9 DEC 1971

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lesnationalits00laur

104

ds Cord

HISTOIRE

DU

DROIT DES GENS

ET DES

RELATIONS INTERNATIONALES

—

TOME X

LES NATIONALITÉS

Bruxelles. — Typ. A. Lacrois, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

LES

NATIONALITÉS

PAR

F. LAURENT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

BIBLIOTHECA FACULTAS JURIS CIVILIS

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

13, RUE DE GRAMMONT, 13

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG

1865

Droits de traduction et de reproduction réservés

JX
1205
.L3
1865
v.10

LIVRE I

LES LUTTES NATIONALES

vrai, l'ambition du catholicisme qui les allume, mais il s'y mêle d'autres ambitions et d'autres tendances. Toutefois, et c'est une chose très remarquable, il y a un lien intime entre les deux faces de la lutte : le but est presque identique, bien que les intérêts soient divers, et il en est de même des résultats.

La réformation brisa l'unité chrétienne, telle qu'elle s'était formée au moyen âge, sous l'influence de l'invasion des Barbares. C'était une unité à deux têtes, le pape et l'empereur ; elle était donc moitié religieuse, moitié politique. Les protestants mirent fin à la papauté, et par cela même à l'empire. Il était impossible que les papes abdiquassent volontairement leurs superbes prétentions ; ils combattirent le protestantisme, pour rétablir l'unité de la foi et par suite la domination universelle de l'Église. Mais, dans la doctrine catholique, l'unité religieuse par le pape ne pouvait exister sans l'unité politique par l'empereur. Cela implique que la lutte du catholicisme contre le protestantisme tendait nécessairement à reconstituer l'unité politique aussi bien que l'unité religieuse du moyen âge. Ce n'était donc pas une vaine chimère que l'ambition de la monarchie universelle, qui, au XVIe et au XVIIe siècle, fit la grandeur de la maison d'Autriche et qui fut la terreur de ses ennemis. Charles-Quint était l'allié-né de la papauté, mais le défenseur de l'Église poursuivait en même temps un but qui lui était personnel, tout en se confondant avec l'intérêt de l'Église : le rétablissement de l'unité catholique devait profiter à l'empereur plus encore qu'au pape.

Charles-Quint légua son ambition comme un héritage à sa famille; et quand la maison d'Autriche, vaincue par le génie de Richelieu, fut forcée de renoncer à ses hautes prétentions dans la paix de Westphalie, elle les transmit à son vainqueur. La monarchie universelle fut plus dangereuse dans les mains de la France qu'elle ne l'avait jamais été dans les mains de l'Espagne. Ainsi ce sont toujours des puissances catholiques qui menacent la liberté et l'indépendance de l'Europe. Cela devait être, car la monarchie universelle est une idée catholique. Pour le moyen âge, on n'en saurait douter : le pape et l'empereur sont les deux chefs de la chrétienté, et le christianisme ne connaît d'autres limites que celles du monde. La monarchie universelle était donc une institution divine ; aux yeux des catholiques, elle avait la même légitimité que

BIBLIOTHÈQUE FACULTÉ DES LETTRES

la papauté, parce que l'idée de l'empire se confondait avec celle du saint siége. Une fois entrée dans la conscience générale, elle s'y maintint, jusqu'à ce que l'esprit de conquête s'en emparât. L'on dirait que le catholicisme inspire son ambition même aux conquérants. Il n'y a pas de prince réformé qui ait songé à étendre sa domination sur toute la terre, et l'on aurait de la peine à trouver chez les écrivains protestants un partisan de la monarchie universelle : l'unité politique comme l'unité religieuse reste le domaine de Rome. Cela est très logique : si l'unité religieuse est l'idéal de l'humanité, et un idéal divin, il en doit être de même de l'unité politique.

La lutte du catholicisme contre la réformation fut donc une lutte pour la monarchie universelle. Après des guerres longues et ruineuses, les papes échouèrent; la paix de Westphalie consacra la séparation religieuse, et la division s'est perpétuée. Il en fut de même des tentatives politiques de monarchie universelle; en brisant l'unité religieuse, les protestants brisèrent aussi et pour toujours l'unité politique. Ce fut le protestantisme qui empêcha Charles-Quint de réaliser ses ambitieux desseins; ce furent des princes réformés, Guillaume d'Orange, Henri IV et Élisabeth, qui sauvèrent l'Europe du joug de Philippe II; ce fut la guerre de Trente ans, protestante dans son principe, qui garantit la liberté de l'Allemagne et de la chrétienté. La paix de Westphalie donna gain de cause à l'indépendance des princes allemands contre l'empereur : dès lors, il ne fut plus question d'une monarchie universelle appuyée sur l'idée de l'empire chrétien. Ainsi le protestantisme représente l'élément de nationalité, tandis que le catholicisme se confond avec le principe de monarchie universelle. La révolution religieuse du XVIe siècle fut une réaction de ce qu'il y a d'individuel dans la religion contre l'unité absorbante de Rome; elle réagit en même temps, au nom des nations, contre l'idée de monarchie incarnée dans la papauté.

Voilà pourquoi les États protestants sont les organes des nationalités. C'est un bienfait dont on ne tient pas assez compte à la réforme : nous lui devons la liberté de penser et la liberté religieuse; nous lui devons encore l'indépendance des nations. Si au XVIe et au XVIIe siècle l'Europe a été préservée de la domination universelle de la maison d'Autriche, c'est à la réfor-

mation qu'elle le doit : si aujourd'hui encore, malgré l'ambition toujours renaissante de la monarchie, l'Europe n'a plus à craindre d'être asservie aux volontés d'un seul homme, c'est toujours grâce à l'influence toute-puissante de l'esprit de nationalité qui est inhérent aux États protestants, et qui est aussi impérissable que l'individualité humaine.

Le traité de Westphalie consacre tout ensemble la séparation religieuse de la chrétienté et l'indépendance politique des États. Cependant la paix de 1648 ne met pas fin à la lutte, pas plus sur le terrain religieux que dans le domaine politique. Le protestantisme est reconnu, et avec lui l'élément de diversité; mais Rome proteste et les prétentions du catholicisme subsistent. La maison d'Autriche succombe et déchoit, mais ce n'est pas sous les coups des protestants seuls; pour vaincre, ils ont dû prendre appui sur la France, et la France est une alliée perfide. Après avoir soutenu la réforme en Allemagne, elle va l'anéantir dans son sein; après avoir combattu l'ambition de l'Espagne, elle va prendre sa place et dominer à son tour sur l'Europe. Pourquoi l'idée de l'unité religieuse et politique survit-elle à la paix de Westphalie?

Si le protestantisme ne l'emporte pas, c'est qu'il ne représente que l'un des éléments de la nature humaine, l'individualité. Il est vrai que la religion est essentiellement un rapport de l'homme à Dieu, mais elle est aussi un lien entre les hommes ; les croyances religieuses ne deviennent une religion que lorsqu'elles cessent d'être individuelles, pour être partagées par une société de fidèles. Voilà pourquoi le catholicisme, organe de l'unité, a sa légitimité à côté du protestantisme. Ajoutons que l'unité, en matière de religion, n'est qu'un moyen ; si le sentiment religieux ne se développe et ne se fortifie que par l'association, c'est néanmoins la sanctification de l'individu qui reste le but. De cette manière, on concilie deux besoins, également légitimes de la nature humaine, la diversité et l'unité. La religion doit les satisfaire l'un et l'autre, pour remplir sa destinée ; quand elle ne tient compte que de l'unité, elle sacrifie et annule l'individu qu'elle est appelée à moraliser : quand elle rapporte tout à l'individu, elle relâche le lien social, hors duquel il est impossible à l'homme de développer ses facultés.

Ce que nous disons de la religion s'applique également aux re-

lations politiques. En réalité, le but de la constitution sociale, quoi qu'on dise, ne peut être autre que celui de la religion ; car l'homme est un, il faut donc qu'il y ait harmonie dans son existence. La religion se propose pour objet le salut de l'homme ; ce que la théologie appelle salut, la philosophie l'appelle développement des facultés humaines. C'est bien la destinée de l'homme sur cette terre, de développer ses facultés, non seulement au point de vue de sa vie actuelle, mais aussi au point de vue de sa vie infinie et progressive. En politique comme en religion, l'individu est le but, la société est le moyen. Que l'homme soit un être destiné à vivre dans l'état de société, cela ne fait plus l'objet d'un doute; la sauvagerie de Rousseau est reléguée parmi les paradoxes. Mais quelle est la mission de la société, ou de l'État qui n'est que la société organisée? La question est fondamentale et les opinions sont partagées. En prenant pour point de départ que l'individu est le but, et que son développement harmonique est la destinée que Dieu lui a assignée, il faut dire que la société doit être organisée de manière à ce que l'homme se puisse développer librement et complétement. Notre principe exclut l'unité absolue et l'individualisme absolu : l'unité absolue détruit l'énergie individuelle, et va par conséquent contre le but de l'association : l'individualisme absolu met l'anarchie à la place de l'organisation sociale, et prive l'individu de l'appui qu'il doit trouver dans l'État (1). Là n'est pas toute la difficulté, bien qu'elle soit déjà immense. L'unité doit-elle s'arrêter à l'État, ou doit-elle s'étendre à l'humanité? Quelles sont les relations entre les peuples? Est-ce l'indépendance absolue, ou est-ce l'association? Ici reparaît la question de la monarchie universelle et des nationalités.

En poursuivant, jusque dans ses dernières conséquences, le principe que les sociétés humaines doivent être organisées en vue du développement complet des facultés de l'homme, il n'y a aucune raison d'arrêter cette association à la constitution de nationalités qui seraient tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Au dessus des nations, il y a l'humanité; l'humanité est une, tous les peuples sont frères ; il y a donc un lien entre eux, comme il y en a entre les individus. L'homme n'est pas seulement membre d'une société

(1) Voyez le tome VII de mes *Études*.

particulière, il est membre de la société universelle du genre humain; il ne pourrait pas remplir la mission que Dieu lui a donnée, s'il était parqué et comme emprisonné dans un État particulier. L'isolement est funeste aux nations comme aux individus; l'homme s'étiole dans la solitude, les peuples s'y immobilisent et périssent. Il y a donc une vie générale à laquelle l'homme doit participer; c'est une condition nécessaire de son développement physique, moral et intellectuel. Inutile d'insister sur la nécessité de relations actives entre tous les peuples de la terre, les faits parlent assez haut. Mais ces relations doivent-elles aboutir à une organisation analogue à celle des États? C'est là la grande difficulté. Que la tendance à l'unité se manifeste dans la vie de l'humanité, cela est incontestable. Aussi haut que nous remontions dans l'histoire, nous rencontrons des tentatives de monarchie universelle, et elles se sont répétées jusque dans les temps modernes; le XIXe siècle a été témoin d'une lutte gigantesque entre le génie des conquêtes personnifié dans un homme et les nations menacées dans leur indépendance. Mais ces luttes mêmes témoignent que l'unité ne peut pas se réaliser sous la forme d'une domination qui embrasserait le monde entier. L'histoire nous apprend que les essais de monarchie ont été funestes aux peuples conquis; en perdant leur liberté, ils ont perdu le principe de leur vie : la monarchie universelle serait le tombeau des nations, et par suite de l'humanité.

Est-ce à dire que les nations doivent continuer à jouir d'une indépendance absolue, sans qu'il y ait aucun lien d'unité entre elles? On dit que les nations sont de Dieu, aussi bien que les individus; que Dieu leur a assigné un territoire particulier qu'elles sont appelées à exploiter; qu'il leur a donné une langue particulière, marque de leur individualité, un caractère à part, une mission spéciale. Tout cela est vrai, et la conséquence qui en résulte, c'est que le principe de nationalité doit présider à la constitution des États; mais faut-il aller jusqu'à en conclure que les nations, une fois formées, sont destinées à coexister éternellement, sans qu'il y ait d'autre lien entre elles que celui des contrats? Ce serait dire que la liberté illimitée, que tout le monde repousse comme impossible pour l'individu, est l'état naturel des peuples. Cela nous semble contradictoire. On ne peut pas reconnaître aux nations une personnalité plus caractérisée qu'aux individus; les individus,

bien plus que les nations, ont une existence à part et une destinée particulière; cela les empêche-t-il d'entrer dans les liens d'une société organisée, et d'abdiquer une partie de leur indépendance au profit de la vie commune? L'État est si peu un obstacle au développement de l'individualité humaine, qu'il en est, au contraire, une condition essentielle. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les nations? En théorie, nous cherchons en vain une différence : si la liberté de l'individu peut être limitée, si elle doit même l'être pour qu'il remplisse sa destinée, à plus forte raison en est-il de même de la liberté des nations.

Mais quel est le lien qui doit relier les nations? Est-il identique avec le lien qui unit les citoyens dans l'État? La solution de cette question appartient à l'avenir; tout ce que l'on peut affirmer dès maintenant, c'est que l'unité ne s'établira pas sous la forme d'une monarchie universelle, telle que les conquérants l'ont ambitionnée, telle que les philosophes l'ont rêvée. Dès que l'on reconnaît aux nations, comme aux individus, une vie individuelle, il faut que le principe de cette individualité soit respecté; or la monarchie universelle absorbe et détruit toute existence individuelle. C'est une fausse unité, car elle ne tient aucun compte du but de l'unité; ce but n'est pas de tuer les nationalités, mais de favoriser leur développement, en les faisant vivre de la vie générale du genre humain. En théorie, la monarchie universelle n'a de valeur que comme instinct de l'unité; en fait, les monarchies conquérantes ont eu pour mission de relier les peuples, et de préparer leur association future. Cette mission est remplie; dès lors il ne peut plus être question de monarchie universelle. Ce qui se passe sous nos yeux nous révèle la voie dans laquelle l'humanité accomplira sa destinée. Il se fait au XIXe siècle un double travail : d'une part, les nationalités enchaînées cherchent à conquérir leur indépendance; le mouvement est providentiel et partant irrésistible; il l'emportera sur les intérêts et sur ce que l'on appelle à tort les droits acquis, car il n'y a pas de droit contre la volonté de Dieu. D'autre part, la science et l'industrie font des miracles pour unir tous les peuples de la terre; les distances s'effacent, les relations s'étendent, les liens se multiplient. Quand ce double mouvement approchera de son terme, la constitution de l'unité humaine, qui aujourd'hui semble encore être une utopie, se réalisera d'elle-même. Il n'y a

d'impossible que ce qui est contraire aux lois de la nature : une difficulté, quelque grande qu'elle soit, n'est pas une impossibilité. Il y a des impossibilités temporaires ; au moyen âge, l'État moderne était impossible ; au XIXe siècle, l'on voudrait rétablir le régime féodal, qu'on ne le pourrait pas. L'organisation de l'humanité, impossible jusqu'ici, se fera par le progrès naturel des relations internationales.

§ 2. La monarchie universelle

La monarchie universelle est un legs du monde ancien ; elle a été l'ambition de tous les conquérants, depuis le fabuleux Nemrod, « le grand chasseur devant Dieu, » jusqu'au peuple-roi. Dans l'antiquité, âge de force et de violence, la guerre était le grand instrument de civilisation ; les conquérants rapprochaient les peuples en les enchaînant. Quant aux nations, elles n'existaient pas encore. L'élément individuel, qui joue un si grand rôle dans la création tout entière, était inconnu, au point qu'on ne le respectait pas même dans la cité ; l'État absorbait le citoyen. Les Romains réalisèrent le rêve des conquérants ; l'empereur, incarnation du peuple, se dit le maître de la terre. Ces maîtres du monde ignoraient que leurs longues guerres avaient pour but providentiel de préparer la voie à celui que les prophètes célèbrent comme le prince de la paix ; quand cette mission fut accomplie, la monarchie universelle de Rome s'écroula sous les coups des peuples barbares accourus à la voix de Dieu pour s'en partager les dépouilles. Ce furent les Germains qui donnèrent à l'humanité l'élément d'individualité, de diversité ; c'est donc à eux que remontent les nationalités.

L'ambition de Rome païenne eut un héritier dans le catholicisme et dans la papauté. Poursuivant l'unité absolue dans le domaine religieux, les papes furent poussés par la logique des idées, autant que par la tradition romaine, à vouloir aussi l'unité politique de la chrétienté ; de là, une nouvelle monarchie universelle, ayant à sa tête le souverain pontife et l'empereur. L'élément individuel de la race germanique dut plier momentanément sous le joug de la papauté, mais il persista et se développa sous le régime de la féodalité. Ce lent travail du moyen âge produisit les nations mo-

dernes; quand il fut achevé, l'unité catholique n'avait plus de raison d'être. Ce fut encore la race germanique qui, à la voix des réformateurs, brisa l'unité que Rome chrétienne avait imposée au monde, de même qu'elle avait détruit l'œuvre gigantesque de Rome païenne. Nous arrivons à la conclusion que le catholicisme est le représentant de la monarchie universelle, tandis que le protestantisme est l'organe des nationalités.

Le catholicisme a l'ambition d'être immuable et de satisfaire néanmoins les besoins de l'humanité à toutes les époques de la vie. C'est une prétention contradictoire, car les idées et les sentiments changeant, la doctrine qui veut leur donner satisfaction, doit changer également; l'immutabilité, c'est la mort, et la mort ne peut pas présider à la vie ; il faut donc ou que la religion se modifie, ou qu'elle renonce à gouverner les âmes. Nous avons dit, dans notre Étude sur les *Guerres de religion*, que le dogme catholique s'est modifié en dépit de sa prétendue immutabilité. Sur le terrain politique, les changement peuvent difficilement se nier, car ils éclatent au grand jour et se manifestent dans les faits. Or la théorie politique du catholicisme n'est que l'expression de sa croyance religieuse; la monarchie universelle de l'empereur est liée intimement à la domination universelle du pape; le catholicisme doit soutenir l'une aussi bien que l'autre, sous peine d'abdiquer sa superbe ambition. Il faudrait donc qu'en plein XIXe siècle, il ressuscitât l'unité du moyen âge par le pape et l'empereur ; ce retour impossible au passé répondrait-il aux aspirations de l'humanité moderne?

Le protestantisme fut un grand progrès vers l'avenir. Il réveilla le sentiment religieux que le catholicisme avait presque étouffé; il imprima une force irrésistible au principe de nationalité, en lui donnant la religion pour appui. Le monde catholique reçut le contre-coup de la révolution du XVIe siècle. Cette influence de la réforme sur le catholicisme est avouée par les catholiques, même dans le domaine religieux; dans le domaine politique, elle est plus grande encore et plus incontestable. Cela est si vrai, que la théorie de l'unité chrétienne par le pape et l'empereur est abandonnée; en l'identifiant avec le catholicisme, nous courons risque d'être accusé de mauvais vouloir; cependant le fait est certain, et il nous sera très facile de le

prouver. Si l'idée de la monarchie universelle par le pape et l'empereur est désertée, si elle a fait place à l'idée de nationalité, c'est malgré le catholicisme, c'est une victoire remportée par le principe protestant. Il importe d'insister sur ce point, d'abord parce que la lutte des nationalités contre la monarchie universelle est le fait capital de l'histoire moderne, ensuite parce que dans l'époque de réaction où nous sommes engagés, il faut rétablir la vérité sur le catholicisme et le protestantisme ; il faut que les peuples sachent que, s'ils sont libres et indépendants, c'est à la réformation qu'ils doivent ce bienfait ; il faut qu'ils voient où les aurait conduits le catholicisme, s'il l'avait emporté. L'unité catholique entraîne à sa suite la tyrannie intellectuelle et l'oppression des peuples, tandis que le protestantisme nous a donné la liberté de penser et l'indépendance des nations.

I

Nous avons exposé ailleurs la théorie politique du moyen âge sur la papauté et l'empire (1). L'unité par le pape et l'empereur était universellement admise ; les souverains pontifes la proclamaient du haut de la chaire de saint Pierre, ils la rapportaient à Dieu même, et ils en trouvaient l'image dans les œuvres du créateur : le pape était le soleil de la chrétienté, l'empereur en était la lune. Cette comparaison était acceptée par les successeurs des Césars. S'il en résultait une infériorité à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, elle impliquait, d'autre part, en faveur du chef temporel de la chrétienté une immense supériorité sur tous les princes de la terre. Les plus grands penseurs du moyen âge reproduisent la théorie de l'unité catholique, comme si elle était l'expression de la vérité absolue. Il y avait, sur ce point, accord entre les partis les plus hostiles : les gibelins pensaient comme les guelfes, les canonistes comme les philosophes et les poètes. Il n'y avait divergence d'opinions que sur l'étendue de la puissance pontificale et de la domination de l'empereur. Les guelfes subordonnaient l'empereur au pape ; les gibelins n'osaient pas assujettir le pape à

(1) Voyez le tome VIe de mes *Études sur la papauté et l'empire.*

l'empereur, mais ils revendiquaient pour le chef temporel de la chrétienté une entière indépendance, ce qui revenait à lui accorder la souveraineté. Ce dissentiment n'empêchait pas les gibelins de rester dans la tradition catholique et de donner un caractère religieux à l'empire. Rien de plus intéressant sous ce rapport que le traité du *Dante* sur la *Monarchie;* d'après l'illustre poète, célébré aujourd'hui comme un des grands penseurs du moyen âge, l'empire et le christianisme ont la même origine et le même fondement. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a reconnu l'empire, en naissant sous Auguste et en consentant à être compris dans le dénombrement ordonné par l'empereur. Il y a plus; si l'empire n'était pas légitime, l'on devrait dire que Jésus-Christ n'a pas subi de peine véritable, que par suite, il n'y a pas eu d'expiation, et conséquence affreuse, pas de rédemption (1).

Il ne faut pas croire que le livre du poète gibelin soit une conception purement imaginaire : le Dante, en identifiant la destinée de l'empire et celle du christianisme, était réellement l'organe des sentiments généraux de la chrétienté. Avant lui, un chroniqueur avait dit la même chose ; *Othon de Frisingue* rapporte la monarchie universelle de l'empire à Jésus-Christ; tout prend une couleur religieuse sous sa plume : « Pourquoi le Fils de Dieu est-il né sous le premier empereur? Pourquoi le monde est-il dénombré après sa naissance? Pourquoi la domination de la terre est-elle accordée à Rome? C'est que la mission de l'empire était de préparer et de répandre la religion du Christ. Pour marquer ce lien entre le christianisme et l'empire, le Fils de Dieu naît sous Auguste. Si la population est dénombrée, c'est pour annoncer qu'il est venu, celui qui inscrira tous les hommes destinés à être citoyens de l'éternelle patrie. Si Rome païenne domine sur les peuples, c'est à cause des mérites du prince des apôtres qui était appelé à y établir son siége (2). »

Nous avons encore une théorie de la monarchie universelle, écrite au XIVe siècle par un abbé allemand (3); c'est toujours le

(1) Voyez l'analyse du traité de Dante dans le tome VIe de mes *Études*.

(2) *Ottonis Frisingensis* Chronicon, lib. III, Prologus : « Pulcre igitur eadem urbs antea fuit caput mundi, quæ postmodum futura fuit caput Ecclesiæ. »

(3) *Engelberti*, Abbatis admontensis, de Ortu, progressu et fine romani imperii. (*Bibliotheca maxima patrum*, t. XXV, p. 363).

même ordre d'idées : « La paix est le but des sociétés humaines; or la paix n'est assurée que par une monarchie universelle, de même que la concorde entre citoyens n'est garantie que par l'autorité du prince. La destinée religieuse de l'humanité exige également qu'elle soit réunie sous les mêmes lois. Il n'y a qu'un Dieu, et il n'y a qu'une foi; la chrétienté doit embrasser la terre entière : or comment y aurait-il unité de croyances, aussi longtemps que le genre humain est partagé en nations hostiles? Au XIVe siècle, les nations commençaient à avoir conscience de leur individualité; l'auteur expose les raisons que l'on alléguait en faveur de leur indépendance, il n'en dissimule pas la gravité, mais elles ne peuvent l'emporter sur l'intérêt du christianisme et de l'Église. L'on ne concevait pas au moyen âge la possibilité de l'unité chrétienne sans l'unité politique : « Comment l'Église universelle se défendrait-elle contre ses ennemis? Comment réduirait-elle les schismatiques, les hérétiques et les infidèles? » L'abbé du XIVe siècle a un argument irrésistible à opposer aux partisans de la souveraineté des nations, l'autorité de l'Écriture sainte : « Le prophète Daniel, divinement inspiré, a prédit les monarchies qui régneront sur le monde jusqu'à la consommation finale. L'empire romain est la dernière des monarchies universelles; avec lui tomberont l'Église et la papauté, puis viendra l'Antechrist et la fin du monde. »

Que sont devenues ces fameuses prophéties qui ont tant occupé les penseurs chrétiens? Le temps les a balayées comme des feuilles sèches, il en emportera encore bien d'autres. Il y a longtemps que l'empire romain n'existe plus que dans l'histoire; cependant les fidèles ne se lassent pas d'attendre l'Antechrist et la consommation finale. Il n'y a pas de préjugés plus tenaces que ceux qui se fondent sur une prétendue parole divine. Au commencement du XVe siècle, le schisme déchirait l'Église; trois papes se disputaient la souveraineté, et le saint empire n'était plus qu'une vaine ombre; cela n'empêcha pas les pères du concile de Constance, de célébrer l'empereur d'Allemagne, comme le maître des nations et des royaumes : « Le monde lui appartient, » dit un orateur, « nos livres l'attestent. » La preuve est singulière, et mérite d'être rapportée, comme témoignage de l'abus que les catholiques font de l'Écriture. Saint Pierre dit que toute créature est soumise aux

puissances supérieures; voilà le titre divin de l'empereur à la domination du monde (1).

Veut-on une autorité plus haute que celle des conciles? Nous avons cité ailleurs le témoignage d'un pape (2), nous le rappellerons en deux mots. *Æneas Sylvius* dédia son traité sur l'*Origine et l'autorité de l'empire romain,* à Frédéric III. Il dit dans sa préface « que son livre est dirigé contre les hommes assez décriés pour prétendre qu'il est des peuples et des princes que des franchises dégagent de tout lien de vassalité à l'égard de l'empire romain. » Æneas Sylvius, comme le Dante, donne un caractère religieux à l'empire : le Sauveur l'a consacré, dit-il, en naissant au moment où le monde entier obéissait à Rome. L'empereur est chargé par Dieu de présider aux choses temporelles. Æneas Sylvius nie formellement les droits des nations à une existence indépendante, et il maintint sa doctrine, comme pape. Tous les peuples sont sujets de l'empereur. Cette monarchie universelle est synonyme de tyrannie. Æneas Sylvius enseigne que l'empereur est au dessus des lois, qu'il est maître souverain des propriétés et des domaines, et que c'est un crime de lui résister, quand même il commettrait une injustice. Voilà l'idéal catholique!

Il est si vrai que l'idée de l'empire est une idée catholique, qu'elle survit au moyen âge, et reste l'idéal de tous ceux qui tiennent au christianisme traditionnel. Au xvie siècle, une nouvelle ère s'ouvre; elle s'annonce par des luttes acharnées entre les princes, organes de la rivalité des nations; les papes mêmes sont entraînés dans un mouvement qui déchire pour toujours l'unité chrétienne. Mais si, en fait, l'unité par le pape et l'empereur est détruite, elle subsiste toujours comme doctrine. Léon X écrit à Maximilien, le plus faible des empereurs, « qu'il est le chef temporel de tous les fidèles, que Dieu même l'a placé à la tête de la chrétienté pour la maintenir dans la paix et l'harmonie (3). »

La réformation donna le coup de grâce à l'unité du moyen âge, mais les préjugés chrétiens sont incurables. Il n'y avait plus d'empire, plus de papauté, sinon dans le monde des rêves; cependant

(1) *Andreæ Lascharii,* Electi posnaniensis, Oratio ad Sigismundum imperatorem. (*Von der Hardt,* Concilium Constantiense, t. II, p. 170.)

(2) *Leonis* Epistola ad Maximilianum. (1514. *Bembi,* Epistolæ, t. II, p 136.)

(3) Voyez mon *Étude sur la papauté et l'empire.*

au concile de Trente, un professeur de théologie prêcha la théorie catholique, comme s'il n'y avait ni protestantisme, ni luttes nationales. « Le monde entier, » dit *Paul Passota*, « est soumis à l'autorité du souverain pontife et de l'empereur. » Cette monarchie universelle n'est pas un de ces établissements que les circonstances font naître, et que les révolutions emportent : « Ce n'est pas le hasard, » dit notre théologien, « qui a placé le pape et l'empereur à la tête du monde, c'est l'ordonnance de Dieu tout-puissant. » Les catholiques ne sont jamais embarrassés pour trouver des témoignages à l'appui de leurs prétentions ; l'Écriture est une mine inépuisable pour qui sait l'exploiter. « Jésus-Christ dit qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Voilà qui prouve que l'empire du monde appartient par droit divin aux successeurs des Césars. » N'allez pas croire que cette monarchie universelle du pape et de l'empereur soit un vain titre, ou, comme nous dirions aujourd'hui, un symbole de l'unité chrétienne. Le théologien du concile de Trente a soin de déclarer que la volonté des deux chefs de la chrétienté régit toutes choses, la guerre comme la paix (1).

Nous venons d'entendre des hommes pratiques, des papes, des évêques. Forts de ces hautes autorités, les théoriciens n'hésitèrent pas à faire de la monarchie universelle une espèce de dogme. Le plus illustre docteur de la compagnie de Jésus place la monarchie du pape et de l'empereur sur la même ligne que l'unité de Dieu. « Soutenir, » dit *Bellarmin*, « qu'il faut plus d'un monarque, c'est aboutir au polythéisme (2). » Dieu a mis l'empreinte de l'unité dans toute la création : *Sanderus* retrouve la monarchie dans les cieux, dans les astres, dans les éléments, et jusque dans les plantes et les animaux (3). La monarchie a donc tous les caractères d'une loi divine, et partant immuable. Au XVIIe siècle, un moine, homme de génie, philosophe, politique et poète, se laissa séduire par l'idée de l'unité; *Campanella* la représenta comme l'idéal de l'humanité. Mais comment l'unité se réalisera-t-elle? Le moyen âge partageait la souveraineté entre le pape et l'empereur. Cette monarchie à deux têtes ne satisfait pas l'ardent dominicain;

(1) *Le Plat*, Monumenta concilii Tridentini, t. I, p. 167, s.
(2) *Bellarminus*, de Summo pontifice, lib. I, c. 4.
(3) *Sanderus*, de Visibili monarchia Ecclesiæ, III, 4-9, p. 113, ss.

il lui faut une unité absolue, et il la place dans la papauté. Rien de plus logique, l'unité chrétienne devait aboutir à la monarchie du pape. En effet, l'empereur n'est que le bras armé de l'Église, mais comme le protecteur a nécessairement l'ambition de devenir le maître, ne vaut-il pas mieux mettre la force dans les mains du pape? Telle est au fond la doctrine de Campanella; il n'est pas toujours clair et précis. Détenu pendant vingt-sept ans dans une prison de Naples, pour avoir conspiré contre le gouvernement espagnol, le dominicain conserva sa liberté d'esprit au milieu des plus affreuses tortures, mais il fut parfois obligé de voiler sa pensée dans ses écrits. Nous parlerons ailleurs de son traité sur la *Monarchie d'Espagne*, dans lequel il semble revendiquer l'empire du monde pour le prince qui le tenait dans les fers; même dans cet ouvrage politique, c'est l'idée religieuse qui domine : « La monarchie universelle est une imitation du gouvernement de Dieu; aussi Dieu a-t-il permis qu'il y eût des tentatives répétées pour l'établir, et des hommes animés par le Saint-Esprit ont prophétisé que la destinée providentielle du genre humain était d'être régie par un monarque unique (1). » Le but de cette domination est le règne du christianisme; or qui est le vrai chef de la chrétienté? C'est le pape et non l'empereur; il est donc naturel que le gouvernement du monde appartienne au pape. Voilà la vraie opinion de Campanella, telle qu'il l'exprime dans sa *Philosophie réelle :* « C'est à cause de nos péchés qu'il y a pluralité de principautés, il faut revenir à l'âge d'or, l'âge de l'unité et de l'innocence. Qui nous conduira vers ce but idéal? Ce ne peuvent être les princes; car les royautés temporelles ne sont qu'une préparation à la véritable unité. De même qu'au paradis il n'y avait qu'un seul homme, père, roi et prêtre, de même l'humanité ne doit avoir qu'un seul chef, roi et prêtre; alors seulement, il y aura unité de religion, paix et harmonie entre les hommes (2). » Campanella exposa son plan de monarchie pontificale dans un écrit adressé au pape seul : c'est comme le testament du philosophe italien. « Il ne doit y avoir qu'un troupeau et un pasteur. Or quel

(1) *Campanella*, de Monarchia hispanica, *Appendix*, ubi hæc quæstio tractatur : Utrum sit optandum, universum orbem christianum ab uno solo capite ac monarcha regi ac gubernari.

(2) *Campanella*, Philosophia realis, Pars III, c. 8, nos 17, 19, p. 392, ss.

est le meilleur moyen d'établir l'unité religieuse? C'est de concentrer toutes les forces dans les mains du vicaire de Dieu. Le christianisme armé sera invincible. Quand tous les peuples seront soumis au souverain pontife, alors on verra l'âge d'or chanté par les poètes, la république parfaite conçue par les philosophes, l'état d'innocence des patriarches, la fidélité de Jérusalem (1). »

Campanella a écrit la théorie de la domination universelle du pape à une époque où, en dépit de la réaction catholique, la papauté était ruinée. La réformation brisa le pouvoir spirituel des successeurs de saint Pierre; dès lors, il ne pouvait plus être question d'une monarchie pontificale. Cependant l'idée d'une monarchie universelle survécut à la révolution du XVIe siècle; les ultramontains zélés éliminèrent l'empereur de l'unité chrétienne, pour ne conserver que le pape; les réformés en éliminèrent le pape, pour ne conserver que l'empereur. Les protestants invoquaient la plus haute autorité, la parole divine. Daniel, le grand prophète, avait prédit que la monarchie de Rome serait la dernière; or l'empire d'Allemagne était le saint empire romain; la puissance des empereurs était donc tout aussi indestructible que le royaume du Christ, car ils reposaient l'un et l'autre sur la foi des mêmes prophéties (2). Cette singulière conception n'était pas, comme on le pourrait croire, le partage de quelques esprits mystiques, égarés dans les rêveries de l'Apocalypse. Nous avons un traité sur *les Quatre Monarchies*, par *Sleidan*, un des meilleurs écrivains du XVIe siècle (3). L'historien de la réformation ne se faisait pas illusion sur le misérable état de l'empire d'Allemagne, mais la foi dans la Bible le domine au point que la décadence de l'empire devient à ses yeux un témoignage de son éternité. Qu'importe que les États chrétiens se soient séparés du chef de la chrétienté? Qu'importe que le maître du monde soit tributaire du sultan? Daniel a prédit que l'empire romain serait le dernier; il ne peut pas y avoir une cinquième monarchie, à moins de prétendre que le Saint-Esprit, parlant par la bouche du prophète, soit l'esprit d'erreur et de mensonge. Sleidan avoue que l'empire de Rome n'est plus qu'une vaine

(1) *Parole universali dello governo ecclesiastico, per far uno greggia et un pastore. Secreto al papa solo.* (*Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. IV, 2, p. 160.)

(2) *Vitriarius-Pfeffinger*, Corpus juris publici, T. I, p. 422.

(3) *J. Sleidanus*, de Quatuor summis imperiis. (*Goldast*, Politica Imperialis, p. 396-437.)

ombre : « La chose, dit-il, est plus claire que le jour. » Mais Daniel a dit que la *plante de ses pieds serait de fer ;* il ne peut donc pas périr ; il durera jusqu'à ce que vienne l'Antechrist, et après lui le royaume de Jésus-Christ. Si la faiblesse était un signe que l'empire d'Allemagne est la quatrième monarchie de Daniel, ce signe-là devint tous les jours plus éclatant ; bientôt il ne resta rien de l'empire que le nom. Cependant il se trouva encore, dans la première moitié du XVIIe siècle, un homme d'une foi assez robuste pour rompre une lance contre Bodin en faveur de l'éternité du saint empire romain (1). Le préjugé chrétien ne céda qu'à l'évidence des faits ; que dis-je ? nous entendrons le pape demander, en plein XIXe siècle, le rétablissement du saint empire romain, comme la chose la plus naturelle du monde !

II

La monarchie universelle est une idée catholique, plutôt que chrétienne ; elle tient, en effet, à la conception d'une unité extérieure de la chrétienté ; elle suppose encore que le pape a, comme chef de l'Église, une puissance temporelle, car c'est lui qui couronne l'empereur, et c'est lui qui le dépose, dès que l'intérêt de la religion le demande. Le protestantisme répudia l'idée de l'Église extérieure, et de la puissance temporelle du prétendu vicaire de Dieu ; elle ruina donc dans ses fondements l'édifice de l'unité du moyen âge. Si les réformés restèrent attachés à la monarchie universelle, c'est que la parole d'un prophète semblait la consacrer ; mais il en fut de cette prophétie comme de plus d'un dogme catholique ; c'était un héritage du christianisme traditionnel, que les réformateurs acceptèrent d'abord dans la ferme croyance qu'ils étaient les vrais représentants de la tradition chrétienne, mais qu'ils rejetèrent bientôt, comme des débris d'un passé qui ne pouvait plus renaître. La réforme était essentiellement hostile à l'idée de monarchie universelle ; procédant du génie germanique, elle

(1) *J. Neuheuser*, Argumentatio de sancto et summo imperio monarchico, 1610. (*Goldast*, Politica Imperialis, p. 746.)

était individuelle par nature; aussi son premier cri fut-il un appel au sentiment national du peuple allemand, foulé, exploité et méprisé par les prêtres ambitieux qui de la barque de saint Pierre s'étaient fait un trône, d'où ils dominaient sur le monde avec un orgueil digne plutôt des Césars romains que de l'humble apôtre dont ils se disaient les successeurs.

Telle fut la pensée de la fameuse adresse de Luther à la noblesse allemande (1), véritable manifeste contre la domination pontificale : « N'est-il pas ridicule, s'écria le hardi réformateur, que le pape réclame le droit de disposer de l'empire? A-t-il oublié les paroles de son maître : *Les rois des nations dominent sur elles, mais il n'en sera pas ainsi de vous?* Peut-il régir le monde tout ensemble et prêcher, prier, prendre soin des pauvres?... Que l'évêque de Rome renonce à ses prétendus droits sur le royaume de Naples et de Sicile; il n'y a pas plus de droit que moi, Luther. C'est contre le commandement du Christ qu'il possède ce qu'il appelle le patrimoine de saint Pierre : *Nul*, dit saint Paul, *qui va à la guerre, ne s'embarrasse des affaires de ce monde.* Et voilà le pape qui se dit successeur de l'apôtre, et, loin de songer au combat spirituel de l'Évangile, il s'occupe bien plus des affaires de cette vie que les empereurs et les rois! Débarrassons-le de cette besogne. Que l'empereur mette entre ses mains une Bible et un livre de prières; que le pape prie et qu'il laisse les princes gouverner les royaumes... Les évêques de Rome se vantent d'avoir transféré l'empire romain aux rois d'Allemagne; ils veulent que nous leur soyons reconnaissants pour un si grand bienfait : de là des prétentions et une outrecuidance qui font pitié... L'empire d'Allemagne s'appelle le saint empire romain. Pourquoi donc nos empereurs sont-ils chassés de Rome? pourquoi les papes s'en sont-ils emparés? Ils abandonnent les apparences du pouvoir aux Allemands et ils gardent pour eux la réalité. C'est ainsi qu'ils nous ont toujours menés par le bout du nez; n'ont-ils pas raison de nous traiter de niais et d'imbéciles?... Ne pouvant eux-mêmes être empereurs, ils ont conféré la dignité impériale à nos rois, pour régner sous leur nom. Ils nous laissent les vains titres, et prennent tout ce que nous avons, nos biens, notre honneur, notre corps, notre âme et notre vie... De quoi donc

(1) *Luther*, An den christlichen Adel deutscher Nation (1520).

leur serions-nous reconnaissants? Est-ce parce qu'ils nous ont donné la dignité impériale qu'ils n'avaient pas le droit d'enlever aux Grecs? C'est Dieu qui dispose des empires et non le pape... Mettons que le pape ait réellement transféré l'empire aux Allemands; alors prenons le don au sérieux. Que l'empire soit un vrai empire, et que le pape commence par nous rendre Rome et tout ce qu'il détient injustement! Que le glaive des maîtres du monde ne soit plus contraint de se baisser devant les hypocrites prétentions d'un prêtre! »

La voix puissante du réformateur allemand annonce la fin de la papauté et, par suite, de l'unité catholique. Chose remarquable! Les premiers princes qui embrassèrent la réforme, furent des électeurs du saint empire romain. Conçoit-on un empire dit *saint* parce qu'il est le bras armé de l'Église catholique, et des électeurs hérétiques disposant de cette sainte couronne? Conçoit-on que des princes, flétrissant Rome comme la Babylone de l'Apocalypse et le pape comme l'Antechrist, élisent un empereur qui a pour mission de défendre Rome et la papauté? Le saint empire était frappé au cœur. Il conserva une apparence de vie, tant que Charles-Quint resta à sa tête, mais, lors de son abdication, la contradiction parut au grand jour. Le pape refusa de reconnaître un empereur nommé par des électeurs hérétiques. Au point de vue de la papauté, il avait raison. Mais la chancellerie impériale ne fut pas de son avis : elle répondit au souverain pontife, qu'il se trompait de date, qu'il se croyait encore au moyen âge, tandis qu'il était au XVIe siècle (1). Les Allemands à leur tour avaient raison; mais aussi il leur fallait renoncer à l'ambition de la monarchie universelle par le pape et l'empereur. C'était bien, comme ils le disaient, une conception du moyen âge, qui supposait l'union intime de la papauté et de l'empire, pour mieux dire la suprématie du pape; en la rejetant, les empereurs abdiquaient la monarchie chrétienne, pour entrer dans les rangs des princes, chefs et organes de nations indépendantes. C'est ainsi que la réforme devint le tombeau de l'unité du moyen âge.

(1) Voyez le T. IXe de mes *Études*.

III

La réforme n'est que l'une des faces du mouvement qui caractérise les temps modernes. Elle fut préparée et à certains égards dépassée par la renaissance. Les humanistes du xve et du xvie siècle représentent mieux que les protestants, les tendances de notre civilisation. On croit ordinairement que les hommes de la renaissance ne furent que de pâles imitateurs de la Grèce et de Rome; c'est confondre l'ère nouvelle qui s'annonce par un retour à l'antiquité, avec ce qui en est l'excès et pour mieux dire la caricature. Il y a dans la renaissance un pas vers l'avenir pour le moins autant qu'un retour au passé; les idées qui agitent le xixe siècle, remuent déjà les hommes du xve : c'est une vive répulsion contre les abus de la force, la réprobation des guerres de conquête et par suite de la monarchie universelle. Écoutons un des beaux génies de cette heureuse époque.

Érasme demande ce que c'est que la monarchie universelle : « On en parle depuis des siècles; mais a-t-elle jamais existé, peut-elle même exister? Les Romains se disaient les maîtres du monde, et une moitié de la terre leur était inconnue; ils traitaient les antipodes de fable, et aujourd'hui nos navigateurs visitent la terre des antipodes. Que l'on compare la terre, telle que nous la connaissons, avec l'empire romain, et que l'on dise s'il mérite le nom magnifique de monarchie universelle. Encore cette domination restreinte fut-elle été détruite par les Barbares, et les papes eurent beau la rétablir, ils ressuscitèrent le nom, mais non la chose. L'on dit que les hommes doivent imiter le gouvernement de Dieu; rien de mieux, s'ils pouvaient aussi imiter sa bonté et sa sagesse. Prenons les hommes tels qu'ils sont, avec leur irremédiable imperfection et avec leurs passions tout aussi incurables. Où est le prince capable de gouverner le monde? En étendant la puissance au delà des limites des forces humaines, que fait-on, sinon étendre les maux nécessaires qui résultent d'un régime imparfait, la tyrannie et la servitude? » Érasme ne veut pas parquer le genre humain en États isolés, comme Sparte ou Jérusalem; il est cosmopolite, mais il tient au cosmopolitisme moral bien plus qu'à

l'unité politique : « Que les rois, dit-il, se pénètrent de la charité chrétienne, alors la chrétienté pourra se passer de la monarchie universelle; que si la charité n'inspire pas les princes, vainement un seul serait-il le maître de la terre, les peuples n'auraient fait qu'échanger des tyrans faibles et impuissants, contre un tyran unique, qui les opprimerait d'autant plus, qu'il aurait la toute-puissance en sa main (1). » Érasme a le génie du bon sens ; comme le grand railleur du dernier siècle, il aime à combattre ses adversaires avec les armes de l'ironie. Un moine espagnol défendit la monarchie universelle avec les raisons que lui fournissait la doctrine du moyen âge; il concluait par dire qu'elle était de droit divin. Il ne doit y avoir qu'un monarque, dit *Carvajal*, comme il n'y a qu'un soleil. « Fort bien, répond Érasme; quand on nous montrera un homme qui répand ses bienfaits sur toute la terre, comme le soleil, et qui remplit sa mission avec l'admirable régularité du roi des astres, nous nous soumettrons volontiers à son empire. » Aristote, reprend le moine espagnol, se prononce pour la monarchie, ainsi qu'Homère. Voilà un trait de cette érudition inintelligente, qu'on impute à tort à tous les écrivains de la renaissance. Érasme renvoie le moine sur les bancs de l'école ; il y apprendra, que le philosophe grec n'entendait parler que d'une forme de gouvernement, et le grand poète, d'un général d'armée. Voici enfin l'argument irrésistible : Jésus-Christ dit : Donnez à César ce qui est à César. Donc il approuve et sanctifie la monarchie universelle. « Supposez, répond Érasme, que le Fils de Dieu ait prêché dans la Savoie, au lieu de prêcher dans la Palestine, il aurait dit « Rendez au duc ce qui est au duc. » Que conclure de là? Que le défenseur de la monarchie universelle ne brille pas par l'intelligence (2). »

Il y avait au XVIe siècle un homme d'un esprit plus original qu'Érasme. Ceux qui ont lu *Rabelais* ne seront pas étonnés de trouver son nom dans une *Étude sur l'histoire de l'humanité*, car ils savent que l'auteur de *Pantagruel* cache de profondes pensées sous des formes burlesques. A nos yeux, les grands génies qui éclairent et consolent l'humanité, ont plus de poids que tous les

(1) *Erasmi* Epist. 318, in Suetonium. (Op. T. III, 2, p. 327.)
(2) *Erasmi* Epist. 1031 (T. III, 2, p. 1166), et Epist. 1072, p. 1229.

diplomates, tous les rois et tous les empereurs du monde. Pendant que les princes de la maison d'Autriche luttaient pour la monarchie universelle, Rabelais s'en moquait; or il se trouve que le malicieux curé avait une vue plus juste des destinées de l'humanité que Charles-Quint, le grand politique du XVIe siècle. Suivons donc un instant la course aventureuse que les officiers de *Picrochole* proposent à leur maître :

« Sire, aujourd'hui nous vous rendons le plus heureux, le plus puissant prince qui oncques fut depuis la mort d'Alexandre le Grand. Le moyen est tel. Vous laisserez ici quelque capitaine en garnison, avec petite bande de gens, pour garder la place. Puis vous partagerez votre armée en deux. Une partie ira ruer sur ce *Grandgousier*, et ses gens. Par icelle il sera de prime abordée facilement déconfit. Là vous aurez de l'argent à tas, car le vilain en a du comptant; vilain, disons-nous, parce qu'un noble prince n'a jamais un sou : thésauriser est fait de vilain... L'autre partie cependant tirera vers Onys et Gascogne; sans résistance, ils prendront villes, châteaux et forteresses. A Bayonne vous saisirez tous les vaisseaux, et côtoyant vers Galice et Portugal, pillerez tous les lieux maritimes jusqu'à Lisbonne, où vous aurez renfort de tout équipage requis à un conquérant. Par la corbleu, l'Espagne se rendra, car ce ne sont que marouffles. Vous passerez par le détroit, et là érigerez deux colonnes plus magnifiques que celles d'Hercule, à perpétuelle mémoire de votre nom. Et sera nommé ce détroit la *mer Picrocholine*... Passée la mer Picrocholine, voici Barberousse qui se rend votre esclave. — Je, dit *Picrochole*, le prendrai à merci. — Bien, dirent ses officiers, pourvu qu'il se fasse baptiser. — Et oppugnerez les royaumes de Tunis, hardiment toute Barbarie : côtoyant à gauche, dominerez la Gaule narbonique, Gênes, Florence, Luques et adieu soit Rome. Le pauvre monsieur du pape meurt déjà de peur. — Par ma foi, dit *Picrochole*, je ne lui baiserai pas sa pantoufle.

« Italie prise, voilà Naples, Calabre et Sicile toutes à sac et Malte avec. Je voudrais bien que les plaisants chevaliers jadis Rhodiens vous résistassent, pour voir de leur urine. — J'irais, dit *Picrochole*, volontiers à Lorette. — Rien, rien, dirent les officiers, ce sera au retour. De là prendrons Candie, et les îles Cyclades et donnerons sus la Morée. Nous la tenons... Dieu garde Jérusalem, car le soudan n'est pas comparable à votre puissance. — Je, dit-il, ferai

donc bâtir le temple de Salomon? — Non, dirent-ils, encore : attendez un peu. Ne soyez jamais tant soudain à vos entreprises. Savez-vous que disait Octavien Auguste? Il vous convient premièrement avoir l'Asie Mineure jusqu'à l'Euphrate. — Verrons-nous, dit *Picrochole,* Babylone et le mont Sinaï?—Il n'est, dirent-ils, pas besoin pour cette heure. N'est-ce pas assez tracassé d'avoir transfrété la mer Hyrcane, et chevauché les deux Arménies et les trois Arabies?—Par ma foi, dit-il, nous sommes morts. Ha, pauvres gens! — Quoi? dirent-ils. — Que boirons-nous dans ces déserts? Car l'empereur Julien et toute son armée y moururent de soif, comme l'on dit. — Nous, dirent-ils, avons déjà donné ordre à tout. Par la mer Syriaque vous avez neuf mille quatorze vaisseaux chargés des meilleurs vins du monde; ils arrivent à Jaffa. Là se trouvent vingt et deux cent mille chameaux et seize cents éléphants que vous avez pris à une chasse en Lybie, et d'abondant eûtes toute la caravane de la Mecque. Ne vous fournirent-ils pas de vin àsuffisance?—Vrai, mais, dit-il, nous ne bûmes point frais. — Par la vertu, dirent-ils, un preux, un conquérant, un prétendant et aspirant à l'empire universel, ne peut toujours avoir ses aises. Dieu soit loué, qu'êtes venus, vous et vos gens, saufs et entiers jusqu'au fleuve du Tigre.

« Mais, dit-il, que fait, cependant, la partie de notre armée qui déconfit ce vilain buveur *Grandgousier?*—Ils ne chôment pas, dirent-ils; nous les rencontrerons tantôt. Ils ont pris Bretagne, Normandie, Flandres, Hainaut, Brabant, Artois, Hollande, Zélande; ils ont passé le Rhin sus le ventre des Suisses et Lansquenets, et partie d'entre eux ont dompté Luxembourg, la Lorraine, la Champagne, Savoie jusqu'à Lyon : auquel lieu ont trouvé vos garnisons retournant de la conquête navale de la Méditerranée. Et se sont rassemblés en Bohême, après avoir mis à sac Suède, Wirtemberg, Bavière, Autriche, Moravie et Styrie. Puis ont donné fièrement ensemble sur Norvége et Suède, jusqu'à la mer Glaciale. Ce fait, conquêtèrent les îles Orcades et subjuguèrent Écosse, Angleterre et Irlande. De là, navigant par la mer du Nord, ont vaincu et dompté Prusse, Pologne, Lithuanie, Russie, Turquie et sont à Constantinople. — Allons, dit Picrochole, nous rendre auprès d'eux, le plustôt possible, car je veux être aussi empereur de Trébizonde. Ne tuerons-nous pas tous ces chiens turcs et mahumétistes? — Que diable,

dirent-ils, fesons donc? Et donnerez leurs biens et terres à ceux qui vous auront servi honnêtement. — La raison, dit-il, le veut, c'est équité. Je vous donne la Syrie et toute la Palestine. — Ha, dirent-ils, Sire, c'est du bien à vous, grand merci. Dieu vous fasse toujours bien prospérer.—Là était un vieux gentilhomme, éprouvé en divers hasards, et vrai routier de guerre, lequel, oyant ces propos, dit : Que prétendez-vous par ces belles conquêtes? Quelle sera la fin de tant de travaux et traverses? — Sera, dit *Picrochole*, que nous retournés, reposerons à nos aises. — Donc, dit le capitaine, si par cas jamais n'en retourniez? Car le voyage est long et périlleux. N'est-ce pas mieux que maintenant nous reposions, sans nous mettre en ces hasards (1)? »

L'on ne peut se moquer de la monarchie universelle avec plus d'esprit. Rabelais donne pour successeur à Alexandre le Grand le seigneur d'une bicoque de la Gaule; il faut d'abord qu'il conquière les moyens d'être conquérant. Cela se fait comme par la baguette d'un magicien. En vérité, il ne faudrait rien moins qu'un enchantement continu pour soumettre le monde entier à un seul homme. L'orgueil a toujours enivré les maîtres prétendus du monde, et il aveugle même ceux qui ne font que rêver l'empire de la terre; les châteaux fantastiques qu'ils bâtissent en l'air leur semblent une réalité; ils croient déjà être au bout de leurs courses aventureuses, et les voilà qui distribuent des domaines, des royaumes de leur monarchie imaginaire. L'illusion de *Picrochole* est l'illusion de tous ceux qui ont ambitionné une domination impossible. Et le but de cette utopie, quel est-il? Les théoriciens de la monarchie universelle s'imaginaient que la paix et l'harmonie étaient l'idéal auquel avaient aspiré les ravageurs de l'univers; Rabelais est bien plus dans le vrai, en réduisant ce sublime idéal à un étroit égoïsme. Après avoir ri de leurs projets insensés, il termine par des paroles plus graves, pour montrer l'injustice de leurs entreprises : « Le temps n'est plus d'ainsi conquêter les royaumes avec dommage de son prochain frère chrétien; cette imitation des anciens Hercule, Alexandre, Annibal, Scipion, César et autres tels, est contraire à la profession de l'Évangile, par lequel nous est commandé de garder, sauver, régir et administrer chacun ses pays et terres,

(1) *Rabelais*, livre I, ch. 33.

on hostilement envahir les autres. Et ce que les Sarrasins et Barbares jadis appelaient prouesses, maintenant nous appelons brigandages et méchancetés (1). »

Au XVIIe siècle, la France a eu un chroniqueur que l'on peut citer à côté de Rabelais : *Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, appelle parfois la touche de Tacite. Homme de guerre, et témoin des combats opiniâtres qui se livraient autour d'une seule forteresse, il ne vit qu'une chimère dans l'ambition de la monarchie universelle : « La disposition, l'état et les places fortes de l'Europe sont entièrement contraires à la monarchie. Il a fallu trois ans pour prendre Ostende; pour en prendre trois semblables, c'est le quart de la vie ; huit ou dix villes prises ne rendent pas plus pauvre ou plus riche celui des deux qui les gagne ou qui les perd ; c'est un jeu de barre souvent rebattu par leurs devanciers : ce qui se conquérait en un été, se perdait en un autre, et ensuite la paix avec les hommes; à savoir si elle était avec Dieu, après tant de meurtres, désordre, perte de sang, et levées de deniers si mal employés. » Tavannes, esprit religieux, se demande si c'est par un pur hasard que les tentatives de monarchie universelle ont toujours échoué. L'historien croit à la Providence et non à l'aveugle fortune. « Voyant les entreprises si bien projetées tourner à néant, fait croire qu'il y a de l'ouvrage de Dieu, semble qu'il a mis des barrières qu'il ne veut être passées légèrement; à l'Espagne, les monts Pyrénées et la mer; à la France, la mer, les Pyrénées, le Rhin, les montagnes de Suisse et de Piémont; l'Italie a la mer et les Alpes. » C'est l'idée des frontières naturelles qui se confond avec celle de nationalité. Si les nations sont de Dieu, la monarchie universelle va à l'encontre de ses desseins; voilà pourquoi la Providence intervient pour briser les vains projets des hommes. « Dieu fit voir sa volonté, qui était que ces limites ne fussent faussées, et qu'il ne se fît un monarque; il fit naître en même temps François Ier, Soliman, Henri VIII, pour les opposer à Charles-Quint... De nouveau, il semble que Dieu continue en cette volonté; que la France, l'Espagne et l'Angleterre soient si également puissantes, qu'ils ne puissent accroître au préjudice les uns des autres; ayant rendu le royaume de France par la paix, uni,

(1) *Rabelais*, livre I, ch. 46.

puissant et formidable ; d'autre part a joint le Portugal à l'Espagne, et l'Écosse à l'Angleterre, à ce qu'ils aient force et moyens de se garder également les uns les autres, empêcher la monarchie et conserver leur État (1). »

Le partisan le plus décidé de la monarchie universelle, *Campanella*, avoue que les écrivains politiques étaient presque unanimes à la repousser, comme contraire aux desseins de Dieu, qui a donné à chaque nation des limites naturelles et des langues différentes, expression d'un génie divers ; il avoue que les monarchies dont l'histoire fait mention, furent toutes le produit de la violence, et qu'à ce titre, elles sont condamnées par le christianisme (2). Ajoutons que la monarchie doit être réprouvée, non seulement parce qu'elle est irréalisable, et contraire à l'esprit de l'Évangile ; elle serait possible, qu'il faudrait encore la repousser comme un faux idéal. Pour la justifier, ses défenseurs disent que le but de l'humanité est la paix, et que la monarchie peut seule l'assurer. C'est une erreur funeste. La paix n'est pas le but, c'est un moyen ; le but est avant tout le respect du droit et de l'individualité ; si le droit n'est pas respecté, si l'individualité est méconnue, il devient impossible à l'homme de remplir sa mission sur cette terre, mission qui n'est autre que le développement progressif de ses facultés. Or la monarchie universelle, telle que les conquérants l'ont ambitionnée, détruit l'idée même d'un droit individuel, et par suite elle tarit les sources de la vie. Malheur aux peuples, si la paix devient jamais leur unique préoccupation, et s'ils y sacrifient le bien le plus cher de l'homme, sa liberté. Ce serait le règne d'une civilisation purement matérielle, c'est à dire la décadence, la pourriture. Si la monarchie universelle était possible, elle se réaliserait dans une société qui n'aurait qu'un seul souci, augmenter ses richesses pour accroître ses jouissances. Heureusement, Dieu a veillé à ce que la monarchie restât éternellement une chimère, en douant les nations d'une individualité indestructible. Elles réagiront toujours contre une domination qui les anéantirait, de même que l'homme réagit par instinct de conservation contre tout ce qui menace sa vie. Est-il vrai au moins que

(1) Mémoires de *Tavannes*, dans *Petitot*, Collection, T. XXIII, p. 266, 380, 381.
(2) *Campanella*, de Monarchica Hispanica, p. 372-384 (édit. d'Amsterdam, 1641).

a monarchie universelle soit une garantie de paix? Elle serait plutôt une source de guerres permanentes. Il n'y a de paix véritable que lorsque satisfaction est donnée à tous les besoins légitimes de la nature; quand il y a un élément essentiel de l'humanité qui est opprimé, la lutte est nécessaire, providentielle. Si jamais la lutte pouvait cesser, c'est parce qu'il n'y aurait plus assez de forces dans les nations pour résister; alors la paix règnerait, mais ce serait la paix des tombeaux.

§ 3. Les nationalités

I

Les nationalités sont-elles le produit du hasard, des invasions, des guerres, du mélange fortuit des races? ou ont-elles une raison d'être comme les individus? Si on les confond avec les États, il faut dire qu'elles n'ont pas de vie propre, qu'elles se font et se défont par la conquête ou l'hérédité; par suite la monarchie universelle ne sera plus qu'une question de puissance et de fortune. Si, au contraire, elles ont une vie propre, comme les individus, elles ont aussi droit à une existence individuelle; elles ne peuvent pas être détruites par un conquérant, pas plus que l'individualité humaine ne peut être anéantie au profit des princes. S'il n'y a pas de nationalités, les sociétés politiques ne reposent que sur la possession; la possession plus ou moins longue peut créer des titres, mais n'étant pas fondée sur la nature, elle n'a pas la force d'un droit, c'est un fait, qu'un fait contraire peut renverser. Il n'en est plus de même si les nationalités ont une existence individuelle; il n'y a pas de violence qui puisse la leur enlever, car le fait contraire au droit ne crée pas un droit, quelle que soit sa durée. Une fois que le principe des nationalités sera entré dans la conscience générale et qu'il se sera réalisé dans la constitution des États, il en résultera la plus forte garantie pour la conservation de la paix, car il ne pourra plus être question de conquête : les nationalités sont donc un principe de paix. Que si, au contraire, on ne tient aucun compte des nations, si leur existence n'est qu'un simple fait, les guerres de conquête seront éternelles.

Le principe de nationalité est entré dans la conscience humaine; et la tendance des temps modernes est de le réaliser dans les faits. Or la vie de l'humanité, dans son évolution progressive, nous révèle les desseins de Dieu. Nous pouvons donc affirmer que les nations ont leur raison d'être en Dieu. Ce qui confirme cette induction historique, c'est que l'élément d'individualité est répandu dans toute la création, aussi bien que celui de l'unité. Les conditions physiques de la vie varient, non seulement d'un continent à l'autre, mais au sein d'un même continent, Dieu a créé des territoires où la vie se développe sous des conditions différentes; ces conditions sont appropriées au caractère et à la mission de la nation qui est destinée à l'habiter. Les territoires, avec tous les éléments qui les constituent, sont pour les nations ce que le corps est pour les individus, un instrument, un organe de la vie. De même que chez l'homme, la constituton physique est en harmonie avec les facultés intellectuelles et morales, de même le corps des nations est en harmonie avec leur génie et leur destinée. A cela se réduit la question si souvent agitée de l'influence des climats. L'on a dit que le corps faisait l'âme, il serait plus vrai de dire que l'âme fait le corps, car il est contradictoire que l'organe crée le principe, ce doit être le principe qui crée l'organe. Pour mieux dire, Dieu seul est créateur; il donne à l'âme l'enveloppe qui répond à ses facultés; il donne aux nations le territoire qui répond à leur mission. Cette corrélation entre les mœurs, les goûts, les dispositions d'une nation, et la partie de la terre qu'elle occupe, est une preuve vivante que les nations sont un fait providentiel; elles ont donc leur existence en Dieu, aussi bien que les individus.

Un des grands poètes de la France chante au XVIIe siècle :

> Du ciel la prudence infinie
> Départ à chaque peuple un différent génie (1)

Ces vers de Corneille contiennent en germe toute la théorie des nationalités. Qu'est-ce qui fait l'essence d'un individu? pourquoi disons-nous qu'il a une existence indestructible? C'est parce que chaque homme a des facultés diverses, qu'il est appelé à déve-

(1) *Corneille*, Cinna, II, 1.

lopper, de l'usage desquelles il est responsable; il meurt, mais pour renaître à une vie nouvelle, dont les conditions sont une suite rigoureuse de sa vie antérieure. Chez les nations, nous trouvons également des facultés diverses qu'elles sont appelées à développer, et de l'emploi desquelles elles sont responsables; il leur arrive aussi de mourir, comme à tout ce qui est créé; mais c'est plutôt une transformation de la vie qu'une destruction. Le génie divers de chaque homme se manifeste dans ses œuvres; chacun a sa mission à remplir dans la destinée générale de l'humanité. Le génie de chaque nation nous révèle également sa mission, qui est en harmonie avec la mission des individus et avec celle du genre humain. Ce qui constitue l'individualité humaine, c'est précisément ce génie particulier de chaque homme, et la tâche qu'il a à accomplir dans l'œuvre générale de sa nation et de l'humanité. C'est aussi ce génie et cette mission qui fondent le caractère essentiel des nationalités. Chaque peuple représente en quelque sorte une idée; cette idée est le principe de sa vie, sans elle il cesserait d'être (1); aussi longtemps qu'il y reste fidèle, il joue un rôle glorieux dans l'histoire; du jour où il la déserte, il abdique son existence; son déclin commence, il meurt pour renaître dans d'autres conditions.

L'histoire tout entière est un témoignage de la destinée individuelle que nous reconnaissons aux nations; leur génie et leur mission éclatent avec une égale évidence dans les faits. Comment l'existence des nations s'harmonise-t-elle avec celle des individus, d'une part, et celle de l'humanité, d'autre part? Nous avons dit que l'individu ne doit pas être absorbé par l'État, pas plus que les nations par l'humanité; c'est dire qu'en définitive le perfectionnement de l'individu est le dernier but de l'organisation du genre humain, que les nations et l'humanité sont des milieux dans lesquels l'homme doit développer ses facultés, et accomplir sa mission. Séparez l'individu de la nation à laquelle il appartient, vous n'aurez plus qu'une abstraction, un non-être; l'homme ne peut pas plus vivre en dehors d'une nation, que la feuille ne pourrait vivre

(1) *Cousin*, Histoire de la philosophie, X^e leçon : « Un peuple n'est un véritable peuple qu'à condition d'exprimer une idée qui lui donne un caractère commun, une physionomie distincte dans l'histoire. »

si on la détachait de l'arbre dans lequel elle puise les sources de la vie. C'est la nation qui donne à l'individu son caractère, ses idées, ses préjugés et ses passions ; il vit en elle. Mais elle vit aussi en lui : la nation, si on la sépare des individus, est une abstraction, ce sont les individus qui font sa force et sa grandeur. Pour qu'il y ait vie complète, harmonique, il faut que la vie nationale et la vie individuelle se pénètrent, réagissent l'une sur l'autre, mais de manière à conserver chacune leur liberté d'action.

La vie nationale et la vie individuelle ne suffisent pas pour l'entier développement des facultés de l'homme et pour l'accomplissement de sa mission. En effet, la destinée de tous les hommes est solidaire, en ce sens qu'ils sont frères ; il y a donc un lien entre eux, d'où naissent des devoirs ; ces devoirs, en rattachant l'individu à ses semblables, quel que soit le lieu qu'ils habitent, mettent en action les plus nobles facultés de l'homme, les sentiments de fraternité et de charité. Pour l'individu, la solitude absolue serait la mort de l'âme ; les nations ne peuvent pas plus s'isoler de l'humanité que les individus ne peuvent se détacher de leurs semblables ; leur isolement absolu serait aussi la mort. Par cela même que les nations ont chacune leur génie particulier, chacune ne représente qu'une des faces de l'humanité, chacune est donc incomplète ; elle doit, pour se compléter, se mettre en rapport avec les autres membres de l'humanité : ce n'est que par cette voie commune qu'un développement régulier, harmonique des facultés humaines devient possible. Ainsi les nations sont à l'égard de l'humanité, ce que les individus sont à l'égard des nations ; la vie nationale doit se relier à la vie générale, de même que la vie individuelle doit se relier à la vie nationale. Les nations ont une mission qui s'identifie avec celle des individus ; l'humanité a une destinée qui est au fond celle des nations et des individus. Il faut donc que le genre humain soit organisé de manière que la vie nationale favorise la vie individuelle, et que la vie universelle pénètre la vie nationale. L'individu, quoique libre et indépendant dans sa sphère, ne peut pas entraver la vie nationale ; ce serait détruire le milieu dans lequel il est appelé à vivre. La nation ne peut pas davantage, quoique libre et indépendante, entraver la vie générale : ce serait remplacer une vie commune, harmonique, par une existence particulière et égoïste, et l'égoïsme tue ceux qui s'y abandonnent. De là la

nécessité d'une organisation de l'humanité qui harmonise la vie générale, la vie nationale et la vie individuelle.

II

Quelle est l'origine historique des nations? Dans notre monde occidental, elles datent des temps modernes. L'antiquité est l'âge des cités et des monarchies universelles. Les Barbares mettent fin à l'empire de la Ville Éternelle, mais on dirait que Rome est née pour la domination, comme le dit son grand poète : les Césars font place aux papes. Quel est l'idéal du catholicisme dont la papauté est l'organe? On essaie aujourd'hui de relever le christianisme traditionnel de sa décadence, et pour le remettre en honneur, on prétend qu'il se concilie parfaitement avec les tendances de la civilisation européenne; que dis-je? ses plus ardents défenseurs vont jusqu'à prétendre que c'est à lui que nous devons tout ce qu'il y a de grand dans notre état social. L'histoire donne un démenti à ces superbes prétentions. Un des besoins les plus vifs des peuples modernes, c'est leur indépendance; or il n'y a pas de place pour les nations dans le catholicisme. Les plus célèbres docteurs du moyen âge disent « que, si Adam n'avait pas péché, les hommes n'auraient formé qu'une famille dont Adam eût été le chef et par conséquent le maître (1). » Voilà bien l'unité représentée comme l'idéal de l'humanité, dans son état de perfection. L'idée de diversité, de nationalité ne pouvait pas même naître dans cet état imaginaire que les catholiques appellent le paradis : il y avait unité de langue, unité de sentiments et unité politique, si l'on peut appeler ainsi le gouvernement de la famille humaine par son chef.

L'unité de langue est l'expression de l'unité intellectuelle; elle survécut à la chute. C'était comme un souvenir de l'état primitif : « La terre, dit la *Genèse,* n'avait alors qu'une seule langue, et la même manière de parler. » Comment la diversité de langues, signe de la diversité nationale, s'est-elle fait jour dans cette unité absolue? Au point de vue des doctrines modernes, nous voyons un immense progrès dans l'avénement de cette diversité, car c'est

(1) *Alexander Hales,* Summa theologica, quæst. XCIII, membr. 1. (T. II, p. 387.)

l'avénement des nationalités. Est-ce sous ces couleurs que l'Écriture sainte représente la révolution qui, d'une seule langue, en fit plusieurs? Notre question seule est une hérésie. L'unité de langue étant un des caractères de l'existence parfaite du paradis, la diversité de langage ne peut être qu'une conséquence de la chute. Tel est aussi le récit de la Bible. Les hommes s'étant multipliés, leur orgueil s'insurgea contre Dieu ; ils se mirent à bâtir une tour, la fameuse tour de Babel, comme s'ils voulaient s'élever jusqu'au ciel, et braver la divinité. Que fit Dieu pour punir leur révolte? « Allons, dit-il, confondons leurs langues, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres; et ainsi le Seigneur les sépara de ce lieu par toutes les terres. » La confusion des langues conduisit à la séparation des peuples. Écoutons *Bossuet :* « La parole est le lien de la société entre les hommes, par la communication qu'ils se donnent de leurs pensées. Dès qu'on ne s'entend plus l'un l'autre, on est étranger l'un à l'autre. Si je n'entends point, dit saint Paul, la force d'une parole, je suis étranger et barbare à celui à qui je parle, et il me l'est aussi. Et saint Augustin remarque que cette diversité de langages fait qu'un homme se plaît plus avec son chien, qu'avec son semblable (1). » Ainsi la confusion des langues, punition de l'attentat de Babel, fut le principe de la séparation des peuples. L'on doit donc dire, d'après le récit de la *Genèse*, que le partage du genre humain en nations est une punition infligée aux hommes pour leur orgueil.

Telle est la conception que la révélation chrétienne donne de l'origine des nations. Loin d'avoir leur principe en Dieu, elles sont une déviation de la création primitive, c'est à dire de la perfection divine. Les hommes déchus s'étaient servis de leur unité pour faire la guerre à Dieu, au lieu de le glorifier : voilà pourquoi Dieu les punit, en les séparant. C'est en ce sens que le *Sage* par excellence dit dans ses *Proverbes :* « A raison des péchés des hommes, il y a beaucoup de princes qui les gouvernent. » Cependant la destinée des hommes est de revenir à la perfection d'où ils sont déchus par la faute d'Adam : le péché originel a introduit la division, Jésus-Christ est venu réparer la nature humaine et rétablir l'unité. L'unité, et une unité absolue , est donc l'idéal de

(1) *Bossuet*, Politique tirée de l'Écriture, livre I, art. 2.

l'humanité, l'état pour lequel Dieu l'a créé. On le voit, l'unité, c'est à dire, dans le domaine politique, la monarchie universelle, est un dogme pour le catholicisme; il faudrait un tour de force aussi miraculeux que la confusion des langues, pour introduire l'élément de la diversité, à titre de principe divin, dans l'unité chrétienne.

Une chose est certaine, c'est que, pendant les longs siècles où le catholicisme a régné sur les esprits, la monarchie universelle fut l'idéal de l'Église. Dans la doctrine du moyen âge, les papes étaient les vrais maîtres du monde; s'ils consentaient à partager la domination avec les empereurs, c'était à condition que les chefs temporels de la chrétienté leur fussent subordonnés, comme le corps l'est à l'âme. Grâce à la prédication de l'Évangile et au régime de fer de la papauté, les croyances religieuses étaient les mêmes; l'unité existant dans le domaine de la pensée, on pouvait croire qu'elle se réaliserait aussi dans les faits et qu'il n'y aurait qu'un troupeau sous un seul pasteur. Il n'y avait pas jusqu'à l'unité de langue, cette marque caractéristique de l'unité primitive du genre humain au sein du paradis, qui ne reparût au moyen âge. L'Église repoussa les langues des peuples barbares qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain; elle leur imposa la langue latine comme langue sacrée. Rejeter les langues nationales, c'était répudier les nationalités, pour mieux dire, les empêcher de se former et de se développer. En réalité, tant que le catholicisme domina, il n'y avait pas de nationalité; la chrétienté était une, la pensée était une, la littérature était une. Il y a une fatigante uniformité dans les plus grands penseurs du moyen âge; qu'ils soient allemands ou italiens, français ou anglais, leur langage est le même, et leurs sentiments sont les mêmes: ils nous donnent une idée de ce que deviendrait le développement intellectuel, si l'unité de langue, cet idéal du paradis, pouvait s'établir.

Un grand philosophe a vu dans l'unité de langue un moyen merveilleux d'avancer les progrès de l'esprit humain; pour arriver à ce but, Leibniz voulait créer une langue artificielle. Mais tout idéal reposant sur l'unité absolue, est une fausse utopie. Le moyen âge jouissait de ce que l'on considère comme un bienfait, il avait l'unité de langue. Qu'en résulta-t-il? L'unité tua l'individualité, l'originalité, c'est à dire le principe même de toute vie. La litté-

rature était factice comme la langue qui lui servait d'organe; de là l'ennui qu'elle respire, et qui l'a fait reléguer parmi la poussière du passé. Chose singulière, et qui prouve combien l'idéal de l'Église est trompeur! Il y avait au moyen âge des germes de langues nationales; on les méprisait du haut de l'unité chrétienne comme le fruit de la barbarie : cependant cette barbarie seule avait vie et avenir. Aujourd'hui on rassemble avec un soin qui peut paraître superstitieux, jusqu'aux moindres débris qui restent de la littérature populaire du moyen âge, tandis que les *in-folios* latins des grands penseurs du catholicisme sont abandonnés aux vers qui les rongent. Ce culte de nos origines littéraires n'est pas une puérilité d'érudit; c'est la piété des nations qui recueille les témoignagnes de leur vie primitive. Les langues modernes sont le premier éveil des nationalités : avec elles finit l'unité catholique, la monarchie universelle de Rome, et une nouvelle ère s'ouvre.

III

D'où viennent nos langues, expression des nationalités qui ont pris la place de l'unité chrétienne? Il y a unité d'origine dans les langues du monde occidental; c'est un témoignage toujours vivant de l'unité qui relie les membres de la grande famille humaine. Cette unité n'empêche pas une diversité infinie de génie et de caractère : toutes les langues modernes ont leur racine dans l'Inde; mais quelle variété de développements depuis l'Inde antique, la Perse, la Grèce et Rome, jusqu'aux peuples de race germanique! C'est cette variété qui fait la richesse et la grandeur de notre civilisation. Les races se sont partagées en peuples divers, qui ont agi l'un sur l'autre par la conquête, la colonisation et les mille rapports auxquels le commerce donne naissance. De là, malgré l'origine commune, des langues diverses répondant à des civilisations différentes. Remarquons une chose qui prouve l'importance du principe de diversité dans les destinées du genre humain : aucun peuple moderne ne peut revendiquer une origine pure de mélange; tous ont été formés par la fusion d'éléments divers, soit par des immigrations successives, soit par la guerre, soit par les colonies. Ce mélange, loin d'affaiblir les nationalités,

semble plutôt leur donner une force plus grande : il n'y a pas de pays qui ait été foulé par les conquérants, comme l'Angleterre, et il n'y a pas de nationalité plus fortement trempée que celle de l'Angleterre.

Si l'on demande quelles sont les origines des langues et des nations, il faut, comme en toutes choses, remonter à Dieu. Au moment où l'Europe paraît sur la scène de l'histoire, elle est déjà occupée par les races qui forment le fond des nationalités modernes. Cela est si vrai, que l'on retrouve encore aujourd'hui le caractère, les vices et les qualités que les historiens anciens signalent dans les populations européennes. Les légions romaines domptèrent les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre et une partie de la Germanie; mais elles n'eurent pas la puissance d'étouffer les germes des nationalités que Dieu avait déposés dans le monde occidental. Rome ne fit qu'ajouter un élément puissant de civilisation, en répandant dans son immense empire sa langue et son droit. Quand le christianisme, grâce à l'unité romaine, eut jeté d'assez fortes racines pour pouvoir résister aux tempêtes, les Barbares arrivèrent pour briser la fausse unité de l'empire. C'est l'invasion germanique qui joue le plus grand rôle dans la formation des nations modernes, car c'est la race germanique qui représente par excellence l'esprit d'individualité, sans lequel il n'y a pas de nation possible. Les Germains avaient l'amour de la personnalité à un tel excès, qu'ils permettaient à l'individu de rompre les liens les plus sacrés, ceux de la famille (1). C'était pousser la vertu jusqu'au défaut. Sous l'influence de cet esprit de division, l'Europe se morcela en un nombre infini de petites souverainetés locales; tout se localisa, le droit, les mœurs, les idées, la langue, le caractère : c'est le régime de la féodalité. Si ce morcellement illimité n'avait pas trouvé d'obstacle, il aurait disjoint les divers membres des nations, il les aurait isolés, détachés de l'unité humaine. Rome et le christianisme prévinrent la dissolution universelle dont la féodalité menaçait l'Europe. Mais telle est la condition des choses humaines, que le bien n'est jamais sans mélange de mal. Le principe de l'individualité germanique, nécessaire pour la constitution des nationalités, aurait conduit dans son excès à l'anarchie et à la

(1) Voyez le tome V^e de mes *Études*.

mort : Rome arrêta la dissolution féodale par l'idée de l'État, centre autour duquel viennent se grouper successivement pour s'y perdre les petites souverainetés féodales : le christianisme étendit encore plus loin les liens des hommes, en les unissant tous, sans distinction de race, par une foi commune. Mais Rome et le christianisme avaient également la tendance de pousser à l'excès le principe de l'unité dont ils étaient les représentants. De là, une nouvelle tentative de monarchie universelle, qui aurait pu devenir funeste à l'humanité, si le pape ou l'empereur était parvenu à dominer seul sur la chrétienté ; heureusement, il y avait dans l'unité chrétienne un principe de division, et par conséquent de décadence. Le pape ruina l'empire, et l'empereur ruina la papauté ; il ne resta que les nations (1).

Tel fut le long travail du moyen âge ; les nations etaient constituées, lorsque la révolution du XVIe siècle éclata. La réforme donna une force immense à l'esprit national. Aussi longtemps que la chrétienté fut soumise à Rome, exploitée par Rome, il manquait quelque chose à l'indépendance des nations ; pour être libres, elles devaient briser ce dernier lien qui, quoique spirituel en apparence, aboutissait en réalité à une domination temporelle. Les peuples de race germanique prirent l'initiative. Cela devait être, car le protestantisme était en essence la revendication du droit de l'individu dans le domaine de la foi ; il appartenait à la race individuelle par excellence de donner le signe de la révolte contre un prétendu pouvoir divin, qui opprimait l'homme dans ce qu'il a de plus intime, sa croyance, et qui se prévalait de l'empire que l'âme exerce sur le corps pour usurper la souveraineté temporelle au nom du pouvoir spirituel. L'on peut donc dire que les nations datent de la réforme ; en effet, c'est elle qui assura leur souveraineté, et il n'y a pas de nations, aussi longtemps qu'elles ne sont pas souveraines. Cette influence de la révolution du XVIe siècle ne se borna pas aux peuples qui embrassèrent le protestantisme, elle réagit sur ceux qui gardèrent leurs vieilles croyances. Luther brisa la papauté et l'unité chrétienne du moyen âge ; en dépit de la réaction catholique, il n'en resta qu'une vaine ombre. Les papes qui, au temps de leur puissance, déposaient les rois, et transféraient

(1) Voyez le tome VIe de mes *Études*.

les royaumes, furent obligés de rechercher l'appui des princes pour se défendre contre le flot envahissant de la révolution religieuse ; leur décadence alla croissant jusqu'à ce que le moment arriva où le vicaire de Dieu ne se maintient au Vatican que sous la protection des baïonnettes étrangères. La papauté n'est plus qu'une ruine dans la ville des ruines.

La race germanique acheva par la réforme l'œuvre qu'elle inaugura par l'invasion des barbares, et qu'elle prépara par la féodalité ; la révolution du XVIe siècle constitua définitivement les nationalités. Il y a de cela un témoignage irrécusable ; les littératures nationales prirent leur essor sous l'influence du protestantisme. Les langues modernes se formèrent comme les nationalités dont elles sont l'expression, dans les longs siècles du moyen âge, mais il leur manquait un principe de vie. Aussi longtemps qu'il domina, le catholicisme étouffa les idiomes nationaux autant que cela dépendait de lui, en imposant le latin au clergé, la seule classe lettrée qui existât à cette époque, et en parlant aux fidèles dans une langue morte. La renaissance ne fut pas favorable aux littératures populaires ; fiers des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, qu'ils ressuscitèrent, les savants dédaignaient l'inculte langage du peuple. Érasme, le plus beau génie de ce temps d'enthousiasme littéraire, a les sentiments de l'ère moderne, mais il les exprime dans le latin de Cicéron. La réforme fut une révolution dans le langage, plus encore que dans la foi ; ce fut la vraie renaissance, c'est à dire une vie nouvelle ; or la vie demande une langue vivante. Comme les réformateurs adressaient leurs appels passionnés au peuple, ils furent obligés de lui parler dans l'idiome du peuple, et leurs premiers accents furent des chefs-d'œuvre. Les catholiques ont tout contesté à Luther, ils n'ont pas nié l'éloquence entraînante de ses écrits. On ne lit plus guère les ouvrages des grands penseurs du moyen âge ; il n'y en a pas un seul qui brille par le don de l'art, la langue morte dont ils se servent a étouffé le sentiment de la vie. On lira toujours les écrits du réformateur allemand ; l'artiste sauvera le théologien de l'oubli. La nécessité d'agir sur l'esprit des fidèles, de les convaincre, de les entraîner, fut la même partout où la réforme pénétra, et partout elle eut la même influence sur la littérature nationale. C'est grâce au protestantisme que les littératures modernes devinrent populaires, et

en pénétrant dans le peuple, elles y puisèrent une source de vie intarissable.

L'esprit de nationalité du protestantisme se manifeste encore dans une autre sphère tout aussi caractéristique ; la science du droit des gens date de la réformation, et elle doit son éclat à des écrivains réformés. D'après une opinion traditionnelle, le droit international procéderait du christianisme. Il est vrai que la doctrine évangélique, en humanisant les mœurs, a introduit dans les relations internationales des éléments que les anciens ignoraient, la fraternité et la charité, mais ces sentiments ne constituent pas un droit. Il y a plus ; il est impossible que le catholicisme ait produit la science du droit qui régit les rapports des nations, car l'idée de nation lui est étrangère. Le droit international ne pouvait naître que d'un mouvement qui relève, bien qu'en l'exagérant, le principe d'individualité. Voilà pourquoi les écrivains catholiques ne se sentirent pas attirés vers une science qui, dans sa première manifestation, ne tenait compte que de ce qu'il y a d'individuel dans l'humanité. C'était une conséquence inévitable du principe protestant : expression du génie germanique, il tend en toutes choses à l'individualisme. Cependant, le droit des gens, s'il implique l'existence de nations libres et souveraines, suppose aussi qu'il y a entre elles des liens juridiques, et pour trouver la source première ainsi que la raison et le but de ces rapports, il faut considérer les nations, non comme des êtres isolés et jouissant d'une indépendance absolue, mais comme membres d'une unité supérieure dans laquelle elles puisent leur mission, et d'où dérive une limitation de leur souveraineté, c'est à dire des droits et des obligations réciproques. Cette tendance à l'unité est si impérieuse, qu'elle se produisit dans les faits tout ensemble et dans la science, sous le nom d'équilibre politique.

§ 4. L'équilibre politique

L'unité du moyen âge par le pape et l'empereur avait pour but idéal la paix. Cet idéal était faux et de plus irréalisable. Chose singulière, ceux qui devaient procurer la paix à la chrétienté, le vicaire spirituel et le vicaire temporel de Jésus-Christ, furent eux-

mêmes en lutte permanente, jusqu'à ce que l'empire et la papauté se fussent détruits l'un l'autre. La réforme mit fin à l'unité chrétienne. Alors les nations entrèrent en scène, et elles manifestèrent leur vie par des guerres presque incessantes. La personnalité, poussée jusqu'à l'égoïsme le plus brutal, telle fut la loi des temps modernes. L'on ne tarda pas à s'apercevoir que la domination du plus fort était au bout de cette lutte de forces individuelles. Bien que l'ère des nationalités commence avec le XVIe siècle, les nations n'étaient pas encore constituées. Elles n'agissaient pas en leur nom ; les rois, chefs héréditaires des peuples, les représentaient, et les représentaient très mal. Des passions tout à fait personnelles, la vanité, l'orgueil, l'amour de la guerre, animaient les princes ; c'était un champ favorable pour la formation d'une monarchie universelle. Dès le XVIe siècle, la monarchie devint l'ambition d'une puissante famille, de la maison d'Autriche. Menacés dans leur indépendance, les rois se coalisèrent contre le plus fort ; ils cherchèrent à sauvegarder leur existence en équilibrant les forces des grandes puissances, de manière à conjurer le danger d'une prépondérance qui eût été le premier pas vers la domination du monde.

Ainsi le système de l'équilibre remplaça l'unité du moyen âge. On lui fait honneur d'avoir délivré l'Europe de l'ambition de la monarchie universelle, incarnée d'abord dans la maison d'Autriche, puis dans la royauté française. C'est aller au delà de la vérité, que de dire que l'ambition de Charles-Quint fut tenue en échec par des idées d'équilibre. François Ier, son brillant rival, ne songeait guère à équilibrer les forces de la France et de l'Espagne ; vrai type de la légèreté française, il poursuivit un but impolitique au plus haut degré, et même irréalisable, un établissement en Italie. Henri VIII qui, comme roi d'Angleterre, avait pour mission d'être gardien de l'équilibre, fut toute sa vie le jouet de ses mobiles et impures passions. Quant à Soliman, l'équilibre était certes le moindre de ses soucis ; successeur armé du prophète arabe, il ne pouvait avoir d'autre but que de combattre et de combattre toujours, jusqu'à ce que la terre entière reconnût le Dieu de Mahomet. Le vrai obstacle que Charles-Quint rencontra dans ses projets ambitieux fut le protestantisme qui, en brisant l'unité catholique, rendit impossible la reconstitution de l'empire, ce rêve du grand empereur.

Au XVIIe siècle, les idées d'équilibre parurent prendre une plus grande force; l'Autriche, appuyée sur la réaction catholique, menaçait de se faire maîtresse absolue de l'Allemagne, ce qui eût été un grand danger pour l'indépendance des autres États. C'est alors que Richelieu abaissa pour toujours la grandeur de la maison qui, depuis deux siècles, alarmait l'Europe. Cependant, ce serait encore une exagération que d'attribuer au système d'équilibre la guerre de Trente ans et la paix de Westphalie, qui couronna cette lutte sanglante. Il est certain que l'Allemagne, théâtre de la lutte, resta étrangère à toute idée politique au milieu de l'affreuse guerre qui la déchirait. Richelieu chercha vainement à faire comprendre aux princes catholiques que leur intérêt, aussi bien que celui des protestants, était d'affaiblir l'empereur; le fanatisme l'emporta toujours. Les princes réformés furent plus faibles encore; ils ne restèrent pas même fidèles à la cause de leur religion. Si le protestantisme sortit vainqueur de la lutte, c'est grâce au génie du grand cardinal. Le traité de Westphalie consacra-t-il du moins cette théorie de l'équilibre qui devait enchaîner l'ambition des conquérants? Ce fut la France qui dicta les conditions de la paix, et elle les dicta à son profit; la prépondérance passa de la maison d'Autriche à la royauté française, de sorte que le traité même auquel on fait honneur d'avoir fondé l'équilibre, contenait le germe d'une nouvelle domination. Aussi le même siècle qui avait vu la longue guerre de Trente ans et les interminables négociations de Munster, fut témoin de la grandeur de Louis XIV et de l'abaissement de l'Europe. Il est vrai que la monarchie de Louis XIV ne fut pas de longue durée; mais si le grand roi succomba sous la coalition de l'Occident, cela n'empêcha pas la France, avant la fin du XVIIIe siècle, de porter ses armes victorieuses dans toute l'Europe, et le plus grand des conquérants d'humilier les rois et les empereurs. Il succomba à son tour sous le poids de ses fautes, fautes inévitables, car elles accompagnent nécessairement l'ambition de la monarchie universelle.

Si l'Europe a jusqu'ici échappé au danger d'une monarchie universelle, est-ce à dire qu'il en faille faire honneur au système d'équilibre? Un savant historien semble le croire: ce système, dit

(1) *Heeren*, Vermischte historische Schriften, T. 1, p. 72.

Heeren, est la loi naturelle qui régit les relations des États (1). N'est-ce pas élever un pur fait ou pour mieux dire un instinct à la hauteur d'une théorie et d'une loi éternelle? Dieu a mis dans les sociétés comme dans les individus le besoin de la conservation; ce qu'on décore du nom d'équilibre politique n'est autre chose que le sentiment instinctif qui engage les faibles à chercher un appui contre le fort, quand celui-ci veut abuser de sa force pour les opprimer. Tel fut le système dans son origine, tel il resta; c'est en Italie que l'on rencontre, vers la fin du moyen âge, les premières tentatives pour équilibrer les forces des princes et des républiques qui se partageaient la Péninsule; le but était d'assurer l'indépendance de chacun. Un historien contemporain, engagé lui-même dans la politique militante, nous dira quelle pensée inspirait les Médicis, ces grands politiques du xve siècle. « Médicis, dit *Guicciardini*, comprit avec les Florentins qu'il fallait s'opposer à l'agrandissement des principales puissances d'Italie et maintenir entre elles un juste équilibre, tant pour la sûreté de la république de Florence, que pour la garantie de sa propre autorité. L'unique moyen d'entretenir cette égalité était de garder la paix et d'éloigner tout ce qui pouvait la troubler (1). » Voilà le système dans toute sa simplicité, nous dirions presque dans son naïf égoïsme : c'est la conservation des États existants. Est-ce là l'idéal de l'humanité? Si le fait était l'expression exacte du droit, sans doute il faudrait bénir le système qui parviendrait à l'éterniser, puisque ce serait assurer le règne du droit sur la terre. Mais si par hasard le fait était le produit de la violence, faudra-t-il aussi le légitimer et le perpétuer? Il y a tels États qui sont fondés sur la négation du droit, en ce sens qu'ils renferment des nationalités diverses, opprimées, enchaînées; faudra-t-il que le système de l'équilibre assure à jamais cet abus de la force? Alors, loin de sauvegarder l'indépendance des nations, il serait un obstacle invincible à leur développement.

La paix est un élément du système d'équilibre comme de l'unité du moyen âge. Nous avons déjà dit que c'est un faux idéal, de faire de la paix le dernier but de l'humanité. Dans la doctrine de l'équilibre, la paix n'est plus le but, mais un moyen, le moyen de main-

(1) *Guicciardini*, Histoire d'Italie, liv. I, ch. 1.

tenir une certaine balance de puissance, et d'empêcher la monarchie universelle. Dans l'une et l'autre théorie, la paix est une fausse paix. La paix, comme moyen de maintenir une situation donnée, est la plus irrationnelle de toutes les conceptions, et la plus irréalisable; elle tendrait à immobiliser l'humanité, dans un certain état, mais lequel? Est-ce celui du XVe siècle? Est-ce celui du XVIe ou du XVIIe? Et pourquoi l'un plutôt que l'autre? On demande vainement le pourquoi à un système qui n'est que le fait érigé en droit, et le fait arbitraire, le fait tel qu'il existe par hasard. Une pareille paix, non seulement ne garantit pas le droit, elle l'empêche de naître. Il y a des paix funestes et des guerres saintes. Pourquoi telle paix est-elle funeste? Parce que c'est la paix du despotisme, la paix de la mort. Pourquoi telle guerre est-elle sainte? Parce les armes servent à conquérir l'indépendance des nations opprimées, ou les droits imprescriptibles de la raison et de la liberté. Il peut donc y avoir des guerres qui dérangent l'équilibre existant, et qui n'en sont pas moins légitimes. En définitive, l'idéal d'un système politique ne doit pas être de balancer des forces pour immobiliser un état contraire au droit, mais bien d'organiser l'humanité d'après le principe des nationalités, et d'établir la paix comme condition du développement de l'homme.

Comme idéal, l'équilibre est donc une fausse théorie. En fait, ce n'est pas ce prétendu système qui a arrêté l'ambition des monarchies universelles : les coalitions qui se sont formées contre la maison d'Autriche et contre la France ne doivent pas leur origine à une doctrine politique, mais au besoin de conservation. Que si l'on demande pourquoi cet instinct inné à l'homme n'a pas empêché les monarchies universelles de l'antiquité, nous répondrons que c'était faute de relations entre les peuples. Ils vivaient isolés, ignorant presque leur existence; cet isolement légitimait en quelque sorte la conquête, la guerre étant le seul moyen d'unir les hommes; en tout cas, il facilita la monarchie universelle. C'est parce que dans les temps modernes l'isolement a fait place à un mouvement international de plus en plus actif, que la monarchie par la voie de la conquête est devenue impossible.

Il est vrai que les admirateurs de l'équilibre lui attribuent l'activité qui règne dans les relations internationales; un historien

français va jusqu'à dire que cette idée se confond avec celle de la solidarité du genre humain (1). C'est une singulière méprise. L'un des vices du système est au contraire de développer jusqu'à l'excès l'indépendance des États. La solidarité des peuples suppose qu'ils forment un tout organique, vivant d'une même vie, qui se répand dans tous ses membres. Dans la théorie de l'équilibre, au contraire, tous les États ont leur existence à part; s'il y a un lien entre eux, ce n'est pas celui d'une vie commune, c'est l'intérêt de leur conservation; cet intérêt, loin d'unir les peuples, les sépare, en ce sens que chacun est toujours sur ses gardes, comme un soldat en faction. Il y a plus ; la doctrine de l'équilibre suppose qu'il y a des États qui sont ennemis naturels, comme il y en a d'autres qui sont alliés naturels. Ils sont ennemis naturels, en tant qu'ils ont la même ambition et poursuivent le même but; telles sont la France et l'Angleterre; leur rivalité est aussi ancienne que leur histoire et elle ne cessera jamais, puisqu'elle est dans la nature des choses. Quant aux alliances naturelles, elles résultent d'une haine commune; l'Autriche est l'ennemie-née de la France, donc elle est l'alliée nécessaire de l'Angleterre (2). Nous voilà bien loin de la solidarité humaine! Peut-il y avoir quelque chose de plus contraire à l'idée d'une vie harmonique que la division du genre humain en éléments fatalement hostiles? Que tel soit le fait, nous ne le nions pas; mais de ce qu'il y a des haines nationales, faut-il conclure que la haine est une loi naturelle pour les nations? Dieu aurait donc créé les hommes pour qu'ils se haïssent! Si Satan créait un monde, il ne donnerait pas une autre loi à ses créatures.

Le système d'équilibre, loin de procéder de la solidarité des peuples, est au contraire la négation de l'unité humaine. On dira que c'est en cela que consiste son mérite et que telle est sa mission, puisqu'il est une garantie de l'indépendance des nations contre des tentatives de monarchie universelle. Les défenseurs du système feraient bien de s'entendre et de ne pas vanter l'équilibre, tout ensemble comme le lien de la solidarité humaine et comme la garantie d'une indépendance exclusive qui nie cette solidarité.

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. III, p. 341.
(2) On the Utility of the balance of power. (*Edinburgh Review*, January 1803.)

Est-il bien vrai que l'équilibre garantit le développement des nations? Il n'a pas empêché le partage de la Pologne, ce meurtre d'une nation, il n'empêchera pas d'autres attentats de même nature; il suffit pour cela que les forts s'entendent aux dépens des faibles. Mais laissons les crimes de côté, et supposons que l'équilibre prévienne ces brigandages en grand; en résulterait-il que les nations se développeront librement? Encore une fois, le système garantit tout au plus des faits; tant pis pour le droit, s'il n'est pas en harmonie avec le fait! L'Italie, la patrie des idées d'équilibre, en a fait une triste expérience. Elle équilibra si bien la puissance des divers États que la conquête, l'usurpation, ou l'hérédité avaient fondés dans son sein, que la nation fut étouffée sous ces créations artificielles; à force de respecter le fait, le droit ne parvint pas à se faire jour.

Nous croyons que les historiens et les publicistes, en exaltant le système d'équilibre, ont fait honneur à une doctrine politique, des progrès qui se sont accomplis en dehors de toute conception systématique. Il est incontestable que les idées de nationalité, de liberté et d'indépendance, ont gagné en force. Il est tout aussi certain qu'il y a un mouvement vers l'unité. Il n'y a plus de peuple isolé, plus d'intérêt individuel; l'Europe est comme une grande famille, dont les affaires se règlent par le concert de ses membres; dans plus d'une occasion, des congrès ont réglé des différends qui jadis auraient allumé des guerres sanglantes. Ce double mouvement d'unité et de nationalité est-il le fruit d'un système? Les écrivains politiques l'ont cru; ils ont appelé équilibre ce qui était le produit des mille et une causes qui forment la civilisation moderne. A mesure que les faits se développent, l'illusion paraît au grand jour. Ce qui constitue la force de l'élément national, c'est le principe de l'individualité, empreint dans les peuples aussi bien que dans les individus. Qui croira que ce principe est une invention des écrivains politiques ou des diplomates? Les éléments constitutifs de l'humanité ne s'inventent pas : ils sont déposés dans la création par celui qui a dit au monde d'être. Dieu a doué une race particulière de l'esprit d'individualité; c'est aux Germains après Dieu, que le monde moderne doit le principe qui fait sa vie et sa force. A côté de l'élément de diversité, il y a l'élément d'unité; personne ne dira qu'il ait été ignoré, jusqu'au jour où les publi-

cistes formulèrent leurs systèmes. Au moyen âge, il y avait une unité bien plus élevée que l'unité mesquine, produit d'intérêts communs, ou de haines communes : l'unité chrétienne se fondait sur des croyances religieuses, et elle se proposait comme but l'association pacifique du genre humain pour conduire les fidèles au terme de leur destinée, le salut éternel. Le lien de la foi s'est affaibli dans les temps modernes, mais d'autres liens tout aussi forts relient les peuples. Le commerce a, à certains égards, une puissance qui manque à la religion, puisqu'il unit des peuples que la foi divise : il répand les idées en même temps que les marchandises. De là un mouvement inouï dans les relations internationales, mouvement qui prépare la future unité du genre humain.

Quelle sera la loi de l'unité future? Au moyen âge, l'on ne concevait d'autre idéal pour l'humanité que la paix. Les écrivains qui célèbrent l'équilibre politique comme la loi naturelle des peuples, lui font aussi honneur des sentiments pacifiques qui caractérisent les sociétés modernes. C'est une nouvelle erreur. La paix, pas plus que le principe d'individualité, n'est le fruit d'un système politique. Du jour où les hommes ont reconnu qu'ils sont frères, ils ont senti également que Dieu les a créés pour vivre en harmonie et non pour s'entre-déchirer. Le mouvement industriel et commercial des temps modernes a donné une force immense à ces sentiments. Mais toute pacifique qu'elle soit, l'humanité ne recule pas devant la guerre, elle ne voit plus dans la paix le but de son existence; elle place son idéal plus haut, dans le droit et dans la liberté, et à ces biens, elle sacrifie, au besoin, les intérêts du commerce et de l'industrie. Le système d'équilibre, s'il était pris au sérieux, aboutirait à la paix à tout prix; quel homme de cœur voudrait se faire le défenseur d'une doctrine aussi avilissante? En réalité, ce prétendu système n'a jamais empêché la guerre, il l'a même souvent provoquée, et il est devenu une cause de division au lieu d'être une garantie de paix.

Nous arrivons à cette conclusion, que l'équilibre n'est pas la loi naturelle des peuples, et que les avantages qu'on lui attribue sont un fruit de la civilisation moderne. L'idéal dans l'organisation de l'humanité, comme dans celle des États, est la conciliation des deux principes de diversité et d'unité. Dieu la prépare en favori-

sant le développement des nations, et en multipliant les liens qui les unissent. C'est seulement quand ce long travail sera achevé, que l'on pourra parler d'organiser le genre humain. L'époque historique qui nous occupe est encore bien loin de ce dernier terme de nos destinées; les relations des peuples sont hostiles, égoïstes, et leurs guerres sont des luttes brutales, intéressées, auxquelles ne préside aucune grande idée, pas même une haute ambition. Heureusement qu'il y a un Dieu qui gouverne les choses humaines, et qui les conduit à bonne fin, à travers notre égoïsme et nos égarements. L'histoire est la révélation des desseins de la Providence, et elle est aussi un témoignage de la libre activité de l'homme. Ce qui prouve que les peuples sont libres, c'est qu'ils ne veulent pas toujours ce que Dieu veut; quant au gouvernement providentiel, il éclate avec tant d'évidence, qu'il faut être aveugle pour le nier; jamais il n'est plus manifeste, que lorsque les hommes se mettent en opposition avec les desseins de Dieu. Bénissons la main de Celui qui nous conduit au but de notre destinée, en se servant même de nos erreurs et de nos passions.

CHAPITRE II

CHARLES-QUINT

---

§ 1. La monarchie universelle

I

Charles-Quint a-t-il aspiré à la monarchie universelle? Est-ce une de ces grandes figures qui méritent une place à côté des Alexandre et des César? Est-ce un de ces élus de Dieu, que l'humanité salue du nom de héros, et à qui elle pardonne même le mal qu'ils font, en vue de la haute idée qui les inspire? La réponse de la postérité à ces questions est bien différente de la voix des contemporains. Écoutons d'abord les témoignages des siècles sur les desseins du grand empereur; l'appréciation de l'homme en résultera, car ce sont les grands desseins qui font les grands hommes.

Le hasard ou la Providence semblait appeler la maison d'Autriche à la monarchie : « Charles-Quint, dit *Montesquieu*, recueillit la succession de Bourgogne, de Castille et d'Aragon, il parvint à l'empire, et, pour lui procurer un nouveau genre de grandeur, l'univers s'étendit, et l'on vit paraître un monde nouveau sous son obéissance. » Cette prodigieuse fortune frappa l'imagination des contemporains. Bien qu'elle ne se fût jamais réalisée, la monarchie universelle était toujours considérée comme un idéal; le

moyen âge lui avait presque donné l'importance d'un dogme; l'unité de la foi chrétienne, destinée à se répandre sur le monde entier, semblait demander l'unité politique de la chrétienté. Les esprits, toujours crédules, se nourrissaient volontiers de présages et de prédictions. Il y eut donc des prophéties qui annoncèrent « que Charles-Quint, après avoir soumis l'Espagne et les Gaules, serait vainqueur des Turcs, qu'il délivrerait le tombeau du Christ, et assurerait l'empire du christianisme (1). » Les poètes, qui, dit *Mezeray* (2), ne sont pas moins hardis menteurs que les devins, promirent également à Charles-Quint l'empire du monde. Arioste voit la main de Dieu dans la découverte de l'Amérique. « Il a réservé à l'empereur une gloire plus grande que celle d'Auguste, en soumettant à ses lois une terre inconnue des anciens. N'est-ce pas une marque que le temps est arrivé où les peuples ne formeront qu'un troupeau sous un seul pasteur (3)? »

Les poètes ne sont pas toujours une race de menteurs; quand ils sont dignes de leur mission, ils sont plutôt les prophètes de l'avenir. Mais le poète italien qui chanta la gloire de Charles-Quint, n'avait pas cette haute ambition; Arioste était plutôt le chantre du passé, encore ne reproduisit-il dans ses charmants vers que la partie fabuleuse de la tradition chevaleresque, et sans la prendre au sérieux. Laissons-là la poésie et les prophéties; nous sommes au début d'une ère politique; écoutons les hommes qui luttèrent avec Charles-Quint; que lui reprochaient-ils pour soulever la chrétienté contre lui? François Ier ne cessa d'accuser son puissant rival d'aspirer à la monarchie. « L'empereur, dit-il, croit que telle est sa destinée, il veut enlever la liberté à tous, à ses amis, comme à ses ennemis, et régner seul au milieu de la dissolution universelle (4). » Ce n'était pas, comme on le pourrait croire, la passion de la rivalité qui faisait parler François Ier; sous son fils, on entend les mêmes accusations, non dans des manifestes, mais dans des correspondances secrètes. Henri II écrit à

(1) Ces prophéties sont rapportées par *Bayle*, Dictionnaire historique, T. II, au mot *Charles-Quint*, note *cc*.

(2) *Mezeray*, Abrégé historique de l'histoire de France, T. IV, p. 591.

(3) *Ariosto*, Orlando furioso, XV.

(4) Réponse de François Ier aux accusations de Charles-Quint, adressée à Paul III. (*Le Plat* Monumenta concilii Tridentini, T. III, p. 190.)

son ambassadeur à Constantinople : « L'extrême ambition qui le (Charles-Quint) nourrit lui promet l'impossible, et il n'aurait pas assez de la monarchie universelle, s'il y pouvait parvenir. » Le connétable de France écrit au cardinal de Tournon : « Tout lui est de bonne guerre, pourvu qu'il ait ce qu'il désire, qui est la monarchie, que toujours il s'est promise et persuadée (1). » Telles étaient les convictions et les craintes de tous les hommes d'État. En 1539, l'ambassadeur de France, à Rome, écrit : « Le pape et toute la cour romaine est en grand soupçon que l'empereur veuille tendre à la monarchie (2). » Le seul des réformateurs qui fût un esprit politique, pensait sur cela comme le souverain pontife. Zwingle ne se borna pas à déclamer vaguement contre l'ambition de Charles-Quint; il conçut le hardi dessein de l'arrêter, en armant contre lui les États menacés dans leur liberté et dans leur existence même. Zwingle s'entendit avec le plus aventureux des princes protestants; le landgrave de Hesse devait exciter les rois, et le réformateur se chargeait des républiques. Le pasteur suisse comprenait que, si la liberté des nations succombait, c'en était aussi fait de la réforme (3). Zwingle se mit en rapport avec les Vénitiens, les hommes politiques par excellence au XVIe siècle. L'on ne voit pas, à en juger par les rapports de leurs ambassadeurs, que la crainte d'une monarchie universelle les ait inquiétés; mais ce qui prouve que ces projets n'étaient pas tout à fait chimériques, c'est que dans les conseils de l'empereur, un parti le poussait à abaisser la puissance rivale de la France, pour conquérir la monarchie du monde (4).

Les historiens contemporains abondent dans ces sentiments. *Du Bellay* dépeint l'ambition dévorante de Charles-Quint : « Il ne désire rien plus que le ravalement, non seulement des Turcs, mais aussi de tous les princes de quelque titre ou loi qu'ils soient, moyennant seulement que sa grandeur en résulte (5). « Si le grand empereur, dit *Brantôme*, eût été immortel seulement de cent ans, bien sains et disposés, il eût été le vrai fléau du monde, tant il

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 47 et 340.
(2) *Id.*, *ibid*, T. I, p. 451.
(3) *Merle d'Aubigné*, Histoire de la réformation, T. IV, p. 576, ss.
(4) *Contarini*, 1525, dans *Alberi*, Relazioni degli ambasciatori veneti, 1re série, T. II, p. 58.
(5) *Du Bellay*, Mémoires, dans *Petitot*, collection, 1re série, T. XIX, p. 345.

était frappé d'ambition. Et il avait pris la devise des deux colonnes avec ces mots : *plus outre*, voulant en cela surpasser et braver Hercule... Sans notre grand roi François, il fût venu aisément à son dessein. Et autant de petits potentats qui s'y eussent voulu opposer, il en eût autant abattu comme des quilles, et leur puissance n'y eût eu pas plus de vertu que celle des petits diablotins de Rabelais, qui ne font que grêler les choux et le persil d'un jardin (1). »

II

Les apparences trompent d'ordinaire les contemporains; ils prennent facilement leurs craintes ou leurs espérances pour la réalité. Pour la postérité, il y a un autre écueil, dont elle doit se garder dans les jugements qu'elle porte sur le passé; en voyant les prévisions des hommes s'évanouir comme un rêve, elle est disposée à croire qu'elles n'ont jamais eu de fondement. N'est-ce pas à cette illusion historique qu'il faut attribuer l'appréciation dédaigneuse que le XVIIIe siècle a fait des projets de Charles-Quint? Après quelques générations, la descendance du grand empereur s'éteignit d'épuisement, et la décrépitude de la famille royale était comme l'image du peuple qu'elle régissait. Quand l'Espagne dépérissait avec ses maîtres, pouvait-on croire qu'elle eût jamais menacé sérieusement la liberté de l'Europe? Le grave *Robertson* déclare qu'il n'y a pas de fondement à l'opinion, que Charles-Quint avait formé le projet d'une monarchie universelle (2). *Voltaire* ne voit qu'une chimère dans cette idée de monarchie; la conduite même de l'empereur, dit-il, y donne un perpétuel démenti: au lieu de profiter de la prise de Rome et de la captivité du pape pour conquérir l'Italie, il lui rend la liberté pour une assez faible somme d'argent, de même qu'il rendit la liberté aux enfants de France pour quelques millions d'écus (3). En fait, les écrivains du dernier siècle ont raison; Charles-Quint n'était pas de la race

(1) *Brantôme*, Vies des grands capitaines : Charles-Quint.
(2) *Robertson*, Histoire de Charles-Quint, livre XII.
(3) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. CXXIV.

des Alexandre et des César, et l'Espagne n'était pas de taille à répéter le rôle de Rome. Est-ce à dire que les contemporains aient eu tort de lui reprocher une ambition dangereuse pour l'indépendance de l'Europe? La monarchie universelle ne se reproduira plus sous les formes de la puissance romaine; mais il se pourra faire qu'un prince, sans dominer directement sur le monde, acquière une puissance telle que la liberté des autres nations soit compromise. Si la volonté d'un État l'emportait toujours, ses désirs deviendraient des lois, et l'indépendance des peuples ne serait plus qu'un vain mot. Voilà le danger qui a plus d'une fois menacé l'Europe, et qui peut la menacer encore. Charles-Quint avait-il l'ambition de donner cette prépondérance à l'Espagne?

Chaque siècle refait l'histoire du passé. La réaction vers le catholicisme et le moyen âge qui a éclaté à la suite des révolutions de notre temps, a donné un éclat nouveau à Charles-Quint, le dernier prince qui représente l'unité chrétienne. Confondant leur héros avec le catholicisme qu'ils voudraient restaurer, les néo-catholiques idéalisent la figure de l'empereur. Ils sont d'accord avec les écrivains du siècle dernier pour nier que le roi d'Espagne ait songé à établir une monarchie universelle. Son idéal, d'après eux, n'était pas la conquête, inséparable de la force brutale, mais la paix au sein de la chrétienté et la guerre contre les infidèles. Quel était, dans cette conception, le rôle de l'empire? C'était la mission que la papauté lui avait assignée. L'empereur est appelé à défendre l'Église; s'il est le chef temporel de la chrétienté, il n'est pas pour cela un monarque universel à la façon des Césars romains; il n'est pas le maître du monde, mais le vicaire du Christ, et il a à côté de lui un vicaire spirituel du Fils de Dieu avec lequel il partage la direction de la société chrétienne. L'unité qui a pour organes le pape et l'empereur, ne tend pas à dépouiller les peuples de leur indépendance; c'est un lien, moitié religieux, moitié politique, qui unit les divers États en un corps, qui leur donne un même esprit et une même tendance. Si le chef temporel de la chrétienté était un prince qui exerçât un pouvoir absolu dans ses domaines, il y aurait danger que la direction de la chrétienté ne se transformât en tyrannie, et par suite en monarchie universelle; mais dans la maison d'Autriche, ce danger n'existait pas; ses possessions n'avaient pas l'unité qui donne la force et la tentation d'en

abuser : c'était une fédération de peuples qui trouvaient leur unité dans le monarque auquel ils étaient soumis. Tel est aussi, conclut *Schlegel*, le caractère de l'unité chrétienne; elle respecte l'individualité, elle ne l'absorbe pas (1).

L'idéal que les néo-catholiques supposent incarné dans Charles-Quint, n'est autre que l'idée du saint-empire romain, telle qu'elle s'est développée au moyen âge, sous l'influence de la tradition romaine et des sentiments chrétiens. On peut dire, en effet, que c'est la théorie du moyen âge qui a inspiré Charles-Quint, bien plus que la doctrine moderne d'une prépondérance politique. Quand le jeune roi d'Espagne fut élu empereur, le saint-empire romain était depuis longtemps à l'état de mythe, et il n'avait jamais eu d'existence bien réelle. Mais les Allemands aiment ces vagues conceptions; ils s'en nourrissaient encore à l'époque où l'empire n'était plus que l'ombre d'un rêve. Au xve siècle, l'empereur passait toujours pour le maître du monde, en sa qualité de chef temporel de la chrétienté; son pouvoir, comme tel, s'étendait sur tous les princes : l'Espagne, la France, l'Angleterre, étaient des dépendances du saint-empire. Peu importe que le fait fût contraire à ces superbes prétentions. Le fait ne pouvait pas l'emporter sur le droit, sur un droit tout aussi incontestable que le droit divin du pape (2). Les princes électeurs prenaient leur dignité au sérieux, et se comparaient tout modestement au sénat de Rome et au peuple roi qui donnaient des maîtres au monde (3). Il n'y avait que cette différence entre l'empire d'Allemagne et la domination des Césars, c'est que le premier avait un caractère de sainteté qui manquait à l'autre (4). Bien que purement imaginaires, ces idées ne remplissaient pas moins les esprits, et lors de l'élection de Charles-Quint, elles se produisirent dans des actes solennels, avec l'autorité d'une vieille tradition. L'archevêque de Mayence parla au collége des électeurs, comme s'il avait devant lui *le conseil suprême de l'univers*, appelé *à délibérer sur le salut du genre humain* (5) : le prince

(1) *Schlegel*, Vorlesungen über die neuere Geschichte, XI, XIII et XIV.

(2) *Petrus de Andlo*, de Romano imperio, II, 8 : « Hodie plurimi reges, *plus de facto quam de jure*, imperatorem in superiorem non agnoscunt et suprema jura imperii usurpant. »

(3) *Id., ibib*, II, 3 : « Isti principes electores successerunt in locum senatus populique romani. »

(4) *Ranke*, Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation, T. I, p. 52-55.

(5) Ce sont les expressions dont l'archevêque s'est servi : « Cogitate, omnium regum ac principum

qu'ils allaient élire, dit-il, aurait à défendre la sainte Église, et il aurait à diriger la politique des rois (1).

Les candidats à l'empire ne manquèrent pas de flatter la vanité du collége électoral. Qui ne sait que l'habitude de ceux qui ambitionnent des fonctions électives est de faire la cour à leurs électeurs? Les ambassadeurs de François Ier mirent leur éloquence gauloise à décrire l'attente et l'anxiété de la chrétienté tout entière, à la veille d'une élection qui devait donner un chef au monde (2). Charles-Quint n'était pas d'une humeur aussi enthousiaste que son rival; cependant on voit par le discours qu'il prononça à la diète de Worms (1521), qu'il avait une haute idée de la dignité impériale : il est si doux de s'appeler le maître du monde! Le jeune empereur rappela l'ancienne grandeur de l'empire : « Presque toute la terre avait été soumise à ses lois, et Dieu lui-même semblait avoir consacré sa domination. » Il avouait que l'empire d'Allemagne ne conservait plus qu'une ombre de son antique éclat, mais il espérait qu'avec la puissance que Dieu lui avait donnée, il en rétablirait la gloire dans sa première splendeur (3). Ces paroles de Charles-Quint caractérisent sa politique et son ambition. Il tenait trop de bon sens de son origine flamande, pour prendre au pied de la lettre les prétentions dont se repaissait la vanité germanique, mais il comptait revendiquer les droits réels attachés à la couronne impériale. Il ne songea jamais à traiter les rois d'Angleterre et de France de *rois provinciaux*, comme l'avait fait jadis la chancellerie allemande ; mais l'empire avait des droits sur l'Italie, il en avait sur le Midi de la France, qu'une longue usurpation n'avait pu effacer: l'empereur espérait bien les faire valoir.

La même année où Charles-Quint prit devant la diète de Worms l'engagement de rétablir l'empire d'Allemagne dans sa grandeur primitive, il fit un traité d'alliance avec Léon X, qui tendait à réaliser ces desseins ambitieux. Le préambule expose le but de l'alliance : « La chrétienté est déchirée ; les rois, indifférents au

oculos in nos esse conjectos..., an gravitatem tantam præstiterimus, quanta *in hoc summo consilio orbis terrarum* requiritur; an *saluti orbis terrarum consulere* voluerimus... » (*Goldast*, Politica imperialis, p. 113, 124.)

(1) « Noster imperator eligitur *ut sit dux publici consilii inter omnes reges* » (Ibid.)

(2) « Cui totius orbis habenas sitis credituri. » (*Goldast*, Politica imperialis, p. 110.)

(3) *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. I, p. 459.

bien commun, ne cherchent chacun que leur profit particulier; ils poussent l'égoïsme à ce point que ceux qui ne sont pas voisins des Turcs, considèrent la guerre contre les infidèles comme ne les regardant pas. Cette indifférence coupable vient de ce que le lien entre les princes et les chefs de la chrétienté s'est relâché; l'empereur et le pape manquent de l'autorité nécessaire pour réprimer l'insolence des rois qui, foulant aux pieds les intérêts généraux de la société chrétienne, ne cherchent que la satisfaction de leur ambition égoïste. Cependant, Dieu même a mis le pape et l'empereur à la tête de la chrétienté, et il leur demandera compte du gouvernement des nations qu'il leur a confié; c'est donc à eux de veiller au salut de la république chrétienne, »

Voilà pour la théorie; le traité nous apprend comment Léon X et Charles-Quint entendaient pourvoir aux intérêts généraux de la chrétienté. Depuis Charles VII, l'Italie était convoitée par les Français; maîtres de Milan et de Gênes, ils menaçaient de dominer sur toute la Péninsule. Le pape et l'empereur se liguèrent pour chasser les Français d'Italie, mais c'était pour se mettre à leur place bien plus que pour lui rendre sa liberté (1). Restait à revendiquer l'ancien royaume d'Arles, usurpé par les rois de France; la bataille de Pavie et la captivité de François Ier semblaient permettre au vainqueur d'exécuter ses desseins les plus ambitieux. L'empereur réclama la Bourgogne, héritage de ses pères; il revendiqua la Provence et le Dauphiné comme dépendance de l'empire (2). Si Charles-Quint l'avait emporté, la maison d'Autriche serait restée la seule grande puissance sur le continent, et la monarchie universelle eût été réalisée dans les limites du possible. Pour rétablir l'unité catholique du moyen âge, il fallait encore réprimer l'hérésie de Luther; Charles-Quint y songea dès son couronnement : le traité qu'il conclut avec Léon X stipula que l'empereur emploierait toutes ses forces pour ramener dans le sein de l'Église ceux qui osaient attaquer le pouvoir spirituel du pape. Ce fut la sollicitude de toute sa vie. Ce n'était pas uniquement le zèle religieux qui l'inspirait; il comprenait que l'unité chrétienne

(1) *Dumont*, Corps diplomatique, T. IV, 3e partie, p. 96-99.
(2) *Buchholtz*, Geschichte Ferdinands, T. II, p. 279. — *Granvelle*, Papiers d'État, T. I, p. 218.

dont il ambitionnait d'être le chef, ne pouvait exister sans l'unité religieuse : sans pape, il n'y avait plus d'empereur.

Il y avait un germe de faiblesse dans l'empire d'Allemagne : la puissance impériale n'était que viagère, tandis que les électeurs et jusqu'au moindre prince avaient une autorité héréditaire. La force des choses devait amener l'accroissement successif du pouvoir des princes et réduire la dignité impériale à un vain nom. Quand Charles-Quint eut vaincu les protestants, il songea sérieusement à rendre l'empire héréditaire dans la maison d'Autriche; il parvint à vaincre la résistance de son frère Ferdinand : un projet fut arrêté, d'après lequel la dignité appartiendrait alternativement à un membre de la branche allemande, et à un membre de la branche espagnole de la famille. C'était un moyen ingénieux d'identifier les intérêts des deux fractions de la maison d'Autriche. Mais Charles-Quint avait compté sans l'Allemagne; il la croyait anéantie par la défaite des protestants, et prête à subir la domination du vainqueur; il se trompait. Le projet d'hérédité rencontra une résistance universelle; les Allemands ne voulaient plus d'empereur espagnol; bien moins encore voulaient-ils perpétuer la puissance impériale dans une famille détestée (1). Quant aux protestants, l'insurrection de Maurice de Saxe prouva à Charles-Quint qu'ils n'entendaient pas davantage rentrer sous le joug de Rome. Au moment même où l'empereur croyait avoir atteint le but de ses longs efforts, ses projets échouèrent sur tous les points; le saint-empire qu'il avait voulu reconstituer se brisa de toutes parts. Charles-Quint fut le dernier empereur.

Voltaire place Charles-Quint à côté et même au dessus de Charlemagne : « Celui-ci, dit-il, a le premier rang dans la mémoire des hommes comme conquérant et fondateur; l'autre, avec autant de puissance, a un personnage bien plus difficile à soutenir. Charlemagne n'eut à combattre que des Lombards amollis et des Saxons sauvages; Charles-Quint eut toujours à craindre la France, l'empire des Turcs et la moitié de l'Allemagne. » Nous croyons que la comparaison, si on veut l'établir, serait à l'avantage de l'empereur des Francs. L'un et l'autre poursuivirent un but impossible, l'unité romaine; mais lorsque Charlemagne rétablit l'empire d'Occident,

(1) *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. V, p. 119, ss.

la féodalité naissante allait morceler l'Europe à l'infini, il fallait un lien pour arrêter la dissolution de la société. Quand Charles-Quint essaya de reconstituer l'empire, l'unité du moyen âge n'avait plus de raison d'être : c'était vouloir rendre la vie à ce qui devait mourir, à ce qui était déjà mort. Charlemagne donna l'appui de son bras à la papauté ; c'est sa grande gloire, car il assura l'avenir du christianisme ; voilà pourquoi l'humanité le salue encore aujourd'hui comme un héros civilisateur. Charles-Quint fut aussi le défenseur du saint-siége ; mais au XVIe siècle, les destinées du christianisme n'étaient plus liées à celles de la papauté, le vrai esprit chrétien était, au contraire, dans le camp de la réforme. En prenant parti pour l'Église contre les protestants, l'empereur aurait voulu ramener l'humanité au moyen âge ; ces tentatives rétrogrades échouent toujours, et l'histoire refuse le titre de grand à ceux qui abusent de leur puissance pour arrêter la marche progressive des peuples dans la voie de la vérité. Le système politique de Charles-Quint n'avait pas plus de valeur que ses idées religieuses. C'était encore un retour au passé, en tant qu'il entendait restaurer le saint empire romain ; mais comme la restauration du passé n'est jamais possible, les projets de Charles-Quint, s'ils avaient réussi, auraient abouti à fonder une espèce de monarchie universelle. Supposons que la France eût succombé, qui aurait pu résister à un empereur héréditaire d'Allemagne, maître de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Espagne ? La monarchie de Charles-Quint aurait arrêté l'essor des nations, comme elle aurait comprimé le mouvement de la libre pensée. Bénissons Dieu de ce qu'il s'est servi de l'intérêt des princes pour combattre une ambition qui en toutes choses était un obstacle aux progrès de l'humanité.

§ 2. Opposition des nations

Les historiens politiques rapportent l'établissement de l'équilibre européen au règne de Charles-Quint. « Avant lui, dit *Robertson*, les États de l'Europe étaient désunis et isolés ; après l'avénement de Charles-Quint, ils s'unissent par des liens si intimes, qu'ils forment comme une grande république, et ils veillent avec un soin si jaloux à leur indépendance, qu'ils se sont maintenus à

peu près tels qu'ils existaient au XVIe siècle, malgré les longues guerres qui n'ont cessé d'agiter l'Europe (1). « C'est trop dire que d'attribuer à des vues systématiques les luttes qui signalèrent l'époque de Charles-Quint. Il est vrai que les idées de balance commençaient à germer; les Italiens avaient déjà pratiqué au XVe siècle le système bien naturel qui empêche la concentration d'une puissance trop grande dans les mains d'un seul État. Quand au début de l'ère moderne, les Français envahirent l'Italie, les petites principautés qui s'y étaient formées cherchèrent leur salut dans des ligues contre l'ambition gauloise. L'avénement de Charles-Quint donna une autre direction à leurs craintes; établi à Milan et à Naples, le puissant empereur enserrait la Péninsule et menaçait de l'étouffer dans ses bras. L'on comprend donc parfaitement, comme l'écrit un ambassadeur français, que les princes italiens aient vu dans la France « le principal, voire à l'aventure le seul obstacle empêchant l'empereur au violent cours de son ambition (2). » Par suite, ils avaient intérêt à ce que la France se conservât en son entière vigueur, comme garantie de leur sûreté contre la puissance de Charles-Quint. C'est l'idée de l'équilibre, bien que le mot ne soit pas prononcé. Bientôt il le fut, et chose singulière, par une femme, la gouvernante des Pays-Bas, un de ces diplomates en jupons comme on en trouve plus d'un vers ce temps dans la maison d'Autriche. Marie, reine de Hongrie, écrit, en 1553, que la plupart des princes restent neutres dans la lutte entre l'Espagne et la France: « la crainte, dit-elle, qu'ils ont de la grandeur des deux rivaux, les porte *à balancer leur pouvoir* (3). »

Voilà, pourrait-on dire, le mot et la chose; mais ce serait une grande erreur. En réalité, les longues guerres de Charles-Quint et de François Ier, dans lesquelles intervinrent parfois Henri VIII et Soliman, furent des luttes d'ambition, et d'une ambition le plus souvent très inconsidérée. Un grand historien, *M. Guizot*, célèbre la royauté héréditaire comme le principe d'unité et de grandeur des États modernes. Que l'hérédité du pouvoir suprême soit un élément de force, cela est évident; mais la médaille a son revers,

(1) *Robertson*, Histoire de Charles-Quint, livre XII.

(2) Lettre de l'ambassadeur français à Venise de 1549. (*Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. II, p. 99.)

(3) *Granvelle*, Papiers d'État, T. IV, p. 121.

là où les rois règnent sans intervention de la nation; or, au XVIe siècle, il en était ainsi dans toute l'Europe; les institutions féodales disparaissaient partout au profit de l'autorité absolue des rois. La monarchie absolue semble, à première vue, être une cause de puissance, mais l'histoire atteste à chaque page qu'elle est un germe de faiblesse. Elle donne, il est vrai, une force immense au prince, mais elle met cette force à la disposition des passions, et ce sont toujours les mauvais instincts qui l'emportent chez l'homme qui a le droit de dire : l'État, c'est moi. Il peut arriver que l'égoïsme royal réponde à l'intérêt des nations, mais c'est l'effet du hasard; pour mieux dire, c'est l'effet de la Providence, qui se sert même de nos erreurs et de nos crimes pour accomplir ses desseins. Cela n'empêche pas la politique des rois d'être essentiellement personnelle; les droits et les besoins des nations ne sont qu'un instrument dans leurs mains.

L'on a décoré du beau nom de politique nationale, l'ambition des princes qui cherchèrent à étendre leurs frontières; l'on devrait dire plutôt que les nations furent les victimes d'une folle ardeur de conquêtes. Rien de plus impolitique que la politique de François Ier; rien de plus capricieux, de plus misérable, que la politique de Henri VIII. On leur attribue une prévoyance qu'ils n'avaient pas, en disant que leurs guerres furent inspirées par le sentiment de la conservation; ils ne s'élevèrent jamais à l'idée d'une balance de pouvoir. Sans doute, le résultat de leur longue rivalité fut d'arrêter les projets de Charles-Quint et de consolider les nationalités; mais c'est l'œuvre de Dieu, dont il ne faut pas faire honneur aux hommes. Il ne peut pas même être question au XVIe siècle d'une opposition réelle des nations contre la tentative de restauration de l'empire, car les nations n'avaient pas encore d'organes. Lors donc que nous parlons d'opposition des nationalités contre la monarchie universelle de la maison d'Autriche, nous nous plaçons au point de vue de la Providence. L'histoire nous a appris ce que Dieu veut; nous allons voir ce que voulaient les hommes.

N° 1. *La France.*

Quand on compare la France et l'Espagne dans la première moitié du XVIe siècle, l'on est étonné que les historiens accusent la

la maison d'Autriche d'aspirer à la monarchie universelle; l'on croirait que ce rôle ambitieux appartient plutôt à sa rivale. La France avait, dès cette époque, tous les éléments de puissance qui lui assurent aujourd'hui le premier rang parmi les grands États, une population guerrière par excellence, un territoire d'une admirable richesse, et par dessus tout, le génie de l'unité. Les envoyés vénitiens, ces observateurs si exacts et si fins, en ont fait la remarque : « Le roi d'Espagne, disent-ils, a beaucoup de royaumes, mais tous désunis. Le roi de France a un seul royaume, mais tout uni et obéissant; ses onze provinces sont autant de membres vigoureux d'un seul corps, qui se communiquent mutuellement la force et la vie (1). » Ils placent, sans hésiter, la France au dessus de tous les autres royaumes de la chrétienté (2); ils disent que c'est de tous les États celui qui est le plus propre à faire des conquêtes (3). Chose singulière! ils paraissent redouter l'ambition de la France plus que celle de l'Espagne; l'un d'eux, Marino Cavalli, écrit en 1546, que la France aurait marché à grands pas vers la monarchie universelle, sans l'obstacle qu'elle rencontra dans la rivalité de Charles-Quint (4). Ainsi l'ambassadeur de Venise renverse la thèse adoptée par l'histoire : ce n'est pas François Ier qui a sauvé l'Europe de la monarchie de Charles-Quint, c'est l'empereur qui a empêché la domination de la royauté francaise. Les faits ont donné raison au diplomate italien; si l'Europe a à craindre pour sa liberté, le danger vient non de l'Espagne mais de la France.

Cependant, en apparence, l'opinion de *Marino Cavalli* est un paradoxe. Il écrivait, en 1546; quelques années après, la France était déchirée par la guerre civile, et le roi d'Espagne songeait sérieusement à placer la couronne des Valois sur sa tête. En réalité, la faiblesse momentanée de la nation française, dans la seconde moitié du XVIe siècle, vient à l'appui de la thèse des envoyés vénitiens; c'est précisément parce qu'elle était affaiblie par des dissensions

(1) *Marino Cavalli*, 1546, dans *Alberi*, Relazioni, I, 1, p. 232, 235; *Michele Soriano*, 1559, dans *Alberi*, I, 3, 375; id., 1561, dans *Tomaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens, T. I, p. 473.

(2) *Jean Lipomano*, 1577, dit que la France est « piu considerabile d'ogni altro regno, d'ogni altro imperio, e d'ogni altra monarchia. » (*Tomaseo*, II, 546.)

(3) *Barbaro*, 1563, dans *Tomaseo*, II, 16.

(4) *Marino Cavalli*, dans *Alberi*, I, 1, p. 232, 235, et dans *Tomaseo*, I, 270, 276.

religieuses, que son influence fut presque nulle, jusqu'à l'avénement de Henri IV et de Richelieu. « Si les Français n'étaient pas divisés par la religion, dit *Correro*, ils porteraient la terreur dans le monde entier (1). » Les guerres religieuses mirent la France dans la dépendance de l'étranger. A qui faut-il imputer ces horribles luttes? et quel est le rôle que les rois y jouèrent? C'est le fanatisme catholique qui les alluma ; la royauté pouvait se prononcer soit pour le catholicisme, soit pour la réforme, elle pouvait aussi imposer la tolérance aux deux confessions rivales. Elle ne prit aucun de ces partis. Les rois se firent les instruments des passions catholiques, sans les partager. Persécuteurs sans conviction, ils ne pouvaient prétendre au premier rôle dans la réaction catholique; ils n'avaient donc pas la force que donne le catholicisme, et ils s'aliénèrent celle que leur aurait donné la réforme : de là leur nullité. Leur ambition guerrière fut tout aussi inconséquente que leur politique religieuse.

Ce qui fait la grandeur de la France, c'est son admirable unité. Or au XVIe siècle son territoire n'était pas encore formé ; il restait en dehors de la monarchie française, des populations qu'une origine et des mœurs communes destinaient à un même régime. La France avait à compléter ses frontières du nord et de l'est ; c'était vers ce but que les rois auraient dû concentrer tous leurs efforts. Un prince puissant par le génie de l'unité qui l'inspirait, avait marqué la voie dans laquelle ses successeurs auraient dû marcher : abandonnant l'Italie à ses divisions, Louis XI porta toute sa sollicitude sur l'héritage de la maison de Bourgogne. Les esprits politiques comprenaient parfaitement, au XVIe siècle, que là se trouvait la carrière ouverte à l'esprit de conquête. Un ambassadeur de France à Constantinople écrit, en 1558 : « Chassez les Anglais de Calais, et poussez vos frontières en avant, jusqu'à ce que vous ayez atteint le Rhin, la limite naturelle de la monarchie des Gaules (2). »

Grâce au génie de Richelieu, cette politique devint celle de la royauté au XVIIe siècle. Au XVIe, les rois de France n'avaient pas de

(1) *Correro*, dans *Tomaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens, T. II, p. 150.

(2) Lettre de *de la Vigne*, de 1558, dans *Charrière*, Négociations de la France dans le Levant, T. II, 450, note.

politique, car on ne peut pas donner ce nom à la folle ambition qui les entraîna en Italie. Charles VIII inaugura l'ère de la légèreté française. Il avait en mains le Roussillon, l'Artois et la Franche-Comté. Par le traité de Barcelone (1493), il rendit le Roussillon à Ferdinand le Catholique, et par le traité de Senlis, il restitua l'Artois et la Franche-Comté à Maximilien d'Autriche. Ce ne sont pas les malheurs de la guerre qui le portèrent à consentir à ces cessions, il était à la tête d'une armée impatiente de combats; ce ne sont pas des scrupules de conscience, le temps de Saint-Louis était passé. Quel fut donc le mobile du jeune roi? S'il disposait avec tant de libéralité de provinces entières, c'est qu'il avait reçu une magnifique compensation : un descendant des Paléologues lui a fait donation de l'empire grec. L'acte rédigé à Rome était parfaitement en règle, le donateur renonçait à toutes les causes de révocation, il ne se réservait que la Morée et le Péloponèse (1). Il est bien vrai que le prince grec disposait de ce qu'il n'avait pas; mais Charles VIII va arracher son empire aux Turcs, après qu'il se sera emparé de l'Italie en passant :

« Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles.
Ce fait, dit et il s'en ira
Et passera de là la mer;
Entrera puis dans la Grèce,
Où par sa vaillante prouesse,
Sera nommé le roi des Grecs;
En Jérusalem entrera,
Et mont Olivet montera (2). »

Voilà les châteaux en Espagne, que bâtissait un jeune écervelé, que l'on comparait tout modestement à Charlemagne dans l'acte de donation de l'empire grec. Il ne lui fallut qu'une promenade militaire pour conquérir l'Italie, mais il la perdit plus vite qu'il ne l'avait gagnée. La voie fatale était ouverte; Louis XII et François Ier s'y égarèrent à la suite de Charles VIII. Il y avait une con-

(1) Acte de cession d'André Paléologue en faveur de Charles VIII, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, T. XVII.

(2) *Filon*, Histoire de l'Europe au XVIe siècle, T. I, p. 303, note 3. (Vers d'un contemporain, *Guillache de Bordeaux*.)

quête solide à faire à leur porte; au lieu d'étendre les frontières de la France, ils dépensèrent le sang et l'argent de la nation, pour devenir duc de Milan ou roi de Naples.

François Ier s'est fait un nom comme protecteur des lettres; on dirait que par là il a séduit les lettrés qui ont écrit son histoire; mais quand on examine sans parti pris ses guerres et ses négociations, la grandeur du roi chevalier s'évanouit comme un rêve. Si quelque chose égalait sa fausse ambition, c'est son incomparable nullité. Il abandonna le gouvernement à des favorites. La milice française, dans son héroïque élan, brisa les Suisses, qui passaient pour invincibles; elle conquit pour son roi le beau duché de Milan. Quel fruit François tira-t-il de ces conquêtes? Un frère de la sultane régnante souleva Milan contre les Français, par une cruauté et une tyrannie toutes gratuites; et il la perdit par sa cupidité et son incapacité. Le serviteur était digne de son maître. On fait honneur à François d'avoir arrêté la puissance croissante de la maison d'Autriche, et d'avoir sauvé l'Europe de la monarchie universelle. La vérité est que l'on ne trouve pas même une ombre d'idée politique chez le roi de France. Il n'avait qu'une ambition, une passion, c'est le duché de Milan : que Charles-Quint le lui donne, et loin de contrarier ses desseins, François Ier l'aidera de toutes ses forces *à le faire monarque et le plus grand prince qui fût onques en la chrétienté*. Charles-Quint affirma que ces offres lui furent faites par son rival (1); il le dit dans ses lettres particulières, il le répéta dans le discours solennel tenu à Rome devant le pape, les cardinaux et les ambassadeurs : *Si j'avais aspiré à la monarchie universelle*, dit l'empereur, *jamais je n'en eusse été contredit par le roi de France; au contraire, il m'a offert son aide envers et contre tous, moyennant qu'on lui eût voulu accorder seulement le duché de Milan* (2). Les offres de François Ier dépassaient tout ce qui est croyable; on serait tenté de crier à la calomnie, si le roi n'avait pris soin lui-même de les consigner dans les instructions données à ses envoyés. Écoutons *Du Belloy : Si Charles-Quint entreprend le voyage de Constantinople, le roi de France de bon cœur y assistera*

(1) Lettre de Charles-Quint au comte de Reux, 19 avril 1535. (Granvelle, *Papiers d'État*, T. II, p. 345.)

(2) *Du Bellay*, Mémoires, dans *Petitot*, T. XVIII, p. 338.

en personne et l'y accompagnera avec toutes ses forces. Que dirait-on aujourd'hui de l'empereur des Français, s'il s'engageait à aider le czar à faire la conquête de Constantinople, pour obtenir la Lombardie ou le royaume de Naples? Voilà le rôle que François Ier consentit à jouer au XVIe siècle au profit de la maison d'Autriche. Il y a plus, ce qui faisait la puissance de la France dans sa lutte contre Charles-Quint, c'est la division de l'Allemagne; les princes protestants étaient donc les alliés naturels des ennemis de l'empereur. Que fit François Ier? Si on lui donne Milan, il se mettra à la disposition de Charles-Quint pour rétablir l'unité de l'Église en Allemagne. Nous ne sommes pas au bout des offres incroyables de François Ier. Henri VIII avait consommé le schisme, il était l'allié de la France; si jamais alliance devait être cultivée, c'était bien celle de la protestante Angleterre, car tant qu'elle restait séparée de Rome, la reconstitution du saint-empire romain était impossible. Eh bien, pour obtenir Milan, François Ier s'obligeait à prendre les armes, *pour faire obéir Henri VIII à la sentence de l'Église.* Ce n'est pas tout. Le roi de France offrit encore de trahir ses alliés d'Italie et d'Allemagne, le tout *pour la grandeur et accroissement du seigneur empereur et du roi des Romains son frère* (1).

Voilà la politique de François Ier! Ne dirait-on pas un enfant qui, pour obtenir un joujou ardemment désiré, consent à jeter tout ce qu'il a de précieux par portes et fenêtres? Le roi de France était encore plus inconsidéré qu'un enfant : il ne voyait pas que, si Charles-Quint réduisait l'Allemagne à son obéissance, s'il parvenait à régner à Constantinople et à Londres, lui aussi serait à la merci du tout-puissant empereur, lequel pourrait lui enlever ce cher duché de Milan, et même démembrer la France, si tel était son bon plaisir! Si François Ier fut inconsidéré comme un enfant, on ne peut pas dire qu'il ait eu la bonne foi de l'enfance. Nous dirons plus loin ce qu'il faut penser de la moralité politique du roi chevalier; tous les moyens lui étaient bons pour arriver à son but, et le plus habituel était la tromperie, le mensonge. On fait un titre de gloire à François Ier d'avoir sauvé la réforme; il fut, à la vérité, l'allié des protestants d'Allemagne : mais était-ce pour sauvegarder la liberté religieuse? Pour ceux qui connaissent les

(1) Mémoires de *Du Bellay,* dans *Petitot,* T. XVIII, p. 293, s.

cruelles persécutions de François Ier contre les huguenots, notre question a l'air d'une niaiserie; cependant écoutons l'ambassadeur de France auprès des princes protestants : « Le roi avoue *qu'il a erré en matière de religion*, il reconnaît *que les Allemands qui suivent Luther professent* LA VRAIE CROYANCE (1); et comme il apprend que l'empereur veut les ramener par la force au catholicisme, il leur offre son appui pour maintenir leur liberté. » François Ier ne s'en tint pas à cette profession de foi. En 1535, les protestants étaient assemblés à Smalcalde, pour concerter leur union; vint un ambassadeur du roi de France qui offrit les services de son maître: il entra en conférence avec les théologiens, sur les dogmes qui les séparaient de l'Église orthodoxe, et il se trouva qu'il régnait un accord parfait de sentiments entre le roi très chrétien et les réformateurs. Le jésuite Maimbourg, ne pouvant croire à tant d'hypocrisie, accusa les historiens protestants d'avoir inventé cette conférence, mais nous avons le procès-verbal authentique qui ne laisse aucun doute sur l'indigne artifice employé par François Ier pour tromper la bonhomie allemande (2). Vers le même temps, le roi chevalier négociait avec Charles-Quint pour obtenir Milan, et il lui proposa de réduire les protestants par la force ! Il disait au légat qu'il ne fallait pas même entrer en discussion avec les novateurs, qu'il ne s'agissait pas de les écouter, mais de les contraindre (3). François prenait effectivement des mesures dans son royaume pour *exterminer cette malheureuse secte luthérienne* (4). Pendant qu'il tenait ce langage en France, et qu'il y conformait ses actes, il continuait à berner les protestants, les exhortant à rester fermes dans leur croyance et « les assurant de son appui. » Les historiens catholiques eux-mêmes prononcent le mot de *fraude* pour caractériser cette politique déloyale (5) !

Voilà comment François Ier fut le protecteur de la réforme. Nous avons dit ailleurs que la mission de la France, dans les luttes reli-

(1) Rapport de l'archevêque de Lunden à Charles-Quint, du 12 nov. 1536. (*Lanz*, Correspondenz, T. II, p. 144.)

(2) *Bretschneider*, Corpus Reformatorum, T. II, p. 1014.

(3) « Qui debeant cogi ad officium, non audiri. » *Raynaldi*, Annales ad a. 1540 (T. XIII, p. 534)

(4) *Floquet*, Histoire du parlement de Normandie, T. II, p. 236.

(5) *Raynaldi*, Annales, T. XIII, p. 387 : « Et etiam *fraude* rex usus est, ut, licet persequeretur hæreticos, litteras ad protestantes principes scriberet, eorum sectam ingratam sibi non esse, hortareturque ne conciliarentur Ecclesiæ. »

gieuses du XVIe et du XVIIe siècle, fut de n'être ni protestante ni catholique. François Ier obéit, comme instrument, aux desseins de Dieu; il contribua à sauver le protestantisme en Allemagne, et tout en maintenant le catholicisme en France par la force, il le ruina en protégeant la renaissance, qui dépassait la réforme. Mais cette gloire est à Dieu, elle n'est pas à l'homme. Nous cherchons vainement un titre de gloire pour François Ier; nous ne trouvons qu'une excuse à ses erreurs sans nombre, c'est que ses défauts sont l'expression du caractère national. On l'appelle le roi chevalier; il a en effet la bravoure du chevalier, mais c'est une humeur batailleuse, sans but et sans règle. « L'on n'estime pas en France, dit un envoyé vénitien, les nobles et les princes qui n'aiment pas et ne cherchent pas la guerre (1). » « A quoi voulez-vous, s'écrie *Montluc*, qu'un bon cœur, noble et généreux s'adonne sinon aux armes? Un prince de cœur ne doit jamais être content, ains faut pousser; la terre est si grande, il y a prou à conquérir. » *Montluc* excite sans cesse son roi à la guerre : » Il ne faut pas, dit-il, renouveler la guerre de la Terre Sainte, car nous ne sommes pas si dévotieux que les bonnes gens du temps passé. Il vaut mieux s'exercer au nouveau monde ou guerroyer les voisins, réclamer le duché de Milan ou le royaume de Naples (2). » Tel était l'esprit de la nation, la guerre pour la guerre, un besoin de mouvement et de lutte. L'ambition s'y mêlait, mais la raison d'État y était étrangère; on préférait les expéditions lointaines, parce qu'elles donnaient plus de gloire : c'était la poésie de la guerre. Si l'on veut donner à cette tendance irréfléchie, presque physique, le nom de chevalerie, on peut appeler François le roi chevalier; mais le premier troupier venu mérite la même gloire, si gloire il y a.

N° 2. *L'Angleterre.*

Le rôle de l'Angleterre, dans les luttes qui agitent le continent, semble tracé par la nature des choses. Elle ne peut aspirer à la monarchie universelle; sa position insulaire et le bon sens de ses

(1) « Che non solo non ami, ma non cerchè e procurè la guerra. » (*Tomaseo*, T. II, p. 236.)
(2) *Montluc*, Mémoires. (*Petitot*, T. XXII, p. 226, 521, 294.)

populations l'ont empêchée et l'empêcheront toujours de se livrer à ces folles idées. Mais l'indépendance, l'existence même de la nation anglaise pourraient être compromises, si un État continental acquérait une puissance prépondérante, une de ces dominations qui ne laisserait aux autres peuples qu'une apparence de liberté. L'Angleterre est donc appelée à intervenir dans les guerres du continent, lorsque le principe des nationalités est en jeu. Voilà pourquoi elle fut l'âme des coalitions qui se formèrent contre Louis XIV et Napoléon. Au XVIe siècle, elle avait une mission analogue à remplir. La France et l'Espagne étaient également à craindre pour les Anglais, si l'une de ces puissantes monarchies l'emportait sur l'autre. A l'intérêt politique se joignait l'intérêt religieux. La réforme pénétra de bonne heure dans les îles britanniques; individuelle par excellence, la race anglaise était, pour ainsi dire, née protestante; le roi même se fit réformateur à sa façon, en se séparant de Rome par un schisme éclatant. L'Espagne, au contraire, se mit à la tête de la réaction catholique, et en France aussi l'échafaud fut dressé pour les réformés. Il est de toute évidence que la monarchie universelle de la France ou de l'Espagne, aurait étouffé le protestantisme en Angleterre, comme partout ailleurs. Tels étaient les puissants motifs qui appelaient la nation anglaise à intervenir dans la lutte de François Ier et de Charles-Quint. En réalité, Henri VIII prit parti, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des deux rivaux; mais on lui ferait un honneur qu'il ne mérite pas, si l'on attribuait les alliances changeantes du roi à des vues d'équilibre politique.

Au XVIe siècle, l'Angleterre jouissait du bienfait d'un gouvernement représentatif, mais le despotisme des Tudors altérait singulièrement ce régime; de fait, le parlement exprimait bien moins la volonté de la nation que celle du roi. Ce fut l'ambition conquérante de ses princes qui égara l'Angleterre au XIVe et au XVe siècle, en l'entraînant dans une longue lutte avec la France, lutte dans laquelle la victoire lui eût été plus funeste que la défaite; car la réunion des deux royaumes sous un même prince eût abouti à subordonner l'Angleterre à la France. Heureusement la victoire était impossible. Après avoir fait fausse route à la suite de leurs rois, les Anglais se retirèrent dans leur île, pour se livrer au développement de leur génie particulier. Mais la guerre étrangère

avait donné à la royauté une prépondérance qui manqua de devenir fatale à la liberté de l'Angleterre. La guerre civile acheva d'épuiser les forces de la nation. Quand les Tudors lui donnèrent la paix, la paix menaça d'être celle du despotisme. Cela explique comment la politique des rois d'Angleterre fut aussi personnelle que celle des autres princes, et tout aussi contraire aux vrais intérêts de la nation.

Rien de plus misérable tout ensemble et de plus odieux que la politique de Henri VIII, si l'on peut appeler politique l'absence de toute idée, le règne du caprice dans toute son inconséquence, et de la passion dans toute sa brutalité. François Ier et Charles-Quint se disputèrent vivement son alliance. L'Angleterre avait encore un pied en France; elle y possédait Calais et le comté de Guines; cela lui procurait la facilité de jeter une armée sur le continent : son intervention pouvait être fatale, soit à la France, soit aux Pays-Bas espagnols. Depuis des siècles, l'Angleterre était alliée de la Maison de Bourgogne, dont Charles-Quint était l'héritier; la haine de la France, et des intérêts communs avaient rapproché les deux États. Henri VIII penchait pour l'alliance espagnole; il ne réfléchissait pas qu'autre était la position du duché de Bourgogne, autre celle de la puissante monarchie de Charles-Quint. Le roi d'Angleterre devait être l'allié des voisins de la France, quand ces voisins étaient faibles; mais quand le duc de Bourgogne allait placer sur sa tête la couronne d'Espagne et la couronne du saint-empire romain, la politique anglaise ne devait-elle pas changer avec les circonstances? Henri VIII se laissa aller à l'ambition de conquête qui était la passion de tous les princes aux XVIe siècle. Il portait encore le titre de roi de France; il s'imagina que le titre pourrait devenir une réalité. Ainsi, ce qui s'était trouvé impraticable au milieu de l'anarchie féodale qui affaiblissait la France à la fin du moyen âge, Henri VIII songeait à l'accomplir au moment où la France, forte de sa puissante unité, était prête à conquérir, bien plus qu'elle ne risquait d'être conquise! Tel était cependant l'objet de l'alliance que Henri VIII fit avec l'empereur Maximilien après la bataille de Marignan. Le moment était singulièrement choisi, et ne prouve guère pour le sens politique du roi d'Angleterre et de son allié d'Allemagne.

Charles-Quint venait de disputer la couronne impériale à

François Ier. Il ne cachait pas que le but de son ambition était de faire de son titre de chef temporel de la chrétienté, une formidable réalité; mais il sentait que si l'Angleterre prenait parti pour la France, sa dignité resterait un vain nom. Voilà pourquoi Charles-Quint usa de toutes les séductions de sa diplomatie pour gagner Henri VIII. François Ier en fit autant. Le roi d'Angleterre était avide et orgueilleux, et il avait un ministre tout aussi cupide et tout aussi ambitieux. François Ier crut gagner le maître et son serviteur en prodiguant l'or; il promit au premier une somme de 600,000 couronnes, qui vaudrait aujourd'hui plus de trente millions; il acheta Wolsey par une pension de 12,000 livres; de plus il lui fit entendre qu'il avait quatorze voix dans le collége des cardinaux, et que, si le roi d'Angleterre s'unissait à lui, ils disposeraient de la papauté et de l'empire. Charles-Quint avait plus de chances que François Ier dans cette espèce d'enchère; il offrait également de l'or à Henri VIII, et il lui fit espérer des conquêtes en France, peut-être même la couronne qu'avait portée un de ses prédécesseurs. Quant à Wolsey, l'habile prélat savait bien qu'un empereur d'Allemagne, qui était aussi roi d'Espagne et roi de Naples, aurait plus d'influence à Rome qu'un roi de France. Les Anglais ont toujours été d'excellents calculateurs; ils se dirent que l'avantage était évidemment du côté de l'alliance espagnole. Ce fut en vain que François Ier déploya tous les charmes de l'esprit français, dans la célèbre entrevue du camp du Drap d'Or; Henri VIII, aussi déloyal que cupide, accepta un subside annuel de près de trois millions de francs; mais à peine avait-il vendu son amitié au roi de France, qu'il traita avec Charles-Quint. La couronne de France valait plus que trois millions par an; renoncer à son ambition pour une pareille somme, c'était faire un mauvais marché. Henri VIII crut être un profond politique en s'alliant avec l'empereur; la lutte de François Ier contre son puissant rival devait finir par l'épuiser; alors lui, l'héritier des Plantagenet, pourrait recouvrer la Guienne, la Normandie, qui sait? la France entière. Quand on construit des châteaux en Espagne, il n'y a que le premier pas qui coûte; les rêves vont vite. On croit rêver, en effet, lorsqu'on entend Henri VIII dire sérieusement qu'il espérait régner en France. Le cardinal Wolsey flattait cette folle ambition; il dressait des plans de campagne, et trouvait que le chemin était facile

de Calais à Paris. De son côté, le pape se faisait fort de lui aplanir la voie, il dressa une bulle par laquelle il déliait les sujets de François Ier de leur devoir de fidélité (1).

L'astucieux Wolsey comptait plus sur la couronne pontificale, à son profit, que sur la couronne de France pour son maître. L'un et l'autre furent déçus dans leurs espérances. Deux fois le saint-siége devint vacant; deux fois trompé, le cardinal anglais jura une haine à mort à Charles-Quint. La bataille de Pavie lui donna un prétexte favorable. Effrayés de la victoire de l'empereur, les États italiens firent une ligue contre lui; on l'appela sainte, parce que le pape en était le chef. Henri VIII en fut déclaré protecteur; mais la sainteté de la ligue ne suffit pas au roi d'Angleterre et à son ministre pour s'y engager; il fallut promettre au roi une principauté dans le royaume de Naples, et afin que ce ne fût pas une principauté pour rire, il eut soin de stipuler qu'elle devait produire un revenu de trente mille ducats; on promit à Wolsey des terres d'une valeur de dix mille ducats (2). Entrait-il une idée d'équilibre dans ce changement de politique? Le ministre anglais eut soin de donner cette couleur à son désir de vengeance; il représenta à son maître que Pavie était le premier échelon de la monarchie universelle; il flatta sa vanité en lui disant que l'Angleterre seule pouvait empêcher Charles-Quint d'y arriver. Les contemporains prirent ces paroles au sérieux (3). Il est certain que l'alliance de l'Angleterre avec la France contre le vainqueur de Pavie, était tellement commandée par l'intérêt politique, que l'on devait supposer des calculs d'équilibre à Henri VIII et à son ministre. Mais il est tout aussi certain que la première pensée du roi après la bataille de Pavie fut la conquête de la France; il croyait voir la main de Dieu dans la défaite de François Ier, et, interprétant les desseins de la Providence à son avantage, il trouvait que ne pas profiter de l'occasion que le ciel lui offrait, ce serait manquer au Tout-Puissant. Henri VIII demanda le concours du pape pour

(1) Voyez les témoignages authentiqnes de ces folies dans *Miguet*, Rivalité de Charles-Quint et de François Ier, et dans *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. II.

(2) *Robertson*, Histoire de Charles-Quint, livre IV.

(3) *Du Bellay*, Mémoires, dans *Petitot*, T. XVIII, p. 5 : « Le roi d'Angleterre, craignant que l'empereur ne voulût se faire si grand, qu'après il lui courût sus, tourna sa malveillance envers le roi en amitié. »

cette sainte entreprise, sous le prétexte que la déchéance de François Ier serait le seul moyen de mettre la paix dans la chrétienté. Il tâcha de gagner l'empereur, en lui promettant de restituer ce que la France avait usurpé sur la maison de Bourgogne et sur l'empire. Après tout, disait-il, l'Angleterre et la France devaient revenir à Charles-Quint, si, d'après leurs conventions, il se mariait avec sa fille Marie (1).

Voilà la politique du roi d'Angleterre : elle est aveugle, à force d'égoïsme. Après la victoire de Charles-Quint à Pavie, le bon sens le plus vulgaire commandait de s'unir avec François Ier et les États d'Italie contre le vainqueur. Que fit Henri VIII? Au lieu de s'opposer à la puissance de l'empereur, il proposa de l'augmenter, en démembrant la France! Sans doute, il prenait pour lui la belle part; mais comment ne voyait-il pas, qu'en supposant même ses armes victorieuses, sa conquête serait incertaine, à raison de la puissance excessive de Charles-Quint? Que dire du projet extravagant de réunir les couronnes de France et d'Angleterre sur la tête de celui qui était déjà roi d'Espagne et de Naples, duc de Bourgogne et empereur d'Allemagne? Voilà bien la monarchie universelle, et c'est un roi d'Angleterre qui en faisait l'offre à la maison d'Autriche? Dira-t-on encore après cela que Henri VIII avait pour politique de maintenir la balance entre François Ier et son rival? Il n'avait pas même le sentiment de l'indépendance nationale, si puissant dans la race anglaise; l'Angleterre comme la France se seraient effacées dans une monarchie dont le roi d'Espagne eût été le chef; les nationalités qui font la gloire de l'Europe, eussent été anéanties dans leur berceau. Projets insensés, dont on a tort de s'occuper un instant, car ils sont aussi irréalisables que criminels! Dieu veilla à ce que l'union dangereuse de Henri VIII et de Charles-Quint fût rompue; les passions mêmes du roi et de son ministre renversèrent leurs projets. En se séparant de Rome, le roi donna la plus forte garantie à l'indépendance nationale qu'il était prêt à sacrifier à sa folle ambition.

(1) *Ellis*, Letters illustrative of english history, 2e série, T. I, p. 327. — *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. II, p. 329, s., et *Ranke*, Englische Geschichte, T. I, 156-158.

§ 3. La papauté.

N° 1. *La politique des papes.*

Au XVIe siècle, les papes ont encore une politique, ils interviennent dans les guerres des rois; c'est un signe qu'il leur reste quelque vie. Aujourd'hui le silence des tombeaux règne là où la la vie débordait au moyen âge; demander au XIXe siècle quelle est la politique des papes, serait une amère dérision. L'irremédiable décadence de Rome chrétienne a son principe dans la monarchie universelle qu'elle avait voulu établir sous couleur de religion. Au XVIe siècle, les papes se disaient toujours avec les empereurs les chefs de la chrétienté, mais c'étaient des mots vides de sens, une vaine ombre d'un passé glorieux. Les réformateurs battirent en brèche le pouvoir spirituel de celui qui se prétendait le vicaire de Dieu; quant à son pouvoir temporel, il y a longtemps qu'il n'en était plus question que dans les traités des canonistes. Au XVIe siècle, ce sont les nations qui règnent et qui luttent entre elles; pour mieux dire, ce sont les princes qui les représentent, bien qu'imparfaitement. Il y a des tendances à reconstituer l'unité sous la forme de monarchie universelle; il y a opposition instinctive des nationalités contre ces ambitieuses tentatives; il y a surtout un mouvement général des États pour agrandir leur puissance. Quel est le rôle des papes dans ce pêle-mêle d'ambitions qui se croisent et qui se heurtent? Puissance du passé, et immuable par sa nature, la papauté devait tenir au maintien de l'unité, telle qu'elle s'était développée au moyen âge. Le protestantisme menaçait de détruire l'unité catholique ; les papes lui firent une guerre à mort. Ils ne reculèrent devant rien; les bûchers, les conspirations, le meurtre même, tous les moyens étaient licites à leurs yeux, quand il s'agissait de la cause de Dieu, c'est à dire de leur domination. Pour combattre la réforme, ils furent obligés de prendre appui sur les princes qui s'étaient mis à la tête de la réaction catholique. C'était la maison d'Autriche qui, confondant ses intérêts avec ceux de la vieille religion, voulait bâtir une monarchie universelle sur les fondements du catholicisme. Le but du

pape et de l'empereur était le même; mais l'intérêt du souverain pontife, comme chef des États romains, se trouvait en collision avec ses intérêts comme chef de la chrétienté. Si l'empereur devenait maître de l'Italie, le pape risquait de descendre au rôle de chapelain. De là une sourde opposition des papes contre les projets qui tendaient à restaurer l'empire. Sous ce rapport, la position du pape ne différait en rien de celles des rois de France et d'Angleterre. L'intérêt politique était si vif, qu'il l'emporta plus d'une fois sur les passions religieuses; il arriva au vicaire spirituel de Jésus-Christ de contrecarrer le vicaire temporel dans la lutte qu'ils soutenaient l'un et l'autre contre les protestants.

Ennemis de toute puissance qui compromettait leur souveraineté italienne, les papes semblaient devoir prendre parti pour les nationalités contre la maison d'Autriche; mais leur titre de chefs spirituels de la chrétienté ne leur permettait pas de se prononcer ouvertement pour un mouvement qui était au fond protestant, et dans lequel étaient engagés en première ligne des États attachés à la réforme. En définitive, les papes du XVIe siècle n'eurent pas plus que les princes séculiers, une politique arrêtée, et la chose était impossible; d'une part, la tradition, si puissante dans le sein du catholicisme, les tenait attachés à l'unité du moyen âge dans laquelle l'empereur figurait à leur côté, comme maître du monde; d'autre part, l'intérêt politique, plus fort que le dogme, leur faisait craindre un protecteur qui pouvait facilement devenir un maître. Que firent les papes? En apparence, ils maintinrent la théorie de l'unité chrétienne; en réalité, ils se gouvernèrent d'après l'intérêt du moment, et se montrèrent tout aussi ambitieux d'étendre leur domination temporelle que les princes de la terre.

Les ultramontains célèbrent les papes comme les défenseurs de la liberté et de l'indépendance de l'Italie. Écoutons le plus profond des politiques italiens; Machiavel nous apprendra ce qu'il faut penser de l'influence de la papauté sur les destinées de sa patrie : « Nous autres Italiens, » dit-il, « nous avons à l'Église et aux prêtres cette première obligation, d'être impies et corrompus : les peuples qui touchent de plus près à l'Église romaine sont ceux qui ont le moins de religion. Nous lui avons encore une autre obligation plus grande, qui est cause de notre ruine : c'est que l'Église

a tenu et tient l'Italie divisée. Cependant aucun pays ne fut puissant et heureux, à moins d'être réuni tout entier sous les lois d'une république ou d'un prince, comme cela est arrivé de la France et de l'Espagne. La cause pour laquelle l'Italie n'est pas dans ces conditions et n'a pu être ramenée au gouvernement d'une république ou d'un prince, c'est uniquement l'Église. Ayant usurpé le pouvoir temporel, elle n'a été ni assez forte ni assez entreprenante pour occuper le reste de l'Italie et s'en rendre maîtresse; d'un autre côté, elle n'a pas été si faible que de n'avoir pu appeler à son secours les puissances étrangères contre les nationales, ainsi qu'on l'a vu anciennement, lorsque, par Charlemagne, elle chassa les Lombards, qui déjà étaient quasi maîtres de toute l'Italie, et de nos jours, lorsqu'elle ôta le pouvoir aux Vénitiens avec l'aide des Français, pour chasser les Français avec l'aide des Suisses. L'Église, n'ayant donc pas été capable d'occuper l'Italie, et n'ayant pas permis qu'un autre l'occupât, a été cause que celle-ci n'a pu se ranger sous un chef, mais qu'elle est tombée sous plusieurs princes et seigneurs; par où elle est arrivée à ce degré de division et de faiblesse, qu'elle est devenue la proie, non seulement des Barbares en renom, mais de quiconque s'est donné la peine de l'attaquer. Et telle est l'obligation que nous avons à l'Église et à nul autre (1). »

Machiavel était contemporain de celui des papes que les historiens aiment à représenter comme le patriote italien par excellence. Jules II, pontife guerrier et politique, se donnait pour mission de chasser les Barbares d'Italie (2). Supposons qu'il eût réussi à expulser les Français, qu'est-ce que l'indépendance italienne y aurait gagné? La situation serait toujours restée telle que le grand politique de Florence l'a tracée avec une rigueur mathématique. Les papes sont condamnés par la force des choses à être un obstacle à l'unité de l'Italie. Jules II avait une passion plus forte que sa haine contre les Barbares; il voulait étendre la puissance temporelle du saint-siége; mais comme la papauté ne pouvait jamais dominer sur toute la Péninsule, l'Italie et ses papes rentraient dans ce terrible cercle, aussi fatal, aussi immuable que

(1) *Machiavelli*, Discorsi, lib. I. (Opera, T. III, p. 258, éd. d'Italia.)
(2) *Guicciardini*, Histoire d'Italie, livre IX, ch. 2.

les cercles de l'enfer du Dante, Peut-on célébrer Jules II comme un patriote italien, quand on le voit se faire complice de la Ligue de Cambrai, vraie alliance de brigands, contre Venise, boulevard de l'Italie? Lui-même sentait que c'était un singulier moyen de délivrer l'Italie des Barbares, que de les y appeler pour dépouiller une république italienne; il aurait voulu revenir sur ses pas (1), mais l'ambition du prêtre l'emporta sur les sentiments du patriote. La spoliation se consomma, et le saint-siége y eut une bonne part. Jules II fut satisfait; mais que devint le dessein de chasser les Barbares? Le pape se ligua avec les Vénitiens contre les Français; il comptait ensuite se délivrer des Espagnols avec l'aide des Suisses. Projets fantastiques! Si réellement le pape avait eu le patriotisme italien qu'on lui suppose, il aurait dû commencer par s'allier avec Venise, pour écarter les Barbares de l'Italie. Une fois que les étrangers y eurent mis le pied, les papes tentèrent vainement de les expulser; ils n'avaient de force contre les Français, qu'en s'appuyant sur l'Espagne, et ils ne pouvaient attaquer l'Espagne, qu'en prenant appui sur la France. Le grand dessein de délivrer l'Italie des Barbares, aboutit à les y établir pour des siècles.

Jules II était au dessus des autres papes de son temps par son désintéressement. Sixte IV, Alexandre VI et presque tous les papes du XVIe siècle ne songèrent qu'à procurer des principautés à leurs neveux ou à leurs bâtards, tandis que Jules II n'eut en vue que la puissance du saint-siége. Mais comme cette ambition est mesquine, quand on la compare aux gigantesques desseins des papes du moyen âge! Les Grégoire, les Innocent n'oublièrent jamais qu'ils étaient chefs spirituels de la chrétienté: la domination temporelle n'était pas un but pour eux, mais un moyen. Grégoire VII, chassé de Rome, et mourant dans l'exil, est mille fois plus grand que Jules II couvert du casque et montant à l'assaut. Au XVIIe siècle, les papes ne sont plus que de petits princes italiens, occupés les

(1) *P. Bembus*, Histor. Venetæ, lib. VII: « Confecto fœdere Julius tametsi cupiditate ferebatur Arimino Faventiaque potiendi, quia tamen et Gallorum regem magnæ per se potentiæ, multo majorem suo permissu fieri nolebat, et cum illam nationem, tum Germaniæ populos in possessionem Italiæ venire, optimæque ejus partis atque populosissimæ dominos fieri, sibi reliquisque Italis detrimentosum existimabat futurum, ut ab illis Venetos opprimi sineret, adduci prope non poterat. »

uns à agrandir leurs États, ce sont des rois plutôt que des pontifes, les autres à établir leurs neveux, c'est le grand nombre. Les hommes les plus éminents, tels que Laurent de Médicis, considéraient comme un devoir pour les papes de soigner avant tout les intérêts de leur famille (1). Ne pouvant transmettre leur dignité à leurs parents, ils cherchaient à les rendre puissants et riches. « C'était, » dit un envoyé vénitien, « une cause incessante de guerres et de bouleversements. Les papes ne pouvaient fonder des principautés pour leurs neveux sans dépouiller ceux qui étaient en possession des domaines convoités; et comme la papauté passait, après un court règne, d'une maison à une autre, il fallait accomplir cette œuvre de violence de suite, sans aucun respect des droits acquis, sans qu'il y eût moyen de compenser les pertes de ceux que l'on dépossédait; il fallait tout mettre sens dessus dessous, pour contenter l'ambition de chaque pontife. Il n'y a pas un seul État dans cette pauvre Italie, s'écrie *Navagero*, qui n'ait été déchiré et démembré par la cupidité sans cesse renaissante des papes (2). »

Les papes usaient et abusaient de leur influence spirituelle, pour contenter cette misérable ambition qui dégradait les successeurs de saint Pierre, en les abaissant au niveau des petits tyrans d'Italie. Leur *sainteté* mettait les chefs de la chrétienté à l'abri de toute guerre offensive. « Ils savent, dit *Guicciardini*, qu'on ne peut les attaquer sans se couvrir de honte, et sans soulever les autres princes en faveur du saint-siége. Ils peuvent par contre faire impunément la guerre à leurs ennemis; sont-ils victorieux, ils profitent de la bonne chance; sont-ils vaincus, ils n'ont rien à perdre, car si le vainqueur voulait profiter de sa victoire aux dépens de l'Église romaine, il s'attirerait la haine des fidèles, et il

(1) Voyez la lettre de Laurent de Médecis à Innocent VIII, dans *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. II, p. 45.

(2) *Navagero* écrit en 1551 : « Il quale desiderio ha travagliato e travaglierà sempre questa povera Italia : perchè non essendo i pontefici romani naturali ed ereditari, ne potendosi con poco tempo acquistare e stabilire un nuovo stato, come disegnano per gli suoi, *è necessario che mettano sotto sopra il mondo,* facendo liga, ora con questo, ora con quell' altro principe, per giungere per questi mezzi, non potendo per altro, al loro fine, che è di lasciare i suoi non privati, come erano avanti il loro pontificato, ma con grandezza e con stato nuovo, il che non si può fare, senza far torto ad altri. Non vengo a particolari esempi, perchè qualche povera repubblica d'Italia e qualche altro stato ne porta ancora squarciato il volto. » (*Alberi*, Relazioni, II, 3, p. 376.)

craindrait, s'il était lui-même croyant, de s'exposer à la vengeance de Dieu (1). »

La crédulité des peuples et des princes était une excellente mine à exploiter; les papes n'y manquèrent point. Ils osèrent mettre les foudres de l'Église au service de leur ambition temporelle : tous ceux qui, forts de leur droit, s'opposaient aux usurpations des vicaires du Christ, étaient mis au ban de la chrétienté, anathématisés comme ennemis de Dieu. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, l'impudence des prêtres qui prétendent fermer les portes du ciel à ceux qui résistent à leurs iniquités, ou l'aveuglement des peuples qui s'obstinent à révérer le pouvoir divin de ceux qui se jouent si indignement de leur foi. Jules II, le pape patriote, en prenant part à la Ligue de Cambrai, dépassa le crime de ses alliés, en excommuniant les Vénitiens, en permettant de leur courir sus, et de les réduire en servitude (2). Ainsi le pape voulait faire Dieu même, complice d'un acte de brigandage! C'était une pratique habituelle de la cour de Rome; ce saint-siége qui se dit le gardien du droit et de la moralité, consacrait la force brutale par son autorité divine, dès que son intérêt politique le demandait. Ferdinand d'Aragon s'empara de la Navarre. Quel était son titre? Il n'en avait d'autre qu'une bulle d'excommunication lancée par Jules II contre le roi de Navarre. Et pourquoi le pape livra-t-il ce royaume en proie au cupide Espagnol? Parce que son roi était l'allié de Louis XII (3). Voilà la politique pontificale au début de l'ère moderne! C'est l'abus de ce qu'il y a de plus sacré, au profit d'une coupable ambition.

N° 2. *La papauté dans la lutte de François Ier et de Charles V.*

I

L'historien de Léon X dit qu'il voulait établir la paix entre les princes chrétiens dans le but de les unir contre les infidèles; que

(1) Ce sont les paroles de *Navagero*, l'envoyé vénitien (*Alberi*, II, 3, p. 407) et de *Guicciardini*, le célèbre historien (Histoire d'Italie, livre IV, ch. 5).

(2) Les historiens catholiques, dans leur amour de la vérité, ont bon soin de ne pas parler de cette clause de la bulle; Guicciardini l'a transmise à la postérité pour la honte éternelle des papes. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, II, 4, § 135, note *e*.)

(3) Voyez les témoignages dans *Prescott*, History of Ferdinand and Isabella, T. III, p. 231.

comme prince italien, il se proposait, ainsi que Jules II, de délivrer l'Italie des Barbares; que s'il intervint dans les guerres et les traités de Charles-Quint et de François Ier, ce fut pour balancer leur puissance, afin que l'un d'eux n'acquît point une prépondérance dangereuse aux autres États (1). L'écrivain anglais a jugé Léon X d'après ses paroles, sans faire attention qu'elles sont en contradiction complète avec ses actes. Il y a un langage qui est de style chez tous les papes; vicaires du *prince de la paix*, ils ne manquent jamais d'exhorter les peuples à la paix. Ces sentiments pacifiques, affichés par Léon X, ne l'empêchèrent pas d'être continuellement en guerre avec ses voisins, et de prendre une part active aux luttes de la France et de la maison d'Autriche. Est-ce sérieusement que le pape voulait unir les princes chrétiens contre les infidèles? Nous avons dit ailleurs que les appels incessants à la guerre sainte qui partaient du Vatican, étaient le plus souvent une comédie. Léon X imposa une trève générale à la chrétienté, pour l'armer contre les Turcs; et qui fut des premiers à la violer? Lui-même (2). Les papes du XVIe siècle n'agissaient plus en chefs du monde chrétien; leur politique embrassait tout au plus les intérêts temporels du saint-siége. Il en fut ainsi de Léon X. Nous doutons fort qu'il ait jamais pensé à une balance de pouvoir, qui eût assuré la liberté de tous les États. *Guicciardini*, son contemporain, nous apprend que son ambition, comme chef de l'Église, était de conserver les conquêtes de Jules II, Parme et Plaisance, et qu'il désirait aussi la possession de Ferrare (3). Son ambition, comme chef de la famille Médicis, était bien plus grande : il voulait élever son frère Julien sur le trône de Naples, et réserver la Toscane, en y réunissant les duchés de Ferrare et d'Urbin, pour son neveu (4). Nous allons voir si, dans ses relations avec Charles-Quint et François Ier, il songeait à devenir le libérateur de l'Italie.

L'Italie était le théâtre de la lutte entre deux rivaux : François Ier revendiquait Milan comme son héritage, et Charles-Quint occupait le royaume de Naples. *Guicciardini* dit que l'empereur et

(1) *Roscoe*, Life of Leo the Tenth, T. III, p. 323, 325, édit. de Heidelberg.
(2) Voyez le tome IXe de mes *Études*.
(3) *Guicciardini*, Histoire d'Italie, livre XIV, ch. 1.
(4) *Roscoe*, History of Leo the Tenth, T. II, p. 167-171. — *Zorzi*, Relazione, dans *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. IV, 2, p. 11.

le roi de France firent tout pour attirer chacun le pape dans son parti; maître de Rome et régnant à Florence par sa famille, il pouvait, en s'alliant avec l'un ou l'autre, chasser soit les Français, soit les Espagnols d'Italie; mais il pouvait aussi, dit l'historien italien, maintenir la paix, en observant une exacte neutralité. *Guicciardini* ajoute, et la chose est évidente, que telle était la politique commandée au pape par l'intérêt du saint-siége; en effet, en s'alliant à l'un des deux monarques, il lui donnait une prépondérance qui compromettait l'indépendance des États romains et l'autorité des Médicis à Florence. C'est cependant ce dernier parti que prit Léon X; nous le voyons allié tantôt à Charles-Quint, tantôt à François Ier, non pour maintenir la balance entre les deux rois qui se disputaient l'Italie, mais pour chasser l'un d'eux, ce qui aboutissait nécessairement à rendre l'autre maître absolu. Quel était le mobile de Léon X dans ces changements d'alliance? Il n'en eut jamais d'autre que l'agrandissement des États romains et de sa famille.

Quand François Ier voulut reconquérir le Milanais, que Louis XII avait perdu, une ligue se forma contre lui, et nous trouvons le pape parmi les coalisés. La bataille de Marignan rompit la coalition. On avait cru, le premier jour, à la victoire des Suisses, et déjà Léon X l'avait célébrée par des feux de joie. Lorsqu'il apprit le lendemain que le roi de France était vainqueur, il changea immédiatement d'alliance, et tâcha de tirer profit de l'amitié du vainqueur. Il en obtint d'abord le fameux concordat qui mit à néant la pragmatique sanction, si odieuse à la cour de Rome, puis il décida François Ier à maintenir les Médicis à Florence et à dépouiller le duc d'Urbin en faveur d'un neveu du pape. Mais malgré les instances du saint-père, le roi refusa de lui rendre Parme et Plaisance : c'était blesser son nouvel allié dans son ambition de prince. Léon X lui en fit un grief, et il resta ennemi de François Ier, quoique son allié en apparence. A peine avait-il signé la paix et l'alliance avec le vainqueur de Marignan, qu'il prit part, sous main, à la ligue de l'Espagne, de l'Angleterre et de Maximilien pour le rétablissement de Sforza sur le trône de Milan. Quand Maximilien descendit en Italie, Léon X était prêt à trahir le roi de France, mais la victoire s'étant prononcée pour les armes françaises, il envoya au vainqueur les secours qu'il s'était engagé à fournir

contre lui; François Ier accepta l'argent, mais en disant que, comme l'alliance du pape lui était inutile pendant la guerre, il ferait un traité avec lui qui ne vaudrait que pendant la paix.

François Ier était victorieux; et à Rome, on a toujours été de l'avis de Brennus : vive le vainqueur! et malheur au vaincu! Le cardinal Ribera écrivit à la mère du roi, de la part de Léon X : « Le pape veut vivre et mourir dans la vraie union et le parfait amour qu'il a pour le roi et pour vous. » Quelle tendre amitié! Voyons les résultats de cette profonde affection. Les deux alliés firent un traité pour la conquête du royaume de Naples; une moitié devait revenir à la France, et l'autre au saint-siége. Partager un royaume avant de l'avoir, c'était partager la peau du lion. C'est ce que sentit Léon X : vrai Médicis, il savait calculer, aussi bien qu'un marchand, les profits que promettait une entreprise. Il crut qu'il était plus avantageux de s'entendre avec Charles-Quint. Le pape, qui venait de protester qu'il serait à jamais l'ami de François Ier, qui venait de signer une alliance pour l'expulsion de Charles-Quint, conclut un nouveau traité avec Charles-Quint pour l'expulsion de son allié, le roi de France. Cette politique de fourbe avait-elle au moins pour excuse un intérêt général? L'empereur lui restitua Parme et Plaisance, il lui promit son appui pour le duché de Ferrare, il accorda à son neveu un établissement territorial dans le royaume de Naples. Voilà les avantages présents, que le cupide Médicis préféra aux bénéfices très problématiques de l'alliance française. Cependant en apparence il resta l'allié de François Ier. Il ne se borna pas à le trahir, il s'engagea encore à l'excommunier et à frapper la France d'interdit. Pourquoi ces foudres? François Ier s'était-il déclaré pour Luther? Voulait-il faire un schisme? Il n'avait pas cessé d'être le roi très chrétien, mais l'empereur et Henri VIII s'étaient ligués pour le démembrement de la France; Léon X, entré dans la ligue, et ne pouvant fournir ni argent ni soldats, offrit ses armes spirituelles contre l'ennemi commun (1).

Ceci donne la mesure des vues politiques de Léon X, et de son caractère moral. Faut-il encore demander si le pape se proposait de délivrer l'Italie des Barbares? Il est vrai que c'est la haine de

(1) Voyez les témoignages dans *Guicciardini*, *Roscoe*, *Ranke* et *Mignet*.

la France qui dominait chez lui, malgré ses protestations d'une éternelle amitié ; un ambassadeur vénitien en fait la remarque (1), et nous en avons la preuve authentique dans les traités. Ennemi de la France, il était forcé de devenir partisan de l'Espagne : or la prépondérance de Charles-Quint était plus dangereuse pour l'Italie que celle de la France, parce qu'elle était plus sérieuse et plus stable. Le dernier traité signé par Léon X eût conduit à la monarchie universelle de la maison d'Autriche, s'il avait pu être exécuté. Et que serait devenue en ce cas la domination temporelle du saint-siége? Le pape était aussi imprévoyant dans son égoïsme, que le roi d'Angleterre. L'un et l'autre auraient pu être les gardiens de l'équilibre, tandis que l'un et l'autre le sacrifiaient à leur ambition, sans réfléchir que l'agrandissement de leur puissance, qu'ils convoitaient avec tant d'âpreté, n'aurait aucune garantie de durée, si la maison d'Autriche parvenait à régner sur la plus grande partie de l'Europe. Léon X était encore plus coupable que Henri VIII, car il sacrifiait l'indépendance de l'Église et l'intérêt de la religion, à la grandeur temporelle du saint-siége et de sa famille ; et pour atteindre le but de cette mesquine politique, il n'hésitait pas à trafiquer de son pouvoir spirituel. Il ne voyait pas qu'en faisant un abus aussi scandaleux de son prétendu droit divin, il compromettait l'existence de la papauté.

II

Adrien VI était un pape sincère, qui n'avait en vue que l'intérêt général de la chrétienté. Pourquoi donc, au lieu de l'exalter comme Léon X, les historiens ultramontains le traitent-ils presque de niais? C'est qu'il eut un tort impardonnable aux yeux des hauts dignitaires de l'Église; il fit l'aveu des abus qui souillaient la cour de Rome et il en promit le redressement. Le pape voulait opérer une réformation légale, pour arrêter la révolution religieuse qui soulevait l'Allemagne; il échoua devant la sourde opposition des orthodoxes qui tenaient aux exactions, parce qu'ils en profitaient.

(1) *Gradenigo* dit que, si Léon X avait parfois semblé pencher pour la France, c'était pure hypocrisie : « Fenzeva esser amico del re di Francia. » (*Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. IV, 2, p. 16.)

Adrien VI voulait aussi, et sincèrement, la paix entre les princes chrétiens, afin de les unir contre les infidèles ; mais la croisade était tout aussi impossible que la régénération de l'Église. Le pape imposa une trève aux parties belligérantes, et menaça des censures ecclésiastiques ceux qui résisteraient; François Ier refusa de consentir à une trève qui consacrait sa dépossession ; à des menaces, il répondit par des menaces, en rappelant ce qui s'était passé au XIVe siècle : « Boniface VIII l'entreprit contre Philippe le Bel, dont se trouva mal; vous y penserez par votre prudence. » Le pape n'osa pas lancer ses foudres ; il échoua dans sa tentative de paix, comme il avait échoué dans son essai de réforme. Henri VIII et Charles-Quint firent une ligue contre François Ier, et invitèrent Adrien VI à y accéder. Rien n'était plus contraire au rôle d'un père commun des fidèles ; mais la force des choses entraîna le faible pontife. Une formidable coalition se forma contre la France, elle comprenait tous les États italiens et les principales puissances de l'Europe. Les chefs de la ligue ne songeaient à rien moins qu'à démembrer la France, ce qui eût conduit infailliblement à la monarchie universelle de l'Espagne (1). Voilà encore une fois la papauté complice d'une coalition qui aurait mis le monde chrétien dans la main d'un homme, et compromis non seulement l'indépendance temporelle, mais même le pouvoir spirituel du saint-siége.

III

La vraie politique des papes eût été de chasser les deux rivaux de l'Italie, mais ils n'en avaient pas la force. De là il arriva que le hasard des événements les ballotait, en les attachant tantôt à Charles-Quint, tantôt à François Ier. Clément VII, de la famille des Médicis, avait été, comme cardinal, partisan de l'alliance espagnole ; à peine assis sur le trône de saint Pierre, il se rapprocha de la France. Quelle fut la cause de ce changement de politique? Un misérable désir d'agrandissement. Le duc de Ferrare, dont les papes convoitaient les États, s'était emparé de Reggio, après la mort de Léon X. Clément VII voulait que Charles-Quint tournât

(1) *Mignet*, Rivalité de Charles-Quint et de François Ier.

avant tout ses armes contre le duc; l'empereur, qui était alors tout entier à ses grands desseins contre la France, refusa : de là un profond mécontentement du pape (1). Telle fut la première origine de la mésintelligence de Clément VII et de Charles-Quint. Lorsqu'après la bataille de Pavie, le souverain pontife rompit définitivement avec l'empereur, il ne manqua pas d'invoquer la liberté de l'Europe et l'indépendance de l'Italie (2), menacées par le tout-puissant vainqueur. Faut-il prendre ces paroles du manifeste pontifical au sérieux, et célébrer Clément VII comme le continuateur de la politique de Jules II?

Un historien allemand dit que les papes ne pouvaient pas prêter la main à la domination des Espagnols, à Milan et à Naples; que déjà ceux-ci montraient l'insolence d'un maître étranger, et ne cachaient pas le peu de considération qu'ils avaient pour le saint-siége; que la victoire de Pavie, en les délivrant d'une dangereuse rivalité, allait placer l'Italie dans la dépendance absolue des vainqueurs; que Clément VII voulait secouer ce joug, sans pour cela retomber sous celui de la France (3). Sans doute, l'intérêt du saint-siége commandait cette politique, et Clément VII, esprit fin et délié, devait voir ce qui, du reste, était clair comme le jour. Mais si le pape avait de la finesse, il manquait de grandeur; c'était, dit un envoyé vénitien, un Médicis, timide jusqu'à la pusillanimité, irrésolu, variable et ne se décidant que par des considérations mesquines, une nature de commerçant, d'épicier (4). L'intérêt territorial du saint-siége, l'intérêt de la maison Médicis l'emportaient, chez lui, et sur la liberté de l'Europe et sur l'indépendance de l'Italie. Si jamais le pape avait dû se préoccuper de l'Italie et de la chrétienté, c'était quand Charles-Quint, vainqueur à Pavie, tenait François Ier dans les fers. Cependant Clément traita avec l'empereur; ce fut seulement lorsque celui-ci refusa de donner

(1) *Ranke*, Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation, T. II, p. 333, s.

(2) Bref de Clément VII contre Charles-Quint, dans *Le Plat*, Monumenta Concilii Tridentini, T. II, p. 245 : « Ut impendens Italiæ grave servitutis periculum ac turbationem universæ christianitatis, quantum in nobis est, propulsemus. »

(3) *Ranke*, Deutsche Geschichte, t. II, p. 100-104.

(4) *Soriano*, Relazione (1531), dans *Alberi*, II, 3, 278 : « Sua Santità è dotata di non ordinaria timidità, per non dir pusillanimità... Questa timidità è causa che sua santità è molto irresoluta, e molto tarda a risolversi, e seppur si risolve, è molto facile a mutarsi, non gia per cosi di momento ma piuttosto per causa vile e di poco momento. »

satisfaction au saint-père quant au duché de Ferrare, que Clément songea à l'équilibre et à la liberté de l'Italie (1). Ces grands mots perdent leur sens dans la bouche du pape; ils signifient, non que la cour de Rome prend à cœur le salut de l'Europe, mais que sa misérable ambition est blessée. Veut-on une preuve bien évidente de cette petitesse d'esprit? Rome fut prise par l'armée de l'empereur, et saccagée comme elle ne l'avait pas été par les Barbares. Charles-Quint, tout en protestant de son innocence, garda le pape en captivité pendant six mois. Nous comprenons que Clément ait traité avec son hypocrite vainqueur sous l'empire de la nécessité; mais il alla plus loin, il sollicita et obtint l'appui de Charles-Quint pour ramener Florence sous le joug des Médicis; l'on vit cette même armée d'hérétiques et de mécréants, qui avait pillé Rome, profané les mystères de la religion et tenu le pape prisonnier, faire le siége de Florence, à la demande du pape, et donner le coup de mort à ce qui restait de liberté en Italie (2).

Voilà comment Clément VII fut le libérateur de sa patrie. Il voulait, dit-on, délivrer l'Italie de la servitude étrangère. Dans la bouche des papes, ce grand projet était un prétexte et un mensonge; dans la bouche des historiens qui croient à leurs paroles, c'est de la crédulité poussée jusqu'à la simplicité d'esprit. Peu importait au pape que l'Italie fût esclave, pourvu que la maison Médicis régnât à Florence! Cependant le pape finit par se rapprocher de nouveau de François Ier. Les raisons qui l'éloignèrent de Charles-Quint sont caractéristiques; elles prouvent que l'envoyé vénitien *Soriano* ne le jugea pas trop sévèrement, en disant qu'il se déterminait toujours par des motifs vils et indignes d'un pape. Premier grief: l'empereur décida les contestations territoriales qui existaient entre le saint-siége et Ferrare, au profit du duc. Second grief (3): l'empereur avait l'ambition de rétablir l'unité chrétienne; il croyait pouvoir ramener les protestants dans le sein de l'Église par un concile qui leur donnerait satisfaction en corrigeant les abus. Clément VII, qui craignait le concile bien plus que Luther, chercha dans l'alliance de François Ier un appui contre les instances

(1) *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. II, p. 336, 337.
(2) *Contarini*, Relazione, dans *Alberi*, II, 3, 266.
(3) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. II, p. 110, ss.

importunes de Charles-Quint. Voilà certes des motifs dignes d'un vicaire de Dieu! François Ier, qui avait un grand intérêt à détacher le pape de l'alliance espagnole, lui fit toutes les concessions qu'il désirait; il alla jusqu'à consentir à une union de famille qui devait placer une Médicis sur le premier trône de la chrétienté. Mais le pape paya cher cet honneur et cette protection; il promit aux futurs époux la possession de Pise, de Livourne, de Parme, de Plaisance, de Modène et de Reggio; l'on prétend même, et la chose est très probable, qu'il prit des engagements relatifs à Milan et à Naples (1). Ainsi, pour échapper à la domination espagnole, et pour procurer un brillant mariage à sa nièce, Clément VII démembrait l'Italie, et il la livrait à la France! Voilà le patriotisme du pape qui avait arboré le drapeau de l'indépendance italienne!

IV

Léon X et Clément VII étaient des princes plutôt que des papes; de même que les rois, ils avaient un désir immodéré de s'agrandir. Avec Paul III, nous entrons dans l'époque de la réaction catholique. La politique des papes va-t-elle changer? Vont-ils s'élever à la hauteur des pontifes du moyen âge, sinon pour l'étendue de leur puissance, du moins pour la grandeur de leurs vues? L'ambassadeur de France à Venise écrit à Henri II (1547) que « tous les desseins de Paul III ne tendaient qu'à croître et perpétuer sa maison (2); » et le plus grand historien du XVIe siècle dit que les intérêts de sa famille occupaient bien plus le pape que ceux du saint-siége (3). Bien que le népotisme fût presque considéré comme un devoir par ceux qui osaient s'appeler les vicaires du Christ, les contemporains trouvèrent que Paul III dépassait toutes les bornes du favoritisme (4).

Il commença par élever deux de ses neveux, tout jeunes encore, au cardinalat; l'empereur lui en ayant fait des reproches, le pape répondit qu'il ferait comme ses prédécesseurs; que l'on avait des

(1) *Soldan*, Geschichte des Protestantismus in Frankreich, T. I, p. 125.
(2) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. II, p. 19.
(3) *De Thou*, Histoire universelle, livre VI.
(4) *Soriano*, Relazione, 1535 : « E inclinatissimo a far grandi i suoi. »

exemples de cardinaux qui étaient des moutards au berceau. Les dignités ecclésiastiques ne suffirent pas à l'ambition paternelle de Paul III, il voulut que son fils et ses neveux devinssent des princes. Il avait marié son fils Farnèse à la fille naturelle de Charles-Quint; il demanda à l'empereur qu'il l'investît du duché de Milan; il comptait marier sa nièce avec l'héritier présomptif du Piémont et de la Savoie. Le saint-père intriguait dans toutes les cours d'Italie pour établir ses parents (1).

Paul III est le premier pape de la réaction : il songeait sérieusement, dit-on, à réformer l'Église. Comment concilier ce zèle réformateur avec un népotisme que les Italiens eux-mêmes trouvaient excessif? Les ultramontains se tirent ordinairement d'embarras en niant. Ici les faits sont trop patents pour permettre ce système de défense ; *Pallavicini* avoue donc que le pape, si sévère pour les autres, était un peu trop indulgent pour les siens ; mais il fait une rude guerre à *Sarpi*, parce que l'illustre historien dit que Paul III demanda l'investiture de Milan pour son neveu Farnèse : « Comment croire, dit-il, que Paul III eût osé écrire à l'empereur les lettres que nous possédons, si réellement il l'avait prié d'investir Farnèse du Milanais? Il faudrait qu'il eût été un hypocrite éhonté (2). » L'apologie a tourné contre le pape ; le fait, si audacieusement nié, est certain; il faut donc dire, avec le défenseur de la cour romaine, que Paul III était un fieffé hypocrite (3).

Cependant Paul III était un zélateur. C'est sous son règne que Charles-Quint prit les armes contre les protestants, et les excitations du pape furent pour beaucoup dans cette première guerre de religion. Le saint-père envoya des troupes auxiliaires à l'empereur, et il essaya d'engager toutes les puissances catholiques dans une lutte à mort contre le protestantisme. Charles-Quint fut vainqueur. Qui ne s'attendrait à voir le pape redoubler d'efforts pour anéantir la réforme? Paul III rappela, au contraire, ses troupes de l'Allemagne et consentit à ce qu'elles passassent à la solde de François Ier. Il s'éprit subitement d'une belle passion pour la

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 244, 252, 254.
(2) « Simulatione sfacciata. » (*Pallavicini*, Istoria del concilio Tridentino, lib. V, c. 14.)
(3) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. IV, 2, p. 48.

France. « J'ai lu, » dit-il au cardinal de Guise, « ès livres anciens, j'ai ouï dire, lorsque j'étais cardinal, j'ai expérimenté depuis que je suis pape, que toujours le saint-siége a été florissant, quand il s'est appuyé des rois de France, et que faisant le contraire, il avait reçu diminution, et toute l'Italie souffert grande perte. Je ne pardonne pas au pape Léon d'avoir mis l'empereur au royaume de Naples et duché de Milan, et aidé à en chasser les Français... *Je me fais à moi-même des reproches d'avoir aidé l'empereur dans sa guerre contre les protestants d'Allemagne* (1). » Voilà donc le zélé pape qui fait des vœux secrets pour la cause du protestantisme. Il ne s'arrêta pas en si bon chemin. Paul III voulut une alliance de plus en plus intime avec la France ; l'on songea à remanier la carte d'Italie, on reprit les projets sur Milan et Naples, on excita une révolution à Gênes. Il fallait des alliés pour de si grandes entreprises. Le saint-père ne voyait aucun mal à ce que le roi de France se liguât avec le sultan pour la conquête de Naples, et afin de ne pas s'embarrasser d'une guerre avec l'Angleterre, il lui conseilla de faire la paix avec le jeune Édouard; il est vrai qu'il était protestant, mais il s'agissait du *bien public de la chrétienté*, et la fin ne justifie-t-elle pas les moyens (2)?

L'on voit qu'il est avec le zèle religieux des accommodements. Pourquoi Paul III passa-t-il subitement de l'alliance espagnole à l'alliance française? d'une guerre à outrance contre les protestants à des vœux pour leur cause? de la haine pour les infidèles à une ligue avec les ennemis du nom chrétien? On dit que les succès rapides remportés par Charles-Quint contre les princes allemands, firent craindre au pape la domination de l'Espagne en Italie ; mais en s'alliant avec l'empereur contre le protestantisme, en lui fournissant des soldats et de l'argent, il devait bien s'attendre à la victoire des armes catholiques. Nous croyons que des motifs plus personnels le déterminèrent à changer d'alliance. Charles-Quint refusa d'investir Farnèse du Milanais; de là la colère de Paul III contre l'Espagne et sa passion pour la France. Le pape n'eut pas le courage de mettre ses desseins à exécution ; il mourut du chagrin que lui donnèrent ses neveux, pour lesquels il avait tout sacrifié.

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 75.
(2) *Ibid.*, T. II, p. 117. — *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 265-268.

Paul III, ayant réuni Parme aux États de l'Église, ses neveux se crurent volés, et se révoltèrent; leur ingratitude brisa le cœur du vieux pontife.

V

On ne peut pas parler sérieusement de Jules III; le cardinal Farnèse écrit au roi de France : « Trois choses manquent au saint-père, le cœur, l'argent et la réputation; j'ai grand'pitié de voir le saint-siége ainsi gouverné (1). » Jules III fut-il Espagnol ou Français? Il tint le langage de tous les vicaires du Christ; il écrivit à Charles-Quint et à Henri II, il écrivit à la reine de France, et au connétable de Montmorency, il écrivit à Philippe d'Espagne, pour rétablir la paix dans la chrétienté (2) : vaines phrases auxquelles le pape lui-même ne croyait pas? Dans ses conversations intimes, il se montrait favorable à la France. « Il aurait bien voulu, disait-il, que le roi très chrétien eût un bon pied et sûr en Italie; parce qu'il trouverait en lui un support, quand un roi de Naples ou autre voudrait lui donner ennui; la grandeur de Charles-Quint, ajoutait-il, n'était que la diminution de l'État et puissance ecclésiastique (3). » Voilà les paroles, voyons les actes.

Jules III voulait enlever Parme aux Farnèse, ses ennemis, pour la réunir aux États de l'Église; il oublia ses prédilections françaises, et se ligua avec Charles-Quint, moins par ambition que par désir de vengeance. Le cardinal de Tournon lui représentant « qu'il allumerait peut-être un tel feu en Italie que malaisément on pourrait éteindre, » le saint-père répondit qu'il avait pensé à tout et qu'il en adviendrait ce qu'il pourrait, *que plutôt il se rangerait à l'ennemi d'enfer* que de reculer. » Voilà des sentiments dignes d'un vicaire du Christ! Le roi de France, allié des Farnèse, en fit de vifs reproches à Jules III : « Au lieu de mettre la chrétienté en paix, il a mieux aimé mettre sa main aux armes et embraser toute l'Italie en guerre... Tout prince catholique en doit avoir douleur et déplaisir, même de voir que le trésor et revenu

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 531.
(2) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1553, nos 19 et ss.
(3) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 542.

de l'Église, qui sont les biens ordonnés pour le service de Dieu et pour la sustentation de la foi catholique et des pauvres, est employé à telle guerre, pour telles partialités, contre le peuple chrétien et pour si peu de chose (1). » L'ambassadeur de France à Trente, le célèbre Amiot, reproduisit ces accusations en plein concile (2). Jules III est le type de la papauté du XVIe siècle, avec ses intérêts mesquins, ses petites passions italiennes, sacrifiant le bien de la chrétienté, la liberté de l'Italie et l'indépendance même du saint-siége à de misérables querelles de famille.

VI

Nous avons hâte d'arriver à un esprit plus sérieux. Paul IV est de la race des Grégoire et des Innocent, sinon pour le génie, du moins pour les prétentions; vrai pontife de la réaction catholique, il tenait, au XVIe siècle, le langage des papes du XIIe. Il disait « qu'il était le maître de tous les princes, comme vicaire du Christ qui fut tout ensemble roi et prêtre; que les empereurs et les rois devaient plier devant le saint-siége (3). » Paul IV avait-il aussi la hauteur de vues, la grande ambition de ceux dont il imitait l'orgueil et l'outrecuidance? A le juger par ses paroles, il faudrait dire qu'il avait un désir ardent de pacifier le monde chrétien. Dès le lendemain de son élection, il écrivit à Charles-Quint pour l'engager à la paix, en lui disant combien elle était nécessaire à la chrétienté; il écrivit au roi Ferdinand d'Autriche, d'user de toute son influence sur son frère, afin de procurer ce bienfait à l'Église (4). Que doit-on penser de la papauté et de ses protestations, quand on voit Paul IV, préconiser la paix, puis se faire le boute-feu de l'Europe? « C'était une chose admirable à plusieurs, dit un contemporain, de voir le pape qui jamais n'avait fait profession que d'une apparence d'étroite religion, ne parler plus, dès qu'il fut promu à la dignité papale, que d'armes et de guerre, de menées et

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 323 et 344.
(2) *De Thou*, Histoire universelle, livre VIII.
(3) *Navagero*, Relazione (*Alberi*, II, 3, p. 380) : « El pontificato dice essere per mettere i re e gl' imperatori sotto i piedi. » — *Mocenigo*, Relazione, *ib.*, II, 4, p. 48.
(4) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1555, n° 24.

le pratiques (1). » Les catholiques s'en scandalisèrent, et à bon droit : « Celui qui, comme chef de l'Église, dit *Pasquier*, aurait dû être le premier père de la paix, est le premier auteur et promoteur des guerres entre les princes chrétiens (2). » *Raynaldi* lui-même, apologiste officiel de la politique pontificale, dit que Paul IV, dont il loue le courage, aurait mérité une plus grande gloire si, au lieu de faire la guerre au roi d'Espagne dans l'intérêt de ses neveux, il s'était occupé du concile général et de la paix de la chrétienté (3).

Paul IV a du moins un mérite, c'est qu'il a une politique décidée; la haine de l'Espagne respire dans toutes ses actions. « Il restait des heures entières à table, buvant un gros vin de Naples, capiteux, volcanique, et se déchaînant contre l'empereur et contre les Espagnols : il n'appelait jamais ceux-ci « que des hérétiques, des schismatiques, maudits de Dieu, une semence de juifs et de Maures, la lie du monde, et il déplorait la misère de l'Italie, réduite à servir une nation si abjecte et si vile (4). » Paul IV était un Romain de la vieille roche; il regrettait l'heureux temps où l'Italie ressemblait « à un instrument bien accordé; » il appelait Naples, le saint-siége, Milan et Venise « les quatre cordes dont l'harmonie pouvait faire le bonheur de la Péninsule; » il maudissait les dissensions qui avaient livré la patrie commune en proie à l'étranger. Des traditions de famille et des offenses personnelles augmentèrent sa haine contre Charles-Quint (5). Quand l'empereur fut vaincu par les protestants, l'ardent pontife crut le moment venu de chasser les Espagnols d'Italie; il voulut leur enlever Naples, Sicile et le Milanais; expulser les Médicis de Florence et y rétablir la république. Pour trouver des alliés qui l'aidassent à accomplir ses gigantesques projets, le pape n'hésita pas à bouleverser l'État territorial de l'Italie et l'équilibre de l'Europe; il tenta l'ambition de Venise, en lui donnant la Sicile en partage, il offrit des accroissements de territoire aux ducs de Parme, de Ferrare et d'Urbin; enfin pour se concilier la France, sans l'appui de

(1) *De la Place*, de l'État de la République, livre I, p. 2.
(2) *Pasquier*, Lettres, IV, 1.
(3) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1557, n° 15.
(4) *Navagero*, Relazione (*Alberi*, II, 3, 389).
(5) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 586, s.

laquelle on ne pouvait songer à combattre Charles-Quint, il promit à Henri II le duché de Milan et le royaume de Naples pour deux de ses fils (1). Paul IV fit appel à la crainte des princes, en même temps qu'à leur convoitise : « L'empereur et le roi Philippe, disait-il, se rendraient maîtres du monde, si on ne les arrêtait; il fallait profiter de l'occasion qui se présentait d'abaisser leur puissance; il s'agissait de sauver la liberté de tous les États et de garantir leur indépendance (2). »

Un événement inattendu menaça de rompre les grands desseins de Paul IV, avant qu'ils se fussent manifestés. Au moment d'abdiquer, Charles-Quint voulut assurer la paix à son fils, pour le commencement de son règne; il conclut avec Henri II une trève de cinq ans. La trève était très avantageuse à la France, puisqu'elle restait en possession de la Savoie et des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. Il fallait donc rompre une convention solennelle, briser des engagements consacrés par des serments, rejeter la France et l'Europe dans les hasards des guerres; le pape ne recula devant aucun obstacle, il s'abaissa jusqu'à faire écrire par son neveu, le cardinal Caraffa, à la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II. L'ambition française se laissa tenter par l'offre de Naples et de Milan. Restait le scrupule de la parole jurée; mais quand on a le pape pour allié, il n'y a pas de promesse qui oblige. Paul IV fut prodigue d'absolutions; il permit même au roi d'attaquer l'empereur et son fils avec lesquels il venait de traiter, sans leur déclarer la guerre, le tout en vertu du pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ a donné à ses apôtres. La violation des serments devient un acte méritoire, quand c'est le vicaire de Dieu qui l'ordonne! C'est sous ces auspices que l'alliance offensive et défensive fut conclue entre la France et le saint-siége. Paul IV n'avait pas oublié ses intérêts; il recevait pour sa part des dépouilles, Bénévent et ses dépendances, Gaëte et le territoire en deça du Garigliano; le nouveau souverain de Naples devenait son vassal et lui payait un tribut considérable.

Paul IV, ce pontife si zélé pour la réforme de l'Église, usait et abusait de son pouvoir spirituel pour assouvir sa haine contre la

(1) *Mignet*, Charles-Quint, p. 88.
(2) *Navagero*, Relazione, dans *Alberi*, II, 3, p. 392.

domination espagnole. Il sanctifia la violation de la foi jurée en France; en Espagne, il suspendit le service divin, sans rime ni raison, rien que pour nuire à son ennemi. Ainsi, le chef de la chrétienté compromettait le salut de millions de fidèles, pour satisfaire ses passions! Et le pontife qui se permet de jouer ainsi avec la religion, n'est pas un Alexandre VI, c'est un prêtre de mœurs sévères, c'est un réformateur. Qu'est-ce donc que la morale catholique, quand ceux qui se disent les vicaires du Christ, agissent comme s'ils n'avaient aucune notion de morale! Nous ne sommes pas au bout des iniquités romaines. Charles-Quint s'était toujours montré le défenseur de l'orthodoxie, le patron de l'Église. Quant à Philippe II, qui a jamais douté de son attachement au catholicisme? Cependant, le croirait-on? Paul IV procéda contre Charles-Quint et son fils comme s'ils étaient des hérétiques; son fiscal conclut à ce qu'ils fussent privés, l'un de l'empire, l'autre du royaume de Naples. En même temps que le pape poursuivait les rois très catholiques, son neveu le cardinal traitait avec les protestants, il traitait avec Soliman, pour l'exciter à se jeter avec toutes ses forces sur la Sicile et le royaume de Naples (1). Peut-on concevoir une conduite plus odieuse? Le pape menaçait d'excommunier des princes qui étaient le bras armé de l'Église, et il appelait en Italie les ennemis éternels du nom chrétien!

Laissons là le chef spirituel de la chrétienté, et apprécions la politique de la cour de Rome. Amis et ennemis ont accusé Paul IV d'avoir troublé la paix de la chrétienté dans l'intérêt de sa famille. Le duc d'Albe, vice-roi de Naples, lui dit qu'il voulait la guerre pour le désir qu'il avait de rendre grands les siens; il lui dit qu'au lieu d'ensanglanter le monde dans le but unique d'élever ses neveux, il aurait mieux fait de réprimer les hérésies qui surgissaient de toutes parts (2). Henri II écrit à son ambassadeur à Rome : « J'ai déjà tant expérimenté les saillies, passions, colères et légèretés de ce pape et de ses neveux, et m'a si cher coûté à les connaître pour m'y conformer, qu'il me semble qu'avec bonne et juste occasion je m'en dois retirer, sans plus m'y laisser aller...

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 296, 290.
(2) Lettre du duc d'Albe au pape (*Granvelle*, Papiers d'État, T. IV, p. 669). — *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 655.

Et puis en un vieil homme et en gens nécessiteux comme sont ses neveux et toute leur maison, il n'y a jamais grande ressource... *Ils sont tendant la main à chacun, pour se laisser aller à qui plus leur voudra donner, afin de profiter le mieux qu'ils pourront de ce papat, avant que ce bon homme prenne congé de ce monde* (1). » S'il en faut croire les envoyés vénitiens, le désir d'agrandir sa famille fut la principale cause de la guerre que Paul IV excita en Italie (2). Le grave *de Thou* abonde dans ce reproche. « Le pape, dit-il, voudrait bien qu'on le considérât comme un martyr qui souffre pour la cause de Dieu, tandis qu'il met la chrétienté en feu dans l'intérêt de ses neveux (3). » Et quels neveux! Paul IV disait lui-même qu'ils avaient le bras trempé dans le sang jusqu'au coude; la haine qu'ils affectaient contre l'Espagne était leur seul mérite (4).

L'ambition et l'aveuglement de Paul IV pour les siens, sont un fait incontestable; mais les contemporains n'ont-ils pas jugé le pape trop sévèrement, en l'accusant d'avoir sacrifié la paix de la chrétienté, rien que pour procurer un établissement territorial à ses neveux? Il est vrai qu'après avoir comme cardinal condamné hautement le misérable régime de favoris, qui dominait à la cour de Rome, il poussa le favoritisme aussi loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Néanmoins nous ne croyons pas qu'une mesquine ambition de famille ait été le mobile principal de Paul IV. Sa grande passion était la haine de l'Espagne; elle éclate avec trop d'évidence dans ses actes, pour qu'il soit possible de s'y tromper. Depuis Clément VII, la crainte de la domination espagnole inspirait la cour de Rome. Paul IV eut le courage de tenter, ce que ses prédécesseurs s'étaient bornés à désirer, l'expulsion de Charles-Quint. C'était en apparence une politique nationale; mais c'est une illusion de croire que le pape, s'il avait réussi, eût affranchi l'Italie et délivré le monde chrétien du danger de la monarchie universelle. La politique antiespagnole, en la supposant couronnée de

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 768.

(2) *Navagero*, Relazione (*Alberi*, II, 3, p. 389) : « La più prossima e la più potente cagione della guerra è il disegnare di fare grande con l'armi la casa sua. »

(3) *De Thou*, Histoire, livre XVIII.

(4) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 291.

succès, n'eût abouti qu'à faire changer l'Italie de maître, en transportant l'ambition de la monarchie à la France.

Les Vénitiens, avec lesquels Paul IV négocia une ligue contre Charles-Quint, ne redoutaient pas moins la puissance de la France que celle de la maison d'Autriche. Ils représentèrent au pape qu'il y aurait tout à craindre pour la liberté de l'Italie, quand les Français seraient les maîtres à Milan et à Naples. Paul chercha à calmer ces inquiétudes : « Les fils du roi de France, disait-il, établis à Milan et à Naples, deviendraient bientôt Italiens ; il serait, d'ailleurs, toujours facile de s'en délivrer, lorsqu'on le voudrait, parce que l'expérience des événements passés avait montré que les Français étaient incapables de s'établir à demeure en Italie, tandis que la nation espagnole était comme le gramen qui s'enracine là où il s'attache (1). » Avec les Français, Paul IV tenait un tout autre langage; écoutons les protestations du vieux pape : « Il déclara à l'ambassadeur de Henri II, qu'il ne le cédait à cardinal quelconque, Français qu'il fût, pour être plus Français et aimer plus le roi que lui ; que Sa Majesté pouvait bien faire son compte de ne voir jamais pape tant sien que lui, quelque Français naturel qu'il pût être; *qu'il avait maintenant l'occasion pour acquérir la monarchie du monde*, qu'il serait adoré comme rédempteur de l'Italie (2). » Ainsi le pape, qui excitait les Vénitiens à prendre les armes contre Charles-Quint, par la crainte de la monarchie universelle, faisait espérer cette même monarchie au roi de France! Ainsi le pape qui brûlait du désir d'expulser les Espagnols de Milan et de Naples, voulait y implanter les Français! Ainsi le patriote italien se vantait d'être plus Français que les Français mêmes!

Voilà la politique pontificale. On fait trop d'honneur aux papes qui régnèrent dans la première moitié du XVIe siècle, quand on leur prête des desseins patriotiques, ou quand on les croit préoccupés du bien général de la chrétienté; ils ne songeaient qu'à leur intérêt, intérêt de petits princes italiens, qui cherchaient à agrandir leurs États et leurs familles. Au commencement du XVIe siècle, ils étaient hostiles à la France; mais pour chasser les Français, ils furent obligés de favoriser les Espagnols, dont l'ambition était

(1) *Navagero*, Relazione (*Alberi*, II, 3, p. 392).
(2) *Ribier*, Lettres et mémoires d'État, T. II, p. 666.

bien plus persistante, bien plus tenace, comme le disait avec raison Paul IV. La domination espagnole ne tarda pas à peser au saint-siége; les papes se mirent à regretter le régime français, et le plus audacieux osa déclarer la guerre au maître des deux mondes. A quoi eût abouti cette révolution politique, si elle avait réussi? A remplacer le joug de l'Espagne par celui de la France. Toujours l'étranger! Ainsi se vérifie la grave accusation de Machiavel contre la papauté; elle est un obstacle éternel à l'unité italienne. On dirait qu'une malédiction pèse sur les successeurs de saint Pierre : les efforts qu'ils font pour chasser les Barbares d'Italie, ne servent qu'à consolider la domination étrangère. C'est que Dieu ne bénit que les bonnes intentions; et le but des papes n'était pas l'indépendance de l'Italie, mais leur propre grandeur.

§ 4. Les Turcs.

N° 1. *Monarchie universelle des Turcs.*

Les Turcs jouent un grand rôle dans la lutte de Charles-Quint et de François Ier. Le roi de France les appela à son aide contre son puissant rival; pour la première fois, le croissant se mêla à l'étendard du Christ, et c'est pour maintenir l'indépendance de la chrétienté menacée par celui qui s'en dit le chef temporel. Cependant, chose remarquable! les Turcs qui sauvèrent l'Europe du danger d'une monarchie universelle, étaient eux-mêmes des prétendants à la monarchie; et à en juger par la terreur qu'ils inspiraient, leur joug était bien plus à craindre que la domination espagnole.

Nous avons de la peine aujourd'hui à croire à la réalité de ce danger. Quand on voit l'irremédiable décadence de la race musulmane, on doute qu'elle ait jamais compromis sérieusement la liberté de l'Europe. Mais gardons-nous de transporter dans le passé le dédain que nous inspire le présent; les peuples comme les individus ont leur époque de grandeur et de déclin. Le vieillard dont les forces sont épuisées se plaindrait à bon droit si de sa décrépitude actuelle, on concluait qu'il a toujours marché sur des béquilles; les nations également ont le droit de demander à l'histoire

qu'elle apprécie leur vie passée, sans se laisser influencer par les préjugés du présent. Évoquons les souvenirs du XVIe siècle. Un immense et universel cri de terreur retentissait dans toutes les parties du monde chrétien : chaque jour l'on se croyait à la veille d'une invasion turque, comme, au Xe siècle, l'on se croyait à la veille de la consommation des choses.

Les papes avaient pour mission d'être les sentinelles de la chrétienté dans la lutte séculaire qui divisait les infidèles. En 1517, Léon X adressa un mémoire aux princes chrétiens sur la guerre à faire aux Turcs : il ne s'agit plus, dit-il, de délibérer si elle est nécessaire, Soliman nous menace, notre existence même est en jeu (1). Les réformateurs se défiaient de Rome, comme les Troyens se défiaient des Grecs; ils craignaient qu'il n'y eût une arrière-pensée d'exploitation dans les appels incessants que les papes faisaient à la chrétienté. Ils n'en redoutaient pas moins l'invasion des Turcs; ils la croyaient même inévitable, comme étant annoncée par les prophètes : Daniel ne prédit-il pas que, longtemps après les Romains, il s'élèvera une nation qui essaiera de détruire la religion chrétienne? Cette prophétie ne peut concerner que les Turcs, dit Melanchthon, et elle témoigne que ce n'est pas un petit malheur qui est prêt à éclater sur nos têtes (2). Les hommes politiques n'étaient pas moins effrayés que les zélés chrétiens. Charles-Quint, voyant les Turcs gagner sans cesse et avancer toujours, jeta un cri de détresse, mais digne d'un empereur : « Je crois, dit-il au pape, que Dieu veut que nous soyons Turcs; que la volonté de Dieu se fasse, mais je serai le dernier à m'y soumettre (3). » Les Vénitiens étaient les plus exposés, ils pouvaient dire, sans exagération aucune, que leur existence était en jeu ; mais ils craignaient le même sort pour toutes les nations chrétiennes, et, connaissant la fureur destructrice des nouveaux Barbares, ils s'attendaient, non à une conquête, mais à une guerre d'extermination (4). C'était effectivement la crainte générale, et elle n'était pas

(1) *Charrière,* Négociations de la France avec le Levant, T. I, p. 31.

(2) Lettre de Melanchthon à l'archevêque de Mayence. (*Bretschneider,* Corpus Reformatorum, T. I, p. 875.)

(3) *Navagero,* Relazione. (*Alberi,* I, 358).

(4) *Marco Minio,* Relazione (1522) : « Tutta la cristianita doveria temer di non incorrer in qualche grande esterminio. »

dénuée de fondement. Un contemporain, esprit clairvoyant, écrit : « Quand je compare la puissance des Turcs à celle de nos princes, je désespère presque de notre avenir (1). »

Qu'est-ce qui faisait la force des Turcs, en face de l'Europe à qui l'esprit guerrier ne manquait certes point? La chrétienté était divisée, prête à s'entre-déchirer dans d'odieuses guerres de religion; et les jalousies politiques étaient tout aussi vives; voilà pourquoi elle ne parvint jamais à s'unir contre l'ennemi commun. Les ligues se dissolvaient plus vite qu'elles ne se formaient; les dissensions des alliés rendaient leurs victoires mêmes inutiles. Après la glorieuse bataille de Lépante, un noble Vénitien écrit : « Il est impossible aux princes chrétiens, à raison de leur désunion, de détruire la puissance des Turcs; il ne reste qu'à compter sur la protection divine pour relever la chrétienté opprimée et pour abaisser l'orgueil des infidèles (2). » Tandis que la religion était une cause de faiblesse pour l'Europe, elle était un élément de force pour les Turcs. L'islam fait un devoir à ses sectateurs de la guerre contre les infidèles, guerre incessante, jusqu'à ce que le monde entier soit soumis aux vicaires de Mahomet. Sous l'inspiration de ce fanatisme conquérant, les Arabes avaient porté leurs armes victorieuses dans les trois parties du monde. Le génie guerrier des Turcs vint donner une impulsion nouvelle à cette ambition envahissante. Mahomet, le vainqueur de Constantinople, fit vœu, dit-on, « de ne prendre de repos que lorsque le sabot de son cheval aurait foulé les dieux d'or, d'airain et de bois que les chrétiens adoraient (3). » C'était proclamer la guerre sainte, guerre sans relâche, qui ne pouvait avoir d'autre fin que la destruction des nations chrétiennes. Un ambassadeur vénitien dit que les Turcs avaient pour religion et pour loi de subjuguer la chrétienté, que leur ambition était de dominer sur tous les peuples (4).

La constitution politique et militaire de l'empire était en harmonie avec l'inspiration religieuse des Turcs; c'était la plus formidable unité que le monde ait jamais vue. Dans l'Europe chré-

(1) *Languet*, Epist. secr., I, 15.
(2) Relazione di *Costantino Garzoni*, dans *Alberi*, III, 1, 435.
(3) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 468, note 3.
(4) *Alberi*, Relazioni, III, 2, 398.

tienne, le despotisme a beau dire : « l'État c'est moi ; » il y a une puissance d'individualité dans les sentiments et les idées ainsi que dans la religion, qui rend impossible la concentration de toutes les forces d'une nation dans la main d'un homme. Cette utopie était réalisée à Constantinople. Le sultan est l'âme, l'empire est le corps. Le sultan est un être libre, ayant une personnalité et des droits ; ses sujets sont esclaves : tout ce qu'ils ont, biens et enfants, est à leur maître, qui en use selon son bon plaisir. Que l'on réfléchisse un instant au pouvoir immense qu'une pareille organisation donne au chef d'un vaste empire : la religion lui commande une guerre à mort contre la chrétienté, la race ne respire que la guerre, et tout ce qu'elle a de volonté, de richesses, un seul homme en dispose. Les envoyés vénitiens qui voyaient fonctionner cette admirable machine, étaient unanimes à dire qu'il n'y avait aucune puissance humaine en état de résister aux Turcs : « Le sultan, dit *Marcantonio Barbaro*, est pour les Turcs, ce que le soleil est pour les êtres créés, le principe de vie, principe unique, auquel tout se rapporte. » « Cette unité d'intentions et de volontés, ajoute *Lorenzo Bernardo*, imprime une irrésistible force à leurs armées (1). »

On conçoit maintenant que les sultans se soient crus prédestinés à la monarchie universelle. Les titres pompeux que les rois asiatiques aiment à se donner, étaient presque une réalité ; écoutons Soliman écrivant à François Ier : « Moi qui suis l'empereur des empereurs, le dispensateur des couronnes aux monarques de la surface du globe, l'ombre de Dieu sur la terre... Nuit et jour mon cheval est sellé et mon sabre est ceint (2). » Cet orgueil nous paraît aujourd'hui presque puéril ; il n'en était pas de même au XVIe siècle : Soliman possédait déjà trente royaumes, son immense empire renfermait plus de huit mille lieues de côtes, et il avançait toujours, comme si la domination dont il menaçait la chrétienté était fatale : « Ne sais-tu pas, disait en 1528 Mustapha, gendre du sultan, à Lasky, ambassadeur de Ferdinand d'Autriche, que, de même qu'il n'y a qu'un soleil dans les cieux, de même Soliman est le maître unique de l'univers ? » Soliman comptait bien

(1) *Alberi*, Relazioni, III, 1, 327 ; III, 2, 369.
(2) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. I, p. 116-118.

faire valoir ses prétentions à la monarchie universelle. Il envahit l'empire d'Allemagne et planta son étendard devant Vienne; de là il se proposait d'envahir l'Europe chrétienne; il avait calculé que trois années lui suffiraient pour accomplir ses gigantesques desseins (1). Ces superbes prétentions échouèrent devant Vienne : celui qui se disait l'ombre de Dieu, l'empereur des empereurs, ne parvint pas à se rendre maître d'une ville à peine fortifiée : celui qui dans son orgueil oriental refusait le titre d'empereur à Charles-Quint, n'osa pas livrer bataille à son armée. C'était abdiquer sa présomptueuse ambition. Le maître du monde avait rencontré une force plus grande que celle d'un sultan, une force vraiment irrésistible, celle qui a son principe dans l'individualité humaine : l'unité de l'Orient échoua contre l'esprit de la race germanique. Aussi lontemps qu'il y aura du sang germain dans nos veines, la monarchie universelle ne sera qu'un vain rêve.

II

Soliman le Grand fut le plus puissant des empereurs de Constantinople : il pouvait croire que sa capitale deviendrait la capitale du monde. Cependant, déjà sous son règne, commença la décadence de l'empire turc. Soliman avait un fils, l'image de son père, l'idole de l'armée; qui peut dire les terribles luttes que la chrétienté aurait eu à soutenir, si Mustapha avait arboré l'étendard de Mahomet? Pourquoi ce fils valeureux ne prit-il pas la place du héros qui avait fait trembler les peuples chrétiens? Une intrigue de harem aveugla le malheureux Soliman, au point qu'il ordonna la mort de son enfant, et il fut spectateur de la sanglante exécution! La sultane favorite avait atteint son but, son fils Selim fut appelé au trône; mais au lieu d'avoir à leur tête un guerrier, les Turcs eurent pour maître un homme perdu de débauches. Déjà, du vivant de Soliman, les dissensions de la famille impériale, en affaiblissant l'empire, vengèrent la chrétienté des maux que les Turcs lui avaient fait souffrir depuis un siècle (2). Un second fils de Soliman

(1) *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. III, p. 195, 202, 418.

(2) Ce sont les paroles de l'ambassadeur de France à Constantinople (1559). *Charrière*, Négociations de la France dans le Levant, T. II, p. 578, note.

périt encore, victime des jalousies du harem. Alors le vieux sultan eut peur de l'unique fils qui lui restait, du misérable Sélim. On lit dans une dépêche d'un ambassadeur de France ces horribles paroles : « C'est la coutume de cet empire que les pères soient meurtriers de leurs enfants, et que les fils soient parricides (1). »

Quelle fut la cause de la décadence de l'empire turc? Le principe même qui paraissait faire sa force, la toute-puissance du sultan. Si l'unité était l'idéal de l'humanité, l'empire turc eût été indestructible, et il aurait fini par embrasser la terre entière. Mais l'unité absolue, loin d'être un idéal, est un germe de mort, car elle aboutit nécessairement au despotisme, c'est à dire au gouvernement déréglé des passions humaines. L'homme, être faible et imparfait, ne supporte pas le poids de la puissance illimitée; elle dégénère dans ses mains en un aveugle arbitraire; celui qui peut tout, au lieu d'être tout-puissant pour le bien, emploie son pouvoir pour le mal, et, par un châtiment divin, il sévit contre lui-même, et devient l'instrument de sa perte. Alors on voit des choses horribles, des pères qui tuent le fruit de leurs entrailles, l'espoir de la nation : puis vient un spectacle plus dégradant encore, les sultans n'ayant plus d'autre but à leur vie que la satisfaction de leurs désirs, se vautrent dans les voluptés du harem, jusqu'à ce qu'ils tournent à l'état de brutes. Quelle peut être la destinée d'un empire soumis à un pareil régime? L'unité de commandement est un excellent instrument de guerre; mais pour conserver les conquêtes, il faut tenir compte d'un autre élément de la nature humaine, il faut développer les forces individuelles, qui seules constituent la puissance des États : or comment le despotisme pourrait-il développer l'individualité, lui qui repose précisément sur la négation des droits de l'individu?

L'empire turc était fondé sur l'esclavage. On a trop vanté l'égalité qui règne chez les musulmans, c'est l'égalité sous le despotisme. Il est vrai que l'esclave devient grand vizir, mais le grand vizir reste esclave, il n'a aucun droit, pas même un droit à la vie. Or l'esclavage est un crime qui ruine tôt ou tard ceux qui y fondent leur puissance. Il a ruiné l'antiquité; cependant chez les anciens, il y avait au moins une classe d'hommes libres, tandis qu'à Con-

(1) *Charrière*, Négociations, T. II, p. 717.

stantinople le même arbitraire pèse sur le maître et sur l'esclave, sur les gouvernants et sur les gouvernés. Le despotisme y porta les fruits qu'il produit partout. En 1573, un envoyé vénitien écrit : « Bien que l'empire des Turcs soit immense, il est néanmoins faible, parce qu'il est ruiné en grande partie. Ils disent que là où un cheval ottoman a passé, l'herbe ne croît plus ; ce mot est devenu une triste réalité (1). » Quelle était la cause de cette ruine? L'ennemi n'avait pas désolé les campagnes du vaste empire, les Turcs avaient encore le privilége de porter la dévastation chez les nations chrétiennes ; mais ils avaient dans leur sein le plus terrible des ennemis, un gouvernement qui ne respectait aucun droit, parce qu'il n'en reconnaissait aucun. Un pareil régime attaque la vie jusque dans son principe : « Les hommes, dit *Morosini*, n'étant pas sûrs de profiter des fruits de leur travail, ne travaillent plus que pour payer l'impôt et pour subvenir à leurs besoins les plus pressants. Ils se gardent bien de produire plus, car ils savent que le superflu leur serait enlevé (2). »

De là la décadence des provinces les plus richement dotées par la nature ; elles ne produisaient plus assez pour subvenir aux nécessités du gouvernement. Avant la fin du XVIe siècle, il y avait un déficit permanent ; et cependant le fisc ottoman prenait ce qu'il voulait, au besoin le capital avec le revenu ; mais c'était précisément cette tyrannie qui tarissait la source des recettes, en appauvrissant la nation (3). En 1585, un envoyé vénitien écrit : « Les provinces sont tellement opprimées, le pays tellement détruit, que l'empire va tous les jours en se dépeuplant ; et l'on peut hardiment prédire que cela ira de mal en pis (4). » Les ambassadeurs de Venise s'étonnent de la misère qui règne, là où il devrait y avoir une abondance fabuleuse : « Chez nous, disent-ils, la misère provient d'un excès de population ; ici elle vient du manque d'hommes (5). » C'est la marque la plus certaine de la décrépitude. La dépopulation était effrayante. Dans les premières années du XVIIe siècle, il

(1) *Barbaro*, Relazione, dans *Alberi*, III, 1, p. 309.
(2) *Morosini*, Relazione (1585), dans *Alberi*, III, 3, p. 273. — *Ragazzoni*, Relazione, *ib.*, III, 2, p. 100.
(3) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. III, p. 351, 354.
(4) *Morosini*, Relazione (*Alberi*, III, 3, 272).
(5) *Barbaro*, Relazione (1573), dans *Alberi*, III, 1, p. 313.

y avait 553,000 villages ; en 1622, il n'y en avait plus que 75,000. L'ambassadeur d'Angleterre, qui rapporte ce fait, ajoute : « L'on peut voyager pendant trois jours dans la Grèce et dans l'Anatolie, les plus belles provinces de l'empire, sans que l'on trouve un œuf à manger et sans rencontrer un être humain (1). »

Les envoyés vénitiens avaient longtemps admiré l'obéissance aveugle que rencontraient les ordres de l'empereur; ils la célébraient comme un élément de force. Mais la soumission de la volonté humaine a des bornes; quand le despotisme va au point que l'homme n'a plus rien à risquer, il se regimbe contre un arbitraire qui ne lui laisse pas même le droit à la vie : « Le désespoir des populations est tel, écrit un envoyé vénitien en 1573, que l'empereur n'ose plus compter sur elles (2). » Ce n'était pas seulement les sujets chrétiens qui se révoltaient ; les mahométans eux-mêmes auraient préféré la domination étrangère à un régime qui détruisait au lieu de gouverner (3). Il faut se féliciter des insurrections permanentes qui troublent l'empire ottoman, c'est la vie qui s'insurge contre la mort; si les populations restaient obéissantes à un pareil gouvernement, il faudrait désespérer de leur avenir.

Les Turcs, en dépit de la décadence qui minait leur empire, conservèrent longtemps le prestige de la valeur guerrière. Mais l'esprit militaire, qui survit souvent à la décadence des nations, finit également par se perdre. Un ambassadeur vénitien en fait déjà la remarque, en 1573 : « Les Turcs, dit *Marcantonio Barbaro*, qui autrefois ne respiraient que les armes, les fuient aujourd'hui (4). » Faut-il s'en étonner, quand on voit les empereurs, à partir de Sélim, estimer que la vraie félicité d'un prince consiste à passer sa vie dans les plaisirs du sérail, avec les femmes et les bouffons (5)? Cela même n'est pas étonnant; la corruption, poussée jusqu'à la bestialité, est le fruit le plus certain du despotisme;

(1) *Thomas Roe*, Négociations, p. 66. — *Zinkeisen*, T. III, p. 784.

(2) *Barbaro*, Relazione (1573) : « Sono talmente tiraneggiate, e così distrutti li paesi, e tenuti in tanta vilta e disperazione, che sarebbe periculosissimo agli ottomani imperatori valersi di loro. » (*Alberi*, III, 1, p. 307.)

(3) *Barbaro*, ib., p. 327 : « Tanto é insupportabile il proceder loro, poichè ad altro non attendono che alla distruzione delle provincie e dei regni. »

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 310.

(5) *Bernardo Lorenzo*, Relazione, dans *Alberi*, III, 2, p. 374.

c'est aussi la marque la plus évidente du déclin des empires. On a dit de nos jours que la Turquie est malade, et les convoitises ne manquent pas pour se partager l'héritage du mourant. Il y a des siècles qu'il en est ainsi. Soliman venait d'épouvanter l'Europe, et le nom des Turcs répandait toujours la terreur parmi les populations chrétiennes, quand un envoyé vénitien écrivait ces paroles remarquables : « L'empire ottoman ne sera pas détruit par la force des armes, parce que les princes chrétiens ne parviendront jamais à s'entendre ; mais il se consumera de lui-même, sous l'influence fatale d'un régime qui n'a aucune idée de justice, qui ne connaît que violences, rapines et destruction des faibles (1). » *Tiepolo* écrivait, en 1576. Au commencement du XVIIe siècle, l'on parlait déjà de se partager les dépouilles des sultans (2). Si le partage n'a pas eu lieu, c'est par la raison que signalait l'ambassadeur de Venise, la désunion des princes chrétiens et leurs intérêts opposés.

Cependant l'orgueil de la toute-puissance survit à une décadence séculaire. C'est comme une punition divine qui frappe l'ambition insensée des hommes. Voilà des siècles que les sultans ne vivent plus que par tolérance, ce qui ne les empêche pas de conserver les titres pompeux que l'Orient a toujours prodigués à ses maîtres : ils sont les *dispensateurs des couronnes*, ils sont l'*ombre de Dieu*. Que sont-ils en définitive? Un témoignage vivant de la vanité humaine, et de l'inanité des projets de conquête qui embrassent le monde entier. S'il y a encore des conquérants et des penseurs qui rêvent la monarchie universelle, qu'ils jettent les yeux sur Constantinople! Nous ne savons si les ambitieux et les rêveurs seront jamais guéris; mais l'histoire, en tout cas, peut conclure que la monarchie universelle est la plus irréalisable et la plus fausse des utopies.

N° 2. *Le saint-empire romain et les Turcs.*

Au XVIe siècle, la chrétienté craignait l'invasion des Turcs, et redoutait leur domination comme un mal inévitable. Qui sauva

(1) *Tiepolo*, Relazione, 1576 (*Alberi*, III, 2, 172).
(2) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. III, p. 870, s.

l'Europe de ce danger, le plus grand qui l'ait jamais menacé, puisque le régime ottoman entraîne à sa suite la décadence et la mort? Un historien moderne répond, que les peuples chrétiens doivent ce bienfait à la maison d'Autriche (1). Il est vrai que l'Espagne continua, pendant le XVIe siècle, et parfois avec gloire, la lutte contre les infidèles; il est vrai encore que la guerre entre les Turcs et l'empire d'Allemagne fut presque sans relâche. Si nous nous en tenions aux déclarations du plus puissant des princes de la maison d'Autriche, il faudrait dire, avec *Ranke*, que Charles-Quint s'était donné pour mission de combattre les Turcs, et de reprendre sur eux les conquêtes qu'ils avaient faites, au grand préjudice de la foi chrétienne. En supposant que la maison d'Autriche ait réellement nourri cette haute ambition, les faits, sont loin d'être aussi glorieux que le pense l'historien allemand. Aujourd'hui que les correspondances intimes ont dévoilé les desseins du grand empereur, nous pouvons affirmer qu'il ne songea jamais sérieusement à porter l'étendard du Christ dans la capitale des sultans ; le zèle qu'il ne cessa d'affecter pour une guerre contre les infidèles, ne fut qu'une politique de parade. C'était un rôle qui convenait au chef temporel de la chrétienté, mais ce n'était qu'un rôle. Mettons en regard les protestations officielles et la pensée secrète, la comédie et la réalité.

Les Turcs refusèrent longtemps de tenir des ambassadeurs en résidence, même chez leurs alliés : « Les empereurs ottomans, écrit *d'Arvieux* à Louis XIV, reçoivent agréablement ceux que les princes chrétiens leur envoient, pourvu qu'on leur apporte des présents et qu'ils trouvent leur compte dans les propositions qu'on vient leur faire. Ils se font un honneur singulier d'être recherchés de tous et de ne demander l'amitié de pas un. » C'était plus que vanité, c'était prétention à l'empire du monde : les présents offerts par les ambassadeurs étaient considérés comme un tribut que les esclaves payaient à leur maître. Par suite de cet orgueil asiatique, les Turcs ne traitaient pas encore, au XVIe siècle, d'égal à égal avec les chrétiens; à leurs yeux, les traités n'étaient pas des contrats, mais des ordres émanés du sultan ; aussi ne se croyaient-ils pas liés par les conventions

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. I, p. 75.

qu'ils signaient; ils les révoquaient, les restreignaient, les étendaient, suivant leur bon plaisir. Les sultans redoublaient d'orgueil avec celui des princes d'Occident qui avait également l'ambition d'être le maître du monde; jusqu'au XVIIe siècle, ils refusèrent le titre d'empereur aux Césars d'Allemagne, et les trêves qu'ils daignaient consentir étaient conçues dans ces termes méprisants : « Accordé gracieusement par le sultan, toujours victorieux, au roi infidèle de Vienne, toujours vaincu (1). » Les Turcs avaient quelque raison d'affecter cet insolent mépris. Ce fut le chef temporel de la chrétienté qui prit l'initiative pour solliciter la paix des Barbares d'Orient, et, pour l'obtenir, il ne recula devant aucune offre, devant aucune humiliation.

Écoutons d'abord Charles-Quint; il écrit, en 1524, à son frère Ferdinand : « Vous savez assez, et *il est à tous notoire*, comme toujours mon désir a été d'entretenir la paix en la chrétienté. Et tout ce que j'ai fait et fais présentement, n'est sinon tendant à l'effet de ladite paix, moyennant laquelle les forces des chrétiens se puissent joindre, afin de non seulement repulser les Turcs, mais aussi leur faire la guerre, augmenter et amplier la religion chrétienne (2). » Charles-Quint avait raison de dire que ses desseins étaient *notoires*, car il en parlait dans toutes ses négociations ; il ne cessait de dire qu'il voulait la paix universelle, « pour mieux dresser les communes armées contre les infidèles (3). » A entendre l'empereur, on le dirait animé du zèle qui inspira les croisades. Après la prise de Rome, il écrit que, s'il se réjouit de cette victoire, c'est qu'il espère qu'il en résultera deux grands biens pour la chrétienté, d'abord la paix et puis le rétablissement de l'unité chrétienne : « Le comble de ses vœux serait, dit-il, pour rendre grâces à Dieu de toutes les victoires qu'il lui a accordées, d'entreprendre à son service une expédition contre les infidèles; il ne saurait exprimer combien le désir qu'il éprouve de réaliser ce dessein, est grand (4). » La guerre sainte était le sujet habituel

(1) *Lavallée*, des Relations de la France avec l'Orient (*Revue indépendante*, T. X, p. 480, notes 1 et 2).

(2) *Lanz*, Correspondenz des Kaisers Karl V, T. I, p. 81.

(3) Instructions données par l'empereur à son envoyé en Angleterre, 1524. (*Buchholtz*, Geschichte Ferdinands II, T. II, p. 503.)

(4) *Buchholtz*, Geschichte Ferdinands, T. III, p. 98, s.

e ses entretiens : « Son plus grand bonheur serait d'exposer sa ie dans une expédition contre les Turcs; s'il y laissait la vie, il ourrait pour Jésus-Christ, et gagnerait le ciel; s'il était vainueur, il étendrait l'empire de la chrétienté jusqu'à ses anciennes mites et acquerrait une gloire éternelle. » La vivacité qu'il metait à exprimer ces vœux, ajoute l'envoyé vénitien, montre que était chez l'empereur une pensée sincère et une vraie passion (1). erdinand d'Autriche, le frère de Charles-Quint, ne témoignait pas oins de zèle; en 1529, il adressa un manifeste à la chrétienté our l'appeler aux armes contre les Turcs; il demanda des subsides tous ceux qui vénéraient le nom du Christ, espérant qu'avec leur ppui il délivrerait le tombeau du Seigneur (2). Voilà les paroles, oyons les actes.

Une année avant qu'il appelât la chrétienté aux armes contre es infidèles, Ferdinand d'Autriche envoya une ambassade à Contantinople; il proposa aux Turcs d'évacuer la Hongrie, en leur romettant une indemnité pécuniaire pour les villes qu'ils y occuaient. Cette offre d'acheter la retraite des infidèles est bien loignée de l'héroïsme des guerres saintes. L'accueil que reurent les ambassadeurs, les réponses qui leur furent faites, ous apprennent quelles étaient les relations entre Vienne et Constantinople. Ibrahim Pacha demanda aux envoyés de Ferdiand, « s'ils ignoraient que toute terre, une fois foulée par un heval du sultan, était pour toujours sa propriété. Comment saient-ils faire au chef des croyants la proposition d'abandonner les villes par lui conquises? Autant vaudrait exiger qu'il cédât Constantinople! « Soliman répondit qu'il irait lui-même, à la tête le son armée, au devant de Ferdinand, et qu'il lui restituerait en ersonne les forteresses qu'il réclamait (3). » Le sultan tint arole et quitta bientôt Constantinople, suivi de 250,000 hommes. C'est alors que Ferdinand adressa son manifeste guerrier à la hrétienté. L'Allemagne, directement menacée, s'émut; les roupes de l'empire s'acheminèrent vers Vienne. Que fit l'archiduc l'Autriche? Au lieu de se mettre à la tête de l'armée, pour con-

(1) *Tiepolo*, Relazione, 1532 (*Alberi*, I, 1, p. 139.)
(2) *Buchholz*, Geschichte Ferdinands, T. II, p. 263-266.
(3) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 666-668.

quérir le tombeau du Christ, il crut plus prudent de mendier la paix. Une nouvelle ambassade, chargée de conclure une trève de dix ans, prit le chemin de Constantinople pour l'obtenir; le frère de Charles-Quint offrit de payer un tribut annuel au sultan, sous le nom de *pension;* il autorisa ses envoyés à acheter la protection d'Ibrahim Pacha, moyennant une autre *pension*. On n'admit pas même les ambassadeurs à faire ces offres humiliantes : le sultan était en marche, les destinées de l'Europe devaient se décider devant les murs de Vienne (1).

Le courage des Allemands et l'inhabileté des Turcs firent échouer le siége de Vienne. Soliman dut renoncer aux projets gigantesques qu'il avait formés, en quittant Constantinople : n'était-ce pas une occasion providentielle pour Charles-Quint et Ferdinand, de réaliser des desseins si souvent annoncés? Nous avons la correspondance des deux frères; loin de s'enhardir par le succès, ils rivalisent de prudence, nous allions dire de lâcheté. Ils sont d'accord sur un point, c'est qu'en dépit de la victoire de Vienne, il faut solliciter une paix ou une trève; ils ne diffèrent que sur les moyens de l'obtenir. L'empereur, après avoir si souvent étalé son zèle pour la guerre sainte, n'osait pas traiter ouvertement, il craignait les reproches de ceux qu'il avait appelés aux armes et qui avaient répondu à son appel (2); il ne voulait pas que l'on traitât avec les Turcs par ambassade, mais bien secrètement, afin de sauver les apparences. Ferdinand n'avait pas même ces susceptibilités d'amour-propre; il était d'avis qu'il fallait envoyer une ambassade solennelle à Constantinople pour acheter la paix moyennant une *pension*. Ainsi ce fut le vainqueur qui implora la paix, et le vaincu se montra plus insolent que jamais. Ibrahim Pacha, en recevant les députés, refusa de donner le titre de roi à leur maître, il l'appela Ferdinand tout court; quant à Charles-Quint, il n'était aux yeux du tout-puissant visir que roi d'Espagne : « Qu'est-ce que ce roi de Hongrie, dont parlent les ambassadeurs de Ferdinand? C'est le sultan qui est seigneur

(1) *Zinkeisen,* Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 676-680.

(2) « Sachant que ne faites telles choses sans mon sû, ne faudront à dire que moi qui dis tant de vouloir faire emprise contre les Turcs, pourquoi je vous conseille de le faire, et même étant empereur. » Lettre de Charles-Quint à son frère, du 11 janv. 1530, dans *Lanz,* Correspondenz, T. I, p. 361-363.

de la Hongrie. Y aurait-il par hasard un autre royaume du même nom? » Soliman ne daigna pas adresser la parole aux envoyés autrichiens. Les offres d'une *pension annuelle* de 100,000 ducats furent reçues avec mépris : le pacha leur dit que les Sept Tours étaient remplies d'or et d'argent. Il ne resta à Ferdinand que la honte d'avoir fait des propositions indignes d'un roi d'Allemagne, plus indignes encore d'un vainqueur (1).

Pourquoi Charles-Quint et son frère montrèrent-ils tant de pusillanimité? L'empereur dit dans la lettre qu'il écrit à Ferdinand que « leurs forces ne sont pas suffisantes pour contredire à une si grande puissance. » Quant à l'appui des autres princes chrétiens, ajoute-t-il, il n'y faut pas compter, car ils préfèrent leur intérêt à celui de la chrétienté, et ils craindraient d'augmenter le pouvoir de la maison d'Autriche en combattant les Turcs (2). Charles-Quint avait raison dans ce qu'il disait des autres princes; mais il ne voyait pas que lui-même en faisait autant et qu'il mettait aussi son intérêt au dessus du service de Dieu. Son confesseur lui en fit plus d'une fois de vifs reproches, en son nom et au nom du pape (3). Les historiens de l'Église le lui imputent à crime : « il aimait mieux, dit *Raynaldi,* guerroyer contre François Ier, que de combattre les infidèles (4). » Il n'y a pas jusqu'à sa tante Marguerite, qui lui écrit en l'année 1529, « que son honneur exige qu'il se mette à la tête de l'armée qui marche contre les infidèles, non seulement pour secourir son frère et rebouter le Turc, mais pour le poursuivre et augmenter la sainte foi : ce qui lui sera sans comparaison bien plus grand honneur et mérite, que de beaucoup s'amuser au recouvrement d'aucunes villes en Italie (5). » Tel n'était pas l'avis de l'empereur; il préférait une ville prise en Italie à des conquêtes très incertaines à faire sur les Turcs; il était homme de calcul plus qu'homme de foi.

Le mauvais succès de ses envoyés ne découragea par Ferdinand. En 1531, nous trouvons de nouveau une ambassade autrichienne à Constantinople; les propositions qu'elle fit au sultan

(1) *Zinkeisen,* Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 698-700.
(2) Lettre de Charles-Quint à son frère, du 11 janv. 1530 (*Lanz,* Correspondenz, T. I, p. 361, s.).
(3) *Heine,* Briefe an Kaiser Karl von seinen Beichtvater, p. 233, 253, 264, 274.
(4) *Raynaldi* Annales, ad a. 1543, n° 41, et passim.
(5) Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 2 oct. 1529 (*Lanz,* Correspondenz, T. I, p. 346).

étaient plus humiliantes encore que celles que nous venons d'entendre : le roi se contentait d'une trève d'un an, il offrait un tribut, sous le nom de pension, même pour la partie de la Hongrie dont il était en possession. L'on pardonne cette honte à Ferdinand; il était dans l'impossibilité de résister aux Turcs, et il se voyait sur le point de perdre toute la Hongrie. Le vrai coupable, était Charles-Quint : il encouragea, il excita son frère à traiter à tout prix. Qu'était devenu le saint zèle de l'empereur pour la guerre sainte? Il était occupé, de concert avec le pape, à réduire Florence sous le joug des Médicis; la destruction de la liberté italienne l'intéressait plus que la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Il nourrissait des desseins plus vastes; il voulait rétablir l'unité chrétienne, en ruinant la réforme en Allemagne, ce qui l'aurait rendu maître absolu de l'empire. Pour cela il lui fallait la paix avec Soliman, car dans les desseins de Dieu, le sultan était le soutien des réformateurs; Charles-Quint ne pouvait pas songer à combattre le protestantisme, aussi longtemps qu'il avait besoin des princes protestants, pour repousser les Turcs. Voilà pourquoi l'empereur mit tant d'insistance pour obtenir une paix, ou du moins une trève. Soliman refusa l'une et l'autre; il signifia fièrement à Charles-Quint qu'il allait au devant de lui, afin que le roi d'Espagne pût exécuter plus commodément le projet dont il entretenait depuis si longtemps la chrétienté : « Si Charles-Quint veut combattre les Turcs, dit-il, qu'il vienne, sinon qu'il paie tribut au chef des croyants (1). »

L'expédition de Soliman échoua; mais l'empereur, de son côté, ne fit rien, au grand scandale de la chrétienté. André Doria, le héros génois, sauva l'honneur du nom chrétien, en remportant quelques avantages sur mer qui rendirent la Porte plus traitable. Pour la première fois, le sultan daigna envoyer un plénipotentiaire à Vienne, pour arrêter les préliminaires de la paix. Le traité fut conclu, mais Soliman refusa d'y comprendre Charles-Quint : il signifia à son secrétaire, Cornelius Schepper, que si son maître voulait la paix, il n'avait qu'à la négocier lui-même à Constantinople (2). En 1534, l'empereur et son frère chargèrent

(1) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 723-730.
(2) *Id.*, *ibid.*, T. II, p. 738-746.

Schepper de leurs intérêts (1), mais les négociations n'aboutirent pas : Soliman fut plus intraitable que jamais ; il connaissait parfaitement la faiblesse des princes chrétiens, car il était allié de François Ier. Spectacle inouï ! les armes des infidèles et celles du roi très chrétien allaient s'unir contre l'empereur, le défenseur de l'Église. Charles-Quint reprocha amèrement au roi de France cette espèce d'apostasie ; ce qui n'empêchait pas les princes de la maison d'Autriche de mendier chaque année la paix ou une trève à Constantinople. Les négociateurs finirent par se lasser du rôle humiliant qu'ils jouaient ; l'un d'eux écrivit en 1537 à Ferdinand Ier : « Que Votre Majesté considère les réponses que les Turcs ont faites à vos propositions, et elle jugera sans doute qu'il ne faut plus envoyer d'ambassadeur à Constantinople, pour y servir de jouet aux Barbares, mais des armées pour venger les insultes dont on nous abreuve (2). »

La paix signée en 1533 ne fut pas même une trève ; les hostilités ne cessèrent pas un instant en Hongrie, et le plus souvent les troupes de Ferdinand étaient battues. Que lui restait-il à faire, sinon de recourir encore une fois, malgré les avances des Barbares, à la voie des négociations ? Mais plus le prince autrichien montrait d'empressement pour obtenir la paix, plus il révélait sa faiblesse, et les Turcs en profitaient pour augmenter leurs exigences. En 1540, le sultan fit mettre l'ambassadeur aux Sept Tours ; puis il déclara la guerre à Ferdinand dans un manifeste insultant : « La Hongrie est à moi, mon droit est aussi clair que la lumière du soleil ; pourquoi donc y envoyez-vous vos armées ? Je crois vraiment que vous cherchez à ruiner la chrétienté. Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! » Après plusieurs années d'une guerre funeste à l'Autriche, Ferdinand se décida à implorer la paix. Son ambassadeur, obligé de négocier en prison, dut se contenter d'une trève de cinq ans, chèrement achetée ; le roi céda à Soliman toutes les places conquises par les Turcs, et il consentit à payer un tribut, sous le nom d'un présent annuel, pour la partie de la Hongrie qu'on voulait bien lui laisser : le vainqueur daigna

(1) Mission diplomatiqne de *Cornelius De Schepper*, par *M. de Saint-Genois* et *Yssel De Schepper*, 1856.

(2) Rapport du seigneur de Sprinzenstein à Ferdinand Ier. (*Zinkeisen*, T. II, p. 828.)

aussi permettre au vaincu d'avoir un ministre résidant à Constantinople. L'empereur fut compris dans la trève. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIe siècle que la trève fut convertie en paix. Le traité de 1567 mit les ambassadeurs de l'empereur sur la même ligne que ceux des autres princes chrétiens ; il stipula qu'ils ne pourraient plus être emprisonnés en cas de guerre; toutefois le chef temporel de la chrétienté resta tributaire du sultan (1).

Que l'on compare ces honteuses transactions avec le langage de Charles-Quint; le contraste ne saurait être plus déshonorant. L'empereur dit à qui veut l'entendre, qu'il brûle du désir de combattre les infidèles et d'étendre le royaume du Christ. Ces fanfaronnades espagnoles retentissent jusqu'à Constantinople. Le sultan défie et brave son rival, et lui donne rendez-vous sur le champ de bataille. Charles-Quint reste sourd à l'appel ; il négocie et négocie toujours, il mendie la paix, il achète des trèves ; il finit par devenir tributaire de ceux qu'il devait chasser de l'Europe. Voilà comment la maison d'Autriche a sauvé la chrétienté ! C'est la décadence de la Turquie qui empêcha l'Europe de tomber sous le joug ottoman, et cette décadence est une punition des vices qui infectent toute monarchie universelle; si elle fut plus rapide chez les Turcs, c'est que nulle part le fléau du despotisme n'a sévi avec plus de fureur.

N° 3. *François Ier et les infidèles.*

L'empereur est le défenseur de la chrétienté contre les infidèles; de là le langage de Charles-Quint et son désir de la guerre sainte. C'est un rôle traditionnel ; Charles-Quint ne s'aperçoit pas que la tradition chrétienne s'écroule, que l'unité du moyen âge se déchire et que tous les efforts pour la rétablir sont vains. Il est lui-même la preuve vivante de l'inanité d'une ambition qui prétend maintenir ce qui est condamné à périr, et ressusciter ce qui est déjà mort. Il veut reconstituer l'empire, et il échoue; il veut ramener les protestants dans le sein de l'Église, et il échoue; il veut chasser les infidèles de l'Europe, et il échoue plus honteusement encore, au point qu'il est permis de douter qu'il ait songé

(1) *Zinkeisen*, dans *Raumer*, Historisches Taschenbuch, 1856, p. 649-670.

sérieusement au dessein qu'il mettait sans cesse en avant. La guerre contre les infidèles était un immense anachronisme; elle supposait que la chrétienté avait encore pour les sectateurs de Mahomet cette haine vigoureuse qui alluma les croisades; elle supposait que les chrétiens avaient encore cet enthousiasme aveugle qui les arma, au XIe siècle, pour la délivrance d'un tombeau. Or cet enthousiasme et cette haine étaient loin des sentiments du XVIe siècle. Dès lors l'unité chrétienne, telle qu'elle s'était formée au moyen âge, n'avait plus de raison d'être. De fait, elle n'existait plus qu'en apparence; François Ier va lui donner le coup de mort.

François Ier portait le nom glorieux de roi très chrétien; il ambitionnait le renom d'un roi chevalier. A ce titre, il était obligé de maintenir l'unité chrétienne, tout autant que Charles-Quint. Si l'on en croyait ses déclarations officielles, il brûlait, aussi bien que son rival, du désir de combattre les infidèles. En 1516, il écrit à Léon X : « Vous savez que, depuis mon enfance, je n'ai eu qu'une ambition, c'est que la paix entre les princes chrétiens leur permît de s'unir contre les Turcs et contre tous les ennemis de la foi catholique... Je tiens à prouver que ce n'est pas en vain que je m'appelle roi très chrétien; je verserai avec joie mon sang pour Jésus-Christ (1)... » Bientôt la lutte s'ouvrit pour la couronne impériale, et l'Allemagne, sans cesse menacée par les armes ottomanes, voulait avoir à sa tête un prince capable de la défendre : François Ier jura que trois ans après l'élection, il serait à Constantinople ou qu'il serait mort (2). Quelques années plus tard, le roi très chrétien fit alliance avec Soliman. C'est un des grands événements du XVIe siècle, une révolution dans l'ordre politique analogue à celle que Luther accomplit dans l'ordre religieux. De tous côtés l'unité chrétienne se brisait. Au moyen âge, la chrétienté était une; la religion, une par essence, dominait toutes les relations. Il en résulta une opposition hostile entre l'Europe catholique et l'Orient infidèle; l'hostilité survécut aux guerres saintes, et les invasions des Turcs lui donnèrent un nouvel aliment. François Ier osa se mettre au dessus des préjugés religieux,

(1) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. I, p. 16-18.
(2) *Mignet*, Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

en contractant une alliance avec les ennemis du nom chrétien. C'était affranchir l'État de la domination de la foi. La révolution avait encore cela de remarquable, qu'elle se faisait par un prince catholique : la France resta dans le sein de l'Église, mais sur le terrain politique, elle entendait se gouverner d'après ses intérêts, et non d'après ses croyances.

Un historien allemand dit que l'alliance avec Soliman fera toujours de François Ier une des grandes figures des temps modernes (1). Nous croyons que c'est faire honneur à l'homme d'une gloire qu'il faut rapporter à Dieu, et après lui au génie de la nation française. Ce ne sont pas des convictions qui poussèrent le roi de France à s'allier avec le sultan, c'est la nécessité. Il est vrai que la nécessité ne suffisait pas pour contracter l'alliance; il fallait de plus être au dessus des préjugés dominants, et presque en dehors du christianisme traditionnel; or telle était précisément la situation de la France au XVIe siècle. Francois Ier, en s'unissant avec les Turcs, obéissait à l'instinct de sa nation et à la force des choses, c'est dire qu'il était l'instrument des desseins de Dieu. Chose singulière! ce n'est pas même lui qui eut la première idée de l'alliance dont on lui fait un titre de grandeur, c'est sa mère, Louise de Savoie qui, voyant son fils prisonnier de Charles-Quint, et ne sachant plus où trouver un appui pour le délivrer, s'adressa en désespoir de cause à Soliman (2). Ainsi c'est la main d'une femme, d'une mère, qui noue les premiers liens entre deux mondes divisés jusque-là par une haine à mort! Faut-il insister après cela pour montrer l'action de Dieu dans cette immense révolution?

La nécessité qui donna l'idée des premières relations, fut aussi la raison qui les perpétua. Dans une espèce de préambule qui précède le traité de 1535 entre le sultan et la France, on lit : « Le roi François Ier, travaillé de continuelles guerres par l'empereur Charles-Quint, lequel bien souvent lui suscitait encore le roi d'Angleterre, étant recherché sous main par le sultan Soliman, empereur des Turcs, *fut contraint pour se défendre de l'oppression de tels ennemis, qui tenaient, du côté d'Espagne, de Flandre, d'Italie et d'Angleterre, le royaume de France comme assiégé, d'entendre à*

(1) *Ranke*, Deutsche Geschichte, T. IV, p. 37-39.
(2) *Zinkeisen*, Geschichte des ottomanischen Reiches, T. II, p. 639-644.

quelque amitié ou intelligence avec ledit Soliman (1). » Une fois le premier pas fait, l'intérêt politique qui légitimait l'alliance, éclata avec tant d'évidence, qu'il devait frapper tous les esprits. L'Europe était menacée par la prépondérance de la maison d'Autriche; et qui le tenait en échec? Le sultan. « Je ne nie pas, disait François Ier à l'ambassadeur de Venise, que je ne désire voir le Turc très puissant, non pas pour lui, car c'est un infidèle, mais pour affaiblir la puissance de l'empereur et pour rassurer tous les autres gouvernements contre un ennemi si grand (2). »

Cependant François Ier n'osa longtemps avouer son alliance; il continuait à protester de ses sentiments religieux; il voulait, comme ses prédécesseurs, mériter le nom de roi très chrétien; il se disait prêt à combattre les Turcs, s'ils menaçaient la chrétienté en Italie, mais il prétendait qu'en Hongrie ce n'était qu'une querelle entre le roi Ferdinand et les Turcs. Quant au reproche qu'on lui faisait d'exciter les entreprises de Soliman contre l'empire, il le repoussa avec la hauteur habituelle qu'il mettait dans ses démentis : « Là où un ambassadeur voudrait soutenir cela, vous lui pouvez répondre qu'il *en a menti par la gorge;* car mes prédécesseurs et moi avons par le passé trop longuement maintenu le nom que nous portons en honneur et réputation, pour varier maintenant en cela. » François Ier adressa ces fières paroles à l'évêque d'Auxerre, en 1531; quelques années plus tard, l'alliance qu'il repoussait comme une calomnie, était publique et avouée. Les protestations et les dénégations de François Ier témoignent combien les préjugés chrétiens étaient vivaces. Elles nous montrent encore, sous un jour peu favorable, la conduite du roi chevalier; il accusait ses ennemis de mentir par la gorge, au moment où lui-même mentait avec une rare impudence.

L'alliance de François Ier et de Soliman n'était rien de moins qu'une révolution; il lui fallut du temps pour pénétrer dans les mœurs. Bien que les intérêts politiques fussent alliés, les esprits étaient toujours divisés. Lorsqu'en 1543, la flotte turque, sous Barberousse, fut réunie à celle de François Ier à Toulon, le roi ordonna aux habitants d'évacuer la ville, parce qu'il n'était point convenable

(1) *Charrière,* Négociations de la France avec le Levant, T. I, p. 288.
(2) *Alberi,* Relazioni, 1re série, T. 1, p. 167.

de demeurer et converser avec la nation turquesque, pour les inconvénients qui pouvaient survenir (1). » Ces préjugés se dissipèrent assez rapidement au sein d'une nation qui comptait déjà, au XVIe siècle, plus d'un incrédule. Les catholiques mêmes firent l'apologie de l'alliance turque : « Contre son ennemi, dit *Montluc*, on peut de tout bois faire flèche. Quant à moi, si je pouvais appeler tous les esprits des enfers pour rompre la tête à mon ennemi qui me veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur, Dieu me le pardonne (2). »

L'évêque de Valence, frère de Montluc, se chargea de justifier l'alliance de François Ier avec Soliman, devant le sénat de Venise. Il dit que Charles-Quint avait mauvaise grâce de reprocher cette alliance aux Français, puisque lui-même la recherchait. Il ajouta que les impérialistes forgeaient un nouvel article de foi, qui défendait aux princes de s'aider pour leur défense du secours de ceux qui ne suivaient pas leur religion : « Ils ne s'advissent pas, dit-il, qu'en blâmant le roi, ils taxent David, roi valeureux et saint prophète, lequel, poursuivi par Saül, s'enfuit vers un roi idolâtre (3). » François Ier s'éleva à de plus hautes considérations dans l'apologie qu'il adressa au pape Paul III; on y voit les germes du cosmopolitisme qui fait la gloire de la France : « Les Turcs ne sont pas placés en dehors de la société humaine, de sorte que nous aurions plus de rapports avec les brutes qu'avec les infidèles. C'est méconnaître les liens que la nature établit entre les hommes; ils ont tous la même origine, rien n'est étranger à l'homme de ce qui regarde son semblable. Si les nations sont divisées, ce n'est pas la nature qui les sépare, mais les mœurs et les usages; il en résulte des rapports plus intimes entre les membres d'un même peuple, qu'entre ceux qui appartiennent à des États différents, mais la séparation ne va pas jusqu'à briser l'union que la parenté commune établit entre les divers membres de l'humanité. Si les liens du sang et de la patrie séparaient les sociétés particulières de la société universelle du genre humain, ils seraient un mal, au lieu d'être un bien. Les erreurs des

(1) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. I, p. 567 et 569.
(2) Mémoires de *Montluc*, dans la Collection de *Petitot*, T. XX, p. 417.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 417-434.

hommes et leur imperfection les empêchent de s'unir en une même religion, mais la diversité du culte pas plus que celle des coutumes ne détruit l'association naturelle de l'humanité (1). »

Ce cosmopolitisme philosophique, bien qu'il ait sa racine dans la croyance chrétienne de l'unité du genre humain, n'a jamais été du goût des sectes chrétiennes. Les protestants étaient plus intraitables sous ce rapport que les catholiques. Nous venons d'entendre un évêque faire l'apologie de l'alliance turque au point de vue religieux; l'autorité de David et de la Bible qu'il invoqua, ne fit aucune impression sur les protestants. L'électeur de Brandebourg demanda que le pape ôtât au roi de France le titre de *très chrétien*, « l'ayant avec tant d'énormes crimes et plus que punique déloyauté largement perdu (2). » La diète de Spire déclare « que François Ier était autant ennemi de la chrétienté que le Turc même, qu'il fallait procéder contre lui par voie de fait, afin que les autres princes chrétiens ne prissent pour l'avenir occasion de faire comme lui (3). » Charles-Quint exploita les passions religieuses de la réforme, pour armer les protestants contre la France unie aux Turcs, c'est à dire contre les seuls appuis qu'ils eussent en face de la puissante maison d'Autriche. Ils payèrent cher leur aveuglement. Une seule chose les excuse, c'est qu'il était presque général; les Italiens mêmes, plus politique que religieux, jetèrent la pierre à François Ier : « L'alliance turque est une honte pour la France (4), » s'écrie un ambassadeur de Venise. « Les pierres, dit un autre Italien, devraient se mouvoir contre le roi très chrétien (5). »

La postérité est partagée sur l'appréciation de cette fameuse alliance. Il va sans dire que les catholiques la réprouvent comme un acte impie : « François Ier, dit *Raynaldi*, oublia son nom de chrétien, il oublia son salut, quand il se ligua avec les ennemis du Christ. » L'historien ecclésiastique ne manque pas de trouver une vengeance divine pour un crime si énorme; Dieu punit le roi de France, en éteignant sa race (6). Les écrivains politiques sont

(1) *Le Plat*, Monumenta concilii Tridentini, T. III, p. 185, s.
(2) Lettre de l'électeur de Brandebourg au cardinal Farnèse, légat du pape. (*Granvelle*, Papiers d'État, T. III, p. 14.)
(3) Réponse des États de l'empire réunis à Spire. (*Granvelle*, Papiers d'État, T. III, p. 13-15.)
(4) *Alberi*, Relazioni, T. I, p. 167.
(5) *Lugo di Soria* au cardinal de Trente. (*Buchholtz*, Geschichte Ferdinands, T. IX, p. 270.)
(6) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1535, n° 21; ad a. 1537, n° 50.

d'un avis tout à fait opposé; s'ils blâment François Ier, c'est pour n'avoir pas fait de bonne heure une alliance solide avec Soliman : « Ses relations avec les Turcs, dit *Ancillon*, se formèrent trop tard, et elles ne furent jamais bien intimes; la religion, ou la crainte d'irriter le pape le retenait (1). » Les historiens modernes ont raison de s'élever au dessus des préjugés de religion, en jugeant l'alliance turque, mais ils perdent de vue une autre face de la question. Nous appelons parfois les Turcs des Barbares; ils l'étaient réellement au XVIe siècle. Leurs guerres ne ressemblaient en rien aux hostilités des nations chrétiennes; c'étaient des brigandages et des pirateries; les vaincus étaient vendus sur les marchés de Constantinople, et les habitants inoffensifs, surpris pendant la nuit, étaient traités en ennemis. Ce n'est pas seulement la foi, c'est l'humanité qui se révolte, quand on voit l'allié de François Ier traîner en esclavage des milliers de femmes et d'enfants, à l'abri de l'alliance française. En vain dit-on que la ligue tendait uniquement à défendre la France et l'Europe contre la domination de la maison d'Autriche. D'abord l'alliance n'était pas purement défensive, et l'eût-elle été, il n'est pas vrai que tout moyen soit légitime, alors même qu'il s'agit de défendre son existence; le moyen doit trouver en lui-même sa légitimité, sinon il faut se ranger à la morale perverse que l'on reproche aux jésuites et dire que la fin justifie tout.

François Ier est d'autant plus coupable, que son alliance avec les Turcs n'était pas même sincère; il voulait reconquérir Milan, et pour cela tous les moyens lui étaient bons; il donnait une main aux infidèles, il offrait l'autre à Charles-Quint contre les infidèles, ami tout ensemble et ennemi. Cet égoïsme déloyal, au lieu de faire sa force, fit sa faiblesse. Un contemporain, partisan de l'alliance, remarque que « malgré le secours des Turcs, les affaires du roi ne s'en portèrent pas mieux (2). » Henri II en fit l'aveu, il écrit à son ambassadeur à Constantinople : « Je suis blâmé d'un chacun d'avoir toujours été si crédule en l'amitié du grand seigneur, vu que ses forces qu'il m'a souvent envoyées ont plutôt été employées par les ministres et conducteurs d'icelles à endommager la chré-

(1) *Ancillon*, Tableau des révolutions du système politique de l'Europe, T. I, p. 202.
(2) *Monluc*, Mémoires. (*Petitot*, T. XX, p. 535.)

tienté qu'à toucher au vif l'ennemi commun, qui a été tout le rebours de ce que j'en espérais (1). » Si les rois de France, ajoute un ambassadeur français à Constantinople, eussent employé l'argent que leur coûtait l'alliance turque, à bâtir force galères, ils eussent peut-être obtenu plusieurs victoires que l'insolence des Turcs et le désir de butiner leur ôtaient des mains (2). » Pourquoi l'alliance turque a-t-elle si peu profité à François Ier? C'est qu'il était allié peu sincère, toujours prêt à trahir ses amis, le sultan aussi bien que les réformés d'Allemagne, et à tourner ses forces contre eux, si Charles-Quint avait consenti à lui donner le duché de Milan. C'était une politique sans principe, sans conviction, fondée sur le mensonge et la mauvaise foi; or Dieu ne veut pas que la fraude profite à celui qui l'emploie. L'histoire est une grande leçon de morale, que Dieu donne aux nations et à ceux qui dirigent leurs destinées.

Si l'histoire doit condamner la politique immorale de François Ier, ce n'est pas à dire que l'alliance turque ne soit, au point de vue providentiel, un des grands événements de l'histoire; mais, contrairement aux desseins de ceux qui la conclurent, elle a une importance religieuse plutôt que politique. Elle brise l'unité chrétienne, laquelle était viciée dans son essence, car, au nom de la charité et de la fraternité, elle prêchait la haine et la division. Ces sentiments régnaient encore au XVIe siècle chez les orthodoxes; un pape canonisé nous en offre un curieux témoignage. Charles IX, dans une lettre adressée à Pie V, appela le sultan empereur des Turcs; le saint-père lui répondit « que celui qui ne connaissait pas le vrai Dieu, ne pouvait jamais être empereur : *donner le nom d'empereur à un infidèle, n'était pas autre chose que d'appeler le mal bien, et le bien mal* (3). »

Voilà ce que les sentiments étroits d'une religion qui se dit universelle, avaient fait de l'unité humaine! Pour mieux dire, le catholicisme n'a jamais compris l'unité humaine, ils n'a conçu l'unité que sous la forme religieuse. Cette fausse unité devait être brisée, pour que la vraie unité pût s'élever sur ses ruines. Telle

(1) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. II, p. 524.
(2) *Id.*, *ibid.*, T. II, p. 744, note.
(3) *Falloux*, Histoire de S. Pie V, T. II, p. 239.

fut l'œuvre de Luther et de François Ier. Mais ne confondons pas dans notre admiration le réformateur sincère, ardent dans ses convictions jusqu'à l'aveuglement, avec le prince frivole, léger, sans foi ni loi, qui s'alliait au Turc et au pape, parce qu'il ne croyait pas plus à l'un qu'à l'autre. C'est à Dieu que remonte la gloire, et après lui, à la race française : cosmopolite par essence, c'était à elle à inaugurer l'ère de l'humanité.

§ 5. Ce que les hommes veulent et ce que Dieu veut.

On crie au fatalisme, quand les historiens montrent la main de Dieu dans les destinées du genre humain; on dit que c'est nier la liberté de l'homme que de dire qu'il est un instrument de la Providence. Nous applaudissons à cette réaction contre le fatalisme historique, parce que sans un sentiment énergique de la liberté, les peuples s'affaissent et meurent. Mais pour faire place à l'homme dans l'histoire, il n'en faut pas bannir Dieu. Il y a la part de la liberté humaine, il y a la part de l'action providentielle. L'idéal serait que l'homme, en usant de sa liberté, ne voulût jamais que ce que Dieu veut. Cet idéal est irréalisable, puisqu'il suppose la perfection dans un être imparfait. Cela n'empêche pas que la mission des créatures ne soit de s'approcher progressivement de la perfection du créateur. Plus l'humanité avance, plus elle a conscience des desseins de Dieu, et plus elle peut et elle doit s'y conformer. Mais il y aura toujours une opposition plus ou moins grande entre ce que veulent les hommes et ce que Dieu veut. Cette opposition éclate au grand jour dans l'histoire; elle nous révèle les desseins de Dieu, et nous montre la vaine ambition des hommes. Ne faisons pas honneur aux hommes des suites de leurs actions, qu'ils n'ont ni prévues ni voulues, et ne les condamnons pas davantage; en les appréciant, nous n'avons qu'à considérer ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils ont fait; leurs mérites et leurs démérites n'ont rien de commun avec le but que poursuit la Providence. Mais il est bon de mettre à chaque occasion ce but en évidence, pour que les hommes sentent la main qui les protége et les conduit, pour qu'ils cherchent à pénétrer les desseins de Dieu, afin que leurs actions concordent de plus en plus avec sa volonté. Voilà le lot

de la liberté humaine : qui oserait s'en plaindre, s'il le comprend dans toute sa grandeur?

Nous avons dit que l'on fait trop d'honneur à Charles-Quint en lui supposant l'ambition de la monarchie universelle. Son idéal était l'empire romain d'Allemagne; il voulut reconstituer l'unité chrétienne, qui se dissolvait précisément au moment où il arriva à l'empire. Charles-Quint se trouvait donc d'accord avec le pape, et il devait croire qu'il marchait dans la voie de Dieu; mais, si la papauté est infaillible dans l'ordre religieux, elle ne l'est guère dans l'ordre politique. Le pape et l'empereur se trompaient également sur la marche providentielle de l'humanité; aveuglés par leur orgueil, les deux vicaires de Dieu s'imaginaient que l'unité catholique était une loi divine, immuable, qu'ils seraient toujours les chefs spirituels et temporels de la chrétienté; ils ne voyaient pas que l'unité du moyen âge n'avait eu qu'une mission passagère, et que la tendance providentielle des faits était de la briser pour faire place aux nationalités, base de l'unité future du genre humain. Le XVIe siècle allait consommer la rupture; c'est alors que Charles-Quint essaya de la maintenir, ou plutôt de la ressusciter, car elle était déjà morte dans le domaine des idées. Que représentait-il? Était-il l'organe d'une nationalité? Non; ni Espagnol, ni Belge, ni Allemand, ni Italien, il était chef d'une famille, de la maison d'Autriche; empereur, il voulait plier les nations les plus diverses sous les mêmes lois. C'était une œuvre impossible, contraire aux desseins de Dieu. Charles-Quint échoua complétement.

Au moyen âge, l'unité reposait sur la religion. La paix d'Augsbourg brisa l'unité religieuse, et par suite l'unité politique; le pape refusa de la signer, il refusa de reconnaître l'abdication de Charles-Quint et l'élection de Ferdinand; il rompit par là le dernier lien qui rattachait l'empire à la papauté. Charles-Quint tenta de rendre l'empire héréditaire dans sa famille; l'énergique résistance des princes allemands le força de renoncer à son projet. Fidèle à sa devise, Charles-Quint avait l'ambition d'aller toujours *plus outre;* il voulait reconquérir les provinces qui avaient appartenu à la Bourgogne et à l'empire. Qu'est-ce que le saint-empire romain gagna par les longues guerres de son empereur? L'empire perdit ses possessions italiennes, qui devinrent le domaine parti-

culier de la maison d'Espagne; l'empire perdit les Pays-Bas, il perdit une partie de la Lorraine, les trois évêchés, que Charles-Quint essaya vainement de reprendre. La mission de l'empereur était de combattre les infidèles, Charles-Quint ne fit la guerre aux Turcs qu'en paroles; les chefs de l'empire finirent par devenir tributaires du sultan. Charles-Quint préférait guerroyer contre François Ier; plus d'une fois il avait compté ruiner son rival; cependant, avant d'abdiquer, il signa une trève, qui laissa la France en possession de toutes ses conquêtes dans la Savoie et dans la Lorraine : « La France, dit un ambassadeur vénitien, fut plus puissante que jamais, après les guerres dans lequelles l'empereur avait espéré de l'accabler (1). » Le génie des nationalités l'emporta sur l'ambition de la monarchie universelle.

L'opposition contre les tentatives de reconstitution de l'empire n'est que l'une des faces de la lutte de Charles-Quint et de François Ier. Le roi de France faisait cause commune avec les protestants d'Allemagne; la liberté religieuse était donc en jeu aussi bien que l'indépendance des nations. Allié peu sincère de la réforme, François Ier la protégeait en Allemagne, et il la persécutait en France; les protestants n'étaient pour lui qu'une arme contre son rival. Charles-Quint était-il plus sincère dans la défense de la vieille orthodoxie? Ses contemporains l'accusaient de se servir de la religion comme d'un prétexte pour couvrir son ambition. Il est certain que le patron de l'Église romaine était un esprit politique, plutôt qu'une âme religieuse; s'il prit parti pour le catholicisme, c'est que ses intérêts se confondaient avec ceux de la vieille religion. Ainsi les deux rivaux n'avaient en vue que leur grandeur; plus ou moins indifférents à la question religieuse, ils l'exploitaient comme un instrument d'attaque ou de défense. Ce qui pour Charles-Quint et pour François Ier n'était qu'un moyen, était un but dans les desseins de Dieu : il s'agissait du plus haut intérêt de l'humanité, de la liberté de penser. Ici les rôles se renversent; la Providence se sert de la misérable ambition des princes pour conquérir la liberté religieuse. François Ier devient, malgré son mauvais vouloir pour les réformés, le protecteur du protestantisme allemand : ses luttes incessantes avec Charles-Quint

(1) *Navagero*, Relazione, 1546. (*Alberi*, I, 1, p. 364.)

obligent l'empereur à ménager les protestants, et l'empêchent d'étouffer la révolution religieuse dans son berceau. En définitive, aucun des deux rivaux n'atteignit le but de son ambition, François Ier pas plus que Charles-Quint; ils firent ce que certainement ils ne voulaient pas faire, mais ce que Dieu voulait : ils sauvèrent la réforme.

Voilà une preuve bien évidente de l'action de la Providence sur les destinées du genre humain. En veut-on un témoignage plus éclatant encore et plus singulier? Il n'y avait certes rien de commun entre les protestants et les Turcs; les réformateurs professaient une sainte horreur pour les infidèles ; leur antipathie était telle, qu'elle les entraîna à une guerre impolitique contre François Ier, leur seul appui. Mais les hommes ont beau se fuir et se détester, Dieu les unit, en dépit de leurs passions; voilà comment il se fit que les infidèles devinrent les défenseurs de la réforme. Ceci n'est pas une vaine théorie, imaginée après coup; les témoignages des contemporains confirment les enseignements de la philosophie de l'histoire. Nous avons dit ailleurs (1) que la crainte incessante des Turcs força Charles-Quint à faire aux protestants les concessions qu'on lui a tant reprochées et qui consolidèrent la réforme. Charles-Quint fut réellement dans l'impuissance de réduire les protestants, aussi longtemps qu'il eut besoin de leur secours pour combattre les Turcs. Dès qu'il eut obtenu une trève, il se jeta sur les confédérés de Smalcalden, et sa facile victoire semblait annoncer la fin de la réforme. C'est alors que Maurice de Saxe releva la cause du protestantisme, en s'appuyant sur la France. A cette occasion, Soliman adressa une lettre aux princes protestants, par laquelle il se déclarait leur ami, comme allié de Henri II, et il les excitait à se délivrer de la tyrannie et de la fausseté de Charles d'Espagne : « Il restera leur ami, dit-il, aussi longtemps qu'ils seront alliés de son allié, et il espère que cette alliance durera toujours (2). » La coalition des protestants et de Henri II, appuyée par le redoutable Soliman, força l'empereur à céder. Ferdinand traita avec les protestants à Augsbourg. Charles-Quint, qui voyait s'évanouir le rêve de toute sa vie, recula devant

(1) Voyez le tome IXe de mes *Études*.
(2) La lettre est rapportée dans *Charrière*, Négociations, T. II, p. 219, note.

cette concession suprême; Ferdinand signa sans le consentement de l'empereur; il écrivit à son frère qu'il l'avait fait par la crainte du Turc (1).

Voilà ce que Dieu voulait, et ce que voulaient les hommes.

(1) *Lanz*, Correspondenz Kaisers Karl V, T. III, p. 666-675.

CHAPITRE III

PHILIPPE II.

---

§ 1. Politique de Philippe II.

« Le grand dessein de Philippe II, aidé par les jésuites, était de mettre la chrétienté sous un roi catholique et sous un seul pasteur (1). » Ces paroles de *d'Aubigné* expriment la conviction générale des contemporains. Les réformés, ennemis nés du roi d'Espagne, le jugeaient avec la clairvoyance que donne parfois la haine. Coligny, le héros de la réformation française, politique profond autant que zélé huguenot, disait, peu de jours avant la Saint-Barthélemy, à l'ambassadeur d'Angleterre, que l'ambition de Philippe II, au dire des hommes les plus sages, était de se faire monarque de la chrétienté, ou au moins de la dominer (2). Les réformés des Pays-Bas lancèrent cette même accusation contre leur terrible adversaire; pour se concilier les sympathies de la France et de tous les princes, ils disaient, et non sans raison, que les destinées du monde se décideraient par l'issue de la lutte qu'ils soutenaient pour leur liberté; que si Philippe II en sortait vainqueur, rien ne pourrait l'arrêter; qu'il aurait bon marché de

(1) *D'Aubigné*, Histoire universelle, T. II, p. 397.
(2) *Ellis*, Letters, 2e série, T. III, p. 5: « Or at least, to rule the same. »

la France et de l'Angleterre, et qu'il se ferait monarque de toute la chrétienté, voire du monde entier (1). Ces accusations trouvèrent de l'écho en France, chez tous les hommes qui conservaient le sentiment de la nationalité, au milieu des passions religieuses déchaînées par les fureurs de la Ligue. Écoutons un petit-fils de l'Hospital : « La religion de l'Espagnol consiste à s'agrandir, son zèle à commander à ses voisins, son ardeur à devenir monarque... Philippe II pare son ambition des prétextes les plus favorables, tâchant de faire croire aux hommes, que non sa grandeur, ni les intérêts temporels, mais le seul zèle de Dieu et l'exaltation de son nom, l'arme contre la France. Il n'a pour but qu'une convoitise insatiable de régner, un zèle vraiment catholique, c'est à dire de se faire roi universel (2). »

Philippe II, héritier de l'ambition de son père, hérita aussi de sa puissance; il fut sans contredit le souverain le plus puissant qui eût encore régné dans la chrétienté. Il était roi de Castille, d'Aragon et de Navarre, unis pour la première fois en une grande monarchie par Charles-Quint. Duc de Milan, roi de Naples et de Sicile, il étreignait, pour ainsi dire, l'Italie dans ses serres redoutables. Comme duc de Boulogne, il était maître des provinces les plus populeuses, les plus riches de l'Europe. Le Roussillon et la Franche-Comté, l'Artois et la Flandre française, lui donnaient un pied en France. Marié avec la reine d'Angleterre, il disposait des forces de la Grande Bretagne, par l'influence absolue qu'il exerçait sur la fanatique Marie Tudor. En Afrique, il possédait le cap Vert, les provinces de Tunis et d'Oran, les Canaries et d'autres îles importantes; en Amérique, le Pérou, la Terre-Ferme, la Nouvelle Grenade, le Chili et les immenses territoires arrosés par le Paraguay et la Plata; il occupait les îles les plus riches, les stations les plus importantes du Grand Océan, Sainte-Hélène, les Philippines, Cuba, Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaïque. Les possessions des Indes formaient réellement un monde; le Mexique seul était cinq fois plus grand que l'Espagne.

(1) Discours sur la correspondance d'Allemagne, exhibé à Son Altesse le duc d'Anjou par le seigneur de Sainte-Aldegonde. (*Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. VII, p. 494-496.)

(2) L'Anti-Espagnol, par *Michel Ayrault*, petit-fils de l'Hospital (*Mémoires de la Ligue*, T. IV, p. 232). — Discours sur la paix (ib., T. IV, p. 618).

Philippe II disait avec orgueil, que le soleil ne se couchait jamais dans ses États; et les Espagnols, aussi orgueilleux que leur roi, se vantaient que la terre tremblait, quand l'Espagne remuait (1).

Si jamais l'orgueil national, qui méprise et humilie le reste de l'humanité, pouvait être légitime, l'orgueil de la race espagnole l'eût été au XVIe siècle. Aujourd'hui elle est repliée dans sa péninsule, et presque ignorée du monde. Sous Philippe II, elle remplissait de son nom l'Europe et l'Amérique; des aventuriers de génie conquéraient à son profit des royaumes dans le nouveau monde, et l'ancien pliait sous ses bandes victorieuses. La fortune favorisa Philippe II plus encore qu'elle n'avait favorisé son père; elle lui donna le plus grand capitaine du siècle, dans Alexandre Farnèse, pour mener à la victoire des troupes aguerries par les longues guerres de Charles-Quint; la fortune le débarrassa, au début de son règne, des puissants rivaux qui avaient tenu l'empereur en échec. François Ier et Henri VIII étaient descendus dans la tombe, où Soliman allait bientôt les suivre. Bouleversée par les passions religieuses, sous des rois mineurs, la France semblait être une proie facile pour l'ambition d'un conquérant. L'Angleterre, liée d'abord aux destinées de l'Espagne par son retour au catholicisme, échappa à l'influence espagnole sous Élisabeth; mais la lutte des factions religieuses l'affaiblissait; elle avait un ennemi dans son sein, le catholicisme, et cet ennemi était l'allié du roi d'Espagne. L'Allemagne était profondément divisée par le protestantisme; la réaction approchait, et tous les catholiques voyaient dans Philippe II le défenseur de la foi; grâce au catholicisme, la branche allemande de la maison d'Autriche et la branche espagnole étaient unies par un lien plus fort que le sang. L'Italie ne comptait plus; ses républiques étaient en décadence, et la papauté subissait la domination de ses défenseurs. La Turquie entrait dans l'ère de son déclin; les princes guerriers faisaient place à un Sélim, « gros ivrogne, qui n'aimait qu'à boire, » et à un Amurat, « à demi idiot (1). » Enfin, la fortune réserva une der-

(1) « Come se mueve la Espana, la tierra triembla. » *Weiss*, l'Espagne depuis le règne de Philippe II, introduction.

(2) Ce sont les expressions d'un contemporain, *Michel Ayrault*, petit-fils de l'Hospital, Discours sur l'état présent de la France (Mémoires de la Ligue, T. III, p. 36).

nière faveur au fils de Charles-Quint, en lui ouvrant le trône de Portugal, ce qui complétait pour la première fois l'unité de la Péninsule.

Voilà des éléments de puissance qui expliquent les craintes des contemporains; une haute ambition, unie au génie de conquête, pouvait réaliser, au moins pour quelques générations, le rêve d'une monarchie universelle. L'ambition ne manqua pas à Philippe II; son père, avant de se retirer dans la solitude d'un monastère, lui laissa entrevoir la possibilité d'une domination embrassant tout l'Occident, et il lui en prépara la voie. En mariant Philippe avec Marie Tudor, Charles-Quint révéla des projets et des espérances qui prouvent que la monarchie était bien le but de la maison d'Autriche. L'acte de mariage stipulait qu'à défaut d'héritiers de Charles-Quint, les descendants de Marie hériteraient des États d'Espagne et d'Angleterre. Là ne s'arrêtaient pas ses desseins ; il écrivit à son ambassadeur que cette union serait « le vrai moyen de tenir les Français en frein; voire que les rois d'Angleterre pourraient espérer de recouvrer la Guienne et peut-être le royaume de France (1). » Ce n'est donc pas sans raison que ce mariage alarma les hommes qui avaient quelque prévoyance politique. « Tout ce que l'empereur a fait, dit un seigneur anglais, tout ce qu'il veut faire encore par ci-après, n'est à autre fin que pour faire sa maison grande et se faire *monarque* (2). » La mort de Marie ne découragea pas le roi d'Espagne; il offrit sa main à Élisabeth, et sur le refus de la reine de partager son trône, il essaya de le lui enlever, d'abord par des conspirations, puis par la guerre ouverte. Il échoua dans sa gigantesque entreprise, mais il réussit à réunir le Portugal à l'Espagne, par la force des armes plus que par la justice de sa cause. Pendant trente ans, Philippe fomenta les dissensions religieuses en France; il nourrit l'ambition des Guise, comptant bien les supplanter après la victoire. L'extinction des Valois fut un de ces coups de fortune qui ont si souvent favorisé la maison d'Autriche. Philippe se présenta aux

(1) *Granvelle*, Papiers d'État, T. IV, p. 113.

(2) Ambassades de *Noailles*, T. II, p. 185 : Discours d'un seigneur anglais, publié à Londres, au sujet des propositions de mariage entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne, fils de l'empereur.

états généraux comme candidat au trône et, à son défaut, il proposa sa fille, comme légitime héritière des Valois. Il fut tout près de réussir, et que lui restait-il à faire alors pour être monarque de la chrétienté? Charles-Quint avait essayé de placer la couronne impériale sur sa tête; Philippe reprit ce projet. Il fut prodigue de promesses pour gagner les princes allemands; il flatta leur amour de l'indépendance, en disant qu'il leur abandonnerait le gouvernement, et ne garderait pour lui que le titre et la dignité; il flatta même leurs passions religieuses, en s'engageant à réunir les Pays-Bas à l'empire, et à observer partout la paix d'Augsbourg (1). L'ambition du roi d'Espagne était réellement universelle; il porta ses vues jusque sur le Nord, et songea à démembrer le Danemark à son profit, en se rendant maître du détroit du Sund, de la Zélande et du Jutland. Déjà il croyait avoir atteint le but; nous avons des médailles frappées à l'effigie de Philippe II, sur le revers desquelles on voit le char du soleil, traîné par des chevaux ailés et surmonté d'une couronne royale portant cette inscription : « Il éclaire le monde entier (2). »

L'ambition de Philippe se liait étroitement à celle du catholicisme; quoiqu'il ne portât pas la couronne impériale, il était bien plus que l'empereur le patron de l'Église, et son orthodoxie servait admirablement son ambition. Un avocat général au parlement de Paris disait, en 1583, que « le pape et le roi d'Espagne s'entretenaient la main et s'entreprêtaient l'épaule, l'un pour la monarchie spirituelle, l'autre pour la temporelle (3). » Les intérêts du catholicisme et ceux de Philippe II s'identifiaient au point qu'il est difficile de dire si le roi d'Espagne combattait pour étendre sa domination, ou pour rétablir la foi romaine. A l'entendre, il était le champion de l'orthodoxie : c'est pour sauver la religion qu'il conspirait contre le trône et contre la vie d'Élisabeth : c'est pour détruire l'hérésie qu'il soudoyait la ligue et qu'il faisait la guerre à Henri IV. Il n'y a pas jusqu'à la conquête du Portugal, qu'il ne cherchât à légitimer par l'intérêt de la foi; il est vrai qu'il n'y avait

(1) Lettre de Schomberg (1573) au duc d'Anjou. (*Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. IV, Appendice, p. 30.)

(2) Dépêche du consul de France à Dantzick, adressée à Richelieu. (*Weiss*, l'Espagne depuis le règne de Philippe II, 1re partie, chap. I.)

(3) *Le Plat*, Monumenta Concilii Tridentini, T. VII, p. 278.

pas de calvinistes à Lisbonne, mais le roi catholique déclara dans ses proclamations que, maître de la Péninsule, il lui serait facile de répandre l'Évangile dans l'Afrique et dans les Indes, voire même de détruire l'empire de l'islam (1). Le renom de défenseur du catholicisme donna une force immense à Philippe; dans un siècle déchiré par les passions religieuses, le lien de la religion avait plus de force que celui de la patrie; or Philippe était le vrai chef de la chrétienté orthodoxe. En ce sens il était le monarque du monde catholique.

La foi était-elle un instrument pour Philippe ou un but? Ceux de ses contemporains qui ne partageaient pas son fanatisme, lui ont amèrement reproché son hypocrisie : « L'ambition, dit *Fr. Pithou*, en parlant du roi d'Espagne, est chose détestable à Dieu qui veut que les hommes se contentent du partage qu'il leur donne en la terre; mais les prétextes qui se présument du pur service de Dieu pour autre sujet sont encore pires et crient plus de vengeance devant sa sainte face (2). » Nous n'oserions pas souscrire à cette accusation. L'ambition et le fanatisme s'unissaient si bien chez Philippe, qu'il est impossible de les séparer; nous ne mettons qu'une restriction à cette espèce d'apologie, c'est que souvent l'ambition dominait le fanatique. En usurpant le Portugal, le roi d'Espagne prétendit agir dans l'intérêt de la foi, mais voici que le pape prend parti pour le droit contre la violence, et envoie légats sur légats à Philippe pour l'arrêter; le roi très catholique va-t-il obéir au vicaire du Christ? Il répond que son droit est manifeste, il ne veut pas que le saint-père prenne la peine de s'inquiéter de cette affaire (3). En France, Philippe II protesta qu'il n'avait en vue que l'intérêt du catholicisme, que la religion serait perdue, si un prince hérétique occupait le trône; mais voilà que Henri de Navarre se convertit. Cela ne suffit pas, répond le zélé défenseur de l'orthodoxie, il faut l'absolution du pape. Le saint-siége, en dépit des obsessions espagnoles, accorda l'absolution. Que fait Philippe II? Il éclate en invectives et en menaces contre le saint-père. Le fanatisme n'aveuglait donc pas le fils de Charles-Quint

(1) *De Thou*, Histoire universelle, livre LXIX.
(2) *Mémoires de la Ligue*, T. V, p. 683.
(3) *De Thou*, Histoire universelle, livre LXIX. — *D'Aubigné*, Histoire, T. II, p. 463.

sur ses intérêts politiques; il avait la force que donnait le zèle pour la religion dans un siècle où les passions religieuses dominaient; il n'avait pas la faiblesse que produit le fanatisme quand il sacrifie tout à sa folie.

En apparence, l'ambition de Philippe II était à la hauteur de sa puissance; que lui a-t-il donc manqué pour atteindre le but constant de la maison d'Autriche, la monarchie universelle? Les apparences ont trompé les contemporains et elles trompent encore les historiens modernes. La vérité est que Philippe II n'avait ni la puissance qu'on lui supposait, ni le génie qu'il faut pour aspirer à l'empire du monde. On lui a fait de vifs reproches de n'avoir pas profité de ses victoires sur Henri II, pour marcher sur Paris. « Les Espagnols, dit un témoin de la défaite de Saint-Quentin, pouvaient parachever la totale extermination des forces de France, et nous ôter toute ressource et toute espérance de nous remettre sus... Mais il semble que le suprême dominateur, le Dieu des victoires, les arrêta là tout court (1). » C'était l'opinion générale : au dire du maréchal de Montluc, la France fut plutôt conservée « par la volonté de Dieu que autrement; car Dieu ôta par miracle l'entendement au roi d'Espagne, de ne suivre sa victoire droit à Paris (2). » Charles-Quint lui-même s'impatienta, dit-on, contre son fils, dans la solitude de Yuste; il comptait qu'il devait être sous Paris, pendant que le vainqueur de Saint-Quentin restait dans l'inaction (3).

Cependant l'empereur devait savoir pourquoi Philippe reculait devant une guerre d'invasion; déjà, en 1548, il lui avait conseillé de maintenir la paix, à cause de l'épuisement où se trouvaient ses États héréditaires par suite des guerres incessantes dans lesquelles il avait été engagé (4). Au moment où Philippe II aurait dû faire la conquête de la France, un de ses ministres disait au Vénitien Soriano que le roi « était sans soldats, sans argent et sans crédit (5). » Le roi d'Espagne se plaignit de ses embarras d'argent dans sa correspondance avec son père, disant que les fonds manquaient pour les dépenses les plus nécessaires : le maître

(1) Les Commentaires de *François de Rabutin*, dans *Petitot*, T. XXXII, p. 60.
(2) *Montluc*, Mémoires. (*Petitot*, T. XXI, p. 408.)
(3) Lettre de Quijada à Vasquez, dans *Mignet*, Charles-Quint, p. 279.
(4) Instructions de Charles-Quint à son fils. (*Granvelle*, Papiers d'État, T. III, p. 271.)
(5) Relazione di *Soriano*, dans *Alberi*, I, 3, p. 376.

du Pérou n'avait pas de quoi payer ses officiers de justice (1). Quoique vainqueur, il était aux abois, au point qu'il fit à l'ambassadeur de Venise cet aveu humiliant, qu'il voulait la paix à tout prix, et que, si Henri II ne l'avait pas demandée, lui aurait pris l'initiative (2). Il aurait désiré de continuer la guerre, qu'il ne l'aurait pas pu, à moins de soulever les populations foulées et désespérées (3). Philippe II reçut, à son avénement, des royaumes ruinés par la guerre, et son long règne augmenta leur désolation. Le prince, dont ses contemporains redoutaient la puissance, fut réduit, à plusieurs reprises, à faire une honteuse banqueroute.

Mais quand il aurait eu les inépuisables trésors qu'on lui supposait, il n'était pas homme à en profiter pour conquérir l'empire du monde. Un historien moderne le traite « de cul-de-jatte et de bureaucrate (4) ; » il est certain que Philippe II avait les allures et la capacité d'un premier commis, bien plus que celles d'un conquérant. « Il n'y a au monde, dit Granvelle, de secrétaire qui manie autant de papiers que le roi (5). » Toutes les affaires lui passaient par les mains, il voulait tout voir, ou pour mieux dire, tout lire; il ne lui suffisait pas de donner jusqu'à deux mille signatures par jour; il faisait ses observations par écrit, il écrivait des billets sans nombre à ses ministres: Perez à lui seul en avait deux caisses pleines (6). Il gouvernait le monde par écrit, comme un inquisiteur au milieu de ses dossiers. Or on ne conquiert pas la monarchie, la plume à la main; il faut payer de sa personne, comme les Alexandre et les César. Au rapport unanime des ambassadeurs vénitiens, Philippe II était porté au repos et à la paix, même dans l'âge où la plupart des hommes aiment la gloire des armes; s'il avait eu le génie entreprenant de son père, disent-ils, il aurait pu devenir dangereux, mais il cherchait bien plus à conserver ses États par la paix qu'à les étendre par la guerre (7). Ce n'est pas

(1) *Gachard*, Retraite et Mort de Charles-Quint, T. II, p. 429.

(2) *Soriano*, dans *Alberi*, I, 3, p. 383.

(3) « Le forze del re potevano poco più durare alla guerra, senza manifesta sollevazione de popoli. » (*Marc Antonio de Mula*, dans *Alberi*, I, 3, p. 401.)

(4) *Michelet*, Histoire de France, T. X, p. 243.

(5) *Granvelle*, Papiers d'État, T. VIII, p. 55.

(6) *Contarini* et *Gradenigo*, dans *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. I, p. 147, s.

(7) *Soriano*, Relazione, 1559 (*Alberi*, I, 3, 379). — *Giovanni Micheli* (*ib.*, I, 2, 337). — *Gachard*, Relations des ambassadeurs vénitiens, p. 124.

que le roi d'Espagne fût dépourvu d'ambition ; ses entreprises en Portugal, en France et en Angleterre prouvent qu'il restait fidèle à la devise de sa famille : *Plus outre;* mais le génie des conquêtes lui faisait défaut. Sa puissance, quoique n'étant pas aussi grande qu'on l'a cru, serait devenue formidable à l'Europe, s'il avait su l'utiliser. Il ne sut même pas, comme le remarque un contemporain, tirer parti de la fortune. Quand il trouva des adversaires tels que Henri IV et Élisabeth, son bonheur eut une fin (1), et en définitive, il échoua dans toutes ses entreprises.

Pour expliquer l'échec de Philippe II, on dit qu'il embrassa trop de choses à la fois, que son ambition manqua le but, parce qu'il voulait l'impossible. Cela est vrai ; il gaspilla ses forces en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre, tandis qu'il aurait dû les concentrer. Il en résulta qu'au lieu de conquérir les couronnes de France et d'Angleterre, il perdit une moitié des Pays-Bas. Mais en reprochant au roi d'Espagne d'avoir éparpillé ses efforts dans toute la chrétienté, on ne réfléchit pas que telle était la nécessité de sa position. Défenseur de la foi catholique, il était obligé d'intervenir partout où il y avait lutte entre le catholicisme et la réforme ; son ambition était universelle, parce qu'il était l'organe d'une Église qui voulait conquérir la domination universelle. Ainsi le catholicisme, qui faisait la force de Philippe II, devint aussi la cause de sa faiblesse. Sa grandeur était attachée à la réaction catholique ; si elle avait été victorieuse, le roi d'Espagne serait devenu le roi de la chrétienté ; l'idéal du moyen âge eût été réalisé : un Dieu, un pape, un roi. Mais la réaction catholique ne pouvait pas l'emporter sur le protestantisme ; dès lors, Philippe II devait échouer. Il y a plus : l'obstination fanatique qu'il mit à défendre la religion du passé, entraîna la décadence de l'Espagne. La liberté intellectuelle, la liberté civile et politique sont une condition de vie ; celui qui veut arrêter le mouvement progressif de la société, ou la ramener avec violence vers le passé, la tue, autant qu'il est permis à l'homme de détruire l'œuvre de Dieu. En fer-

(1) De l'État de la France, par *Michel Hureau*, petit-fils de l'Hospital (*Mémoires de la Ligue*, T. III, p. 37) : « Partout il a eu de l'heur, parce qu'en nul lieu il n'a trouvé quelqu'un qui lui pût faire venir du malheur ; et encore avec cela il n'a pas fait grand'chose. A cette heure (1588), qu'il a des ennemis dignes de ses forces, nous verrons ce qu'il fera en Angleterre avec tout ce grand appareil, nous verrons s'il gardera encore cette grande renommée de bonne fortune. »

mant l'Espagne aux idées nouvelles qui régénéraient l'Europe, Philippe II lui enleva l'air vital, il répandit les semences de cette torpeur séculaire que la nation espagnole a tant de peine à secouer. Toutefois la décadence ne se manifesta qu'à la longue. Philippe II fut réellement, jusqu'à sa mort, le chef des catholiques dans toute l'Europe; en ce sens, on peut dire qu'il a été monarque universel. Mais par cela même que les cœurs de tous les catholiques battaient pour le roi d'Espagne, les États qui tenaient à la liberté religieuse, ou du moins à leur indépendance, devaient réagir contre une domination qui les menaçait : de là la rivalité constante de la France et de l'Angleterre.

§ 2. Rivalité de la France et de l'Espagne.

N° 1. *Disputes sur le rang.*

En 1552, le roi Ferdinand d'Autriche, outré de ce que les protestants avaient obligé l'empereur à signer la convention de Passau, écrivit à son frère qu'il devait se venger sur le roi de France, et le châtier comme l'auteur du mal. Charles-Quint lui répondit que sans doute la France était la cause de tous les troubles d'Allemagne, mais que Ferdinand se trompait grandement s'il croyait que c'était chose facile de châtier Henri II; que pour lui il ne se faisait aucune illusion, et considérait la chose comme impossible (1). L'envoyé vénitien, Michele Soriano, établit quelques années plus tard le bilan des deux puissances, et il trouva qu'elles s'équilibraient parfaitement. « Le roi d'Espagne, dit-il, a beaucoup de royaumes, mais ils sont séparés et désunis. Le roi de France n'a qu'un seul royaume, mais tout uni et obéissant. Les sujets du roi d'Espagne sont plus riches, ceux du roi de France sont plus prompts à servir leur roi. Pour les armées de terre, il n'y a guère de différence; l'Espagne a une marine plus considérable, mais la France compense ce désavantage par l'alliance turque (2). »

L'Espagne avait pour elle l'apparence d'une domination univer-

(1) *Lanz*, Correspondenz des Kaisers Karl V, T. III, p. 324, s.
(2) *Soriano*, Relazione. (*Alberi*, I, 3, 375.)

selle; l'orgueil de la race espagnole s'en exalta jusqu'à mépriser toutes les nations étrangères; la gloire de ses hauts faits remplissait les deux mondes; sa langue, ses usages, ses mœurs envahissaient la chrétienté, il n'y avait pas de limite à ses ambitieuses prétentions (1). Les Français avaient aussi leur vanité nationale; ils se croyaient la première nation du monde (2), traitaient les Espagnols de parvenus, et opposaient à leur orthodoxie récente les services rendus pendant des siècles par les rois très chrétiens à la religion et à l'Église. Écoutons l'ambassadeur de France à Constantinople; il écrit à l'ambassadeur de France à Venise : « Il n'y a aujourd'hui homme vivant, tant soit-il de peu d'esprit, qui ne confesse que les ambassadeurs du roi de France ont été en tous endroits préférés à ceux des autres princes. » Il attribue cette prééminence, « tant à la grandeur et ancienneté de cette noble couronne, que pour avoir été notre sainte foi par elle plantée en plus grande partie de l'Asie et de l'Afrique et en toute l'Europe. » Le diplomate français traite les Espagnols de juifs et de Maures, que les armées des rois de France ont contraint de se baptiser, « dont au lieu de se rendre humbles et reconnaissants, ils se montrent merveilleusement ingrats (3). »

Les ambassadeurs commençaient à jouer un rôle au XVIe siècle. Leurs disputes de préséance nous paraissent aujourd'hui mesquines et presque ridicules; pour les apprécier, il faut négliger la forme et pénétrer au fond des choses. Les nations naissaient à peine, et leurs premières rencontres furent hostiles; il fallait dans cette lutte ardente maintenir sa place, sa dignité : c'était une question de point d'honneur national, aussi vif et aussi important que le point d'honneur individuel. En effet, la préséance des ambassadeurs marquait la considération dont jouissaient les princes dans la république chrétienne. L'Espagne et la France prétendaient l'une et l'autre au premier rang, après l'empereur qui, comme chef temporel de la chrétienté, avait une prééminence honorifique sur les rois. Partout où leurs ambassadeurs se rencontrèrent, la riva-

(1) *Languet*, Epist. ad Sydnæum, p. 333 : « Qui dicunt regem Hispaniæ non esse ambitiosum, aliquid dicunt, verum gens ipsa est ambitiosissima et aliarum gentium contemptrix. »

(2) *Lipomano*, Relazione, 1577, dans *Tomaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens, T. II, p. 568.

(3) *Charrière*, Négociations de la France avec le Levant, T. II, p. 477, note.

lité des deux nations éclata (1). En 1558, l'envoyé de Philippe II à Venise réclama la préséance sur l'envoyé de France; il ne dédaigna pas de recourir à la ruse pour l'emporter sur des rivaux qui étaient en possession. Vargas se présenta en qualité d'ambassadeur de Charles-Quint, empereur. On lui répondit que Charles-Quint avait abdiqué. Alors le fier Espagnol soutint que Philippe II devait avoir la préséance, ou au moins l'égalité avec le roi de France. L'ambassadeur français résista à ces exigences inouïes; il prouva que son maître était en possession immémoriale, il invoqua la grandeur et la dignité du roi très chrétien; enfin il menaça de quitter Venise, si l'on ne faisait droit à ses justes prétentions. Le sénat donna gain de cause au roi très chrétien (2).

La vanité des Français n'était qu'à moitié satisfaite; ils souffraient de devoir se soumettre à la décision d'une république de marchands : « Ce n'est pas à eux, dit *de la Vigne*, ambassadeur à Constantinople, à donner ou à ôter les honneurs à si hauts princes, étant plus leur gibier de juger d'une aune de drap ou de l'estime de quelque navire que de semblables matières (3). » La dispute se renouvela au concile de Trente. Lansac, ambassadeur de France, avait pour instruction de maintenir à tout prix l'honneur du roi très chrétien : « Et d'autant que les ambassadeurs du roi catholique ont mis en dispute en beaucoup de lieux le rang des ambassadeurs du roi, nos ambassadeurs se garderont bien de recevoir au concile, ni en autres lieux et actes où il sera question d'avoir un siége d'honneur, autre rang que celui qui sera le premier après l'ambassadeur de l'empereur. Et si d'aventure on veut le mettre en dispute, ils déclareront absolument qu'ils ne l'endureront jamais, et que le roi et son royaume n'approuveront en rien le concile, et ordonneront aux évêques de France de partir incontinent (4). » L'ambassadeur d'Espagne ne manqua pas de réclamer la préséance

(1) Lettre de François II à son ambassadeur près l'empereur, 1560 (*Négociations relatives au règne de François II*, p. 504) : « Il semble que les Espagnols aient délibéré de débattre la préséance depuis un des bouts de la chrétienté jusqu'à l'autre. » Il y eut des disputes sur la préséance à Rome, à Venise, au concile de Trente et en Suisse. (*Fiassan*, Histoire de la diplomatie française, T. II, p. 66-69.)

(2) *Ribier*, Lettres et Mémoires d'État, T. II, p. 730-742.

(3) Lettre de *de la Vigne* à l'évêque d'Acqs, ambassadeur à Venise. (*Charrière*, Négociations. T. II, p. 477, note.)

(4) *Le Plat*, Monumenta Concilii Tridentini, T. V, p. 155.

sur tous les rois (1), à raison de la grandeur de ses États et de la vaste étendue de sa puissance (2). » Le pape favorisait sous main Philippe II, parce qu'il était le défenseur du catholicisme, tandis qu'en France l'hérésie gagnait tous les jours du terrain (3); d'ailleurs le roi d'Espagne était pour le moment le plus fort, et à Rome plus que partout ailleurs on adore la force. Mais n'osant heurter de front le roi très chrétien, les légats essayèrent de donner la préséance à l'ambassadeur d'Espagne par une surprise. Ils avaient compté sans l'irritabilité française. Les ambassadeurs préparèrent une violente protestation contre Pie IV; ils l'accusèrent de semer la discorde entre les princes pour relever sa propre autorité sur les conciles; rappelant les services que les rois de France avaient rendus au saint-siége, ils reprochèrent une cruelle ingratitude au pape, qui, foulant aux pieds la justice et l'équité, profitait de la minorité de Charles IX pour le dépouiller sournoisement de son rang : ils déclarèrent que les évêques français quitteraient le concile, et que la France ne recevrait pas ses décrets (4). C'était une menace de schisme; le pape le croyait accompli, et l'exemple du roi très chrétien serait devenu contagieux. Le saint-père conjura l'orage en cédant à la furie française; mais en cédant à la France, il mécontenta l'Espagne. L'ambassadeur de Philippe II soutint que la première place était due au roi catholique, à cause de l'immensité de ses États, et surtout à cause du zèle qu'il avait pour la propagation de la religion et pour la défense de l'Église; il protesta contre tout jugement qui reconnaîtrait la prééminence ou même l'égalité au roi très chrétien; il rendit le pape responsable de tous les malheurs qui pourraient résulter de sa sentence, et pour le saint-siége et pour la chrétienté (5).

Voilà le langage que le roi très chrétien et le roi catholique osaient tenir au vicaire du Christ au sein d'un concile général, quand le pape blessait l'orgueil de l'un ou de l'autre. Rien ne prouve mieux l'importance des nationalités. Le concile de Trente était convoqué pour rendre la paix et l'unité à la chrétienté déchi-

(1) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1563, n° 94 : « Omnibus ut regibus loco et honore præferantur. »
(2) *De Thou*, Histoire universelle, livre XXXI.
(3) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1563, n° 105.
(4) *Le Plat*, Monumenta Concilii Tridentini, T. VI, p. 116-120.
(5) *De Thou*, Histoire universelle, livre XXXVI.

rée par la réforme; il n'y avait pas, aux yeux des croyants, une plus haute autorité sur la terre, puisque ses décrets étaient censés l'œuvre du Saint-Esprit. Cependant le roi très chrétien foulait aux pieds, et le respect dû au concile, et le pouvoir du saint-père, dès que son honneur était en cause; il plaçait son rang de premier prince de la chrétienté, au dessus des intérêts de la religion et de l'Église : périsse la foi, pourvu que le roi de France ait la préséance sur le roi d'Espagne! Les paroles de Philippe II, quoique moins vives dans la forme, étaient tout aussi irrespectueuses au fond : lui aussi préférait jeter la chrétienté dans la discorde et le trouble que de renoncer à la préséance. Il est clair comme le jour que ce ne sont pas là des sentiments chrétiens; ils n'en sont pas moins légitimes. Il y a un principe qui domine même la foi, c'est celui de la personnalité, ce qu'on appelle honneur et dignité, car c'est l'élément vital des hommes et des peuples. L'orgueil national, tel qu'il se manifesta au XVIe siècle, est l'exagération de ce sentiment, mais il est respectable jusque dans ses excès. Ce qu'il avait d'outré devait s'user dans la lutte; après avoir prétendu tour à tour à la prééminence, les nations finiront par reconnaître qu'aucune d'elles n'a de supériorité sur les autres, que l'égalité est la loi de leurs relations, et qu'elles doivent mettre leur gloire à remplir la mission que Dieu leur a donnée dans la vie générale de l'humanité.

N° 2. *Les frontières naturelles.*

La rivalité des ambassadeurs est l'image de la lutte des deux nations. On pourrait croire que la France, déchirée par les guerres religieuses, et gouvernée par des enfants, ne pouvait songer à rivaliser avec son puissant voisin. Cependant, la rivalité fut sans relâche, en dépit de la faiblesse des rois, en dépit du fanatisme catholique qui aurait volontiers assujetti la France à l'Espagne pour assurer le triomphe de la vieille orthodoxie. Le sentiment national l'emporta sur les passions religieuses; il donna de la force aux princes les plus faibles qui aient régné sur un grand peuple. Qu'importe que la race royale soit en décadence et qu'elle s'éteigne! Elle va faire place à un sang plus généreux, à une famille plus entreprenante, qui achèvera l'œuvre séculaire de

ambition française, en plaçant dans la main des rois de France tte monarchie dont la maison d'Autriche avait si longtemps tenu sceptre.

Le début du règne de Philippe II fut signalé par des victoires ir la France. Au lieu de rester fidèle à la trève de Vaucelles, qui i garantissait la possession provisoire de ses conquêtes dans le émont, Henri II se laissa entraîner par Paul IV à une nouvelle venture en Italie : il rêvait la possession de Milan et de Naples. expédition échoua. Dans la Flandre, la guerre fut plus malheuuse encore; la défaite de Saint-Quentin obligea le roi à signer paix de Cateau-Cambresis qui enleva à la France toutes ses onquêtes italiennes. Telle fut l'issue de la fausse politique qui, endant plus d'un demi-siècle, avait poursuivi un but impossible, agrandissement de la France en Italie. Renoncer à cette ambion, et y renoncer forcément, c'était déchoir et laisser à l'Espagne prépondérance que les deux nations s'étaient disputée avec tant 'acharnement. Aussi la paix fut-elle amèrement blâmée par tous eux qui avaient du sang français dans les veines. Le savant *Pasuier* maudit l'épée fatale que Paul IV envoya à Henri II, comme défenseur du saint-siége; il maudit la paix qui d'un trait de lume dépouilla la France des conquêtes qu'elle avait faites depuis ente ans; il dit qu'il a vainement cherché dans l'histoire un traité ussi honteux, qu'il faut descendre jusqu'au Bas-Empire pour renontrer une paix que l'on puisse comparer à celle de Cateau-Camresis (1). *Tavannes* la flétrit comme soldat et comme politique :

Les associés y furent trahis, les capitaines abandonnés à leurs nnemis, le sang, la vie de tant de Français négligés, cent cinuante forteresses rendues, pour tirer de prison un vieillard conétable et se décharger de deux filles de France, qui fut une pauvre ouverture de lâcheté. » *Tavannes* ajoute que si la paix n'alluma as les guerres de religion, elle leur fournit l'aliment, en licenciant ant de capitaines et de troupiers qui, pour s'employer, allèrent 'enrôler parmi les huguenots (2).

Cette paix tant maudite rendit néanmoins à la France la ville de alais, dernier débris de la domination anglaise sur le continent.

(1) *Pasquier*, Lettres, IV, 2; XV, 19.
(2) Mémoires de *Tavannes*, dans *Petitot*, T. XXIV, p. 241.

C'était comme une indication de la vraie politique de la France : la lutte contre l'Espagne était dans la force des choses, mais il fallait la combattre sur les frontières, pour les étendre, au lieu de guerroyer en pure perte en Italie. Les guerres de religion qui désolèrent la France pendant la seconde moitié du XVIe siècle, eurent du moins un avantage, celui de mettre fin à la folle politique de ses rois, et de préparer sa future grandeur, en donnant un but plus immédiat et plus réalisable à son ambition. Cette gloire appartient aux huguenots. Les luttes religieuses ne suspendirent qu'en apparence la rivalité de la France et de l'Espagne; elle continua sous le couvert de la religion. Dès l'origine des guerres civiles, les catholiques firent appel au roi catholique par excellence; le fanatisme imposait silence à la voix de la patrie. Pour détruire la réforme, les Français catholiques, les zélés du moins, étaient prêts à mettre la couronne de France aux pieds de Philippe II. Cette honteuse désertion réveilla le sentiment national dans le parti contraire. Les huguenots prirent en main la cause des intérêts et de la grandeur de la France, que les catholiques sacrifiaient à la domination du catholicisme. C'est des rangs de la réforme qu'est sorti le cri du patriotisme, essayant de rallier tous les Français contre l'Espagnol : « Peuple, s'écrie *du Plessis-Mornay*, on veut vendre à l'Espagnol notre pays et chasser la France hors de la France pour y faire des logis de l'Espagne... Que ce qu'il y a de reste de la France en France se rallie et se rejoigne contre cette conjuration maudite. Qu'on n'ait plus entre nous les noms de papiste et d'huguenot; que partout il ne soit plus parlé entre nous, sinon d'Espagnols et de Français. »

L'intérêt des huguenots se confondait avec celui de la France, car l'ennemi du nom français était également l'ennemi mortel du protestantisme. C'est sous l'influence de ces sentiments que se développa la politique des réformés. Leur illustre chef, l'amiral Coligni, voulait que la France attaquât l'Espagne dans les Pays-Bas, et qu'elle étendît de ce côté ses frontières jusqu'à l'Escaut. Ces vues du parti huguenot sont exposées dans un mémoire rédigé par *du Plessis Mornay* et adressé au roi. C'était une conviction générale que, pour tarir la source des guerres civiles, il fallait employer dans une guerre étrangère les forces exubérantes d'une nation militaire, qui, faute d'un ennemi du dehors, déchirait ses

propres entrailles. Mais il ne suffisait pas aux sévères disciples de Calvin que la guerre contre l'Espagne fût utile; ils se demandaient avant tout si elle était juste. *Du Plessis* prouve, et la chose n'était pas difficile, que Philippe II n'avait pas cessé un instant, depuis la paix de Cateau-Cambresis, d'être l'ennemi de la France; qu'il lui avait fait la plus dangereuse des guerres, en nourrissant les fureurs civiles par le secours qu'il donnait aux catholiques. Le roi d'Espagne prétendait qu'il était intervenu à titre d'ami. « Singulière amitié! » dit *Mornay*. « Est-ce que celui-là serait estimé bon ami de quelqu'un qui, le voyant transporté de passion jusques à se vouloir tuer soi-même, lui baille la dague en main pour se défaire? Ou n'est-ce pas plutôt celui qui la lui refuse, tant que la colère ait cédé à la raison? Ce sont vieilles finesses de nourrir la guerre en un État voisin, tant que le parti vaincu nous appelle à son secours, ou que tous les deux abattus soient contraints de nous recevoir. » Reste à savoir s'il convient d'attaquer l'Espagne en Italie ou dans les Pays-Bas. Ici se montre la politique nouvelle inaugurée par les huguenots : « Pour l'Italie, il faut passer les Alpes, et chacun sait que, quoique le pays ait été engraissé de notre sang, jamais les lys n'y ont pu bien fleurir. Il faut, sire, entreprendre sur les Pays-Bas, où le peuple vous appelle, où l'occasion vous invite, où la division vous ouvre les portes des villes... Justement irez-vous sur les justes prétentions que vous avez sur Flandre, Artois et Hainaut, auxquelles là seule adversité a fait renoncer vos prédécesseurs, et en viendrez facilement à bout, ayant l'ennemi loin et distrait, et vos forces et celles de vos alliés tout à l'entour. » *Du Plessis* allègue encore un dernier motif, qui est comme un pressentiment de la lutte terrible qui remplit la première moitié du XVIIe siècle : « La guerre n'est point juste seulement, mais nécessaire, si l'on ne veut à l'avenir en avoir une très périlleuse (1). »

La politique des huguenots est restée celle de la France. Continuée par Henri IV et Richelieu, elle lui donna cette prépondérance ou cette domination qui est la seule forme possible de la monarchie universelle dans l'Europe moderne. C'est la politique de la conquête; nous n'entendons pas la justifier. Toutefois il est

(1) *Du Plessis Mornay*, Mémoires et correspondance, T. II, p. 20, ss. *Discours au roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas.*

vrai de dire que l'ambition d'agrandir un royaume, jusqu'à ce qu'il ait atteint ses limites naturelles, a un côté légitime et même providentiel, pourvu qu'elle ne serve pas de prétexte à la passion de la guerre. C'est aux huguenots que revient la gloire d'avoir ramené la politique française dans les voies indiquées par la grandeur de la nation. L'on pourrait dire que nous faisons honneur à la politique de ce qui était tout simplement une nécessité de position, et que si les huguenots conseillèrent d'attaquer l'Espagne, c'est que Philippe II était leur ennemi mortel. Mais ce qui prouve que chez les chefs du parti l'intérêt de la nation dominait les passions religieuses, c'est qu'ils n'étaient guère plus sympathiques à l'Angleterre qu'à l'Espagne. Dans la dernière lettre que Coligni écrivit à Charles IX, il dit « que les plus grands ennemis que le roi ait, sont et seront toujours le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre, quelque démonstration qu'ils fassent du contraire; il conseilla au roi de ne cesser jamais qu'il ne les eût ruinés tous deux (1). »

Une autre gloire était réservée à Coligni; il inspira sa politique au prince qui devait être son bourreau. L'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II donnait aux rois de France une occasion favorable de nuire à leur trop puissant voisin. Il est vrai qu'eux-mêmes faisaient la guerre aux huguenots, et que Philippe II était leur allié dans cette lutte, mais ces contradictions n'ont jamais arrêté la royauté française; depuis François Ier jusqu'à Richelieu, elle fut l'alliée des protestants à l'étranger, tout en les poursuivant à l'intérieur par le fer et par le feu. C'était une politique vraiment machiavélique. La cour de France fournissait des subsides considérables aux insurgés, elle relevait le courage de Guillaume le Taciturne, quand il était près de défaillir, et à Madrid elle excitait le roi contre le prince d'Orange, « l'adjurant pour l'honneur de Dieu et de son Église de n'entendre jamais à la paix avec lui (2). » Les Allemands n'avaient pas tort de dire : « Du côté de la France, il n'y a que mensonges et tromperies (3). » Coligni voulut remplacer

(1) Lettre de Cathérine de Médecis à Fénelon, ambassadeur de France à Londres. (Correspondance de *La Mothe Fénelon*, T. VII, p. 343.)

(2) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. IV, p. XXII, XLI, et supplément, p. 18.

(3) Lettre de *W. Zuleger* au comte Louis de Nassau. (*Ib.*, T. IV, p. 31.)

cette politique de fraude par une alliance loyale avec les insurgés des Pays-Pas et avec l'Angleterre contre l'Espagne. Il gagna une singulière influence sur l'esprit de Charles IX : le roi appelait le chef des huguenots son père, et n'écoutait que lui. On a expliqué ces relations amicales, en les mettant sur le compte de l'hypocrisie consommée du jeune roi. C'est calomnier un prince, sur lequel pèse une responsabilité assez terrible pour qu'on n'ait pas besoin de lui forger des crimes. Que Charles IX ait prêté l'oreille aux conseils de Coligni, quoi de plus naturel? L'amiral lui donnait un moyen certain de briser la puissance de l'Espagne, et d'élever sur ses ruines la grandeur de la France : il fallait faire ouvertement et avec toutes ses forces, ce que l'on faisait en secret et avec des moyens insuffisants. Charles IX abonda dans ces grands desseins, il se mit en rapport avec les protestants d'Allemagne et avec la reine Élisabeth. Il ne s'agissait plus d'intrigues et de sourdes menées, mais d'une ligue formelle, dirigée contre la maison d'Autriche. On noua même des relations avec la Turquie : le sultan s'engagea à appuyer la France avec sa flotte (1). Les insurgés des Pays-Bas reçurent l'assurance que le roi était décidé « à employer les forces que Dieu avait mises en sa main, pour les tirer de l'oppression sous laquelle ils gémissaient (2). » Charles IX eut une entrevue avec le comte de Nassau, quelques semaines avant la Saint-Barthélemy; il s'y montra déterminé à arracher les Pays-Bas à Philippe II, et disposé à donner la liberté religieuse à ses propres sujets (3). Déjà l'on formait une armée; le duc d'Albe inquiet, demanda des explications; le gouvernement nia comme d'habitude, mais ce mensonge diplomatique ne l'empêcha pas de continuer ses préparatifs.

Cependant Charles IX éprouvait quelque hésitation; il aurait voulu s'assurer du concours de l'Angleterre avant de commencer les hostilités. Élisabeth était partagée entre le désir de secourir les insurgés pour affaiblir la puissance redoutable de Philippe II, et la crainte que les Pays-Bas, délivrés du joug de l'Espagne, ne tombassent sous celui de la France. Les Anglais préféraient que

(1) *Sully*, Œconomies royales, politiques et militaires, T. I, p. 74 (éd. d'Amsterdam).

(2) Lettre de Charles IX au comte de Nassau du 27 avril 1572. (*Gachard*, Correspondance de Philippe II, T. II, p. 269, note 2.)

(3) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 136, 138, s.

les Belges conquissent eux-mêmes leur liberté; ils craignaient que la France, si c'était elle qui délivrait les Pays-Bas, ne les laissât pas jouir longtemps de leur indépendance; or la réunion de la Belgique à la France était redoutée dès lors par l'Angleterre comme un danger pour son existence; l'ambassadeur anglais déclara à Coligni, « qu'elle » ne pourrait le souffrir à aucun prix (1). Coligni avoua que l'ambassadeur anglais avait raison; pour calmer les inquiétudes de l'Angleterre, il lui promit une part dans les Pays-Bas, part qui serait au moins aussi belle que celle de la France. L'idée d'un partage souriait à toutes les ambitions; les princes d'Allemagne qui redoutaient également la grandeur de la France et qui ne voyaient dans la révolution des Pays-Bas qu'un intérêt princier, proposèrent d'abandonner à la France la Flandre et l'Artois, qui lui avaient autrefois appartenu, la Hollande et la Zélande seraient cédées à l'Angleterre, et les autres provinces devaient former une principauté pour la maison d'Orange (2).

C'est sur ces bases que l'habile Walsingham négociait à Paris : il s'agissait « d'une perpétuelle et éternelle amitié entre l'Angleterre et la France. » Ce n'était rien de moins qu'une révolution politique. En effet, l'Angleterre avait toujours été l'alliée de la maison de Bourgogne, et cette alliance était dirigée contre la France. L'ambassadeur anglais nous dit les raisons pour lesquelles il proposait à son gouvernement de rompre ces liens traditionnels et d'en nouer de nouveaux : « La maison de Bourgogne a été jusqu'à ces derniers temps inférieure à l'Angleterre, et en a par conséquent dépendu; à présent qu'elle est unie à la maison d'Autriche, elle est si puissante, que d'inférieure elle est devenue supérieure, de bonne et paisible voisine, une puissance dangereuse et ambitieuse; nous en ferons l'expérience un jour, si nous ne nous précautionnons au plutôt. » Walsingham avoue que l'alliance française ne sera pas aussi profitable à l'Angleterre que l'était l'union avec la maison de Bourgogne; mais ce qui le décide, ce sont les intérêts religieux : « La maison d'Autriche est la protectrice du pape, et l'ennemie déclarée de l'Évan-

(1) *Ellis*, Letters, 2e série, T. III, p. 5 (du 17 juin 1572) : « That of all other things we colde least lyke that Frawnse shulde command Flawnders, for ther in we dyd see apparawntlye the greatness of our dainger and *therfore in no wayse colde suffer it.* »

(2) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 143.

gile, qu'elle travaille sans relâche à extirper. Comme nous faisons profession de l'Évangile, nous devons nous opposer à elle. En entrant en ligue avec la France, nous avancerons l'Évangile non seulement ici, mais aussi ailleurs. Ainsi, quoique cette ligue nous apporte moins d'avantage au temporel, le fruit que nous en pouvons tirer au spirituel mérite, je crois, que nous prenions ce parti (1). » L'intérêt religieux était en même temps un intérêt politique, car fortifier la réforme, c'était affaiblir Philippe II, et consolider le pouvoir toujours contesté d'Élisabeth. Walsingham avait donc raison de dire, « qu'il fallait remercier Dieu qui présentait aux Anglais une bonne occasion, et pour l'avancement de sa gloire, et pour la sûreté de la reine. »

N° 3. *Négociations avec l'Angleterre.*

La ligue allait se conclure, lorsque la Saint-Barthélemy répandit l'horreur du nom français dans tous les pays protestants. Ce fut un coup de foudre pour les insurgés des Pays-Bas; le prince d'Orange se crut perdu, car tout son espoir, disait-il, était du côté de la France (2). Les contemporains ont cru que ces horribles massacres étaient le fruit longuement prémédité d'une conjuration royale. Il n'en est rien : « les noces sanglantes » furent une vengeance catholique et non un coup d'État de la royauté. Si Charles IX avait eu pour but d'exterminer les réformés, il aurait dû, après le 24 août 1572, changer de politique, rompre avec l'Allemagne protestante et avec Élisabeth, pour se jeter dans les bras de Philippe II. Or le roi de France fut après la Saint-Barthélemy ce qu'il avait été avant, le rival jaloux de la maison d'Autriche et l'allié des protestants : « Il craint, écrit-il, que, si Philippe II soumet les Pays-Bas, nul n'aura la hardiesse et la puissance de s'opposer aux desseins de la maison impériale, laquelle donnera enfin la loi à toute la chrétienté (3). » Charles IX renoua les négociations avec les insurgés. Ceux-ci, abandonnés par Élisabeth, se virent obligés de

(1) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 135, s.
(2) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange. (T. IV, p. 211.)
(3) Lettre de Charles IX à son ambassadeur en Espagne, du 17 mars 1573. (*Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. IV, Supplément, p. 33.)

traiter avec le meurtrier de leurs frères, et de lui offrir même la protection ou la souveraineté des Pays-Bas; mais ils eurent soin de stipuler que le roi « permettrait la religion libre en son royaume sans cavillation, ni fraude, ou malengin; » ils demandèrent que « cela fût confirmé par les états du royaume et les parlements, que la confirmation fût mise entre les mains des princes protestants d'Allemagne, avec promesse de le faire maintenir par tout le royaume sans dissimulation quelconque (1). » Ces précautions injurieuses, accumulées dans une seule clause, attestent combien les défiances étaient profondes. La négociation n'aboutit pas.

Il en fut de même en Angleterre. Charles IX protesta après la Saint-Barthélemy, qu'il ne désirait rien tant que d'être de plus en plus des amis d'Élisabeth ; mais la confiance était détruite. Walsingham lui-même eut des scrupules et des doutes : « Je suis persuadé maintenant, écrit-il, que ce que le roi de France dit et ce qu'il pense sont deux choses bien différentes (2). » Se défiant de la France, Élisabeth se rapprocha de l'Espagne; il y eut un traité de commerce entre les deux États. Philippe II se faisait humble à Londres, pour brouiller l'Angleterre avec la France (3). Mais il y avait entre la reine et le roi d'Espagne des raisons d'inimitié trop capitales, pour qu'une alliance politique fût possible. En dépit de la défiance qu'inspirait le massacre du 24 août, les intérêts communs de la France et de l'Angleterre firent reprendre les négociations. On sait qu'Élisabeth, quoique bien décidée à ne jamais se marier, amusa le duc d'Anjou d'un projet de mariage. Il y avait au fond de ces négociations une pensée sérieuse, l'idée d'une alliance politique contre l'Espagne. La reine en fit la proposition; elle écrivit à son ambassadeur : « Vous demanderez que désormais nous et le roi soyons unis toute notre vie de cœur et d'esprit pour le maintien de notre rang, de nos personnes, de nos États, de nos dignités; en sorte que nous et le roi soyons à l'avenir amis de nos amis et ennemis de nos ennemis (4). » Élisabeth s'engageait à secourir sous main le duc d'Anjou dans les Pays-Bas et le prétendant Antonio

(1) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange. (T. IV, p. 119, s.)
(2) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 282, 357.
(3) Correspondance de *La Mothe Fénélon*, 9 et 15 nov. 1572 (T. V, p. 196, 200.)
(4) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 416.

dans le Portugal (1). Les négociations, continuées sous Henri III, échouèrent, parce que la reine, tout en voulant une ligue offensive et défensive avec la France, refusait de rompre ouvertement avec Philippe. Elle consentait à lui faire la guerre sous main, mais ses ministres cherchèrent en vain à lui inspirer une résolution plus franche et plus décisive; elle ne voulait pas entendre parler d'une guerre ouverte (2). Élisabeth, qui paraît si grande à distance, était d'une irrésolution et d'une mesquinerie qui désespéraient ses négociateurs. Walsingham s'en plaignit amèrement : « Quand on presse Sa Majesté de se marier, il semble qu'elle veut une ligue, et quand on lui demande de l'argent pour la ligue, elle revient au mariage (3). » Walsingham, qui dépensa sa propre fortune au service de sa maîtresse, était révolté de sa lésinerie, alors qu'il s'agissait de l'intérêt de l'Angleterre et de la chrétienté ; il osa écrire à Élisabeth elle-même : « Il est surprenant que dans toutes les instructions que j'ai reçues durant le cours de la présente négociation, j'ai eu ordre spécial de ne consentir à rien où il y eût de la dépense à faire... Que Votre Majesté se souvienne, je l'en supplie, que l'épargne a perdu l'Écosse ; Dieu veuille que cette même épargne ne vous mette peut-être en danger de perdre l'Angleterre (4). »

Les craintes de Walsingham manquèrent de se réaliser : au moment où il écrivait, Philippe II faisait les préparatifs de l'invincible armada. Si Élisabeth avait contracté avec la France la ligue offensive que ses ministres l'engageaient tant à faire, elle aurait prévenu l'invasion du roi d'Espagne; il est vrai que l'Angleterre fut sauvée, mais elle dut son salut aux tempêtes autant qu'au courage de ses marins. Pourquoi la reine résista-t-elle aux instances de ses négociateurs? Était-ce lésinerie, mesquinerie d'esprit? Il y avait peut-être un sentiment ou un instinct plus légitime dans sa résistance. Il s'agissait d'aider la France à conquérir les Pays-Bas; or cette conquête eût fait de la rivale de l'Angleterre, la puissance prépondérante du continent : la reine pouvait-elle prêter la main à un agrandissement qui serait devenu un danger

(1) Lettre de Burleigh à Walsingham, 11 août 1573. (*Walsingham*, p. 437.)
(2) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 440, 463.
(3) Lettre de Walsingham à Burleigh, 20 août 1581. (*Walsingham*, p. 473.)
(4) Lettre de Walsingham à la reine, 2 sept. 1581. (*Walsingham*, p. 489.)

pour elle? On lui promettait à la vérité une part dans les dépouilles, mais la possession de deux provinces eût été bien précaire, si la France avait été maîtresse de toutes les autres. Nous verrons Élisabeth alliée très tiède de Henri IV, quoique l'existence du roi de France fût en jeu; à plus forte raison ne pouvait-elle pas vouloir d'une alliance qui tendait à remplacer la monarchie de l'Espagne par la domination française.

N° 4. *Négociations avec l'Allemagne.*

En même temps que Charles IX négociait une ligue avec l'Angleterre, il engageait les princes protestants d'Allemagne à s'unir avec lui contre la maison d'Autriche. Au point de vue des intérêts du protestantisme, les princes allemands auraient dû entrer dans cette alliance sans hésiter; ils auraient peut-être prévenu les horreurs de la guerre de Trente ans, et le démembrement de l'empire. La réaction catholique commençait. Philippe II intriguait en Allemagne au profit du catholicisme et de son ambition; les deux branches de la maison d'Autriche étaient solidaires, quand il s'agissait de la cause de l'Église, et elles ralliaient toutes les forces catholiques. Il fallait prévenir cette ligue dangereuse, en s'unissant pour conquérir la supériorité, ou du moins l'égalité, garantie contre toute velléité d'oppression. Les esprits prévoyants ne cessaient de prêcher la nécessité de l'union (1). Le roi de France proposa aux princes protestants une ligue défensive. Il s'agissait, comme l'écrit son ambassadeur Schonberg à la reine-mère, « d'abjurer éternellement la maison d'Autriche (2). » Le moyen infaillible de l'affaiblir en Allemagne, était de lui enlever la couronne impériale, dont, au dire du roi de France, elle ne s'était servie « qu'à la diminution de l'autorité et ruine même du corps du saint-empire (3); » il représenta aux princes qu'en continuant à élire un chef dans la famille d'Autriche, la dignité impériale deviendrait héréditaire, ce qui entraînerait la ruine de la liberté

(1) Lettre du comte Louis de Nassau du 18 août 1573. (*Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. IV, Appendix, p. 101.)
(2) Lettre de décembre 1573. (*Groen van Prinsterer*, Archives, IV, 297.)
(3) Lettre de *Schonberg*, dans *Groen van Prinsterer*, Archives, T. IV, Appendix, p. 109.

allemande, tandis que l'élection d'un empereur protestant mettrait fin à cette espèce d'usurpation et assurerait la liberté tout ensemble et la religion des réformés. Le roi s'engageait à soutenir l'élu contre l'opposition probable de l'Autriche et de l'Espagne (1). C'eût été une espèce de révolution; mais l'opposition du catholicisme et du protestantisme était telle, qu'une révolution ou une guerre était dans la force des choses. Les princes protestants n'auraient pas désiré mieux, mais ils n'eurent pas la force d'agir. Ajoutons, pour dire toute la vérité, que les négociateurs français prévoyaient ce résultat; leur but réel était d'amener les protestants à transférer la dignité impériale à la maison de Valois. Ils n'épargnèrent pas les promesses : « Le roi de France, disaient-ils, ne désirait pas la couronne dans l'intérêt de sa grandeur, il voulait garantir la liberté de l'Allemagne et la paix de religion; il s'engageait encore à faire au profit des Pays-Bas tout ce que les princes allemands demanderaient (2). »

Les négociations, continuées sous Henri III (3), ne conduisirent qu'à de vagues promesses. Elles étaient entravées par la crainte des princes protestants, qui redoutaient l'ambition de la France autant que la domination de la maison d'Autriche, et ce n'était pas sans raison. Pendant que Charles IX cherchait à soulever l'Allemagne contre la monarchie universelle de Philippe II, ses négociateurs le nourrissaient lui-même du fol espoir de devenir monarque du monde (4). Les promesses françaises inspiraient peu de confiance aux Allemands : « Nos voisins, dit le landgrave de Hesse, ne tiennent à leur parole, qu'autant qu'ils y ont intérêt. » Il rappela à ses compatriotes la fable des grenouilles qui voulaient avoir un roi : « Prenons garde, écrit-il, que la France, au lieu de nous sauver, ne nous domine (5). » Ces craintes étaient légitimes; mais si les princes allemands se défiaient des sauveurs d'outre Rhin, ils auraient dû se mettre en mesure de s'aider eux-mêmes.

(1) Lettre du comte Louis de Nassau, dans *Groen van Prinsterer*, ib., 99, 102.

(2) Lettre de Schonberg (*Groen van Prinsterer*, IV, Appendix, p. 110); lettre du comte Louis de Nassau à Charles IX (*ib.*, p. 84); lettre du comte Louis de Nassau au prince d'Orange (*ib.*, T. IV, p. 279).

(3) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. V, p. 19 et 61.

(4) Lettre de l'ambassadeur de France à Madrid à Charles IX : « Il faut que Votre Majesté, par force et raisons, se fasse monarque du monde. » (*Groen van Prinsterer*, T. IV, Appendix, p. 95.)

(5) Lettre du landgrave de Hesse, dans *Groen van Prinsterer*, ib., p. 115, 123.

Ils ne voulurent pas de l'alliance française, et au lieu de s'unir entre eux, ils se divisèrent de plus en plus; n'ayant pas su se défendre à temps contre la réaction catholique, ils subirent la loi de la maison d'Autriche, et, en définitive, ils ne furent sauvés que par une guerre terrible, par l'intervention de l'étranger et par une paix désastreuse.

N° 5. *La France et les Pays-Bas.*

La France aurait pu ruiner la puissance de la maison d'Autriche, sans l'appui des protestants d'Allemagne; elle n'avait qu'à prendre en main la cause des insurgés des Pays-Bas. Abandonnés ou faiblement secourus par leurs frères d'Angleterre et d'Allemagne, les malheureux Belges furent obligés de se jeter dans les bras de la France. On offrait donc à l'ambition française la possession de ces belles provinces qu'elle a tant convoitées depuis. Dès la seconde moitié du XVIe siècle, c'était l'idée des hommes politiques, qu'il fallait porter les frontières de la France jusqu'au Rhin; mise en avant par les réformés, elle gagna promptement du terrain. *Pasquier* dit que les Pays-Bas étaient comme le faubourg de Paris; c'est presque la pensée de Napoléon (1). Jamais circonstances ne furent plus favorables. Les Belges se livraient à la France; en accédant à leurs vœux, la royauté française arrachait à l'Espagne le sceptre de la monarchie. Mais pour cela il eût fallu un Henri IV ou un Richelieu, et la France était gouvernée par Henri III, le plus misérable des Valois, prince moitié homme, moitié femme, corrompu et dévot, vrai type de décadence physique et morale; il n'eut pas le courage du rôle magnifique qu'on lui proposait et il n'en était pas digne. Son frère, le duc d'Anjou, appelé à la souveraineté des Pays-Bas, ne valait guère mieux. « Il me tromperait bien, disait de lui Henri IV, s'il ne trompait tous ceux qui se fieront en lui; il a le cœur si double, le courage si lâche, le corps si mal bâti, et est tant inhabile à toutes sortes de vertueux exercices, que je ne saurais me persuader qu'il fasse jamais rien de généreux (2). » La surprise d'Anvers prouve de

(1) Lettres de *Pasquier*, livre V, 1. (Œuvres, T. II, p. 117.)
(2) Mémoires de *Sully*, T. I, p. 161.

quoi il était capable : « cette action, dit Sully, rendit les Français en horreur et en opprobre, voire en exécration à toutes les nations (1). »

Malgré cette rude expérience, les Belges furent obligés d'offrir de nouveau la souveraineté des Pays-Bas à Henri III. *De Thou* nous apprend pourquoi ils préféraient la domination de la France à celle de l'Angleterre; ils redoutaient les Anglais, toujours durs et impérieux, et ils craignaient qu'en cas de mort d'Élisabeth, les Stuarts appelés à lui succéder ne les vendissent à l'Espagne. L'illustre historien dit aussi ce qui se passa dans les conseils du roi de France, quand on délibéra sur les propositions des insurgés. Il n'y avait pas à hésiter un instant, car le roi était dans cette position qu'en acceptant, il agrandissait la France aux dépens de l'Espagne, tandis qu'en refusant il consumait la France dans les guerres civiles nourries par l'Espagne. Eh bien, il ne se trouva pas un courtisan qui osât dire que tel était l'objet du débat; les uns craignaient les Espagnols, les autres les favorisaient en secret (2). Les réformés élevèrent seuls la voix pour défendre les vrais intérêts de la France; du Plessis Mornay adressa un *Discours au roi Henri III sur les moyens de diminuer l'Espagnol* (3). Il établit la nécessité d'une balance de pouvoir entre les princes : « Les États ne sont estimés forts ou faibles, qu'en comparaison de la force ou faiblesse de leurs voisins; quand ils sont parvenus à s'équilibrer, il faut maintenir cette balance, sinon le plus faible est emporté par le plus fort. Or la maison d'Autriche s'est grandement renforcée et accrue, et de réputation et de pays, pendant que la France s'est affaiblie par ses guerres civiles. Le salut de la France exige que la puissance espagnole soit abaissée. Il suffit que la France prenne l'initiative de la rupture pour que tous les États de la chrétienté, qui ne s'entretiennent que par contrepoids et ont la grandeur d'Espagne pour suspecte, se tournent contre l'ambition déréglée de la maison d'Autriche. » Ces mâles conseils ne furent pas écoutés; Henri III, comme le dit un de ses ambassadeurs, répudia le plus magnifique héritage que prince ait jamais conquis (4).

(1) Mémoires de *Sully*, T. I, p. 184.
(2) *De Thou*, Histoire universelle, livre XXX.
(3) *Du Plessis Mornay*, Lettres et mémoires, T. II, p. 580, ss.
(4) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, 2e série, T. I, XXV, et L.

Une chose surprend presque autant que le refus de Henri III, c'est la longanimité de Philippe II, en face des hostilités incessantes de la France. Celle-ci ne cessa de secourir les insurgés des Pays-Bas; en autorisant son frère à se mettre à leur tête, Henri III faisait indirectement ce qu'il n'osait faire ouvertement. Et Philippe resta impassible en présence de ces provocations! Le cardinal Granvelle s'en étonne et s'en plaint : « Je ne vois pas, dit-il, ce que l'on peut appeler une rupture, si ce qu'ils font ne l'est... Mieux vaudrait la guerre ouverte, que de se laisser amuser de paroles, en subissant le mal, sans pouvoir le rendre. L'empereur ne l'eût pas pris ainsi; en cédant toujours à nos ennemis, nous augmentons leur insolence. (1). » N'est-il pas singulier d'entendre les Espagnols accuser la faiblesse de leur roi, dans ses rapports avec un misérable prince, tel que Henri III? En réalité, Philippe II était loin d'être inactif, mais il préférait la guerre d'intrigues aux champs de bataille, et dans cette lutte, c'est bien lui qui avait pris l'initiative, en France et en Angleterre. C'est plutôt une ambition excessive qu'on pourrait lui reprocher que de l'indolence et de l'apathie; il conquérait le Portugal, il combattait les insurgés des Pays-Bas, il complotait avec les catholiques anglais contre Élisabeth, il soldait la ligue. Mais ce n'est pas par des conjurations que l'on gagne des royaumes. Philippe II fut obligé de tirer l'épée; la guerre ne lui réussit pas mieux que la diplomatie; il rencontra des ennemis qui lui étaient supérieurs, Henri IV et la reine d'Angleterre, non par la puissance matérielle, mais ils avaient pour eux des principes et des idées contre lesquels on lutte en vain, parce que Dieu les protége, l'esprit de nationalité et la liberté religieuse. Voilà les vrais adversaires sous lesquels succomba le roi d'Espagne. La révolution des Pays-Bas unissait les deux tendances; ce sont les gueux, nos héroïques ancêtres, qui ont brisé la puissance formidable de Philippe. D'un côté, toutes les forces d'un immense empire, d'autre part, la désunion et la faiblesse; mais les faibles avaient pour eux l'esprit de liberté, et les forts n'avaient que l'unité du despotisme; les faibles l'emportèrent sur les forts; et pour que leur victoire fût d'autant plus éclatante, ils

(1) Lettres du cardinal de Granvelle, dans *Groen van Prinsterer*, T. VIII, p. 11, 111, s., 56, 83.

furent abandonnés ou faiblement secourus par ceux-là mêmes qui auraient dû prendre leur parti : c'est la liberté seule qui vainquit la tyrannie religieuse et politique incarnée dans Philippe II.

§ 3. Élisabeth. Henri IV et Philippe II.

N° 1. *Élisabeth, Henri IV et la réforme.*

I

Philippe II fut le chef armé du catholicisme ; ses adversaires naturels étaient donc les rois qui avaient embrassé la réforme. Parmi les champions du protestantisme, brille en première ligne la reine d'Angleterre. Son illustre contemporain, Guillaume d'Orange dit « qu'elle était par dessus tous les princes, comme seule nourrice et défenseur de la vraie religion (1). » Les historiens modernes ont répété ce mot à l'envi : « Élisabeth, disent-ils, opposa à la ligue catholique qui se formait sur le continent pour la restauration de l'Église, une ligue protestante, à la tête de laquelle elle se plaça hardiment; partout où Philippe II voulut rétablir la vieille croyance, elle se donna la mission de maintenir la nouvelle; elle pensionna les princes luthériens en Allemagne, elle soutint les lords de la congrégation en Écosse, elle encouragea les huguenots armés en France, elle aida les insurgés religieux des Pays-Bas; plus habile ou plus heureuse que Philippe, elle fit triompher le protestantisme en Angleterre, en Écosse, en Hollande et l'empêcha de succomber en France (2). » Élisabeth, la plus vaine des femmes, était avide de flatteries, et les courtisans ne les lui épargnèrent pas de son vivant ; on dirait que les historiens veulent continuer ce rôle après sa mort, en lui faisant honneur d'une politique généreuse qui n'était guère dans ses sentiments, et de succès qui sont dus à la puissance de la réforme et aux efforts héroïques de ses vrais défenseurs. Il est certain que la protection du protestantisme était presque une question d'exis-

(1) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. VIII, p. 375.
(2) *Mignet*, Marie Stuart, chap. VIII, IX et XII. — *Heeren*, Historische Schriften, T. I, p. 141.

tence pour Élisabeth : déclarée bâtarde par le souverain pontife, et inhabile à régner, ayant dans le sein même de son royaume une reine catholique considérée comme la légitime héritière du trône par les catholiques, elle devait embrasser la nouvelle confession, comme sa seule planche de salut ; il ne lui suffisait pas de la maintenir en Angleterre, elle devait la soutenir sur le continent, car si la réforme y succombait, sa chute dans les îles britanniques était certaine, et la reine tombait avec elle. La destinée d'Élisabeth étant liée à celle du protestantisme, quoi de plus naturel pour la reine que de se placer à la tête de la révolution religieuse, pour vaincre ou mourir?

Cependant il s'en faut de beaucoup que la reine d'Angleterre ait pris ce parti avec la décision dont les historiens lui font honneur. Il n'y avait rien de moins décidé que la hautaine Élisabeth ; elle était toujours hésitante, surtout quand il s'agissait de s'engager dans une grosse dépense : voilà ce que les contemporains se disaient à voix basse (1), et ce que ses ministres osèrent parfois dire à leur vaniteuse maîtresse (2). Aux flatteries publiques, nous opposerons les confidences intimes : elles nous apprennent que la reine n'intervint qu'avec une excessive répugnance en faveur des protestants d'Écosse (3); nous y lisons des plaintes amères sur l'abandon des huguenots (4), et sur son indifférence pour les Pays-Bas (5). Élisabeth n'accordait pas les secours qu'on lui demandait, elle ne refusait pas, ou si elle refusait un jour, elle donnait de l'espoir le lendemain. Quelle était la raison de ces irrésolutions qui désespéraient le prince d'Orange (6)? On a supposé à la reine des scrupules religieux ; Élisabeth détestait les puritains autant que les catholiques : de là, dit-on, sa répugnance à prendre parti pour les

(1) Lettre d'André Christiani au comte Jean de Nassau, 1580. (*Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. VII, p. 217.)

(2) *Walsingham* écrit en 1573 à Elisabeth : « Je supplie très humblement Votre Majesté de me permettre de vous dire qu'on vous a reproché ici publiquement que vous n'aimiez pas à dépenser lors même qu'il s'agit de votre sûreté. » (Lettres et mémoires, p. 450.)

(3) Lettre de Cecil à la reine Élisabeth. (*Wright*, The queen Elizabeth, T. I, p. 24.)

(4) *Du Plessis Mornay* écrit à Walsingham en 1576 : « Depuis l'an septante, la reine n'a pas dépendu un denier des huguenots. » (*Mémoires*, T. I, p. 179.)

(5) En 1576, Brunynck, le secrétaire du prince d'Orange, lui écrit : « Les envoyés des États sont retournés sans aucun fruit, et ne devons espérer aucun bien de la reine. » (*Groen van Prinsterer*, Archives, T. V, p. 565.)

(6) Lettre du prince d'Orange au comte Jean de Nassau, 1576. (*Groen van Prinsterer*, Archives T. V, p. 334.)

calvinistes de Hollande et de France. Ces scrupules, s'ils existaient, étaient politiques plutôt que religieux, et en réalité la fille de Henri VIII ne voyait dans la religion qu'une question de souveraineté. Despotique par nature, elle tenait à l'obéissance des sujets plus qu'à tous les dogmes; elle ne voyait pas, disait-elle, comment elle pourrait prendre des insurgés sous sa protection (1). Élisabeth avait d'autres craintes qui la retenaient. On a célébré le généreux courage d'une femme (2) qui osa braver Philippe II. La vérité est qu'elle redoutait le roi d'Espagne, et qu'elle fit tout pour conserver la paix avec lui ; elle fermait, pour ainsi dire, les yeux à la lumière pour ne pas voir le danger qui la menaçait. Si l'invincible armada avait pu débarquer les vieilles bandes d'Alexandre Farnèse, elles auraient trouvé l'Angleterre sans défense. Élisabeth n'osait pas secourir les insurgés, de crainte de rompre avec l'Espagne. Cette politique prudente avait ses périls : les Belges, au désespoir, ne pourraient-ils pas se jeter dans les bras de la France? Or la reine, par jalousie nationale, redoutait encore plus de voir les Pays-Bas dans les mains des Français que dans celles des Espagnols (3) : si l'antique rivale de l'Angleterre était en possession des places maritimes de la Flandre et de la Hollande, que deviendrait le commerce des Anglais ? que deviendrait leur souveraineté de la Manche (4)? D'un autre côté, la victoire définitive du roi d'Espagne n'était pas moins dangereuse pour Élisabeth : d'Anvers et de Flessingue à Londres, le trajet n'était pas long.

Telles étaient les chances qui augmentaient l'irrésolution naturelle de la reine. Il en résulta une politique sans initiative, sans grandeur. Élisabeth refusa la souveraineté des Pays-Bas que les insurgés lui offrirent, mais pour ne pas les désespérer, elle accompagna son refus de promesses de secours (5). Ses ministres la poussaient à faire ouvertement ce qu'elle faisait sous main et avec

(1) *Cambden*, Annales, ad a. 1575, p. 267.

(2) *Id., ibid.*, p. 412 : « Belgarum patrocinium palam suscipit, orbis christiani principibus masculam in muliere fortitudinem demirantibus, quæ potentissimo monarchæ quasi bellum denunciare ausa. »

(3) Si la reine n'aime pas le voisinage des Espagnols, » dit l'envoyé vénitien *Lippomano* (1577), « encore moins aime-t-elle celui des Français ennemis, nés et rivaux de l'Angleterre. » (*Tomaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens, T. II, p. 422.)

(4) Lettre de Burleigh à Walsingham. (*Walsingham*, Lettres et mémoires, p, 247.)

(5) *Cambden*, Annales, p. 267. — *De Thou*, Histoire universelle, livre LX.

mesquinerie. Walsingham écrit dès 1572 : « Si Dieu n'avait pas suscité le prince d'Orange, pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a longtemps qu'il se serait allumé chez nous un dangereux incendie. C'est donc nous secourir nous-mêmes que de le secourir, puisque nous devons courir la même fortune que lui. Toute la différence est que, si nous l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, et viendront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la même religion. Les puissances catholiques ne balancent pas à se déclarer, et font voir par là qu'elles ont du zèle et du courage. Nous n'agissons, au contraire, que sous main, et nous montrons en cela que n'avons ni zèle, ni courage. *Jamais entreprise où il est entré de la crainte n'a bien réussi, car rien n'est plus ennemi de la prudence que la peur* (1). »

Walsingham était l'organe de l'opinion publique (2); mais en s'élevant contre la politique de la peur, il touchait précisément le côté faible d'Élisabeth. Elle craignait tout : elle craignait don Juan, le gouverneur des Pays-Bas, parce que le vainqueur de Lépante avait des prétentions à la main de Marie Stuart et au trône d'Angleterre : elle craignait le duc d'Anjou, croyant qu'il était l'instrument de l'ambition française. Elle ne voulait pas que les Belges traitassent sans elle, « leur unique défenseur (3), » et elle ne faisait rien pour leur indépendance. En 1579, elle écrit aux états généraux : « Le duc d'Anjou nous a toujours protesté qu'il n'avait d'autre but que de vous maintenir en vos priviléges et libertés, *sous l'obéissance due à votre seigneur et prince naturel, et conserver le droit de la maison de Bourgogne en son entier, sans en diminuer tant peu que ce soit au préjudice du roi, notre dit seigneur*, SANS QUEL TÉMOIGNAGE ET PROTESTATION N'EUSSIONS JAMAIS CONSENTI QU'IL SE FUT EMBARQUÉ EN L'ACTION DE VOTRE DÉFENSE (4). » N'osant pas accepter la souveraineté des Pays-Bas pour elle, et craignant que la France ne s'en emparât, la reine se vit forcée de traiter avec l'Espagne pour obtenir des conditions favorables aux insurgés. Elle voulait la paix; quand Philippe II montrait des dispositions pacifiques, elle menaçait les insurgés

(1) *Walsingham*, Lettres et négociations, p. 264.

(2) Voyez les témoignages rapportés dans *Groen van Prinsterer*, Archives, T. VI, 409; T. VII, p. 399, note 3.

(3) Voyez les témoignages dans *Groen van Prinsterer*, Archives, T. VI, p. 406-408.

(4) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. VI, p. 534.

de les abandonner. Que dis-je? Élisabeth, que l'on a tant prônée comme le champion du protestantisme, fut plus d'une fois sur le point de se joindre aux Espagnols pour comprimer l'insurrection (1)!

Élisabeth finit néanmoins par traiter avec les insurgés. Était-ce pour sauvegarder la liberté? était-ce pour défendre le protestantisme? Ses agents les plus dévoués nous diront les motifs de son intervention. L'un écrit que l'Angleterre a intérêt à secourir les Belges pour sa propre sûreté d'abord; puis elle pourrait occuper quelque port, Flessingue ou Middelbourg; enfin, dit-il, il importe d'éloigner les Français « dont nous avons toujours été et dont nous sommes encore jaloux (2). » Un autre écrit que l'Angleterre n'est pas capable de se défendre contre tous ses ennemis, « qu'elle doit se servir des insurgés comme d'un bouclier pour parer les coups qui lui sont destinés (3). » Nourrir les troubles chez l'ennemi, dit un troisième, est le meilleur moyen d'avoir la paix chez soi (4). On le voit, pas un mot de liberté, pas un mot de religion; du calcul, et rien que du calcul : des avantages politiques et des projets commerciaux, voilà les motifs qui engagent la reine d'Angleterre à prendre la défense des Belges.

Nous n'avons pas encore dit toutes les roueries de la politique d'Élisabeth; en même temps qu'elle traitait avec des sujets révoltés, elle se défendait comme d'une calomnie du reproche qu'on lui faisait de soutenir la révolte. La reine écrit à Philippe II pour lui persuader que c'est dans l'intérêt de la domination espagnole qu'elle donne des secours aux insurgés : « Elle lui rappelle les efforts qu'elle n'a cessé de faire pour les maintenir en son obéissance; si elle leur a accordé des subsides, c'est pour les empêcher de se jeter dans les bras de la France; elle a refusé la souveraineté qu'ils lui offraient, elle a même refusé de les prendre sous sa pro-

(1) *De Thou*, Histoire universelle, livre LXIII. — *Borgnet*, Philippe II et la Belgique, p. 143, et note 2. — *Lipomano*, Relazione, dans *Tomaseo*, Relations des ambassadeurs vénitiens, T. II, p. 370.

(2) Th. Cotton, lettre à lord *Burghley*, 1572. (*Wright*, Queen Elizabeth, T. I, p. 435.)

(3) Lettre de sir Paulet au comte de Leicester, 1577. (*Groen van Prinsterer*, Archives, T. VI, p. 239.)

(4) *Walsingham*, Lettre à Leicester. (Lettres et négociations de Walsingham, p. 144.) — *Vie de du Plessis Mornay*, p. 43 : « La reine Élisabeth était bien aise d'entretenir la guerre de ses voisins pour nourrir sa paix. »

tection; elle a été jusqu'aux menaces, pour les forcer à s'entendre avec leur maître et seigneur. Que tous les princes, que Philippe II lui-même jugent si ce n'est pas là une conduite digne d'une reine chrétienne, et si elle n'a pas bien mérité de son allié le roi d'Espagne! Maintenant encore, en traitant avec les Belges, elle a exigé d'eux la promesse, qu'ils resteraient fidèles au roi et qu'ils n'innoveraient rien en matière de religion » (1).

L'on se demande qui la reine trompait, les Belges ou Philippe II? ou trompait-elle tout le monde? Il est vrai qu'elle ne voulait à aucun prix que les Pays-Bas fussent réunis à la France; en ce sens elle était alliée de Philippe, parce qu'elle avait le même intérêt que lui. Mais il est vrai aussi qu'elle ne voulait pas le triomphe du roi d'Espagne; si elle l'avait désiré sérieusement, elle se serait liguée avec lui contre ses sujets révoltés. Enfin il est douteux qu'elle voulût l'indépendance des Pays-Bas, car, malgré son alliance, elle ne les aida que d'une main irrésolue et avare. Les insurgés se désespéraient de ses lenteurs (2) et de sa lésinerie. Même quand elle eut accepté le protectorat de la jeune république, celle-ci se plaignit « du naturel froid et chiche de la reine et de son grand trésorier (3). » Quand Philippe II lança l'armada contre Élisabeth, il ne lui resta plus aucun prétexte; étant en guerre ouverte avec l'Espagne, elle n'avait plus aucune raison pour ne pas secourir les Pays-Bas; cependant le comte Guillaume de Nassau écrit en 1593 « que la reine continuait, selon son habitude à ménager ses trésors (4). » Quels étaient donc les nouveaux scrupules d'Élisabeth? Elle craignait la puissance naissante de la république; la rivalité de son commerce, le danger d'une alliance possible des Provinces Unies avec la France. Voilà pourquoi elle applaudit à la cession que Philippe II fit des Pays-Bas espagnols à l'infante Isabelle : c'était une barrière pour l'ambition de la république, tout ensemble et pour celle de la France : c'était la reconstitution de la Bourgogne, sans le danger de la puissance espagnole.

(1) *Cambden*, Annales ad a. 1577, p. 283, s.

(2) *Villiers*, le confident du prince d'Orange, lui écrit en 1580 : « Nous avons peut-être attendu trop longtemps après son secours. » (*Groen van Prinsterer*, Archives, T. VII, p. 272.)

(3) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, 1587, 2e série, T. I, p. 75.

(4) *Id.*, *ibid.*, 2e série, T. I, p. 215.

Telle fut la politique d'Élisabeth dans les Pays-Bas, politique timide, intéressée et sans grandeur. Telle fut aussi sa conduite à l'égard des huguenots et de Henri IV.

II

En 1562, la reine d'Angleterre conclut le traité de Hamptoncourt avec les huguenots. Dans une déclaration solennelle adressée au gouvernement français, elle dit « que les sujets du roi lui adressaient des requêtes continuelles et lamentables, pour la prier de les défendre, eux, leurs vies, ports et villes, de l'oppression et tyrannie des Guise; qu'elle avait fait droit à leurs supplications, dans l'intérêt de la vraie religion que les Guise voulaient détruire par force, en suscitant partout des guerres civiles; qu'elle ne doutait point que la sauvegarde du sang chrétien ne fût agréable à Dieu (1). » Voilà, à première vue, Élisabeth dans son rôle naturel de défenseur de la réforme; mais ce n'est qu'un rôle. Le traité de Hamptoncourt stipulait que le Havre de Grâce serait remis à la reine, et qu'elle le conserverait comme gage jusqu'à la restitution de Calais qui avait été promise par la paix de Cateau-Cambresis. Cette condition parut tellement dure aux huguenots, que le prince de Condé hésita longtemps à l'exécuter; il ne céda que sous la pression de la nécessité (2). Une autre raison qui porta Élisabeth à secourir les huguenots était l'hostilité des Guise qui, alliés à Marie Stuart, avaient fait prendre à leur nièce le titre de reine d'Angleterre. C'était en effet Marie Stuart qui, aux yeux du monde catholique, passait pour la légitime héritière du trône, usurpé par la fille bâtarde de Henri VIII. Ces prétentions compromettaient l'existence même d'Élisabeth. Tels sont les vrais motifs pour lesquels elle intervint en faveur des huguenots, comme nous l'apprend Cecil, son prudent ministre (3). Cela n'empêcha pas la reine de protester qu'elle ne prenait pas les armes dans un intérêt

(1) Protestation de la reine d'Angleterre, dans les *Mémoires de Condé*, T. III, p. 699-701.
(2) *Wright*, Queen Elizabeth, T. I, p. 93, 99.
(3) Cecil allègue ces deux raisons : « One to stay the duke of Guise, as our sworne enemy, from his singular superiority, th'other to procure us the restitution of Callice, or some thing to countervale it. »

personnel, mais pour l'avantage du jeune roi qui, à raison de son âge, ne pouvait pas protéger ses sujets contre la tyrannie des Guise (1).

Voilà l'amour désintéressé d'Élisabeth pour l'Évangile! Les agents de Condé lui avaient demandé un subside de 300,000 couronnes, elle ne consentit à en donner que 100,000; encore eut-on bien de la peine à les lui arracher; il fallut les clameurs séditieuses des auxiliaires allemands, les prières de Coligni et les instances de ses ministres pour la décider à lâcher ses chers écus (2). Quand la paix fut faite, les huguenots aidèrent le roi à chasser les Anglais du Havre. Cette mésaventure rendit Élisabeth plus réservée encore et plus parcimonieuse; elle ne donna plus de secours aux réformés que sous main, en usant à l'égard du roi de France de la même duplicité qu'à l'égard de Philippe II. Quand les ambassadeurs français se plaignaient de l'appui qu'elle accordait à des sujets révoltés, la reine niait hardiment, et expliquait comme quoi c'étaient des particuliers qui, par zèle pour la religion, équipaient des vaisseaux destinés aux huguenots; elle poussait l'hypocrisie au point de féliciter son frère, le roi de France, sur les victoires qu'il remportait dans les guerres de religion. Pendant qu'elle jouait cette comédie en public, son conseil délibérait, si l'on ferait une guerre ouverte à la France; Burleigh fit décider que l'on maintiendrait la paix, sauf à la reine à aider les huguenots de son autorité « par paroles et autres moyens. » Le roi de France était informé par son ambassadeur de tout ce qui se passait à Londres : « Les Anglais, disait Fénelon, attendaient quelque bonne occasion pour commencer la guerre, et si les affaires du roi allaient mal, la mauvaise affection qu'ils portaient à la France, leur en ferait bientôt trouver une (3). » Il n'y a aucun doute sur les sentiments hostiles d'Élisabeth; mais elle ne voulait pas plus de guerre avec la France qu'avec l'Espagne; elle préférait troubler le royaume sous main, tout en protestant « qu'elle priait Dieu de donner au roi tout bon et heureux succès contre ses sujets révoltés. » Elle osa ajouter « qu'elle ferait contre sa conscience de lui

(1) *Mémoires de Condé*, T. III, p. 695, 699, 700.
(2) *Lingard*, Histoire d'Angleterre, T. VII, p. 478.
(3) Correspondance de *Lamothe Fénelon*, T. I, p. 36, 46, 47, 48.

nuire, et que Dieu pourrait justement la punir par là où elle l'aurait offensé (1). »

Il y avait dans le conseil de la reine des hommes plus zélés, qui demandaient qu'elle se déclarât ouvertement pour la défense de la religion. Élisabeth refusa de s'engager dans une guerre, et elle eut le front de s'en faire un mérite auprès du roi de France; elle repoussa comme un outrage la pensée de nourrir la discorde dans ses États, disant « que ces pratiques ne convenaient ni à son honneur ni à sa conscience (2). » Sa conscience était en repos, parce qu'elle évitait de prendre publiquement parti pour les huguenots! Mais comme il arrive d'habitude à ceux qui suivent une politique de mensonge, elle mécontenta tout le monde : le roi de France lui fit dire qu'en envoyant des secours à ses sujets révoltés, elle commençait la guerre sans la déclarer : les huguenots se plaignirent amèrement de l'indifférence de la reine. Dans un mémoire adressé à Walsingham, du Plessis Mornay dit « qu'Élisabeth a abandonné les huguenots en leurs besoins, qu'elle les a laissés, en tant qu'en elle a été, en risée et en proie à leurs ennemis. » « On dit toutefois à la reine, ajoute le rude calviniste, qu'elle a fait merveilles, et on nous reproche l'ingratitude; mais elle se peut souvenir que depuis l'an septante, elle n'a pas dépensé un denier pour nous. *Et encore ce qu'elle fit l'an* 1569 *fut moyennant* CERTAINES PAGUES (3). » Ainsi la grande reine protégeait la réforme, en prêtant aux huguenots sur gages!

III

Un plus grand personnage paraît sur la scène. Avec la netteté et l'élévation qui caractérise le génie français, Henri IV déclare que le débat est entre le catholicisme et la réforme, et que la lutte religieuse cache une ambition politique tout aussi vaste, tout aussi funeste que celle de l'Église romaine. Il écrit à Élisabeth : « L'alliance de Philippe II et du pape tend à rétablir l'autorité de

(1) Correspondance de *Lamothe Fénelon*, T. I, p. 62.
(2) *Ibid.*, T. I, p. 217-251; T. II, p. 395.
(3) *Du Plessis Mornay*, Lettres et mémoires, T. II, p. 240.

Rome dans tous les États chrétiens; et le roi d'Espagne, qui dès longtemps s'est imaginé la monarchie universelle de la chrétienté, veut atteindre par là au sommet de la grandeur qu'il s'est promise, sous ombre de rétablir le pape et remettre l'Église en son entier (1). » Ces graves intérêts, où il s'agit de la liberté religieuse et de l'indépendance des nations, se débattent pour le moment en France, continue Henri IV : « La France est le théâtre où se joue la tragédie; la Ligue est aidée des deniers d'Espagne, ce sont des effets de l'alliance du pape et des princes et États qui lui adhèrent, qui commencent par nous, pour achever, si Dieu le leur voulait permettre, sur tout le reste. Tous les princes chrétiens y doivent donc ressentir leur intérêt; ils ne voudront pas rester spectateurs oiseux d'une action de laquelle le succès leur est commun, encore que les premières peines et les premiers dangers nous semblent en particulier appartenir... Le meilleur moyen est que nous avisions tous de nous unir étroitement ensemble et que nous montrions au moins autant de concorde et de liaison à notre conservation, que le pape, le roi d'Espagne et les leurs en apportent à notre ruine. » L'héroïque guerrier ajoute « qu'il se propose d'être le capitaine général contre l'ennemi commun (2). »

Voilà les hautes pensées et le fier langage que Henri IV adressait à la reine d'Angleterre; il prenait hardiment le rôle que les historiens ont attribué bien gratuitement à la vaniteuse Élisabeth. Quelle différence entre la politique du roi de Navarre et celle de sa puissante alliée! L'un et l'autre étaient également intéressés à combattre le catholicisme et Philippe II; mais Henri voit la chose de haut, avec le coup d'œil de l'aigle, et il ne sépare pas sa cause de la cause générale; tandis qu'Élisabeth ne voit jamais que son intérêt particulier, intérêt du moment, qu'elle ne sait pas mettre en rapport avec l'avenir, politique égoïste et mesquine qui vit au jour le jour, sans se préoccuper des destinées de la religion et de l'humanité. Quel accueil fit-on à Londres aux lettres de Henri IV? Nous laissons la parole à son ambassadeur. Le comte de Ségur écrit à un ministre d'Élisabeth : « Je n'eusse jamais pensé que les belles paroles et grandes promesses fussent à si bon marché en votre

(1) Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par *Berger de Xivrey*, T. II, p. 32.
(2) Lettres de Henri IV à Élisabeth (1585) (*Recueil*, T. II, p. 52); au roi d'Écosse (*ib.*, II, 57).

cour qu'elles sont, et ne voulais croire qu'on eût si peu de soin de les effectuer... Je ne sais à quoi il sert à la reine votre souveraine de publier par toute la chrétienté qu'elle a un extrême soin du roi de Navarre, et qu'elle lui veut aider, exhortant un chacun à faire de mieux, et cependant elle est la première qui nous refuse ce que Dieu lui donne d'abondance, et ce qu'elle a promis si souvent; il eût été beaucoup meilleur, si elle n'avait volonté de nous aider, qu'elle n'en eût fait tant de démonstrations... Après avoir demeuré trois mois en Angleterre, je n'en rapporte que des paroles sans effet (1). » L'annaliste anglais *Cambden* nous apprend qu'Élisabeth envoya des ambassadeurs en Danemark, en Allemagne et en Écosse, pour unir les protestants contre les catholiques (2); mais c'était à elle, qui se vantait d'être le défenseur de la réforme, à prêcher d'exemple, au lieu de n'être prodigue que de paroles. Ces vaines négociations devaient échouer. Au fond, la reine d'Angleterre se souciait médiocrement de faire de Henri IV *le capitaine général* d'une ligue protestante; c'est à peine si la jalousie nationale lui permit de lui accorder de faibles secours, qu'il fallait arracher par importunité, et qu'elle refusait souvent par un caprice de femme (3).

En même temps qu'il s'adressa à Élisabeth, Henri IV envoya des ambassadeurs aux princes protestants d'Allemagne. Il y avait plus de foi chez eux que chez la reine d'Angleterre, mais aucun esprit politique. On remit sur le tapis l'idée d'enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche qui menaçait « d'engloutir la chrétienté, » au grand danger de la foi protestante. Les amis de Henri IV se berçaient de l'espoir qu'il serait élu roi des Romains : « Je n'ignore pas les difficultés, disait *du Plessis*, et presque les impossibilités qui s'y rencontrent; mais quelles étaient-elles en l'élection de Pologne ? Ce n'est pas peu à qui veut ruiner et arracher la grandeur d'Autriche de lui mettre en tête un prince de valeur, et de la

(1) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, 2e série, T. I, p. 32.

(2) *Cambden*, Annales ad a. 1585, p. 400, 401.

(3) En 1592, Henri IV assiégeait Rouen; le duc de Parme allait arriver avec ses vieilles bandes pour le forcer à lever le siège; le roi demanda avec instance 4,000 hommes. Élisabeth refusa obstinément, malgré tout son conseil. Et le motif? C'est que son favori, le comte d'Essex, qui commandait les auxiliaires anglais, refusait de revenir, et la reine craignait que, si elle envoyait un nouveau secours, le comte, se voyant assisté de belles troupes, ne prît plaisir d'y demeurer. Ce sont les propres termes de l'ambassadeur français. (*Du Plessis Mornay*, Lettres et mémoires, T. V, p. 174.)

maison de France, et irréconciliable ennemi de ceux d'Autriche(1).» Projets en l'air qui ne tenaient aucun compte des défiances, de l'irrésolution, de la pusillanimité des princes allemands! La réaction catholique avançait à grands pas; les protestants auraient certes dû s'unir contre l'ennemi commun, et l'ennemi était la maison d'Autriche; mais ils n'avaient pas la force de vouloir ce qu'ils désiraient. D'ailleurs, pour vouloir, il eût fallu un esprit commun, et l'Allemagne était profondément divisée par les querelles du luthéranisme et du calvinisme : comment espérer l'union entre deux confessions qui se haïssaient plus qu'elles ne détestaient l'antechrist de Rome ?

Henri IV proposa aux princes allemands une ligue de tous les États réformés. Il écrivit au duc de Saxe : « Il est de l'intérêt des princes qui suivent la religion purifiée de toutes les superstitions, que ceux qui sont déjà étroitement réunis par la communauté de religion, le soient également par une bienveillance et une affection réciproque. Ces liens ne doivent pas être brisés par les différences d'opinion qui règnent entre les nôtres, puisque nous sommes tous d'accord sur les principaux articles de foi, et que nous avons des ennemis communs qui nous poursuivent de leur haine... La concorde et l'unité de doctrine sont les meilleures armes contre les embûches et les attaques des sectateurs de la cour de Rome (2). » Henri IV éveilla les craintes de ses coreligionnaires sur les dangars dont les menaçait l'alliance du pape et de l'Espagne; il leur montra le pape établissant sa tyrannie dans toute la chrétienté, et Philippe II usurpant pièce à pièce, l'empire du monde : « L'ambition espagnole, dit-il, n'est retenue que par la France, comme par un obstacle élevé entre elle et sa proie; cet obstacle une fois enlevé, que n'oseront pas les Espagnols, eux dont nous voyons les yeux avides tournés vers l'Allemagne, bien qu'ils en soient séparés par la France entière? » Le pape excommunia Henri IV et le déclara déchu du trône comme hérétique; sur cela le roi de Navarre écrit au duc de Saxe : « Si nous sommes exclu de notre hérédité pour avoir abandonné l'Église romaine, qui des princes chrétiens sera à l'abri de pareils actes d'injustice? Qui d'entre eux pourra

(1) *Du Plessis Mornay*, Lettres et mémoires, T. II, p. 216, s.
(2) Lettres de Henri IV, T. I, p. 535.

compter sur la transmission de sa couronne à ses descendants ? Que n'osera-t-on pas, s'il est libre à chacun des partisans du pontife de Rome de s'emparer, moi vivant et ayant des héritiers, de nos biens, de nos héritages (1)? » La grandeur de l'entreprise qu'il proposait aux princes allemands, n'effrayait pas Henri IV : « Si divisés, dit-il, nous avons pu lutter contre nos ennemis avec succès, une fois unis et d'accord d'esprit et de volonté, nous pourrions aisément les écraser (2). » Henri IV savait très bien l'obstacle qui s'opposait à son grand dessein, les misérables disputes des luthériens et des calvinistes. Il s'impatientait contre ces niaiseries théologiques, qui compromettaient l'existence même de la réforme ; il n'y voyait que l'esprit d'orgueil de quelques théologiens (3). Henri IV essaya d'apaiser ces dissensions, il demanda la convocation d'un synode de toutes les Églises protestantes afin de les unir en la foi et de former une ligue contre l'antechrist romain (4). Il faut avouer que cette union était, à la fin du XVIe siècle, la plus irréalisable des utopies. Les princes luthériens s'enquirent avant tout de la croyance des calvinistes français sur la présence réelle, puis ils répondirent à Henri IV qu'il ne pouvait y avoir d'alliance entre eux et un prince calviniste; pour le salut de son âme, ils lui envoyèrent la formule dite de *la concorde :* si le roi et les églises réformées de France la signaient, alors on pourrait traiter de l'union.

Voilà à quoi aboutit le projet de *ligue chrétienne* conçu par Henri IV. Le roi de France ne rencontra qu'inintelligence chez les uns et égoïsme chez les autres. Les princes allemands subordonnaient tout à la foi, et ils ne comprenaient pas même les vrais intérêts de leur foi. Élisabeth n'était rien moins que fanatique, elle considérait les difficultés de religion dont on faisait tant de bruit comme des bagatelles (5) ; chez elle la politique dominait la foi, mais c'était une politique égoïste, redoutant avant tout la grandeur de la France. L'égoïsme est un mauvais conseiller.

(1) Lettres de Henri IV au duc de Saxe, 1585. (*Recueil,* T. II, p, 101, 106.)
(2) Lettre de Henri IV au roi de Danemark, 1589. (*Recueil,* T. I, p. 560.)
(3) Lettre au duc de Sudermanie, 1583. (*Recueil des lettres de Henri IV,* T. I, p. 546.)
(4) Lettre au roi de Suède. (*Recueil,* T. I, p. 530.)
(5) Ce sont les paroles qu'elle adressa, en 1597, à l'ambassadeur de France. (Séances de l'Académie des sciences morales et politiques, 1856, T. I, p. 163.)

Faute de s'unir, l'Angleterre et la France manquèrent de succomber sous les coups de leur terrible adversaire; quant aux protestants d'Allemagne, ils payèrent bien cher, au XVIIe siècle, l'imprévoyance des réformés du XVIe.

N° 2. *Lutte de Philippe II contre l'Angleterre et la France.*

I

Jusqu'à la mort de Marie Stuart, Philippe II fit la plus odieuse des guerres à Élisabeth, une guerre de noirs complots qui tous tendaient à enlever à la reine d'Angleterre le trône et la vie. Nous avons dit dans notre Étude sur les *Guerres de religion*, que le roi d'Espagne trama la conjuration de Norfolk, de complicité avec le pape. Des documents authentiques constatent que le saint-père et le roi catholique prêtèrent la main à un projet d'assassinat! Le fanatisme catholique ne se décourageait pas du mauvais succès de ces tentatives de meurtre. Que dis-je? les assassins étaient aux yeux de Rome des martyrs! Les zélés avaient soif de ce baptême de sang; ils ourdissaient tous les jours de nouveaux crimes à Reims, séminaire de traîtres soldé par le roi d'Espagne. La dernière conspiration coûta la vie à l'infortunée Marie Stuart; des témoignages irrécusables attestent que Philippe II fut complice. Il importe de s'y arrêter un instant pour montrer quelle était la moralité d'un prince dont les catholiques de nos jours voudraient faire un saint.

Mendoza, l'ambassadeur de Philippe II à Paris, était, sinon l'instigateur, du moins le protecteur de tous les complots contre Élisabeth. Le 12 mai 1586, il chiffra de sa main une dépêche à son maître, honte éternelle de la politique espagnole : *On m'a donné avis d'Angleterre que quatre hommes de marque, et qui ont leurs entrées dans le palais de la reine, ont résolu de la tuer; qu'ils se sont promis tous les quatre, par serment, de le faire ou avec le poison ou avec le fer; qu'ils m'avertiront du moment pour que j'écrive à Votre Majesté, en la suppliant de vouloir bien les secourir, lorsque la chose sera effectuée, et qu'ils ne s'ouvriront à autre homme qu'à moi*, A QUI ILS ONT TANT D'OBLIGATIONS, ET DANS QUI ILS ONT TANT DE CONFIANCE. Philippe II avait un intérêt personnel dans cette tentative d'assassinat; car Marie Stuart lui avait transféré ses droits

à la couronne d'Angleterre, si son fils restait protestant. Une nouvelle dépêche de Mendoza nous apprend que le roi d'Espagne favorisait les conjurés. L'ambassadeur lui écrit qu'il les a animés à une entreprise *digne d'esprits si catholiques*, et de l'antique valeur anglaise, en affirmant que, s'ils parvenaient à tuer la reine, ils auraient l'assistance qu'ils réclamaient des Pays-Bas et l'assurance d'être secourus de Sa Majesté : *Je le leur ai promis*, dit-il, *comme ils me le demandaient, sur ma foi et sur ma parole, et je les ai excités à presser l'exécution de leur entreprise par les raisons qui devaient les y décider*. Écoutons maintenant Philippe II; le roi catholique n'a pas un scrupule, pas un moment d'hésitation; il est heureux de la cession que Marie Stuart lui a faite de ses droits sur l'Angleterre; il loue la reine d'avoir subordonné l'amour de son sang au service de Dieu et de la chrétienté; il approuve la réponse de Mendoza aux conjurés : *En considérant*, dit-il, *l'importance des événements*, SI DIEU QUI A PRIS MAINTENANT SA CAUSE EN MAIN, VEUT QU'ILS RÉUSSISSENT, *vous avez bien fait de les accueillir et de les exciter à pousser l'entreprise plus avant... Par l'entente de semblables personnes, l'affaire me paraît fondée, et moi*, POUR LE SERVICE DE DIEU, POUR LA LIBERTÉ DES CATHOLIQUES *et le bien de ce royaume, je suis décidé à les seconder* (1). La trame était bien ourdie, comme le dit Philippe II; heureusement pour Élisabeth, elle avait un serviteur dévoué qui était plus habile à déjouer les complots que le roi d'Espagne à les former. Walsingham sauva la reine, mais au prix de la tête de Marie Stuart.

Philippe II prépara une vengeance terrible; il lança son invincible armada contre Élisabeth, en se faisant appuyer par les foudres du Vatican. C'est seulement quand le danger fut imminent que la reine déploya autant d'activité que de courage. Elle chercha des alliés dans tous les États protestants. Le fils de Marie Stuart prit parti pour celle qui avait donné la mort à sa mère; l'intérêt politique l'emporta sur la voix du sang. Élisabeth envoya des ambassades en France, en Allemagne, dans le Nord; elle sollicita même le secours des Turcs. « Les disciples de Mahomet, qui faisaient une guerre à mort aux idolâtres, n'étaient-ils pas les ennemis nés de l'idolâtrie catholique? Si Philippe II parvenait à s'emparer de l'Angleterre, la ruine des Turcs était cer-

(1) *Mignet*, Histoire de Marie Stuart, T. II, ch. X.

taine (1). » La reine d'Angleterre prenait, mais un peu tard, le parti auquel Henri IV la conviait depuis des années. A quoi lui auraient servi ces projets d'alliance, à quoi lui auraient servi ses armées improvisées, si les tempêtes n'avaient arrêté le départ de l'armada? Les armements de Philippe avaient répandu la terreur dans toute la chrétienté, et jusque chez les infidèles : « Humainement parlant, dit un contemporain, l'on eût cru qu'ils suffisaient pour conquérir, non seulement l'Angleterre, mais le monde entier (2). » Dans ces moments solennels l'action de la Providence se fait toujours sentir; après la victoire, le comte de Leicester écrivit au comte de Shrewsbury que « Dieu avait puissamment combattu pour Sa Majesté (3). »

Ce n'est pas que la victoire du catholicisme sur la réforme, de la monarchie espagnole sur les nationalités eût été définitive, quand même Alexandre Farnèse eût débarqué ses vieilles bandes sur le sol de la Bretagne. Philippe II avait compté sur l'appui des catholiques qui formaient encore la moitié de la population; mais les catholiques, dit un historien anglais, redoutaient autant que les autres, de voir leur patrie exposée à la cruauté ordinaire des étrangers (4). Rome trouvait bien quelques fanatiques qui conspiraient contre la vie de leur reine, elle en trouva encore sous Jacques Ier pour tramer l'horrible conspiration des poudres; mais les fanatiques sont toujours en faible minorité; les nations ne conspirent pas. En dépit des excitations parties de Rome, jamais la race anglaise, quoique catholique, n'aurait accepté le joug de l'Espagne. La réforme anglicane n'était guère que la révolte de l'esprit national contre la domination des papes; ce besoin d'indépendance et de liberté était universel, et il avait plus de force que le catholicisme et Philippe II.

II

Philippe II trouva le terrain mieux préparé en France. Le fanatisme ultramontain, en exaltant une population inflammable, y

(1) *Strada*, de Bello belgico, T. II, p. 407, s.
(2) Khevenhiller, Annales Ferdinandei, T. III, p. 631.
(3) « God had fought migthily for Her Majesty. » (*Ellis*, Letters, 2e série, T. III, p. 141.)
(4) Voyez les témoignages dans *Lingard*, Histoire d'Angleterre, T. VIII, p. 380, note 2.

avait presque détruit le sentiment de la patrie; l'intégrité du territoire, c'est à dire, l'existence même de l'État était subordonnée au maintien de la vieille religion. Ce sont des catholiques qui écrivirent ces paroles coupables : *Quand le royaume serait de moindre étendue qu'il n'est, si est-ce qu'étant repurgé d'hérésie et d'athéisme, il pourrait plus faire de bien à la république chrétienne et à soi-même, qu'il ne pourrait faire avec la corruption présente, quand il serait plus grand que toute l'Asie* (1). Dès le commencement des guerres de religion, les catholiques français tournèrent les yeux vers le prince qui était comme le chef du monde catholique. Un ambassadeur vénitien écrit en 1571 (2) : « Autant ceux qui gouvernent la France, craignent Philippe II, *autant les catholiques*, ET LES PRÉLATS NOTAMMENT, *le désirent; ils n'attendent leur salut que de lui.* » Déjà en 1564, le roi d'Espagne songeait à se rendre maître de la France, « sous ombre de la religion catholique et avec l'aide de MM. de Guise (3). » En 1567, le cardinal de Lorraine offrit des places fortes à Philippe II, et lui rappela le droit de sa fille au trône de France. Le duc d'Albe saisit avidement cette pensée d'un traître (4). Il écrivit à son maître : « Le roi de France et ses frères venant à mourir, on pourrait, comme le cardinal de Guise le propose, revendiquer la couronne pour Votre Majesté, à raison du droit de la reine notre maîtresse. La loi salique dont on parle est une plaisanterie, et les armes applaniraient les difficultés qu'elle oppose. » Les catholiques se préoccupaient vivement de cette idée et y applaudissaient; on parlait de la nécessité de quelque nouveau Hugues Capet, qui remplacerait la mauvaise race de la Florentine et des Bourbons (5). Il va sans dire que l'homme désiré, le régénérateur de la France, était Philippe II. Quel aveuglement! On saluait comme un sauveur, le prince qui conduisit l'Espagne vers une décadence fatale, et la cause de ce déclin était précisément le catholicisme étroit que des Français coupables voulaient imposer à leur patrie. C'est parce que la nation fran-

(1) *Ranke*, Franzœsische Geschichte, T. I, p. 513, note.
(2) *Suriano*, Relazione, dans *Tomaseo*, T. I, p. 560.
(3) Mémoire de ce qui est nécessaire pour le service de Sa Majesté le roi catholique. (*Granvelle*, Papiers d'État, T. VIII, p. 23.)
(4) *Gachard*, Correspondance de Philippe II, T. I, p. 593.
(5) Lettre de Foncq au cardinal de Granvelle. (*Groen van Prinsterer*, Archives, T. VIII, p. 134.)

çaise échappa à ce régime d'abrutissement intellectuel, qu'elle devint grande et forte.

Cependant l'extinction de la famille des Valois donnait des chances au roi d'Espagne. En 1589, du vivant de Henri III, les ligueurs proposèrent de déclarer Philippe II *protecteur du royaume de France*. Ils ne manquèrent pas de dire que l'on imposerait des conditions au roi d'Espagne, mais les plus aveugles devinaient où l'on en voulait venir : le protectorat devait lui aplanir la voie pour arriver au trône (1). Après l'assassinat du duc de Guise, les ligueurs n'observèrent plus aucun ménagement. Le duc de Mayenne, qui jusque-là avait affiché des sentiments français, fit appel à Philippe II, comme à l'unique défenseur de l'Église contre les hérétiques, dont la cause était maintenant celle de Henri III (2). Il y avait encore dans le camp catholique quelques âmes honnêtes qui s'effrayaient de porter les armes contre leur roi ; pour calmer leurs scrupules, l'on eut recours à la Sorbonne, la première autorité théologique de la chrétienté. La sacrée faculté, après s'être éclairée des lumières de l'Écriture Sainte, des canons des conciles, et des décrets des souverains pontifes, déclara « que les sujets de Henri III étaient non seulement francs et quittes de leur serment de fidélité, mais aussi que sans charge de leur conscience ils se pouvaient armer contre lui (3). » Henri III écrivit à Philippe II que la Ligue était une rébellion pure, sous un faux prétexte de religion (4). Aujourd'hui les catholiques se vantent d'être les conservateurs par excellence; ils protestent que jamais ils n'ont prêché la révolte; tout au plus se permettent-ils la résistance passive. La Ligue est une réponse à cette doctrine de parade. Philippe II, le chef du catholicisme, foulait aux pieds les droits de la royauté, quand il s'agissait de la cause de Dieu : « Nous protestons devant Dieu et devant ses anges, que les préparatifs que nous faisons ne tendent à autre but qu'à l'exaltation de notre mère la sainte Église catholique, apostolique et romaine, repos des

(1) *Palma Cayet*, Chronologie novenaire. (*Petitot*, T. XXXIX, p. 323.)

(2) *Capefigue*, Histoire de la réforme, T. V, p. 307.

(3) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, T. XII, p. 352 : « Auditis multis et variis rationibus, quæ magna ex parte tum ex Scripturis sacris, tum canonicis sanctionibus et decretis pontificum... »

(4) *Capefigue*, Histoire de la réforme, T. V, p. 319.

bons catholiques sous l'obéissance de leurs princes légitimes, extirpation de toutes sortes d'hérésies, paix et concorde des princes chrétiens. » Autant de mots, autant de mensonges.

L'on a essayé de nos jours de réhabiliter la Ligue, au nom de la religion et de la liberté. Pour l'honneur du catholicisme, ses défenseurs auraient dû garder un prudent silence : « Coupable envers le dernier Valois, dit *Chateaubriand*, la Ligue fut innocente envers le premier Bourbon. » Nous allons entrer dans quelques détails; les faits décideront. Écoutons d'abord le décret de la Sorbonne contre Henri IV : « La sacrée faculté, après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, déclare *qu'il est* DE DROIT DIVIN *défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique, et plus étroitement encore un relaps nommément excommunié du saint-siége; que ceux qui s'efforcent de faire parvenir un pareil personnage au trône font injure aux sacrés canons, et qu'on peut les soupçonner d'hérésie; que lors même que Henri de Bourbon obtiendrait une absolution, les Français ne seraient pas moins tenus de lui résister; que ceux qui lui donneraient aide seraient en péché mortel, comme déserteurs de la religion,* TANDIS QUE CEUX QUI S'OPPOSERAIENT A LUI, MÉRITERAIENT GRANDEMENT DEVANT DIEU ET LES HOMMES; QUE LES PREMIERS ÉTANT OPINIATRES A PRÉPARER LE ROYAUME DE SATAN, LE FEU ÉTERNEL LEUR ÉTAIT PRÉPARÉ, TANDIS QUE LES AUTRES AURAIENT LE CIEL POUR RÉCOMPENSE, ET COMME DÉFENSEURS DE LA FOI, REMPORTERAIENT LA PALME DU MARTYRE (1). » Pour qu'il ne manquât rien à cette justification de la révolte, le légat approuva la décision de la Sorbonne. Comme les catholiques modérés travaillaient à donner la paix à leur patrie, en ramenant Henri IV dans le sein de l'Église, le légat défendit tout concile qui serait tenu dans ce but; il déclara d'avance excommuniés et déposés les évêques qui s'y rendraient (2). Le pape, en toute occasion, donna son approbation aux ligueurs, en disant que c'étaient les vrais fidèles, les fils de l'épouse légitime, tandis qu'il flétrissait de bâtards les catholiques restés fidèles à leur roi (3).

Rien de plus odieux, rien de plus révoltant que les injures et les calomnies débitées dans les chaires catholiques contre Henri IV.

(1) *Mémoires de la Ligue*, T. IV, p. 268. — *L'Estoile*, Journal (*Petitot*, T. XLVI, p. 45-47).
(2) *Poirson*, Histoire de Henri IV, T. I, p. 67.
(3) Voyez le tome IXe de mes *Études historiques*.

Nous allons reproduire quelques traits de cette polémique dégoûtante, pour qu'on voie jusqu'où les passions religieuses se peuvent égarer. Les termes les plus polis dont se servaient les prédicateurs, en parlant du roi de France, étaient ceux de bâtard et de fils de p..... Le fameux Boucher l'appela « le dragon roux, duquel est fait mention en l'Apocalypse; » il dit que sa mère « était une vieille louve qui s'en chargeait partout où elle pouvait. » Le jésuite Commolet le traita « de méchant tyran, de chien et d'hérétique. » Un Italien qui prêchait le carême de Paris dit que Henri « avait couché avec notre mère l'Église, et fait Dieu cocu, ayant engrossé les abbesses de Montmartre et de Poissy, mais que Dieu en aurait bien sa raison. » L'évêque Rose s'écria, en parlant du roi : « Comment auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tyran qui s'est plongé le bras jusqu'au coude dans le sang des catholiques et fait enterrer les prêtres tout vifs jusqu'à la gorge? » « Mieux vaudrait, dit le prieur des carmes, avoir le Turc pour roi que Henri IV (1). » Il n'y avait pas de mensonge que les prédicateurs n'affirmassent, pour perdre le roi dans l'esprit du peuple; ils disaient « qu'il avait promis à ses ministres de ruiner la religion et de détruire la ville de Paris qui en était le plus solide rempart. » Pour faire croire ces choses incroyables, on fabriquait de faux actes que l'on venait lire dans les chaires dites de vérité (2).

Henri IV se convertit pour rendre la paix à la France, et envoya un ambassadeur à Rome, chargé de le réconcilier avec le saint-siége. Philippe II, ce fils dévoué de l'Église, s'opposa de tout son pouvoir à la réconciliation; son ambassadeur osa dire au pape, que, s'il ne chassait l'envoyé du roi de Navarre, son maître le ferait déposer du pontificat par un concile espagnol (3). Après la conversion du roi, les fureurs de la Ligue redoublèrent. Le curé de Saint-André exhorta le peuple « à ne le recevoir jamais, quelque profession de religion qu'il fît, parce que ce n'était que piperie et hypocrisie, et qu'un relaps comme lui n'était bon qu'à brûler. L'on dit qu'il sera catholique, s'écria le fougueux prédicateur, et

(1) Journal de *l'Estoile*, dans *Petitot*, T. XLVI, p. 128, 137, 342, 357.
(2) *Id.*, *ibid.*, T. XLVI, p. 91. — *Mémoires de la Ligue*, T. I, p. 131.
(3) *Palma Cayet*, Chronologie, dans *Petitot*, T. XL, p. 88.

qu'il ira à la messe. Eh! mes amis, les chiens y vont aussi. Et je vous dirai davantage, s'il y va une fois, il n'y aura plus de religion, plus de messes, ni de processions, ni de sermons. Et cela est aussi vrai comme Dieu est au saint Sacrement de l'autel que je vais recevoir. » Un cordelier assura « qu'un coup de tonnerre emporterait le roi un de ces jours, ou qu'il crèverait; aussi bien, dit-il, il a déjà le bas-ventre tout pourri de ce que vous savez (1). » On l'accusa, en pleine chaire, d'adorer les démons : « Ce qui fut cause, dit un contemporain, que le simple peuple s'anima et s'opiniâtra sans jugement en sa rebellion contre lui (2). »

Voilà comment les prédicateurs de la Ligue éclairaient le peuple dans les chaires de vérité! Ce qui ajoute à l'infamie de ces mensonges, c'est qu'ils étaient payés par l'or espagnol : les ligueurs étaient à la solde de Philippe II. Oubliant toute pudeur, les plus zélés lui offrirent la couronne. Il faut lire la lettre honteuse que les *Seize* écrivirent au roi d'Espagne, pour voir jusqu'où le fanatisme catholique pousse l'oubli de la patrie : « Nous pouvons certainement assurer Votre Majesté, que les vœux de tous les catholiques sont de la voir régner sur nous, comme nous nous jetons volontiers entre ses bras, comme notre père, ou bien qu'elle y établisse quelqu'un de sa postérité, pour en alliance perpétuelle fraterniser ces deux grandes monarchies, à l'avancement de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son Église, et union de tous les habitants de la terre sous les enseignes du christianisme (3). » Philippe II prit ces vœux, achetés par son or, au sérieux; il entama des négociations pour faire reconnaître sa fille reine de France; s'il échoua, ce fut par excès d'ambition. Il aurait voulu que, foulant aux pieds la loi salique, la France reçût l'infante espagnole comme légitime héritière du trône. Déjà le roi croyait la monarchie universelle réalisée. Et en vérité, qui aurait pu résister au maître de l'Espagne, de l'Italie, de la France et des Pays-Bas?

Cependant il fallut se soumettre à un semblant d'élection. Les états généraux de la Ligue s'assemblèrent à Paris, pour décider

(1) Journal de *l'Estoile*, dans *Petitot*, T. XLVI, p. 387, 395, 392, 419.
(2) *Palma Cayet*, Chronologie, dans *Petitot*, T. XXXIX, p. 10.
(3) *Id.*, *ibid.*, T. XL, p. 360.

du sort de la France. Philippe II envoya un ambassadeur chargé de négocier la translation de la couronne à l'infante Isabelle. Le duc de Feria harangua les états; après avoir énuméré tout ce que le roi son maître avait fait pour la foi, il conclut en disant que le salut de la France demandait qu'on élût pour roi un prince embrasé d'un très ardent zèle pour la religion catholique, apostolique et romaine (1). Le cardinal de Pelevé, archevêque de Reims, dans sa réponse à l'Espagnol, renchérit encore sur les louanges de Philippe : « Celui est vraiment catholique qui, non seulement en ses pays, mais ès-royaumes étrangers, s'est résolu, nonobstant les efforts des Turcs et des hérétiques, d'étendre et de défendre la religion catholique... Et qui est celui qui ne lui donne louange, qui ne l'aime et ne l'admire, tant pour ses vertus que pour le zèle ardent qu'il a toujours apporté à la manutention et propagation de la religion catholique. » L'orateur place son héros au dessus de Trajan et de Théodose, au dessus de Charles-Quint lui-même : « Il est le roi catholique par excellence ; la France, après Dieu, le reconnaît pour son libérateur (2). » Tel fut le langage tenu par le primat des Gaules ! Les ambassadeurs d'Espagne déclarèrent aux états que, le roi Henri III n'ayant pas laissé d'héritier mâle, « il était tout clair que, selon droits de nature, divin et commun, madame l'infante était légitime héritière du royaume. Que l'on joigne à ce l'élection, dirent-ils, s'il est de besoin (3). » Le légat intervint pour appuyer l'Espagne; le pape, dit-il, l'avait envoyé en France, pour procurer l'élection d'un roi qui, plein de zèle pour la foi catholique, pût réprimer tous les efforts de l'hérésie. Il exhorta l'assemblée « de promptement et opportunément embrasser une si belle occasion envoyée par la Providence pour assurer la religion catholique en ce royaume (4). » La proposition trouva faveur dans la chambre du clergé; il ne restait plus aux prélats une étincelle de patriotisme. Même au sein de la Ligue, il se manifesta une vive réaction contre la domination étrangère. Que répond le clergé? « Que l'on avait tort d'appeler les Espagnols des étrangers,

(1) Procès-verbaux des *états généraux de* 1593, publiés par *A. Bernard*, p. 129.
(2) *États généraux de* 1593, p. 137-141.
(3) *Ibid.*, p. 213.
(4) *Ibid.*, p. 263, 289. — *De Thou*, Histoire universelle, livre CIII.

qu'il n'y avait plus d'étrangers parmi les chrétiens » (1). Ce que c'est que le cosmopolitisme catholique! L'ordre de la noblesse ne fut pas de cet avis; pour repousser l'Espagnol, il se retrancha derrière la loi salique. Il en fut de même du tiers-état; par l'organe du parlement, il chargea le lieutenant général du royaume de veiller « à ce que, sous prétexte de religion, la couronne ne fût transférée en main étrangère contre les lois du royaume (2). » Le sentiment de la patrie l'emporta sur le fanatisme ultramontain.

La conversion ouvrit les portes de Paris à Henri IV; mais pour que sa réconciliation fût complète, il lui fallait l'absolution du pape. Or Philippe II dominait à Rome, et il comptait bien empêcher le saint-siége de reconnaître Henri IV. Il fit littéralement violence au saint-père. Le duc de Nevers, ambassadeur de France, nous fait connaître les menaces par lesquelles le roi d'Espagne effrayait la cour de Rome : « Si le pape accorde absolution à Henri, Philippe II affamera la ville; il fera un schisme dans la monarchie espagnole, il suscitera l'empereur à redemander Rome et autres villes appartenantes à l'empire, et il l'aidera à exécuter ces réclamations; au pis aller, il lui déclarera la guerre ouverte, comme il l'avait faite à Paul Farnèse (3). » Clément VIII plia longtemps sous ces menaces; mais plus elles étaient violentes, plus elles donnaient à réfléchir au pape. Il se fit une vive réaction à Rome contre la domination espagnole; l'on vit que, si Philippe II atteignait le but de son ambition, le souverain pontife ne serait plus que l'instrument du roi d'Espagne. D'un autre côté, le schisme était imminent en France. L'intérêt de la religion se joignait donc à celui du saint-siége, pour inspirer au pape le courage de braver la colère de l'Espagne. En définitive, la couronne de France échappa à Philippe, comme celle d'Angleterre lui avait échappé. L'esprit d'indépendance nationale se révolta contre les prétentions de la maison d'Autriche jusqu'au sein du Vatican : le pape, pas plus que les rois, ne voulait d'un monarque universel.

(1) *États généraux de* 1593, p. 392.
(2) *Ibid.*, p. 546, 736, ss.
(3) *Mémoires du duc de Nevers*, T. II, p. 716.

N° 3. *Henri IV, Élisabeth et Philippe II.*

La France ne cessa pas de lutter contre l'ambition de la maison d'Autriche, même au milieu de ses dissensions civiles; mais la rivalité de Charles IX et de Henri III était stérile. Dominée par les passions religieuses, la royauté finit par se mettre à la tête du parti catholique contre la réforme; c'était perpétuer les guerres de religion, et ces guerres faisaient la force de Philippe II. Les rois très chrétiens eurent beau prendre parti pour le catholicisme, ils n'inspirèrent jamais une entière confiance aux orthodoxes; le vrai chef de la ligue catholique était le roi d'Espagne. Pour combattre la maison d'Autriche, il fallait un prince réformé, ou du moins un adversaire décidé de la Ligue. Tel fut Henri IV; arrivé au trône après de longs combats contre le parti catholique, il resta, malgré sa conversion, favorable aux réformés; en leur donnant la liberté religieuse, il mit fin aux troubles qui avaient déchiré la France, et il l'affranchit en même temps de l'influence espagnole, Dès que la royauté eut reconquis son indépendance, elle reprit la lutte contre l'Autriche. Un des premier actes de Henri IV fut de déclarer la guerre à l'Espagne. La guerre n'avait pas le caractère religieux, qu'elle aurait eu, si le roi était resté attaché à la confession de Calvin : dans son manifeste il ne parlait que des dangers de l'Europe, menacée par l'ambition de l'Espagne (1). Toutefois la religion était au fond du débat; car c'est sur le catholicisme que reposaient les prétentions de la maison d'Autriche à la monarchie; la combattre, c'était combattre en même temps pour la liberté religieuse. Voilà pourquoi la lutte fut engagé par des princes réformés; il en fut ainsi sous Richelieu, il en fut encore ainsi sous Henri IV. Le roi de France n'était pas en état de soutenir seul la guerre contre la puissance formidable de l'Espagne; il revint donc forcément à l'idée d'une ligue protestante.

L'allié naturel de Henri IV était la reine d'Angleterre. Il lui écrivit en 1595 : « Ayant pour ennemi commun le roi d'Espagne, lequel n'a d'autre but que de troubler et travailler nos royaumes

(1) *Poirson*, Histoire de Henri IV, T. I, p. 276.

par ses armes continuelles, et artifices accoutumés, nous devons joindre aussi nos efforts et les moyens que Dieu nous a donnés pour rompre ses dessseins (1). » Les ouvertures du roi de France ne furent pas mieux accueillies que ne l'avaient été celles du roi de Navarre (2). Après la ruine de l'*armada*, Philippe II avait cessé d'inquiéter l'Angleterre; Élisabeth se croyait à l'abri de tout danger, et elle ne se souciait guère d'entrer dans une lutte, dont l'issue devait être de grandir la France et de lui donner la suprématie qui jusque-là avait appartenu à la maison d'Autriche. Henri IV ne trouva pas plus de sympathie en Allemagne; les calvinistes lui étaient favorables, mais par cela même les luthériens lui étaient hostiles. Les princes protestants ne comprenaient pas combien Henri IV disait vrai en leur représentant « que leur conservation était conjointe au bien de ses affaires et de son royaume (3); » ils s'excusèrent en alléguant qu'ils ne pouvaient, comme membres de l'empire, prendre part à une alliance étrangère. Henri IV chercha des ennemis à l'Espagne, partout où il y avait communauté d'intérêts contre la domination de la maison d'Autriche. Il s'adressa au sultan, non sans se plaindre de l'indifférence des princes chrétiens, et surtout d'Élisabeth, sur l'appui desquels il avait compté (4); mais l'alliance avec les infidèles n'avait jamais été profitable à la France : Henri IV n'en reçut aucun secours efficace. Au bout de ses négociations, il resta seul dans la lice.

Philippe II n'avait pas renoncé à l'ambition de toute sa vie; malgré les échecs qu'il avait essuyés en Angleterre et en France, il poursuivait les desseins de la monarchie universelle sous le drapeau du catholicisme; comptant sur les intelligences qu'il conservait avec la Ligue, il fit une rude guerre à Henri IV. La prise de Calais effraya les Anglais. Quand ils se virent menacés eux-mêmes, ils consentirent à faire une ligue offensive et défensive avec la France. Les Provinces-Unies entrèrent dans l'alliance. Cette coalition des puissances maritimes avec un État militaire aurait pu devenir fatale à l'Espagne, si Élisabeth avait

(1) Lettres missives de Henri I , T. IV, p. 449.
(2) *Flasson*, Histoire de la diplomatie française, T. II, p. 156, ss.
(3) *Lettres de Henri IV*, T. IV, p. 462.
(4) *Id.*, *ibid.*, p. 473-478, 937.

mis toutes ses forces à la disposition de Henri IV; mais elle fut alliée tiède du roi de France, comme elle avait été défenseur peu zélé des huguenots. Henri lui écrivait les lettres les plus suppliantes : « Je ne puis croire, dit-il, que vous permettiez jamais et moins vouliez la ruine de votre meilleur frère et plus fidèle ami, la conservation duquel sert comme de trophée à votre bonté non moins que de votre prudence... Je ne vous affligerais de mon affliction, si je n'avais entière confiance en vous, et si je pouvais, sans vous, sortir de la perplexité en laquelle la prise d'Amiens a réduit mes affaires (1). » La défiance perce au milieu de la flatterie, et elle était légitime. Dans une lettre confidentielle adressée à son ambassadeur à Rome, le roi avoue que ses voisins, sur l'assistance desquels il avait compté, ne semblaient pas trop tristes de sa peine, qu'ils espéraient plutôt profiter de sa nécessité, principalement la reine d'Angleterre. En effet, Élisabeth n'eut pas honte de demander Calais, au cas que la ville fût reprise, et de surbordonner ses secours à cette restitution; Henri IV, indigné, répondit que s'il devait être dépouillé, il aimait mieux que ce fût par ses ennemis que par ses amis (2). Le roi écrivit à son ambassadeur à Constantinople ces paroles amères : « Quelque amitié qu'il y ait entre les princes, ils ne cèdent guère rien les uns aux autres de ce qui importe à leur grandeur, comme ceux qui font profit de tout ce qui se présente, sans avoir égard à l'intérêt de leurs plus chers amis : *ce que pratiquent les Anglais plus que toutes les autres nations* (3). »

Henri IV s'était promis une assistance sérieuse de sa puissante voisine, quand il s'engagea dans la lutte contre l'Espagne. Réduit pour ainsi dire à ses seules forces, il fut heureux d'accueillir les propositions de paix que lui fit Philippe II et qui aboutirent au traité de Vervins. La France, épuisée par un demi-siècle de guerres civiles, n'était pas en état de briser la puissance de la maison d'Autriche, et Henri IV apprit à ses dépens que les Provinces-Unies et Élisabeth ne tenaient à la guerre que dans leur intérêt. Lors des négociations de Vervins, les rôles changèrent subitement.

(1) *Lettres de Henri IV*, T. IV, p. 770.
(2) *Id., ibid.*, p. 751. — *De Thou*, Histoire universelle, livre CXVI.
(3) *Lettres de Henri IV*, T. IV, p. 861.

Tant que les hostilités avaient duré, le roi de France dut supplier, implorer Élisabeth, pour en obtenir des secours qui n'étaient accordés que d'une main avare et jalouse; il dut plus d'une fois sommer les Provinces-Unies de remplir leurs engagements (1). Quand il s'agit de négocier la paix, ses alliés ne voulurent plus entendre parler que de guerre. Henri IV écrit à ses plénipotentiaires : « J'ai trouvé les députés des Provinces-Unies si farouches et aliénés de la paix, qu'à grande peine ai-je seulement pu leur faire comprendre les raisons et nécessités qui m'ont forcé d'entamer la négociation; ils ont reçu pour instruction de ne parler d'autre chose que de la continuation de la guerre (2). » Les Hollandais restèrent inébranlables, pendant tout le cours des négociations; ils disaient n'avoir autre pouvoir que d'offrir leurs forces pour continuer les hostilités (3). On conçoit leur opposition à toute idée de paix, ils étaient persuadés que la guerre était le seul moyen de les sauver (4). Il est plus difficile de comprendre la résistance d'Élisabeth, qui avait toujours témoigné tant de répugnance pour la guerre, et qui ne la faisait qu'avec mollesse et irrésolution. Sa politique, au dire d'un habile diplomate, était celle de l'égoïsme: « La reine d'Angleterre, dit *Jeannin*, voudra toujours ce qu'elle doit vouloir par raison d'État, et non pas plus avant (5). » Quel était donc son but en entravant les négociations de Vervins ? Elle repoussait la paix, parce que la paix était favorable à la France ; c'est Henri IV qui nous le dit : « Les ambassadeurs d'Angleterre eussent bien voulu par leurs dilations me faire perdre l'occasion de pacifier mon royaume, pour faire toujours leurs affaires à mes dépens, et profiter de mes travaux. » Était-elle au moins décidée à combattre sérieusement? Henri IV dit « que ses ambassadeurs eussent bien voulu l'empêcher de faire la paix, sans engager leur maîtresse à la guerre (6). » « En définitive, écrit l'ambassadeur de France en Angleterre, ces gens-ci n'ont envie ni de paix ni de guerre, mais bien d'entretenir nos malheurs, pour mieux faire

(1) *Lettres de Henri IV*, T. IV, p. 797, s.
(2) Mémoires de *Bellièvre* et de *Sillery*, T. I, p. 207, s.
(3) Lettre de Henri IV à ses plénipotentiaires à Vervins. (Mémoires de *du Plessis Mornay*, T. VIII, p. 414.)
(4) *Id., ibid.*, p. 313.
(5) Avis de Jeannin sur la paix future, dans les mémoires de *du Plessis*, T. VII, p. 531.
(6) *Lettres de Henri IV*, T. IV, p. 973, s.

leurs affaires (1). » Henri IV ne tint aucun compte des représentations de ses alliés; il pensait, comme le disent ses plénipotentiaires, « que Dieu l'avait établi roi de France pour conserver ses sujets en repos et félicité, et non pour assouvir les mauvaises volontés de ceux qui estimaient que l'assurance de leur félicité dépendait de la ruine des Français et de l'abaissement de leur couronne (2). »

La reine d'Angleterre reprocha vivement à Henri IV son manque de foi : il s'était engagé à ne pas traiter sans le concours de ses alliés, et il négociait malgré ceux-ci. « Le manque de foi, dit Élisabeth, l'incertitude de l'amitié, est de toutes les choses humaines la plus injuste, et celle qui compromet le plus l'existence même du monde. Je ne puis croire que vous ayez oublié les services que je vous ai rendus, et que vous soyez coupable d'ingratitude, ce péché capital, que l'on pourrait bien appeler le péché contre le Saint-Esprit (3). » Il est vrai que Henri IV avait demandé l'alliance, mais s'il se voyait contraint, par l'épuisement de la France, à abandonner ses alliés, n'était-ce pas la faute des Anglais, qui prenaient part à la guerre pour nourrir les maux d'une nation rivale, bien plus que pour abaisser la maison d'Autriche? En tout cas, Élisabeth avait mauvaise grâce de se plaindre de Henri IV; car au moment même où elle lui reprochait de traiter avec l'Espagne, elle négociait elle-même sous main avec l'archiduc Albert; elle espérait trouver dans le futur maître des Pays-Bas un nouveau duc de Bourgogne, c'est à dire un ennemi-né de la France (4). Il y a plus. Les négociateurs français avaient la conviction que la reine était prête à traiter avec l'Espagne, aux dépens de la France; si Philippe avait voulu lui céder Calais, elle se serait accommodée avec lui (5). Ainsi, Élisabeth, qui faisait de si belles phrases sur la foi due aux engagements, ne demandait pas mieux que de rompre

(1) Mémoire sur Élisabeth et Henri IV en 1597, par *Prevost Paradol*. (Séances de l'Académie des sciences morales et politiques, 1856, T. I, p. 306, 323.)

(2) Lettre des plénipotentiaires au roi. (*Du Plessis Mornay*, Mémoires, T. VIII, p. 273.)

(3) *Raumer*, Briefe aus Paris, T. I, p. 413.

(4) Lettre de Henri IV à Jeannin, 1607. (Négociations de *Jeannin*, dans *Petitot*, 2e série, T. XII, p. 527) : « Le but (des Anglais) a toujours été de faire revivre l'alliance de la maison de Bourgogne contre la France, par le moyen de leur conjonction avec les archiducs. »

(5) *Prevost Paradol*, dans les Séances de l'Académie des sciences morales et politiques, 1855, T. III, p. 427; 1856, T. I, p. 151, ss.

les siens, au prix de Calais ! Jamais la jalousie nationale des Anglais ne s'était montrée sous un jour plus odieux. Dès l'arrivée de leurs ambassadeurs, Henri IV écrivit à ses plénipotentiaires : « Je ne doute point qu'ils ne soient très marris que Calais ne soit rendu, et qu'ils ne fassent sous main ce qu'ils pourront pour me traverser par une voie ou par une autre. » « Ils veulent avoir Calais, ajoute Villeroi, c'est le but de leur ambition, de leurs dissimulations et artifices. » « Puisque, répondent les plénipotentiaires français, la reine juge que c'est chose si bonne d'avoir Calais, nous sommes d'avis que nous la gardions pour le roi et pour ses enfants (1). »

La paix de Vervins paraît au premier abord être un immense échec pour l'Espagne. C'est Philippe qui prend l'initiative des négociations ; pour obtenir la paix, il offre de renoncer à toutes ses conquêtes ; il démembre la monarchie, en cédant les Pays-Bas à sa fille l'infante Isabelle. N'était-ce pas abdiquer l'ambition de la monarchie universelle ? Il est vrai que Philippe II cédait sans avoir été vaincu, mais enfin il cédait, et il reconnaissait Henri IV comme roi de France, après avoir menacé le pape d'une guerre implacable, s'il lui accordait l'absolution.

Si le roi d'Espagne reculait, il en était de même de Henri IV ; il avait déclaré la guerre, et il était obligé de faire la paix, après une lutte de quelques années qui ne lui avait été rien moins que favorable ; il avait proclamé, à la face de la chrétienté, qu'il voulait abaisser la puissance menaçante de la maison d'Autriche, et il était forcé d'avouer qu'il n'était pas en état de soutenir les hostilités. Les deux rois rivaux subissaient l'un et l'autre la même nécessité. A Vervins, les plénipotentiaires français avouèrent que jamais la France n'avait été si appauvrie (2). Et l'Espagne était tout aussi épuisée que la France : le maître du Pérou venait de faire banqueroute, il succombait sous le poids d'entreprises qui dépassaient ses forces.

Telle fut l'issue de la première lutte entre la France et la maison d'Autriche : ce fut moins une paix qu'une trêve, et la trêve ne sus-

(1) Mémoires de *Sillery* et de *Bellièvre*, T. I, p. 208, 261. — Mémoires de *du Plessis*, T. VIII, p. 482.

(2) Mémoires de *Bellièvre* et de *Sillery*, T. I, p. 154.

pendit que les hostilités publiques. En 1607, Henri IV eut des explications très vives avec l'Espagne. Un secrétaire d'ambassade, surpris en flagrant délit de conspiration, fut arrêté; l'ambassadeur le réclama, en se plaignant que les priviléges assurés par le droit des gens aux ministres, étaient méconnus. Henri IV répondit « que si les ambassadeurs étaient personnes sacrées, aussi étaient-ils obligés à ne violer le droit des gens, comme ils faisaient quand ils entreprenaient de corrompre les sujets du prince auprès duquel ils servaient, et sous couleur de paix et amitié, machinaient contre sa personne et son État; que le roi d'Espagne avait depuis le traité de Vervins toujours suborné ses sujets pour les faire soulever contre son État, et que les ambassadeurs avaient été les principaux instigateurs de ces conspirations. » Henri IV en faisait autant: ne voyant aucune sûreté dans l'amitié de l'Espagne, il soutenait les Pays-Bas dans leur lutte contre la domination espagnole (1). En 1597, il envoya un ambassadeur à Élisabeth; dans les instructions qu'il lui donna, on lit, « qu'il désirait affaiblir cette puissance espagnole, laquelle ne lui semblait rechercher la paix que pour prendre haleine et mieux parvenir à son premier but, qui était de triompher du reste du monde (2). » Henri IV ne perdit pas un instant de vue ce qu'il appelait son *grand dessein*, l'affaiblissement de la maison d'Autriche. La lutte n'était donc qu'ajournée : elle remplira la première moitié du XVIIe siècle.

§ 4. La politique des papes pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

Philippe II était le champion du catholicisme; il combattit l'hérésie en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Mais l'Église avait un autre chef, qui réclamait un droit divin sur la chrétienté tout entière. Puisque la lutte était engagée entre la religion du passé et la réforme, les papes devaient y prendre part; ils auraient même dû être à la tête d'une croisade contre les protestants. La papauté essaya, en vain, d'unir les princes catholiques contre le

(1) Devis entre le roi Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne. (*Mémoires du duc de Nevers*, T. II. p. 858.)

(2) *Prevost Paradol*, Mémoire sur Élisabeth et Henri IV. (Séances de l'Académie des sciences morales et politiques, T. XXXIV, p. 118.)

protestantisme; les princes n'écoutaient que leur intérêt politique. Si Philippe II était toujours armé pour la défense de la foi, c'est que son ambition se confondait avec celle du catholicisme : il tenait à ce qu'il y eût une seule foi, pour qu'il y n'eût qu'un seul roi, le roi catholique. Les papes étaient donc les alliés nécessaires de Philippe II. Cependant l'accord, quoique indiqué par la nature des choses, ne fut pas aussi intime qu'on pourrait le croire. Au début du règne de Philippe, un pape, animé d'une haine ardente contre le nom espagnol, chercha à expulser cette race maudite de l'Italie, et à la fin du XVIe siècle, un autre pape rompit l'alliance pour se rapprocher d'un prince contre lequel le saint-siége avait lancé toutes ses foudres. L'alliance n'exista réellement que sous le pontificat de quelques papes que l'on peut appeler les papes de la réaction catholique. Une passion sérieuse les enflammait : ils voulaient rétablir la domination de l'Église. Cette grande ambition fit taire les petits intérêts italiens des évêques de Rome; elle donna de la grandeur à plusieurs pontifes; mais l'enthousiasme de la foi ne fut pas de longue durée. On peut même douter qu'il ait été aussi sérieux qu'on se l'imagine, car le népotisme ne perdit jamais son empire; il alla plutôt croissant au XVIIe siècle. Ce misérable régime consomma la décadence de la papauté.

On a trop célébré la réaction catholique; les papes vraiment zélés pour la cause de la foi furent une exception, même au milieu de la lutte du catholicisme et de la réforme. Nous avons vu Paul III regretter d'avoir soutenu Charles-Quint contre les protestants d'Allemagne, et regretter presque la victoire de l'empereur sur les hérétiques. Nous avons vu Paul IV se jeter dans une guerre passionnée contre le roi catholique. Les papes hostiles à l'Espagne ayant succombé, le saint-siége subit la protection du puissant roi, plutôt qu'il ne l'accepta. Puis vinrent des pontifes insignifiants Jules III, Pie IV, qui pliaient sous la force. Il faut arriver jusqu'à Pie V, pour rencontrer un pape convaincu jusqu'au fanatisme. L'Église le célèbre comme un de ses saints, et à son point de vue elle a raison; mais le saint catholique n'est aux yeux de l'histoire impartiale qu'un esprit étroit, aveuglé par une foi étroite. Il fut tout entier à la lutte contre le protestantisme, et comme il se croyait le défenseur de la cause de Dieu, il ne reculait devant rien. Il poussa à la guerre civile en France, et s'opposa

à toute idée de paix entre les deux confessions; il aurait voulu un combat à mort, comme celui qui existe entre le royaume des ténèbres et le royaume de la lumière. Dans les Pays-Bas, il applaudit aux exploits d'un général qui n'était qu'un bourreau : il envoya une épée bénite au duc d'Albe! En Angleterre, il fut complice des conspirations contre le trône et la vie d'Élisabeth. Ses admirateurs sont obligés d'avouer la complicité de Pie V et de Norfolk; ils ne peuvent pas nier qu'un pape canonisé ait excité les sujets de la reine d'Angleterre à conspirer contre son gouvernement, puisque nous avons la bulle par laquelle le vicaire de Dieu loue les projets des conjurés, et leur donne sa bénédiction, *dans le Seigneur*, en les exhortant toujours AU NOM DU SEIGNEUR, « *à persévérer dans leur résolution, et en leur promettant que le* DIEU TOUT-PUISSANT LES ASSISTERA DE SON SECOURS (1). » Mais les écrivains catholiques, dans leur amour de la vérité, ont soin de ne rien dire du dessein des conjurés; ils savaient cependant, par des documents authentiques, que saint Pie excita le roi d'Espagne à entrer dans un complot dont le but était d'assassiner Élisabeth (2)! Nous comprenons que la guerre contre un prince hérétique soit une œuvre sainte; mais nous ne comprenons pas que l'assassinat d'une reine réformée soit un moyen d'arriver à la béatification.

Un assassinat gigantesque se commit à Paris pour la cause de Dieu. L'Église cherche en vain à repousser toute solidarité avec les tueurs de la Saint-Barthélemy; ce furent des passions catholiques qui armèrent les meurtriers, et le massacre fut célébré à Rome comme une victoire du catholicisme sur l'hérésie. Il n'y a pas de crime que l'Église n'ait excusé, légitimé, quand il s'agit de son intérêt. En France, une ligue formidable se forma contre les huguenots et contre le roi qui se refusait à les exterminer; les ligueurs, en pleine révolte contre leur prince, députèrent le jésuite Mathieu à Rome pour obtenir l'approbation du saint-siége. Le pape ayant bien considéré « que la première et principale intention des ligueurs était de prendre les armes contre les hérétiques, approuva que cela fût fait et éloigna tout scrupule de conscience que l'on pourrait avoir pour cet objet, persuadé que le roi aurait

(1) *De Falloux*, Histoire de saint Pie V, T. I, p. 321-324.
(2) Voyez le tome IXe de mes *Études historiques*

cela pour bien fait, *et s'il en était autrement, ils n'en pourraient pas moins poursuivre leur dessein* (1). » Ainsi la révolte contre un roi catholique était justifiée par la seule raison que le monarque ne se montrait pas assez persécuteur! On devait cependant savoir à Rome que parmi les chefs de la Ligue, il y en avait qui nourrissaient la coupable ambition de détrôner leur roi légitime. La cour de Rome était complice; car, dès l'année 1580, un cardinal proposa d'appeler les Guise au trône de France (2); le prince qui avait conseillé la Saint-Barthélemy, ne présentait plus assez de garanties au catholicisme! Mais Henri III était dans la force de l'âge, il fallait se débarrasser de lui par un crime; la Ligue osa en faire la proposition au pape. On délibéra donc à Rome sur un projet d'assassinat! Écoutons la réponse que le saint-père fit au jésuite Mathieu : « Le pape ne trouve pas bon que l'on attente à la vie du roi, car cela ne se peut faire en bonne conscience. Mais si l'on pouvait se saisir de sa personne et lui donner gens qui le tiennent en bride, on trouverait cela bon, car sous son autorité on se rendrait maître du royaume, et on établirait toutes choses bonnes (3). »

Sixte-Quint, comme prince, n'était pas d'humeur à protéger la révolte; il demanda à l'ambassadeur de la Ligue à quelle école il avait appris que l'on pût former des partis contre la volonté de son roi légitime (4). Mais les passions religieuses finirent par l'entraîner; il compara le duc de Guise aux Macchabées qui combattirent pour la défense de leur patrie, du temple et de la loi (5). Après l'assassinat des Guise, Sixte-Quint lança des censures contre Henri III, et quand le roi périt par la main d'un moine, le saint-père admira l'action de la Providence : il voyait bien, dit-il, que Dieu protégeait la France (6). Ainsi, dans la pensée du pape, Dieu était complice d'un assassin! La mort de Henri III donna le trône

(1) *Capefigue*, Histoire de la réforme, T. IV, p. 199.
(2) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. III, p. 149, note.
(3) Mémoires du duc de *Nevers*, T. I, p. 654.
(4) *Capefigue*, Histoire de la réforme, T. IV, p. 203.
(5) *De Thou*, Histoire universelle, livre XCI.
(6) « Il papa nel consistorio discorre, che' l successo della morte del re di Francia se ha da conoscer del voler expresso del signor Dio, e ché per cio si doveva con fidar che continuarebbe al haver que'l regno nella sua protettione. » (*Dispaccio Veneto*, dans *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. III, p. 171, note.)

à Henri IV. Mais Henri IV était huguenot ; Sixte-Quint se prononça contre lui : « peu importe, dit-il, que la couronne passe d'une famille à une autre; ce qui importe, c'est que jamais il ne règne un roi hérétique en France (1). » Le pape comptait sur le concours de tous les États catholiques, pour donner force à l'excommunication qu'il lança contre Henri IV; mais voilà qu'en Italie même la république de Venise se hâta de reconnaître le roi huguenot. Le nonce mit tout en œuvre pour détourner le sénat de sa résolution ; Sixte-Quint alla jusqu'à menacer les Vénitiens de les excommunier. Le sénat répondit qu'il reconnaissait Henri IV, parce que la nation s'était déclarée pour lui, qu'il n'avait pas à s'inquiéter de la religion du roi, que cela était l'affaire du pape; que si le saint-père prenait mal à propos contre la république quelque résolution injuste et violente, elle se moquerait de ses censures (2). Sixte-Quint céda; c'était un esprit politique, bien qu'aimant à se nourrir de chimères; il comprit ce que lui dit l'ambassadeur de Venise, que, si Philippe II l'emportait en France, c'en serait fait de l'indépendance des États italiens. Le pape était disposé à entrer en relation avec Henri IV, quand il mourut, à la grande joie des zélés catholiques.

Il y avait un parti plus catholique que le pape, qui ne voulait entendre parler d'aucune transaction. Philippe II par ambition se mit à la tête des zélés; il soutint que Henri IV, déclaré indigne du trône par le saint-siége, ne pouvait plus régner, quand même il se convertirait. Le roi d'Espagne menaça Sixte-Quint de se retirer de l'obédience du saint-siége, s'il se rapprochait de Henri IV : il ne souffrirait pas, disait-il, que la cause de Dieu fût trahie (3). Philippe trouva un pape à sa guise dans Grégoire XIV. Le souverain pontife n'hésita pas un instant à se mettre à la tête de la Ligue; il déclara que, par inspiration divine, « il s'était décidé à venir à son secours ; » il lui envoya de l'argent et des soldats; enfin il fit un devoir à tous les catholiques de quitter le parti de Henri de Bourbon (4). La révolte devenait décidément la cause de Dieu. Bien des partisans du roi de France furent ébranlés par l'autorité

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. III, p. 173, note 1.
(2) *De Thou*, Histoire universelle, livre XCVII.
(3) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. III, p. 209, note.
(4) *Palma Cayet*, Chronologie novenaire. (*Petitot*, T. XLVII, p. 62.)

du vicaire de Jésus-Christ; ce furent eux qui poussèrent Henri IV à se convertir. Le chef des huguenots crut qu'une couronne valait bien une messe : subitement éclairé par la grâce divine, il rentra dans le sein de l'Église.

La conversion de Henri IV changea la politique du saint-siége. Pendant les fureurs de la réaction catholique en France, la papauté avait été forcément l'alliée du roi d'Espagne, car c'était son seul appui. La cause du catholicisme et celle de Philippe II étaient si intimement unies, qu'il était difficile de dire, si Philippe était l'instrument de Rome ou si Rome était l'instrument de Philippe. Cependant la domination espagnole pesait aux Italiens; c'était en haine de ce joug, qui menaçait de s'appesantir sur toute la chrétienté, que les Vénitiens avaient mis tant d'empressement à reconnaître Henri IV, quoique huguenot. Lorsque le roi de France consentit à demander l'absolution, la joie fut grande à Rome. Le plus savant des cardinaux, Baronius, dit à du Perron, l'ambassadeur de Henri IV, que l'histoire lui avait appris que le saint-siége avait toujours reçu de l'appui des rois très chrétiens, tandis qu'il reconnaissait par l'expérience du temps présent que les Espagnols avaient l'ambition d'entreprendre sur la liberté du pape (1). L'ambassadeur de Vénise écrivit en 1595, que les plus modérés parmi les cardinaux, c'est à dire ceux qui n'étaient pas à la solde de Philippe II, craignaient que l'Espagne ne dominât entièrement, au spirituel comme au temporel, que déjà elle se vantait de disposer des élections, et que sans l'appui de la France, il était à prévoir que les Espagnols seraient maîtres absolus à Rome (2).

Clément VIII était dans ces sentiments ; il ne voulait pas que les papes devinssent les chapelains du roi d'Espagne. Pour rompre les chaînes du saint-siége, il n'y avait qu'un moyen, une alliance avec Henri IV; si Clément hésita si longtemps, c'est que d'une part il redoutait la puissance de Philippe II, et que de l'autre il se défiait de la conversion du roi de France; puis le pape devait ménager le prestige de l'autorité pontificale. Les victoires de Henri et la crainte d'un schisme gallican le décidèrent. Il faut ajouter que les intérêts temporels eurent autant de part dans sa décision,

(1) *Du Perron*, Ambassades, p. 275.
(2) *Paolo Paruti*, Relazione, dans *Alberi*, II, 4, p. 382.

que ceux de la religion. Clément VIII n'était pas un pontife à la façon de Pie V, ou de Grégoire XII ; il avait son ambition de prince italien ; Henri IV la flatta, en lui promettant son appui pour la conquête de Ferrare. La politique ne dominait pas précisément la religion chez Clément, mais il l'écoutait volontiers et donnait satisfaction à ses exigences. A son avénement au trône, Henri IV était allié de tous les États protestants. Après sa conversion, le pape lui proposa de renoncer à son alliance avec l'Angleterre et avec les Pays-Bas, pour entrer dans une ligue catholique contre Élisabeth. Le cardinal d'Ossat n'eut pas de peine à lui faire comprendre ce qu'il y avait d'impossible dans ces projets : « Henri IV, dit-il, a répudié les erreurs des protestants, mais il ne peut pas changer la nature des choses. Comme le royaume de France ne s'est, par sa conversion, éloigné d'Angleterre, Zélande, Hollande et autres lieux; aussi les traités, les affaires et le besoin mutuel que les princes voisins ont les uns des autres, quant au temporel, ne se sont point changés, en sorte que le roi leur doive faire la guerre, et servir le roi d'Espagne contre eux. » Il y a plus ; l'alliance de Henri IV avec les protestants est un bien pour la chrétienté et pour le pape lui-même. En effet, « la couronne de France ruinée, il serait fort aisé de venir à bout des autres princes, et les subjuguant tous, et le saint-siège même, parachever la monarchie, à laquelle on aspire depuis si longtemps (1). » Voilà le langage qu'un cardinal tint à un pape à la fin du XVIe siècle ; c'est la politique qui envahit la religion. Les papes avaient voulu ramener les protestants par la force ; ils s'apercevaient maintenant que la force tournerait contre eux, en les mettant à la merci du vainqueur ; ils préféraient, sans oser se l'avouer, une chrétienté divisée par le schisme à une unité catholique dans les mains d'un protecteur du saint-siége, qui en serait le maître. C'est la fin de l'unité du moyen âge.

(1) *D'Ossat*, Lettres, T. I, p. 51 et 294.

§ 5. L'ambition de l'Espagne et ses résultats.

I

Un Italien, homme de génie, qui languit pendant vingt-six ans dans une prison espagnole, *Campanella* écrivit un livre dans lequel il revendique la monarchie universelle pour l'Espagne (1). Comme il l'adressa au roi d'Espagne, il faut croire que l'auteur exprimait les désirs de l'ambition espagnole. En effet, l'ouvrage de *Campanella* est, pour ainsi dire, la théorie des faits que nous venons de rappeler; c'est un singulier mélange de catholicisme et de politique, de même que la *Monarchie d'Espagne*, dont il porte le titre. Nous avons dit plus haut que *Campanella* ne reconnaît qu'un seul et vrai chef de la chrétienté, le pape. Il maintient cette théorie dans son traité de la *Monarchie espagnole*. « Entre les chrétiens, dit-il, il ne peut y avoir d'autre monarchie que celle du pape (2). » La doctrine du moine italien est puisée dans les entrailles du catholicisme. Comme les rois d'Espagne se disaient rois catholiques, ils devaient révérer les papes comme vicaires de celui qui fut tout ensemble roi et prêtre. Quel est dans cet ordre d'idées le rôle d'un monarque universel? « Pour être roi du monde, répond *Campanella*, il faut ou fonder une religion nouvelle, comme Mahomet, ou accepter la religion catholique, et s'en faire le défenseur comme Charlemagne. C'est ce dernier rôle qui est celui des rois d'Espagne, ils seront les rois catholiques par excellence, c'est à dire, rois universels, à condition d'être les défenseurs du saint-siége, les champions de l'Église contre les hérétiques et les infidèles (3). » Telle est aussi la mission historique de la race espagnole; sa vie s'est passée à combattre les infidèles. Voilà pourquoi le souverain pontife a donné à ses rois le titre de catholiques; c'était une inspiration divine qui marque merveilleuse-

(1) *Campanella*, de Monarchia hispanica (Amsterdam, 1641).
(2) *Id., ibid.*, c. 5, p. 28.
(3) *Id., ibid.*, c. 5, p. 29, 32, 34.

ment la mission de l'Espagne et la grandeur à laquelle elle est destinée (1).

On le voit, la théorie du rêveur solitaire, de l'utopiste, n'est que l'expression du christianisme traditionnel. C'est sur ces idées que reposait au moyen âge l'unité catholique, sous ses deux chefs, le pape et l'empereur; seulement *Campanella* remplace l'empereur par le roi d'Espagne. Telle fut en réalité la révolution que la réforme amena dans l'ordre politique. L'empire d'Allemagne n'était plus *saint* et *romain* que de nom, du jour que l'empereur fut élu par des princes hérétiques. Si Philippe II n'hérita pas du nom d'empereur, il hérita de l'essence de la dignité impériale; c'est lui qui fut le défenseur de l'Église, c'est aussi à lui que devait appartenir, en cette qualité, le gouvernement temporel de la chrétienté. Cependant le roi d'Espagne avait en face de lui, non seulement un empereur, mais encore des rois qui n'avaient aucune envie de reconnaître la suprématie qu'il s'attribuait sur le monde chrétien. La monarchie universelle restait donc une prétention : comment parviendra-t-on à la réaliser?

Campanella est profondément convaincu de la puissance de la religion : elle possède les âmes, dit-il, alors même qu'elle est fausse (2). Voilà pourquoi tous ceux qui ont fondé de grands empires, se sont servis de la religion comme d'un instrument (3). Le roi d'Espagne fera de même. On voit que le catholicisme de *Campanella* est singulièrement politique; en cela encore il est le vrai représentant de Charles-Quint et de sa maison. Le roi d'Espagne, dit *Campanella*, veillera d'abord à ce que les papes soient espagnols; la raison qu'il allègue est caractéristique. « Après que la Pythie de Delphes fut gagnée pour le roi de Macédoine et *philippisa*, il fut facile à Philippe de s'emparer de toute la Grèce (4). » De même le roi d'Espagne obtiendra facilement la couronne impériale par l'appui du pape. Le moine dominicain se faisait illusion sur la facilité de l'entreprise. On remplacera, dit-il, les électeurs protestants par

(1) *Campanella*, de Monarchia hispanica, cap. 2 et 5 : « Declaratio tituli *catholici*, sive *universalis* demonstrat Spiritum sanctum per ecclesiasticos loquentem idem voluisse. »

(2) *Id.*, *ibid.*, cap. 5. « Omnis religio tam falsa quam vera vincit, ubi semel insedit hominum animos. »

(3) *Id.*, *ibid.*, c. 5.

(4) *Id.*, *ibid.*, c. 6, p. 36.

des princes catholiques. Mais comment espérer de réussir, là où Charles-Quint avait échoué? Le pape aurait dû disposer de toutes les forces du monde catholique (1); or les princes catholiques ne se souciaient guère de combattre pour la grandeur de l'Espagne. Les prétentions à la monarchie universelle ressemblaient à un cercle vicieux; pour devenir le maître de la chrétienté, il eût fallu déjà avoir dans sa main toute la chrétienté.

Campanella ne voit pas d'impossibilité à ce que l'Espagne s'empare de la France et de l'Angleterre. Déjà, dit-il, le royaume de France était à la disposition de Charles-Quint; il tenait François Ier dans les fers, pourquoi n'a-t-il pas profité de l'occasion pour envahir ses États? Le dominicain lui reproche assez ouvertement sa clémence intempestive, tandis que l'histoire l'accuse d'avoir mis trop d'âpreté dans son ambition (2). L'occasion pourra encore se présenter, au cas où Henri IV viendrait à mourir sans descendants. Que si le roi d'Espagne échouait dans ses projets de conquête, il devrait au moins tâcher de diviser la France et de la morceler pour l'affaiblir. *Campanella* avoue que l'Angleterre est un grand obstacle à la monarchie universelle; il craint sa puissance maritime plus encore que les forces militaires de la France: si le roi d'Espagne, dit-il, pouvait dompter l'Angleterre, il deviendrait le maître du monde (3). Le moine dominicain, se rappelant le désastre de l'*armada*, ne conseille pas la force ouverte : il vaut mieux nourrir la discorde chez les Anglais, soulever les catholiques contre le gouvernement et armer l'Irlande (4). *Campanella* attache à la conquête des Pays-Bas une importance aussi grande qu'à celle de l'Angleterre; maître des provinces belgiques, le roi d'Espagne le sera facilement de la France et de l'Angleterre; c'est donc avec raison que Philippe II dépensa tant de sang et d'argent pour les reconquérir sur l'hérésie, mais il employa de mauvais moyens pour dompter la révolte. *Campanella* prétendait en connaître de meilleurs qu'il se réservait de découvrir au roi; ceux qu'il rendit publics ne méritent d'être mentionnés que pour leur singularité : semer la division, puis envahir les provinces affai-

(1) *Campanella*, de Monarchia hispanica, c. 5, p. 34, s.
(2) *Id.*, *ibid.*, c. 16, p. 107; c. 24, p. 191.
(3) *Id.*, *ibid.*, c. 24, p. 198.
(4) *Id.*, *ibid.*, c. 25.

blies, voilà un moyen banal et usé; le moine dominicain en a un autre plus original, c'est de profiter de la prédilection que les femmes belges témoignaient, d'après lui, pour les hommes secs et chauds du midi (1).

Campanella portait ses regards sur le monde entier, du fond de son étroite prison. A la fin du XVIe siècle, la Pologne était le royaume le plus puissant du nord; le dominicain conseille de l'attacher aux intérêts de la maison d'Autriche, en profitant de l'élection pour faire monter un de ses princes sur le trône. Il demande que l'Espagne s'unisse à la Russie par les liens du mariage; il voit dans les Russes le plus fort boulevard contre les Turcs (2). La Turquie était encore du temps de *Campanella* une rivale pour ceux qui aspiraient à la monarchie universelle; mais, chose remarquable et qui prouve pour la perspicacité du philosophe italien, cette rivalité ne l'effraie pas; il était le seul peut-être qui n'eût pas peur des Turcs : leur empire se dissoudra, dit-il, par suite de ses divisions intestines (3). *Campanella* embrassa même le nouveau monde dans ses spéculations; les découvertes merveilleuses faites sous la bannière espagnole étaient à ses yeux une marque des desseins de la Providence. A qui devait appartenir l'empire du monde, sinon au peuple qui montrait le plus d'ardeur pour connaître l'œuvre de Dieu (4)?

II

Il y a dans toutes les tentatives de monarchie universelle, un vice caché qui empêche les prétendus maîtres du monde de réaliser leurs superbes desseins et qui entraîne fatalement la dissolution de leurs empires éphémères; c'est la faiblesse de l'homme en regard de l'immensité de l'œuvre qu'il veut accomplir, c'est la méconnaissance des desseins de Dieu dans la création. Non seulement la monarchie est impossible, elle devient encore un principe

(1) *Campanella*, de Monarchia hispanica, c. 27, p. 213, 228, 229, 239.
(2) *Id.*, *ibid.*, c. 26.
(3) *Id.*, *ibid.*, c. 30.
(4) *Id.*, *ibid.*, c. 32, p. 292 : « Deus ipse Hispanis mundum possidendum dedit, quia ferventiori desiderio hujus cognoscendi tenentur. »

de décadence pour les peuples qui tentent de l'établir à leur profit. Pour avoir excédé leurs forces, ils les usent, en sorte que leur déclin suit toujours de près leur grandeur factice. Il en fut ainsi de l'Espagne. *Campanella* écrivit la théorie de la monarchie espagnole au commencement du XVIIe siècle; et dans le même livre où il rêvait l'empire de la terre pour l'Espagne, il révéla son irrémédiable décadence. Exactions du fisc et dépopulation, tels avaient été les tristes résultats de la domination romaine; tels furent aussi les fruits de la monarchie espagnole.

L'épuisement des finances remontait jusqu'à Charles-Quint; dès le commencement de la lutte avec François Ier, il manqua d'argent pour payer ses troupes (1). En 1530, la gouvernante des Pays-Bas écrivit à l'empereur que ses finances étaient aussi bas que possible, et elle n'exagérait pas, car en 1531 le maître des deux mondes fut obligé d'ajourner son voyage en Allemagne, faute d'argent (2). En 1536, le conseil du roi d'Espagne lui conseilla de faire la paix avec la France, à cause de la ruine de ses États (3). Après la défection de Maurice, l'empereur d'Allemagne ne trouva plus à emprunter, il manquait d'argent pour ses besoins journaliers; son fils ne put quitter l'Angleterre, parce qu'il n'avait pas de quoi payer ses dettes; lui-même, lors de son abdication, dut retarder son retour en Espagne, parce qu'il n'avait pas d'argent (4). En 1557, Granvelle écrivit à Philippe II que les finances étaient dans un tel état, qu'il en demeurait interdit à la seule pensée (5). Vainqueur à Saint-Quentin, le roi d'Espagne avoua dans ses lettres intimes qu'il lui était de toute impossibilité de continuer la lutte. Effectivement le duc de Savoie écrivait : « Nous n'avons pas un seul réal à notre disposition, et il est dû plus d'un million d'écus aux troupes allemandes. » Quand Philippe voulut licencier ses soldats, l'argent lui manqua pour les payer. Il jeta un vrai cri de détresse dans un billet adressé à Granvelle; le cardinal lui répon-

(1) En 1525, De Lannoy écrit à l'empereur que « la dette est si grande due aux gens de guerre, que l'on a bien à faire à en bien vuider. » (*Lanz*, Correspondenz des Kaisers Karl, T. I, p. 160.) En 1529 le vice-roi de Naples demande à cor et à cri de l'argent, ou il y aura révolte générale des troupes; cependant il n'y avait en Italie que 1,200 Espagnols et 900 Allemands. (*Lanz*, T. I, p. 359, 368.)

(2) *Lanz*, Correspondenz des Kaisers Karl, T. I, p. 383, 622.

(3) *Id.*, *ibid.*, T. II, p. 265.

(4) *Id.*, *ibid.*, T. III, p. 100, 108. — *Gachard*, Retraite de Charles-Quint, Introduction.

(5) *Granvelle*, Papiers d'État, T. V, p. 63 et 77.

dit qu'on chercherait au besoin de l'argent dans les entrailles de la terre (1). La pénurie n'était pas moindre en Espagne que dans les Pays-Bas : « L'on doit aux troupes plus de deux ans de solde, écrit Philippe II; les dépenses mêmes de la maison du roi ne sont pas payées. » Il envoya son budget à Granvelle ; il en résultait que pour couvrir dix millions de dépenses, il n'avait qu'un million de recettes ; les neuf millions de déficit, dit il, « il faudra les chercher en l'air. » A cela Granvelle répondit, que dans les Pays-Bas *l'on était souvent embarrassé pour trouver dix ducats* (2). Quand on lit les lettres du roi et de son ministre, on croirait lire la correspondance de deux mendiants. Granvelle écrivit, en 1563, que la gouvernante des Pays-Bas n'avait pas un maravédis pour faire face aux dépenses; Philippe lui dit qu'il n'avait pas un réal pour solder sa maison (3). Croirait-on que pour se tirer d'embarras, le maître du Pérou songea sérieusement à fabriquer de fausse monnaie? C'est le confesseur du roi catholique qui servit d'intermédiaire entre lui et l'honnête industriel qui avait trouvé moyen de faire de l'or avec du vif argent (4). Il paraît que le métier de faux monnayeur ne fut pas très profitable, car le roi d'Espagne fit deux honteuses banqueroutes (5). Voler ses créanciers, est un mauvais moyen de trouver du crédit : les banquiers refusant de prêter au roi d'Espagne, on eut recours à un expédient digne d'un pays de moines : des religieux allèrent mendier de porte en porte pour le maître des deux mondes (6)!

Cette misère dans un royaume qui possédait des populations industrielles et commerçantes, accuse une profonde décadence. Le déclin se manifestait par le signe le plus irrécusable, la dépopulation. « On ne se marie plus, on ne procrée plus d'enfants, dit *Campanella*, parce qu'on n'a plus les moyens de les élever et de les placer (7). » L'Espagne ressemblait à la Turquie : telle ville qui comptait 5,000 habitants au XVIe siècle, n'en avait plus que 600

(1) *Granvelle*, Papiers d'État, T. V, p. 454, 458, 606, 607.
(2) *Id.*, *ibid.*, T. VI, p. 11, 165, 181.
(3) *Id.*, *ibid.*, T. VII, p. 53, 83.
(4) *Gachard*, Relations des ambassadeurs vénitiens avec Charles V et Philippe II, p. 112, 307 — *Alberi*, Relazioni, I, 3, p. 367, 397.
(5) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. I, p. 421. — *Poirson*, Histoire de Henri IV, T. I, p. 303.
(6) *Schoell*, Histoire générale, T. XVIII, p. 25.
(7) *Campanella*, de Monarchia hispanica, c. 16, p. 114.

au XVIIe. L'an 1600, il se trouvait dans l'évêché de Salamanque 8,384 paysans propriétaires; en 1613, ce nombre était réduit à 4,135. On voyageait dans les pays les plus fertiles de la terre, et l'on n'y voyait que des ronces et des épines, les bras manquant pour la culture. « Les maisons tombent, dit le conseil de Castille, et on ne les rebâtit point; les habitants fuient, les villages sont déserts, le églises sont vides. Si cela continue, la nation sera éteinte en moins d'un siècle (1). » En 1619, Philippe III demanda au conseil de Castille un remède à la dépopulation qui commençait de faire du royaume un désert. Le conseil attribua le mal aux impôts excessifs qui poussaient à l'émigration; il proposa de limiter le nombre des couvents et celui des religieux; le conseil nous apprend que les monastères n'étaient pas peuplés par la dévotion, mais par la misère : on se faisait moine pour avoir de quoi vivre (2).

L'avis du conseil de Castille révèle les causes du mal qui minait l'Espagne : c'était la suite naturelle de son alliance avec le catholicisme et de son ambition de conquêtes. La monarchie était militaire tout ensemble et religieuse. Les guerres incessantes, poursuivies pendant plusieurs générations en Europe et en Amérique, épuisèrent la nation. Ceux qui ne succombaient pas sur le champ de bataille, ne rapportaient dans leur patrie que le stérile orgueil du hidalgo : les maîtres du monde pouvaient-ils s'abaisser jusqu'à un travail agricole ou industriel? La réaction catholique ne fut pas moins funeste à l'accroissement de la population; les grands d'Espagne se faisaient une gloire de bâtir des monastères dans leurs immenses domaines : c'était favoriser la dépopulation de propos délibéré (3). Bientôt il n'y eut, en Espagne, que des moines, des religieuses et des mendiants. Le fanatisme, qui était en grande partie la cause du mal, empêchait aussi d'y remédier. On manquait de bras pour l'agriculture, on manquait d'une population qui eût le goût du commerce et de l'industrie. Or, par un bienfait providentiel, il y avait en Espagne des races étrangères douées précisément du génie qui faisait défaut aux Espagnols;

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. I, p. 460.
(2) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. IX, p. 736, ss.
(3) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. I, p. 448, 459.

mais c'étaient des juifs et des mahométans. La stupide intolérance des zélés catholiques n'eut de repos que quand le dernier More eut été chassé de l'Espagne. Comment remplacer ces milliers de travailleurs? On songea à faire un appel à l'émigration étrangère. Que Dieu nous en garde! dit le conseil de Castille. « Si l'on pouvait interdire toute relation, tout commerce avec les autres nations, ce serait un grand bien, car toutes sont infectées du venin de l'hérésie (1). »

Les monarchies universelles se légitiment parfois par une mission civilisatrice; les Romains civilisèrent les Gaules et l'Espagne, avant d'y porter la décadence. On n'en peut dire autant des Espagnols; ils ruinaient les pays dont ils faisaient la conquête. Que l'on compare la destinée brillante des Provinces-Unies échappées au joug de l'Espagne, avec le sort des Pays-Bas catholiques! C'est la comparaison de la vie et de la mort. La Belgique doit à la domination de la maison d'Autriche l'abrutissement intellectuel et moral qui en a fait pendant des siècles la Béotie de l'Europe. Qu'est-ce que les Espagnols ont fait du royaume de Naples, ce paradis terrestre où la nature prodigue tous ses dons? Les Napolitains doivent à la domination espagnole la dissolution de tous les liens sociaux: l'État n'étant qu'une exploitation qui ne laissait même plus aux malheureux habitants un toit où ils pussent reposer leur tête, les Italiens maudirent l'État, et rompirent les liens qui les attachaient à la société : ils se firent brigands (2). Qu'est-ce que les Espagnols ont fait du Portugal? Ici leur domination fut plus criminelle encore qu'inintelligente : un des ministres les plus renommés d'Espagne, Olivarès, s'imagina que le meilleur moyen de dompter les Portugais était de les rendre pauvres et misérables ; il épuisa donc systématiquement une nation fière et généreuse, jusqu'à ce que, poussée à bout, elle brisât ses chaînes.

(1) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. IX, p. 746.
(2) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. I, p. 480.

III

L'ambition de la monarchie universelle, unie au fanatisme catholique, ruina l'Espagne, sans que ses rois aient atteint le but qu'ils poursuivaient. Philippe II échoua comme Charles-Quint avait échoué. Le fils du grand empereur a été jugé longtemps avec une sévérité excessive. On l'a appelé le démon du Midi, et un des grands historiens des temps modernes, en rappelant cette flétrissure, ajoute que la rigueur est un devoir d'humanité quand il s'agit de condamner la tyrannie dans la personne d'un tyran (1). Nous avons apprécié ailleurs sa politique religieuse (2); son ambition de conquête et de domination y est étroitement liée. L'unité catholique, dont il se fit le défenseur, a-t-elle été un but pour le roi d'Espagne, ou un instrument? Il y a dans sa conduite à l'égard des insurgés des Pays-Bas, un fanatisme d'une obstination trop aveugle pour que l'on puisse croire à une hypocrisie systématique. Il faut donc admettre qu'il fut de bonne foi le champion du catholicisme. Ceci suffit déjà pour repousser la flétrissure que l'histoire lui a infligée. S'il fut perfide et cruel au nom de la religion catholique, c'est la religion qu'il faut accuser, au moins la religion telle qu'on la comprenait au XVIe siècle. Dans ses actes les plus noirs, il eut pour complices des hommes d'église, parfois même les chefs de la chrétienté, ceux qui s'appellent les vicaires de Dieu. On canonisa Pie V; pourquoi vouer Philippe II aux enfers? Notre comparaison ne porte que sur la vie publique; nous n'entendons pas mettre sur la même ligne le mari adultère et le pontife qui pratiquait toutes les vertus d'un moine.

Si Philippe II a été le défenseur sincère du catholicisme, pourquoi la malédiction pèse-t-elle sur sa mémoire, tandis que les Charlemagne et les Othon sont célébrés, au même titre, comme des héros? C'est qu'au moyen âge le catholicisme était la condition essentielle de la civilisation, tandis que, à partir de la réforme, il compte parmi les obstacles et les entraves. Les empereurs chré-

(1) *J. von Müller*, der Fürsten-Bund, ch. X (T. XXIV, p. 52).
(2) Voyez le tome IXe de mes *Études historiques*.

tiens étaient des hommes d'avenir; Philippe II était un homme du passé; voilà pourquoi l'humanité le répudie. Cependant, ce passé que le roi d'Espagne voulait reconstituer, avait encore sa raison d'être, puisque la réforme n'est pas parvenue à le vaincre. Laissons à Philippe II la gloire d'avoir attaché son nom à la réaction catholique; s'il fut trop borné pour comprendre ce qu'elle avait de légitime, il lui prêta du moins un aveugle dévoûment.

CHAPITRE IV

LA GUERRE DE TRENTE ANS ET LA PAIX DE WESTPHALIE

—

§ 1. L'objet de la lutte.

Nous avons dit ailleurs que la lutte terrible qui ensanglanta l'Allemagne pendant trente ans fut religieuse dans son origine, mais que des intérêts politiques s'y mêlèrent, intérêts qui prirent une importance de plus en plus grande, à mesure que les hostilités se prolongèrent (1). C'est à ce point de vue qu'il faut se placer, si l'on veut apprécier la mission de cette guerre affreuse, et le rôle que les parties belligérantes y ont joué. Elle a eu pour but providentiel d'assurer la liberté religieuse en Europe, en lui donnant des garanties dans la patrie même de la réforme. Ces garanties n'existaient point dans la paix d'Augsbourg ; arrachée à la maison d'Autriche plutôt que librement consentie, ce n'était qu'une trève. L'Église ne renonça pas à l'espoir de regagner, au besoin par la force, tout le terrain qu'elle avait perdu. Une milice puissante organisa la réaction catholique dans toute la chrétienté. Les jésuites agissaient sur les esprits, en s'emparant des générations naissantes par l'éducation : ce lent travail ne suffit pas à leur ardeur, ils excitèrent à la violence, ici à des conjurations, là à la

(1) Voyez le tome IXe de mes *Études historiques*.

guerre civile. Ils échouèrent en France et en Angleterre, mais en Allemagne leurs progrès menacèrent l'existence même du protestantisme.

Les jésuites trouvèrent un prince qui semblait né pour se mettre à la tête de la réaction catholique, Ferdinand, le chef de la maison d'Autriche. Vainement dit-on que les desseins de Ferdinand n'étaient pas aussi gigantesques, qu'il ne songeait pas à détruire la réforme, mais à sauver le catholicisme. Ceux qui croient à la modération du parti catholique, ne connaissent pas la puissance du principe religieux qui fait sa force. Le catholicisme est poussé fatalement à la domination, car l'universalité est de son essence ; il se croit appelé par Dieu même à imposer ses croyances au monde entier. Lors donc qu'il se produit une hérésie dans son sein, il doit l'extirper ; ses annales attestent qu'il ne recule pas devant le sang pour atteindre le but qu'il poursuit. Ferdinand, en le supposant vainqueur, eût été entraîné ; instrument des jésuites, il serait allé jusqu'au bout, c'est à dire jusqu'à la ruine de la réforme. Détruite en Allemagne, où elle avait ses racines, n'ayant qu'une existence précaire en France, elle aurait succombé nécessairement en Angleterre et dans le Nord, et, avec elle, la libre pensée et la civilisation moderne.

Qui a sauvé le protestantisme et l'avenir de l'humanité? Ceux qui par leurs croyances et par leur intérêt politique étaient appelés à le défendre, les princes protestants ne désertèrent pas précisément sa cause, mais ils la compromirent par leurs divisions, source d'une irremédiable faiblesse. Dieu leur envoya un sauveur, un héros digne d'être le défenseur de la liberté religieuse. Gustave Adolphe ne trouva pas d'appui chez les princes allemands et il périt au début de sa glorieuse carrière. Ses généraux continuèrent à lutter contre la maison d'Autriche; mais abandonnée par les protestants, la Suède aurait succombé, si elle n'avait trouvé un auxiliaire dans la France. Richelieu poursuivit l'œuvre de Gustave Adolphe, non par conviction religieuse, mais par intérêt politique. L'ambition de la maison d'Autriche était liée si intimement à la domination du catholicisme, qu'on ne pouvait attaquer l'une sans ébranler l'autre. L'empereur étant à la tête de la réaction catholique, Richelieu dut se mettre à la tête du parti protestant. Le protestantisme contribua à la victoire, il dut aussi profiter de ses

fruits. Voilà comment il arriva que la réforme fut sauvée par un prince de l'Église.

Tel n'était certes pas le but du cardinal; esprit essentiellement politique, il ne voyait dans la guerre allumée par les passions religieuses qu'un moyen de briser la puissance de la maison d'Autriche. L'on accusait les descendants de Charles-Quint d'aspirer à la monarchie, et l'accusation était fondée en ce sens qu'ils étaient les chefs de la réaction catholique; or le catholicisme implique une domination universelle, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre religieux. Charles-Quint s'était inspiré de l'idéal du moyen âge, en voulant rétablir l'empire et l'unité chrétienne. Philippe II continua la politique de son père; il fut réellement le roi des catholiques, et il menaça de devenir le roi de toute la chrétienté. Au XVIIe siècle, la branche allemande de la maison d'Autriche prit le rôle que la branche espagnole avait joué au XVIe. Ici encore l'idée domina et entraîna les hommes. Ferdinand, pas plus que Philippe II, n'était de taille à devenir le maître du monde; il est plus que probable qu'il ne conçut jamais cette haute ambition, mais la religion, dont il était l'organe et le champion, le poussa malgré lui à obéir à la devise de sa maison : *plus outre*. Que l'on suppose un instant la réaction catholique triomphante, Gustave Adolphe et Richelieu vaincus; qui ne voit que l'indépendance des nations eût péri avec la liberté religieuse? Telles étaient les craintes de Richelieu, le plus profond politique des temps modernes; c'est pour prévenir le danger d'une monarchie universelle qu'il s'allia avec les protestants contre la maison d'Autriche.

Gustave Adolphe et Richelieu furent-ils désintéressés dans cette grande lutte? Le premier n'avait-il d'autre but que de sauver la réforme? Le second ne voulait-il pas pour la France la monarchie ou, si l'on veut, l'influence, dont il dépouillait une maison rivale? Il est certain que l'ambition et l'intérêt ont joué un rôle dans les grands événements de l'histoire, et il en sera toujours ainsi, parce que cela est dans la nature humaine. Nous croyons volontiers que la mort seule empêcha le héros suédois de fonder un empire protestant à son profit. Le cardinal mourut aussi avant la fin de la lutte, mais sa politique sinon son génie lui survécut et inspira les négociations de Munster. Quel en fut le résultat? Le traité de Westphalie abaissa l'Autriche, et consacra la grandeur de la France.

Ce n'était pas la monarchie universelle, nous ne croyons pas que Richelieu y ait jamais songé, mais c'était un rang prépondérant dans la chrétienté, un ascendant moral plutôt qu'une domination matérielle. Le roi qui tout enfant signa la paix de Munster, recueillit l'héritage de cette grandeur : Louis XIV répandit l'éclat et la terreur du nom français dans l'Europe entière. La révolution française étendit encore plus loin la gloire de la France; elle vainquit l'Europe coalisée, au nom d'une idée, et elle légitima ses victoires en portant chez les vaincus la liberté, la fraternité et l'égalité. Un conquérant fut l'héritier de la révolution, mais infidèle à son origine, il mit le despotisme à la place de la liberté, et au lieu de s'inspirer du sentiment de la fraternité, il fonda un empire sur la force des armes. Le joug français pesa durement sur le monde, et surtout sur l'Allemagne : de là une réaction violente contre la France, réaction qui se manifeste jusque dans le domaine paisible de la science. Il en est résulté une conception nouvelle, étrange, de la guerre de Trente ans; nous la repoussons, parce qu'elle juge le passé, au nom des préjugés du présent. On condamne la France du XVIIIe siècle, sous l'influence de la haine qu'a allumée la domination napoléonienne. La haine est une mauvaise conseillère, elle aveugle au lieu d'éclairer, il la faut bannir de l'étude de l'histoire, sinon on l'altère, et on la fausse.

Les écrivains allemands ne voient dans la guerre de Trente ans qu'une lutte politique; ils nient que la liberté religieuse ait été en cause; à peine admettent-ils que dans les premières années la guerre ait eu un caractère religieux, encore n'était-ce qu'aux yeux des protestants qui s'imaginaient à tort que l'empereur voulait détruire la réforme. La guerre, disent-ils, devint exclusivement politique, dès que l'étranger y intervint. Quand ils parlent de lutte politique, ils n'entendent pas que la maison d'Autriche ait menacé l'Europe d'une monarchie universelle, bien moins encore reconnaissent-ils que Gustave-Adolphe et Richelieu aient pris les armes pour la sauver de ce péril. Le héros suédois et le politique français sont ravalés au rang de brigands : ils firent la guerre à l'empire, dit-on, pour s'en partager les dépouilles (1). Quelle est, dans cet ordre d'idées, la mission providentielle de la guerre de Trente

(1) *Barthold*, Geschichte des grossen deutschen Krieges, T. II, p. 411, et passim.

ans? On n'en voit plus aucune. Elle n'a pas assuré la liberté religieuse, ni l'indépendance de l'Europe, puisque ni l'une ni l'autre n'étaient en danger. Il ne reste plus qu'un vaste champ de carnage, occupé par des hordes barbares, sous les drapeaux de la France et de la Suède, sans autre but pour les chefs que le démembrement de l'Allemagne, et pour les capitaines et les soldats mercenaires que le butin et une licence sauvage. Quant aux princes protestants, ceux-là seuls qui désertèrent la cause du protestantisme pour se rallier à l'empereur, sont glorifiés comme ayant compris les vrais intérêts de la religion et de l'État; ceux, au contraire, qui restèrent fidèles à l'alliance suédoise, sont flétris comme traîtres à la patrie : l'ivrogne et égoïste George de Saxe devient un type de patriotisme, tandis que le landgrave de Hesse et son héroïque veuve Amélie-Élisabeth sont voués à l'exécration (1). Ce ne sont pas seulement quelques princes dont la réputation est immolée à la haine du nom français; dans leur ardeur patriotique, les historiens allemands vont jusqu'à accuser la nation, sinon de trahison, du moins d'inintelligence politique et presque de niaiserie. Sur la foi de l'histoire, l'on avait cru jusqu'ici que c'était le génie guerrier de Gustave-Adolphe et de ses vaillants capitaines, les Horn, les Bannier, les Torstenson et les Wrangel, puis la fougue de Condé unie à la profondeur de Turenne, qui avaient triomphé de la maison d'Autriche. Erreur! Les Français étaient en petit nombre, et s'ils se distinguèrent, ce fut par leur lâcheté; la Suède n'envoya en Allemagne que quelques milliers de paysans nus; les armées suédoises et françaises étaient composées presque exclusivement de mercenaires allemands. Voici donc à quoi se réduit la guerre de Trente ans : ce sont les Allemands qui, sous la bannière de quelques brigands suédois et français, versent leur sang pour démembrer leur patrie au profit de ceux qui les ont achetés.

Si ce système historique était vrai, il serait désolant. Les écrivains qui le soutiennent ne s'aperçoivent pas qu'à force de patriotisme, ils font la satire la plus sanglante de leur patrie. Que faut-il penser d'une grande nation, dont les princes se vendent à l'étranger par cupidité, ou qui se laissent tromper par leurs ennemis et combattent pour eux contre leur chef, sans aucun souci de

(1) *Barthold*, Geschichte des grossen deutschen Krieges, T. II, p. 37, 43, 243.

l'honneur national, ni de l'intégrité du territoire. Il faut dire que c'est une nation de traîtres et de niais, et qu'elle mérite sa destinée, quelque dure qu'elle soit. C'est cependant là ce que l'on dit des Allemands du XVIIe siècle. Après 1630, tout le parti protestant fut allié de la Suède; la moitié de l'Allemagne était donc traître à la patrie! Pendant toute la durée de la guerre, il y eut des princes allemands et des troupes allemandes au service de la Suède et de la France : c'étaient des traîtres, ou pour le moins des imbéciles qui s'imaginaient que leurs croyances étaient en danger ou leur liberté compromise par la maison d'Autriche. Ce n'est pas tout. Si les historiens allemands ont raison, il faut dire, que l'humanité est en proie à une aveugle fatalité, il faut nier le gouvernement providentiel. Qu'est-ce que notre destinée, si les peuples de l'Europe se sont déchirés pendant trente ans, sans qu'il y eût à ce sang versé une autre raison que l'ambition de quelques brigands, et la sottise des masses? Faut-il croire que Dieu n'a donné d'autre mission aux hommes que de s'entre-tuer et de se dépouiller?

Hâtons-nous de répondre que le système historique qui conduit à ces désolantes conséquences est faux. Les écrivains allemands altèrent les faits, en niant que la liberté religieuse fût en cause dans la guerre de Trente ans, en niant que la réaction catholique, jointe à la puissance de la maison d'Autriche, mettait en danger la liberté de l'Allemagne et de toute la chrétienté. Il faut de parti pris fermer les yeux à la lumière pour prétendre que la religion n'a joué aucun rôle dans la longue lutte qui ensanglanta l'Allemagne pendant une vie d'homme. La réaction catholique, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, est-elle un rêve? Les jésuites sont-ils un fantôme ? Le fanatisme de Ferdinand II est-il un mythe? Et que voulait la réaction catholique ? Quel est le but que poursuivaient les jésuites et leur instrument, l'empereur? N'était-ce pas la destruction du protestantisme? l'Église pouvait-elle avoir une autre pensée? Si tout cela est un produit de l'imagination, que faut-il penser des longs débats d'Osnabrück sur la liberté religieuse? Que dire du traité de Westphalie qui la garantit? Que dire de la protestation du pape contre ces stipulations? Négocie-t-on à la fin d'une longue guerre sur des choses qui étaient étrangères à la lutte ? Les traités de paix ne sont-ils pas une suite

des hostilités? et si la paix de Westphalie est à moitié religieuse, n'est-ce pas une preuve évidente que la guerre aussi était à moitié religieuse? S'il y a un élément religieux dans la guerre de Trente ans, tout change de face. La cause de la réforme est celle de la libre pensée, c'est la cause de la civilisation : nous ne connaissons pas de plus grands intérêts pour les nations. Que Gustave-Adolphe, en prenant en main la défense du protestantisme, ait été inspiré par l'ambition, soit; mais cette ambition était haute et sainte. La question religieuse se lie intimement à la question politique. Par cela seul que la maison d'Autriche était à la tête de la réaction catholique, elle était poussée fatalement à ambitionner la domination universelle, en ce sens du moins que son influence se serait étendue aussi loin que les conquêtes du catholicisme. Faut-il demander ce qui serait resté de liberté à l'Allemagne, si Ferdinand avait vaincu Gustave-Adolphe? La liberté de l'Allemagne n'était donc pas un vain mot, et Richelieu, en l'invoquant, quelles que fussent du reste ses arrière-pensées, n'était pas un fourbe qui trompe ses alliés comme ses ennemis. Le grand cardinal a été réellement le libérateur de l'Europe, car il a empêché l'empire exclusif du catholicisme, et par suite la monarchie de la maison d'Autriche qui s'en proclamait le champion.

Si c'est la liberté de penser, si c'est l'indépendance des nations qui étaient l'enjeu de la terrible lutte où tant de sang a été versé, où tant de provinces ont été ruinées, l'histoire, tout en maudissant les mauvaises passions des hommes, doit bénir la main de Dieu; elle doit tirer cette grande leçon des maux de la guerre, c'est que les peuples font eux-mêmes leur destinée. S'ils ne marchent pas dans les voies de la Providence, Dieu intervient, et leur envoie un sauveur; mais malheur à ceux qui ne savent pas se sauver eux-mêmes! Le salut qui vient d'une main étrangère, est toujours un mal, parce qu'il amoindrit nécessairement ceux qui par faiblesse ont dû y avoir recours. Voilà le reproche que l'histoire doit faire aux princes protestants; elle ne dira pas qu'ils étaient des niais ou des traîtres, pour avoir demandé ou accepté l'appui de l'étranger; elle les blâmera de n'avoir pas défendu leur foi et leur liberté par leurs propres forces et d'avoir rendu l'intervention de la Suède et de la France nécessaire. Dira-t-on qu'ils cherchaient à l'étranger la force qu'ils ne trouvaient pas en eux-mêmes? Nous répondons

que cette impuissance leur est imputable, car elle est due à leurs malheureuses divisions, à leur inintelligence politique. Mais du moins le but qu'ils poursuivaient, quand ils furent à la suite de l'étranger, n'était pas la satisfaction de viles passions : il s'agissait des plus grands biens de l'homme, de la religion et de la liberté.

Il s'est fait depuis le XVIIe siècle une singulière révolution dans les idées politiques des Allemands ; ce qu'alors ils appelaient leur liberté, est flétri aujourd'hui comme un crime. La paix de Munster consacra l'indépendance presque absolue des princes, aux dépens de l'autorité de l'empereur ; il en résulta que l'unité nationale fut relâchée. De là une grande faiblesse, quand l'empire vint en collision avec une nation forte et invincible par son unité. Les Allemands se sont aperçus que leur patrie ne jouait pas dans le grand drame de l'histoire le rôle qu'elle pourrait y jouer, si ses forces, au lieu d'être divisées, étaient unies en un faisceau. Voilà pourquoi l'unité de l'Allemagne est devenue le vœu de tous ceux qui veulent lui rendre le rang auquel sa puissance lui donne droit. Rien de plus légitime ; mais il y a un écueil dans ce patriotisme dont les historiens n'ont pas su se garder : il ne faut pas transporter dans le XVIIe siècle les passions du XIXe. C'est ce que font les écrivains qui reprochent avec tant d'amertume aux princes protestants et même catholiques, de s'être laissé tromper par le doux mot de liberté, au nom de laquelle la France les armait contre l'empereur.

Ce n'est pas Richelieu qui a inventé la *liberté allemande*. Il n'y a pas de sentiment plus enraciné dans la race germanique que celui de l'individualité et de l'indépendance ; il n'y en a pas qui soit plus étranger à son génie que celui de l'unité. Si c'est un mal, il ne date pas du XVIIe siècle, il est aussi ancien que l'Allemagne. La réforme, qui elle-même est une manifestation de cet esprit, donna une force nouvelle à la tendance qui porte les Allemands à se séparer, au lieu de s'unir. Est-il bien vrai que tout dans cette tendance doive être condamné ? Ceux qui tiennent au protestantisme, ceux auxquels la liberté de penser est chère, doivent se féliciter de ce que l'Allemagne n'était pas parvenue à l'unité politique au XVIe siècle : les réformateurs n'auraient pas trouvé d'appui chez un duc de Saxe ni chez un landgrave de Hesse ; ils auraient trouvé dans un empereur tout-puissant, chef politique du catholicisme,

un ennemi mortel. Humainement parlant, l'on doit dire que la réforme eût été étouffée dans son berceau. Admirons les voies de Dieu. Tandis que partout ailleurs le pouvoir royal se concentrait de plus en plus en une seule main, l'empire d'Allemagne allait en se morcelant et se divisant; les papes contribuèrent à l'affaiblir, sans se douter qu'ils préparaient la voie à Luther : la division de l'Allemagne fut le salut du protestantisme. Les princes allemands avaient donc d'excellentes raisons pour tenir à leur *liberté*, et leur cause se confondait avec celle de l'humanité. Encore au XVIIe siècle, si la maison d'Autriche était parvenue à détruire l'indépendance des princes, l'unité eût été la ruine de la réforme.

Sans doute, la liberté allemande a son revers. Déjà dans les longues négociations de Munster et d'Osnabrück, les princes à qui il restait quelque patriotisme, durent gémir de la voir dominée, et pour ainsi dire insultée par l'étranger; la Suède et la France démembrèrent l'empire au nom de la *liberté allemande* (1). Le démembrement est toujours un mal, et de plus un crime; mais il faut voir à qui on doit l'imputer. Les princes protestants devaient tenir à leur liberté, puisque c'était une condition de salut pour le protestantisme; mais ils ne surent pas défendre leur liberté, pas plus qu'ils ne surent défendre leur foi : de là la nécessité de l'intervention étrangère qui conduisit au morcellement de l'Allemagne. Mais du moins le mal ne fut pas sans compensation : la liberté religieuse fut consacrée par le même traité qui démembra l'empire; quant à la liberté politique reconnue aux princes, si elle affaiblit l'empire, elle garantit aussi l'existence de la réforme et par suite la liberté de penser; or la libre pensée n'est-elle pas la gloire éternelle de l'Allemagne? Cette gloire vaut bien celle que l'on recueille sur les champs de bataille.

§ 2. La maison d'Autriche.

Les protestants assemblés à Heilbronn, en 1633, écrivirent au roi de France : « Ce qui a été fait ces années passées dans les guerres de Mantoue et en Suisse, témoigne assez que le désir de

(1) *Raumer*, Geschichte Europas seit dem XVten Jahrhundert, T. III, p. 626, s.

domination de l'ennemi n'est point borné aux limites de son pays, mais que cette monarchie universelle si bien colorée, regarde aussi nos voisins et que cette maison (d'Autriche) veut en jeter les fondements sur les ruines de notre liberté, afin que s'en appuyant, elle puisse tant plus aisément renverser les autres royaumes et républiques. La France depuis quelques siècles a éprouvé où aboutissent les desseins de l'Espagne; ce qu'elle éprouverait encore aujourd'hui si l'ennemi nous avait subjugués(1).»Richelieu lança la même accusation contre la branche espagnole de la maison d'Autriche : « Qu'est-ce que les Espagnols ont fait autre chose depuis le traité de Vervins, que de s'agrandir aux dépens de leurs fidèles voisins, et, comme un feu toujours allumé, à qui la matière plus proche sert de passage pour arriver à celle qui est la plus éloignée, passer de province en province et se les assujettir l'une après l'autre, selon que chacune est plus voisine de la dernière occupée? Ils prétendaient faire le même de tous les États de l'Europe, et parvenir par ce moyen à la monarchie universelle de la chrétienté, qui est la seule borne de leur devise (2). »

La maison d'Autriche repoussa vivement une imputation qui servit de motif ou de prétexte à la coalition du roi très chrétien avec les princes protestants d'Allemagne, avec la Suède, et avec la république des Provinces-Unies. Dans un *Avertissement aux ambassadeurs de France sur les lettres par eux écrites aux princes de l'empire,* l'accusation de monarchie universelle est traitée « de rêverie qui ne peut sortir que de têtes creuses, et ne doit se débiter qu'à gens qui ont perdu toute raison. » « C'est, dit-on, par des moyens doux et modérés, comme les alliances, les héritages et la concorde domestique, que la maison d'Autriche est parvenue à cet état de grandeur où n'ont pu atteindre ses envieux par leurs turbulentes factions, et en mettant tout sens dessus dessous (3). » Les historiens allemands abondent dans ces idées : « Ferdinand II, disent-ils, pas plus que Philippe II, ne songeait à la monarchie. Esprit étroit, il ne montra de l'énergie que dans la réaction catholique, parce qu'il était persuadé que c'était la cause de Dieu. Mais

(1) Négociations de *Feuquières*, T. I, p. 216.
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. VIII, p. 213, 302, 307.
(3) *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. I, p. 262.

on n'aperçoit pas chez lui cette vaste ambition qu'on lui suppose très gratuitement (1). »

Entre ces opinions contradictoires, les faits décideront. Que la branche aînée de la maison d'Autriche ait eu l'ambition de la domination universelle, l'on n'en saurait douter. Un écrivain espagnol, *André de Mendoze*, dans un livre dédié à Charles Ier d'Angleterre, quand il était encore prince de Galles, osa appeler Madrid *la capitale du monde :* « Elle l'est à plus juste titre, dit-il, que Rome ne l'était anciennement, d'autant que, par droit de nature et de succession, l'empire du monde est fondé en la personne du roi Philippe, puisque jamais le soleil ne couche sur l'étendue de ses seigneuries, ce qui ne pouvait se dire de l'empire romain, et que les armes heureuses des Espagnols donnent la loi à la plupart de l'univers, en l'Italie, en l'Allemagne, voir en l'Afrique (2). » La politique de Philippe III fut en réalité tout aussi envahissante que celle de son père ; il ne cessa, malgré la paix de Vervins, de poursuivre ses intrigues en France, d'exciter et d'encourager les mécontents, de se liguer même avec les huguenots, pour détruire la monarchie de Henri IV, ou du moins pour l'affaiblir en la démembrant. Le fils de Philippe II n'abandonna pas ses prétentions sur l'Angleterre. Maître de l'Italie par la possession de Milan et de Naples, il voulut relier ses immenses domaines en s'emparant de la Valteline ; il convoita même la Bohême et la Hongrie. Il considérait les rois d'Angleterre et de France comme des souverains d'un rang inférieur. Ses ambassadeurs allaient jusqu'à soutenir qu'un aussi grand monarque que le roi d'Espagne ne pouvait être obligé par les traités, qu'il ne reconnaissait d'autres lois que sa modération et sa clémence (3). Quel que soit le contraste entre ces extravagantes prétentions et la faiblesse des princes qui siégeaient sur le trône d'Espagne, la cour ne modifia en rien, sous Philippe III, le ton d'arrogance qui était devenu de style dans les rapports avec les autres États : on dirait qu'à force d'orgueil, on voulait cacher au monde les plaies qui minaient l'empire de Charles-Quint. Peut-être aussi les Espagnols se fai-

(1) *A. Menzel,* Geschichte der Deutschen, T. VII, p. 234.
(2) *Mercure français* de 1626 (T. XII, p. 732.
(3) *Sismondi,* Histoire de France, T. XXII, p. 419.

saient-ils illusion sur leur décadence. Le conseil de Castille, tout en jetant un cri d'alarme sur la dépopulation de l'Espagne, conseilla à Philippe III de continuer la politique de ses ancêtres; il croyait qu'en ménageant bien ses ressources, le roi pouvait encore devenir le maître du monde. Ce maître du monde était un vrai crétin; c'est à grand'peine qu'il avait appris la grammaire et quelques lambeaux de saint Thomas : à cela se borna son développement intellectuel. Pour le moral, il resta toujours dans l'enfance; il n'eut pas même assez de volonté pour choisir une femme! Sa grande ambition était de faire consacrer par l'Église le dogme de l'immaculée conception (1)!

Ce bigotisme, qui nous semble si déplacé dans un roi, contribua, au XVIIe siècle, à maintenir le prestige de la grandeur espagnole. Le roi d'Espagne était toujours le roi catholique par excellence, le protecteur de l'Église et de tous les croyants. Richelieu dit que c'était politique et hypocrisie : « La religion n'est qu'un masque dont ils se couvrent le visage; avoir Dieu et la Vierge en la bouche, la religion en apparence, un chapelet en la main, et les seuls intérêts temporels au cœur, voilà la première maxime d'État de leur nation superbe (2). » Le témoignage du cardinal est suspect; comme lui-même ne se décidait jamais que par des considérations d'État, il ne voulait voir partout que de la politique. Les rois d'Espagne donnèrent des preuves trop manifestes de leur fanatisme pour qu'on puisse le révoquer en doute. Quand on délibéra sur le sort des Morisques, on consulta le pape : Paul V et les cardinaux furent unanimement d'avis qu'il fallait extirper cette racine d'hérésie sans pitié ni miséricorde, parce que l'Écriture sainte nous dit que l'arbre qui ne produit pas de bons fruits, doit être coupé et jeté au feu (3). Le roi suivit ce funeste conseil, qui n'était certes pas dicté par l'intérêt politique. Dans la grande lutte du XVIIe siècle, l'Espagne se laissa également influencer par des motifs religieux; c'est un témoin oculaire et bien informé qui le dit. Au début de la guerre de Trente ans, la branche allemande de la maison d'Autriche était aux abois; Ferdinand réclama des secours à

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. I, p. 440, 131, ss.
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. II, p. 295, 383; T. IV, p. 143.
(3) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, ad a. 1609 (T. VII, p. 253).

Madrid. Son ambassadeur, le comte de Khevenhiller, se plaint amèrement de n'avoir trouvé chez les ministres de Philippe III qu'ignorance des affaires d'Allemagne ou mauvais vouloir; sans l'appui de la religion, il aurait échoué dans sa négociation : « Qu'est-ce que le roi a de commun avec l'empire? » lui disaient le duc d'Uzeda et le confesseur de Philippe qui gouvernaient la monarchie. Vainement l'envoyé autrichien insista-t-il auprès du confesseur, en invoquant les liens de parenté qui unissaient les deux branches de la maison d'Autriche ; vainement lui montra-t-il que la religion était en cause : le confesseur resta inébranlable. Il fallut que le comte de Khevenhiller fît un appel direct aux sentiments religieux du roi, en lui déclarant qu'il serait responsable du salut éternel des milliers de fidèles que la victoire des protestants retiendrait dans l'hérésie. Alors Philippe III céda (1). En réalité, l'intérêt du catholicisme se confondait avec son ambition : la monarchie universelle dont les Espagnols étaient si fiers, comme s'ils étaient déjà les maîtres du monde, n'avait de raison d'être qu'en tant que les rois catholiques étaient les champions de l'Église universelle.

Il en était de même de la branche allemande de la maison d'Autriche. Avant l'avénement de Ferdinand, elle joua un rôle peu considérable dans le monde politique. Chefs électifs d'un empire à moitié protestant, liés par la paix de religion, les empereurs d'Allemagne ne pouvaient plus être les défenseurs de l'Église. Ferdinand II, plus convaincu, plus fanatique que ses prédécesseurs, reprit le rôle que le moyen âge assignait au saint-empire romain. Richelieu accusa l'Autriche comme l'Espagne « de se couvrir de la religion pour enchanter les esprits de la chrétienté (2). » Le profond politique se trompait, ou il voulait tromper. Il avait intérêt à faire passer la guerre de Trente ans pour une guerre politique. Prince de l'Église, il devait ménager les passions catholiques, et ministre du roi très chrétien, il avait à lutter contre un parti puissant qui prenait en main la cause du catholicisme, et faisait un crime au cardinal de ses alliances protestantes, en l'accusant de soutenir la réforme. Il y avait ceci de

(1) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, ad a. 1619 (T. IX, p. 702-706; T. X, p. 91).
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. V, p. 117.

vrai dans ces accusations, c'est que les intérêts politiques et religieux de la maison d'Autriche étaient étroitement liés; attaquer ses prétentions à la monarchie universelle, c'était faire la guerre à l'Église, et partant favoriser les protestants. Mais aussi par suite de ce lien intime entre le catholicisme et la monarchie universelle, il est certain que le prince qui se déclarait le champion de Rome, était poussé fatalement, d'une part, à ruiner le protestantisme, et, d'autre part, à étendre sa domination sur toute la chrétienté. Tel fut le rôle de Ferdinand (1). Il ne lui manqua que la victoire pour réaliser l'ambition de Rome tout ensemble et celle de la maison d'Autriche.

Après la victoire de Prague, Ferdinand enleva au malheureux palatin la dignité électorale, pour la transporter au vainqueur, le duc de Bavière. Il est inutile d'insister sur l'illégalité de cet acte; les plus modérés des historiens allemands conviennent que c'était un coup d'État (2). Ainsi c'est l'empereur, le gardien de la constitution, qui la viola! Le but politique qu'il poursuivait est évident, le but religieux ne l'est pas moins. En investissant le duc de Bavière de la dignité électorale, Ferdinand se l'attachait pour toujours, comme un complice est rivé à l'auteur du crime dont il profite. En même temps qu'il se fortifiait dans la lutte qui s'ouvrait, le chef de la maison d'Autriche assurait une prépondérance définitive au catholicisme, en lui donnant la majorité dans le collége des électeurs. Voilà pourquoi le pape poussa l'empereur à une mesure qui devait perpétuer la lutte ; de leur côté, les princes catholiques, justifiant le moyen par le but, applaudirent à un décret illégal qui leur promettait la victoire sur le protestantisme. L'édit de restitution fut le fruit de la victoire sur le roi de Danemark. Il avait également un double caractère, religieux et politique. En favorisant le catholicisme, Ferdinand travaillait pour l'agrandissement de sa puissance. La sécularisation des biens ecclésiastiques au profit des princes protestants, augmentait l'influence d'un élément hostile à l'empereur. Ferdinand voulut re-

(1) Lui-même dit dans une lettre adressée à l'ambassadeur d'Espagne: « La conservazione et l'essaltazione della nostra santa fede, *e consequemente della casa nostra.* » (*Meyer Loudorp*, Supplém., III, 691.)

(2) *Saalfeld*, Allgemeine Geschichte der neuesten Zeit, T. I, p. 174.

constituer les principautés ecclésiastiques, dont comme allié et champion de Rome, il avait, pour ainsi dire, la disposition (1). C'était la vieille politique des empereurs de s'appuyer sur les princes ecclésiastiques, pour contrebalancer le pouvoir tous les jours plus indépendant des princes laïques.

Tels furent les premiers actes de Ferdinand; l'un et l'autre tendaient à reconstituer l'Église et l'Empire, dans le sens de l'unité du moyen âge. Ferdinand agissait-il systématiquement? Nous l'ignorons; toujours est-il que, la victoire aidant, il agit en souverain absolu. Il disposa des principautés en maître, plutôt qu'en empereur. Il fallait une récompense princière à l'illustre général qui venait de vaincre le roi de Danemark; Ferdinand dépouilla une vieille maison au profit de Wallenstein; il n'y eut pas de sentence du collége des électeurs contre le duc de Mecklembourg, pas de défense, pas même d'accusation, rien qu'un décret arbitraire de l'empereur. La spoliation des ducs de Mecklembourg, de même que celle de l'électeur palatin, fut inspiré par les jésuites qui étaient comme le mauvais génie de Ferdinand (2). L'Église avait intérêt à ce que l'empereur devînt absolu, car sa toute-puissance devait amener la victoire du catholicisme. En vain les historiens allemands protestent-ils que Ferdinand n'était pas d'humeur tyrannique, et qu'il ne songeait pas à renverser la constitution de l'empire; le fait est qu'il la violait à toute occasion, en décidant les contestations des princes par sa seule volonté. Wallenstein disait qu'il ne devait y avoir qu'un maître en Allemagne, de même qu'il n'y avait qu'un roi en Espagne et en France (3), et l'empereur agissait en conséquence. Après avoir dépossédé l'électeur palatin et le duc de Mecklembourg, il se proposait de donner le Wurtemberg à un de ses généraux. L'électeur de Saxe, son stupide allié, aurait eu le même sort (4). Richelieu n'avait donc pas tort de dire que « l'empereur dépouillait à son aise, premièrement tous ceux qui lui avaient été contraires, puis ceux qui lui avaient été suspects, et après, ceux qui avaient exactement observé la

(1) *Ad. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VII, p. 172, s.
(2) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. XI, p. 67.
(3) Le comte de Dohna disait la même chose : que l'empereur voulait avoir en Allemagne un *dominium absolutum*. (*Menzel*, Geschichte Schlesiens, T. II, p. 408.)
(4) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. XI, p. 62. — *J. von Müller*, der Fürstenbund, ch. VI.

neutralité, et finalement ceux qui lui avaient été très obéissants. Enfin, dit-il, l'empereur, sous divers prétextes d'apparence spécieuse, prenait le train de se rendre maître de l'Allemagne et la réduire en une monarchie absolue, anéantissant les lois anciennes de la république germanique, sur lesquelles est fondée l'autorité impériale » (1).

Voilà quels furent, non pas les projets, mais les actes de Ferdinand en Allemagne. Peu importent ses intentions primitives; la force des choses le dominait, et le poussait à réaliser l'unité religieuse de l'Allemagne, par la violence et les coups d'État. La maison d'Autriche n'a jamais eu des allures de conquérant, et Ferdinand qui, au début de son règne, se vit assiégé à Vienne par les insurgés de Bohême et de Hongrie, ne pouvait certes pas avoir l'ambition de la monarchie universelle. Mais en fait de domination, comme le dit Richelieu, l'appétit vient en mangeant; maître de l'Allemagne, Ferdinand porta ses vues sur l'Europe. On dirait que le *malheur aux vaincus* devint la devise de l'empereur. Après avoir défait le roi de Danemark, il voulut le traiter comme il avait traité l'électeur palatin : Wallenstein signifia aux Danois, avec la brutalité du soldat, qu'ils seraient tenus comme esclaves s'ils refusaient de prendre l'empereur pour roi, tandis que, s'ils l'élisaient, ils conserveraient leur liberté et leur religion (2). Ferdinand songea à faire valoir les droits de l'empire sur l'Italie, par voie arbitraire, comme en Allemagne. Il dépouilla le duc de Mantoue, parce qu'il était sujet des rois de France. Une fois maître de Mantoue, il comptait s'emparer des possessions de terre ferme de Venise; l'indépendance de la république était une pierre de scandale pour la maison d'Autriche : « Il faut, disait l'ambassadeur d'Espagne, que la nouvelle Carthage succombe sous les héritiers de Rome. On apprendra aux héritiers italiens qu'il y a encore un empereur. » Le saint-siége n'était pas à l'abri de cette politique envahissante : Ferdinand parlait de se faire couronner, et il se proposait de revendiquer, à cette occasion, les droits de l'empire sur les États du pape. Le nom du général qu'il chargea de ce soin en disait plus que tous les projets. Déjà Wallenstein lançait de

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. V, p. 120-123.
(2) *Förster*, Wallensteins Briefe, T. I, p. 67, lettre CXIX.

terribles menaces : « Il y avait cent ans que Rome n'avait plus été pillée; elle devait être bien plus riche que du temps de Charles-Quint. » Enfin, la France elle-même n'échappait pas à la convoitise impériale. Ferdinand voulait reconquérir les trois évêchés que Henri II avait occupés à titre de protecteur de la liberté germanique, et si la victoire l'avait favorisé, à quoi le successeur des Césars, le vicaire temporel du Christ, n'aurait-il pas prétendu (1)?

Quelle était la politique naturelle des princes protestants et des rois étrangers en face de cette ambition tous les jours croissante? La résistance et la coalition. Les protestants d'Allemagne n'osèrent résister à l'empereur; heureusement que Ferdinand, en poussant les choses à bout, éveilla les craintes de l'étranger. Ce fut son mauvais génie qui lui inspira l'*édit de restitution*. Le comte de Khevenhiller, zélé catholique et partisan dévoué de l'empereur, a sur ce point un récit plein d'intérêt : « Les victoires remportées par Ferdinand sur le roi de Danemark et sur les protestants alarmèrent les princes et le pape lui-même. Un cardinal proposa un moyen de ruiner la maison d'Autriche : c'était d'exploiter les sentiments religieux de l'empereur, en l'excitant à enlever aux protestants les biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés depuis la paix d'Augsbourg. Il en résulterait un mécontentement universel contre Ferdinand, et l'on en profiterait pour faire appel au roi de France, lequel envahirait l'empire comme protecteur de la liberté germanique foulée par le duc de Wallenstein. En même temps, l'on fonderait une république dans les Pays-Bas, et, avec le concours des Hollandais, il serait facile d'enlever à l'Espagne ses colonies, de ruiner son commerce, et de la resserrer dans la Péninsule. Alors c'en serait fait de la maison d'Autriche (2). »

Nous doutons que le discours du cardinal soit sérieux; l'annaliste impérial aura mis sur le compte d'un prince de l'Église les craintes qu'il n'osait exprimer en son propre nom. Il est certain que l'ambition de la maison d'Autriche effraya l'Europe et provoqua la coalition de la France avec la Suède, les Provinces-Unies et les protestants d'Allemagne, pour maintenir la liberté des

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. III, p. 545-547.
(2) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. XI, p. 427-430.

princes et des républiques. Ces sentiments éclatèrent dès l'année 1636, avant que Richelieu eût pris une part active à la lutte; ce n'est donc pas lui qui a inventé l'épouvantail de la monarchie universelle. Nous avons un témoignage intéressant de l'opinion générale, dans le discours d'un ambassadeur de Bethléem Gabor, que le cardinal Caraffa nous a transmis. Des conférences eurent lieu à La Haye, pour former une coalition contre la maison d'Autriche. « Cette maison, dit le prince de Transylvanie, n'a cessé d'aspirer à la monarchie universelle. Ferdinand commence par s'assujettir l'Allemagne. La liberté germanique détruite, que deviendra l'indépendance des Provinces-Unies, du Danemark, de la France et de l'Angleterre? Il n'y a qu'un seul moyen de prévenir ce danger, c'est que tous ceux qui ont à craindre la prépondérance d'un seul, unissent leurs forces et prennent parti pour les opprimés; tant qu'ils combattront isolés, leur défaite est certaine. Il faut engager dans l'alliance le roi très chrétien, le duc de Savoie, la république de Venise, et même les Turcs, puisqu'il s'agit du salut commun de tous les peuples (1). » Nous ajouterons, avec un grand historien, que la liberte de penser, et, par suite, la civilisation moderne, étaient en cause autant que l'équilibre politique. La domination de la maison d'Autriche a été funeste à la culture intellectuelle, et en Allemagne, et dans la péninsule espagnole. Cela était inévitable, car la monarchie universelle entraîne à sa suite le despotisme civil et religieux. Que serait devenue l'Europe, si la réaction catholique l'avait emporté? Une espèce de Turquie chrétienne, répond *Jean de Muller* (2).

§ 3. Les protestants d'Allemagne.

I

Les princes protestants avaient à défendre la liberté religieuse menacée par la réaction catholique, dont Ferdinand était le chef. Nous avons dit ailleurs qu'ils ne surent ni prévenir le mal ni le

(1) *Caraffa*, Germania sacra, p. 238.

(2) *J. von Müller*, der Fürstenbund, ch. XIV : « Die Christenheit würde an Licht und Cultur unter ihnen ziemlich türkisch geworden sein. »

combattre (1). Ce qui manquait à l'Allemagne comme corps, faisait également défaut aux princes protestants : l'esprit d'unité. La religion, au lieu de devenir un lien d'union, augmenta la discorde ; les luthériens et les calvinistes se détestaient entre eux, bien plus qu'ils ne haïssaient l'ennemi commun. Lorsque l'électeur palatin fut appelé au trône de Bohême, il eût été facile aux protestants d'anéantir pour toujours la maison d'Autriche, et d'assurer au protestantisme la prépondérance, sinon la domination en Allemagne : il leur suffisait de s'unir contre l'ennemi commun. Au lieu de cela, l'on vit, chose incroyable, le plus puissant des princes luthériens prendre parti pour l'empereur contre ses coreligionnaires. C'est que l'électeur palatin était le chef du calvinisme, et le duc de Saxe était un luthérien fanatique ; ajoutez à cela un misérable intérêt d'agrandissement territorial. Voilà comment il arriva que le prince, qui aurait dû se mettre à la tête du parti protestant contre les envahissements du catholicisme, trahit les intérêts de la réforme.

La cause du protestantisme ne trouva de défenseurs que dans quelques héroïques aventuriers. Après leur défaite et leur mort, il fallut recourir à l'intervention étrangère. Le roi de Danemark fut faiblement secouru par les protestants, dans l'intérêt desquels il prit les armes ; ses alliés le désertèrent dès qu'il fut vaincu. Le protestantisme eût péri ainsi que la liberté de l'Allemagne, si Dieu n'avait envoyé Gustave-Adolphe pour les sauver. Les princes allemands n'osèrent pas demander son intervention ; ils n'osèrent pas se prononcer pour lui ; ils traitèrent en ennemi celui qui venait les sauver. Quand la victoire se déclara pour le héros suédois, les protestants se rangèrent sous ses drapeaux, mais ils ne le firent que sous le coup de la nécessité ; même après l'édit de restitution, même après la spoliation du duc de Mecklembourg, ils ne comprirent pas que l'union était leur seul espoir de salut. Tant que le roi de Suède vécut, ils plièrent sous l'ascendant d'un esprit supérieur. Après sa mort, tout se rompit. Richelieu et le chancelier Oxenstiern essayèrent d'unir les États protestants en une ligue qui fut assez forte pour contraindre l'empereur à une paix religieuse et politique. Mais les plus puissants des princes,

(1) Voyez le tome IXe de mes *Etudes historiques*.

les électeurs de Saxe et de Brandenbourg refusèrent de signer la ligue de Heilbronn, et négocièrent avec Ferdinand. La défaite de Nordlingen entraîna la défection générale. On croyait la ruine des Suédois assurée, et l'on se hâtait d'accéder à la paix de Prague pour se réconcilier avec le vainqueur. Le landgrave de Hesse et quelques comtes de l'empire restèrent seuls fidèles à l'alliance. Cependant les conventions de Prague ne procurèrent pas même le seul bien qu'elles pouvaient donner à l'empire, la paix; la Suède et la France continuèrent la guerre pour la liberté allemande, sans le concours des princes et même contre eux. La période française de la guerre de Trente ans fut funeste à la maison d'Autriche. Ferdinand II, vaincu et abandonné du seul allié qui lui restât, le duc de Bavière, fut obligé de signer la paix. Le traité de Munster démembra l'Allemagne au profit de la Suède et de la France; il assura la liberté religieuse aux princes protestants, et pour la garantir, il leur donna une indépendance à peu près complète, au détriment de l'unité et de la force de l'empire.

II

Les historiens allemands déplorent la paix de Westphalie, parce qu'elle mutila l'empire et qu'elle l'affaiblit au point de le mettre dans la dépendance de l'étranger. Ils accusent les princes protestants de ce funeste résultat; ce sont eux qui appelèrent l'étranger en Allemagne, ce sont eux qui donnèrent à la France et à la Suède le prétexte de la liberté allemande et de la liberté religieuse, grands mots avec lesquels les ennemis de l'Allemagne nourrirent une guerre affreuse qui, après avoir ruiné et démembré l'empire, détruisit son influence politique. Nous croyons que les princes protestants ne sont pas coupables du crime dont on les accuse. Mais ce qu'on doit leur reprocher, c'est de n'avoir pas su défendre la cause du protestantisme, de l'avoir même compromise par leurs éternelles dissensions, source d'une déplorable faiblesse. Sans doute, si l'on jugeait les princes du XVIIe siècle au point de vue des idées et des aspirations du XIXe, il faudrait flétrir leur égoïsme et leur inintelligence des vrais intérêts de la patrie allemande. Mais nos idées et nos aspirations étaient tout à fait

inconnues à l'Allemagne de la guerre de Trente ans. Écoutons les contemporains : le tableau que les Français et les Suédois font de leurs alliés, n'est rien moins que flatteur pour le patriotisme allemand; mais pour juger les hommes, il faut les prendre tels qu'ils sont, et non tels que nous voudrions qu'ils fussent.

Richelieu dit que les Allemands n'ont qu'un seul mobile de leur conduite, l'intérêt. « Ils ont l'humeur si mercenaire, qu'il n'y a promesse, pour solennelle qu'elle pût être, à laquelle ils ne manquent pour de l'argent (1). » La religion et la liberté de l'empire sont le cadet de leurs soucis, dit l'historien du maréchal de Guébriant; s'ils prennent notre parti, plutôt que celui de l'empereur, c'est par cupidité (2). Les Suédois parlent de leurs alliés sur un ton plus méprisant encore. Pendant les délibérations d'Heilbronn, que faisaient les princes protestants ou leurs plénipotentiaires? « Au lieu de contribuer à leur cause, dit Oxenstiern à Feuquières, ils passent leur temps à s'enivrer (3). » Un témoin moins passionné, le comte Brahe, assista à la diète de Francfort; son rapport concorde avec les témoignages que nous venons de transcrire : « Les princes s'amusent ici, dit-il, sans s'inquiéter le moins du monde du bien commun; ou s'ils y pensent, c'est pour jalouser la Suède et pour lui envier la direction des affaires. Le duc de Saxe fait l'office de trouble-ménage; l'électeur de Brandebourg n'a qu'une seule ambition, la possession de la Poméranie; le duc de Weimar vise à être indépendant et à assurer sa grandeur; les ducs de Brunswick et de Lunebourg sont en querelle avec le landgrave de Hesse; la noblesse et les villes se disputent le rang et les siéges, chacun ne cherche que son intérêt et l'un envie l'autre; les grands et les petits se laissent gagner par l'or français (4). »

Ces divisions, qui scandalisaient les alliés des princes protestants, avaient des racines profondes dans le génie de la race allemande; les Suédois et les Français n'en voyaient que le mauvais côté. L'esprit d'individualisme a engendré la réforme, il a produit la riche variété qui distingue la culture allemande; mais dans le

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. IX, p. 410.
(2) *Le Laboureur*, Histoire du maréchal de Guébriant, p. 364.
(3) *Feuquières*, Négociations, T. I, p. 40.
(4) *Geyer*, Geschichte Schwedens, T. III, p. 294.

domaine politique, il n'en pouvait résulter que petitesse de vues, intérêts mesquins et faiblesse extrême. Aujourd'hui même que le sentiment de la patrie s'est réveillé, et que le besoin de l'unité agite l'Allemagne, elle est toujours divisée et impuissante (1); quel devait être le chaos au XVIIe siècle, avant la médiatisation, alors que l'empire comptait les États par centaines? Cependant dans cette anarchie apparente, il y avait une tendance qui dominait, celle de la séparation, c'est à dire la souveraineté de plus en plus complète des princes, la diminution, l'on pourrait dire, l'anéantissement du pouvoir impérial. Au commencement de la guerre de Trente ans, l'électeur de Trèves se mit sous la protection de la France; on lit dans sa *Justification* : « Les Allemands reconnaissent la puissance de l'empereur, mais en telle sorte qu'il semble qu'ils commandent plus qu'ils n'obéissent, ou du moins qu'ils sont égaux. Ceci est si vrai, que l'empereur Maximilien disait ordinairement que des rois de la chrétienté, l'un était roi des âmes, l'autre roi des hommes, mais que l'empereur était roi des rois, qualifiant rois les princes de l'empire; et, de vérité, ils sont rois de leur établissement, et de leur autorité sur leurs sujets, et sur l'empereur même, lequel est empereur par eux (2). » C'est ce qui faisait dire à Richelieu que l'empire était une monarchie mixte, en laquelle il y avait beaucoup de république (3).

Ferdinand menaça de changer la république en monarchie. Ç'eût été une révolution dans l'intérieur de l'empire et un danger pour l'Europe. La tendance séculaire de l'Allemagne était la décentralisation, comme nous disons aujourd'hui; les empereurs avaient vainement tenté au moyen âge de ressaisir le pouvoir qui passait dans les mains des ducs; l'esprit de division inhérent à la race fut plus fort que le génie des Henri et des Frédéric. Quand au XVIe siècle, Charles-Quint voulut rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille, il rencontra une résistance unanime. La mission de la nation allemande s'opposait à l'unité. C'est dire que le fait que Ferdinand voulait changer était providentiel. La

(1) Ecrit au mois de juin 1859.

(2) Justification du procédé de l'électeur de Trèves. (*Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. I, p. 56.

(3) Mémoires de *Richelieu*, T. X, p. 122.

liberté de l'Europe y était intéressée autant que la destinée de l'Allemagne. Écoutons les plénipotentiaires français au congrès de Munster : « Les ennemis de la France tiennent pour assuré que, si les membres divisés de ce grand corps (d'Allemagne) pouvaient être tous réunis pour agir de concert sous la conduite d'un chef, il y aurait peu de puissances capables de lui résister (1). » Les princes allemands et la France avaient donc le même intérêt à affaiblir le pouvoir de l'empereur.

Au début des négociations de Munster les ambassadeurs de France écrivirent une lettre circulaire aux princes de l'empire, pour les engager à se faire représenter au congrès. On y lit : « La maison d'Autriche aspire à la monarchie de l'Europe, elle veut établir dans l'empire le fondement de sa souveraineté... Voilà pourquoi elle a ôté aux lois leur force, aux magistrats leurs priviléges, aussi bien qu'à tous les États de l'empire... L'oppression des princes est la cause de la guerre ; pour avoir une paix sûre, il faut garantir leurs droits, sinon la liberté germanique tend à sa fin, et l'empereur a jeté et assuré le fondement de sa monarchie (2). » L'appel fut entendu, et le conseil suivi. Il en résulta que la paix de Westphalie fit de l'Allemagne une république de princes : elle garantit leur souveraineté territoriale, elle leur donna tant de droits et en laissa si peu à l'empereur, que l'empire ne fut qu'une dignité nominale, sans force aucune ; elle permit aux États de faire entre eux et même avec l'étranger des alliances pour leur conservation, tandis que l'empereur n'avait pas le droit de guerre. Une confédération peut rester puissante, pourvu que le lien entre les confédérés maintienne et assure une action commune ; cette unité était impossible dans l'empire d'Allemagne, par suite de la division des protestants et des catholiques. Quand il y avait opposition entre les deux confessions, l'on avait recours à l'arbitrage, l'on négociait comme s'il s'était agi de concilier des États étrangers et ennemis. Il ne restait, en réalité, qu'un seul intérêt commun, la justice, mais la justice aussi finit par se localiser (3).

(1) *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. II, p. 80.
(2) *Ibid.*, T. I, p. 248.
(3) *Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VIII, p. 246-251.

Faut-il déplorer cette division de l'Allemagne? Nous avons répondu d'avance à la question : l'historien ne peut pas regretter que l'Allemagne ne soit point parvenue à se concentrer en une puissante unité comme la France. Il est plus que probable que la nation allemande aurait payé cher la force que donne la centralisation, car elle aurait abdiqué son génie; cela revient à dire que ce que l'on regrette était une impossibilité. Mais tout en restant séparés, les États conservaient des intérêts communs; c'est ce lien d'unité que la paix de Westphalie a trop relâché. Faut-il s'en prendre uniquement aux princes, et surtout aux protestants? Lorsque les traités qui finissent la guerre exagèrent les principes de liberté et d'indépendance, on peut être sûr que c'est une réaction contre un excès contraire, le danger de la domination absolue d'un homme ou d'une famille. L'on impute aux protestants la faiblesse de l'Allemagne et son morcellement; le vrai coupable, c'est Ferdinand, c'est la réaction catholique dont il était l'instrument.

III

La guerre de Trente ans est la lutte suprême du catholicisme et du protestantisme. On se demande aujourd'hui si la lutte était fatale, inévitable. Elle était nécessaire, en ce sens que l'Église ne pouvait renoncer à sa domination, puisqu'elle la considérait comme étant de droit divin. Mais les conditions du combat dépendaient de la prévoyance des partis qui y furent engagés. Les protestants auraient pu résister à la réaction catholique, et même l'arrêter, s'ils avaient uni leurs forces. Au lieu de se liguer contre l'ennemi commun, ils se déchirèrent entre eux. Il en résulta que le catholicisme gagna du terrain, tandis que la réforme en perdit. Cependant, par un concours heureux de circonstances, la maison d'Autriche se trouva assaillie par mille ennemis, au moment où la guerre de Trente ans éclata. C'était une occasion que la Providence offrait aux protestants; loin d'en profiter, ils se divisèrent au point que le prince, qui était regardé comme le chef du protestantisme allemand, se prononça pour l'empereur. Dès lors, il n'y eut plus qu'un seul moyen de sauver la réforme : le secours de l'étranger. La Suède et la France intervinrent pour

défendre la liberté religieuse et l'équilibre politique également menacés par la prépondérance de la maison d'Autriche. Quel parti les princes protestants devaient-ils prendre dans ce gigantesque débat? Ils devaient courir aux armes et les conserver en main, pour contrebalancer l'influence des puissances étrangères, pour arracher à l'empereur une paix qui sauvegardât leurs droits religieux et politiques. S'ils avaient agi ainsi, la guerre n'aurait pas duré trente ans, et la Suède et la France n'auraient pas dicté les conditions de la paix. Pourquoi les étrangers dominèrent-ils à Munster et à Osnabrück? Parce qu'ils occupaient seuls les champs de bataille. Les princes allemands furent sans influence, parce que les uns, alliés de l'empereur, étaient vaincus et épuisés comme lui, et que les autres, c'était le plus grand nombre, en embrassant la neutralité, s'étaient eux-mêmes condamnés à l'impuissance. C'est là la grande faute que nous reprochons à l'électeur de Saxe et aux protestants qui accédèrent à la paix de Prague.

Les protestants, assemblés à Heilbronn, écrivirent au roi d'Angleterre que leur ligue avait pour seul objet la défense de la religion et de la liberté (1). Comment pouvaient-ils atteindre ce but? Il n'y avait qu'un seul moyen, c'était de contraindre l'empereur à une paix qui garantît les droits et les intérêts pour lesquels la guerre avait été entreprise. Or il ne fallait pas un grand sens politique pour voir que l'union seule de tous les protestants leur donnerait la force de vaincre la maison d'Autriche. C'est ce que Gustave-Adolphe ne cessa de représenter aux princes protestants. Déjà, de son vivant, il y eut des négociations entre le duc de Saxe et l'empereur. Le roi de Suède dit à ses alliés qu'ils devaient se garder de faire des paix particulières avec Ferdinand; qu'en traitant séparément, ils se diviseraient en face d'un ennemi puissant, et qu'ils lui fourniraient eux-mêmes des armes pour les ruiner (2). Après la mort de Gustave-Adolphe, les protestants avaient un motif de plus de rester unis et de resserrer encore leur union, puisque le grand homme qui les avait sauvés leur faisait défaut. Le chancelier Oxenstiern leur dit très bien qu'ils

(1) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. II, p. 81.
(2) *Id.*, *ibid.*, T. I, p. 319, 363.

ne devaient avoir qu'une âme et qu'une volonté (1). Richelieu parla et agit dans le même sens : « Rien, dit-il à l'électeur de Saxe, n'est plus capable de l'empêcher de faire une bonne paix, *que s'il manque à se maintenir en autorité et puissance;* pour obtenir une paix solide, *il faut se tenir sur les armes et se mettre en état de se rendre considérable* (2). » Dira-t-on que c'étaient des conseils intéressés, que la Suède et la France voulaient éterniser la guerre, afin de détruire la maison d'Autriche et de s'en partager les dépouilles? Sans doute, Richelieu et Oxenstiern désiraient la continuation de la guerre; mais les protestants avaient le même intérêt, car tant que la puissance de l'Autriche n'était pas abaissée, ils ne pouvaient espérer une paix sérieuse; d'un autre côté, s'ils étaient restés armés, ils auraient tenu en échec la France et la Suède, et ils les auraient empêchées d'imposer la loi à l'Allemagne.

L'électeur de Saxe avoua lui-même qu'une paix générale pouvait seule sauvegarder les intérêts communs (3); il demanda que la paix consacrât la liberté religieuse et politique des princes allemands. L'électeur de Brandebourg alla plus loin; il voulait l'égalité des deux confessions dans l'ordre civil et politique, seul moyen d'assurer la liberté dans l'ordre religieux. Pour obtenir ces garanties, il insista sur la nécessité de l'union : divisés, dit-il, et séparés de la Suède, ils seraient accablés inévitablement. L'électeur ajouta qu'il fallait se défier des propositions de paix émanées de l'empereur, parce qu'à ses yeux les princes protestants étaient des hérétiques et des rebelles, et qu'il ne traitait avec eux que sous la réserve mentale de ne pas observer ses promesses (4). Rien de plus vrai, rien de plus sensé. Pourquoi donc le duc de Saxe prit-il l'initiative de la défection? et pourquoi l'électeur de Brandebourg signa-t-il la paix de Prague? Un historien allemand a voulu réhabiliter le duc de Saxe; il célèbre sa prudence et ses sentiments honnêtes, il exalte son patriotisme et sa haine de l'étranger (5). Singulier type d'un patriote que le prince qui, au dire unanime des contemporains, avait beaucoup plus de

(1) *Chemnitz,* Der grosse schwedische Krieg, T. II, p. 365.
(2) Négociations de *Feuquières,* T. I, p. 10, 12, 60.
(3) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 397; T. II, p. 16.
(4) *Id., ibid.,* T. II, p. 17, 23, 28-32, 147, 409.
(5) *Barthold,* Der grosse deutsche Krieg, T. I, p. 157, 162, 222, 223.

souci de ses tonneaux de bière et de ses paris de chasse que du protestantisme et de l'empire! Il était tombé si bas dans l'opinion publique, qu'on le chansonnait comme *roi de la bière* (1). On lui imputait des propos dignes d'un ivrogne; on lui reprochait de dire que les bêtes de ses forêts lui tenaient plus à cœur que ses sujets (2). Avec cela, dit Richelieu, « le duc était glorieux, et il eût voulu avoir la direction des affaires (3). » Le cardinal n'aurait pas mieux demandé que de la lui confier, mais l'ambassadeur de France lui écrivit que l'électeur, « perdu de réputation et de crédit, était incapable de présider à des choses aussi importantes que la paix et la guerre (4). » L'orgueil blessé fut pour beaucoup dans sa défection : il ne pouvait consentir, lui électeur, lui qui avait été vicaire de l'empire, à être subordonné à un gentilhomme suédois (5).

Des intérêts de famille et d'agrandissement territorial, que l'empereur eut soin de satisfaire, décidèrent le duc de Saxe à rompre avec ses alliés, et à signer la paix de Prague. L'électeur de Brandebourg suivit son exemple. On ne dira pas que ce fut par patriotisme, par haine de la domination étrangère; il avouait qu'il était impossible aux princes protestants de se maintenir sans l'appui de l'étranger; il disait que mieux valait s'assurer le secours de la Suède, en lui cédant une partie de l'empire, que de sauver l'intégrité de l'empire au prix de la liberté religieuse; il ajoutait qu'un chrétien évangélique devait attacher plus d'importance à la parole de Dieu qu'à la grandeur temporelle de sa patrie (6). Mais l'électeur qui sacrifiait si généreusement l'intégrité de l'Allemagne, tenait énormément à l'intégrité et à l'accroissement de son électorat. D'après des pactes de famille, il avait droit à la Poméranie, après la mort du duc régnant : la Suède convoitait aussi cet héritage, comme indemnité de guerre. Ce fut cette opposition d'intérêts qui poussa l'électeur à accepter la paix de Prague.

Richelieu flétrit énergiquement cette paix. « C'est une déser-

(1) On l'appelait *Biergörgel*. (*Gfrörer*, Geschichte Gustav Adolphs, p. 782.) Une chanson d'étudiant l'appelle *rex cerevisianus*. (*Förster*, Briefe Wallensteins, T. II, p. 77, note 3.)

(2) *Le Laboureur*, Histoire du maréchal de *Guébriant*, p. 198.

(3) Mémoires de *Richelieu*, T. VII, p. 337.

(4) *Feuquières*, Négociations, T. I, p. 135.

(5) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. II, p. 289.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 26.

tion honteuse, dit-il, et infidèle, contre les traités signés par le duc de Saxe, et contre sa parole (1). » La postérité a confirmé le jugement du grand politique : « La paix de Prague, dit un historien philosophe, était déloyale, incomplète et dénuée de garanties. Elle n'accordait aux protestants qu'une partie de leurs justes demandes, et ne leur assurait pas même ce qu'elle leur accordait (2). » Il n'y a qu'une excuse à alléguer pour les princes qui la signèrent : c'est l'état déplorable de l'Allemagne, après seize ans de guerre. L'électeur de Saxe ne manquait pas d'étaler à chaque occasion son amour pour sa chère patrie, foulée par l'étranger, et son désir de lui rendre le bienfait de la paix. Nous n'entendons pas scruter ses intentions, nous voulons croire qu'elles étaient excellentes ; mais si elles prouvent la bonne foi de l'électeur, elles attestent aussi son incapacité politique et son aveuglement. Les conventions de Prague, qui devaient donner la paix à l'Allemagne, perpétuèrent la guerre, et, de plus, elles lui imprimèrent un caractère funeste à l'empire. L'électeur était si borné et si vain, qu'il s'imaginait que ce serait chose facile de chasser ses anciens alliés de l'Allemagne ; il ne voyait pas que les Suédois exaspérés continueraient la guerre par point d'honneur, et que derrière les Suédois se trouvait la France qui ne voulait pas de la paix aussi longtemps que la maison d'Autriche ne serait pas ruinée. En désertant l'alliance suédoise, les princes protestants ne mettaient donc pas fin à la guerre ; ils se mettaient, au contraire, eux, dans l'impossibilité de contrebalancer l'influence étrangère ; ils livraient l'Allemagne au hasard des batailles, à une époque où la fortune de la France était confiée au génie de Richelieu : c'était aller au devant du morcellement.

On dira qu'il est facile, après coup, à l'historien, de voir ce qui aurait dû être fait, mais qu'il n'en est pas ainsi pour ceux dont la vue était obscurcie par les passions du moment. Cette excuse même fait défaut au duc de Saxe ; il consulta ses états, et il en reçut un avis excellent dont il aurait dû profiter. Les états saxons déclarèrent qu'ils n'avaient pas de confiance dans l'empereur ; ils regrettèrent que la paix ne fût pas faite de commun accord avec

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. VIII, p. 343.

(2) *Ancillon*, Tableau des révolutions du système politique en Europe, T. II, p. 89. — *Schœll* qualifie la paix de Prague de *honteuse*. (*Histoire générale*, T. XXV, p. 191.)

tous les princes ; enfin, ils prétendirent que la paix, loin de pacifier l'Allemagne, éterniserait la guerre, parce que les puissances étrangères ne l'accepteraient pas (1). Que fallait-il donc faire ? Rester unis et sous les armes, jusqu'à ce que l'empereur vaincu eût accordé une paix sûre. En prenant ce parti, les princes protestants auraient eu une voix prépondérante dans les négociations, ils auraient empêché la Suède et la France de continuer la guerre sous le prétexte de la liberté allemande ; ils auraient dicté les conditions au lieu de les subir ; l'honneur, peut-être l'intégrité de l'empire eût été sauvé. En acceptant la paix de Prague, en se rangeant du côté de l'empereur, les princes protestants ouvrirent, pour ainsi dire, la porte à l'ambition française.

Cependantil n'est pas vrai qu'ils aient fait bon marché des intérêts de leur patrie. Les plénipotentiaires de France à Munster rendirent à leur patriotisme un hommage d'une singulière naïveté : « Les princes allemands, disent-ils, diffèrent beaucoup des princes d'Italie ; ceux-ci sont bien aises que la France y ait quelques places, pour tendre la main en cas de besoin et pour tenir en bride les Espagnols. Mais les Allemands sont beaucoup plus touchés de l'amour de leur patrie et ne peuvent approuver que les étrangers démembrent l'empire, quelque utilité qu'on leur en fasse espérer, préférant, par une politique digne du climat, la subsistance d'un corps dont ils sont les membres, à l'avantage que chacun peut retirer en particulier de la division de l'empire. Ils souhaitent bien d'être rétablis dans leurs anciens priviléges, et que l'autorité des empereurs demeure réglée par les constitutions de l'empire, mais ils ne veulent pas que ces biens leur arrivent par la séparation de partie de leur État, ni que pour avoir plus de moyen de les assister, les princes étrangers s'agrandissent à leur dépens (2). » Il ne manquait à ces bons sentiments que la force pour les faire prévaloir, mais c'était une condition essentielle; à son défaut, comme le dit le plénipotentiaire français, les deux couronnes étrangères donnèrent la loi au sein d'une assemblée de l'empire (3). Pour obtenir le redressement de leurs griefs, les princes allemands, catho-

(1) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. II, p. 676.

(2) Lettre du comte d'Avaux et de Servien au cardinal Mazarin. (*Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. III, 2, p. 21.)

(3) Mémoire du comte d'Avaux, 11 février 1647. (*Négociations*, IV, 19.)

liques et protestants, furent obligés de s'assurer de l'appui de la Suède et de la France, c'est à dire que, malgré eux, ils prêtèrent la main au démembrement de l'Allemagne (1).

Il faut ajouter, pour être juste, que les protestants furent moins coupables que la maison d'Autriche et les princes catholiques, ses alliés. Au congrès de Munster, l'on vit les catholiques favoriser les prétentions de la France; le duc de Bavière surtout prêta la main à ses envahissements. Les catholiques firent en Allemagne, au XVIIe siècle, ce qu'ils avaient fait en France au XVIe : ils sacrifièrent les intérêts de leur patrie à ceux de la religion. Le duc de Bavière avait un motif plus personnel pour se ranger du côté de la France; il voulait à tout prix conserver le Haut Palatinat et la dignité électorale. La spoliation de l'électeur palatin fut l'une des causes qui perpétuèrent la guerre; ce fut aussi l'une des causes de la faiblesse de l'empereur dans les négociations. Par une punition divine, celui qui profita des dépouilles prit parti contre le spoliateur : l'abandon de l'Alsace fut la peine de l'arbitraire et de l'ambition de Ferdinand.

§ 4. Les puissances protestantes.

N° 1. *L'Angleterre.*

Au XVIe siècle, l'Angleterre s'était placée en quelque sorte à la tête du protestantisme; elle l'avait soutenu en Écosse, dans les Pays-Bas et en France. Au XVIIe siècle, elle resta presque étrangère à la longue guerre qui décida de l'avenir de la réforme. C'est un témoignage de l'influence funeste que l'hérédité du pouvoir royal exerce sur la destinée des nations : puissante sous Élisabeth, l'Angleterre tomba sous les Stuarts dans une nullité telle, que le nom anglais devint un objet de mépris. On a flatté la vaine Élisabeth, mais quand on la compare à ses misérables successeurs, elle est au dessus de tout éloge. La reine était un esprit élevé, mais elle manquait de grandeur, à force d'égoïsme; Jacques Ier

(1) *Adami*, Relatio historica de pacificatione Osnabrugo-Monasteriensi, XI, 9, p. 219; XIII, 4, p. 236.

était un cuistre, qui aurait fait un bon régent d'une classe de grammaire, mais qui fit un détestable souverain. Ce n'est pas qu'il ait été indifférent à la cause de la réforme, mais il croyait remplir tous ses devoirs de prince protestant, en écrivant des pamphlets contre l'antechrist de Rome. Il avait cependant un intérêt de famille et d'honneur dans la guerre qui ensanglanta l'Allemagne : l'électeur palatin, élu roi de Bohême, était son gendre : les enfants, dépouillés par Ferdinand, étaient ses descendants. Jacques Ier avait donc mille raisons d'intervenir : la cause du protestantisme était la sienne : le maintien de l'équilibre politique, menacé par la prépondérance de l'Autriche, était la mission spéciale de l'Angleterre. Pourquoi donc Jacques Ier resta-t-il en dehors d'une lutte où s'agitaient les plus grands intérêts de l'humanité, intérêts qui étaient aussi ceux de la nation anglaise ?

L'existence de la réforme était en jeu. Néanmoins le roi d'Angleterre trouva dans les principes de la religion qu'il professait une raison pour blâmer le roi de Bohême, au lieu de le soutenir : « Le protestantisme, dit-il, ne permettait pas de transporter les couronnes d'un prince à l'autre pour motif de religion ; il fallait laisser aux jésuites la funeste doctrine qui autorisait la déposition des rois ; l'Église dont il était le chef faisait, au contraire, profession d'obéir aux seigneurs temporels, fussent-ils Turcs ou infidèles (1). » Ces belles phrases n'étaient que des prétextes : la vraie raison pour laquelle Jacques Ier reculait devant la guerre était sa pusillanimité. « L'inclination timide du roi d'Angleterre, dit Richelieu, le portait toujours à la paix (2). » Lorsque Ferdinand, abusant de sa victoire, dépouilla l'électeur palatin de ses États héréditaires, Jacques Ier dut intervenir ; mais au lieu d'intervenir les armes à la main, comme il convenait à une grande puissance, il négocia, ce qui était un moyen infaillible de perdre toute influence et de se rendre ridicule par dessus le marché. On fit des caricatures sur le roi négociateur, où l'on représentait Jacques Ier, ici avec un fourreau sans épée, là avec une épée que plusieurs personnes tâchaient inutilement de tirer du fourreau. On fit des

(1) Lettre de Buckingham à Gondemar, ambassadeur d'Espagne. (*Rapin Thoyras*, Histoire d'Angleterre, T. VIII, p. 152.)

(2) Mémoires de *Richelieu*, T. II, p. 118.

comédies où l'on se moquait du roi et de ses alliés : l'on y annonçait la perte du Palatinat, mais Jacques Ier, disait-on, allait recouvrer l'héritage de ses enfants, en envoyant cent mille... ambassadeurs : le roi de Danemark joindrait à cette formidable armée cent mille... harengs, et les Provinces-Unies donneraient cent mille... tonneaux de beurre (1).

La nation s'indignait de la lâcheté de son souverain ; ses passions religieuses, fortement excitées, allaient provoquer une révolution. Dans cet état des esprits, l'élection du roi de Bohême produisit un singulier enthousiasme. L'archevêque de Canterbury, se faisant l'organe des sentiments nationaux, demanda que l'on allumât partout des feux de joie, que l'on sonnât partout les cloches, pour apprendre à l'Europe que le roi soutiendrait hautement la cause de l'électeur palatin ; le prélat anglican voyait dans son élection l'œuvre de Dieu, et il espérait que peu à peu tous les rois de la terre abandonneraient la *grande prostituée* (2). La voix du peuple était bien la voix de Dieu. Il tenait au roi d'Angleterre de consommer la ruine de la maison d'Autriche, dès le début de la lutte, et d'assurer au protestantisme la prépondérance, peut-être la domination en Allemagne, et par suite dans toute la chrétienté. La révolte de la Bohême et de la Hongrie, l'insurrection de ses États héréditaires mirent Ferdinand aux abois ; il ne manquait qu'un chef à toutes ces forces déchaînées. Si Jacques Ier avait eu le génie de Gustave-Adolphe, c'en eût été fait de la maison d'Autriche et du catholicisme. Le parlement lui offrit des subsides, tels que jamais roi d'Angleterre n'en avait reçus, s'il voulait prendre en main la cause de la réforme : il dit avec une haute raison que le pape, ligué avec la maison d'Autriche, poursuivait la destruction du protestantisme, et que les princes seraient engloutis dans la ruine de la foi, le roi d'Espagne aspirant à la monarchie universelle, comme le pape aspirait à la domination de son Église. Que répondit le roi à ces prudentes et énergiques représentations ? « Que le parlement s'était mêlé d'affaires auxquelles il ne comprenait rien et qui n'étaient pas de sa compétence : *ne sutor*

(1) *Rapin Thoyras*, Histoire d'Angleterre, T. VIII, p. 201.
(2) *Lingard*, Histoire d'Angleterre, T. IX, p. 280. — *Rapin Thoyras*, Histoire d'Angleterre, T. VIII, p. 143.

ultra crepidam. C'était au roi, seul initié aux secrets de la politique, à décider des questions de paix et de guerre (1). »

Charles Ier continua la politique de son père, si l'on peut appeler politique l'abandon des intérêts les plus chers de la nation. L'on voyait toujours des ambassadeurs anglais à Vienne et aux diètes de l'empire ; mais ces négociations ne faisaient que révéler l'impuissance de l'Angleterre : l'on se moquait d'elle à Ratisbonne, dit Richelieu (2). Quand les peuples font appel à la force, il n'y a d'autre moyen de négocier que de prendre les armes. En réalité, Charles Ier ne comprenait rien aux grands intérêts qui se débattaient dans la guerre de Trente ans. En 1634, le chancelier Oxenstiern dépêcha son fils en Angleterre pour conclure une alliance avec le roi contre la maison d'Autriche ; le roi répondit qu'il n'avait aucune raison d'intervenir en Allemagne, sinon pour rétablir ses neveux dans le Palatinat, que du reste la guerre ne le regardait pas (3). Il y a une autre raison qui empêcha Charles Ier d'entrer dans une alliance avec la Suède, c'est que cette ligue eût été profitable à la France ; or les Anglais avaient contre leurs voisins une haine si profonde, qu'ils la préféraient à leur propre bien (4). Mais au lieu de combattre ses envahissants voisins en cachette (5), il fallait leur disputer la suprématie sur le champ de bataille : une intervention puissante de l'Angleterre dans la guerre de Trente ans, aurait pu empêcher l'agrandissement dangereux que la paix de Westphalie donna à la France. Pour cela il eût fallu autre chose que des intrigues diplomatiques. Richelieu ne parle qu'avec dédain de cette politique pitoyable : « Charles Ier, dit-il, donnait un misérable secours au prince palatin, son neveu, plutôt pour le faire languir et le mettre en état d'être battu de ses ennemis, que pour l'assister et lui donner moyen de rétablir ses affaires. » Charles Ier fit pis que cela ; il favorisa les Espagnols sous main, par haine contre la France. En rapportant ce fait, le cardinal s'écrie : « Le roi d'Angleterre avait plus de sujet qu'aucun de faire la guerre à

(1) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. IX, p. 1543 : T. X, p. 373. — *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. II, p. 606, 610. — *Rapin Thoyras*, Histoire d'Angleterre, T. VIII, p. 175-189.

(2) Mémoires de *Richelieu*, T. VI, p. 286.

(3) *Chemnitz*, der grosse schwedische Krieg, T. II, p. 381.

(4) Ce sont les paroles de *Villeroy* dans une lettre à Jeannin. (*Négociations de Jeannin*, dans *Petitot*, 2e série, T. XIII, p. 107.)

(5) Sur les intrigues de l'Angleterre à Heilbron, voyez les Mémoires de *Richelieu*, T. VII, p. 342.

la maison d'Autriche; il y avait moins à craindre pour lui en cette guerre, il y allait plus de son honneur qu'à aucun. Néanmoins pour faire quelque petit gain sordide, il se contentait que l'on eût cette infâme opinion de lui, qu'il était capable de s'unir contre son honneur aux ennemis (1). »

Il est vrai que les divisions religieuses et politiques qui déchiraient l'Angleterre ne lui permettaient pas de jouer un rôle considérable dans la guerre de Trente ans; mais la révolution n'aurait-elle pas été prévenue, si les Stuarts, cédant aux vœux de la nation, l'avaient lancée dans une guerre étrangère, qui étant aussi une guerre religieuse, aurait donné satisfaction aux passions anti-catholiques que tous les partis partageaient? La vraie cause de la faiblesse de l'Angleterre dans la première moitié du XVIIe siècle, c'est l'opposition entre la royauté et la nation. Sous la république et sous Cromwell, l'Angleterre reconquit le rang qui lui appartient dans le monde politique; elle déchut de nouveau sous la Restauration, jusqu'à ce que la révolution de 1688 mît le gouvernement aux mains de la nation, en faisant de la royauté un simple rouage dans le mécanisme constitutionnel.

N° 2. *Les Provinces-Unies.*

La guerre de Trente ans intéressait toutes les puissances protestantes, car c'était la lutte de la réaction catholique contre la réforme; elle touchait encore plus spécialement les peuples qui avaient à redouter la puissance de la maison d'Autriche. Telle était la position des Provinces-Unies qui s'étaient insurgées au XVIe siècle contre la domination espagnole. L'Espagne n'avait pas perdu l'espoir de les reconquérir. Il est certain que, si le catholicisme et Ferdinand l'avaient emporté en Allemagne, c'en eût été fait de l'indépendance de la jeune république. Ce lien de solidarité entre les États protestants explique l'appel que les Bohémiens révoltés adressèrent à leurs frères des Pays-Bas. Pourquoi donc les Provinces-Unies ne prirent-elles pas une part active à la guerre d'Allemagne? Ce n'est pas qu'elles fermassent les yeux sur le danger

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. XXX, p. 451, 528.

qui les menaçait; après les premières victoires de l'empereur, la république proposa à la France et à l'Angleterre une coalition contre l'empire commun : « Le meilleur moyen de ruiner la puissance des Espagnols, disait-elle, c'était de porter la guerre dans leur pays, comme avait fait Annibal contre les Romains. La France pouvait facilement les attaquer par terre, pendant que les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande dévasteraient les côtes de l'Espagne et détruiraient son commerce (1). » Richelieu n'accueillit pas ces propositions; avant de porter la guerre à l'étranger, il voulait pacifier la France, sans cesse déchirée par les révoltes des huguenots et des grands du royaume. Lorsque le roi de Danemark et après lui Gustave-Adolphe entrèrent en lice pour défendre le protestantisme, les Provinces-Unies leur fournirent des secours, mais sans prendre une part directe à la guerre. Cela se conçoit. Elles avaient besoin de toutes leurs forces pour soutenir la lutte contre l'Espagne, celle-ci ayant repris les hostilités à l'expiration de la trêve. D'autre part, la république n'avait pas les mêmes intérêts religieux et politiques que la Suède. Les Suédois étaient luthériens, tandis que le plus strict calvinisme venait d'être consacré par le synode de Dordrecht. Divisés par les croyances, les Hollandais et les Suédois l'étaient aussi par l'ambition : la république redoutait l'esprit envahissant de Gustave-Adolphe.

Voilà pourquoi les Provinces-Unies restèrent en quelque sorte à l'écart dans la guerre de Trente ans. Toutefois elles y prirent une part indirecte qui ne fut pas sans importance. En occupant les forces de l'Espagne dans les Pays-Bas, la république l'empêchait de porter des secours considérables à l'empereur. La guerre des rois catholiques avec leurs anciens sujets était la plaie de la monarchie ; Richelieu eut soin de l'élargir et de l'envenimer, en fournissant des subsides aux Hollandais. Quand, en 1635, la France se décida à rompre ouvertement avec l'Espagne, elle fit un traité avec la république pour la conquête et le partage des Pays-Bas espagnols. La république avait poussé à la rupture, et à première vue elle semblait avoir un intérêt capital à l'expulsion des Espagnols. Cependant, chose remarquable, il se forma dès lors un parti dans son sein qui désirait la paix avec l'Espagne et qui finit

(1) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. II, p. 760.

par l'emporter sur le parti de la guerre. Un mot attribué au prince d'Orange explique cette révolution. « Il prévoyait, disait-il, que son fils ne se pourrait dispenser de faire un jour contre la France ce que Maurice et lui avaient fait contre l'Espagne (1). » Les Hollandais ne craignaient plus les Espagnols; ils commençaient, au contraire, à craindre l'ambition française; ils préféraient, et avec raison, avoir pour voisins les Pays-Bas espagnols qu'une puissante nation qui compromettrait leur prospérité commerciale, et qui serait un danger pour leur existence même.

L'opposition d'intérêts éclata dans les négociations d'Osnabrück. Au grand scandale des diplomates, l'on vit les ambassadeurs d'Espagne fraterniser avec ceux des Provinces-Unies. Les plénipotentiaires français écrivirent, le 14 janvier 1646, au comte de Brienne : « Vous serez étonné de savoir que les plénipotentiaires d'Espagne n'ont pas été des derniers à se présenter chez les ambassadeurs des États, leur ayant envoyé faire compliment avec le titre d'excellence. » Le 20 janvier : « Le soin que les Espagnols ont pris de les caresser et honorer n'est pas croyable. Les impériaux aussi leur ont donné le titre d'excellence. » L'intimité alla croissant : « Les plénipotentiaires espagnols disaient aux Hollandais que leur guerre contre l'Espagne était juste, puisqu'ils étaient en armes pour la défense de leur liberté, mais qu'ils n'étaient pas si peu avisés que de vouloir aider la France à s'agrandir dans leur voisinage, où l'établissement d'une telle puissance leur devait donner de la crainte (2). » L'intérêt des Espagnols à traiter avec les Provinces-Unies était évident. Ils ne voulaient pas de la paix avec la France, et la France ne la voulait pas davantage. Dès lors il importait à la France de conserver un allié dans les Pays-Bas, et l'Espagne était tout aussi intéressée à lui enlever cette alliance. Quant à la république, elle était divisée: les uns tenaient à l'alliance française, soit par ambition de conquêtes, soit par fidélité aux engagements contractés, et par reconnaissance pour les services reçus; les autres, c'était le plus grand nombre, voulaient la paix, parce qu'ils redoutaient d'avoir les Français pour voisins. Le plénipotentiaire français Servien écrivit

(1) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. IV, p. 803.
(2) *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. III, p. 17, 18, 58.

aux Provinces-Unies une lettre très vive contre ceux qui prônaient l'alliance espagnole : « Par un procédé qui eût été en horreur à vos devanciers, on prêche hardiment parmi vous l'affection de votre ennemi, et on travaille ouvertement à rendre suspecte la conduite de vos plus anciens amis, afin de rompre une confédération si saintement cultivée de la part de la France, et qui a été la principale cause des prospérités qui accompagnent aujourd'hui vos affaires et les nôtres... Ceux qui voudraient rompre la constante union qui a duré si longtemps entre votre nation et la nôtre, ont déjà oublié qu'il n'y a presque point de lieu en ces provinces où les Espagnols n'aient fait sentir leur cruauté, et qui n'ait aussi été rougi du sang que les Français y ont répandu pour votre service (1)... » Les nations ne brillent point par la reconnaissance; elles oublient facilement les services reçus, sans doute, parce que ceux qui les rendent ne le font jamais que dans leur intérêt. La crainte de l'ambition française fut plus forte que la foi jurée. Un anonyme répondit à Servien : « La politique de la France est de s'agrandir à quelque prix et par quelque voie que ce puisse être, en préférant l'avancement de ses hauts desseins à toutes les autres considérations... La France prétend à la domination universelle; c'est dans ce dessein qu'elle continue la guerre (2). »

Les républicains de Hollande voyaient juste. A peine la guerre de Trente ans eut-elle mis fin à la domination de la maison d'Autriche, que le vainqueur s'empara de l'héritage du vaincu. Le jeune roi dont les plénipotentiaires signèrent la paix de Westphalie, ne tarda pas à se venger cruellement de la défection des Provinces-Unies; c'était Louis XIV. En lui, l'Europe eut à craindre un nouveau maître bien plus redoutable que les Philippe et les Ferdinand.

N° 3. — *La Suède.*

I. Gustave-Adolphe.

Les Provinces-Unies ne jouèrent qu'un rôle secondaire dans la guerre de Trente ans. Malgré la puissante diversion qu'elles

(1) *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. IV, p. 87.
(2) *Ibid.*, T. IV, p. 95.

firent en tenant l'Espagne en échec, le protestantisme aurait succombé en Allemagne, et par suite toute la chrétienté eût été asservie, si Dieu ne lui avait envoyé un sauveur. Gustave-Adolphe est un héros de la race des Alexandre ; il a conquis les sympathies des contemporains et de la postérité. Après la bataille de Lutzen, un philosophe français écrivit ces belles paroles sur la tombe du héros suédois : « Si j'avais à comparer le grand Gustave à quelqu'un des premiers héros de l'antiquité, je crois pouvoir le faire plus justement à Hercule qu'à tout autre. César et Alexandre n'ont eu pour but de leurs entreprises que l'ambition de subjuguer beaucoup de peuples. Le roi de Suède ne s'est proposé pour principale fin que la gloire de protéger les affligés, de faire du bien à ceux qui l'en requéraient et de réprimer l'orgueil injuste de ceux qui voulaient tout mettre sous leurs pieds (1). » L'histoire a confirmé cette appréciation enthousiaste par la voix d'un de ses plus nobles organes : « Comme roi, dit *Jean de Müller*, comme héros et comme homme, Gustave-Adolphe mérite une place parmi les plus grands. Sa gloire est sans tache; la cause dont il se fit le défenseur, le met au dessus d'Alexandre et de César (2). »

De nos jours, il s'est fait une violente réaction contre le héros suédois ; du sein de l'Allemagne protestante qui célèbre Gustave-Adolphe comme le sauveur de la réforme, se sont élevées des voix accusatrices qui cherchent à ravaler sa gloire. Le roi de Suède a arrêté la puissance croissante de la maison d'Autriche, et la guerre, après avoir ruiné l'Allemagne, a abouti au démembrement de l'empire : cela suffit pour que les partisans fanatiques de l'unité allemande condamnent la mémoire du vainqueur de Leipzig et de Lützen. Ils voient en lui un conquérant vulgaire qui n'a d'autre souci que la gloire des armes; dans leur patriotisme un peu brutal, ils ne se contentent pas de dénigrer Gustave-Adolphe, ils l'insultent: « Que venait-il faire en Allemagne? Qui l'y avait appelé ? Personne. Ce prétendu sauveur envahit l'empire comme un brigand, malgré l'opposition des princes protestants qui ne voulaient pas de son intervention. Venait-il sauver l'équilibre menacé par la maison d'Autriche ? La monarchie universelle de l'empire est un rêve.

(1) *La Mothe Le Vayer*, Œuvres, T. IV, part. 1re, p. 410.
(2) *J. von Müller*, der Fürstenbund, ch. XIII.

Venait-il donner la liberté religieuse à l'Allemagne? Les protestants n'avaient pas besoin de lui pour la conquérir; c'est en tout cas un bienfait de Dieu et non un mérite du roi de Suède. Venait-il délivrer les princes allemands de la tyrannie de Ferdinand? La constitution de l'empire leur fournissait les moyens de se mettre à l'abri de l'oppression impériale. Ce prétendu libérateur serait devenu un maître, s'il avait survécu. Même après sa mort, la Suède réclama au congrès d'Osnabrück le tiers de l'Allemagne. Dieu nous garde de pareils sauveurs (1) ! »

Nous disons aussi : Dieu garde les nations de libérateurs étrangers ! C'est la grande leçon que la guerre de Trente ans donne à la postérité. L'intervention de l'étranger est toujours un mal, quand même le sauveur s'appelle Gustave-Adolphe; que les peuples se sauvent eux-mêmes avec l'appui de Dieu, qui ne leur manque jamais, alors ils n'auront pas besoin que l'étranger vienne les délivrer. Voilà précisément ce que les Allemands n'avaient pas su faire. En présence de la réaction catholique qui prenait des proportions formidables, les protestants s'étaient croisé les bras, ou ils avaient passé le temps dans des discussions théologiques qui n'aboutissaient qu'à aigrir et à diviser les esprits. Quelles étaient, en 1630, les chances du protestantisme ? quelles étaient celles de la réaction catholique ? La réponse à cette question est la justification providentielle de Gustave-Adolphe. La réaction catholique était triomphante, le protestantisme reculait. Ce fait, que tous les systèmes historiques ne parviendront pas à détruire, est décisif. L'Église, sous l'inspiration des jésuites, voulait la destruction de la réforme ; son triomphe eût été la ruine de l'indépendance politique comme de la liberté religieuse de tous les États protestants. Gustave-Adolphe sauva la liberté religieuse et politique de l'Europe : c'est à ce titre que l'humanité le compte parmi ses héros, et les passions tenteront en vain de lui enlever sa gloire.

On accuse Gustave-Adolphe d'avoir commencé la guerre en brigand, sans l'aveu, et contre le gré même des protestants. Tel n'était pas l'avis des contemporains : « Le roi de Suède, dit Richelieu, était un nouveau soleil levant... Tous les princes protestants,

(1) *Gfrörer*, Geschichte Gustav Adolphs, p. 684, 1016. — *Barthold*, Der grosse deutsche Krieg, T. I, p. 6, ss. — Cf. *Raumer*, Geschichte Europas seit dem XVten Jahrhundert, T. III, p. 626.

offensés et dépouillés, le regardaient en leur misère, comme les naviguants regardent le nord (1). » Dès l'an 1614, avant le commencement des hostilités, les princes allemands l'engagèrent à prendre part à l'union formée pour la défense du protestantisme. Gustave, enchaîné au Nord par la guerre avec la Pologne, ne put offrir que des vœux pour ses coreligionnaires. En 1625, les protestants d'Allemagne, obligés d'avoir recours à l'étranger, s'adressèrent au roi de Suède et au roi de Danemark; celui-ci, par rivalité nationale, se hâta de prendre les devants (2), mais il n'était pas de taille à lutter avec un ennemi tel que la maison d'Autriche. Après sa défaite, Gustave-Adolphe se décida à entrer en lice. Avait-il des raisons suffisantes pour faire la guerre?

Il est vrai que les protestants ne l'appelèrent pas; ils étaient tombés si bas, et l'empereur était si puissant, qu'ils n'eurent pas même le courage de demander du secours; il fallut les victoires merveilleuses du héros suédois pour leur rendre la confiance. Mais un appel en règle était-il nécessaire pour légitimer l'intervention de Gustave-Adolphe? Dans sa lettre aux électeurs d'Allemagne, il dit que la charité chrétienne lui donnait le droit et lui imposait le devoir de venir en aide aux protestants opprimés ou dépouillés par l'empereur (3). Certes, si jamais l'intervention est légitime, elle l'est quand il s'agit de sauver sa propre liberté, et celle de ses frères. Telle était la position de Gustave-Adolphe et de tous les princes protestants, en face de la réaction catholique qui triomphait sous la bannière de la maison d'Autriche et qui déjà abusait de sa victoire. Grand guerrier, Gustave avait aussi les instincts d'un grand politique; il écrit à Oxenstiern : « Toutes les guerres qui se font en Europe, ne sont qu'une seule et immense guerre... Mieux vaut porter les hostilités en Allemagne que d'avoir ensuite à se défendre en Suède (4). » Victorieux en Allemagne, le catholicisme aurait envahi le Nord; déjà l'empereur avait essayé de détrôner le roi de Danemark, déjà il s'était fait l'allié du roi de Pologne, ennemi mortel de Gustave-Adolphe, à qui il disputait le trône de Suède. Voyant les choses de cette hauteur, Gustave-Adolphe devait prendre l'initiative, pour faire

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. V, p. 119, 123.
(2) *Geyer*, Geschichte von Schweden, T. II, p. 137, ss.
(3) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 101.
(4) *Geyer*, Geschichte von Schweden, T. III, p. 150, 152.

la guerre sur le territoire de l'ennemi, au profit de tous les princes protestants, et en prenant appui sur les forces du protestantisme, plutôt que d'attendre qu'on l'attaquât en Suède. C'était de la grande politique. Le roi trouva de la résistance chez des esprits moins élevés qui n'apercevaient que l'intérêt du moment. Oxenstiern voulait que Gustave ne se mêlât pas des affaires d'Allemagne, qu'il continuât plutôt sa lutte dans le Nord, dont il finirait par être le maître et l'arbitre. Au point de vue purement suédois, le chancelier avait raison ; mais Dieu ne crée pas les grands hommes pour les emprisonner dans les limites d'un étroit patriotisme ; Gustave-Adolphe sentait qu'il avait de plus grandes choses à accomplir. Oxenstiern, tout en désapprouvant son dessein, disait que c'était une inspiration divine, une mission (1).

On accuse Gustave Adolphe d'avoir ranimé, par ambition personnelle, la terrible guerre qui ravageait l'Allemagne. Singulière accusation dans la bouche d'un historien ! Où est le héros, quelque grand qu'il soit, qui n'ait son ambition ? Heureux les peuples, quand cette ambition est en harmonie avec leurs plus chers intérêts ! Dans l'assemblée solennelle des états suédois, Gustave-Adolphe protesta devant Dieu qu'il commençait la guerre pour délivrer ses coreligionnaires du joug de la papauté. Quand l'empereur se montra disposé à traiter avec le roi de Suède, Gustave écrivit à Oxenstiern qu'il n'accepterait de paix que celle qui assurerait la liberté religieuse à l'Allemagne. « Il faut une nouvelle paix de religion, » dit-il. Pour l'obtenir, il ne se dissimulait pas qu'il faudrait serrer de près Ferdinand et ses alliés catholiques (2). Voilà le programme, pour ainsi dire, de la guerre qui devait durer trente ans ! Rétablir la liberté religieuse des princes protestants et leur liberté politique, arrêter la réaction catholique et la puissance menaçante de la maison d'Autriche, telle était l'ambition de Gustave-Adolphe. Lui-même l'avoua en toute occasion, et dans les circonstances les plus graves de sa vie. Avant la bataille de Leipzig, il dit à ses officiers « qu'ils ne combattaient pas pour des intérêts temporels, mais pour l'honneur de Dieu et pour la parole divine, que les catholiques avaient si cruellement opprimée, jus-

(1) *Geyer*, Geschichte von Schweden, T. III, p. 154.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 165, 176.

qu'à vouloir la détruire entièrement. » Après la victoire, il écrivit aux villes protestantes qu'il lui serait facile de faire une paix avantageuse avec l'empereur, mais qu'une vocation divine le poussait à ne pas abandonner la cause du protestantisme; il y mettrait sa vie, dit-il (1).

Les protestants saluent encore aujourd'hui Gustave-Adolphe comme leur sauveur. En vain les historiens traitent-ils de niaiserie ce culte rendu à un grand homme; la reconnaissance de la postérité n'est que l'écho de celle des contemporains. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'avaient plié qu'avec peine sous le génie du héros suédois; cependant, dans le premier moment après sa mort, la vérité leur arracha des aveux que l'histoire doit consigner : ils avouèrent que, livrés à eux-mêmes, ils n'étaient pas en état de résister à la maison d'Autriche : ils proclamèrent que c'était à Gustave Adolphe, après Dieu, qu'ils devaient leur délivrance (2). Voilà des témoignages irrécusables! Faut-il, après cela, scruter ce que le vainqueur de Ferdinand aurait fait, s'il n'avait pas trouvé la mort sur le champ de bataille? Les historiens modernes recherchent, avec un soin malveillant, les paroles et les actes de Gustave Adolphe pour pénétrer des pensées auxquelles la tombe n'a pas laissé le temps de se manifester; ils s'accordent à dire que le héros suédois aspirait à l'empire (3). Nous croyons volontiers que, la victoire aidant, le vainqueur aurait songé à prendre la place du vaincu : est-ce que l'Allemagne et l'humanité auraient perdu à échanger un Gustave-Adolphe contre un Ferdinand II? Nous ne poserions pas même la question, si le grand poète, qui a écrit l'histoire de la guerre de Trente ans, ne l'avait soulevée. *Schiller* est d'avis que la maison d'Autriche, initiée par une domination séculaire aux traditions allemandes, convenait mieux à l'Allemagne que le roi de Suède. Gustave-Adolphe, dit-il, aurait gouverné en conquérant, au lieu de ménager les droits des princes comme chef élu. L'historien poète oublie que Ferdinand II ne se distingua pas précisément par son respect pour les droits acquis : la spoliation de l'électeur palatin, la dépossession brutale

(1) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 206, 218-224, 305-307.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 293.
(3) *Gfrörer*, Geschichte Gustav Adolphs, p. 931, 932, 935, 936. — *Ad. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VII, p. 321.

des ducs de Mecklembourg présageaient à l'empire la ruine complète de sa constitution, si le guerrier suédois n'était venu mettre un terme à l'arbitraire impérial. La maison d'Autriche ne conserva pas mieux l'intégrité du territoire que les lois fondamentales qui le régissaient. Avec Gustave-Adolphe, l'empire serait resté intact; il sauvegardait ses intérêts avec autant de jalousie que s'il était déjà empereur. La France, qui convoitait l'Alsace, déclara au roi de Suède qu'elle entendait revendiquer l'héritage des rois francs. Gustave répondit qu'il n'était pas venu en Allemagne comme ennemi et traître, mais comme protecteur, qu'il ne pouvait donc consentir à ce qu'un seul village en fût distrait (1); il ne voulut pas même consentir qu'une armée française mît le pied sur le territoire de l'empire. Ce n'est pas l'Allemagne, c'est la France qui aurait eu à redouter la grandeur du héros suédois; aussi Richelieu fut-il heureux de sa mort. « Elle a garanti, dit-il, la chrétienté de beaucoup de maux (2). » Pour qui connaît le patriotisme exclusif du grand cardinal, il est évident qu'il craignait l'ambition de Gustave-Adolphe pour la France. Au point de vue français, il avait raison : mais en est-il de même au point de vue de l'humanité?

Demander ce que serait devenu le monde occidental sous un empereur protestant, est une question assez oiseuse; mais puisqu'un illustre poète se prononce contre Gustave-Adolphe, il faut bien prendre sa défense, même dans le champ des hypothèses. Nous ne sommes pas partisan fanatique du protestantisme; à notre avis, le luthéranisme intolérant qui règne en Suède ne vaut guère mieux que le catholicisme romain. Mais est-il vrai, comme le dit *Schiller*, que Gustave avait l'esprit étroit d'un sectaire? Sa vie entière prouve que, tout en conservant le sentiment religieux, il était au dessus des passions qui agitaient ses contemporains. On peut donc affirmer hardiment qu'il aurait donné la prépondérance au protestantisme, sans opprimer la foi catholique; la chrétienté aurait joui, un siècle plutôt, de la vraie tolérance, c'est à dire de la liberté de penser. La destinée politique de la chrétienté eût été bien différente de ce qu'elle est devenue. Richelieu n'aurait pas démembré l'empire, la France n'aurait pas conquis la prépondé-

(1) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. XII, p. 337.
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. VII, p. 272.

rance qui plus d'une fois a mis en danger l'indépendance de l'Europe. La liberté politique aurait pu s'établir à la suite de la liberté religieuse. Il n'y aurait eu ni révocation de l'édit de Nantes, ni dragonnades. Peut-être une révolution pacifique aurait-elle empêché la terrible tempête qui bouleversa le monde à la fin du XVIIIe siècle. Telles sont les espérances que Gustave-Adolphe a emportées dans sa tombe. Regrets stériles! il est vrai. Ils prouvent au moins une chose, c'est que le héros suédois était bien au dessus de son siècle. Les hommes qui devancent l'humanité ne sont pas appelés à la gouverner; voilà pourquoi Dieu rappela à lui le vainqueur de Lützen.

II. Gustave-Adolphe.

Après la mort de Gustave-Adolphe, l'Allemagne fut en proie à toutes les horreurs de la plus affreuse des guerres. On dirait que le soleil disparut avec ce génie bienfaisant, et que les mauvaises passions régnèrent au milieu de profondes ténèbres. Les hommes se tuent, ils se torturent, ils détruisent l'œuvre de Dieu; et l'on a de la peine à voir le but de ces dévastations et de ce carnage qui continuent encore pendant seize ans. Faut-il nous joindre aux historiens allemands et accuser l'ambition des Suédois? La Suède, abandonnée successivement par ses alliés d'Allemagne, était disposée à faire la paix, mais elle voulait une paix honorable; cette paix, elle ne put l'obtenir. L'électeur de Saxe, après avoir trahi ses alliés à Prague, aurait bien voulu les chasser du territoire de l'empire, comme on congédie des soldats de louage; et il aurait voulu les congédier, sans les payer. C'était trop d'infamie : les Suédois reprirent les armes, et poursuivirent la lutte par point d'honneur. A qui faut-il donc imputer la désastreuse guerre qui épuisa l'Allemagne et la mutila? A l'électeur de Saxe et à son allié l'empereur.

Gustave-Adolphe déclara aux habitants de Nuremberg « qu'il ne demandait rien à ses amis que la reconnaissance; mais que ce qu'il prendrait sur l'ennemi, il comptait bien le garder, et qu'il ne se contenterait pas de quelques mois de solde, comme un merce-

naire (1). » Après la mort du grand roi, la conservation de ses conquêtes devint très chanceuse. Les états de Suède furent d'avis qu'il fallait faire une paix honorable et sûre ; ils ne se montraient pas très exigeants sur les conditions, ils étaient disposés à renoncer à toute indemnité territoriale, en se contentant de l'amitié de l'Allemagne, pourvu qu'elle fût garantie par une convention régulière. Le chancelier Oxenstiern s'adressa directement au chef de l'empire pour entamer une négociation ; l'on ne daigna pas lui répondre. Cependant il n'y avait ni dignité ni sûreté pour les Suédois à traiter avec le duc de Saxe ; ce n'était pas avec lui que la Suède se trouvait en guerre, mais avec l'empereur ; c'était donc avec l'empire qu'il fallait négocier la paix. La reine de Suède écrivit à l'électeur que la pax die Prague avait été faite au mépris des engagements contractés, sans le concours des Suédois, et comme s'ils étaient ennemis ; elle déclara qu'elle se défendrait jusqu'à la dernière extrémité contre de pareilles violences ; elle protesta qu'elle serait excusable devant Dieu et devant les hommes, en maintenant son honneur contre le traité honteux que l'on prétendait lui imposer (2).

La défection de l'électeur de Saxe rendait la paix impossible. Vainement la Suède se contentait-elle d'une paix honorable. A qui la demander ? A l'empereur ? L'empereur ne pouvait pas la lui accorder : donnerait-il son amitié aux Suédois qui avaient manqué de lui enlever l'empire ? indemniserait-il les Suédois pour la peine qu'ils avaient prise de ruiner sa puissance ? Les Suédois ne pouvaient obtenir de paix que comme vainqueurs. La mort de leur grand roi, puis la défaite de Nordlingen avaient compromis leur position en Allemagne ; mais ils n'étaient pas tombés si bas qu'on pût les éconduire de l'empire, comme l'électeur de Saxe prétendait le faire. Dès lors, la lutte devait fatalement continuer. Mieux valait se battre, au risque d'être vaincu, que de subir les conditions humiliantes d'une défaite, pendant qu'on avait les armes à la main. « Les Suédois, dit Richelieu, résolurent de se défendre et de se laisser plutôt arracher par force, que de rendre lâchement ce qu'ils avaient acquis avec tant de gloire et tant de sang qu'ils avaient généreusement répandu (3). »

(1) *Geyer*, Geschichte von Schweden, T. III, p. 206.
(2) *Chemnitz*, Der grosse Schwedische Krieg, T. II, p. 862-865, 775-777, 859, ss., 895-897.
(3) Mémoires de *Richelieu*, T. IX, p. 3.

On accuse les Suédois d'avoir perdu de vue l'objet primitif de la lutte, la liberté allemande, pour ne songer qu'à leur intérêt particulier. Quand même ils l'auraient fait, les princes protestants n'auraient pas eu le droit de se plaindre; n'étaient-ils pas abandonnés, trahis par leurs alliés d'Allemagne? Mais le reproche que l'on fait aux Suédois n'est pas même fondé. Il est vrai qu'ils firent payer cher aux Saxons la trahison de leur duc; mais ils n'oublièrent pas pour cela les intérêts de la cause protestante; ils furent, au contraire, les défenseurs obstinés du protestantisme dans les négociations d'Osnabrück, au point que les plénipotentiaires français, compromis par ce zèle ultra-luthérien, ne cessaient de s'en plaindre : « Le dessein des Suédois, dit le comte d'Avaux (1), est de planter la foi de Luther où il n'est pas encore reçu pour un grand apôtre. » Leur ambition était toujours celle de Gustave-Adolphe : c'était d'ériger leurs possessions allemandes en électorat, ce qui eût donné la majorité aux protestants dans le collége des électeurs, et ils comptaient bien que le choix tomberait sur un prince de Suède (2). Ainsi se trouverait réalisée l'idée d'un empire luthérien, au grand danger du catholicisme. Ces projets échouèrent par l'opposition de la France. La France ne voulait pas plus d'un empire protestant que d'un saint-empire catholique : elle voulait la liberté allemande, c'est à dire l'affaiblissement de l'Allemagne. C'était certes une ambition intéressée; heureusement, qu'au dessus des petites passions de l'homme, il y a un gouvernement providentiel qui tourne au bien général de l'humanité, l'égoïsme des peuples et de ceux qui dirigent leurs destinées.

§ 5. La France.

N° 1. *Le grand dessein de Henri IV.*

La domination napoléonienne a soulevé une haine ardente dans la race germanique; les écrivains allemands portent cette mau-

(1) Mémoire du comte d'Avaux de 1647. (*Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. IV, p. 34, 29, 27, 59, 38, 62.)

(2) « Ils voudraient détruire la religion catholique, » dit le duc de Longueville. (*Négociations secrètes*, T. IV, p. 83.)

vaise passion jusque dans l'étude de l'histoire. Ils se plaisent à dévoiler l'ambition séculaire de la France cherchant à conquérir la frontière du Rhin, le succès de ses intrigues et de ses armes; ils accusent l'imprévoyance, ils diraient volontiers la niaiserie de leurs ancêtres qui se laissèrent duper par les belles paroles de leurs perfides voisins. Comment pouvaient-ils croire à la bonne foi d'un Henri II, quand il se proclamait le défenseur de la liberté allemande ? La liberté est-elle jamais un don de l'étranger? Comment ont-ils pu se liguer avec Henri IV pour établir sa confédération européenne? Ne voyaient-ils pas que l'unique but du roi gascon était d'établir la monarchie universelle des Français sur les ruines de l'empire d'Allemagne? C'est Henri IV qui est le vrai auteur de la guerre de Trente ans. Le démembrement de l'empire, fruit de cette funeste lutte, montre ce que signifie le grand mot de liberté dans la bouche des rois de France (1).

Il nous faut revenir un instant sur la cession des trois évêchés à Henri II, puisque cette plaie saigne encore dans les cœurs allemands. L'ambition de la France et l'hypocrisie de son roi sont claires comme le jour; mais on oublie que, si la liberté allemande fut un heureux prétexte pour les Français, l'oppression qui menaçait l'Allemagne sous le régime espagnol n'était rien moins qu'une chimère. On lit dans le traité conclu entre Henri II et les princes protestants : « L'empereur tâche de plus en plus de contraindre les princes et États de l'empire de tomber de leur ancienne franchise et liberté, en une bestiale, insupportable et perpétuelle servitude, comme il a été fait en Espagne et ailleurs, de telle sorte qu'il est déjà parvenu à une partie de ses desseins, et s'il n'était obvié, il pourrait aisément parachever le surplus... Nous voulons, s'il plaît à Dieu, avec force d'armes, ôter de dessus nos têtes ce joug de bestiale servitude, et remettre sus l'ancienne franchise et liberté de notre chère patrie et nation germanique (2). » La spoliation de l'électeur de Saxe et la captivité du landgrave attestent que les appréhensions des princes allemands n'étaient que trop fondées. Il n'est donc pas vrai de dire qu'ils se laissèrent tromper par le roi de France : Maurice, trompeur lui-même, n'était pas

(1) *Barthold*, Der grosse deutsche Krieg, T. I, p. 2. — *F. Schlegel*, Vorlesungen über die neuere Geschichte, XVIe leçon.

(2) *Dumont*, Corps diplomatique, T. IV, part. III, p. 31.

homme à jouer le rôle de dupe; s'il fit appel à l'étranger, c'est qu'il savait très bien que les protestants n'étaient pas capables de résister à Charles-Quint. Ne pouvant pas se sauver eux-mêmes, il leur fallut accepter l'appui de l'étranger, et le payer du sacrifice d'une partie de l'empire.

Henri IV reprit les projets des Valois, en les agrandissant par son génie. Le couteau de Ravaillac en arrêta l'exécution, et laissa même quelque doute sur la portée de ce qu'il appelait son *grand dessein*. Sully, son ami, nous a transmis une espèce d'utopie politique, sur laquelle nous reviendrons; ce n'était évidemment pas là l'idée pratique que son maître songeait à réaliser. La politique, tout en s'inspirant de l'idéal, doit se renfermer dans les limites du possible. A ce point de vue, il est facile de préciser le but réel que poursuivait Henri IV. Déjà avant son avénement au trône, il avait cherché à unir les États protestants contre la maison d'Autriche; depuis sa conversion et son couronnement, il n'avait plus de motif religieux pour former une ligue protestante, mais la crainte de la monarchie universelle suffisait pour légitimer l'alliance des princes et des républiques qui avaient à redouter l'ambition d'une puissance prépondérante. Nous croyons donc que Sully exprime fidèlement les sentiments du roi, quand il dit : « Il n'avait rien si bien gravé, ni plus vivement empreint dans le cœur que de pouvoir faire une ferme et solide liaison avec tous les rois et États de la faction française (la plupart desquels il savait bien être de la religion ou, pour le moins, ennemis de Rome et d'Espagne), pour la destruction de cette maison, qu'il voyait bien avoir le dessein commencé dès Charles-Quint, d'empêcher soit par force, ou par fraude la monarchie de la chrétienté (1). »

Le *grand dessein* tendait-il, comme le disent les historiens allemands, à remplacer la domination espagnole par la domination française? Pour apprécier la politique de Henri IV, nous n'avons d'autre élément de conviction que les confidences de Sully; or, en prenant même au pied de la lettre ses projets de réorganisation européenne, nous n'y voyons rien qui justifie l'accusation portée contre lui. La France aurait obtenu la Savoie, la Lorraine, et quelques provinces des Pays-Bas espagnols. Ainsi elle ne

(1) *Sully*, Œconomies royales, politiques et militaires, T. II, p. 284 (édit. d'Amsterdam).

gagnait pas même la frontière du Rhin, cette ambition si chère à la nation française, et si odieuse à l'Allemagne. Quant au partage des Pays-Bas, il profitait aux Provinces-Unies et à l'Angleterre autant qu'à la France; ce n'était pas même un projet de Henri IV, mais une vieille idée mise en avant déjà sous Charles IX. Le *grand dessein* n'était pas davantage un acte de spoliation, n'ayant d'autre légitimité que celle de la force. En effet, la coalition était dirigée contre la branche espagnole de la maison d'Autriche, bien plus que contre la branche allemande; il s'agissait de lui enlever les Pays-Bas et l'Italie. Henri IV avait-il un juste motif de lui faire la guerre? Voilà toute la question. Nous avons déjà dit que la paix de Vervins n'empêcha pas la cour de Madrid de continuer ses intrigues en France, en excitant les grands du royaume et les débris de la ligue contre le roi. Henri IV, irrité de cette sourde guerre, dit à Sully : « Je crois bien que ces gens-là ne me laisseront jamais en repos, tant qu'ils auront moyen de me troubler; que les intérêts d'État sont trop difficiles à faire compatir entre les deux couronnes, et qu'il faut prendre d'autres fondements qu'une simple confiance en la foi et parole donnée pour subsister avec sûreté. Ils me contraindront en des choses où je n'avais point en dessein (1). » Richelieu, en constatant l'état d'hostilité qui existait entre les Espagnols et les Français, sous les dehors de la paix, remarque combien il était désastreux à la France : « Depuis le traité de Vervins, dit-il, nous avons toujours été par leur malice plutôt en guerre défensive que non en paix avec eux; ce qui a été avec beaucoup de désavantage de notre part, vu que faire la guerre de cette manière est proprement ressembler à un apprenti en l'art de l'escrime, lequel, dès qu'il se sent frappé de son antagoniste, porte incontinent la main à la plaie et la couvre, sans penser à prévenir son adversaire, et l'attaquant lui ôter le moyen de lui faire du mal. Il n'était point raisonnable que nous fussions toujours ainsi; il vaut mieux une guerre ouverte des deux côtés, qu'une paix mauvaise et frauduleuse d'une part (2). »

L'histoire doit déplorer la mort de Henri IV aussi bien que celle de Gustave-Adolphe. Il périt, victime du fanatisme catholique, au

(1) *Poirson*, Histoire de Henri IV, T. II, p. 928-931.
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. VIII, p. 213.

moment où il allait se mettre à la tête de son armée pour accomplir ses vastes desseins; le monde s'attendait à ce qu'il réussît; déjà les poètes chantaient l'entrée triomphale de Henri dans Vienne et dans Madrid, et l'abaissement de la maison d'Autriche (1). La victoire de la ligue protestante aurait prévenu les horreurs de la guerre de Trente ans. Quoique faite dans un but politique, la guerre contre l'empereur et contre l'Espagne aurait consacré la liberté religieuse dans toute la chrétienté, puisque les membres de la ligue étaient tous attachés à la confession protestante, et qu'en combattant le roi d'Espagne et l'empereur, ils combattaient les chefs de la réaction catholique. Henri IV aurait donné à l'Allemagne la paix de religion, sans l'obliger à payer ce bienfait par le démembrement de son territoire. Le couteau de Ravaillac retarda les progrès de l'humanité d'un siècle.

Nous ne pouvons pas pénétrer le secret de la mort : c'est le secret de Dieu. Il y a cependant une leçon dans ces coups funestes et soudains, dont les peuples doivent faire leur profit; il faut qu'ils s'organisent de manière à ce que la mort de ceux qui sont appelés à les gouverner n'entrave pas leur avenir. Jamais l'hérédité du pouvoir royal n'a été plus funeste qu'en France, après l'assassinat de Henri IV. Un grand prince fait place à un enfant, et les destinées de la France, qui allaient être si glorieuses, flottent à l'abandon, sous le plus misérable des gouvernements. Cela seul prouve que la monarchie absolue n'est pas dans les desseins de Dieu; c'est aux nations à faire elles-mêmes leur sort, en le mettant à l'abri de l'instabilité que produit l'hérédité de la puissance suprême. La royauté doit être un élément de conservation, et non un principe de faiblesse et de bouleversement; il faut donc qu'elle soit héréditaire, mais il faut aussi que la souveraineté ne se concentre pas sur une seule tête.

N° 2. *Richelieu.*

I. Le roi et le ministre.

Au moment où la main d'un fanatique donna la mort à Henri IV, le roi possédait une armée puissante, et l'économie de Sully lui

(1) *D'Aubigné*, Histoire universelle, T. III, p. 543.

avait ménagé des trésors qui permettaient l'accomplissement de ses grands desseins. La régente, sous l'influence des catholiques et du parti espagnol, trouva moyen d'amoindrir la France en gaspillant toutes ses ressources. Quand après une succession de favoris, l'un plus misérable que l'autre, Richelieu arriva au pouvoir, il trouva le royaume déchiré par les factions, les huguenots sous les armes, les finances dilapidées. Tel fut le résultat de quelques années d'un détestable gouvernement. La France de Henri IV était prête à jouer le premier rôle dans les affaires de l'Europe, tandis que la France de Louis XIII n'avait ni soldats ni argent; elle était tellement affaiblie, qu'il lui fut impossible de prendre part à la lutte engagée en Allemagne. Lorsque les circonstances la forcèrent à intervenir, elle n'essuya que des défaites; il fallut le génie de Richelieu et sa persévérance pour lui rendre le rang qui lui appartient dans le monde politique.

Au moment où la guerre de Trente ans éclata, Richelieu n'était pas encore ministre. Quelle fut la politique de sa cour, avant l'avénement du grand cardinal? En 1619, Ferdinand envoya un ambassadeur en France, pour réclamer l'assistance du roi très chrétien : il représentait la guerre excitée par la révolte de la Bohême, comme une lutte du pouvoir royal contre l'esprit révolutionnaire, et de l'Église contre l'hérésie. Ces sophismes furent réfutés par le maréchal de Bouillon, qui soutint les vrais intérêts de la France dans une lettre remarquable adressée à Louis XIII : « C'est une chose assez connue, dit-il, que l'empereur Ferdinand, voyant l'autorité de sa maison presque entièrement perdue en Allemagne, et n'ayant guère d'espérance de la relever par ses propres forces et par celles de l'Espagne, veut faire de son intérêt particulier une cause commune de religion, et engager tous les princes catholiques à l'aider au recouvrement de ce qu'on lui ôte. » Le maréchal montre que la religion catholique est hors de cause, vu que les lois établissent la liberté de conscience dans le royaume de Bohême; puis il continue : « Puisque la guerre est purement politique, Votre Majesté voudrait-elle se déclarer pour la maison d'Autriche contre le chef de la maison palatine, alliée de la vôtre?... Si Votre Majesté veut prendre parti dans cette affaire, je crois, sire, qu'il est de votre prudence et du bien de votre État, de préférer les meilleurs et les plus anciens alliés de la couronne, et de

les secourir, s'ils en ont besoin, pour arrêter les progrès que la maison d'Autriche voudrait faire aux dépens des princes incapables de lui résister. Les rois, vos prédécesseurs, ont toujours assisté ceux qu'elle entreprenait d'opprimer (1). « Louis XIII, pour mieux dire le favori qui gouvernait en son nom, se prononça pour l'empereur. On vit donc la France intervenir, comme puissance médiatrice, en faveur de la maison d'Autriche, contre laquelle les plus faibles des Valois n'avaient cessé de lutter ! Voilà jusqu'où le régime catholique abaissa un puissant royaume !

L'intervention de la France fut fatale à l'électeur palatin. Après la victoire de Ferdinand et l'abus qu'il en fit, il ne pouvait plus y avoir de doute sur la politique que la France avait à suivre. Les bons conseils ne manquèrent pas à Louis XIII ; ses ambassadeurs en Allemagne lui adressèrent un mémoire, où ils représentèrent la nécessité de secourir le malheureux *roi d'hiver*. Si on l'abandonne à lui-même, disent-ils, il succombera, et qu'en résulterat-il? Que l'empereur sera maître absolu en Allemagne. « Or, s'il maniait sans contradiction le sceptre de l'empire, il répandrait la terreur par toute la chrétienté. Chacun devrait être en garde contre le projet ambitieux de sa monarchie universelle. » Les ambassadeurs prévoient que l'on cherchera à influencer Louis XIII par des considérations religieuses ; ils répondent d'avance que l'Autriche ne se sert du catholicisme que pour couvrir son ambition : « Si les rois d'Espagne prennent le titre de *catholique*, ce n'est pas dans le sens de l'Église, dont l'intérêt ne les touche guère ; ils pensent plus à l'empire *catholique* et universel du monde, qu'à toute autre chose (2). » Louis XIII fut frappé de la justesse de ces observations ; il déclara « qu'il était à propos d'arrêter le cours des prospérités de l'empereur et de ne pas favoriser davantage son agrandissement (3). » Le roi avait mille fois raison ; néanmoins les intrigues des catholiques l'emportèrent. Louis XIII laissa consommer la ruine de l'électeur palatin ; et il ne tint pas à cette misérable politique que la maison d'Autriche n'étendît sa prépondérance sur l'Europe entière.

(1) *Mercure français* de l'année 1619.
(2) Ambassade du duc *d'Angoulême*, p. 348, ss.
(3) *Ibid.*, p. 536, ss.

Telle était la politique royale, quand Richelieu parut sur la scène; il montra quelle influence les grands hommes exercent sur la destinée des nations. La France était faible, et sa considération nulle; le cardinal en fit la première puissance de la chrétienté. Sous son long ministère, Louis XIII s'effaça; c'est le ministre qui fut le vrai roi. On pourrait croire que la monarchie absolue, que nous venons de réprouver comme un principe de faiblesse, devint pour Richelieu un instrument de force. Il n'en est rien. Pendant son règne de dix-huit ans, il ne se passa pas un jour sans une intrigue de cour hostile au ministre; il lui fallut dépenser plus de génie pour découvrir ces complots incessants, et pour conserver la faveur du roi, que pour combattre la maison d'Autriche. Écoutons un contemporain : « Parmi les grandes affaires que le cardinal avait à soutenir tant dedans que dehors le royaume, rien ne lui donnait tant de peine que le cabinet; car quoiqu'il eût un grand ascendant sur l'esprit du roi, il s'apercevait qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait, et que ce qui le maintenait bien avec lui était la défiance qu'il avait de lui-même, ne se sentant pas capable de soutenir les grandes affaires qu'il avait sur les bras. C'est ce qui l'obligeait à prendre garde que personne n'approchât de lui, s'il n'était sa créature; si dans le petit coucher il se rencontrait quelqu'un qui ne fût pas à sa dévotion, il le perdait à l'heure même, ou il le gagnait par bienfaits (1). » Si le cardinal fit la grandeur de la France, ce fut malgré le roi et malgré la cour. En définitive, le despotisme fut un obstacle, bien loin d'être un appui.

Richelieu continua la politique de Henri IV. Il renouvela l'alliance avec les Provinces-Unies, qu'on avait négligée, dit-il, à l'avantage de l'Espagne et au grand préjudice de la France : « Le voile de la religion servait d'excuse à ceux que l'intérêt des affaires particulières tenait si occupés, qu'ils perdaient le soin des publiques. Ils mettaient en avant la considération de Rome, comme un épouvantail pour faire abandonner les États. Le cardinal assura qu'à Rome, plus qu'en tous les lieux du monde, on juge autant les choses par la puissance et l'autorité, que par la raison ecclésiastique; le pape même, sachant que les princes sont souvent contraints de faire, par raison d'État des choses du tout contraires à

(1) Mémoires de *Montglat*, dans *Petitot*, 2e série, T. XLIX, p. 369.

leurs sentiments. » Richelieu estimait que l'alliance de la Hollande n'apportait pas une petite sûreté à la France, parce qu'elle affaiblissait la maison d'Autriche, et qu'elle assurait la frontière des Pays-Bas, qui est la porte la plus commode aux ennemis du royaume. Si, au contraire, le roi abandonnait les Provinces-Unies, il serait à craindre qu'elles ne s'unissent avec l'Espagne, « ce qui serait proprement le renouvellement de l'ancienne alliance des Pays-Bas avec la maison de Bourgogne, toujours désirée et poursuivie par les rois d'Angleterre, et jugée utile aussi par les rois d'Espagne pour se fortifier contre nous (1). »

Pour empêcher l'alliance possible de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre, Richelieu conclut le mariage d'une fille de Henri IV avec Charles Ier. Il y eut une vive opposition contre les mariages anglais; dans le parti dévot, à Rome même, ils éprouvèrent de la résistance. Le cardinal représenta au saint-siége que l'union de la France et de l'Angleterre diminuerait la puissance de l'Espagne; or il était utile à toute la chrétienté que l'orgueil espagnol fût abaissé. Il ajouta que « la puissance spirituelle du pape aurait d'autant plus de poids, que son autorité temporelle serait plus considérable, et qu'elle ne pouvait avoir grande force que dans l'égalité qui devait être entre les principales couronnes de la chrétienté (2). » Comme les choses traînaient en longueur à la cour de Rome, Richelieu déclara que l'on se passerait des dispenses pontificales : alors le saint-père se hâta de les envoyer.

Toutes les actions, toutes les pensées du cardinal ne tendaient qu'à un seul but : abaisser la maison d'Autriche, et surtout la branche espagnole, avec laquelle la France avait toujours lutté. L'Espagne dominait en Italie; elle abusa de son influence pour s'emparer de la Valteline. Dans ses *Mémoires*, Richelieu explique admirablement l'importance européenne de cette affaire qui, à première vue, paraît si minime : « On ne peut douter, dit-il, que les Espagnols n'aspirent à la monarchie universelle; le grand obstacle qu'ils ont rencontré jusqu'ici, c'est la séparation de leurs États. Pour faire passer leurs armées d'Italie en Flandre, ils étaient obligés de prendre un long et pénible chemin par les Suisses et de

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. II, p. 312-315.
(2) *Id., ibid.*, p. 302, 311, s.

leur demander passage, ou au duc de Savoie, qui demeuraient libres de l'octroyer ou non. Ayant la Valteline, ils unissaient les terres d'Autriche à celles de Milan; et partant leurs États d'Italie à ceux de Flandre. » La possession de la Valteline donnait à la monarchie espagnole ce qui lui manquait, la force de l'unité : « Ces passages, dit Richelieu, entre les mains de l'Espagne, peuvent être dits à aussi bonne raison, les fers et ceps de la chrétienté, que le roi Philippe de Macédoine appelait le fort d'Acrocorinthe, qui était à l'entrée du Péloponèse, les fers dont il tenait la Grèce captive (1). » Les Espagnols avaient remis la Valteline en dépôt au pape; l'avantage était le même pour eux, puisqu'ils dominaient à Rome, et ils comptaient qu'un prince de l'Église n'oserait jamais s'attaquer au saint-siége; mais ils avaient compté sans l'audace du cardinal. Richelieu commença par négocier, puis il recourut à la force. Il y eut des éclats de colère à la cour pontificale; un nonce menaça le tout-puissant ministre des armes spirituelles du saint-siége. Le pape se garda bien de suivre ses conseils : le temps des excommunications était passé et pour toujours (2).

Quand la paix fut faite en Italie, le cardinal tourna ses regards du côté de l'Allemagne. L'empereur menaçait de devenir le maître absolu de l'empire. Richelieu voulut « remettre l'Allemagne en la juste balance en laquelle elle devait être, et partant rétablir les princes dépouillés en leurs États (3). » Les soulèvements continuels des huguenots ne permettaient pas au ministre de Louis XIII de s'aventurer dans une guerre étrangère; il se contenta de donner des secours d'argent à Mansfeld et au roi de Danemark. Ce ne fut qu'après la prise de La Rochelle que le cardinal put disposer des forces du royaume; son premier mot fut de déclarer au roi « que, dans sa politique du dehors, il devait avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne (4). » C'était le *grand dessein* de Henri IV; seulement, pour le cardinal, la guerre de Trente ans, dans laquelle il allait s'engager, n'avait rien de religieux : prince de l'Église, il ne pouvait pas vouloir la prépondérance du protestantisme. Cependant, la question politique et la

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. II, p. 388-391.
(2) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. II, p. 685, ss
(3) Mémoires de *Richelieu*, T. III, p. 184.
(4) *Ibid.*, T. IV, p. 248.

question religieuse avaient des liens si étroits, qu'il était impossible de les séparer. Le cardinal l'essaya, mais en vain. Il représenta au duc de Bavière, chef de la ligue catholique, que l'intérêt de tous les princes allemands était de s'opposer à la puissance croissante de l'empereur; que le meilleur moyen de maintenir la liberté germanique était d'enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche. Il excita le duc à prendre la place de Ferdinand, en l'assurant de l'assistance du roi et de ses alliés (1). Richelieu alla plus loin. Lorsque Gustave-Adolphe prit en main la cause du protestantisme, le cardinal conseilla aux princes allemands, protestants et catholiques, de s'unir, pour forcer l'empereur à leur donner une paix qui garantît leurs droits ; il leur dit que, si les uns prenaient part pour Ferdinand et les autres pour le roi de Suède, « ce serait le comble total de la ruine de leur patrie; qu'ayant tous le même intérêt, ils devaient faire cause commune contre l'ennemi commun (2). »

Richelieu revint plus d'une fois sur ce projet d'une ligue générale des princes allemands contre la maison d'Autriche (3). Rien de plus sage, au point de vue politique. S'il n'y avait pas eu d'autre intérêt engagé dans la lutte que la liberté allemande, on ne comprendrait pas pourquoi les princes d'Allemagne continuèrent à se déchirer entre eux, au lieu de s'unir contre celui de qui venait le mal, comme dit Richelieu. Mais il y avait encore la question religieuse dont le cardinal ne tenait aucun compte. La religion dominait la politique. Voilà pourquoi le duc de Bavière resta l'allié fidèle de Ferdinand, malgré les sollicitations de la France. L'opposition religieuse était trop forte pour que l'union entre les princes protestants et catholiques fût possible. On serait tenté de déplorer ces divisions, comme le plus grand malheur de l'Allemagne; car, comme Richelieu le prédit, elles consommèrent sa ruine. Mais l'opposition du catholicisme et du protestantisme était précisément la cause de la guerre, et la lutte entre les deux confessions était inévitable, comme nous l'avons dit ailleurs. C'était donc une vaine entreprise que de vouloir effacer les divisions religieuses, sans lesquelles il n'y aurait pas eu de guerre.

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. V, p. 111, s.
(2) *Ibid.*, T. VI, p. 542-544.
(3) *Ibid.*, T. VII, p. 280, 299; T. VIII, p. 236.

Au premier abord, l'on comprend difficilement la raison pour laquelle Richelieu tenait tant à l'union des princes d'Allemagne. En effet, cette union, si elle imposait la paix à l'empereur, aurait empêché aussi le démembrement de l'empire et par suite l'agrandissement de la France. Cette politique n'était-elle pas en contradiction avec l'ambition française? Pour l'apprécier, il faut se placer au milieu des événements, et tenir compte de l'incertitude où étaient les combattants sur l'issue de la lutte. Les victoires de Gustave-Adolphe alarmaient le cardinal autant que celles de Ferdinand; il ne voulait pas plus d'un empire luthérien que d'un empire catholique; et au point de vue des intérêts français, il avait raison. Voilà pourquoi il rechercha constamment l'alliance de la Bavière, alors même qu'il était l'allié de la Suède; il ménageait les princes catholiques, pour s'en servir au besoin contre l'ambition suédoise. La fortune le servit à merveille : la mort du roi de Suède, la défaite de Nordlingen, la défection de la Saxe, finirent par rendre la France l'arbitre des destinées de l'Allemagne. Par le traité de Westphalie, elle gagna l'Alsace, que le cardinal n'avait cessé de convoiter à travers toutes les vicissitudes de la guerre.

II. L'ambition et l'agrandissement de la France.

Richelieu accusait à chaque occasion la maison d'Autriche d'aspirer à la monarchie universelle; c'est ce danger qu'il invoquait pour légitimer la guerre implacable qu'il faisait à l'Espagne et à l'empereur. Vers la fin de la lutte, la cour de Vienne retorqua l'accusation contre la France. On lit dans un *Avertissement aux ambassadeurs français, à Münster* (1), émané de la chancellerie impériale : « Déjà nous avons vu des statues du roi de France, qui avaient à leurs pieds les peuples de l'Europe comme suppliants; nous avons vu des inscriptions de ses portraits où il est nommé le conquérant de l'univers; nous avons vu une tragi-comédie de l'Europe vaincue; nous avons vu un *Jupiter français* enlevant l'*Europe* sur ses épaules. Qui peut douter du dessein qu'ils ont formé d'envahir l'Europe entière, quand on voit le traité de *Cassan*, im-

(1) *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, T. I, p. 264. — Ces accusations se trouvent déjà dans le *Mars gallicus*, II, 16, p. 293.

primé par ordre exprès du roi? On y voit les prétentions inouïes de cette couronne; on dirait qu'on a eu en vue de préparer les esprits et de jeter les fondements de cette énorme domination. »

Le dernier chef d'acccusation mérite que l'on s'y arrête. Richelieu chargea deux savants, *Dupuy* et *Godefroi* de faire l'inventaire des chartes et de rechercher les droits de toute nature que pouvait avoir la couronne de France sur les pays voisins. L'ouvrage de *Dupuy*, rédigé dès 1631, ne parut qu'en 1655 sous le titre de *Traité touchant les droits du roi très chrétien sur plusieurs États et seigneuries possédés par divers princes voisins, recueilli du trésor des chartes du roi.* Avant cette publication officielle, *Jacques de Cassan*, conseiller du roi, écrivit un ouvrage analogue intitulé : *La recherche des droits du roi et de la couronne de France, sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers, appartenants au roi très chrétien, par conquêtes, successions, achats et autres titres; ensemble de leurs droits sur l'empire.* Le livre, dédié au cardinal de Richelieu, est conçu dans le même ordre d'idées que le travail de *Dupuy;* il est plus que probable que *Cassan* a eu connaissance des titres recueillis par le savant bibliothécaire. Les deux ouvrages n'en forment donc qu'un seul; nous allons les analyser, pour donner une idée des prétentions françaises.

Le but de ces singulières publications, *Cassan* l'avoue dans son Épître à Richelieu, était de justifier les conquêtes de la France, en prouvant qu'elle ne faisait que revendiquer ce qui lui appartenait : « Ses lauriers, dit-il, seront fondés sur la justice plus que sur les armes. » Mais cette justice était singulièrement élastique, c'était plutôt une ambition gigantesque, inspirée par une vanité tout aussi monstrueuse. On dirait que la France avait hérité de l'orgueil espagnol; du moment où elle s'attaqua à la maison d'Autriche, elle révéla des prétentions qui dépassaient certainement celles de ses rivaux. On lit dans un *Discours d'État sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne*, publié en 1595 (1) : « La France est l'âme du monde, qui n'a mouvement que par icelle; c'est le petit miroir des hiérarchies célestes, c'est la forme essentielle d'une

(1) *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 308.

vraie et parfaite monarchie, c'est un cinquième élément pour les hommes en général. » Cette même outrecuidance respire dans l'ouvrage de *Cassan :* « Sur tous les rois qui commandent dans l'univers, Dieu a choisi par prérogative les rois de France, pour graver en leurs majestés les traits et linéaments plus augustes de sa divinité... Il a voulu que leur couronne fût d'un or plus fin que celle de tous les autres rois, et qu'elle fût seule par sa dignité entre les couronnes de la terre, comme il n'y a qu'une seule couronne au ciel entre les astres. » *Cassan* exprime en termes magnifiques la grandeur de la France; ce qu'il trouve de plus merveilleux, c'est que les plus grands monarques qui règnent aujourd'hui relèvent de ses rois : « Elle est la reine des nations, et la maîtresse des royaumes; elle ressemble à l'ancienne Italie, laquelle dans les vieilles médailles on voyait garnie des sceptres soutenant un globe. »

Laissons-là les dithyrambes et voyons les titres. « Les plus puissants États de l'Europe, dit *Cassan*, ne sont que fleurons et pièces éclipsées du royaume de France; la violence des ans et l'injure de la fortune ont pu les séparer de la légitime domination de nos rois, mais non les priver de leurs droits, puisque la justice, tutrice des couronnes des princes et déesse tutélaire du monde les conserve encore dans son temple entiers et inviolables. » Cela seul suffit « pour rendre le roi de France monarque presque de toute l'Europe, et accroître son empire de la meilleure partie du monde. » On oppose en vain la prescription; on ne peut prescrire contre les couronnes et souverainetés, vu que les rois sont par dessus les lois qui ont introduit la prescription : « Les ans qui détruisent tout, rendent hommage à leurs sceptres, sans pouvoir toucher à leurs sacrés diadèmes. » *Cassan* a encore une autre raison pour mettre les rois à l'abri de la prescription, et celle-ci mérite attention, car elle se retrouve dans les *Mémoires* de Richelieu : « La longue possession, dit le cardinal, ne donne aucun droit, en matière de royaumes, n'y ayant jamais de prescription entre les princes, qui ne reconnaissent point de tribunal devant lequel ils se puissent pourvoir, et ainsi sont toujours reçus à redemander leurs droits contre les usurpateurs, et à y rentrer par la force (1). »

Tel est le principe. C'est plus qu'un sophisme d'écrivain, c'est

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. VII, p. 404.

une maxime d'État; nous allons voir les conséquences merveilleuses qu'en tirent *Cassan* et *Dupuy*. La Castille appartient aux rois de France, comme descendants de Charlemagne; ce titre héréditaire a été confirmé par la reine Blanche. L'Aragon et la Catalogne sont également des conquêtes du grand empereur; la maison d'Anjou a rafraîchi ces droits antiques. Il est inutile d'insister sur la Navarre; la possession des Espagnols est une évidente usurpation, puisque nos monarques portent le titre de roi de Navarre. Les premiers princes qui régnèrent en Portugal, sont sortis de la famille royale de France; ce titre, au lieu de s'être affaibli par le temps, « s'est fortifié par la longueur de sa course. » Voilà la maison d'Autriche dépouillée de la Péninsule. Il est plus facile encore à nos théoriciens de lui enlever ses possessions d'Italie. *Cassan* n'énumère pas moins de dix titres qui donnent droit aux rois de France sur le royaume de Naples : les plus précieux, dit-il, sont ceux qui portent la marque de l'ancienne piété des princes français envers le saint-siége, et de leur zèle pour la défense de l'Église contre ses ennemis. *Dupuy* ajoute que les Espagnols sont des spoliateurs, qu'ils ne possèdent Naples que par violence. Quant au duché de Milan, « il est, sans contredit, un des fleurons de cette couronne qui a été éclipsé par les étrangers de l'obéissance de nos rois; mais nonobstant leur indue occupation, cet État, l'un des plus beaux membres d'Italie, ayant été transmis à nos princes par la légitime succession de la maison d'Orléans, fait une partie de la France et est compris dans la rondeur de sa couronne. » Gênes, au dire de *Cassan*, appartient à la France, depuis Charlemagne; *Dupuy* invoque encore un titre plus moderne, la cession consentie, en 1395, par l'immense majorité des ordres de la république; la cession fut confirmée trois fois, en divers temps. L'écrivain français fait un appel solennel à la justice pour réclamer les droits de la France sur la Flandre et sur tous les Pays-Bas : « Si la maison d'Autriche voulait se soumettre au jugement balancé d'un poids juste et mesuré d'une égale main de juges non intéressés, il faut estimer que les droits du roi sur la Flandre sont si clairs, et la justice de ses prétentions si puissante, que l'on jugerait équitablement que la Flandre est une pièce du corps de ce royaume, une fleur détachée de la couronne de France, un cercle de son système, bref, un rayon éclipsé de cette

monarchie. » Qu'importe que les rois de France aient renoncé à leur suzeraineté par des traités formels! Ces cessions furent arrachées par la violence, or le temps ne couvre pas ce vice, dit *Dupuy*, mais l'augmente. On ne peut nier que l'Allemagne ne soit un ancien membre du royaume de France, conquis par le droit des armes. La dignité impériale appartient aux rois très chrétiens, comme successeurs de Charlemagne. *Cassan* avait oublié l'Angleterre; *Dupuy* y songea. En 1216, dit-il, le fils de Philippe-Auguste fut élu roi d'Angleterre, du consentement de la noblesse, du clergé et du peuple; il a transmis son droit à ses successeurs. Il est vrai que les rois d'Angleterre revendiquent la couronne de France en vertu d'une cession analogue; mais le publiciste français répond que le traité est vicié dans son essence, ayant été fait par un roi troublé d'esprit.

Ces prétentions, qui nous paraissent aujourd'hui bien saugrenues, étaient admises au XVIIe siècle comme des titres incontestables. *Cassan* et *Dupuy* étaient légistes; les théologiens soutenaient les mêmes doctrines. En 1634, un docteur de Sorbonne, théologal de l'église de Dijon, enseigna que les Français étaient les héritiers légitimes de l'empire, lequel comprenait toutes les Gaules, l'Italie entière, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Russie, l'Espagne jusqu'à l'Èbre : « L'empereur ou ses prédécesseurs nous ont ravi l'empire ; il doit le restituer aux légitimes successeurs de Charlemagne. Tout le reste des petits princes de l'Europe n'ont que le bien qu'ils ont envahi sur nous pendant les troubles de la monarchie. Les injustes détenteurs ne peuvent détenir en conscience les terres qu'ils ont usurpées. » L'auteur fait un devoir de conscience au roi très chrétien de revendiquer l'héritage de ses ancêtres (1). Ainsi l'ambition de la France n'était plus de l'ambition, mais bien l'amour de la justice! Tout cela paraît pafaitement ridicule. Mais il y a dans cette doctrine une idée nouvelle qui commençait à germer en France, et qui est bien plus dangereuse que le prétendu droit invoqué par les écrivains français, c'est celle des frontières naturelles. *Cassan* s'en prévaut pour réclamer le Roussillon qui se trouve, dit-il, dans les bornes de

(1) Questions décidées, par *Bessan Avroy*, docteur en théologie, imprimée en 1634, avec privilége et approbation des docteurs, p. 110, 38, 100, 93 et 98.

la France que la nature semble avoir mises de ses propres mains. Telle était aussi la politique de Richelieu : « Le but de mon ministère, dit-il en mourant, a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la *nature*, d'identifier la Gaule à la France, et de rétablir la nouvelle Gaule partout où a été l'ancienne (1). » C'était la politique inaugurée par les huguenots. Richelieu abandonna décidément les conquêtes lointaines ; s'il fit la guerre en Italie, ce fut uniquement, comme il le dit lui-même, pour en chasser les Espagnols et mettre en leur place des princes italiens. Le cardinal exposa son système au roi, dès 1629, lorsque la prise de la Rochelle lui permit de songer à la grandeur de la France : « Il ne fallait pas, dit-il, imiter les Espagnols, qui cherchent toujours à augmenter leur domination et à étendre leurs limites. La France ne devait penser qu'à se fortifier en elle-même ; il fallait se fortifier à Metz, et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il était possible, mais sans rien brusquer, en y mettant au contraire beaucoup de temps, grande discrétion, et une douce et couverte conduite. On pourrait encore penser à la Navarre et à la Franche-Comté, comme étant contiguës à la France et lui appartenant, d'ailleurs faciles à conquérir, mais pour le moment il convenait d'ajourner cette conquête (2). » Ce que Richelieu voulait avant tout, c'était que l'on étendît le royaume jusqu'au Rhin (3).

Le cardinal couvrait sa politique exclusivement française du nom de la liberté de l'Allemagne ; de là les amères accusations des historiens allemands contre la France. « C'est elle, disent-ils, qui perpétua la guerre pendant trente ans, pour dépouiller l'empire sous prétexte de l'affranchir. Elle eut pour complices de sa coupable ambition quelques princes protestants qui, par cupidité et par haine contre l'Autriche, trahirent la cause de leur patrie pour servir l'étranger (4). » Les historiens allemands oublient les principaux complices de l'ambition française : l'empereur et les princes catholiques. Transportons-nous au congrès de Münster, assistons aux négociations, nous verrons à qui l'Allemagne doit d'avoir été démembrée.

(1) *Richelieu*, Testament politique. (*Martin*, Histoire de France, T. XI, p. 246, note 2.)
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. IV, p. 248-250.
(3) *Ibid.*, T. VII, p. 274.
(4) *Barthold*, Der grosse deutsche Krieg, T. I, p. 34, ss.

L'ambition française, après avoir marché à couvert, comme le conseillait Richelieu, se produisit enfin au grand jour : les négociateurs demandèrent l'Alsace. Chez qui trouvèrent-ils de la résistance? Chez qui trouvèrent-ils de l'appui? Les princes protestants firent l'impossible pour empêcher le démembrement (1); mais la force leur manqua. Ne pouvant empêcher la cession de l'Alsace, ils auraient voulu du moins la rattacher à l'Allemagne, en la cédant à la France à titre de fief. Cette proposition fut également écartée; l'empereur craignait que les rois très chrétiens, étant membres de l'empire, n'y missent le trouble à leur profit (2). Quant au roi de France, il se décida pour la cession, en toute souveraineté, parce que par là la France reprenait ses anciennes limites du Rhin (3). Les plénipotentiaires français nous diront comment les princes catholiques accueillirent l'idée du démembrement : « La plupart ont dit hautement que le moyen de faire la paix était de satisfaire la France, et qu'il fallait commencer par là *pour avoir meilleur compte dans les affaires qui sont à traiter avec les protestants* (4). » Ainsi, l'intérêt de la foi l'emporta sur le sentiment de la patrie, chez les catholiques bien plus que chez les protestants. Parmi les princes qui appuyèrent les prétentions de la France, se trouvait le duc de Bavière, le chef fanatique de la ligue, l'instrument docile des jésuites (5); il conseilla à l'empereur « de donner en toute façon à la France la satisfaction qu'elle prétendait, quand même il faudrait lui laisser deux fois l'Alsace (6). » Il fut même question, pour la Bavière, de joindre ses armes à celles de la la France, afin de lui faire obtenir cette province (7). Comment le duc, d'ennemi acharné, devint-il subitement ami de la France? Ferdinand II l'avait investi de la dignité électorale, et du Pala-

(1) Les plénipotentiaires français le disent. (Lettre du 10 mars 1646, dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Münster*, T. III, p. 115.)

(2) *Ad. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VIII, 252, s.

(3) *Négociations secrètes touchant la paix de Münster*, T. III, p. 245.

(4) *Ibid.*, T. III, p. 187.

(5) Lettre de *Mazarin*, 22 nov. 1645, aux plénipotentiaires. (*Négociations*, T. II, 2, p. 215.) « Bavière est le meilleur instrument que nous puissions avoir dans les affaires d'Allemagne pour nous y faire avoir nos satisfactions. »

(6) Lettre de *Mazarin* aux plénipotentiaires français, du 12 janv. 1646. (*Négociations secrètes*, T. III, p. 11.)

(7) Lettre des plénipotentiaires français, 1er oct. 1645. (*Négociations secrètes*, T. II, 2, p. 162.)

tinat, dépouilles de l'infortuné *roi d'hiver*. Le duc de Bavière n'avait qu'un moyen de conserver sa conquête, l'appui de la France ; car les Suédois avaient une telle aversion contre ce prince, qu'ils auraient voulu le ruiner bien plutôt que de s'accommoder avec lui. De là le zèle du duc pour les intérêts français (1), de là le démembrement de l'empire.

La cession de l'Alsace ne réalisait qu'une partie des projets de Richelieu ; la France fit la guerre pendant dix ans pour arracher les Pays-Bas à l'Espagne. En 1635, le cardinal signa un traité avec les Provinces-Unies pour le partage des Pays-Bas espagnols ; la conquête ayant échoué, Mazarin essaya d'obtenir par les négociations ce que le sort des armes lui avait refusé. L'insurrection de la Catalogne mit dans ses mains un gage précieux qu'il comptait échanger contre la Belgique. Il adressa un mémoire aux plénipotentiaires, où il développa les avantages de la réunion avec un soin, une prédilection, qui marquaient combien il tenait à cette idée : « L'acquisition des Pays-Bas formera à la ville de Paris un boulevard inexpugnable; ce serait alors véritablement qu'on pourrait l'appeler le cœur de la France... La puissance de la France se rendrait redoutable à tous ses voisins et particulièrement aux Anglais, qui sont naturellement jaloux de sa grandeur, et qui ne laisseront échapper aucune occasion de procurer sa diminution, si une puissante acquisition ne leur ôte tout espoir d'y réussir... La maison d'Autriche ne pourrait plus nuire à la France, tandis que, dans les Pays-Bas, une bataille perdue sur la Somme répand l'épouvante à Paris... Tant s'en faut que nous eussions à craindre aucun mal de l'empereur, il aurait sujet d'en appréhender de nous, ce qui l'obligerait à conserver une bonne union avec ce royaume... L'Espagne serait bridée; il faudrait que nos ennemis eussent perdu le jugement, si, les choses étant ainsi, ils se résolvaient à une rupture avec ce royaume; la France n'ayant rien du côté des Flandres et de l'Allemagne qui pût occuper ses forces, on laisse à juger de quoi elles seraient capables, si nous ne les employions qu'en Espagne et en Italie... Le cardinal espère que les Provinces-Unies ne traverseront pas ces vues, si l'on garantit leur indépendance. Elles n'ont rien à craindre

(1) Lettre du duc de Longueville, 4 mars 1647. (*Négociations secrètes*, T. IV, p. 83.)

de la France, puisque l'assiette de leur pays est telle et si bien fortifiée, et par l'art et par la nature, que ce sera toujours inutilement que l'on entreprendra d'y faire aucun progrès... » Enfin Mazarin croit « que la France gagnera facilement l'amour des peuples de la Flandre, puisqu'ils cesseront de souffrir des oppressions incroyables de la guerre, et jouiront d'une profonde tranquillité, avec toutes sortes de commodités et d'avantages (1). » Les plénipotentiaires français répondirent au ministre qu'ils étaient d'accord sur les avantages que produirait la réunion des Pays-Bas à la France; mais ils objectèrent que cet agrandissement choquerait les Provinces-Unies et l'Angleterre, et donnerait de la jalousie à tous les États. Mazarin revint à la charge : il avoua que les Anglais s'y opposeraient de tout leur pouvoir, si leurs propres affaires étaient en une autre situation; mais que c'était maintenant ou jamais la vraie conjoncture de faire réussir une pareille chose, sans y trouver aucun obstacle de leur part : « Ils n'ont pas même d'ambassadeurs à Münster; ils ont tant d'occupations domestiques, qu'ils ne peuvent prendre aucun intérêt au dehors. » Quant aux Provinces-Unies, dit-il, on pourrait les gagner, en abandonnant au prince d'Orange le marquisat d'Anvers, sous la suzeraineté de la république (2).

Les plénipotentiaires français voyaient plus clair que le cardinal ministre. A la fin de la guerre de Trente ans, l'ambition de la France commençait à alarmer l'Europe; c'est la crainte de ce voisinage dangereux qui réconcilia subitement la Hollande et l'Espagne. Le projet de Mazarin ne pouvait aboutir. Cela n'empêcha pas la France d'atteindre son but, l'abaissement de la maison d'Autriche; c'était elle encore plus que l'empire qui était amoindrie par la cession de l'Alsace. Elle conserva, à la vérité, la couronne impériale, mais c'était une dignité sans pouvoir réel, le traité de Westphalie ayant si bien sauvegardé la liberté des princes, qu'il ne restait rien à l'empereur qu'un vain titre. La prépondérance passa décidément de la race de Charles-Quint à celle de Henri IV.

(1) Mémoire de *Mazarin* du 20 janv. 1646. (*Négociations secrètes*, T. III, p. 21-25.)
(2) *Négociations secrètes touchant la paix de Münster*, T. III, p. 27, s., 50.

III. Richelieu.

La France doit cette grandeur à un homme; Richelieu la trouva faible et épuisée, il la laissa la première nation du monde. Pendant longtemps, la nation reconnaissante glorifia le grand ministre. En 1636, *Voiture* écrit : « Tant que le cardinal a présidé aux affaires, il n'y a pas un voisin sur lequel la France n'ait gagné des places ou des batailles. Tous ceux qui ont quelques gouttes de sang français dans les veines, et quelque amour pour la gloire de leur pays, ne pourront lire ces choses sans s'affectionner à lui (1). » Qu'aurait dit *Voiture*, s'il avait écrit en 1648? Cependant, au XVIIIe siècle, il se fit une violente réaction contre l'ambition des conquêtes : la France, ruinée par les guerres de Louis XIV, s'aperçut que les peuples payaient cher la gloire des armes. Comme d'habitude, la réaction influa sur l'appréciation du passé; on s'en prit à Richelieu de cette manie guerrière, et, de l'excès d'admiration, on passa à l'excès du dénigrement. L'historien, si consciencieux du reste, de Louis XIII, *Le Vassor*, traite tout simplement Richelieu d'habile scélérat; il lui conteste même le génie, pour en faire un intrigant de bas étage : « Toute son ambition, dit-il, consistait à conserver le pouvoir; c'est pour rester ministre qu'il perpétua la guerre, sachant que Louis XIII ne pourrait se passer de lui tant qu'elle durerait (2). » Un écrivain de génie, *Montesquieu*, porta sur le cardinal un jugement qui est comme la marque d'un fer chaud : « Les plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois (3). » Faut-il s'étonner si les Allemands abondent dans cet outrage et ce mépris? Peu s'en faut que *F. Schlegel* ne voie dans le ministre de Louis XIII une incarnation de Satan : « Ferdinand, dit-il, et Gustave-Adolphe combattirent pour leur foi; il n'y a pas jusqu'à Wallenstein qui avait au moins une superstition, l'astrologie. Richelieu était sans foi ni loi : c'est un athée politique (4). »

(1) *Petitot*, Collection de mémoires, 2e série, T. XI, p. 356.
(2) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. IV, p. 558, 513, 584. — Telle est aussi l'opinion du père *Bougeant*, Histoire du traité de Westphalie, T. I, p. 359.
(3) *Montesquieu*, Pensées.
(4) *F. Schlegel*, Vorlesungen über die neuere Geschichte (leçon XVII).

Nous ne ferons pas à Richelieu l'injure de le défendre contre les accusations de petits esprits qui abaissent l'histoire à leur niveau. L'on peut reprocher au cardinal un patriotisme étroit, mais, par cela même, on ne peut lui dénier l'amour de la patrie tel que les anciens l'entendaient. Sans doute, il avait son ambition personnelle, mais cette ambition se confondait avec la grandeur de la France. La politique de la France voulait ce que voulait l'intérêt du cardinal. Nous ne dirons pas, avec un des grands historiens de notre temps, que le ministre français fut le défenseur de la liberté allemande et le sauveur de la liberté européenne (1). C'est faire honneur à l'homme de ce qui appartient à Dieu. Il est vrai que l'intervention de Richelieu dans la guerre de Trente ans sauva la réforme, et, par suite, la liberté de l'Allemagne et de l'Europe. Mais Richelieu songeait-il au protestantisme, quand il prit parti pour les protestants contre la maison d'Autriche? Il y songeait si peu, qu'il niait que la guerre fût une guerre religieuse; à ses yeux, elle était purement politique; ce qu'il poursuivait, c'était l'abaissement de la maison d'Autriche. Quant à la liberté allemande, elle entrait dans ses vues, mais seulement comme instrument.

Les ennemis de Richelieu lui contestent même la gloire d'avoir délivré l'Europe du danger d'une monarchie universelle; ils disent que l'Espagne était déjà en décadence au XVIIe siècle, et que les empereurs d'Allemagne n'étaient guère à craindre : hommes du passé, leur ambition se bornait à maintenir le passé (2). Il est très vrai que l'Espagne de Philippe IV, épuisée d'hommes et d'argent, ne pouvait guère songer à conquérir la monarchie; il est encore vrai que la branche allemande de la maison d'Autriche n'avait pas la grande ambition qu'on lui suppose. Mais on oublie que l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne étaient à la tête de la réaction catholique, et l'ambition universelle de l'Église n'a jamais été mise en doute. La France devait craindre le prince qui, en 1630, était à peu près maître absolu en Allemagne, et qui déjà étendait la main sur le Nord et sur l'Italie. Il est certain que ces craintes étaient générales, et que pour Richelieu elles furent plus qu'un prétexte :

(1) *J. von Müller*, der Fürstenbund, ch. 13.
(2) *Ad. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VIII, p. 162, s.

c'était sa préoccupation incessante. Ce qui le prouve, ce sont les exhortations qu'il adressait à toute occasion aux princes d'Allemagne, catholiques et protestants : il les engageait à s'unir contre l'ennemi commun, l'empereur : L'union, disait-il, est le seul moyen de garantir leur liberté. Que le cardinal se soit peu soucié de la liberté germanique en elle-même, nous l'accordons volontiers. Mais peu importe ; toujours est-il qu'en disant aux princes allemands de s'unir, il se plaçait au point de vue de leur liberté ; et il est tout aussi certain que, si l'Allemagne avait suivi ce conseil, elle eût échappé à la honte du démembrement. Cela seul atteste la bonne foi de Richelieu : il désirait l'agrandissement de la France, mais il désirait avant tout l'abaissement de la maison d'Autriche.

Richelieu voulait-il donner à la France la domination dont il dépouilla la maison d'Autriche? Ici il faut se garder d'imputer au cardinal la responsabilité des faits historiques qui procèdent plus ou moins de sa politique. Il donna le premier rang à la France dans la chrétienté, et il concentra toutes les forces de la monarchie dans les mains du prince : n'était-ce pas pousser à la monarchie universelle, et la politique conquérante de Louis XIV n'est-elle pas une suite fatale de celle de Richelieu? Ce reproche n'a point fait défaut au grand cardinal (1). La vérité est qu'il n'était pas un guerrier, et qu'il n'avait pas le goût des conquêtes. Il avait trop de bon sens pour se laisser prendre à la chimère de la monarchie universelle. En vain invoque-t-on contre lui l'occupation de l'Alsace et le projet de partage des Pays-Bas : sans doute, il avait l'ambition de rendre à la France ses frontières naturelles, mais il y a un abîme entre ce système et celui de la monarchie conquérante, à la façon de Louis XIV et de Napoléon. L'idée des frontières naturelles tient au principe de nationalité dont elle est la garantie : or qui dit nationalité, exclut toute espèce de domination universelle. Richelieu étendait-il trop loin les bornes de la France? L'avenir répondra à cette question : les nations sont de Dieu, et Dieu seul connaît les limites auxquelles elles doivent s'arrêter.

Nous avons rendu justice à Richelieu ; nous ajouterons qu'il

(1) C'est l'accusation que *Sismondi* porte contre Richelieu. (Histoire des Français, T. XIV, p. 47, édit. de Bruxelles.)

n'est pas du nombre des grands génies dont l'humanité a droit d'être fière. Les hommes que la postérité révère, sont ceux qui guident le genre humain vers le terme de ses destinées, ce sont les hommes qui ont l'œil tourné vers l'avenir; or Richelieu était, comme tous les politiques, l'homme du présent. Il arrive presque toujours à ces esprits, quelle que soit leur élévation, de sacrifier l'avenir au présent. Richelieu renversa tous les obstacles qu'il rencontra sur sa route. L'aristocratie indisciplinée se révolta contre le pouvoir royal; Richelieu la brisa, sans songer qu'en détruisant un obstacle et une résistance, il détruisait en même temps un élément de force. Les huguenots abusèrent de la position que Henri IV leur avait faite, ils menaçaient de devenir un État dans l'État; Richelieu leur enleva toutes les garanties que l'édit de Nantes leur accordait, sans songer que la liberté religieuse qu'il leur laissait serait à la merci d'un caprice princier. Richelieu ne voulait pas d'une monarchie conquérante, et néanmoins il la prépara. Sa politique admirable au point de vue du présent, est imprévoyante, quand on se place au point de vue de l'avenir. Il en est ainsi de toute politique, qui n'a en vue que l'utile. Quelle distance entre Gustave-Adolphe et Richelieu! Le héros suédois négligea la grandeur de son pays, sa domination dans le Nord, pour consacrer sa vie à une idée, la liberté religieuse : ce dévoûment à la cause de l'humanité fera sa gloire éternelle.

§ 6. Le catholicisme et la papauté.

N° 1. *La politique et la religion.*

La guerre de Trente ans est la lutte suprême du catholicisme et de la réforme. Retrempée par la révolution religieuse du XVIe siècle, l'Eglise s'arme pour le combat; une puissante milice se répand dans toute la chrétienté, et combat les hérétiques sous l'étendard du Christ; les soldats de Jésus ont la haute ambition de rendre l'empire du monde au catholicisme. Quelle est l'issue du duel gigantesque que l'on appelle la guerre de Trente ans? Non seulement l'Eglise ne parvient pas à détruire le protestantisme, elle perd toute influence sur la destinée des peuples : la politique

devient étrangère à la religion; elle se sécularise. C'est une révolution immense, car elle implique la décadence du christianisme traditionnel. Au moyen âge, la religion dominait les relations sociales, comme elle dominait les âmes. Les croisades furent la manifestation éclatante et glorieuse de l'empire que le catholicisme exerçait sur les esprits. Parvenue au faîte de sa puissance, l'Église déclina. A partir de la fin des guerres saintes, son influence politique baissa, parce que dès lors les antiques croyances étaient ébranlées. Cependant Rome jouait toujours un grand rôle. Encore à la veille de la réformation, les rois consentirent à accepter la donation du nouveau monde des mains d'un pape.

La révolution du XVIe siècle produisit des effets en apparence contradictoires; d'une part, elle réveilla le sentiment religieux et lui donna une force nouvelle; d'un autre côté, elle sécularisa la société : l'Église elle-même rentra dans l'État, tandis qu'au moyen âge, l'État était dans l'Église. C'est que le protestantisme n'était pas, comme le croyaient les réformateurs, un retour au christianisme primitif, mais un premier pas hors du christianisme historique. Ce premier pas alla en s'élargissant; la société se sépara de plus en plus de la religion traditionnelle, les plus grands intérêts se sécularisèrent. Cependant l'Église ne pouvait abandonner sa domination sans lutte; de là les guerres religeuses, qui suivirent la réforme. Que la religion ait été un but pour les princes ou un instrument, peu importe; toujours est-il qu'elle inspira les guerres et les luttes intérieures du XVIe et du XVIIe siècle. Les efforts tentés par l'Église n'empêchèrent pas le mouvement inauguré par le protestantisme de se poursuivre, il entraîna jusqu'à la société catholique : les intérêts politiques l'emportèrent sur le zèle des orthodoxes. On vit les papes prendre parti sous main pour les protestants contre l'empereur, champion de l'Église, défenseur né du saint-siége. On vit les rois très chrétiens se liguer avec les hérétiques, et même avec les infidèles.

Tel était l'état des esprits, lorsque la guerre de Trente ans éclata. Un nouveau Philippe II, doué d'une vraie piété, ayant pour lui le prestige de l'autorité impériale, se mit à la tête de la réaction catholique. Ferdinand II fut vainqueur à Prague, il fut vainqueur du roi de Danemark. Gustave-Adolphe, qui le premier fit reculer les aigles impériales, succomba à Lützen. Après sa mort, le pro-

testantisme recula, il n'avait plus de défenseur; les princes qui auraient dû combattre pour sa cause, firent la paix avec l'empereur, paix trompeuse, pire qu'une défaite. Qui va prendre en main les intérêts de la réforme? Un prince de l'Église romaine. Richelieu protesta en vain que la guerre était purement politique, que son seul but était l'abaissement de la maison d'Autriche; ces protestations ne prouvent rien contre l'évidence. C'est la réaction catholique qui provoqua la terrible lutte, c'est elle qui mit à profit les victoires de Ferdinand pour ruiner la réforme : la spoliation d'un électeur réformé et l'édit de restitution étaient des actes religieux pour le moins autant que politiques. Quels furent les ennemis de Ferdinand? Richelieu chercha en vain à soulever les États catholiques contre l'empereur, au nom de la liberté allemande; ils restèrent fidèles à Ferdinand; l'intérêt religieux domina l'intérêt politique. Quels furent les ennemis que la maison d'Autriche eut à combattre? Les protestants d'Allemagne, les Provinces-Unies réformées, le roi de Danemark luthérien, le roi d'Angleterre, chef de l'Église anglicane, enfin le plus grand de tous, Gustave-Adolphe, le sauveur du protestantisme. Avec qui Richelieu se ligua-t-il pour attaquer la maison d'Autriche? Avec les protestants, et il combattit un empereur qui était le champion dévoué de l'Église.

La politique de Richelieu n'était pas nouvelle; c'était celle de François Ier, de Henri II et de Henri IV. Ce qu'il y avait d'inouï, c'était de voir un prince de l'Église se mettre à la tête d'une ligue protestante, contre un empereur dont le but avoué était la restauration du catholicisme. On conçoit quel scandale les alliances du cardinal durent exciter dans le sein du monde catholique. Les dévots se soulevèrent contre le ministre impie qui osait faire la guerre à l'Église. Il plut des pamphlets, dans lesquels on cherchait à ruiner Richelieu dans l'opinion des orthodoxes (1), en représentant la guerre engagée par l'électeur palatin comme une guerre de l'hérésie contre la religion catholique. Parmi ces pamphlétaires, il y avait un homme considérable, un théologien dont les écrits agitèrent le monde catholique pendant des siècles. Jansénius, partisan sévère de la doctrine augustinienne,

(1) Le *Mercure* de 1626, p. 501, cite les titres de dix-huit brochures latines dirigées contre la politique de Richelieu.

était le vrai organe du catholicisme traditionnel ; il attaqua la politique de Richelieu (1), non comme on l'en accuse, dans l'intérêt de l'Espagne dont il était sujet, mais dans l'intérêt de la foi qui, à ses yeux, dominait toutes les considérations temporelles. Écoutons la protestation d'un croyant contre une politique qui ne tenait plus aucun compte de la religion :

« La France est l'alliée des Provinces-Unies contre l'Espagne, elle prend parti pour l'électeur palatin contre l'empereur. Quel est l'objet de la lutte ? Il faut ignorer entièrement l'histoire pour nier que la révolte des Pays-Bas contre Philippe II a son principe dans la religion ; c'est parce que le roi catholique voulait maintenir les vieilles croyances dans ses royaumes, que l'insurrection éclata; c'est parce qu'il refusa constamment d'accorder la liberté religieuse aux réformés, que la lutte se perpétua. La guerre actuelle est donc la guerre de l'Église contre l'hérésie. Il en est de même de la guerre d'Allemagne : elle a sa source dans les troubles religieux de la Bohême, et elle n'a pas cessé d'être la guerre des deux confessions qui se partagent la chrétienté. Que fait donc le roi de France en s'alliant aux insurgés des Pays-Bas et aux révoltés d'Allemagne? Il arme les ennemis de la vraie religion pour la destruction de la foi, que le Fils de Dieu a apportée au genre humain. Je dis que le roi très chrétien arme les hérétiques contre l'Église. Qui ne sait, en effet, que, sans son appui, les Pays-Bas seraient depuis longtemps rentrés sous la domination espagnole, et, par suite, dans le sein de l'Église? Qui ne sait que les protestants d'Allemagne ne se soutiennent que par les subsides payés par la France ? Que si l'hérésie est un crime, que faut-il dire d'un prince qui prend parti pour les hérétiques révoltés contre l'Église et contre leurs souverains légitimes ? N'est-il pas complice de l'hérésie? N'est-il pas complice de tous les excès qui se commettent journellement contre les personnes ecclésiastiques et contre les choses sacrées? C'est le roi de France qui répondra de tous ces sacriléges devant le tribunal de Dieu, car ils se commettent avec son argent, avec ses soldats, avec l'autorité de son nom (2). »

(1) Dans le livre intitulé : *Mars Gallicus, seu de justitia armorum et fœderum regis Galliæ.* (*Bayle*, au mot *Jansenius.*)

(2) *Mars Gallicus*, lib. II, c. 7-10, p. 239-250; lib. II, c. 12, p. 266, ss.

« Vainement dit-on, pour justifier le roi très chrétien, qu'il donne des secours au prince dépouillé par l'empereur, et non à l'hérétique, qu'il prend parti pour la liberté des Pays-Bas et non pour leur croyance ; ces subtiles distinctions ne sont qu'une mauvaise chicane, car la politique et la religion sont unies par un lien si intime qu'il est impossible de les séparer. Le roi de France vient de conquérir Bois-le-Duc; dira-t-on que la prise d'une ville n'a rien de commun avec la religion? Que l'on considère les suites de la victoire. A qui nuit-elle? Ce n'est pas seulement au roi d'Espagne, c'est avant tout à l'Église catholique : ses ministres sont chassés, ses temples fermés ou livrés aux protestants. Tout cela se fait en présence des Français. Et après ces beaux exploits, on viendra dire que le roi de France n'a fait que prendre la ville, et qu'il n'est pas responsable des faits et gestes de ses alliés (1)! On invoque la gloire et la grandeur de la France! Depuis quand les intérêts du monde l'emportent-ils sur ceux de la religion? Sommes-nous païens, ou sommes-nous chrétiens? Que chez les païens le salut de la république soit la loi suprême, il ne faut pas s'en étonner, car ils ne savent rien du royaume des cieux; mais que penser de chrétiens qui subordonnent le ciel à la terre, le salut éternel à la prospérité temporelle! Je sais bien que telle est la politique du siècle, mais doit-elle être celle d'un prince qui s'appelle roi très chrétien? Que dira le roi très chrétien au Fils de Dieu, au grand jour du jugement? *J'ai soigné la grandeur de ma maison aux dépens de la foi qui est la condition du salut; je me suis peu soucié que ton empire fût détruit, pourvu que mon royaume fût agrandi.* Et que dira le Christ au roi qui a fait un pareil usage du pouvoir qu'il lui avait confié (2). »

Quel accueil ces protestations contre la politique mondaine du roi de France et de son tout-puissant ministre reçurent-elles dans l'Église officielle, chez les gallicans et chez le pape? La Sorbonne s'empressa de condamner les adversaires du cardinal, et le clergé de France confirma cette censure. « Il n'est jamais permis, disent les archevêques et les évêques assemblés à Paris, de s'élever contre le prince; l'Écriture sainte nous commande de lui obéir,

(1) *Mars Gallicus*, lib. II, ch. 13, p. 275.
(2) *Ibid.*, lib. II, c. 16-19, p. 296, ss.

encore qu'il nous ôte notre liberté, qu'il nous surcharge, et qu'il nous fasse tout le mal que Dieu prédisait à ceux qui lui demandèrent un roi... La rébellion n'est propre qu'aux hérétiques ; ceux-là pour la moindre crainte de la religion, courent aux armes, foulent les lois aux pieds, et résistent à la puissance ordonnée de Dieu... Le prince est arbitre de la paix et de la guerre, et il ne doit compte à personne de ses actes ; car qui peut dire à un roi : pourquoi as-tu fait cela?... Le prince est seul juge de la légitimité des alliances qu'il contracte. A toutes les attaques dirigées contre la politique du roi, l'on pourrait donc se contenter de répondre : le roi a fait l'alliance, parce qu'il l'a voulu : il a entrepris la guerre, parce qu'elle était juste et raisonnable, ou pour mieux dire, la guerre est juste, parce qu'il l'a entreprise (1). »

On voit que le despotisme de Richelieu a eu ses théoriciens, ce sont les évêques de France. A une pareille doctrine, il n'y avait qu'une réponse à faire, la révolution de 89. Elle prouve qu'il n'y avait plus dans le haut clergé une étincelle du spiritualisme évangélique. Il s'agissait bien de l'obéissance due au prince ! La question était de savoir, si la religion inspirerait encore la politique, comme elle l'avait fait au moyen âge, ou si les rois ne prendraient plus conseil que de leur grandeur. Nous venons d'entendre la réponse de l'Église de France : la religion abdique, elle se soumet à la puissance royale, alors même que son existence est en cause. Voyons ce qui se passait à Rome. Les zélés faisaient appel au souverain pontife contre le roi très chrétien qui, au mépris de ses devoirs, poursuivait la ruine de la religion. « Le devoir du pape, disaient-ils, est de tirer le glaive spirituel contre le roi de France. Qu'il l'excommunie, qu'il délie ses sujets du serment de fidélité, qu'ils se serve du bras des princes catholiques, pour donner force à sa sentence (2). » Oui, sans doute, voilà ce que le pape aurait dû faire, voilà ce qu'Innocent III aurait fait, si le roi de France avait songé à prendre parti pour les Albigeois. Mais les zélés qui excitaient le saint-père à sévir contre Louis XIII, ne voyaient pas que le saint-père était complice du roi très chrétien ; l'intérêt po-

(1) *D'Argentré*, Collectio judiciorum, T. III, supplément, p. 231-238. — *Mercure français*, T. XI, p. 1068, ss.

(2) *Theologi ad Ludovicum XIII Admonitio*, p. 20.

litique dominait à Rome aussi bien qu'à Paris. Le pape désirait certainement la ruine du protestantisme, mais il craignait encore plus la domination de la maison d'Autriche; or comme la destruction des protestants d'Allemagne aurait donné à l'empereur la monarchie que le saint-siége redoutait tant, le vicaire du Christ préféra prendre parti, au moins indirectement, pour la France et ses alliés les protestants, que pour l'empereur, quoique Ferdinand fût le champion dévoué de l'Église.

Après la bataille de Leipzic, l'empereur envoya le cardinal Pasman à Rome, demander du secours au pape contre le roi de Suède qu'il dépeignait comme un autre Attila. Urbain VIII faisait des vers, et s'occupait beaucoup de fortifications; il avait toujours sur sa table des poètes et des ouvrages sur l'art militaire. Du reste, élu par l'influence de la France, il était par cela seul hostile à la maison d'Autriche (1). Urbain essaya d'abord d'écarter le malencontreux ambassadeur, en lui faisant dire qu'un cardinal ne devait pas s'occuper d'affaires politiques. Pasman répondit que tous les chrétiens étaient obligés à défendre la religion; que si la dignité de cardinal était un obstacle à sa mission, il quitterait la pourpre et irait au besoin à Rome en chemise, pour remontrer au pape la ruine prochaine du catholicisme en Allemagne. Urbain s'étant décidé à le recevoir, le cardinal le pressa d'accorder un secours d'argent à l'empereur, d'employer ses bons offices et son autorité pour obliger le roi de France à abandonner son alliance avec les hérétiques, enfin de publier une croisade contre Gustave-Adolphe, qui allait passer en Italie, et saccager Rome à l'exemple d'Alaric. Le pape s'excusa de sa pauvreté, il promit d'agir à la cour de France et éluda de répondre aux autres propositions. Irrités de ce refus, les partisans de l'empereur s'élevèrent contre le souverain pontife. « Il applaudit aux victoires des Suédois; rempli de la prudence des enfants du siècle, il lit plus souvent Machiavel que l'Évangile. » On alla jusqu'à demander la convocation d'un concile général contre « un pape fauteur des hérétiques. » Ferdinand envoya un nouvel ambassadeur à Rome; le duc de Savelli représenta à Urbain que la ruine de la maison d'Autriche serait suivie infailliblement de l'oppression entière des

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. III, p. 523-528.

catholiques; qu'il n'y avait jamais eu une occasion plus pressante d'employer les trésors de l'Église contre les ennemis de la religion. Le pape répondit « que Gustave-Adophe faisait la guerre à l'empereur et non à la religion catholique ; que la guerre était purement politique ; que si l'empereur était réduit à une dure extrémité, il devait s'en prendre à lui et aux Espagnols; qu'on avait fait dépenser au pape quatre millions pour garantir les États du saint-siége contre le pillage des Allemands dans la guerre de Münster, que les trésors de l'Église étaient épuisés. » En désespoir de cause, les ministres de l'empereur se concertèrent avec le cardinal *Borgia*, ambassadeur d'Espagne, pour protester contre l'indifférence du pape, dans un aussi grand danger de la religion. Au milieu d'un consistoire, le cardinal commença un discours sur le péril du catholicisme en Allemagne, et sur la nécessité d'y pourvoir : « Cependant, s'écria-t-il, Votre Sainteté diffère encore d'y apporter les remèdes convenables. » A ces mots, le pape se leva et imposa silence à Borgia. Borgia insista et dit qu'on ne devait pas arrêter un cardinal qui parlait devant le sacré collége de la part d'un roi catholique, et sur des affaires qui regardaient le service de Dieu, et le bien de toute la chrétienté. Urbain, furieux, dit au cardinal de se taire et de sortir; que, dans le sein du consistoire, lui pape était le maître, et que les cardinaux n'avaient le droit de parler que quand il demandait leur avis. Il y eut alors une scène d'une scandale et d'une confusion inexprimables ; Borgia continua à protester ; les partisans du pape voulurent le faire taire ; les cardinaux de la faction espagnole prirent parti pour l'ambassadeur d'Espagne. Urbain consentit enfin à recevoir la protestation par écrit. Il y répondit qu'il était ridicule d'effrayer les Romains d'une nouvelle irruption des Goths ; que l'histoire fournissait un exemple plus récent de la désolation de l'Italie, du sac de Rome, et des indignités commises contre le pape et contre les cardinaux, celui d'un roi d'Espagne ; que Charles-Quint avait encore ajouté l'hypocrisie à l'insulte, en déplorant la prise de la ville, tandis qu'il tenait le successeur de saint Pierre en prison ; les Goths n'étaient donc pas les seuls ennemis de l'Église (1). »

Urbain s'excusait mal, en disant que la guerre n'était point reli-

(1) Voyez les témoignages dans *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. IV, p. 56-60.

gieuse; à Rome on devait savoir le contraire. Son successeur lui donna un démenti, en refusant de signer les traités de Westphalie; si la guerre avait été étrangère à la religion, conçoit-on que le saint-siége eût protesté contre la paix au nom de la religion? Il est vrai que la guerre avait aussi pour but d'abaisser la puissance de la maison d'Autriche; or la domination espagnole pesait aux papes pour le moins autant qu'aux rois de France, parce que plus faibles, ils souffraient davantage de l'orgueil des maîtres de l'Italie. Voilà pourquoi Urbain VIII ne prit pas parti pour l'empereur contre ses ennemis. L'intérêt politique dominait l'intérêt religieux. Si la politique pontificale s'inspirait de considérations séculières, faut-il s'étonner que l'Église se soit sécularisée?

N° 2. *Sécularisation de l'Église.*

Au moyen âge, l'Église était un pouvoir politique; possédant une grande partie du sol, elle participait à la souveraineté que donnait le sol dans le régime féodal. En France, la féodalité fut absorbée par le pouvoir royal, et par suite les évêques y perdirent leur puissance en même temps que les autres possesseurs de fiefs. En Allemagne, les vassaux devinrent des demi-souverains, et les prélats profitèrent de cette révolution. La paix de Westphalie apporta un grand changement à la condition de l'Église allemande; elle commença l'œuvre de la sécularisation qui fut achevée au XIXe siècle, sous l'influence de la révolution française; des évêchés et des abbayes furent cédés aux Suédois et à des princes protestants à titre d'indemnité territoriale. Nous avons déjà appelé ailleurs l'attention sur la gravité de cet acte (1) : l'Église fut dépouillée, et elle le fut au profit du protestantisme! Les biens ecclésiastiques étaient chose si sacrée, que l'on punissait comme sacriléges ceux qui osaient s'en emparer; et voilà qu'à la fin d'une guerre entreprise pour rendre à l'Église son antique domination, on abandonna, du consentement de l'empereur, et sans se soucier des protestations pontificales, des principautés entières aux ennemis de l'Église!

(1) Voyez le tome IXe de mes *Études historiques.*

Un historien de la paix de Westphalie dit « qu'à Münster et à Osnabrück l'on jouait avec les évêchés et les abbayes, comme les enfants avec les noix et les osselets (1). » Qui prit l'initiative de cette spoliation? Ce fut l'empereur, le champion de l'Église, le défenseur du saint-siége. Les Suédois réclamaient la Silésie pour leur satisfaction; il tenait à l'empereur de sauver les biens de l'Église, en faisant ce sacrifice; mais Ferdinand III préféra payer les Suédois en monnaie ecclésiastique (2). Le duc de Longueville écrit, en 1647, au roi de France : « Les Impériaux font bon marché des biens de l'Église; pourvu que l'on ne touche pas au patrimoine héréditaire de la maison d'Autriche, ils n'ont guère soin de celui de saint Pierre (3). » On conçoit que les évêques aient résisté vivement à ce qu'ils appelaient une spoliation; ils dénièrent à l'empereur le droit de consentir à la cession des principautés qui étaient la propriété de Jésus-Christ; ils firent appel aux sentiments religieux de tous les États catholiques, et ils les rendirent responsables de la perte des âmes dans les territoires qui seraient cédés à des hérétiques (4). A toutes ces plaintes, l'empereur opposait la nécessité : « Les catholiques demandaient la paix à cor et à cri; la France, au lieu de prendre en main la cause de la religion, la désertait; les Suédois menaçaient, si l'on ne cédait pas, de pousser plus loin leurs succès, et de protestantiser l'Allemagne entière; que restait-il à faire à l'empereur, sinon de plier sous la force (5)? » L'excuse du chef de l'empire était une triste vérité; les Suédois et les Français dominaient à Münster et à Osnabrück. Or les Suédois étaient des ennemis déclarés du catholicisme, et les Français, des alliés perfides; en apparence ils s'opposaient à la sécularisation, sous main ils déclaraient que c'était pour la forme, et pour sauver la réputation du roi très chrétien (6). L'Église subissait la loi que le vainqueur gaulois avait proclamée dans Rome païenne : *malheur aux vaincus!*

La perte de quelques principautés était peu de chose, mais elle

(1) *Adami*, Episcopi Hierapolitani, Relatio historica de pacificatione osnabrugo-monasteriensi, c. XXIV, § 1, p. 454.
(2) *Id., ibid.*, c. XI, § 1, p. 205.
(3) *Négociations secrètes touchant la paix de Münster*, T. IV, p. 76.
(4) *Adami*, Relatio historica, c. XXIV, §§ 8 et 21.
(5) *Id., ibid.*, c. XXIV, § 23; c. XXV, §§ 5 et 6.
(6) *Négociations secrètes touchant la paix de Münster*, T. III, p. 5.

révélait un mal bien plus grave, la déchéance de l'Église. Quand le chapitre de Magdebourg se plaignit de la sécularisation auprès d'Oxenstiern, le chancelier répondit aux chanoines « que chaque régime avait son période fatal (1). » Le *période fatal* de la domination ecclésiastique s'ouvrait : la paix de Westphalie fut le commencement de la fin. Elle fit plus qu'enlever à l'Église quelques évêchés, elle lui imposa la tolérance, et de la tolérance à l'indifférence il n'y avait pas loin.

N° 3. *La papauté au traité de Westphalie.*

Par une singulière ironie de la fortune, le pape prit l'initiative des négociations qui aboutirent à la paix de Westphalie ; le légat pontifical fut le médiateur d'un traité contre lequel le saint-siége se vit obligé de protester. Dès le commencement des négociations, l'impossibilité de concilier le christianisme traditionnel avec les tendances de l'humanité moderne parut au grand jour. La guerre était une lutte des deux confessions chrétiennes, la réaction catholique l'avait provoquée dans le but avoué de détruire la réforme. Trente ans de guerre prouvaient suffisamment que le protestantisme ne pouvait être détruit par la force. Lorsque les négociations s'ouvrirent sérieusement, c'était au contraire le parti protestant qui tendait à l'emporter : or il était évident que les protestants, vainqueurs, réclameraient la liberté de religion, sinon la domination. C'est ce que le pape ne voulait pas, il n'y pouvait pas consentir. Que venait-il donc faire dans les négociations ? Son intervention, en la supposant sérieuse, fut un acte d'inintelligence politique ; il devait prévoir que, si la paix se faisait, il serait obligé de la repousser. On serait presque tenté de croire que le souverain pontife n'intervint comme médiateur, que pour perpétuer la guerre. Ceci n'est pas une calomnie ; il est certain que le pape fit tout ce qui dépendit de lui pour entraver la marche des négociations : il n'épargna pas les exhortations à la paix, mais ses actes furent toujours en opposition avec ses paroles.

En 1641, l'empereur accorda une amnistie ; il eut tort de ne pas

(1) *Meieri*, Acta pacis Westphalicæ, T. IV, p. 292.

l'accorder complète, car c'était le seul moyen d'arriver à la paix. Que fit le pape? Son nonce protesta contre l'amnistie, parce qu'elle était contraire à l'intérêt de la religion et de l'Église (1). A son avénement, Innocent X écrivit au légat que les maux de la chrétienté lui arrachaient d'amères et d'abondantes larmes. Le pape va-t-il faire une concession pour donner au monde chrétien le bienfait de la paix? Il enjoignit à son légat de veiller à ce que la religion et la dignité de l'Église romaine ne souffrissent aucun préjudice. Cela est déjà assez significatif dans la bouche d'un pape, et au moment où l'on négociait avec des protestants. Innocent ajouta, pour que l'on ne se pût méprendre sur ses intentions, « que le légat devait sauvegarder *les droits et les libertés de l'Église*, en résistant de toutes ses forces à toute convention qui y porterait atteinte, et quitter plutôt le congrès que d'y consentir, ne fût-ce que par sa présence; la cause de Dieu devant l'emporter sur toute autre considération. » Le légat pontifical annonça en conséquence aux plénipotentiaires, qu'il ne remplirait son office de médiateur que sous la condition que les intérêts de la religion seraient pleinement garantis (2). Quand on sait ce que les *droits* et les *libertés de l'Église* veulent dire dans la bouche d'un pape, l'on doit avouer que si la puissance du souverain pontife avait égalé sa bonne volonté, jamais il n'y aurait eu de paix. Voilà comment le pape remplit son rôle de médiateur!

L'intolérance catholique était un obstacle invincible à la pacification. Le nonce ne voulait pas même que les plénipotentiaires suédois fussent présents aux observations que les Français avaient à faire sur les réponses de l'empereur, parce qu'il ne pouvait y avoir aucun commerce entre le saint-siége et les hérétiques (3). C'est pour que la pureté catholique ne fût pas souillée par le contact journalier de l'hérésie, que le congrès se sépara en deux sections, l'une, les catholiques délibérant à Münster où siégeait le légat, l'autre, les protestants assemblés à Osnabrück. Malgré cette singulière séparation, des conférences entre les deux partis étaient indispensables. Ce fut un grand embarras pour le nonce aposto-

(1) *Adami*, Relatio historica, c. II, § 15, p. 29.
(2) *Id., ibid.*, c. IV, § 4, p. 46, et § 5, p. 47.
(3) *Id., ibid.*, c. IX, § 2, p. 171.

lique. En effet, comment préserver « la virginité du saint-siége de toute souillure? » Il eut soin de faire passer par les mains de l'ambassadeur de Venise jusqu'aux écritures qui concernaient les protestants (1). Cependant il n'y avait de paix possible que si les catholiques faisaient des concessions à leurs frères séparés; non seulement la prudence les commandait, il y avait nécessité, car les Suédois, vainqueurs, devenaient tous les jours plus exigeants. L'empereur, après avoir soutenu la lutte pendant trente ans, vit qu'il fallait transiger; mais ses intentions conciliantes étaient combattues par le légat, qui déclara, au nom du pape, que si le congrès se mêlait de décider les difficultés concernant les biens ecclésiastiques et la religion, le saint-siége protesterait et lancerait des censures contre les princes catholiques (2). En effet la médiation du nonce se passa en protestations; il déclara d'avance que toutes les conventions *contraires à l'honneur de Dieu* seraient nulles, que le traité qui les consacrait ne serait pas une paix, mais *un monstre abominable d'une confusion horrible*; il voulait, dit-il, « que sa protestation fût répétée au commencement, au milieu, à la fin de tous les actes, quels qu'ils fussent, et qu'elle persévérât jusqu'à ce que tous les signataires comparussent devant le tribunal de Dieu, au jour du dernier jugement (3). »

Le légat disposait des voix des États ecclésiastiques qui avaient été appelés au congrès; ils repoussèrent jusqu'au dernier moment les concessions que la nécessité extorqua à l'empereur. Forcés d'admettre la paix de religion, ils voulurent l'affaiblir, en mettant des restrictions à l'égalité des deux confessions; ils s'opposèrent à ce que les calvinistes fussent compris dans la paix, ils demandèrent que les anabaptistes et les autres sectaires fussent formellement exclus du bienfait de la tolérance; ils ne voulurent pas entendre parler d'un abandon perpétuel des biens du clergé; enfin ils proposèrent de réserver les droits du saint-siége, ce qui ruinait la paix dans son fondement, puisque, au point de vue des droits de l'Église romaine, il ne peut pas y avoir de liberté de

(1) *Adami*, Relatio historica, c. XVIII, § 9, p. 370 : « Ne sedis apostolicæ virginitatem aliquo cum protestantium causis commercio maculare videretur. »

(2) *Adami*, Relatio historica, VII, § 19, p. 134.

(3) *Meieri*, Emblemata ad historiam de pacificatione Westphalica, p. 44, 45, 54.

religion (1). Avant que la paix fût signée, les catholiques la flétrirent déjà comme un crime de lèse-majesté divine; quand elle fut conclue malgré leurs réclamations, ils la condamnèrent comme impie (2), et le pape la déclara nulle de son autorité apostolique.

Il y a un grand enseignement dans cette obstination des catholiques et du pape à repousser la paix de religion. Ils disent aujourd'hui qu'ils n'ont jamais été intolérants; mais pour repousser l'accusation d'intolérance, il faut qu'ils fassent taire l'histoire ou qu'ils la falsifient. Non, ils n'acceptèrent pas la tolérance, ils la subirent, et ils la subirent comme vaincus, après avoir couvert l'Allemagne de sang et de ruines pendant trente ans pour maintenir l'intolérance et la persécution. Que la leçon profite aux générations futures; qu'elles sachent que le catholicisme est intolérant, persécuteur, par essence, que la liberté pour lui n'est qu'une nécessité ou un masque. Que la leçon profite aussi aux historiens et à la science. Que deviennent, en présence des faits, les déclamations des écrivains allemands contre l'intervention étrangère? Les protestants, disent-ils, auraient conquis la liberté de religion, sans la terrible guerre qui a désolé l'Allemagne. C'est dire qu'ils auraient obtenu du bon vouloir des catholiques les concessions que trente ans d'une guerre affreuse, que la défaite et l'épuisement ont eu bien de la peine à leur arracher! Laissons-là les hypothèses; les faits témoignent que c'est au sang versé à flots daus les guerres de religion que l'humanité doit la liberté dont elle jouit; elle en jouit malgré l'Église, et elle n'en jouirait plus du jour où l'Église ressaisirait sa domination.

§ 7 La paix de Westphalie et la république européenne de Sully.

N° 1. *La paix de Westphalie.*

L'illustre poète qui a écrit l'histoire de la guerre de Trente ans se demande pourquoi tant de sang a été répandu? Pourquoi tant de cités détruites? Pourquoi la civilisation suspendue pendant un demi-siècle, au point que l'Allemagne retourna, pour ainsi dire,

(1) *Adami*, Relatio historica, c. XXV, § 10, p. 486-491.
(2) *Id.*, *ibid.*, c. XXXI, § 16, p. 630.

à l'état de barbarie? Il faut une réponse à ces questions, ou il faut dire que le monde est abandonné à une aveugle fatalité. *Schiller* répond que la guerre de Trente ans a uni tous les peuples de l'Europe en une grande famille, au sein de laquelle règnent la liberté et la paix (1). Le fait ne répond guère à l'idéal tracé par l'historien poète. Il est vrai que les traités de Westphalie firent de la tolérance une loi du monde européen; mais elle fut loin d'assurer la liberté religieuse. D'abord, bien que la plupart des puissances de l'Europe soient intervenues à Münster et à Osnabrück, la paix de religion ne fut obligatoire que pour l'Allemagne; l'on vit, avant la fin du XVIIIe siècle, l'un des signataires de la paix ordonner les dragonnades pour convertir les huguenots. Même dans son application à l'Allemagne, la paix de religion ne consacra point la liberté religieuse. L'empereur la repoussa avec obstination pour ses États héréditaires, en déclarant qu'il sacrifierait plutôt la couronne et la vie que d'accorder la liberté de conscience à ses sujets protestants (2). En réalité, le traité de Westphalie garantit les droits des princes plutôt que ceux des peuples. Il faudra un siècle de philosophie, l'affaiblissement des croyances traditionnelles, et une révolution qui renversa tout l'édifice du passé, pour donner aux hommes la liberté de croire et de penser. La paix de Westphalie n'assurait pas mieux la liberté politique de l'Europe que la liberté religieuse. Il est vrai que la maison d'Autriche fut abaissée : le lien entre les deux branches d'Allemagne et d'Espagne fut brisé, l'empereur ayant été forcé de s'engager à ne pas secourir le roi d'Espagne dans sa guerre contre la France : l'empire fut, pour ainsi dire, dissous, en ce sens, du moins, que la puissance impériale fit place à l'indépendance des princes. L'Europe n'eut plus rien à craindre des successeurs de Charles-Quint. Mais la prépondérance ne fut que déplacée; elle passa de la maison d'Autriche à la France. La paix de Westphalie n'était pas encore signée, que la crainte de l'ambition française agitait déjà les esprits. Ainsi, l'Europe n'échappa au danger d'une monarchie autrichienne que pour tomber dans un autre écueil.

(1) *Schiller*, Geschichte des dreissigjæhrigen Krieges, T. I, p. 2, s.
(2) *Ad. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VIII, p. 186.

Il est vrai que la guerre de Trente ans établit des liens entre tous les peuples de l'Europe; tous figurèrent dans les négociations, à l'exception de l'Angleterre, de la Pologne et de la Russie. La Russie n'était pas encore une puissance européenne. C'étaient la Pologne et la Suède qui dominaient dans le Nord. La Pologne ne joua pas de rôle actif dans la lutte, mais elle fut le théâtre de négociations qui exercèrent une influence décisive sur le sort des armes. Le roi de Pologne disputait la couronne de Suède à Gustave-Adolphe, comme fils d'un usurpateur. Des divisions religieuses envenimèrent l'âpreté de ces débats où l'existence de la Suède était en jeu. Le plus beau triomphe de la diplomatie française fut de séparer les deux combattants par une longue trève qui permit à Gustave-Adolphe d'intervenir en Allemagne. Quand la trève fut expirée, il fallut tout le talent diplomatique du comte d'Avaux pour la renouveler : il rétablit par là les affaires de la Suède qui paraissaient désespérées. Ce fut pour la première fois que les destinées du Nord se trouvèrent liées si intimement avec celles de l'Europe : un héros du Nord joua le plus beau rôle dans la guerre de Trente ans, et, après sa mort, ses valeureux capitaines poursuivirent le cours de ses victoires et forcèrent la maison d'Autriche à consentir à la paix de religion. L'Angleterre seule resta presque étrangère à la plus longue des guerres continentales ; elle n'envoya pas de ministres à Osnabrück; l'année même où la paix fut signée, la tête de Charles Ier tomba sous la hache du bourreau ; la nation anglaise devait conquérir la souveraineté sur ses rois, avant de pouvoir influer sur les destinées du monde.

Si la guerre de Trente ans et la paix qui la suivit établirent des liens entre tous les peuples de l'Europe, il y a encore loin de là à une union pacifique qui donne satisfaction aux droits et aux intérêts de l'humanité. Est-ce à dire que le sang ait inondé en vain l'Allemagne pendant une vie d'homme? La lutte suprême entre le catholicisme et la réforme mit fin pour toujours aux guerres de religion : la protestation du pape contre des traités qui restèrent, en dépit du saint-siége, la base de l'ordre européen, fut une abdication, forcée il est vrai, mais peu importe, elle n'en est pas moins irrévocable. C'était la domination du catholicisme qui formait le grand obstacle à l'établissement de la liberté

religieuse ; après la paix de Westphalie, la politique se sécularisa, et l'humanité, délivrée du joug de l'Église, ne tarda pas à conquérir la liberté de penser. Il resta le danger, qui est plus grand qu'on ne le pense, d'une domination universelle qui remettrait toutes ces conquêtes en question. Jusqu'ici l'Europe a échappé au péril, et, à moins de croire qu'elle touche à son déclin, il faut espérer qu'elle y échappera encore. Si elle est destinée à périr, qu'elle meure plutôt que de plier sous la force brutale; car la domination de la force est aussi la mort, et la plus honteuse de toutes.

N° 2. *La république européenne.*

La république européenne que *Schiller* croyait voir dans la paix de Westphalie a été rêvée au XVIIe siècle par un roi et son ministre. Nous pouvons rattacher les projets de Henri IV et de Sully à la guerre de Trente ans, car la lutte contre la maison d'Autriche soutenue par Richelieu réalisa la partie du *grand dessein* qui était susceptible d'exécution. Reste l'idée de la république européenne. Était-elle sérieuse? A qui faut-il la rapporter, au roi ou au ministre? Voici les traits généraux de cette conception, tels qu'ils se trouvent dispersés dans les *Mémoires de Sully*. La république européenne devait comprendre quinze États, dont six héréditaires, six électifs ou aristocratiques, et trois républiques. La formation de ces États supposait un remaniement territorial de l'Europe; mais il n'était pas aussi radical qu'on le suppose d'ordinaire. Henri IV, vainqueur de la maison d'Autriche, et imposant la loi dans un congrès, aurait pu facilement organiser les divers membres de sa république. L'Espagne était resserrée dans la péninsule, mais elle conservait le Portugal; l'Autriche perdait la possession héréditaire de la Bohême et de la Hongrie qui rentraient dans leur droit d'élection. La France et l'Angleterre gagnaient quelques provinces des Pays-Bas; les autres étaient dévolues à la république des Provinces-Unies. La plus importante innovation était la création d'une confédération italique. Les intérêts généraux de ces quinze États devaient se régler par un conseil général et par six conseils particuliers. Le conseil général

se composait de soixante députés, nommés par chacun des États, en proportion de son importance politique. Ce conseil avait pour mission principale de prévenir les guerres dans la chrétienté, et d'établir, dans tous les États de la confédération, un ordre tel que la tyrannie fût impossible; il devait veiller aussi à ce que la tolérance des trois confessions chrétiennes mît fin aux guerres de religion. La république s'appelait chrétienne, parce qu'elle ne comprenait que des peuples chrétiens; les Turcs en étaient non seulement exclus, il y avait guerre éternelle entre la république et les infidèles, jusqu'à ce qu'ils fussent expulsés du sol de l'Europe.

Le projet de confédération européenne a été jugé sévèrement par les historiens politiques; la plupart disent qu'il ressemble à une chimère bien plus qu'à la conception de deux hommes d'État (1). Ceux qui tiennent à sauver la mémoire de Henri IV de cette espèce de ridicule, prétendent que l'idée appartient à Sully, ou à ceux qui ont compilé ses mémoires (2). Les écrivains hostiles à la France prennent la république chrétienne au sérieux, et y voient la preuve de l'ambition française. « Qui eût été l'âme de la confédération? dit *Schlegel*. Naturellement le prince qui l'avait organisée, et qui aurait dû l'imposer à l'Europe par la force des armes. C'est dire en d'autres mots que Henri IV eût été le maître de l'Europe. » Schlegel conteste même le mérite de l'originalité à ce projet : « Ce n'est rien, dit-il, que l'application à l'Europe des formes qui régissaient l'empire d'Allemagne (3). » Nous croyons, avec les historiens français, que l'idée d'une république chrétienne n'a jamais fait l'objet d'une négociation, ni même d'une délibération sérieuse. Sully lui-même avoue que son maître la croyait impossible. Ce qui a constamment préoccupé le roi de France, c'est une ligue pour l'abaissement de la maison d'Autriche; mais de là à une confédération européenne, il y a un abîme. Cependant, à moins de s'inscrire en faux contre les mémoires de Sully, il faut convenir que les idées de république chrétienne, de paix perpétuelle et de

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. XIII, p. 235, 264.
(2) *Ranke*, Franzœsische Geschichte, T. II, p. 134. — *Poirson*, Histoire de Henri IV, T. II, p. 873 et 891.
(3) *F. Schlegel*, Vorlesungen über die neuere Geschichte (XVIe leçon).

tolérance universelle ont été débattues entre lui et Henri IV. Il est impossible de préciser ce qui dans ces idées appartient au ministre et ce qui appartient au roi. Laissons donc la question de personnes de côté, et tenons-nous au fond.

Est-il vrai que la république chrétienne soit une chimère? L'utopie, quand elle est conçue par un esprit élevé, est l'idéal à distance, comme le dit un illustre poète. Cela est si vrai, que ce qui était utopie au XVIIe siècle, est une réalité au XIXe. Que dis-je? La révolution a dépassé l'utopie. La liberté religieuse était repoussée par les catholiques comme une chose criminelle; les protestants la réclamaient, mais timidement et avec mille restrictions; Henri IV et Sully la limitaient aux catholiques, aux calvinistes et aux luthériens. Aujourd'hui la liberté de religion et de pensée la plus absolue se trouve inscrite dans des constitutions faites par des catholiques! L'idée d'une confédération européenne, utopie au XVIIe siècle, ne peut plus être traitée de chimère au XIXe, depuis que nous avons vu les rois les plus puissants de l'Europe contracter une sainte alliance pour le maintien de l'ordre et de la paix dans la chrétienté. La sainte alliance des peuples suivra la sainte alliance des rois, et alors la république européenne de Sully entrera dans le domaine des faits. Sully avait un profond sentiment de la solidarité qui unit les nations en une grande famille; nous lisons dans ses *Mémoires* : « Autant il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abouder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point communes, afin que par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et *société humaine* soient entretenues entre les nations. » Il y a donc une *société humaine*, qui embrasse toutes les nations; c'est Dieu même qui l'a établie, et qui pousse les peuples à y entrer, par la plus forte des nécessités, par leurs besoins. C'est reconnaître ce qu'il y a d'individuel dans la création et de commun; l'idée de confédération est la formule politique de ces deux faces de l'humanité. Les publicistes et les historiens, qui ne tiennent compte que des faits, peuvent encore, au XIXe siècle, considérer la république européenne comme irréalisable, et nous sommes de leur avis; mais il ne peuvent plus la déclarer impossible, en présence de la

confédération qui embrasse une partie du nouveau monde (1). Sans doute, la paix, l'harmonie, la fraternité resteront toujours à l'état d'idéal ; l'imperfection humaine et la réalisation complète d'un idéal quelconque sont choses contradictoires. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait un idéal, et il n'est autre que celui qui a été conçu par Henri IV et Sully, car leur république donne satisfaction aux deux éléments de la nature humaine, à l'unité et à la diversité. C'est surtout ce dernier point qui fait honneur à Henri IV et à Sully : ils se sont élevés au dessus de l'ambition de la monarchie universelle, et ont respecté l'élément de nationalité qui au XVIIIe siècle était encore méconnu : ils organisaient la nation italienne, ils affranchissaient la Bohême et la Hongrie du joug de l'Autriche. L'idée que les historiens ont crue indigne de Henri IV et de Sully, sera considérée un jour comme leur titre de gloire.

(1) Écrit en juillet 1859.

LIVRE II

DROIT DES GENS

CHAPITRE I

LE DROIT DES GENS MODERNE

—

I

Le droit des gens date de l'ère moderne qui s'ouvre avec le XVIe siècle. Les anciens l'ignoraient, même le peuple juridique par excellence, les Romains. Il y a de cela une raison très simple. L'idée du droit international implique que les nations sont liées entre elles par des droits et des devoirs communs ; elle suppose donc que les nations sont constituées, et que leur indépendance, est reconnue ; elle suppose encore que les nations se considèrent comme membres d'une grande famille, ayant comme tels des obligations et des droits. Or, dans l'antiquité, il y avait des cités et des empires, il n'y avait pas de nations; les philosophes concevaient vaguement la fraternité des peuples, mais cette croyance n'était pas entrée dans la conscience générale; c'était un instinct plutôt qu'un principe juridique. De fait, l'idéal du monde ancien était la monarchie universelle, ce qui revient à dire que la force dominait dans les relations des peuples, comme elle régnait dans les rapports de maître à esclave. Il n'y a pas de droit là où l'existence individuelle des êtres juridiques n'est pas reconnue, et cette notion est étrangère à l'antiquité.

Comme le Christ proclame l'égalité et la fraternité des hommes,

l'on a fait honneur au christianisme de l'avénement du droit international. C'est méconnaître la portée du dogme chrétien, et en exagérer singulièrement l'influence. En disant que son royaume n'était pas de ce monde, Jésus-Christ annonçait que la fraternité et l'égalité qu'il prêchait n'avaient rien de commun avec les relations civiles et politiques. Les hommes sont frères et égaux dans le royaume des cieux; mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait des esclaves. Les peuples sont frères, puisqu'il descendent tous d'un couple; mais cela n'empêche pas la monarchie universelle de Rome d'être légitime. En définitive, le christianisme est une religion de l'autre monde, ce n'est pas une doctrine sociale. Est-ce à dire que la croyance de l'unité humaine, de la fraternité des hommes et des nations soit restée stérile? Les principes ont une force qui leur est propre; ils grandissent et se développent en dépit de nos préjugés. Il en a été ainsi du dogme de l'unité humaine. Mais pour lui faire porter ses fruits, il a fallu une autre influence que celle de la religion : c'est la philosophie qui a tiré des croyances religieuses les conséquences politiques qui s'y trouvaient en germe. Cette évolution s'est accomplie le plus souvent malgré l'Église, et contre elle.

A ceux qui rapportent l'origine du droit international au christianisme, il y a une réponse péremptoire à faire. Jamais les esprits ne furent plus complétement soumis aux idées religieuses qu'au moyen âge : c'est l'ère de la foi par excellence. Si le christianisme avait une doctrine politique, elle aurait dû se produire alors que les Innocent et les Grégoire régnaient en maîtres sur la chrétienté. Les papes eurent effectivement une théorie politique, ou, si l'on veut, un idéal, mais il se trouve que cet idéal était une utopie irréalisable, et si elle avait pu se réaliser, elle aurait abouti à la monarchie universelle, c'est à dire à la négation du droit international. Un Dieu, un pape et un empereur : voilà l'idéal. Nous avons dit ailleurs (1) quels étaient les vices de l'unité catholique. Elle divisait ce qui est indivisible, la souveraineté; elle n'aurait pu s'établir que par la subordination entière de l'empereur au pape: c'eût été une théocratie universelle, dans le sein de laquelle, toutes les relations civiles et politiques eussent été dominées par

(1) Voyez le tome VIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité.*

la religion. Pas de liberté pour les individus, pas d'indépendance pour les nations. L'idée d'un droit régissant les peuples comme les individus n'aurait pas même pu naître dans une pareille organisation de l'humanité. Veut-on une dernière preuve de l'impuissance de l'Église à fonder le droit des gens? C'est seulement quand la fausse unité du catholicisme fut brisée, que le droit international prit naissance.

Pourquoi le dogme de l'unité humaine n'a-t-il conduit, dans le sein de l'Église, qu'à la fausse conception d'une monarchie universelle? Cela tient à l'essence même du christianisme, en tant qu'il repose sur une révélation miraculeuse. S'il était vrai que Dieu lui-même fût venu révéler aux hommes la loi du salut, s'il était vrai qu'il eût institué un vicaire, dépositaire et interprète de la vérité, qui oserait contester à l'Église et à son chef le droit de régir le monde? Il n'y aurait d'autre moyen de se soustraire à cette domination, illimitée comme la puissance de Dieu, que de nier Dieu. La révélation implique donc la conséquence fatale d'une monarchie universelle. En vain se rejeterait-on sur la distinction du spirituel et du temporel, en vain prétendrait-on que la papauté ne réclame qu'une domination spirituelle; cette séparation, fausse en théorie, est repoussée en fait par les plus grands des papes. Le pouvoir qui a empire sur l'âme, disent-ils, a, à plus forte raison, empire sur le corps. Rien n'échappe donc à la puissance de celui qui se dit le représentant de Dieu sur la terre. Peut-il être question d'un droit des peuples, en face de Dieu et de son organe? En regard d'un pouvoir divin, l'idée de droit n'a plus de signification. L'homme oserait-il revendiquer un droit contre celui qui tient la place de l'Être universel? Les peuples oseraient-ils entrer en lutte contre une autorité qui ne connaît pas de bornes ? Individus et nations n'ont plus que le devoir d'obéir. L'humanité entière est à la lettre un troupeau, guidé par un pasteur ; ceux qui s'écartent de la loi divine, telle qu'elle est dictée par Rome, se placent par cela même en dehors de l'humanité.

Ainsi, l'unité catholique est une conséquence nécessaire de la révélation. Pour sortir de cette fausse unité, il fallait avant tout déserter le dogme d'une révélation miraculeuse. La réforme fut un premier pas dans cette voie, un pas faible, timide et inconséquent, mais l'humanité saura bien mener à bout une entreprise devant

laquelle les réformateurs auraient reculé épouvantés. Eux-mêmes ouvrirent la voie, à leur insu. Tout en restant attachés aux dogmes du christianisme, ils en rejetèrent les applications politiques. La réformation était une insurrection des nations contre la papauté, qui méconnaissait leur indépendance. Elle donna une force nouvelle au sentiment national, en la fondant sur la religion. Elle jeta par là les bases du droit international. En même temps, elle fortifia les nations, en sécularisant l'État. Cette révolution ne s'accomplit pas sans lutte. Les protestants étaient forcément inconséquents. Ils ne voulaient plus du joug de Rome, et ils maintenaient les croyances sur lesquelles reposait la domination romaine. Ils revendiquaient l'indépendance des nations à l'égard du pape, et ils conservaient l'idée d'une monarchie universelle, qui semblait trouver un appui dans les prophètes. Mais ces inconséquences passèrent, et il resta, comme fruit de la révolution du XVIe siècle, un vif sentiment de la liberté de l'individu et de l'indépendance des nations affranchis, les uns et les autres, dans leurs relations civiles et politiques, du despotisme de la foi. La philosophie vint en aide à la réformation, en s'élevant au dessus des préjugés de secte. L'unité est viciée tant qu'elle repose sur des croyances communes, parce que les individus et les peuples qui ne partagent pas la foi dite révélée en sont exclus; ce qui conduit à une hostilité permanente, éternelle. Pour que l'unité devienne possible, il faut que la religion cesse d'en être le lien, il faut que l'humanité prenne la place de la foi; alors l'unité, de religieuse qu'elle était, devenant humaine, pourra embrasser toutes les nations.

II

Du moment où les nations sont constituées, et que l'unité humaine est reconnue, le droit international existe en germe. Il faut deux éléments pour qu'il prenne naissance, l'élément de diversité et l'élément d'unité. Il faut des nations indépendantes, sinon il n'y a pas de sujets capables de droit; il faut un lien entre les nations, sinon il n'y a pas de rapports qui puissent être l'objet du droit. Le genre humain étant un corps, dont les nations sont les parties, le droit intervient nécessairement pour régir les relations

qui se forment entre les divers membres de l'humanité, de même qu'il régit les rapports des citoyens de chaque État. Ces rapports ne sont pas le produit du hasard, ils sont déterminés par la nature même des choses. L'humanité a sa mission, que les diverses nations concourent à remplir; de là une vie commune, et des droits et des devoirs communs. Ainsi, le droit international a une existence nécessaire, absolue, aussi bien que le droit privé. Cependant il y a une différence considérable entre le droit des gens et le droit privé. Les relations juridiques des citoyens sont placées sous la garantie de l'État. Quelle est la sanction des droits et des obligations qui se forment entre les nations?

La sanction du droit suppose que les résistances individuelles sont brisées par la volonté générale. Dans chaque État, la volonté générale a un organe; tandis qu'il n'y en a pas pour l'humanité considérée comme corps. Cela se conçoit, et ne préjuge rien contre l'existence d'un droit qui régit les nations. Les nations existent à peine depuis le XVIe siècle ; il y en a un grand nombre qui sont encore à l'état de formation. Aussi longtemps qu'elles ne seront pas constituées, il ne pourra pas s'agir d'organiser les formes et les conditions de leur vie commune. Il y a plus. Même les nations qui sont constituées, n'ont pas toutes des organes qui expriment leur vraie volonté; cela est cependant une condition essentielle pour la formation d'un organe qui représente toutes les nations : comment concevoir une volonté générale, quand les volontés particulières ne sont pas connues? Enfin, avant qu'il puisse s'agir de créer un organe pour une volonté générale, il faut que cette volonté même existe. Or c'est à peine si l'unité humaine est reconnue dans le domaine de la pensée ; il faut qu'elle prenne racine dans la conscience générale, qu'elle se traduise en faits multiples qui rendent la solidarité des nations aussi sensible que l'est celle de l'unité nationale. Travail séculaire dont nous entrevoyons à peine les derniers résultats. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le passé, pour se convaincre que l'œuvre avance progressivement. En comparant le présent au passé, on voit que l'humanité a fait un grand pas vers son organisation future; ce qui nous permet d'affirmer que l'unité humaine se complétera.

Il serait inutile de chercher chez les anciens des traces d'intérêts généraux et d'une volonté générale. Il n'y avait pas

encore de droit des gens ; ce n'est que dans les relations inévitables des peuples que se manifeste le lien qui les unit. On doit descendre jusqu'aux derniers travaux de la philosophie greco-romaine, pour y trouver l'idée, ou du moins le pressentiment de l'unité humaine. Au moyen âge, les peuples de l'Occident vécurent plus isolés peut-être que sous l'empire romain ; en réalité ils furent plus unis, car ils étaient liés par des croyances communes, et cette unité avait un corps dans l'Eglise. L'unité chrétienne est la première manifestation de l'unité humaine. Bien qu'elle fût fausse dans son principe, elle répandit des sentiments communs, elle fit entrer l'idée de l'unité du genre humain dans la conscience des fidèles. Des faits éclatants révélèrent la révolution qui s'accomplissait dans le monde chrétien. A la voix d'un hermite, l'Europe s'ébranla pour se jeter sur l'Asie, et ce grand mouvement dura deux siècles. C'était un spectacle inouï. L'antiquité avait vu de grandes guerres, qui aboutissaient à des monarchies universelles; on n'avait pas encore vu une idée précipiter des millions d'hommes dans les hasards d'une lutte qui embrassait deux mondes. Il y avait donc une volonté générale dans la chrétienté, et cette volonté avait son organe dans la papauté. C'étaient les croyances communes qui faisaient la force des souverains pontifes, et qui leur donnaient la victoire sur les rois et les empereurs.

Aussi longtemps que la papauté intervint pour la conservation de l'ordre moral, elle fut le vrai représentant des sentiments de la chrétienté, et les peuples prirent parti pour elle contre leurs maîtres. Cependant les successeurs de saint Pierre avaient un intérêt qui n'était pas celui des peuples, qui leur était plutôt hostile : ils aspiraient à une domination universelle qui aurait étouffé dans leur berceau les nationalités naissantes. C'étaient les adversaires des papes, les empereurs et les rois qui représentaient l'État, et par cela même les nations. Rien de plus intéressant que la lutte de ces éléments divers ; nous l'avons exposée ailleurs (1). Les bulles des papes, les lettres des princes étaient un incessant appel à l'opinion publique. Un admirable instinct guida les peuples : tant que l'Église fut en danger, tant que la puissance des

(1) Voyez le tome VIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*, et mon *Étude sur l'Église et l'État*.

empereurs faisait craindre une monarchie universelle, ils prirent parti pour l'Église; mais quand les empereurs furent vaincus, et que la lutte s'établit entre l'Église et la royauté, les peuples se prononcèrent pour leurs princes. C'est ce qu'on vit en France au XIVe siècle : Boniface VIII multiplia en vain les bulles et les menaces; les Français se moquèrent des bulles pontificales et soutinrent la cause du roi, qui était celle de l'indépendance nationale. L'opinion publique déserta l'Église, parce que l'Église désertait les intérêts de l'humanité pour un intérêt de domination, trop souvent pour un intérêt plus vil, la cupidité. Quoi que disent les écrivains catholiques, la papauté était un mauvais organe de la volonté générale; car son prétendu pouvoir divin ruinait la souveraineté de l'État et la liberté des peuples.

Les nations vont prendre elles-mêmes la direction de leurs destinées, en ce sens du moins qu'elles s'affranchissent du joug de l'Église; mais elles ne sont pas encore en état de s'émanciper complétement, il leur faut toujours une espèce de tutelle; les rois remplacent les papes. Au premier abord, on pourrait croire que les nations ne gagnèrent rien au changement. En effet, la royauté est un pouvoir aussi égoïste que la papauté. Toutefois, il y a progrès, car l'égoïsme des rois se confond à certains égards avec les intérêts des peuples. Le premier besoin des nations, c'est d'exister. Au sortir du moyen âge, les limites des divers États étaient encore incertaines; les peuples avaient un désir immodéré d'étendre leurs frontières : on dirait des enfants qui ont hâte de devenir des hommes. De là les guerres nationales, guerres de conquête qui en apparence étaient des luttes de forces brutales, mais au fond il s'agissait de l'éveil des nationalités et de leur formation. Les premières de ces guerres furent celles des deux nations les plus puissantes de l'Europe, la France et l'Angleterre. Les armes anglaises eurent longtemps le dessus. Il y a une raison de cette supériorité qu'un grand historien s'est plu à mettre en évidence (1). Dès le XIVe siècle, la nation comptait pour quelque chose chez les Anglo-Normands, tandis qu'en France, la féodalité expirante était une source d'anarchie et de faiblesse; l'avenir était à l'élément national, il devait l'emporter. Ce serait une étude intéressante, mais

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. V et VI, édit. de Wouters.

dans laquelle nous ne pouvons entrer, de suivre les progrès du sentiment de nationalité en Angleterre, puis par réaction en France; la puissance de ce sentiment expliquerait peut-être la figure héroïque de Jeanne d'Arc, dont les catholiques, grands amateurs de superstitions, voudraient faire une figure miraculeuse. Dans l'origine, le roi d'Angleterre seul parle à son peuple : il veut l'intéresser à la guerre (1), il veut lui faire comprendre la nécessité des sacrifices qu'il lui demande (2); il a soin d'exalter son orgueil et sa confiance, en lui faisant part des glorieuses victoires remportées sur un ennemi puissant quoique vaincu (3). Le roi de France finit par suivre cet exemple. Dans les deux royaumes, les chaires retentissent d'appels à l'opinion publique, pour justifier la guerre. Il est curieux d'entendre *Froissart*, l'écrivain féodal par excellence, approuver les moyens employés pour rendre la guerre populaire : « Au voir dire, il était de nécessité à l'un roi et à l'autre, puisque guerroyer voulaient, qu'ils fissent mettre en termes et remontrer à leur peuple l'ordonnance de leur querelle, par quoi chacun entendît de plus grand volonté à conforter son seigneur; et de ce étaient-ils tous réveillés en l'un royaume et en l'autre (4). »

Nous sommes à la fin du moyen âge; le pouvoir souverain se concentre presque partout dans les mains des princes; on dirait que les peuples abdiquent leur souveraineté. Cela n'empêchait pas que les rois les plus absolus ne fussent obligés de ménager l'opinion publique. Louis XI ne commençait pas de guerre sans en dire les causes à la nation. Au XVIe siècle, une révolution religieuse éclata; la réforme a ses racines les plus profondes dans les sentiments populaires; c'est un homme du peuple, un moine qui osa braver la papauté, et sa voix trouva de l'écho dans toute la chrétienté. Ce n'était pas seulement un réveil du sentiment religieux, mais aussi un éveil du sentiment national. L'opinion publique prit une force nouvelle, elle imposa sa volonté aux princes. Même dans les guerres purement politiques, les rois se crurent obligés de justifier leurs querelles. François Ier et Charles-Quint étaient l'un et

(1) Lettre d'Édouard III, du 14 juin 1345, adressée à toutes les corporations du royaume. (*Rymer*, T. V, p. 459.)

(2) Lettre d'Édouard III aux évêques. (*Rymer*, T. V, p. 20, 21.

(3) Lettre d'Édouard III après la victoire de Crécy. (*Rymer*, T. V, p. 525.)

(4) *Froissart*, Chroniques, liv. I, part. II, ch. 267.

l'autre inspirés par une âpre ambition ; quand ils s'adressaient à la chrétienté, ils cherchaient à la flatter, à la séduire, à la tromper ; leurs appels à l'opinion publique ne prévinrent pas les guerres, ils n'empêchèrent pas la perfidie, la violation des serments, ils avaient plutôt pour but de les excuser, de les couvrir. François Ier, quand il manqua si honteusement à la foi jurée, rendit la nation complice de son crime. Mais ces égarements importent peu ; ce qui importe, c'est la nécessité où se trouvaient les rois les plus puissants de gagner l'esprit des peuples. De là les manifestes solennels qui ouvraient les guerres. François Ier accusa Charles-Quint d'être la cause de tous les maux qui affligeaient la chrétienté ; il dit que son insatiable ambition allumait des guerres incessantes, et que ces sanglantes dissensions favorisaient l'hérésie et livraient l'Europe à l'ennemi commun, aux Turcs. L'empereur ne voulut pas rester sous le coup de ces accusations ; il prit lui-même la parole, dans la capitale du monde chrétien, en présence du pape, des cardinaux et des ambassadeurs de France ; il exposa sa conduite depuis le commencement des hostilités, il chercha à prouver que toujours il avait voulu la paix, qu'il la désirait encore, et que toute son ambition se bornait à défendre la chrétienté contre les Turcs, et à rétablir l'unité religieuse déchirée par les réformateurs (1).

La rivalité des deux princes continua à ensanglanter l'Europe. François Ier se ligua avec les Turcs, il se ligua avec les réformés d'Allemagne. Son alliance avec les infidèles souleva contre lui, même ses amis protestants ; la conscience chrétienne fit taire toutes les considérations politiques. La conduite tortueuse de Charles-Quint prêtait aussi à d'amères récriminations ; il était lui-même aux pieds du sultan pour implorer une trêve, et on l'accusait d'avoir assassiné les ambassadeurs que François Ier envoya à Constantinople. Ce meurtre fut une bonne fortune pour le roi de France ; il le dénonça à la chrétienté dans un manifeste passionné : *Le cri de la guerre, ouverte entre le roi de France et l'empereur, et ce à cause des grandes, exécrables et étranges injures, cruautés et inhuma-*

(1) Lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en France du 17 avril 1536 (*Lanz*, II, 223). — *Du Bellay*, Mémoires, dans *Petitot*, T. XVIII, p. 356. — Lettres des ambassadeurs de France, dans *Charrière*, Négociations, T. I, p. 295.

nités desquelles ledit empereur a usé envers le roi, et mêmement envers ses ambassadeurs; à cause aussi des pays que lui détient et occupe indûment et injustement (1). » François Ier insista sur l'assassinat de ses ambassadeurs, cette violation du droit divin et humain; il appela la colère de Dieu sur les coupables, et il excita ses sujets à le venger de ces injures. On le voit, le droit des gens n'est pas impunément violé. Si le tribunal de l'opinion publique, devant lequel ces procès se plaident, n'a pas d'armée à sa disposition pour exécuter ses sentences, il n'en est pas moins redoutable, car il agit sur les esprits, sur les sentiments, sur les idées, et c'est la pensée en définitive qui gouverne le monde.

Ce qui manquait encore au XVIe siècle, c'était un moyen déclairer l'opinion publique et par cela même de la former. La presse était inventée, mais elle ne parlait que de loin en loin, et à un public peu initié aux événements. C'est au XVIIe siècle que le premier journal fut fondé en France; chose remarquable, il le fut par un ministre tout-puissant, le cardinal de Richelieu, et il eut pour collaborateur le roi Louis XIII (2). Le levier était trouvé; mais pour qu'il pût remuer le monde, il fallait encore bien des révolutions. Tant que les nations ne prirent pas une part directe à leurs affaires, la presse parla en vain; or, pour donner une place aux nations dans le gouvernement, il fallut la révolution de 89. Cela ne suffit pas encore; les constitutions écrivent en vain les droits des peuples, si une forte éducation n'a pas mûri les esprits pour la liberté, et cela est une œuvre séculaire. Enfin, pour créer une opinion publique qui représente fidèlement la volonté générale, il faut une dernière condition, des communications actives, rapides entre les peuples. Ce travail s'accomplit sous nos yeux : des inventions qui tiennent du prodige rapprochent les distances, et multiplient à l'infini les relations des hommes. Sous l'influence de toutes ces causes, il se formera une opinion publique qui sera l'organe des intérêts généraux de l'humanité. Quand ces progrès seront réalisés, le droit international aura sa sanction, la plus puissante de toutes, la volonté éclairée du genre humain.

(1) *Granvelle*, Papiers d'État, T. II, p. 628.
(2) *Bazin*, Histoire de France sous Louis XIII, T. III, p. 78. — *Ranke*, Französische Geschichte, T. II, p. 430.

CHAPITRE II

LA DIPLOMATIE

—

La diplomatie est l'intermédiaire des relations internationales. Dans l'antiquité elle n'existait point, parce que les rapports des peuples étaient rares et accidentels. A partir de l'ère moderne, les communications se multiplient à vue d'œil : de là la nécessité pour les divers États d'agents officiels qui les représentent à l'étranger : de là aussi une science nouvelle qui s'occupe des relations entre les peuples, comme la morale et le droit ont de tout temps gouverné les relations entre individus. Notre but n'est pas d'entrer dans le détail de la diplomatie; nous ne pouvons nous arrêter que sur les questions capitales, et il n'y en a pas de plus grave que le principe qui sert de base au droit international. La science moderne est unanime à répondre, qu'il n'y a pas deux morales, ni deux principes juridiques; la morale et le droit des nations ne sauraient donc être autres que la morale et le droit des individus. En effet, il y a identité au fond, entre les individus et les peuples; la mission de l'homme, et par suite ses droits et ses devoirs, sont les mêmes partout; cette mission est aussi celle des hommes considérés collectivement, de l'humanité et des peuples. Dès lors, il ne peut y avoir de différence quant au principe de la morale et du droit, entre les hommes comme individus, et les hommes réunis en société. Les relations diffèrent et par

suite les règles juridiques qui les gouvernent, mais le principe, la loi générale sont les mêmes : c'est la loi du juste, et des devoirs qui en dérivent.

L'idée que la science se fait aujourd'hui de la diplomatie, n'est pas celle de l'opinion courante : celle-ci confond la diplomatie avec le machiavélisme, et n'y voit autre chose que l'art de tromper. Un illustre écrivain s'est fait l'organe de ce préjugé traditionnel; écoutons *Lamennais :* « La diplomatie est le sacerdoce de l'intérêt. Elle a deux objets principaux, faire son bien, et le mal d'autrui. Qu'une nation, par exemple, en ruine une autre; n'y trouvât-elle aucun profit direct, elle acquiert du moins une supériorité relative de richesse, par conséquent de puissance. Le diplomate doit donc être exempt des scrupules du devoir. Ses fonctions se réduisent à une seule, tromper. Qu'il se taise, qu'il parle, qu'il affirme, qu'il crie, insinue, conseille, il n'a pas d'autre but. Ses discours, son silence, sa figure, son geste, ses caresses, ses colères, tout en lui ment (1). »

Ces paroles de Lamennais sont la satire de la diplomatie; pour être juste, il faut ajouter que le portrait qu'il trace a été, et est parfois encore, l'expression exacte de la réalité. Oui, diplomatie et machiavélisme ont été synonymes, et, on peut la définir sans injustice, la science de l'intérêt et de la tromperie. Est-ce à dire qu'elle soit essentiellement un calcul de ruse et de mensonge? Est-ce à dire que Machiavel doive être flétri comme l'inventeur de cet art de tromper? Il en est de la diplomatie comme de toute manifestation de l'esprit humain : elle part de l'erreur, pour arriver progressivement à la vérité, autant qu'il lui est donné de la connaître. Prendre l'imperfection humaine à telle époque de l'histoire, la flétrir, et dire que l'humanité sera pour toujours la dupe des fripons qui l'exploitent, voilà une étrange aberration; cela peut être excellent comme satire, mais cela est faux au point de vue de la philosophie de l'histoire. Nous essaierons de rendre justice à la diplomatie et à Machiavel, sans crainte de passer pour un prêtre du mensonge.

Le premier besoin des peuples comme des individus, est leur conservation; c'est un droit tout ensemble et un devoir. Or, dans

(1) *Lamennais,* Amschaspands et Darvands, p. 283.

l'enfance de l'humanité, l'existence des nations est menacée sans cesse par la guerre. De là l'opposition hostile contre ceux qui n'appartiennent pas à la cité : tout étranger est ennemi. Si l'étranger est un ennemi, on peut, on doit le combattre par tous les moyens, car il s'agit du salut de la patrie, et ce salut est la loi suprême. L'on ne se dit pas que l'étranger est homme, qu'il le faut respecter comme tel : d'abord l'unité humaine est ignorée, et alors même qu'elle commence à se faire jour, l'intérêt l'emporte sur le devoir, parce que l'intérêt, se confondant avec l'existence, paraît être le premier des devoirs. Voilà comment il arrive que l'intérêt domine dans les relations internationales. Cette doctrine a été celle de toute l'antiquité, et elle a régné jusqu'à nos jours.

Pourquoi l'idée du juste et du devoir, une fois reconnue entre individus, ne s'étend-elle pas aux relations des peuples? La raison en est que l'individu, dès que sa conscience s'éveille, sent qu'il est lié envers ses semblables par la règle du droit et du devoir. Cet éveil de la conscience se fait bien plus tard chez les nations. Il faut de longs siècles, avant qu'elles acquièrent le sentiment de leur individualité et de leur responsabilité; il faut de longs siècles encore avant que ce sentiment se traduise en faits. C'est que les nations sont représentées par des organes qui ont leurs intérêts particuliers, intérêts qui sont presque toujours en opposition avec les exigences du devoir. La royauté est un pouvoir essentiellement égoïste; les rois se guident toujours d'après leur intérêt, jamais d'après la justice; l'ambition aidant, la cause des nations semble se confondre avec celle de leurs chefs, mais si la gloire y gagne, le devoir y perd.

C'est cette mauvaise organisation des peuples qui empêche l'idée du devoir de pénétrer dans les relations internationales. Les nations se considérant comme solidaires de leurs princes, adoptent leur politique intéressée et alors se forme la fausse notion de la diplomatie, qui considère « la ruine et perdition d'un État comme la conservation et accroissement des autres (1). » Sous l'empire de cette erreur, la conscience publique se vicie; les relations internationales ne tendent pas au développement harmonique de l'hu-

(1) Ce sont les paroles d'un écrivain du XVIe siècle, *Castelnau*, Mémoires. (*Petitot*, T. XXXIII, p. 85.)

manité; chaque nation est au contraire pour les autres un ennemi, qu'il faut suivre par tous les moyens possibles. Telle était la politique régnante, quand Machiavel écrivit son *Prince*. La postérité a voué son nom à l'infamie, tout en pratiquant sa doctrine. L'on ne s'est pas aperçu que le machiavélisme n'est pas l'invention d'un homme, que c'est plutôt le sentiment de tout le genre humain dans le passé, et jusque dans le présent. Maudire Machiavel, ce serait donc maudire l'imperfection humaine. Mais si l'homme est imparfait, il est aussi perfectible, et le progrès, quoi qu'on dise, se fait jour dans la politique aussi bien que dans la morale privée. Seulement, il ne faut pas se borner à flétrir le machiavélisme, il faut voir pourquoi cette funeste doctrine se maintient, quoiqu'elle soit flétrie. La raison en est surtout dans la prédominance de l'intérêt princier. Machiavel a écrit son livre pour les princes, il ne l'aurait pas écrit pour les nations. Que les peuples s'organisent de façon à ce que la volonté générale soit fidèlement représentée, alors le machiavélisme cessera de déshonorer les relations internationales. Le devoir prendra la place de l'intérêt, par cela seul que des êtres juridiques et responsables se trouveront en présence. Il viendra une époque où l'on ne comprendra plus qu'il y ait une morale pour les nations, et une autre pour les individus, parce que ce seront les individus composant la nation qui décideront de ce qui est juste entre les peuples, comme de ce qui est juste entre individus.

SECTION I. — LE MACHIAVÉLISME.

§ 1. Les faits.

I

Nous avons dit que la doctrine de Machiavel est l'expression des préjugés et des erreurs qui règnent depuis la plus haute antiquité dans les relations des peuples. Ceci n'est pas une excuse particulière à l'auteur du *Prince*; la théorie est presque toujours dominée par les faits. Cela est vrai, surtout, des systèmes politiques. Quand

les écrivains veulent s'élever au dessus de la réalité, ils s'égarent dans l'utopie, et ils restent sans influence, au moins sur leurs contemporains. Ceux qui tiennent à diriger les hommes restent dans le domaine de la réalité, mais ils rencontrent un autre écueil, c'est qu'à force de vivre dans le fait, ils érigent le fait en droit. Les deux grands philosophes de la Grèce sont les représentants de ces tendances contraires. Platon vit dans un monde idéal; sous le nom de *République*, il écrit une utopie, fausse et irréalisable à certains égards, mais pleine aussi de hautes aspirations. Aristote vit dans le monde réel; il étudie les constitutions politiques qu'il a sous les yeux, puis il se met à en écrire la théorie. Que lui arrive-t-il? Trouvant l'esclavage établi partout, il ne se contente pas de le subir, il le justifie. Machiavel est de l'école d'Aristote; il est comme lui l'homme de la réalité; comme lui, il érige le fait en doctrine. On n'a pas maudit Aristote, pour avoir écrit la justification de la plus grande des iniquités sociales; pourquoi maudirait-on Machiavel, s'il est vrai, comme nous allons l'établir, que son seul tort ait été de réfléchir la politique dominante dans ses écrits?

Ce qui nuit à la réputation de Machiavel, ce sont les illusions que l'on se fait sur le christianisme et sur la chevalerie. L'on s'imagine qu'il y a eu au moyen âge une politique chrétienne, dont les papes étaient les organes; et que pouvait être cette politique, sinon l'expression de la morale pure de l'Évangile? L'on s'imagine encore que la chevalerie avait introduit dans les relations de la féodalité tout ce qu'il y a de sentiments nobles et délicats, et on fait également honneur de ces sentiments au christianisme. Puis l'on suppose que Machiavel a remplacé l'idéal chrétien par la vile doctrine de l'intérêt. Il y a dans ces illusions autant d'erreurs que de mots. C'est singulièrement exagérer l'action d'une religion dont le fondateur disait que son royaume n'était pas de ce monde, et qu'il fallait abandonner la terre et ses intérêts à César, pour ne se préoccuper que du ciel et du salut des âmes. Nous avons vu la papauté à l'œuvre, et nous avons constaté que son action directe sur la politique fut à peu près nulle. Quand elle agit pour son compte, on dirait l'incarnation de l'ancienne Rome; le saint-siége, pas plus que le sénat ne reculait devant la violence, ni devant la perfidie. Il y a des papes qui eussent été dignes d'être les disciples

de Machiavel; pour mieux dire, ils furent ses maîtres; le grand politique n'avoue-t-il pas que c'est grâce au voisinage de la cour de Rome que les Italiens sont sans foi ni loi (1)? Quant à la chevalerie, l'on a pris les romans pour la réalité. Veut-on une preuve bien saisissante que ni la chevalerie, ni le christianisme n'avaient produit une doctrine internationale digne de l'Évangile et de ce qu'on appelle l'esprit chevaleresque? Que l'on consulte l'histoire des temps qui séparent le moyen âge des temps modernes. C'est une société qui a été élevée par le christianisme, et qui est toujours sous la tutelle de l'Église; voyons si l'élève fait honneur au maître.

Le XIVe siècle compte parmi ses héros des personnages dont les chroniques et les romans célèbrent les exploits : les Boucicault, les du Guesclin passent pour des fleurs de chevalerie, cependant ces illustres chevaliers regardaient la foi aux serments comme une duperie; ils se conduisaient du moins comme si telle était leur doctrine; on les vit invoquer la générosité de leurs adversaires pour leur tendre un piége et les faire périr (2). Les princes, au XVe siècle, furent les dignes successeurs de ces héros; écoutons un historien qui s'est plû à dépeindre les mœurs de ce temps d'après les récits des chroniqueurs : « Les princes, dit *Barante*, avaient perdu toute estime de l'honneur et de la vertu, toute honte du vice et de la déloyauté. Ils ne songeaient qu'à se détruire les uns les autres par la guerre et la violence, ou bien par le fer et le poison. Ils avaient oublié les lois de Dieu, ou pensaient qu'elles n'étaient point faites pour eux (3). » La religion ne servait qu'à tromper ceux qui étaient assez simples pour croire qu'elle était un frein. En vain les princes cherchaient à s'enchaîner par les serments les plus redoutables; en vain ils juraient « sur les saints Évangiles, sur le saint canon de la messe, sur la vraie et précieuse croix de Jésus-Christ, lesquels canons, Évangiles et vraie croix, ils touchaient de leurs mains (4); » leurs serments étaient des paroles en l'air! Il y a mieux, l'assassinat fut érigé en doctrine, et par qui? Par des gens d'église. Et sur quelle autorité fondaient-ils ce

(1) Voyez le tome VIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité.*
(2) *Sismondi*, Histoire des Français, T. VI, p. 239.
(3) *De Barante*, Histoire des ducs de Bourgogne, T. VII, p. 177.
(4) *Id., ibid.*, T. IX, p. 19.

renversement de toute idée morale? Sur les exemples de la sainte Écriture ! Et l'assassinat qu'ils prêchaient, comme une action sainte, ils le faisaient aussi perfide, aussi lâche que possible ; ils proclamaient, toujours, les livres saints à la main, que la plus convenable mort pour les tyrans étaient les embûches, la trahison et le guet-apens (1).

II

Transportons-nous maintenant dans la société où vécut Machiavel. Si le catholicisme avait eu une politique internationale, elle aurait dû se manifester en Italie, plutôt que partout ailleurs. Les relations y étaient plus actives, la civilisation plus avancée, et les chefs de l'Église intervenaient dans toutes les guerres qui déchiraient la Péninsule. Qui ne s'attendrait à voir les papes donner l'exemple de l'honnêteté publique, en respectant le droit, en pratiquant la loi du devoir? Cependant un spectacle tout contraire s'offre aux regards étonnés de l'historien. Machiavel lui-même en a fait la remarque. Si les Italiens sont corrompus, dit-il, s'ils sont perfides, c'est à l'Église qu'ils le doivent. En vain dira-t-on que c'est un ennemi qui parle ; les faits sont là, et ils attestent « que l'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient les peuples de l'Italie... ». « Des scélérats habiles, de l'athéisme et des dévotions, des crimes et des trahisons, » voilà ce que l'on trouve à chaque pas chez un peuple soumis à l'influence directe de l'Église (2). Rappelons quelques traits de ces tristes temps ; nous verrons la religion se mêler aux plus noirs forfaits, non pour arrêter la main des coupables, mais pour l'affermir.

Galéas Sforce, duc de Milan, fut assassiné dans la cathédrale, le jour de saint Étienne ; les assassins prièrent à haute voix saint Étienne et saint Ambroise de leur donner le courage de tuer leur souverain. L'assassinat des Médicis fut tramé par un pape, dans l'intérêt de ses bâtards ; un cardinal dirigea la conspiration, l'arche-

(1) Justification du duc de Bourgogne, par le cordelier *Jean Petit*, dans *De Barante*, T. II, p. 186.

(2) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. CV.

vêque de Florence en dressa le plan, et un prêtre se chargea du meurtre. On choisit la solennité d'une fête religieuse pour l'exécution ; ce fut au moment de l'élévation de l'hostie que Julien de Médicis fut tué et son frère blessé. Si l'imagination voulait créer les circonstances d'un crime pour en faire honte à l'Église, elle ne trouverait pas mieux que la réalité !

On le voit, les Borgia ne sont pas une exception au xve siècle, ils sont l'horrible expression de mœurs horribles ; mais il faut convenir qu'Alexandre VI et le cardinal son fils brillent au milieu de cette société de bandits comme des virtuoses du crime. *Guicciardini* rend justice au génie du pape : « Il était, dit-il, d'une habileté et d'une pénétration rares, mais faux, sans pudeur, fourbe, perfide, sans religion, dominé par une avarice insatiable et dévoré d'ambition ; il était cruel jusqu'à la barbarie. Parmi les enfants du pape, continue l'historien, il y en avait un qui avait tous les vices du père ; il semblait que César Borgia ne fût né qu'afin que les criminels desseins d'Alexandre trouvassent un homme assez scélérat pour les exécuter (1). » Eh bien, il y a encore quelque chose de plus monstrueux que le pape monstre : Alexandre VI ne blessa pas la conscience générale. Loin de là, les contemporains admirèrent son talent, et envièrent son bonheur. Écoutons Machiavel : « Alexandre VI se fit toute sa vie un jeu de tromper, et malgré sa duplicité bien reconnue, il réussit dans ses artifices. Protestations, serments, rien ne lui coûtait ; jamais prince ne viola aussi souvent sa parole et ne respecta moins ses engagements. *C'est qu'il connaissait parfaitement cette partie de l'art de gouverner* (2). » On le voit : le *Prince* de Machiavel n'est pas un tableau de fantaisie, c'est un portrait, et c'est un pape et son bâtard qui posent devant le peintre.

Voilà les exemples de moralité que les vicaires infaillibles de Dieu donnaient à la chrétienté : la politique pontificale au xve siècle, c'est la tromperie, le poison et l'assassinat. Comment les princes n'auraient-ils pas profité de leçons venues de si bon lieu? Leur conscience dut être à l'aise, au milieu des crimes, puisqu'ils avaient pour eux l'autorité de celui qui servait de guide aux fidèdes dans

(1) *Guicciardini*, Histoire d'Italie, livre I, ch. 1.
(2) *Machiavel*, le Prince, ch. XVIII.

la voie du salut. Ils mirent les leçons des papes à profit; et, chose remarquable, ils eurent toujours l'Église pour complice, comme si elle n'avait eu d'autre mission que de nourrir les mauvaises passions des hommes. Nous n'exagérons pas; les faits abondent pour justifier notre accusation.

Dans la première année du XVIe siècle, les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, conclurent avec Louis XII, le roi très chrétien, un traité pour le partage de Naples. Ce royaume était-il vacant, et les princes qui se le partageaient en étaient-ils les légitimes héritiers? C'était un parent des monarques espagnols qui occupait paisiblement le trône. Le traité était tout simplement un acte de brigandage, que le saint-père, comme suzerain de Naples, ne manqua pas de consacrer de sa divine autorité. Toutefois, il fallait un prétexte : on fit de la spoliation une affaire de piété. Le préambule de l'acte de partage est un chef-d'œuvre d'hypocrisie dévote : si deux rois se coalisent pour s'emparer en pleine paix d'un royaume, c'est par amour de la paix, afin d'éviter les blasphèmes des gens de guerre, la profanation des temples, et le déshonneur des femmes (1). Mais pourquoi les deux princes s'attaquent-ils au roi de Naples plutôt qu'à tout autre? C'est pour secourir la sainte Église, et pour la protéger contre la rage des Turcs dont Frédéric d'Aragon avait recherché l'alliance (1). L'exécution du traité fit également honneur à la droiture des rois catholiques et du roi très chrétien. Quand Louis XII envahit le royaume de Naples, le roi appela son cousin Ferdinand d'Espagne à son secours. Celui-ci envoya une armée formidable en Italie, en apparence pour combattre les Français; le trop confiant prince de Naples lui livra ses villes et ses ports. C'est ainsi que ses États furent conquis, presque sans coup férir. Croirait-on que ces gestes de brigand ont trouvé un défenseur au XIXe siècle? Un docteur et professeur en théologie s'est fait l'apologiste du roi d'Espagne : « Ferdinand, dit-il, voyait que Louis XII allait conquérir Naples; mieux valait en prendre une moitié pour lui, ce qui, sur le terrain du droit, pouvait se soutenir (2). » Un brigand en voit un autre prêt à dévaliser un voyageur, il se met

(1) *Dumont*, Corps diplomatique, T. III, part. II, p. 444.
(2) *Hefelé*, Isabelle de Castille, p. 86.

de la partie pour faire le coup de compte à deux; traduit devant la cour d'assises, il soutient qu'il est blanc comme neige. Voilà le droit catholique! Voilà la politique consacrée au XVIe siècle par la papauté!

Alexandre VI ne fit que donner son approbation au partage de Naples. Voici un pape bien mieux famé qui prend l'initiative, pour ameuter l'Europe entière contre la république de Venise. C'est toujours la même hypocrisie qui s'étale dans les traités, où intervinrent Jules II, Maximilien d'Allemagne et le bon Louis XII : « Le roi des Romains et le roi de France déclarent qu'ils se sont ligués contre les Vénitiens, à la demande du saint-père; le pape les a invités, avec de grandes instances, à venir en aide au saint-siége, afin de l'aider à recouvrer ses possessions envahies par Venise, au mépris de la foi, de la religion et de Dieu. Les rois, en fils obéissants de l'Église, se liguent avec Jules II, dans l'intérêt de la république chrétienne, en proie aux attaques des infidèles. » Singulier moyen de sauver la chrétienté, que de dépouiller une république qui était un des boulevards de l'Europe contre les Turcs! Puis viennent des plaintes contre la tyrannie des Vénitiens et leur insatiable ambition qui conspire la perte de tous les États; tous doivent s'unir pour éteindre un incendie qui menace de tout détruire. La conclusion est que la ligue n'est pas seulement utile, qu'elle est honorable et nécessaire (1). Pour caractériser la moralité de la coalition, il faut ajouter que Louis XII était allié des Vénitiens, lesquels l'avaient aidé à faire la conquête du Milanais. Maximilien, de son côté, venait de conclure une trêve de trois ans avec la république. L'honnête Allemand eut quelques scrupules, mais son allié, le pape, mit sa conscience en repos : « L'empereur était protecteur de l'Église romaine; comme tel il devait venir à son aide. » Le plus déhonté des trois brigands couronnés qui signèrent l'acte de partage fut sans contredit le pape. Le vicaire du Christ poussa l'impudence jusqu'à mettre ses foudres spirituelles au service de son ambition : le traité porte que Jules II lancera l'interdit contre la république, contre ses sujets et contre ses alliés. Le pape s'engagea encore à livrer les biens des Vénitiens en proie au premier occupant. Puis, par une

(1) *Dumont*, Corps diplomatique, T. IV, part. I, p. 58 et 113.

bulle expresse, il sanctifia la ligue en proclamant « qu'elle était conclue pour l'exaltation de la sainte croix et pour la propagation du nom chrétien. » Enfin le pape rendit Dieu même complice de son brigandage, en déclarant que la ligue serait profitable à la chrétienté, à Dieu et à notre sauveur Jésus-Christ : « car c'est de sa cause, dit-il, qu'il s'agit, c'est son honneur que l'on recherche (1).»

Jules II n'était pas un scélérat; s'il avait porté toute autre couronne que la tiare, il eût passé pour un grand homme. Une haute ambition l'inspirait, dit-on; il voulait délivrer l'Italie des Barbares. La ligue contre Venise fit bientôt place à une ligue nouvelle contre l'allié le plus puissant du pape, le roi de France. Jules II comptait armer les Barbares les uns contre les autres et les chasser tous du sol italien. Le but paraissait saint; pour l'atteindre, Jules II ne recula devant aucun moyen : il trompa ses alliés : il trompa jusqu'à Dieu même, dont il se disait le vicaire, en affichant un zèle religieux qui était loin de ses intentions, puisque toutes ses vues tendaient à l'agrandissement des États pontificaux. En définitive, nous voyons le chef de l'Église suivre la funeste maxime que l'on a reprochée à un ordre puissant : la fin justifie les moyens. Or c'est là tout le machiavélisme. Et, chose remarquable, le but que Machiavel poursuivait était encore celui dont on fait honneur à Jules II : le secrétaire florentin était un patriote pour le moins aussi ardent que le pape; comme lui, il voulait affranchir l'Italie. Pourquoi donc la malédiction pèse-t-elle toujours sur la tête de Machiavel, tandis que les historiens continuent à exalter Jules II?

§ 1. La théorie.

N° 1. *Machiavel.*

Il n'y a pas, dans le monde politique, de réputation plus odieuse que celle de Machiavel; à entendre ses nombreux détracteurs, il aurait inventé le mensonge, la perfidie, la froide cruauté; on dirait qu'avant lui il n'y a pas eu de traître, pas d'ambitieux sans conscience, pas de tyran cruel; l'on dirait que tout ce qui s'est fait

(1) *Dumont*, Corps diplomatique, T. IV, part. I, p. 116.

de mal, dans les relations des peuples, procède du *Prince*, comme l'effet de la cause. Si Maurice de Saxe trompa l'empereur, c'est qu'il avait lu Machiavel. Si les sultans étranglent leurs frères à leur avénement au trône, c'est depuis que le *Prince* fut traduit en langue turque. Le massacre horrible de la Saint-Barthélemy, et la conspiration également affreuse des poudres, n'ont pas d'autre principe. Enfin, peu s'en faut que Machiavel ne passe pour l'incarnation du démon. L'écrivain anglais, à qui nous empruntons ces détails, est un admirateur du politique florentin ; mais, tout en cherchant à expliquer le *Prince*, *Macaulay* avoue que la première lecture de ce fameux livre l'a saisi d'étonnement et d'horreur : « On ne trouverait pas, dit-il, chez un forçat émérite, tant d'audace à prêcher le crime. La placidité de l'auteur, en exposant son affreuse théorie, tient de l'esprit du mal (1). »

Le jugement de l'historien anglais est celui de tout homme qui a le sentiment du bien et du mal. Machiavel ne trouve plus un seul partisan au XIXe siècle. Il en fut bien autrement au XVIe ; le livre du *Prince* fut reçu avec une faveur générale : les papes, les rois et les sultans lui donnèrent à l'envi des marques de leur approbation : pas une voix ne protesta contre la politique de l'auteur (2). Le rapprochement des sentiments du XVIe siècle avec ceux du XIXe est la justification de Machiavel tout ensemble et la preuve du progrès qui s'accomplit dans la morale internationale. Ceux qui louent le passé aux dépens du présent, opposent la bonne foi et la simplicité de nos ancêtres à la duplicité et à la corruption contemporaines; les pessimistes disent que l'homme reste toujours également mauvais, que s'il y a progrès, c'est dans le mal. Les appréciations diverses dont Machiavel a été l'objet donnent un éclatant démenti au pessimisme historique et aux illusions que l'on aime à se faire sur le bon vieux temps. Machiavel n'est pas un bandit, c'est un des esprits les plus élevés de l'Italie du XVe siècle, et l'Italie brillait alors en Europe comme un ciel étoilé dans les ténèbres de la nuit. Sa doctrine n'avait rien de singulier, c'était celle des papes et des princes; voilà pourquoi elle fut accueillie avec une faveur universelle. Quelques siècles se passent,

(1) *Macaulay*, Essays. Machiavelli.
(2) Voyez les témoignages dans la préface des *Opere di Nicolo Machiavelli*. Italia, 1819, p. 55, ss.

et le nom de Machiavel est voué à l'infamie. Nous croyons que l'humanité repoussera ce jugement, et qu'elle se montrera plus indulgente pour l'homme, tout en réprouvant ses doctrines. On ne flétrit pas le patriotisme antique, bien qu'il se crût tout permis contre l'ennemi. Eh bien, c'est ce patriotisme qui a inspiré le grand écrivain de Florence.

Machiavel ne prêche pas le mal par amour du mal, il n'est pas l'inventeur du crime. Il réprouve, au contraire, la perfidie, la cruauté, la tyrannie; il serait facile de recueillir, dans ses écrits, des passages dignes du plus sévère moraliste (1). Mais toutes ces belles maximes ne prouvent rien pour le politique italien. Il y a chez lui une erreur fondamentale qui vicie ses beaux préceptes. La morale de Machiavel est un calcul d'utilité; ce n'est pas l'action considérée en elle-même qui est réputée bonne ou mauvaise, c'est le but auquel elle doit servir qui décide. Or le but justifie la perfidie aussi bien que la bonne foi, la cruauté aussi bien que l'humanité. C'est le fameux principe que les moyens sont légitimés par la fin, ce qui est la négation de la morale. Écoutons Machiavel :

« Dans les actions des princes, *on considère seulement la fin qu'elles ont*. Que le prince s'attache donc à vaincre toutes les difficultés. *S'il réussit, ses moyens seront toujours jugés honorables.* Toujours le vulgaire se laisse prendre aux apparences et séduire par le succès; or, il n'y a que du vulgaire dans le monde. » A ce point de vue, tous les crimes deviennent légitimes, car tous peuvent avoir leur utilité, au moins momentanée, et c'est l'avantage du moment qui l'emporte en politique. Les animaux dont le prince doit savoir revêtir la forme sont le renard et le lion. Il apprendra du premier à être adroit et du second à être fort. Ceux qui dédaignent le rôle du renard n'entendent guère leur métier. Un prince prudent doit éviter de tenir les promesses qui sont contraires à ses intérêts. » « Je n'aurais garde, poursuit Machiavel, de donner un tel précepte, si tous les hommes étaient bons; mais comme ils sont tous méchants, et toujours prêts à manquer à leur parole, le prince ne doit pas se piquer d'être plus fidèle à la sienne, et ce manque de foi est toujours facile à justifier. Le grand point est de bien jouer son rôle, et de savoir à propos feindre et dissi-

(1) Voyez la préface des œuvres de Machiavel, édition d'Italie, p. 31, ss.

muler. Et les hommes sont si simples, que celui qui veut les tromper trouvera toujours facilement des dupes. » Si le crime est utile, la vertu peut, au contraire, être nuisible; il suffit au prince d'avoir les dehors de la vertu : « Le prince doit s'efforcer de se faire une réputation de bonté, de clémence, de piété, de fidélité à ses engagements, et de justice; il doit avoir toutes ces bonnes qnalités, mais rester assez maître de soi pour en déployer de contraires lorsque cela est expédient. Je pose en fait qu'un prince, et surtout un prince nouveau, ne peut exercer impunément toutes les vertus, parce que l'intérêt de sa conservation l'oblige souvent à violer les lois de l'humanité, de la charité et de la religion (1). »

Pour excuser Machiavel, on a voulu faire du *Prince* un livre à part, sans rapport avec les autres ouvrages de l'auteur. C'est une supposition gratuite; l'on n'a qu'à ouvrir ses *Discours sur Tite-Live*, pour se convaincre que les mêmes principes y règnent. Nous citerons un exemple qui révèlera le but que poursuivait le célèbre écrivain. Romulus met son frère à mort; il consent ensuite à celle de Titus Tatius, associé par lui à la royauté. Voyons quelle leçon Machiavel tire de ce double crime : « Il ne faut pas croire, dit-il, que chacun puisse, par ambition, se défaire de ses rivaux; *il faut voir la fin que se proposait Romulus par ce double homicide.* Une république ne peut être bien constituée que par un seul homme. Un habile législateur emploiera donc toute son industrie pour concentrer le pouvoir en ses mains. *Les esprits sages ne condamneront pas un homme supérieur d'avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires, pour l'important objet de fonder une république, ou de régler une monarchie. Ce qui est à désirer, c'est qu'au moment où le fait l'accuse, le résultat puisse l'excuser;* SI LE RÉSULTAT EST BON, IL EST ABSOUS. Tel est le cas de Romulus (2). » Ainsi, les fondateurs de républiques sont placés en dehors des règles communes de la morale. Il en doit être de même de ceux qui sauvent l'État d'un grand danger. L'on sait que le Sénat viola le traité des Fourches Caudines, pour conserver une armée sur laquelle reposait le salut de Rome. Machiavel donne son approbation entière à cette conduite. « La défense de la patrie, dit-il, est toujours

(1) *Machiavel*, le Prince, ch. XVIII.
(2) *Discours sur Tite-Live*, I, IX.

bonne, *quelques moyens que l'on y emploie. Quand il s'agit du salut de la patrie, l'on ne doit être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de honte ou de gloire ; le point essentiel, qui doit l'emporter sur tous les autres, c'est d'assurer son salut et sa liberté* (1). »

On voit que la doctrine de Machiavel n'est pas celle du crime pour le crime. Quand on veut l'apprécier, il faut distinguer le but qu'il se propose des moyens qu'il conseille pour l'atteindre. Le but, c'est le salut de la patrie; quant aux moyens, ils sont indifférents. Le but, il l'a trouvé dans sa grande âme, digne des citoyens de Rome qu'il glorifie à toute occasion; les moyens, pour mieux dire, la maxime, que la fin justifie les moyens, il la tenait de son siècle, il la voyait partout pratiquée autour de lui, par les républiques comme par les tyrans, par les papes comme par les rois. Nous avons cité quelques traits de la politique des princes et des souverains pontifes : si quelque chose pouvait excuser ceux qui devraient servir de guides à l'humanité, c'est que leurs sentiments étaient ceux de tout le monde. Machiavel a écrit l'histoire de Florence; une idée y revient à chaque page : les citoyens des républiques italiennes ne s'inquiétaient pas de ce qui était juste ou injuste, ils n'avaient souci que de ce qui était utile à la cité (2). Il n'y avait plus de religion, plus de crainte de Dieu. Nous nous trompons : les plus malins se servaient de la foi jurée pour tromper ceux qui, dans leur simplicité, croyaient encore aux serments. La gloire appartenait, non à celui qui pratiquait la loi du devoir, ce mot n'avait plus de sens, pas plus à Florence qu'à Rome ; l'on admirait ceux qui savaient le mieux tromper (3). Réussir, ce mot comprenait toute la morale, tout le droit; on riait de la conscience, on se moquait de l'infamie; la victoire, à quelques moyens qu'elle fût due, ne flétrissait jamais le vainqueur (4). Machiavel accepta cette politique immorale; c'est là sa grande

(1) *Discours sur Tive-Live*, III, 111.

(2) *Machiavelli*, Istorie, lib. IV (Op., T. I, p. 480) : « Ma poi che si viveva oggi in modo, *che del giusto et dell' ingiusto non si aveva a tenere molto conto*, voleva lasciare questa parte indietro, e *pensar solo all' utilità della città.* »

(3) *Machiavelli*, Istorie, lib. III, p. 382 : « Quanto l'inganno riesce più facile e sicuro, tanto più lode e gloria se ne acquista. »

(4) *Machiavelli*, Istorie, lib. III, p. 405 : « *Coloro che vincono, in quacunque modo vincono, mai non ne ripostano vergogna.* »

faute ; sa conscience n'était pas à la hauteur de son génie. Ajoutons, pour être juste, que si quelque chose pouvait jamais excuser l'immoralité des moyens, c'est la grandeur du but que l'illustre écrivain ne cessa de poursuivre.

Machiavel est un écrivain de la renaissance ; citoyen de Rome plus que de sa patrie, il vit dans l'antiquité ; la république de Rome est son idéal. S'il prend la plume, ce n'est pas pour une vaine gloire littéraire, c'est pour exciter les Italiens du XVIe siècle à imiter leurs ancêtres. Écoutons le prologue des *Discours sur Tite-Live :* « Si l'on considère le respect que l'on a pour l'antiquité, le prix que l'on met souvent à de simples fragments d'une statue antique que l'on aime d'avoir auprès de soi ; si, d'un autre côté, l'on voit *les merveilleux exemples que nous présente l'histoire des royaumes et des républiques anciennes ; les prodiges de sagesse et de vertu opérés par des rois, des capitaines, des législateurs, qui se sont sacrifiés pour leur patrie ;* si on les voit plus admirés qu'imités, ou même tellement délaissés, qu'il ne reste plus de trace de cette antique vertu, l'on ne peut qu'être aussi étrangement surpris que profondément affecté... *L'imitation des anciens paraît non seulement difficile, mais impossible : ne dirait-on pas que le ciel, le soleil, les éléments et les hommes aient changé d'ordre, de mouvement et de puissance, et qu'ils soient différents de ce qu'ils étaient autrefois ?* » Machiavel ne se lasse pas de louer le passé aux dépens du présent ; et que trouve-t-il de si admirable à Rome ? La liberté : « Aujourd'hui il y a quelques villes libres en Italie ; dans l'antiquité, elle était peuplée d'États libres, depuis la Lombardie jusqu'à la pointe qui regarde la Sicile... Parcourez maintenant le pays des Samnites, vous n'y trouverez que des déserts. *La cause de ce grand changement, c'est que ce pays, de libre qu'il était, est devenu esclave* (1). » Qui a réduit l'Italie en servitude ? Ce sont les étrangers, ceux que les Italiens du XVIe siècle, dans leur orgueil, appelaient les Barbares. Machiavel voyant l'oppression au comble, jette un cri de détresse ; du fond de la misère doit surgir un libérateur : « S'il a fallu que le peuple d'Israël fût esclave en Égypte, pour apprécier les rares talents de Moïse ; que les Perses gémissent sous l'oppression des Mèdes,

(1) *Discours sur Tite-Live,* livre II, ch. II.

pour connaître la magnanimité de Cyrus; si les Athéniens n'ont vivement senti la grandeur des bienfaits de Thésée, que parce qu'ils avaient éprouvé les maux attachés à la vie errante et vagabonde, il a fallu aussi, pour apprécier les talents et le mérite d'un libérateur de l'Italie, que notre malheureux pays ait été plus cruellement maltraité que la Perse, que ses habitants aient été dispersés plus encore que les Athéniens; *enfin, qu'ils aient été sans lois et sans chefs, pillés, déchirés et asservis par les étrangers.* » C'est dans le dernier chapitre du *Prince* que Machiavel donne libre carrière aux sentiments qui oppressent son âme, comme s'il voulait protester d'avance contre la flétrissure qui devait s'attacher à son nom. Il appelle l'illustre famille des Médicis à délivrer l'Italie des Barbares qui la foulent; l'Italie attend un rédempteur : « Je ne puis dire, s'écrie le patriote, *avec quel amour il sera reçu dans toutes ces provinces qui ont pâti des débordements étrangers, avec quelle foi, avec quelle piété, avec quelles larmes.* Eh! quelles portes se fermeraient pour lui? quels peuples lui refuseraient l'obéissance? quel Italien ne le servirait pas? *Tous sont las de la domination barbare!* Que votre illustre maison embrasse donc ce projet, avec cette audace, avec cette espérance que donnent des entreprises justes, afin que cette patrie se relève sous ses bannières, et que, sous ses auspices se vérifie la parole de Pétrarque : *le courage luttera avec fureur, et le combat sera court, car l'antique valeur n'est pas encore morte dans les cœurs italiens* (1). »

Ces accents ne sont pas ceux d'un fourbe; c'est le cri d'un ardent patriote. Le patriotisme de Machiavel a la grandeur du patriotisme antique; mais il en a aussi les écueils. Pour le citoyen de Rome et de Sparte, la patrie était une idole à laquelle il sacrifiait tout, à commencer par sa propre personnalité. Si le citoyen absorbait l'homme, si les droits de la nature étaient méconnus, quel respect pouvait-on avoir pour ceux qui étaient les ennemis de la patrie? L'amour de la patrie conduisit à la haine; l'idée même du juste et de l'injuste fut étouffée dans cette étroite conception. Tel fut aussi le patriotisme de Machiavel; c'est un autel sanglant sur lequel il était prêt à tout immoler. Le salut du peuple

(1) *Le Prince*, ch. XVIII, traduction de *Quinet*.

est la suprême loi ; voilà toute la morale antique, c'est toute la morale de Machiavel. L'Italie est asservie, il faut chasser les Barbares ; pour les vaincre, il faut un homme qui concentre en ses mains les forces éparses dans les cités italiennes. Comment établir l'unité la plus forte, là où règne une infinie diversité? Comment unir des esprits profondément divisés, et mille ambitions jalouses? L'œuvre ne peut réussir que par un sauveur; pour lui aplanir la voie, Machiavel ne recule devant rien, aucun sacrifice ne lui coûte. Voilà l'explication du *Prince*.

L'explication n'est pas encore complète ; il nous reste à dire pourquoi Machiavel, pour sauver l'Italie, la livre pieds et poings liés à un libérateur qui eût été infailliblement un tyran? Nous touchons ici à une plaie de l'Italie, à une plaie qui tend à gagner l'Europe entière, la décadence morale. Si l'auteur du *Prince* consent au despotisme pour arriver à son but, ce n'est pas par amour pour la tyrannie; toutes ses prédilections sont pour la république. Ses *Discours sur Tite-Live* sont un plaidoyer éloquent pour le gouverement démocratique; il ne tarit pas en éloges du peuple, il exalte ses vertus, jusqu'à sa sagesse et sa constance; il dit et répète que les républiques savent mieux choisir les hommes capables que les rois, ce qui est un immense avantage sur les momarchies. Sa conclusion et sa conviction profonde sont que les peuples ne peuvent devenir puissants que par la liberté (1). Pourquoi donc a-t-il écrit le *Prince?* Machiavel méprise les hommes ; chose triste à dire, il méprise surtout les Italiens, et il les méprise parce qu'ils sont tellement corrompus, qu'ils ne peuvent plus se sauver par eux-mêmes. Voilà pourquoi il veut un maître qui appesantisse une main de fer sur le peuple, et le sauve malgré lui et en dépit de ses vices (2). Le grand politique s'est fait illusion. Illusion amère, illusion funeste qu'il ne faut pas laisser aux peuples qui ressemblent à l'Italie du XVIe siècle. Oui, les nations corrompues ne supportent pas la liberté, parce qu'elles en sont indignes; mais peuvent-elles être sauvées par le despotisme? Singulier moyen de guérir la corruption, que celui qui dégrade la nature humaine ! Le despotisme ne fait que rendre le mal irremédiable, en

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. I, ch. 47, 58; liv. II, ch 2; liv. III, ch. 9 et 34.
(2) *Ibid.*, liv. I, ch. 8 et 55.

enlevant aux hommes le sentiment de leur dignité et de leur responsabilité. Mais il ne faut jamais désespérer du salut de l'humanité; les individus et les nations peuvent toujours se sauver, en se retrempant dans le sentiment du devoir. Que s'ils n'ont plus la force de revenir à la moralité, vainement se livreront-ils à un sauveur, ils seront sauvés comme le peuple-roi le fut par les Césars. Voilà l'enseignement que le XIXe siècle doit chercher dans l'étude de Machiavel.

N° 2. *Commines.*

La conscience publique n'est jamais entièrement muette. Au XVe et au XVIe siècle, les princes et les peuples ne s'étaient pas encore élevés à l'idée du devoir dans leurs relations; ces relations étaient essentiellement hostiles, et c'est l'intérêt qui y dominait. De là Machiavel et sa funeste doctrine. Cependant la nuit n'est jamais si noire qu'il n'y ait au moins quelque faible lueur dans le ciel étoilé. Qui croirait qu'il y avait à la cour de Louis XI, le plus mal famé des princes de son temps, un homme politique dont les écrits révèlent des tendances bien supérieures au machiavélisme? Commines n'est pas un rigide moraliste; on lui a reproché trop d'indulgence pour Louis XI : « Les cruautés de son maître, dit M. *Villemain*, l'indignent peu. Il a trop de bon sens pour ne pas trouver que la tyrannie est un faux calcul; mais il n'a pas assez de vertu pour haïr le tyran. Et puis, il se plaît si fort à l'habileté, qu'il excuse volontiers une mauvaise action bien faite (1). » Ce jugement est trop sévère, parce qu'il ne montre pas combien Commines était supérieur à son siècle. Rappelons-nous que l'assassinat était érigé en doctrine; rappelons-nous que jamais les serments des princes ne furent plus solennels, et que jamais ils ne furent plus mal gardés. Les rois n'osaient se voir qu'après avoir obtenu des lettres de sûreté; malgré cette précaution injurieuse, l'entrevue de Louis XI avec Charles le Téméraire à Pérouse fut blâmée par tous ses conseillers comme un projet insensé. Quand Louis XI donna la Guienne à son frère, celui-ci promit par serment de ne pas tuer le roi! Le duc de Bretagne et Louis XI

(1) *Villemain*, Cours de littérature française au moyen âge, XVIe leçon.

jurèrent réciproquement qu'ils n'attenteraient pas à la vie l'un de l'autre! Voilà des faits qui accusent une profonde altération du sens moral. La gloire de Commines est de s'être élevé au dessus de l'immoralité universelle.

Il est vrai que Commines juge les hommes avec indulgence, mais sa modération ne vient pas de l'indifférence pour le bien et le mal; il est indulgent, parce qu'il a beaucoup vu et pratiqué le monde. L'écrivain solitaire est porté à apprécier les actions humaines avec une sévérité inflexible; ceux qui ont vécu au milieu des hommes, et qui connaissent les mille et une circonstances qui influent sur leur manière de voir et d'agir, ne les condamnent pas aussi facilement. Commines avait vu la plupart des princes de son temps; il déclare « qu'en Louis XI et en tous autres princes qu'il a connus ou servis, il a connu du bien et du mal, car ils sont hommes comme nous : à Dieu seul appartient la perfection. Mais quand en un prince la vertu précède (1) les vices, il est digne de grand mémoire et louange; vu que tels personnages sont plus enclins en choses volontaires qu'autres hommes, tant pour le petit châtoi (2) qu'ils ont eu en leur jeunesse, que pour ce que venant en l'âge d'homme, la plupart des gens tâchent à leur complaire (3). »

C'est à ce point de vue que Commines juge les deux princes auxquels il a été attaché, Louis XI et Charles le Téméraire : « Il pourra sembler au temps à venir et à ceux qui verront ceci, qu'en ces deux princes n'y eut pas grande foi, ou que je parle mal d'eux. De l'un, ni de l'autre ne voudrais mal parler » (4). Commines ne cache pas les tromperies de son maître; s'il ne les flétrit pas avec l'indignation d'un moraliste, il les condamne toutefois : « Pour ce qu'il est besoin d'être informé aussi bien des tromperies et mauvaisetés de ce monde, comme du bien (*non pour en user, mais pour s'en garder*), je veux déclarer une tromperie, une habileté, ainsi qu'on voudra la nommer, car elle fut sagement conduite » (5). Dans cette *tromperie*, il ne s'agissait de rien moins

(1) L'emporte.
(2) Correction.
(3) *Commines*, Mémoires, prologue.
(4) *Id., ibid.*, III, 9.
(5) *Id., ibid.*, III, 4.

que d'une trahison ! Commines ne l'approuve pas, puisqu'il la représente comme un *mal*, mais il loue presque l'habileté avec laquelle elle fut conduite. Ne le blâmons pas trop de cette faiblesse; nous entendrons encore au XVIIe siècle un grand philosophe enseigner que la politique des princes ne doit pas être jugée d'après les principes de la morale. Au XVe siècle, les relations des rois n'étaient rien que tromperie.

On a appelé les ambassadeurs des espions dorés; la définition n'a jamais été plus exacte qu'à l'époque où les représentants des princes commencèrent à traiter les affaires Laissons la parole à Commines; il nous dira quels furent les débuts de la diplomatie moderne : « Ce n'est pas chose trop sûre de tant d'allées et venues d'ambassades, car bien souvent s'y traitent de mauvaises choses ; toutefois il est nécessaire d'en envoyer et d'en recevoir. Ceux qui viennent de vrais amis et où il n'y a point de matière de suspicion, je serais d'avis qu'on leur fît bonne chère, et eussent permission de voir le prince assez souvent. Et quand il faut le voir, qu'il soit bien informé de ce qu'il doit dire, et l'en retirer tôt; car, l'amitié qui est entre les princes ne dure pas toujours. Si les ambassadeurs viennent de par princes où la haine soit continuelle, en nul temps n'y a grande sûreté selon mon avis. On les doit bien traiter et honorablement recueillir, comme envoyer au devant d'eux et les faire bien loger, et ordonner gens sûrs et sages pour les accompagner : par là on sait ceux qui vont vers eux et garde-t-on les gens légers et malcontents de leur porter nouvelles, car en nulle maison, tout n'est content. Davantage je les voudrais tôt ouïr et dépêcher, car ce me semble très mauvaise chose que tenir des ennemis chez soi. Et pour un ambassadeur qu'ils m'enverraient, je leur en enverrais deux; et encore qu'ils s'en ennuyassent, disant qu'on n'y renvoyât plus, si voudrais-je y renvoyer quand j'en verrais opportunité et le moyen. *Car vous ne sauriez envoyer espion si bon et si sûr, ni qui eût si bien loi de voir et d'entendre.* » Commines finit par s'excuser de la longueur de sa digression : « Et n'a pas été sans cause, dit-il, j'ai vu faire tant de tromperies et mauvaisetés sous telles couleurs, que e ne m'en suis pu taire (1). »

(1) *Commines*, Mémoires, III, 8.

Le but de ces tromperies était l'âpre ambition qui caractérise les princes au début de l'ère moderne. A l'occasion de la mort de Louis XI, Commines fait un discours sur la vie des rois contemporains, Charles de Bourgogne, Édouard d'Angleterre, Matthias de Hongrie, Bajazet de Constantinople; sa conclusion est que tous auraient dû craindre Dieu davantage : « Or voyez-vous la mort de tant de grands hommes, en si peu de temps, qui tant ont travaillé pour s'accroître, et tant en ont souffert de peines, et abrégé leur vie, et par aventure leurs âmes en pourront souffrir. En ceci ne parle pas dudit Turc, car je tiens ce point pour vidé, et qu'il est logé avec ses prédécesseurs... N'eût-il pas mieux valu à tous autres princes élire le moyen chemin en ces choses? C'est à savoir, moins se travailler et entreprendre moins de choses et plus craindre à offenser Dieu (1). » Ailleurs Commines flétrit avec plus d'énergie encore « la *bestialité* de plusieurs princes et la *mauvaiseté* d'autres qui ont sens assez, mais en veulent mal user : la raison naturelle, dit-il, ni la crainte de Dieu, ne les garde pas d'être violents les uns contre les autres, ni de retenir de l'autrui, ou de lui ôter le sien par toutes voies qui leur sont possibles. » Machiavel, citoyen d'une république et républicain, s'est égaré jusqu'à écrire le code du despotisme. Commines, conseiller d'un roi absolu, condamne les vices des despotes, « qui imposent tyranniquement des impôts, au lieu de les lever du consentement des peuples, ce qui est seul conforme à la justice. » Il blâme leur politique, aussi bien que leur gouvernement : « Celui qui ne leur est que voisin, s'il est fort et âpre, ils le laissent vivre; mais s'il est faible, il ne sait où se mettre. Ils disent qu'il a soutenu leurs ennemis, ou ils voudront faire vivre leurs gens d'armes dans son pays, ou achèteront querelles, ou soutiendront son voisin contre lui et lui prêteront gens. » Commines leur reproche encore d'entreprendre des guerres suivant leur bon plaisir, « sans avis ou conseil de leurs états; car ce sont ceux qui ont à employer leurs personnes et leurs biens; par quoi ils en dussent bien savoir avant qu'on les commençât (2). »

Nous avons entendu Commines louer presque l'habileté avec

(1) *Commines*, Mémoires, VI, 13.
(2) *Id., ibid.*, V, 18.

laquelle une tromperie fut exécutée. Est-ce à dire qu'il justifie les moyens par la fin? Il va répondre lui-même à notre question. Charles le Téméraire livre le connétable de Saint-Pol à Louis XI, après lui avoir accordé un sauf-conduit. Notre historien, si calme d'habitude, et si indulgent, s'indigne contre cette perfidie : « Toutes les raisons, dit-il, que je saurais alléguer en cette matière, ne sauraient couvrir la faute de foi et d'honneur que le duc commit, en baillant sauf-conduit audit connétable, et néanmoins le vendant par avarice... Ce fut grande cruauté de le bailler où il était certain de la mort. » *Commines* remarque que depuis lors la fortune abandonna Charles le Téméraire : « Et ainsi à voir les choses que Dieu a faites de notre temps, semble qu'il ne veuille rien laisser impuni, et peut-on voir évidemment que ces grands ouvrages viennent de lui, car ils sont hors des œuvres de nature, et sont ses punitions soudaines, et par espécial contre ceux qui usent de violence et de cruauté... Dieu prépara au duc de Bourgogne un ennemi de bien petite force (1), en fort jeune âge, peu expérimenté en toutes choses; et lui fit un serviteur, dont plus se fiait pour lors, devenir faux et mauvais (2); et se mit en suspicion de ses sujets et bons serviteurs. Ne sont-ce pas ici de vrais préparatifs que Dieu faisait en l'ancien Testament à ceux desquels il voulait mener la fortune de bien en mal (3)? »

Cette idée d'une justice divine ou d'un gouvernement providentiel, revient très souvent chez *Commines;* il importe de s'y arrêter. Les anciens attribuaient le cours des choses humaines au hasard, à une aveugle fatalité. Notre historien dit que « tels grands mystères ne viennent pas de fortune et que fortune n'est rien fors seulement une fiction poétique (4). » « C'est Dieu qui distribue les ressources, c'est de lui que vient la prospérité ou le malheur des princes (5). » « Les grâces et bonnes fortunes viennent de Dieu (6); c'est lui qui donne la victoire. » Tout en engageant les hommes à faire ce qu'ils peuvent et ce qu'ils doivent, *Commines* ne leur

(1) Les Suisses.
(2) Le comte de Campo Basso, qui trahit son maître.
(3) *Commines*, Mémoires, V, 6 ; IV, 13.
(4) *Id., ibid.*, IV, 12.
(5) *Id., ibid.*, I, 3 ; V, 9.
(6) *Id., ibid.*, I, 4.

accorde qu'une petite part dans les grands événements, les guerres et les conquêtes : « Quelque chose que savent délibérer les hommes en telles matières, Dieu en conclut à son plaisir (1). »

On pourrait croire que *Commines* retombe dans le fatalisme, sous le nom de gouvernement providentiel. Il n'en est rien; c'est l'homme qui est l'artisan de sa destinée, et l'action de la Providence elle-même est déterminée par l'usage ou l'abus qu'il fait de sa liberté. *Commines* a écrit un *Discours sur ce que les guerres et divisions sont permises de Dieu pour le châtiment et des princes et des peuples mauvais* (2). Il montre d'abord que partout, en Europe, Dieu a placé un ennemi à côté de chaque roi ou nation. Ainsi « au royaume de France, a donné pour opposite les Anglais, et aux Anglais, les Écossais ; au royaume d'Espagne, Portugal. Pour Allemagne, vous avez vu, et de tous temps, la maison d'Autriche et de Bavière contraires. » De là naissent des guerres qui, dans les desseins de Dieu, sont un instrument de punition : « Il pourrait donc sembler que ces divisions fussent nécessaires par le monde, et que ces aiguillons et choses opposites que Dieu a données et ordonnées à chacun État, et quasi à chacune personne, soient nécessaires. » Cette nécessité n'est pas du fatalisme, c'est l'exercice de la justice divine : « On pourrait demander, dit *Commines*, pourquoi la puissance de Dieu se montre plus grande contre les princes et les grands que contre les petits? C'est que les petits et les pauvres trouvent assez qui les punissent. Mais des grands princes, qui s'informera de leur vice? L'information faite, qui l'apportera au juge? Qui sera le juge qui en prendra connaissance, et qui en fera la punition? Qui pourra y mettra remède, si Dieu ne l'y met? J'ai demandé qui fera l'information des grands, et qui l'apportera au juge, et qui sera le juge qui punira le mauvais? Je réponds à cela que l'information sera la plainte du peuple qu'ils foulent et oppressent de tant de manières, sans en avoir compassion ni pitié... Ceci sera l'information et leurs grands cris, et par piteuses larmes les présenteront devant notre Seigneur, lequel sera le vrai juge, qui, par aventure, ne voudra attendre à les punir jusqu'à l'autre monde, mais les punira en celui-ci. »

(1) *Commines*, Mémoires, III, 3.
(2) *Id.*, *ibid.*, V, 18.

Il faut lire, dans *Commines*, comment Dieu aveugle les rois qu'il veut perdre. Le prince ne voit pas le malheur qui le menace; le désordre a beau se mettre dans son royaume, « il ne s'en trouve point pis dîné, ni pis couché, ni moins de chevaux, ni moins de robes, et beaucoup mieux accompagné. Mais à l'heure qu'il y pensera le moins, Dieu lui fera sourdre un ennemi, dont, par aventure, jamais il ne se fût avisé. »

Commines trouve partout des témoignages de la justice divine. Nous avons cité ce qu'il dit de Charles le Téméraire. Il y avait, au xve siècle, un prince qui semblait prendre plaisir à la déloyauté; Ferdinand le Catholique avait dépouillé tout sens moral, au point qu'il se vantait de ses parjures et se faisait gloire de ses trahisons. Notre historien attribue à son manque de foi les malheurs domestiques qui frappèrent la maison royale de Castille. Charles VIII mourut aussi à la fleur de l'âge : « Et sembla que Notre Seigneur ait regardé ces deux maisons de son visage rigoureux, et qu'il ne veut point qu'un royaume se moque de l'autre (1). » *Commines* fut témoin de plus grandes infortunes; il vit les descendants des familles royales d'Angleterre fugitifs en Belgique, et en si grande pauvreté, « que ceux qui demandent l'aumône ne sont pas plus pauvres. Car j'ai vu un duc être allé à pied, sans chausses, pourchassant sa vie de maison en maison. C'était le plus prochain de la lignée de Lancastre, et avait épousé la sœur du roi Édouard... Leurs pères et parents avaient pillé et détruit le royaume de France; tous s'entretuèrent... Et puis on dit : Dieu ne punit plus les gens comme il soulait du temps des enfants d'Israël. Je crois bien qu'il ne parle plus aux gens comme il soulait, car il a laissé assez d'exemples en ce monde pour être cru; mais vous pouvez voir, en lisant ces choses, que, de ces mauvais princes, nuls ou peu demeurent impunis; mais ce n'est pas toujours à jour nommé ni à l'heure que ceux qui souffrent le désirent (2). »

Les peuples sont responsables comme les princes, et la justice divine les atteint aussi bien que les têtes couronnées. *Commines*, né en Belgique, et ministre de Charles le Téméraire, vit de près la prospérité merveilleuse qui règnait dans nos riches cités. Les

(1) *Commines*, Mémoires, VIII, 16 et 17.
(2) *Id.*, *ibid.*, III, 4.

hommes abusèrent de cette prospérité : « Ils étaient comblés de richesses et en grand repos ; les dépenses et habillements d'hommes et de femmes grands et superflus ; les convis et banquets plus prodigues qu'en nul autre lieu ; les baignoiries et autres festoiements avec femmes désordonnés, et à peu de honte. » Alors Dieu leur envoya un prince pour les châtier : « Après leur longue félicité, il leur donna ce duc Charles qui, continuellement, les tint en grande guerre, travail et dépense. Et doute que les péchés du temps de la prospérité leur fassent porter leur adversité, et principalement qu'ils ne connaissent pas bien que toutes ces grâces leur procédaient de Dieu, qui les départ là où il lui plaît (1). »

Telle est la doctrine de *Commines* sur la justice de Dieu, dans l'ordre politique. Au point de vue théologique, il est évident que toute contravention à la loi morale mérite une peine, et que le coupable la subira, soit dans la vie actuelle, soit dans la vie future. Partant de là, le comte de Maistre pose cet axiome que tout mal est une peine, et les guerres étant un des grands maux qui affligent l'humanité, il en conclut, comme l'historien du xve siècle, qu'elles sont une punition divine. Nous acceptons le principe, et nous y voyons un immense progrès dans la théorie des relations internationales. Il implique, en effet, que les nations sont responsables aussi bien que les individus, et elles ne peuvent l'être que pour autant qu'elles soient douées de personnalité et de liberté. Or, il n'y a de droit des gens possible que sous cette condition. L'idée de la responsabilité des nations et celle de la justice divine qui en découle, ont encore cette conséquence importante, qu'elles ruinent le désolant préjugé du fatalisme, tout en maintenant la croyance salutaire d'un gouvernement providentiel. C'est une sanction morale pour le droit des gens, tandis que, si l'on part du fatalisme historique, il ne peut être question, ni de liberté, ni de responsabilité, ni, par conséquent, de droit.

Mais si l'idée de *Commines* est juste, nous n'entendons pas accepter les applications qu'il en fait ; bien moins encore nous associons-nous aux jugements téméraires que l'école théocratique porte sur les choses humaines. Il manque à l'homme, pour appré-

(1) *Commines*, Mémoires, I, 2; V, 9.

cier les actes de la justice divine, une science qu'il ne peut pas avoir : il devrait d'abord connaître les faits sous toutes leurs faces, et nous ne possédons jamais, de la vérité, qu'une notion plus ou moins obscure; puis, il devrait savoir, dans chaque cas, quelle est la sentence de Dieu, c'est à dire quelle est la peine qu'il inflige. Sur ce point, notre ignorance est absolue. Nous admirons la fatuité des écrivains catholiques, qui promulguent les jugements de Dieu, comme s'ils tenaient la plume dans ses conseils. Qui donc leur a révélé les secrets de la justice divine? Ils invoquent le malheur qui frappe tel individu, telle nation; et les voilà qui proclament, le plus souvent dans l'intérêt de leur cause, les décrets de la Providence. Mais savent-ils ce qui est un mal? Rien de plus grossier que leur conception du mal et de la peine. Ils estiment le bonheur et le malheur d'après les biens extérieurs de la vie, et sur cela ils décident que la pauvreté est une punition, que la guerre est une punition. Et qui leur dit que la richesse est une récompense? Si le vrai bonheur est dans la charité, la richesse qui rétrécit le cœur ne peut-elle pas être un mal, et, par suite, une peine, tandis que la pauvreté, si elle ouvre l'âme à la charité, sera un bien, une récompense?

Nous n'entendons pas à notre tour dévoiler des secrets qui sont impénétrables, notre dessein est uniquement de montrer que l'homme ne peut pas scruter la justice divine; qu'il lui suffise d'avoir la conviction qu'elle existe. Ce que nous disons des individus est vrai aussi des peuples. La guerre est certes un mal, et la paix un bien; l'histoire atteste néanmoins qu'il y a telle paix qui tue, et qu'il y a telle guerre qui régénère; l'histoire enseigne encore que la guerre a eu une mission civilisatrice, elle est donc tout ensemble un bien et un mal : qui nous dira où est la peine, où est la récompense? La conception étroite que nous combattons conduit encore à une autre erreur que nous repoussons de toutes nos forces. De ce que la guerre est une peine, et de ce que le mal moral est inhérent à l'homme, le comte de Maistre conclut que le sang coulera toujours et qu'il doit couler comme un sacrifice permanent. Oui, le mal existe sur la terre, mais notre mission est d'en diminuer l'étendue. Si c'est une utopie de croire que le mal disparaisse jamais entièrement, c'est une idée tout aussi fausse de dire que les hommes s'entretueront toujours comme des bêtes sauvages.

Il est temps d'arriver à notre conclusion. La justice divine exerce incessamment son action, mais en tant qu'elle frappe l'individu, nous ne pouvons pas la pénétrer, car nous ignorons ce qui est un mal ou un bien, et ce qui est une peine ou une récompense. La même impossibilité n'existe pas pour les nations; la suite de leurs destinées dévoile les desseins de Dieu, les secrets de sa providence et de sa justice. C'est dire qu'il ne faut pas trop nous hâter dans nos jugements; il faut attendre que celui qui seul sait la vérité, nous la révèle. Ce n'est donc qu'à distance, et quand les faits ont eu leur entier accomplissement, que l'on peut chercher la volonté de Dieu. Il nous suffit de savoir que les peuples comme les individus ont leur responsabilité; il y a donc une loi du devoir à laquelle ils sont tenus d'obéir. Quand cette conviction sera entrée dans la conscience humaine, un grand progrès sera accompli dans le développement du droit international.

SECTION II. — LA DIPLOMATIE AU XVIe SIÈCLE.

§ 1. Les faits.

I

Un historien allemand, peu suspect de sentiments antimonarchiques, dit que le régime royal a été peu favorable à la diplomatie, parce qu'il favorise la politique machiavélique, dont l'idéal consiste à tromper (1). C'est dire que les rois naissent trompeurs. La proposition, quelque mal sonnante qu'elle paraisse, est très vraie. Quel est le principe du machiavélisme? C'est que l'utilité légitime tout. Or il y a des positions sociales qui impliquent nécessairement la prédominance de l'intérêt personnel; telle est la royauté. Quand Louis XIV disait : l'État c'est moi, il exprimait avec naïveté la pensée de tous les princes, et qu'est-ce que cette pensée, sinon un monstrueux égoïsme? Les rois sacrifient d'abord

(1) *Saalfeld*, Geschichte der neuesten Zeit, T. 1, p. 68.

les peuples à leur moi; quand le roi de Pologne a bu, les Polonais n'ont qu'à danser. Et si les nations ne sont que des instruments pour les menus plaisirs des princes, que devient le droit? Il ne peut pas même en être question.

Au XVIe siècle, les témoignages qui confirment notre thèse abondent malheureusement. La politique se concentrait dans la lutte de la France et de la maison d'Autriche : et quels étaient les sentiments des deux peuples sur le droit et le devoir? Ces mots n'avaient pas encore de sens dans les rapports internationaux. Un envoyé vénitien dit des Français, qu'ils passaient pour être peu fidèles à leurs promesses : « c'est une opinion commune chez eux, ajoute *Suriano*, que *là où est l'intérêt, là est l'honneur et la grandeur* (1). » Est-ce calomnier la nation qui s'est toujours vantée de son désintéressement? Un ambassadeur de France, à Madrid, répondra pour nous : « *Choses d'État*, écrit-il à Charles IX, *permettent ou du moins souffrent quelquefois le déshonnête* (2). » Les Espagnols, race chevaleresque, si nous en croyons les poètes, montraient-ils plus d'élévation dans leurs sentiments? En 1564, le cardinal Granvelle écrit à Perez que l'on a pris un faussaire; il demande ce qu'il en faut faire : « En France, dit-il, il s'est trouvé un faussaire tellement habile dans l'art de la contrefaçon des écrits et des signatures, qu'il lui a été fait grâce de la vie, et on le gardera avec soin pour utiliser son talent dans l'occasion. » Perez répond : « qu'il ne serait pas mal de garder Malespina (c'était le nom du faussaire), *pour l'employer dans quelque bonne occasion*, quoique pourtant, ajoute le ministre d'Espagne, de pareils sujets ne soient pas bien rares dans cette contrée, Dieu merci (3)! » Voilà une correspondance on ne peut plus édifiante : on voit que *le déshonnête* était pratiqué, sans ombre de scrupule, jusqu'à faire du crime le plus vil, un instrument de la politique des princes. Après cela, il faut s'attendre à tout. La liste serait longue des péchés de la diplomatie du XVIe siècle; nous laissons de côté les noms mal famés; les Philippe II, les Charles IX; on pourrait nous reprocher de juger les rois sur le rebut de l'humanité. Il y

(1) *Tomaseo*, Relation des ambassadeurs vénitiens, T. I, p. 498.
(2) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. IV, p. 346.
(3) *Granvelle*, Papiers d'État, T. VIII, p. 420.

avait au XVIe siècle un roi qui passait pour être un type de chevalerie ; il y avait un empereur qui affectait dans sa conduite la gravité espagnole et la sévérité chrétienne : voyons-les à l'œuvre.

II

En 1539, Charles-Quint demanda à François Ier la permission de passer par ses États pour aller châtier la révolte des Gantois. Les conseillers de l'empereur combattirent cette idée comme une folle témérité : n'était-ce pas se livrer à la discrétion d'un ennemi qui avait tant d'offenses à venger? Il se trouva aussi dans le conseil du roi de France des hommes qui estimèrent, qu'il fallait se saisir de Charles-Quint et ne le lâcher qu'après avoir obtenu entière satisfaction sur toutes les prétentions de François Ier. Le roi résista à ces perfides insinuations. « Il est difficile de décider, dit *de Thou*, lequel des deux princes montra le plus de grandeur ; ou Charles qui venait sans crainte se mettre au pouvoir d'un roi qu'il avait si souvent irrité et qu'il avait traité avec si peu d'égards dans sa prison, ou François qui, généreux en cette occasion, eut la délicatesse de ne faire aucune demande à son rival pendant le séjour qu'il fit chez lui (1). » Voilà les faits et le jugement d'un grand historien. Nous dirons à notre tour que rien ne dépeint mieux la politique princière du XVIe siècle. De quoi loue-t-on François Ier ? De n'avoir pas manqué à sa parole, c'est à dire de n'avoir pas fait un acte de coquin. Il faut que les mœurs publiques aient été bien viles, pour que le plus simple acte d'honnêteté soit glorifié comme une action chevaleresque. Quant à la prétendue générosité de François Ier, c'était tout simplement du calcul. Sa vie tout entière témoigne qu'il avait les qualités brillantes du chevalier, mais que la plus haute des vertus chevaleresques, l'honneur, lui faisait défaut. Il fut toujours prêt à trahir ses alliés, quand l'intérêt du moment paraissait l'exiger. Rien de plus honteux que sa politique italienne. Encore à la veille du traité par lequel il livra Florence aux vengeances des Médicis, il protesta « qu'il ne ferait aucun arrangement sans stipuler l'avantage et la

(1) *De Thou*, Histoire universelle, livre I.

conservation d'une cité qu'il considérait comme sienne; » ses ministres donnèrent les mêmes assurances aux ambassadeurs de la république; ils allèrent jusqu'à dire qu'ils consentaient à passer pour traîtres, si le roi ne comprenait Florence dans son traité avec l'empereur (1). La malheureuse cité fut en effet comprise dans le traité, pour être vendue et trahie.

Il y a dans la vie de François Ier une plus grande tache encore, s'il est possible, c'est sa conduite lors du traité de Madrid qui lui rendit la liberté. Il fit les promesses les plus solennelles « de garder chacun des points et articles qu'il signait; » il jura « sur sa parole de roi, » il jura « sur son honneur, » il jura « après avoir touché corporellement les Évangiles de Dieu (2). » Ce serment était un mensonge! Quelques heures avant de signer le traité, le roi fit en présence de ses conseillers une protestation authentique contre le consentement qu'il allait donner : il y déclare « qu'il a fait ce traité pour éviter les maux et inconvénients qui pourraient arriver à la chrétienté et à son royaume, mais que c'est par force et contrainte, et que tout ce qui est contenu dans ce traité sera et demeurera nul et de nul effet (3). » Cette protestation même était un mensonge. François Ier ne se souciait guère du bien de la chrétienté; son but unique était de sortir de prison, où il s'ennuyait comme un enfant. Le sacrilége fut suivi d'une comédie qui ne fait qu'ajouter à l'infamie. François Ier rassembla quelques princes et quelques évêques pour figurer les états généraux; ces prétendus états décidèrent que le roi ne pouvait pas aliéner le territoire de la France, et que le serment qu'il avait fait dans sa captivité ne pouvait déroger au serment plus solennel qu'il avait prêté à son sacre. La nation aurait parlé ainsi, si elle avait été consultée; mais en se soumettant à la volonté nationale, pour échapper à l'exécution du traité, il restait au prince un devoir d'honneur à remplir, c'était de reprendre des fers qui ne lui avaient été enlevés que sous des conditions qu'il ne pouvait pas remplir. Notre décision est celle d'un soldat : « Ce que les gens d'honneur promettent prisonniers, dit *Tavannes*, les oblige de les tenir, ou de retourner en

(1) *Cantu*, Histoire universelle, T. XIV, p. 188.
(2) *Dumont*, Corps diplomatique, T. IV, 1, p. 409.
(3) *Id.*, *ibid.*, T. IV, 1, p. 415.

prison. Il y a pareillement faute de rompre en liberté la foi promise, qu'étant captif de s'en aller, quand on est mis sur sa foi (1). »

Il n'y a qu'une excuse pour François Ier; la conscience générale de son temps ne lui reprocha rien, que dis-je! elle approuva le roi chevalier qui avait manqué à sa parole et forfait à l'honneur. Un historien italien célèbre la conduite de François Ier, comme l'action la plus noble, la plus admirable que l'on trouve dans les annales de l'histoire : « Il promit, dit-il, avec l'intention de ne pas tenir, mais ce fut pour sauver la France (2). » Le parjure fut provoqué, choyé, encouragé par les princes et les gens d'église. A peine Henri VIII apprit-il que François Ier était libre, qu'il lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à ne pas observer le traité; les députés étaient porteurs d'avis émanés de canonistes et de théologiens, unanimes à conseiller, à justifier la violation d'une parole jurée (3). Enfin, le vicaire de Dieu prit parti pour le roi, qui foulait aux pieds les promesses les plus sacrées. Charles-Quint se refusa à croire à tant d'immoralité; il écrivit à Clément VII : « Il y en a qui affirment que Votre Sainteté a dispensé François Ier de son serment, avant même qu'il l'eût demandé. Je ne puis croire que le vicaire du Christ ait donné un si mauvais exemple. Que deviendrait la religion, si celui-là même qui en est le gardien encourageait les hommes à la mépriser (4)? » Cependant l'incroyable était vrai ; le pape, aussi bien que Henri VIII, prit l'initiative de l'approbation d'un acte criminel ; parlant à l'ambassadeur d'Angleterre, il dit à plusieurs reprises, avant que le traité de Madrid fût signé : *Que ce traité était excellent, mais à une condition, c'est que le roi de France ne le tînt pas* (5). Le roi parjure pouvait donc tranquilliser sa conscience; il avait pour lui une autorité réputée infaillible, alors qu'elle décide du bien et du mal. Quelle aberration du sens moral! Que l'on vienne nous vanter après cela la sainteté de la politique pontificale !

(1) *Tavannes*, Mémoires, dans la Collection de *Petitot*, T. XXIII, p. 214.
(2) *Vettori*, Sommario dell' istoria d'Italia. (*Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. IV, 2, p. 24.)
(3) *Lingard*, Histoire d'Angleterre, T. VI, p. 135.
(4) *Le Plat*, Monumenta concilii Tridentini, T. II, p. 272.
(5) *Raumer*, Historische Briefe, T. I, p. 247.

III

Charles-Quint seul se plaignit ; mais sa propre conduite ne lui en donnait pas le droit. Il est vrai qu'il faisait profession et presque étalage de son respect pour la foi jurée ; les ambassadeurs vénitiens en font la remarque (1) et ils ajoutent que l'empereur observait soigneusement les lois de l'honneur et de la justice, *pour autant qu'on en pouvait juger par les apparences* (2). En effet Charles-Quint, plus avisé que son rival, eut soin d'avoir toujours les apparences pour lui. Mais l'opinion publique ne se laisse pas abuser à la longue ; il mourut avec la réputation d'un grand trompeur, et il la méritait (3). Ses contemporains sont unanimes à lui reprocher la supercherie dont il usa à l'égard du landgrave de Hesse. Guillaume d'Orange vit dès lors qu'il n'y avait pas à se fier à la bonne foi des Espagnols (4). En Allemagne, on ne douta pas de la fraude ; on racontait que l'évêque d'Arras, le fameux Granvelle, avait fait boire les deux électeurs qui signèrent l'acte frauduleux (5). Quand la ruse se découvrit, les Allemands en firent de vifs reproches au duc d'Albe ; mais l'empereur avait un acte signé et il l'exécuta (6), par une de ces supercheries, dit *d'Aubigné*, que ce prince se crut toujours permises, quand il s'agissait de son intérêt. Les ambassadeurs vénitiens, si bien informés, et en général favorables à Charles-Quint, prononcent le mot de *fraude* (7) ; ils remarquent que le roi d'Espagne aimait à se servir dans ses négociations de paroles ambiguës, qu'il interprétait ensuite à sa guise ; c'est ainsi, disent-ils, qu'il trompa le pape Paul III, et même son propre gendre, le prince Farnèse (8).

Ceux qui défendent la mémoire de Charles-Quint contre cette

(1) *Navagero*, dans *Alberi*, Relazioni degli ambasciatori veneti, 1re série, T. I, p. 343 : « Fa professione di osservare la parola sua e di remplire quanto promette. »

(2) « Per quanto si puo vedere. » *Tiepolo*, dans *Alberi*, I, 1, p. 73.

(3) *Brantôme*, Vies des grands capitaines, Charles-Quint (livre I, ch. 1). Les Picards, grands moqueurs, l'appelaient *Charles qui triche*, en jouant sur les mots *Charles d'Autriche*.

(4) Lettres de Guillaume d'Orange à De Marnix et à l'empereur d'Allemagne. (*Groen van Prinsterer*, Archives, T. III, p. 91 ; T. V, p. 63.

(5) On y avait remplacé le mot *einig* par le mot *ewig*.

(6) *Rommel*, Geschichte von Hessen, T. IV, p. 330-337, et notes, p. 307-312.

(7) « Con inganno. » *Contarini*, dans *Alberi*, I, 1, p. 445.

(8) *Marino Cavalli*, dans *Alberi*, I, 2, p. 213.

accusation de fourberie, soutiennent que l'intention de tromper n'est pas prouvée. Mais au moins ne lui fait-on pas injure en lui imputant une duplicité, car il était coutumier du fait. En 1526, le cardinal Colonna proposa à l'empereur de chasser le pape de Rome ; Charles-Quint fit part de ces offres à Hugues de Moncada, son ambassadeur, et l'autorisa à prêter la main à l'entreprise, en lui recommandant toutefois le plus grand secret. Le complot s'exécuta, le Vatican fut pillé, le pape courut risque de vie. Que fit l'empereur? Il dit au nonce « le grand déplaisir qu'il avait de ce qui s'était fait et, pour plus grande satisfaction, que le pillage avait été contre sa volonté ; il dépêcha un envoyé extraordinaire auprès de Sa Sainteté, pour lui écrire sa justification (1). » Voilà Charles-Quint en flagrant délit de mensonge ; ce qui embellit l'affaire, c'est qu'il était le défenseur du saint-siége, comme chef du saint-empire romain. Que penser, après ce coup de traître, de la prise de Rome par l'armée de l'empereur et du deuil affecté par le vainqueur, quand il apprit le sac de la ville sainte et la captivité du pape? Cette comédie de surprise et de douleur n'empêcha pas l'avocat de l'Église, de tenir le saint-père sous bonne garde pendant six mois et de le rançonner comme prisonnier de guerre.

Les vieilles archives qui s'ouvrent de nos jours aux regards curieux de l'historien, révèlent des secrets qui font peu d'honneur aux grands hommes du XVIe siècle. Un des faits les plus curieux de la vie de Charles-Quint, c'est sa conduite lors de la convention de Passau et de la paix d'Augsbourg. Le grand tompeur, trompé à son tour par Maurice de Saxe, fut obligé de fuir devant les protestants. Une paix de religion devint urgente; Ferdinand ne cessait d'écrire à son frère que le salut de l'Allemagne et l'existence de la maison d'Autriche étaient compromis, si l'on ne se hâtait de traiter avec les princes, que l'orgueil impérial qualifiait toujours de révoltés. Charles-Quint allait-il déserter la politique de toute sa vie, pour briser l'unité chrétienne, lui qui en était le défenseur? Il refusa d'intervenir, et laissa faire le roi des Romains. Scrupule honorable, disent les historiens, puisque l'empereur voulut rester fidèle à son rôle. Mais voilà que la *Correspondance de Philippe II* nous

(1) Lettre de Charles-Quint à Moncada (*Lanz*, Correspondenz, T. I, p. 216); lettre à son frère Ferdinand (*ib.*, p. 227).

apprend que le scrupule n'était qu'un jeu : l'empereur révoqua formellement le traité de Passau (1). C'est pour se réserver cette porte de derrière qu'il voulut rester étranger aux négociations. En effet, la convention conclue sans le consentement de l'empereur, était nulle! Le trait est d'un maître; Machiavel y aurait applaudi; mais la postérité se ralliera au jugement d'un contemporain : « Ce que Charles-Quint peut, dit *du Bellay*, soit par tromperie ou autrement, lui est loisible, pour parvenir à ses fins, entièrement fondées sur ambition... L'empereur n'a ni foi ni loi, rien ne lui est sacro-saint, moyennant qu'il lui advienne quelque profit : il tient pour loisible tout ce qui lui plaît, il ose tout ce qu'il estime loisible (2). »

IV

Charles-Quint et François Ier n'ont qu'une excuse, c'est qu'ils étaient au niveau des sentiments généraux de leur temps. L'Angleterre était gouvernée par un prince théologien, que le pape décora du titre magnifique de défenseur de la foi. Henri VIII avait un cardinal pour ministre. Eh bien, si la politique anglaise, au XVIe siècle, se distingue de la politique française et espagnole, c'est qu'elle est plus égoïste encore et plus déhontée. Henri VIII venait de conclure un traité d'alliance avec François Ier, lorsque la couronne d'Allemagne fut ambitionnée par le roi de France et par le roi d'Espagne. Sollicité par son allié et par son neveu, il promit son appui à l'un et à l'autre, et ne tint parole à aucun. La rivalité de la France et de l'Angleterre, qui ensanglanta la première moitié du XVIe siècle, ne tarda pas à éclater; Henri VIII se porta médiateur, mais ce fut pour mieux tromper son allié de France ; au moment même où il offrit son arbitrage, il agissait déjà sous main en ennemi. Le cardinal Wolsey, digne d'un tel rôle, mit une insigne fourberie à duper François Ier par des protestations d'amitié, pendant qu'il négociait une union étroite entre Henri VIII, Charles-Quint et Léon X; les protestations les plus mensongères ne coû-

(1) *Gachard*, Correspondance de Philippe II, T. I, préface, p. 190-192.
(2) *Du Bellay*, Mémoires, dans la Collection de *Petitot*, T. XIX, p. 307, 349.

taient rien à ce prince de l'Église; il mit une véritable effronterie à jurer la paix sur sa tête, pendant que Henri VIII faisait déjà des préparatifs pour envahir la France (1).

On ne peut faire un pas dans la diplomatie menteuse du XVIe siècle, sans rencontrer la main d'un homme d'église. Léon X mettait dans sa fourberie l'aisance et le sans-gêne qui conviennent au vicaire de Dieu, dont la parole fait le juste et l'injuste. Sa Sainteté professait ouvertement la doctrine de Machiavel; elle disait à qui voulait l'entendre que, quand on avait traité avec un prince, il fallait se hâter d'entrer en relation avec son ennemi (2). Le saint-père resta toujours fidèle à cette maxime, qui lui permettait de tromper tous ses alliés. Il commença par prendre parti pour François Ier. Pendant qu'il se proclamait l'allié de la France *jusqu'à la mort*, il se laissa tenter par des offres plus avantageuses que lui fit Charles-Quint : l'empereur lui promit Parme et Plaisance, il lui promit des terres et des pensions pour tous ses parents légitimes et illégitimes. Sur cela, Léon X, l'*ami jusqu'à la mort* de François Ier, se tourna contre son allié, en conservant, toutefois, les apparences d'une bonne entente avec celui qu'il trahissait. Un historien français, toujours calme et impartial, dit que ces fourberies étaient dignes d'un Borgia (3), Dans ses relations avec les princes italiens, Léon X suivit en effet la politique d'Alexandre VI. Ayant attiré à Rome, sous la garantie d'un sauf-conduit, le tyran de Perouse, Baglioni, il le fit mettre à la torture, puis décapiter; et bien qu'un homme d'honneur, à plus forte raison un pape, ne doive pas hériter de ceux qu'il assassine, Léon X s'empara des possessions du tyran qui, tout criminel qu'il fût, n'avait pas cru à tant de perfidie chez le saint-père. Ce ne fut pas la seule trahison intéressée du souverain pontife; il chercha à s'emparer des États du duc de Ferrare par un complot; *Muratori* l'accuse même d'avoir attenté à la vie du duc (4)!

L'historien anglais qui a écrit la vie de Léon X, et qui juge son héros avec une indulgence excessive, s'indigne néanmoins de cette

(1) *Mignet*, Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

(2) *Suriano* : « Dice si del papa Leone che quando 'l aveva fatto lega con alcuno prince, soleva dir che pero non si dovea restar de trattar con lo altro principe opposto. »

(3) *Mignet*, Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

(4) *Roscoe*, Life of Leo the Tenth, T. III, p. 282, ss.

tortueuse politique. « En vain, dit-il, voudrait-on l'excuser par les crimes de ceux qui périrent victimes de ses trahisons ; la perfidie des tyrans italiens n'autorisait pas le pape à être perfide à son tour, leurs usurpations ne légitimaient pas les siennes. Que deviendrait le monde, si celui qui prétend punir un coupable s'arrogeait le droit d'être aussi criminel que lui ? La terre ne serait plus qu'une caverne de brigands. » Telle était la doctrine des vicaires de Dieu ! Léon X n'était pas une exception, il n'est pas un des papes monstres, il est plutôt un des meilleurs ; mais quant à la politique, il n'y a pas de différence entre les Médicis et les Borgia. Quand, en 1556, le conseil du roi de France délibéra sur les propositions de Paul IV, le maréchal de Brissac déclara *qu'il avait toujours entendu dire que le naturel des papes les invitait à changer aussi souvent de foi que de fortune, ne tenant rien pour déshonnête quand il tournait à leur profit particulier* (1). » Paul IV était cependant un pape de la réaction : cela prouve que les croyances catholiques n'avaient aucune influence sur la conduite de ceux qui se disaient les vicaires du Christ. Comment la religion aurait-elle moralisé les rois, quand elle était impuissante à moraliser les chefs de la chrétienté ?

§ 2. La théorie.

Ce n'est pas la chaire de saint Pierre qui donna l'éveil à la conscience publique, c'est la libre pensée à son point de départ dans la renaissance, dans la littérature et la philosophie. Un des poètes les plus gracieux de l'Italie chanta, au XVIe siècle, la chevalerie fabuleuse du moyen âge. L'*Arioste* prit au sérieux ce que la tradition rapportait des nobles sentiments des chevaliers ; en comparant la loyauté chevaleresque aux mœurs politiques de son temps, le poète dut croire à une triste décadence. Écoutons les vers que Voltaire aimait à citer comme une définition du droit des gens : « De quelle autorité sont-ils pour les grands princes, ces traités qu'ils rompent si facilement ?... Le souverain pontife, le roi de France, l'empereur font une ligue aujourd'hui : leur traité semble

1) Mémoires de *Duvillars*, dans la Collection de *Petitot*, T. XXX, p. 27.

être formé par les mains de l'amitié ; dès demain ils seront prêts à le rompre, et leur gloire ou leurs intérêts en feront des ennemis mortels. On les voit dans le moment d'une alliance qui leur paraît être nécessaire, oublier également et les injures qu'ils ont éprouvées et les services qu'on leur a rendus : leur politique ne connaît que le moment présent et l'art de réussir dans un projet qui peut leur devenir utile (1). » L'*Arioste* a raison de flétrir la conduite intéressée des princes de son temps ; mais il se trompe en chantant la loyauté de ses chevaliers imaginaires; les sentiments qu'il leur prête étaient étrangers aux hommes du moyen âge; une âpre ambition les animait, une ambition qui ne reculait devant rien. L'honneur et la générosité ne sont pas des vertus de la barbarie, ce sont des fleurs de la civilisation; en les transportant dans le passé, le poète subit l'illusion de tous ceux qui rêvent une perfection idéale; ne la trouvant pas dans la réalité, ils en décorent un passé imaginaire, tandis qu'ils devraient attendre de l'avenir la réalisation de leurs utopies, dans les limites de l'imperfection humaine.

Les sentiments dont l'Arioste s'inspirait n'étaient déjà plus, au XVIe siècle, le partage exclusif de la poésie. On les trouve chez un écrivain politique qui, à bien des égards, est le précurseur de Montesquieu. *Bodin* avoue que la foi n'était pas d'usage dans les traités que faisaient les princes : « qui plus est, dit-il, il y en a de si perfides, qui ne jurent point, s'ils ne veulent tromper. » *Bodin* réprouve énergiquement ce système de perfidie : « Le parjure est plus exécrable que l'athéisme, d'autant que l'athéiste qui ne croit point de Dieu, ne lui fait point tant d'injure, ne pensant pas qu'il y en ait, que celui qui le sait bien et le parjure par moquerie : de sorte qu'on peut dire que la perfidie est toujours conjointe avec une impiété et lâcheté de cœur, car celui qui jure pour tromper, il montre évidemment qu'il se moque de Dieu, et qu'il craint son ennemi... La foi est le seul fondement et appui de justice, sur laquelle sont fondées toutes les républiques, alliances et sociétés des hommes ; aussi faut-il qu'elle demeure sacrée et inviolable, et principalement entre les princes ; car, puisqu'ils sont garants de la foi, quel recours auront les peuples sujets à leur puissance, des

(1) *Ariosto*, Orlando furioso, XLIV.

serments qu'ils font entre eux, s'ils sont les premiers infracteurs et violateurs de la foi (1)? »

L'on voit que *Bodin* renverse le principe sur lequel repose le machiavélisme; loin d'admettre que les princes soient régis par une autre morale que les individus, il veut qu'ils soient plus stricts observateurs du devoir. En effet, les princes étant les représentants de la société, s'ils font du parjure une maxime, que deviendront les rapports sociaux? C'est à ce point de vue qu'il se faut placer pour décider la question de droit international soulevée par François Ier, après le traité de Madrid. Dans le droit privé, la violence vicie les contrats; en est-il de même des traités? *Bodin* répond que non, contre l'avis de plusieurs docteurs, parmi lesquels un cardinal ; aussi mal informés, dit-il, de l'état des républiques, comme du fondement de la vraie justice : « C'est une opinion de très pernicieuse suite; car on voit, depuis deux ou trois cents ans qu'elle a pris pied, qu'il n'y a si beau traité qui ne soit enfreint, de sorte que l'opinion a presque passé en force de maxime, que le prince, contraint de faire quelque paix à son désavantage, s'en peut départir, quand l'occasion s'en présentera. Mais c'est merveille que les premiers législateurs et jurisconsultes, ni les Romains, maîtres de la justice, ne se sont jamais avisés de pareilles subtilités, car on sait assez que la plupart des traités de paix se font par force ou par crainte du vainqueur ou de celui qui est le plus puissant (2). »

Les passions religieuses firent naître une question plus délicate; doit-on garder la foi aux infidèles? Nous dirons plus loin combien les préjugés égarèrent sur ce point les esprits les plus éminents. *Bodin* rappelle le décret du concile de Constance qui viola le sauf-conduit accordé par l'empereur à Jean Hus; il rappelle que le cardinal Julien rompit, sous ce prétexte, la paix faite avec les Turcs. La morale du publiciste français est plus élevée que celle de l'Église : « Si la foi ne doit pas être gardée aux ennemis de la foi, dit-il, elle ne doit pas être donnée ; et au contraire s'il est licite de capituler avec les ennemis, aussi est-il nécessaire de leur garder la promesse (3). » Tel est également l'avis d'un homme de

(1) *Bodin*, de la République, liv. V, p. 801, s. (édit. de 1583).
(2) *Id., ibid.*, liv. V, p. 803.
(3) *Id., ibid.*, liv. V, p. 808, s.

guerre. *Tavannes*, bien qu'attaché à la faction catholique, n'hésite pas à dire que la foi promise doit toujours être tenue, quand même elle eût été promise par force aux voleurs pour les attraper, quand elle eût été donnée par circonvention, quand elle eût été promise aux Turcs. Le point d'honneur du soldat s'indigne contre les subtilités inventées par une lâche superstition : « Il ne sert, dit-il, de faire des protestations et des excuses à Dieu tacitement au cœur contre ce que la bouche profère. C'est vanité de soustraire les ossements des reliquaires sur lesquels on jure. Dieu, scrutateur des cœurs, offensé de ces folles finesses, châtie les parjures qui préfèrent leur utilité à leur serment. » Mais est-il bien vrai qu'il peut y avoir utilité à manquer à ses engagements? L'opposition entre l'intérêt et le devoir n'existe réellement pas; écoutons *Tavannes :* « Quand il n'y aurait point péché, c'est mauvaise conduite d'être jugé et tenu sans foi; nul ne traite avec eux qu'en doute, plusieurs se dispensent et tiennent pour justice de tromper un trompeur (1). »

Montaigne abonde dans ces sentiments, il examine avec soin quel avantage on peut avoir à tromper; il trouve qu'il y a réellement profit pour le moment, mais perte pour l'avenir, et il en est de même de tous les calculs de l'égoïsme : « Ceux qui, de notre temps, ont considéré en l'établissement du devoir d'un prince, le bien de ses affaires seulement, et l'ont préféré au soin de sa foi et conscience, diraient quelque chose à un prince de qui la fortune aurait rangé à un tel point les affaires, que pour tout jamais il les pût établir par un seul manquement et faute à sa parole; mais il n'en va pas ainsi; on rechoit souvent en pareil marché, on fait plus d'une paix, plus d'un traité en sa vie. Le gain qui les convie à la première déloyauté, et quasi toujours il s'en présente, comme à toutes autres méchanchetés, mais ce premier gain apporte infinis dommages suivants, jetant ce prince hors de tout commerce et de tout moyen de négociation, par l'exemple de cette infidélité (2). »

Montaigne se plaît à opposer la morale de l'antiquité, même celle des peuples barbares, à la politique de ses contemporains : « A qui ne doit être la perfidie détestable, puisque Tibère la

(1) Mémoires de *Tavannes*, dans la Collection de *Petitot*, T. XXV, p. 348.
(2) *Montaigne*, Essais, liv. II, ch. 17.

refusa à si grand intérêt? On lui manda d'Allemagne que, s'il le trouvait bon, on le déférait d'Arminius par poison : c'était le plus puissant ennemi que les Romains eussent, qui les avait si vilainement traités sous Varus, et qui seul empêchait l'accroissement de sa domination en ces contrées-là. Il fit réponse que le peuple romain avait accoutumé de se venger de ses ennemis par voie ouverte, les armes en main, non par fraude et en cachette. Il quitta l'utile pour l'honnête (1). » « Au royaume de Ternate, continue *Montaigne*, parmi ces nations que à si pleine bouche nous appelons les barbares, la coutume porte qu'ils n'entreprennent guerre, sans l'avoir premièrement dénoncée; y ajoutant ample déclaration des moyens qu'ils ont à y employer... Quant à nous, moins superstitieux, nous tenons celui avoir l'honneur de la guerre qui en a le profit, et après Lysandre, disons que où la peau du lion ne peut suffire, il y faut coudre un lopin de celle du renard (2). »

Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur la loyauté des peuples barbares, et sur l'honneur des Romains, que Bodin appelle des maîtres de justice. Oui, Rome brille dans la science du juste et de l'injuste, mais seulement en tant qu'il s'agit de relations privées ; dans ses rapports avec les autres peuples, elle usait de la force, l'antiquité n'a pas connu d'autre droit international. Loin d'être un modèle à imiter, les anciens furent un écueil pour les hommes de la renaissance; ils séduisirent Machiavel et ils altérèrent le sens si droit de *Montaigne*. L'auteur des *Essais* examine si le prince peut jamais manquer à sa foi; il suppose qu'il s'agit « d'une urgente circonstance, de quelque impétueux et inopiné besoin de son État. » Il hésite dans sa réponse. D'abord il dit qu'on devrait attribuer cette nécessité à un coup de la verge divine, que ce serait malheur plutôt que vice, si le prince se laissait emporter hors de son devoir ordinaire. Puis, il lui vient un scrupule : « S'il se trouvait un prince de conscience si tendre, à qui nulle guérison ne semblât digne d'un aussi douloureux remède, je ne l'en estimerais pas moins, » dit-il. Il approuverait celui à qui son honneur et sa foi seraient plus chers que son propre salut et le salut de son peuple. Mais il n'ose pas faire de ce

(1) *Montaigne*, Essais, liv. III, ch. 1.
(2) *Id.*, *ibid.*, liv. I, ch. 5.

sacrifice une loi, et il finit par dire qu'il est parfois permis de faire taire la conscience, lorsque l'utilité publique est très apparente et très importante (1). » Qui ne voit que l'exception emporte la règle? La règle est telle qu'elle ne souffre pas d'exception. C'est la loi du devoir, et quand la loi du devoir pourrait-elle ne pas exister? Serait-ce quand elle se trouverait en collision avec le salut public? C'est encore le devoir qui devrait l'emporter. Le salut public ne légitime pas tous les moyens, il faut que les moyens trouvent leur justification en eux-mêmes. *Montaigne* le pressentait, mais la malheureuse idée que le salut public est la suprême loi, l'égara. Oui, elle est la loi suprême, en ce sens qu'on lui doit sacrifier tout ce qui est *intérêt*, jamais la *conscience*, ni le *devoir;* c'est au contraire au devoir qu'il faut faire tous les sacrifices, même celui de l'existence.

SECTION III. — LA DIPLOMATIE AU XVIIe SIÈCLE.

§ 1. Les faits.

I

Un des habiles diplomates des temps modernes écrit au commencement du XVIIe siècle : « Les princes font bien quelquefois des choses honteuses, qu'on ne peut blâmer quand elles sont utiles à leurs États; *car la honte étant couverte par le profit, on la nomme sagesse,* comme au contraire, si le profit n'y est point, elle est tenue pour lâcheté (2). » Ces paroles du président *Jeannin* dépassent même la doctrine de Machiavel : il n'y a rien de déshonnête en soi-même, tout dépend du succès; tout est donc licite, pourvu que l'on réussisse. Telle était la politique universelle au début du siècle des grandes guerres et des longues négociations dans lesquelles nous allons entrer. Un philosophe italien en a fait la re-

(1) *Montaigne,* Essais, liv. III, ch. 1.
(2) Négociations de *Jeannin,* dans *Petitot,* 2e série, T. XIV, p. 126.

marque : « La raison d'État, dit *Campanella*, est une invention des tyrans qui estiment que pour leur conservation ou leur grandeur il leur est permis de violer toutes les lois, même celles de Dieu (1). » La conduite des princes se modifia-t-elle, à la suite des luttes qui remplirent le XVIIe siècle? Jamais l'on ne vit des négociateurs plus déliés ; la finesse s'éleva jusqu'au génie. Est-ce que les rapports internationaux en profitèrent? A entendre les écrivains de la fin du siècle, il faudrait dire que le machiavélisme régna plus que jamais. Écoutons *Leibniz*, c'est un philosophe optimiste qui parle : « Les enfants jouent avec les osselets, disait Lysandre, les hommes avec les serments. L'on pourrait dire aujourd'hui, sans injustice, de beaucoup de princes, qu'ils s'amusent chez eux avec des chartes, et dans leurs relations politiques avec des traités (2). » L'opposition entre la morale privée et la morale publique paraît absolue : « Les sociétés, dit *Le Clerc*, et ceux qui les conduisent se font honneur de ce qui rendrait les particuliers très criminels et très odieux. On croit qu'il y a de l'honneur et de la gloire pour les États, à faire à leurs voisins tout le mal qu'ils peuvent impunément et à s'en rendre maîtres, s'il leur est possible, et les heureux succès justifient toutes les injustices (3). »

Ce sont des contemporains qui parlent et il faut toujours se défier de leurs plaintes, quand même ils sont philosophes optimistes. Nous ne prétendons pas que la loi du devoir a pris la place de l'utile au XVIIe siècle : la politique est toujours la science de ce qui est profitable, et quand il s'agit de s'agrandir, les princes ne sont pas trop difficiles sur les moyens. Cependant il est vrai aussi que le XVIIe siècle n'a pas vu de ces grossiers manques de foi, de ces tromperies déhontées que l'on rencontre au début de l'ère moderne. C'est de l'habileté peu scrupuleuse, c'est du savoir-faire qui exploite volontiers la simplicité; les dupes ne manquent pas, sans que l'on puisse dire précisément qu'il y ait des fripons. La conscience internationale s'éveille, ses hommes politiques font profession d'honnêteté; et bien que les faits ne répondent pas toujours aux paroles, c'est déjà beaucoup que les maximes soient honnêtes; elles finiront par pénétrer dans les mœurs.

(1) *Campanella*, Philosophia realis, Pars III, c 4, n° 6, p. 377.
(2) *Leibniz*, Codex juris gentium, Præfatio, p. 1.
(3) *Le Clerc*, Bibliothèque choisie, T. XX, p. 26.

Richelieu et son confident le capucin Joseph jouissent d'une bien mauvaise réputation; on disait que les deux éminences étaient l'incarnation de l'école politique qui réduit la diplomatie à l'art de tromper avec habileté. Cependant la lecture des écrits du grand cardinal ne laisse pas cette impression défavorable. Dans son *Testament*, il condamne ouvertement le machiavélisme; il enseigne « que les rois ne doivent tenir à rien plus qu'à la fidèle observation de leurs engagements (1). » Ses *Mémoires* ne démentent pas cette profession de foi; on n'y trouve aucune maxime que la morale condamne. C'est un esprit supérieur qui, par son habileté, l'emporte sur des adversaires moins déliés, ce n'est pas un trompeur; il rejette au contraire le reproche de duplicité sur les ennemis de la France. On lui fait un crime du traité de Ratisbonne qu'il refusa de ratifier. Les négociations qui aboutirent à ce traité sont très obscures. Ferdinand II était au faite de ses succès, il avait vaincu les protestants d'Allemagne et leur allié, le roi de Danemark; il possédait un général incomparable en Wallenstein; il dominait en Italie par la branche espagnole de sa maison; on pouvait redouter une monarchie universelle. C'est alors que Richelieu se décida à entrer en lice. Une diète était réunie à Ratisbonne pour délibérer sur les affaires d'Allemagne. Richelieu y envoya un ambassadeur accompagné du fameux père Joseph. Voici le portrait que Léon Brulard trace du capucin : « Il n'a rien de chrétien que le nom, et d'un religieux que son froc et sa corde. Jamais on ne vit une dissimulation plus profonde, ni une plus trompeuse duplicité. Il s'est uniquement appliqué à tromper les princes d'Allemagne, il a méprisé toutes les règles de la bienséance et de l'honnêteté, et ne s'est jamais proposé d'autre but que ce qui serait plus utile et plus propre à lui assurer les bonnes grâces du duc de Richelieu (2). » Que venait faire ce trompeur fieffé à Ratisbonne? L'objet apparent de sa mission était de faire la paix en Italie; en cela, il était d'accord avec les princes catholiques d'Allemagne. Les électeurs voulaient plus; l'orgueil de Wallenstein les offusquait, et les excès de ses mercenaires soulevaient les populations : la diète demanda à grands cris le renvoi

(1) *Richelieu*, Testament politique, 2e partie, ch. VI.
(2) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. III, p. 493.

du général et le licenciement de son armée. Tel était aussi le désir de Richelieu, puisqu'il cherchait à affaiblir la maison d'Autriche. Mais comment obtenir le consentement de l'empereur à des mesures dirigées contre lui? L'orgueil dynastique était aussi grand chez lui que l'ambition de la monarchie universelle; le capucin lui fit espérer que, s'il cédait aux vœux de l'Allemagne, son fils serait élu roi des Romains. Ferdinand céda; il consentit encore à la paix d'Italie, mais comme Gustave-Adolphe menaçait déjà l'empire, il exigea une garantie. Le capucin signa, au nom de son maître, l'engagement de ne pas assister les ennemis présents et futurs de l'empereur. Ici est la fraude, si Richelieu était d'accord avec son envoyé; car, au moment où le père Joseph traitait avec Ferdinand, le cardinal négociait avec Gustave-Adolphe : la convention de Ratisbonne n'aurait donc été signée que pour tromper l'empereur et les électeurs catholiques. En réalité, tous furent trompés; le fils de Ferdinand ne fut pas élu roi des Romains, et le renvoi de Wallenstein ouvrit l'Allemagne au roi de Suède, allié secret de la France. Mais Richelieu fut-il complice? Cela est probable, mais cela n'est pas prouvé. Dans ses *Mémoires*, il affirme que le capucin dépassa ses instructions, ce qui donnait au cardinal un motif de refuser sa ratification. Il y a plus; Richelieu dit que les ambassadeurs français déclarèrent eux-mêmes à Ratisbonne qu'ils excédaient leur pouvoir. S'il en est ainsi, il faut dire que les Allemands furent trompés, parce qu'ils voulurent bien jouer le rôle de dupes (1).

Il y a un reproche que l'on est en droit de faire à Richelieu, mais il s'adresse à son siècle plutôt qu'à un homme; il n'a aucun respect pour l'indépendance des nations, l'idée que les nations ont une existence inviolable n'existe pas encore dans la conscience publique. De là, des actes que l'on ne peut comparer qu'à des brigandages. Le duc de Savoie proposa au cardinal de partager avec lui les États de la république de Gênes, comme s'il s'agissait de biens vacants et sans maître. La France n'avait pas l'ombre d'un différend avec les Génois; la Savoie était en discussion avec eux pour un petit territoire, mais ce différend, en quelque sorte judi-

(1) *Richelieu*, Mémoires, T. VI, p. 362, s. — *Martin*, Histoire de France, T. XI, p. 334-340. — *Schœll*, Cours d'histoire, T. XXV, p. 99, s.

ciaire, ne pouvait pas offrir une cause, pas même un prétexte de guerre. Richelieu accepta néanmoins l'offre du duc Charles-Emmanuel, et le brigandage se serait peut-être accompli, si l'Espagne n'était intervenue en faveur de la république (1). Nous ne croyons pas que Richelieu ait songé sérieusement à s'emparer de Gênes; car il avait abandonné la politique d'aventure des rois de France qui cherchaient des conquêtes impossibles en Italie. Mais le fait seul d'un accord entre deux princes pour le partage d'un État indépendant est une énormité qui détruit dans ses fondements l'idée du droit international. Il faut la flétrir au XVIIe siècle, comme nous l'avons flétrie au XVe, comme nous la flétrirons au XVIIIe. Seulement les hommes sont plus ou moins coupables, selon que la conscience générale est plus ou moins éclairée. On peut dire qu'au XVIIe siècle, elle était encore muette. Croirait-on que la France et l'Espagne se liguèrent plusieurs fois pour le partage de l'Angleterre? L'idée venait des papes qui livrèrent l'île hérétique en proie aux princes orthodoxes. Ainsi, l'intérêt de la foi aurait légitimé un crime! Au XVIIe siècle, le projet cessa d'être sérieux; non que l'Église doutât de son droit, mais les princes sentaient que la chose était impossible. Richelieu avoue dans ses *Mémoires* que les traités conclus pour la conquête de l'Angleterre n'avaient d'autre but que de la rendre ennemie de l'Espagne (2).

La politique du XVIIe siècle était incompatible avec la loi du devoir. Nous avons dit que la France aspirait à reconstituer ce qu'elle appelait les frontières naturelles de l'ancienne Gaule; c'était presque un droit, à son point de vue, car les frontières naturelles viennent de Dieu, et la France les avait jadis possédées. De là une âpreté d'envahissement qui ne respectait rien. Pour atteindre le but de son ambition, Richelieu fut obligé de protester que la France ne cherchait pas à s'agrandir. La maison d'Autriche excitait des craintes, parce qu'on lui supposait des vues de domination universelle. En soulevant l'Europe contre l'ambition de l'Espagne, le cardinal devait se garder de laisser soupçonner l'ambition française; voilà pourquoi il se posa en défenseur de la liberté universelle. Écoutons les protestations de

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. VIII, p. 474, ss.
(2) *Richelieu*, Mémoires, T. III, p. 283, ss.

l'ambassadeur de France à la diète de Soleure; il s'adressait à l'Europe entière, en parlant aux Suisses : « L'intention du roi n'est pas d'usurper avec violence le bien d'autrui, ni de dépouiller des princes plus faibles que lui... *Il n'emploiera jamais ses armes à l'exécution d'un projet ambitieux.* Elles sont consacrées à repousser les invasions tyranniques des autres, et à défendre la cause commune... Sa Majesté veut que toute la chrétienté, dans laquelle les rois de France tiennent un rang si éminent, soit libre, et que chaque souverain jouisse en paix de ses États (1). »

C'était la maison d'Autriche qui, selon Richelieu, était dévorée d'une insatiable convoitise. Un pamphlet publié sous l'inspiration du cardinal, après la paix de Prague, est rempli de ces accusations, auxquelles l'auteur oppose la glorification de la politique française : « La France ne veut pas étendre ses frontières, la puissance qu'elle ambitionne est celle qui résulte de la gloire de ses actions. Satisfait des possessions qu'il tient de ses ancêtres, le roi ne prend les armes que pour défendre les droits de tous, la liberté générale, le salut de l'Europe. La maison d'Autriche trouble le monde, tandis que la France le pacifie (2). »

Ainsi Richelieu se posait en libérateur de l'Europe. Ces belles phrases étaient surtout à l'adresse de l'Allemagne, jalouse de son indépendance, alors même qu'elle faisait appel à l'étranger. Le cardinal ne cessait de représenter aux Allemands ce que le roi avait toujours désiré ardemment, la liberté de la Germanie; que s'il avait fait alliance avec le roi de Suède, c'était pour sauvegarder la liberté allemande; que s'il combattait l'Espagne, s'il s'opposait aux desseins ambitieux de la maison d'Autriche, c'était encore dans l'intérêt des princes allemands. » Dès l'origine de son intervention, Richelieu demanda des places de sûreté dans le Palatinat, et surtout en Alsace. A l'entendre, c'était dans l'intérêt de l'Allemagne, qu'il occupait ses forteresses (3). Si l'on compare ces protestations avec les déclarations que le cardinal faisait à Louis XIII, la duplicité du grand politique paraîtra évidente : lui-même ne s'en cache pas, disons mieux, il croyait qu'il n'y avait

(1) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. III, p. 424, s.
(2) *Deploratio pacis Germanicæ.* Paris, 1636 (dédicace à Louis XIII).
(3) *Richelieu*, Mémoires, T. VII, p. 296, 286.

aucun mal à berner les Allemands de belles paroles, tandis qu'il disait au roi, que la France devait étendre ses frontières jusqu'au Rhin. Là où nous trouvons de la duplicité, le cardinal ne voyait qu'une politique habile. Cependant l'habileté touchait de bien près à la tromperie. Écoutons les promesses solennelles que le cardinal fit à la diète de Francfort. La France occupait, en 1634, plusieurs places de l'Alsace, avec la volonté bien arrêtée de les garder. Ce qui n'empêcha pas Richelieu de déclarer à Francfort « *que Sa Majesté n'avait intention quelconque de s'agrandir aux dépens de l'Allemagne*, et était toute prête de remettre lesdites places aussitôt que, par un bon accommodement, cesserait l'obligation qu'il avait de conserver ceux qui avaient imploré sa protection (1). » Mêmes protestations à Worms, mêmes protestations au duc de Saxe : « Une des principales raisons qui avaient porté le roi à recevoir en sa protection des places dans l'empire, avait été pour obliger l'empereur en les rendant à la paix, de mieux traiter ses alliés (2). » Enfin il n'y a pas jusqu'aux Suédois que le cardinal ne cherchât à amuser par des promesses qu'il n'avait aucune envie de tenir : « *Que le roi tenait plusieurs places en Alsace, qu'il était prêt de restituer par la paix, pour le bien commun; n'ayant pas le dessein de s'agrandir*, tant s'en fallait que les intérêts de la France rendissent la paix plus difficile, qu'au contraire la disposition en laquelle était Sa Majesté la pouvait beaucoup faciliter (3). »

L'on sait comment la France tint ses promesses : pour savoir la vérité, il faut prendre toutes ses protestations au rebours. Richelieu ne voulait pas de la paix, et Mazarin ne la voulait pas davantage, parce que la guerre seule pouvait donner à la France la frontière du Rhin. Quant aux moyens employés par le cardinal pour tromper les Allemands, ils étaient si grossiers, que l'on se demande s'ils ne furent pas dupes volontaires. Il y avait tant de trompeurs, que l'on peut dire qu'il n'y avait plus de trompés : toutes les parties belligérantes faisaient profession de leur amour pour la paix, et aucune ne la désirait sérieusement. Ce qui est plus honteux, ce sont les vils moyens de corruption employés à

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. VIII, pag. 146, 147. — Négociations de *Feuquières*, T. II, pag. 367.
(2) Mémoires de *Richelieu*, T. VIII, pag. 241.
(3) *Id., ibid.*, T. IX, pag. 403.

ünster et à Osnabrück pour gagner les princes allemands et les éputés des Provinces-Unies. Les négociations secrètes de la paix e Westphalie donnent une triste idée de la moralité du XVIIe siècle. ous citerons quelques traits. Comme on savait que le plénipotenaire de l'empereur, le comte de Trautmansdorf, confiait indiffémment toutes ses affaires à son fils, les Espagnols donnèrent eux mille écus au jeune homme, pour l'engager à parler. azarin écrivit à ses plénipotentiaires, « qu'il serait bon si l'on ouvait par quelque voie l'engager à recevoir de la France quelque lus grande somme (1). » Les plénipotentiaires français écrivirent u ministre : « De grandes sommes d'argent ont été remises pour istribuer dans cette assemblée. Nous ne manquons pas d'user du nds qui nous a été envoyé; notre crainte est que les chevaux 'emportent pas le carrosse, ne se parlant pas moins que de 00,000 écus qui sont ici entre les mains dudit Penaranda (2). » ette somme était destinée en grande partie à gagner les députés es états. Les Espagnols promirent à deux Hollandais 200,000 écus ui leur seraient payés après la signature de la paix. Le roi demanda ses ambassadeurs « que ces deux députés, Paw et Knuyt étant ntéressés au point qu'ils le sont, s'il ne serait pas bon de les enager par quelque récompense, de servir la France (4). »

Voilà les mœurs politiques du XVIIe siècle. Qui était le plus couable? les rois qui offraient de l'or ou les misérables qui l'acceptaient? Pour que de pareils marchés se fassent sur la grande chelle où ils se pratiquèrent à Münster et à Osnabrück, il faut ue la conscience générale soit sinon indifférente, du moins peu clairée. C'étaient cependant des catholiques qui offraient et des hrétiens qui acceptaient. Nous ne doutons pas que dans leurs reations particulières, les diplomates du XVIIe siècle ne fussent 'honnêtes gens; mais comment conserver cette honnêteté dans es relations politiques, où rois et peuples ne se guidaient que 'après leur intérêt?

(1) Lettre de *Mazarin*, du 23 février 1646. (*Négociations*, T. III, p. 79.)
(2) Lettre des plénipotentiaires, du 17 mars 1646. (*Négociations*, T. III, p. 123.)
(3) Lettre du roi, du 7 avril 1646. (*Ibid.*, p. 147.)
(4) Mémoire du roi, du 22 juin 1646. (*Ibid.*, p. 230.)

II

La politique de l'intérêt conduit nécessairement à la mauvais foi, parce que, au point de vue de l'utilité du moment, la mauvais foi peut être avantageuse. On ne peut pas accuser la diplomati française d'être plus coupable que celle des autres États ; au con traire, étant plus habile, elle avait moins besoin de recourir à l tromperie. Les rois d'Espagne et les empereurs avec lesquels l France était en guerre étaient les représentants par excellenc du catholicisme; avaient-ils une moralité plus haute que le car dinal qu'ils accusaient de déserter la cause de la religion? Riche lieu ne cessa d'accuser les Espagnols de duplicité, et ils méritaien ce reproche; il fallait se défier d'eux, alors même qu'on les avai pour alliés, car l'alliance servait parfois de voile pour cache l'hostilité et pour l'exercer en toute sûreté (1). « Les deux chef fanatiques de la maison d'Autriche, dit *Sismondi*, croyaient que l fin qu'ils se proposaient, l'extermination de l'hérésie, sanctifiai tous les moyens. Aussi aucun remords ne les arrêtait jamais, n dans leur férocité contre leurs ennemis, ni dans leur perfidie en vers leurs alliés. Après avoir médité le crime, ils s'enfermaien dans leur oratoire pour implorer sur son accomplissement le bénédictions du ciel (2). »

Les négociations de Ferdinand II avec le roi d'Angleterre son un chef-d'œuvre de rouerie. Jacques Ier déconseilla à son gendre l'électeur palatin, d'accepter la couronne de Bohême, et il lu refusa son appui ; mais quand, après la défaite de Prague, le Pa latinat fut envahi par l'implacable vainqueur, le roi d'Angleterre crut devoir intervenir, pour conserver à ses petits-enfants l'héritage de leur père. Il envoya un ambassadeur à Ferdinand pour implorer le pardon du malheureux *roi d'hiver*, en promettant que celui-ci ferait sa soumission à l'empereur. Ferdinand donna une réponse très gracieuse : « Il sera heureux de faire quelque chose qui soit agréable au roi d'Angleterre, mais il ne peut rien sans

(1) Mémoires de *Richelieu*, T. IV, p. 33, 87.
(2) *Sismondi*, Histoire des Français, T. XIV, p. 67, édit. de Wouters.

avis des électeurs et des princes de l'empire. » Il avait cependant épouillé le palatin sans l'avis des états ! L'empereur ajouta qu'à a considération de Jacques II, il accorderait une trève pour le as Palatinat. Pendant que Ferdinand prodiguait ces belles paroles l'ambassadeur anglais, le duc de Bavière, entré dans le haut alatinat, pour exécuter, disait-il dans une prolamation publique, es ordres que l'empereur lui avait donnés, Digby, l'envoyé de acques Ier, se récria, il pressa Ferdinand d'arrêter le Bavarois. ouvelles promesses, accompagnées de lettres impériales. Digby lla trouver Maximilien, mais la conquête était déjà consommée. ux plaintes de l'Anglais, Ferdinand répondit que le duc de avière s'était seulement opposé aux ravages de Mansfeld. La érité est que les Espagnols et les Bavarois s'étaient partagé la onquête du Palatinat. Ferdinand renvoya l'ambassadeur de acques Ier aux conférences de Bruxelles, où des négociations taient entamées pour la réconciliation du palatin. C'était une anière d'amuser le roi d'Angleterre, pendant que les Espagnols chevaient la prise de possession du Palatinat. L'historien français qui nous empruntons ces détails, dit que Ferdinand affectait de rands scrupules quand il s'agissait des intérêts de l'Église : « Ce rince si religieux, ajoute *Levassor*, ne devait-il pas craindre aussi e déplaire à Dieu, en trompant d'une manière si contraire à Évangile un roi qui se reposait sur sa parole? Une conduite paeille à celle de Ferdinand passerait pour une insigne perfidie ntre particuliers ; à la cour d'un prince chrétien, c'est un coup habile politique (1). »

Les républiques ne valaient pas mieux que les rois. Les Proinces-Unies étaient liées à la France par les traités les plus ormels. Il y était dit « que les plénipotentiaires des États et du oi de France à Münster et à Osnabrück seraient tenus, aussi souent qu'ils en seraient requis, de déclarer aux ministres d'Espagne, u'il y avait une obligation mutuelle de ne conclure que conjoinement et d'un commun consentement, et même de n'avancer pas lus un traité que l'autre. » Il n'y avait pas à épiloguer sur de paeils engagements ; cela n'empêcha pas les États de traiter sépaément avec l'Espagne. La France protesta contre un procédé « si

(1) *Levassor*, Histoire de Louis XIII, T. II, p. 383-386, 498-500.

contraire à la foi publique; » mais en vain, le traité séparé fu signé (1). L'on dira que les intérêts de la république avaient change que l'Espagne, sa vieille ennemie, n'était plus à craindre, tandi qu'il fallait redouter l'ambition croissante de la France. Cela es vrai, mais cela revient à dire que ce ne sont pas les traités qu obligent, que c'est l'intérêt seul qui lie les nations. Telle était e réalité la doctrine de la jeune république; un greffier des État l'avoua avec une naïveté qui touche à l'impudence. « Ses maîtres dit-il, ne faisaient jamais de convention, sans songer en même temps aux moyens de n'exécuter pas les choses qui les pouvaien incommoder. » C'est dans cet esprit que les États avaient trait avec la France. On reprochait aux négociateurs d'avoir engagé le Provinces-Unies bien avant dans les intérêts de la France; ils re pondirent avec un proverbe flamand « que quand on avait fa entrer l'épousée dans le bateau, on ne tenait des promesses qu'o lui avait faites, que celles qu'on voulait (2). » Voilà bien le ma chiavélisme poussé jusqu'à l'effronterie!

§ 2. La théorie.

Les écrivains du XVIIe siècle, même les philosophes, sont singu lièrement timides dans leurs théories internationales. Il n'y a plu de Machiavel; la conscience publique réprouve la franchise dan la mauvaise foi, si l'on peut accoupler ces mots. Mais les plu grands penseurs ne s'élèvent pas encore à l'idée que la loi d devoir régit les rapports des peuples comme elle régit ceux de individus. De là, une hésitation continuelle entre le devoir et l'ut lité; on penche en faveur du devoir, mais on se prononce pou l'utilité; on voudrait concilier ce qui est inconciliable, et l'o aboutit à une diplomatie qui couvre ses tromperies du mantea de l'intérêt public. Au fond, c'est toujours la loi antique qui do mine les esprits : le salut public légitime tout.

Charron procéde de Montaigne, et reproduit quelquefois à l lettre la doctrine de son maître. Comme lui, il dit que « la perfidi

(1) *Bougeant*, Histoire du traité de Westphalie, T. III, p. 73, 81, 86.
(2) Lettre de Servien au cardinal de Mazarin, dans *Bougeant*, T. III, p. 194.

et le parjure est en certains cas plus vilain et plus exécrable que l'athéisme. Le perfide est ennemi capital de la société humaine, car il rompt et détruit la liaison d'icelle et tout commerce qui est la parole. » Voilà, croirait-on, le machiavélisme ruiné fondamentalement; mais après l'avoir démoli d'une main, *Charron* le reconstruit de l'autre. « La justice du souverain chemine un peu autrement que celle des privés; elle a ses allures plus larges et plus libres, à cause de la grande charge qu'il porte et conduit; dont il lui convient marcher d'un pas qui semblerait détraqué et déréglé, mais qui lui est nécessaire, loyal et légitime. Il lui faut quelquefois mêler la prudence avec la justice, et comme l'on dit, coudre à la peau du lion, si cela ne suffit, la peau du renard. » *Charron* n'admet cependant pas cette dangereuse théorie sans restrictions; c'est la voix de la conscience qui les lui inspire, mais elles sont insuffisantes : quand la loi du devoir ne domine pas d'une façon absolue, c'est comme si elle n'existait point. Il faut d'abord, dit-il, que ce soit pour se conserver, non pour s'agrandir, pour se garantir des tromperies, non pour en faire : « Il est permis de jouer à fin contre fin, et près du renard le renard contrefaire.» Il faut aussi, continue *Charron*, que ce soit avec mesure et discrétion; ici il rentre dans la voie de la morale, et ne veut pas que les méchants abusent de ses maximes, et qu'ils en prennent occasion de faire passer leurs méchancetés, car il n'est jamais permis de laisser la vertu et l'honnête pour suivre le vice et le déshonnête. « Arrière donc, s'écrie le moraliste, toute injustice, perfidie, trahison et déloyauté; maudite la doctrine de ceux qui enseignent toutes choses bonnes et permises au souverain (1)! »

Voilà de nobles pensées et de belles paroles : mais comment les concilier avec la théorie du salut public? *Charron* retombe de nouveau dans ses funestes concessions : « Il est quelquefois requis de mêler l'utile avec l'honnête, et entrer en composition des deux. » Mais le moyen de composer entre l'honnête et le déshonnête? *Charron* ne vient-il pas de dire que cela est impossible? Il répond « qu'il ne faut jamais tourner le dos à l'honnête, mais bien quelquefois aller à l'entour et le côtoyer, y employant

(1) *Charron*, de la Sagesse, livre III, ch. 8.

l'artifice et la ruse (1). » On sent, aux tergiversations de l'écrivain, l'embarras où il se trouve; il voudrait tout ramener à la justice; mais l'utile réclame avec tant de force, que le moraliste cède au politique. Après s'être prononcé pour la justice, il finit par dire que « pour garder justice aux choses grandes, il faut quelquefois s'en détourner aux choses petites, et que, pour faire droit en gros, il est permis de faire tort en détail. » Décidément, c'est le salut public qui l'emporte : « Aux affaires confuses et déplorées, le prince doit suivre non ce qui est beau à dire, mais ce qui est nécessaire d'être exécuté. Machiavel ne dit pas autre chose. *Charron* admet qu'il est permis au prince « de se saisir d'une place, ville ou province *fort commode à l'État*, plutôt que la laisser prendre et occuper à un autre puissant et redoutable, au grand dommage et perpétuelle alarme dudit État. » Est-ce là un cas de salut public? ou n'est-ce pas plutôt un brigandage? Si l'État, menacé dans sa tranquillité par l'usurpation d'un voisin puissant, a assez de force pour l'empêcher en s'emparant lui-même d'une ville ou d'une province convoitée, pourquoi n'intervient-il pas pour la conserver au légitime possesseur?

Il est dangereux d'ouvrir une porte, quelque étroite qu'elle soit, à l'injustice; l'on a beau y mettre toutes les restrictions possibles, ces prétendues garanties contre l'abus disparaissent dans la pratique, parce que la concession même que l'on fait à l'utile, aux dépens de l'honnête, est un abus. La morale politique de Charron, déjà plus relâchée que celle de Montaigne, se relâche encore davantage dans les mains d'un écrivain qui ne craignit pas de justifier tous les coups d'État, sans excepter la Saint-Barthélemy. *Gabriel Naudé* prend appui sur la doctrine de Charron; il reproduit ses expressions, mais en laissant de côté les restrictions en faveur de la justice; et qu'en résulte-t-il? Le machiavélisme dans toute son horreur. Il confond la justice avec la prudence, et la prudence « n'a d'autre but que de rechercher les divers biais et les meilleures et plus faciles inventions de traiter et faire réussir les affaires que l'homme se propose. » Parmi les maîtres de cette prudence, *Naudé* cite en première ligne *Tibère*, qui disait « que

(1) *Charron*, de la Sagesse, livre III, ch. 2.

de toutes les vertus qu'il possédait, il n'y en avait aucune qu'il aimât plus que la dissimulation, » et *Louis XI*, « le plus sage et avisé de nos rois, qui tenait pour maxime principale de son gouvernement que celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner.» *Naudé* ne se contente pas de la dissimulation : « Non seulement ces deux parties de se défier et dissimuler à propos, qui consistent en l'omission, sont nécessaires aux princes; mais il est encore souvente fois requis de passer outre et de venir à l'action et commission, comme, par exemple, de gagner quelque avantage, et venir à son dessein par moyens couverts, équivoques, et subtilités. » *Naudé* ne veut pas même que l'on considère la prudence politique comme une prudence particulière ; n'est-ce pas, dit-il, la politique ordinaire, enseignée et pratiquée tous les jours, sans aucun soupçon d'injustice (1)?

N'en voulons pas trop à Naudé, il a été à mauvaise école : attaché toujours à des princes d'Église, il apprit chez eux à tout sacrifier au but. Il n'y a pas de différence entre Machiavel et l'Église; celle-ci rapporte à la cause de Dieu ce que le politique italien appelle salut public. Que la cause de Dieu ou le salut public soit la loi suprême, peu importe, les conséquences sont identiques : il n'y a pas d'injustice, pas de crime, qui ne devienne juste; que dis-je? qui ne soit glorifié comme une vertu! Il n'y aura de droit international que le jour où l'on reconnaîtra que le droit est un, qu'il régit les nations comme les individus, de sorte que ce qui est injuste dans les relations des individus, ne saurait devenir juste dans celles des peuples. On était encore loin de cette doctrine au XVIIe siècle. *Descartes* va nous dire ce que la philosophie pensait de la justice internationale.

La princesse palatine Élisabeth demanda au philosophe ce qu'il pensait du fameux livre de Machiavel, intitulé *le Prince*. *Descartes* se mit à le lire; il trouva plusieurs préceptes qui lui semblaient fort bons, il y en eut aussi qu'il ne put approuver. « Je crois, dit-il, que ce en quoi l'auteur a le plus manqué, est qu'il n'a pas mis assez de distinction entre les princes qui ont acquis un État par des voies justes et ceux qui l'ont usurpé par des moyens illégitimes, et qu'il a donné à tous, généralement, les préceptes

(1) *Naudé*, Considérations politiques sur les coups d'État, p. 54-58.

qui ne sont propres qu'à ces derniers. » Qui ne s'attendrait ici à ce que le philosophe flétrît les voies illégitimes de la tyrannie et ceux qui réduisent ces voies en préceptes? Il n'en est rien. *Descartes* continue : « Pour instruire un bon prince, il me semble qu'on doit supposer que les moyens dont il s'est servi pour s'établir ont été justes, *comme en effet je crois qu'ils le sont tous, lorsque les princes qui les pratiquent les estiment tels ; car la justice entre les souverains a d'autres limites qu'entre les particuliers; et il semble qu'en ces rencontres Dieu donne le droit à ceux auquels il donne la force* (1). »

En vérité, Machiavel est dépassé, s'il pouvait l'être ; jamais la force n'a été divinisée plus ouvertement, jamais le droit n'a été nié avec tant d'assurance. Si *Descartes* a raison, il ne peut être question d'un droit international : car qu'est-ce qu'un droit qui dépend de l'appréciation individuelle des princes ? Hâtons-nous d'arriver à un philosophe qui combat du moins le machiavélisme en théorie : « Je ne puis assez m'étonner, dit *Campanella,* qu'il y ait des hommes qui portent aux cieux la doctrine de Machiavel, comme si c'était un idéal de politique. Mon étonnement se change en indignation, quand je vois que partout on applique la funeste maxime qu'il y a des choses permises par la raison d'État qui ne le sont point par la conscience. Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus impie et de plus absurde ; car celui qui nie que la conscience ait un empire universel sur les relations publiques comme sur les relations privées, témoigne par cela seul qu'il n'a pas de conscience. Réduire l'homme au culte de l'utile, c'est l'assimiler aux bêtes qui elles aussi sont portées par instinct vers l'utile, et détournées du nuisible. Mais à l'homme Dieu a donné la lumière de la raison, et la voix de la conscience pour distinguer le bien du mal : cette lumière lui fera-t-elle défaut dans les choses publiques ? cette voix se taira-t-elle dans les affaires de la plus haute importance (2) ? »

Voilà des paroles qui respirent un vif sentiment de justice internationale. *Campanella* ne se borne pas à la critique, il oppose sa doctrine à celle qu'il flétrit, la *prudence* à l'*astuce :* « La *prudence*

(1) *Descartes,* Œuvres, T. IX, p. 387, ss.
(2) *Campanella,* de Monarchia hispanica, p. 297, ss. (édit. de 1641.)

a son principe en Dieu, c'est un rayon de la sagesse éternelle ; elle se confond avec la justice. Le machiavélisme repose sur l'arbitraire des intérêts et des passions humaines. La *prudence* unit les hommes par le plus fort des liens, le droit ; tandis que l'*astuce* craint les hommes et les divise. Le but de la *prudence* est l'intérêt de tous; le machiavélisme parle beaucoup du salut public, mais ceux qui le suivent n'ont en vue que leur intérêt propre. La *prudence* élève les peuples et les améliore; l'*astuce* les avilit et les dégrade (1). » *Campanella* mériterait d'être célébré comme le fondateur du droit international, s'il était resté fidèle à ses principes dans l'application qu'il en fait. Mais en combattant le machiavélisme, le philosophe italien ne paraît avoir songé qu'au gouvernement intérieur des États. Dans les relations internationales, son utopie de monarchie universelle l'a égaré; elle détruit l'idée même d'un droit qui régit les nations, puisqu'elle détruit les nationalités. *Campanella* revendique la domination universelle pour les descendants de Charles-Quint : il suffit de cette fausse idée pour altérer toutes les notions de droit et de justice que l'auteur enseigne. L'adversaire de Machiavel recommande à son prince la force, l'intrigue et la tromperie pour s'emparer de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre; on dirait que ce n'est plus le même écrivain qui parle. Chose singulière! *Campanella* et *Machiavel* sont au fond d'accord, parce qu'ils sont dominés par la même idée. Le politique du xve siècle veut l'indépendance de l'Italie, et il sacrifie tout à ce but sacré. Le politique du xviie siècle veut la monarchie universelle au profit du catholicisme; sa cause est plus sainte encore, c'est celle de Dieu; c'est pour cela qu'il ne respecte aucun droit, et que tous les moyens lui semblent légitimes.

Pour que le droit international devienne possible, il faut que l'idée de monarchie universelle fasse place à l'idée d'une société de peuples. Un philosophe anglais paraît partir de ce principe : « C'est une erreur blâmable, dit *Bacon*, de penser qu'il n'y a entre les nations d'autre lien que celui d'un même gouvernement ou d'un territoire commun; il y a entre elles une confédération implicite et tacite qui dérive de l'état de société (2). » Voilà bien la base

(1) *Campanella*, Philosophia realis, pars III, c. ix, n° 3, p. 395; — Monarchia hispanica, p. 24, s.

(2) *Bacon*, de Bello sacro.

du droit international; il ne s'agit plus que de formuler les lois qui régissent la société des nations. L'illustre philosophe ne s'est pas livré à ce travail, et nous ne savons s'il y eût réussi. Dans son opuscule sur *la Sagesse des anciens*, il y a un chapitre *sur la foi due aux traités*. L'occasion était excellente pour développer l'idée d'une justice internationale; au lieu de cela, *Bacon* se borne à décrire les faits, comme un naturaliste décrit les plantes et les animaux : « Les traités, quelque solennels qu'ils puissent être et de quelque serment qu'ils soient appuyés, ont si peu de stabilité, qu'on doit plutôt regarder ces serments comme une espèce de cérémonial et de formalité destinée à en imposer au vulgaire, que comme une sûreté et une garantie qui puisse assurer l'exécution de ces traités (1). » *Bacon* ne dit pas qu'il y ait une meilleure politique possible, il se contente de constater un fait historique et d'en expliquer la cause : les traités ne sont observés par les princes que pour autant qu'ils y trouvent leur intérêt; c'est, dit notre philosophe, une suite nécessaire de la *licencieuse souveraineté* qui leur appartient. Mais cela doit-il être ainsi? ou cela pourrait-il être autrement? *Bacon* ne pose pas cette question; c'est à peine si, par le ton de ses paroles, on sent qu'il désapprouve la politique dominante. Le philosophe anglais a écrit l'histoire de Henri VIII. C'est un singulier héros, à moins qu'on n'écrive sa vie, comme Tacite écrivait celle des empereurs romains: le dernier des Tudors eût été digne de vivre parmi les Césars. Tel n'est pas le point de vue de *Bacon;* il fait presque du roi d'Angleterre le type d'un prince parfait! L'éloge prouve contre l'historien : la conscience chez lui n'était pas à la hauteur du talent, dans la vie privée, et nous craignons que les défaillances morales de l'homme n'aient réagi sur le génie de l'écrivain.

Il faut arriver à *Grotius*, pour apercevoir un progrès véritable dans la justice internationale. L'illustre écrivain ne s'est occupé que du droit de guerre, nous l'apprécierons plus loin. Contentons-nous ici de remarquer que pour le juger, il faut le comparer avec ses contemporains; il est certes inférieur comme philosophe à Descartes, à Campanella, à Bacon, mais dans le droit des gens il a une supériorité évidente sur ces grands penseurs. Il termine son

(1) *Bacon*, Sagesse des anciens, n° 5.

ouvrage par des *conseils pour la bonne foi et la paix;* on y lit ces belles paroles sur la politique régnante qui n'était autre que le machiavélisme : « Une doctrine qui rend l'homme ennemi de l'homme ne peut être profitable à la longue. » Montaigne et Charron avaient dit à peu près la même chose, mais dans l'application ils avaient biaisé, transigé, et en définitive faibli au point de rouvrir la porte au machiavélisme, après l'avoir combattu.

Les aberrations de ces brillants écrivains inspirent un sentiment de tristesse. Il faut faire une grande part dans leurs erreurs à l'influence du temps où ils vécurent, influence toute-puissante, à laquelle les plus grands génies n'échappent pas. La politique du XVIIe siècle, nous l'avons établi par d'assez nombreux témoignages, n'était autre que la politique mal famée de Machiavel; l'idée fatale du salut public entraînait les hommes d'action et inspirait les hommes d'intelligence. Cependant cette cause n'explique pas à elle seule les faiblesses d'un Descartes et d'un Bacon. Il y en a une autre qui est moins honorable; ils aimaient à ménager les puissances, et se contentaient volontiers de la liberté abstraite de la pensée. Le XVIIe siècle est l'époque la plus brillante de la royauté; on dirait qu'elle fascine les esprits; philosophes et poètes semblent considérer l'état social fondé sur la domination des princes comme l'idéal de l'humanité; ils gourmandent les esprits inquiets que le présent ne satisfait pas. *Descartes* s'explique sur ce point avec une singulière naïveté : « Jamais, dit-il, mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées et de bâtir dans un fonds qui est tout à moi. Je ne saurais nullement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées ni par leur naissance ni par leur fortune au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire en idée toujours quelque réformation... Pour l'imperfection des sociétés, elles sont quasi toujours plus supportables que ne serait leur changement; en même façon que les grands chemins, qui tournoient entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit, en grimpant au dessus des rochers et descendant jusques au bas des précipices (1). » Trans-

(1) *Descartes,* Discours de la Méthode, 2e partie.

portez cette disposition d'esprit dans le domaine des relations internationales, et vous aboutirez avec Descartes à approuver la politique des princes, par cela seul que les princes la pratiquent. Bacon, homme de cour, était presque flatteur des rois par position sociale. Il n'y a pas jusqu'au sévère Campanella qui, dans la prison où le retenait le despotisme royal, n'ait pris la plume pour glorifier le roi d'Espagne et pour servir son ambition. Ces faiblesses du XVIIe siècle expliquent les hardiesses du XVIIIe, et nous réconcilient avec ses tendances révolutionnaires. La philosophie n'est pas une simple curiosité de l'esprit, elle doit aspirer à perfectionner les choses humaines. C'est la grande gloire de nos pères; tâchons de n'être pas des enfants indignes d'aussi illustres ancêtres.

CHAPITRE III

LA GUERRE

SECTION I. — LE DROIT DE GUERRE A LA FIN DU MOYEN AGE.

Quand on compare le droit de guerre du XVIe siècle avec les sentiments que l'on attribue communément à la chevalerie, on serait tenté de croire à une profonde déchéance. En établissant cette comparaison, il faut se garder de l'illusion qui nous porte à embellir le passé, et surtout le moyen âge que l'on aime à poétiser. Nous avons apprécié ailleurs les temps dits chevaleresques, nous avons fait la part de l'imagination, et la part de la réalité; et nous sommes arrivé à cette conclusion, que l'esprit de la chevalerie était celui de l'aristocratie, c'est à dire un étroit esprit de caste (1). Les rapports de chevalier à chevalier étaient ennoblis par une espèce de fraternité; mais en dehors de ce cercle régnait un superbe dédain pour les classes inférieures, c'est à dire pour l'immense majorité des hommes. Si nous avons trouvé l'humanité dans les temps féodaux, ce n'est qu'en germe; pour que ce germe se développât, il a fallu que la féodalité fût brisée. Il en est de l'humanité de la chevalerie comme de l'égalité dans les cités de l'antiquité. Les citoyens de Sparte et de Rome étaient égaux, mais la masse des hommes était esclave; pour fonder l'égalité générale, il a fallu que

(1) Voyez le T. VIIe de mes Études : *l'Église et la féodalité*.

les murs étroits des cités grecques et romaines tombassent. L'égalité doit profiter à tous les hommes, sinon elle n'existe pas; de même, l'humanité doit embrasser tous les hommes, sinon elle n'existe pas.

Pour apprécier le droit de guerre du XVIe siècle, il faut le mettre en regard, non pas de la chevalerie fabuleuse des romans, mais de la chevalerie réelle du XIVe et du XVe siècle. Ces deux siècles touchent, d'une part, au moyen âge, et d'autre part, aux temps modernes. Si, comme on se l'imagine, la chevalerie et le christianisme ont humanisé les mœurs, il faut que le droit de guerre, à la fin du moyen âge, porte les marques de cette influence. La comparaison sera d'autant plus intéressante qu'il y eut comme une recrudescence de l'esprit chevaleresque dans les longues guerres qui divisèrent l'Angleterre et la France. Nous avons un tableau de maître de ces temps; on n'accusera pas *Froissart* de ravaler la chevalerie, s'il y a un reproche à lui faire, c'est d'avoir embelli son récit; le chroniqueur s'identifie avec ses héros, et ce chroniqueur est un artiste. Si nous ne trouvons pas l'humanité dans *Froissart*, c'est qu'elle était étrangère à ce dernier âge de la chevalerie, aussi bien qu'au régime de la féodalité.

§ 1. Froissart.

« Si comme en Lombardie et en Italie, ils ont d'usage en Gallice et en Castille et disent : *Vive le fort! vive qui vainque* (1)! » C'est presque le cri de Brennus sur les ruines de Rome : *Malheur au vaincu!* Cette exaltation de la force est le caractère des temps où les hommes ne respirent que combats et conquêtes. Telle était l'époque décrite par *Froissart*; le chroniqueur est à moitié poète, et il chante des sentiments qu'il partage; nous lui laissons la parole : « Il n'est ébattement, ni gloire en ce monde que de gens d'armes! Comment étions-nous réjouis quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand ou une route de mulles de Montpellier, de Narbonne, de Toulouse et de Carcassonne, chargés de

(1) *Froissart*, Chroniques, livre III, ch. CIV.

draps de Bruxelles, ou de pelleteries venant de la foire, ou d'épiceries venant de Bruges, ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie! Tout était nôtre, ou rançonné à notre volonté. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous pourvoyaient et nous amenaient en notre châtel les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les moutons tout gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés comme rois, et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait devant nous (1). » C'est un *capitaine robeur* qui parle. *Froissart* n'a pas un mot de blâme pour les terribles bandes qui désolaient la France, et comment les aurait-il flétries? N'étaient-elles pas conduites par des chevaliers? A ce titre, les sympathies du chroniqueur sont pour les brigands, plutôt que pour les vilains qu'ils dépouillaient : « Et toujours gagnaient *pauvres brigands* à piller villes et châteaux, et y conquéraient si grand avoir que c'était merveille (2). » Ainsi, ce n'est pas sur le *pauvre pays* que le chroniqueur s'apitoie, il a l'air de plaindre les *pauvres brigands*. Ce trait est caractéristique. Les mœurs que nous appelons chevaleresques étaient barbares; les combats, le meurtre, le pillage, ces malheurs de tous les instants, étaient devenus comme des événements réguliers et habituels. Là où tout le monde souffre et fait souffrir, le sentiment de l'humanité s'émousse et se perd; comment donc se serait-il développé au moyen âge?

En réalité, ce sentiment manque à *Froissart* et à ses contemporains. C'est à peine s'il s'éveille, quand la religion est en cause. Les Cambrésiens font une excursion dans le Hainaut et y prennent la ville d'Aspre : « Si entrèrent les Français dedans, et trouvèrent les gens, hommes et femmes, en leurs hôtels, si les prirent à leur volonté, et tout le leur, or et argent, draps et joyaux, et leurs bêtes, et puis boutèrent le feu en la ville et l'ardirent. » *Froissart* ne s'émeut pas du sac d'une ville, mais il s'y trouvait une communauté de moines noirs; les vainqueurs pillèrent le moutier et y mirent le feu; ici le chroniqueur ajoute : *moult vilainement* (3). Le comte de Hainaut détruit la ville de Saint-Amand : « peu échap-

(1) *Froissart*, Chroniques, livre IV, ch. XIV.
(2) *Id.*, *ibid.*, livre I, partie Ire, ch. CCCXXIV.
(3) *Id.*, *ibid.*, liv. I, part. I, ch. C.

pèrent qu'ils ne fussent tous morts et occis, car nul n'était pris à merci. » Pas un mot de blâme, ni de compassion. Le lendemain les gens de Valenciennes brûlèrent l'abbaye, et brisèrent toutes les cloches; *Froissart* ajoute : « dont ce fut dommage, car il y en avait de moult bonnes et mélodieuses, et si ne leur vint à nul profit qui compter fasse (1). » Il en est toujours ainsi : *Froissart* ne s'émeut que lorsque des cloches sont détruites, ou lorsque des églises sont le théâtre du meurtre et de la destruction! Ne dédaignons pas trop cette singulière pitié. C'est une étincelle du feu sacré de l'humanité qui ne s'éteint jamais entièrement dans le cœur de l'homme; un jour elle deviendra une flamme qui échauffera toutes les âmes. Le droit qui protégeait le moine s'étendra au monde laïque, la chaumière sera respectée à l'égal de l'église et la vie du vilain sera respectée aussi bien que celle du clerc.

Au XIVe et au XVe siècle, nous sommes encore loin de cette ère d'humanité. Les historiens louent, et nous-mêmes nous avons loué la courtoisie du prince Noir et de la chevalerie de son temps. Il est bien vrai que les chevaliers entre eux étaient courtois, en ce sens du moins que les prisonniers conservaient la vie. Charles d'Espagne, irrité contre deux chevaliers que Charles de Blois avait faits prisonniers, les demanda pour les mettre à mort. Charles de Blois remontra que ce serait « grand'cruauté et peu d'honneur à lui, et grand blâme pour eux tous, de traiter ainsi deux si vaillants hommes : « Les deux chevaliers, dit *Froissart*, furent durement ébahis, ce fut bien raison, et dirent qu'ils ne pouvaient croire que gens d'armes dussent faire ni consentir telle cruauté que de mettre à mort chevaliers pris en faits d'armes, pour guerres de seigneurs (2). »

« Qui merci prie, dit ailleurs notre historien, merci doit avoir (3). » Voilà de belles paroles, mais la médaille a son revers. On a trop vanté l'esprit chevaleresque des Anglais au XIVe siècle : leur courtoisie cachait une cupidité de marchand. Le roi Jean fut traité par le prince Noir avec tous les témoignages extérieurs de déférence et de considération. « Mais cette noble hospitalité

(1) *Froissart*, Chroniques, liv. I, part. I, ch. CXXXVIII.
(2) *Id.*, *ibid.*, liv. I, part. I, ch. CLXXXVII.
(3) *Id.*, *ibid.*, liv. I, part. I, ch. CCXXI.

douard se la faisait payer; le geôlier, avant la *rançon*, se faisait ompter *la pistole;* les *dépens de garde* du roi de France se monaient à dix mille réaux par mois (1). » Le duc d'Orléans, fait prionnier à Azincourt, éprouva pendant une captivité de trente ans, e que c'était que la générosité anglaise. La garde de sa personne oûtait vingt sous par jour : le prince était obligé de faire venir de rance toutes les provisions qui lui étaient nécessaires pour vivre elon son rang. En l'année 1430, il fut confié à un chevalier qui n fit l'entreprise au prix de trois cents marcs par an. Cette somme arut bientôt exorbitante au conseil d'Angleterre; on mit donc entretien du prince français en adjudication publique et au raais. Le comte de Suffolk offrit de s'en charger au plus bas prix, noyennant quatorze sols et quatre deniers par jour (2). Ainsi la ourtoisie anglaise consistait à mettre au rabais la nourriture 'un prisonnier, premier prince du sang de la famille royale de 'rance !

La chevalerie du continent n'avait pas de sentiments plus levés : « Anglais sont convoiteux, dit *Froissart*, aussi sont tous ens d'armes (3). » Si le vainqueur consentait à laisser la vie au aincu, c'était moins par humanité que pour en obtenir une ançon. Cet esprit de lucre fait un triste contraste avec la généroité que l'on suppose aux chevaliers. Les Anglais et les Portugais, raignant que leurs prisonniers ne se tournent contre eux, prenent la résolution de les tuer : « Si ordonnèrent tantôt un trop iteux fait; car il fut commandé que quiconque avait prisonnier, ue tantôt il l'occît, et que nul n'y fût excepté, ni dissimulé, omme vaillant, comme puissant, comme noble, comme gentil, ni omme riche qu'il fût. Là furent barons, chevaliers et écuyers qui ris étaient, en dur parti : ni prière n'y valait rien qu'ils ne fussent norts, lesquels étaient épars en plusieurs lieux çà et là et tous désarmés et cuidaient être sauvés, mais non furent. Donc au voir lire, ce fut grand'pitié, car chacun occiait le sien, et qui occire ne le voulait, on lui occiait entre les mains, et disaient Portingaais et Anglais qui donnèrent ce conseil : Il vaut mieux occire que

(1) *Michelet*, Histoire de France, livre VI, ch. III.
(2) *Champollion*, Notice historique sur Charles d'Orléans, en tête du Recueil de ses poésies.
(3) *Froissart*, Chroniques, livre III, ch. XLII.

être occis. Si nous ne les occions, ils se délivreront, et puis nous occiront, car nul ne doit avoir fiance en son ennemi. »

Quelle est la réflexion que cet affreux massacre de chevaliers désarmés inspire à l'historien de la chevalerie? « Or, regardez la grand mésaventure, car ils occirent bien ce samedi au soir de leurs prisonniers, dont ils eussent eu quatre cent mille francs l'un parmi l'autre (1). » Ainsi c'est une pensée de gain qui préoccupait les chevaliers quand ils tuaient froidement leurs prisonniers! Voilà la générosité chevaleresque prise sur le fait : c'est du calcul. Qu'on cesse donc de reprocher à la civilisation moderne la sécheresse de cœur et l'esprit de lucre. Aujourd'hui le vainqueur aurait honte de nourrir des sentiments qui étaient ceux de la chevalerie!

Quand il y avait si peu de vraie humanité entre chevaliers, peut-on s'attendre à des sentiments humains dans les relations de l'aristocratie féodale avec les classes asservies? Le Prince Noir, chevalier courtois, était cruel, féroce même, lorsqu'il avait affaire à de malheureux vilains. Était-il arrêté dans sa marche dévastatrice par la résistance obstinée de quelque château? au lieu d'admirer le courage de ses adversaires, il se vengeait d'eux comme un sauvage se venge, en les égorgeant. Au sac de Limoges, il était déjà gravement malade, et réduit à se faire porter en litière ; ce qui ne l'empêcha pas de faire massacrer sous ses yeux les habitants désarmés, et jusqu'aux femmes et aux enfants.

Au XIVe siècle, l'oppression de la féodalité excita les serfs à la révolte. Un mouvement démocratique éclata en France et en Angleterre. La Belgique avait pris l'initiative ; plus heureux que leurs voisins, les Flamands jouissaient de la richesse et de la liberté. On peut voir dans *Froissart* les sentiments d'envie que cette prospérité des vilains nourrit dans la noblesse féodale, et les cruautés dont les chevaliers français se rendirent coupables dans les guerres contre les bourgeois de Gand et de Bruges. *Froissart* se réjouit de la défaite des Flamands, quoiqu'il fût leur compatriote. Il remarque que leur exemple encourageait la révolte des serfs en Angleterre et en France (2). La victoire des barons français

(1) *Froissart*, Chroniques, livre III, ch. XX.
(2) *Id.*, *ibid.*, livre II, ch. CVIII.

arrêta le mouvement populaire; le chroniqueur ne doute pas que ce ne fût avec l'aide de Dieu. « Or, regardez la grande diablerie que ce eût été, si le roi de France eût été déconfit en Flandre, et la noble chevalerie qui était avec lui en ce voyage. On peut bien croire que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France, et autant bien ès autres pays; car les vilains se rebellaient et menaçaient jà les gentilshommes et dames qui étaient demeurés derrière; aussi bien leur était le diable entré en tête pour tout occire, si Dieu proprement n'y eût pourvu de remède (1). »

Ces réflexions de *Froissart* doivent ouvrir les yeux à ceux qui conserveraient encore quelque illusion sur la chevalerie. La protection des faibles et des opprimés n'était-elle pas le premier devoir des chevaliers? Mais voici que les vilains sont poussés à la révolte par les mauvais traitements de leurs seigneurs; les barons leur font une guerre cruelle pour maintenir leur tyrannie, et l'historien de la chevalerie représente le triomphe de la force sur le droit comme un jugement de Dieu! *Froissart* se hâtait trop de célébrer les malheurs des serfs et des bourgeois comme un jugement de Dieu; les desseins de la Providence échappent à notre vue bornée; ce que nous regardons comme un triomphe est souvent le premier pas vers le déclin. Le chroniqueur croyait la féodalité victorieuse, et elle était mourante; le mouvement démocratique qu'il croyait comprimé n'était qu'arrêté, et bientôt il va devenir irrésistible.

L'idée du droit ne pouvait naître dans un âge où régnait le privilége; et là où il n'y a pas d'égalité, il est difficile que l'humanité se fasse jour. Les guerres permanentes étaient encore un obstacle à ce que des affections plus douces se développassent. Il faut que la société même change pour que les sentiments des hommes se modifient, mais la société ne peut se transformer que par l'action des individus. On dirait un cercle vicieux. Cependant la transformation s'accomplit. Il n'y avait que la classe dominante au moyen âge qui fût vouée à la guerre; les vilains et les bourgeois ne pouvaient partager des passions dont ils étaient les victimes. C'est l'avénement des classes inférieures qui changea l'état social, qui donna une autre direction aux besoins et aux goûts des hommes. De

(1) *Froissart*, Chroniques, livre II, ch. CLXXXVII.

guerrière qu'elle était, la société va devenir pacifique, et l'humanité prendra la place de la barbarie. Cette révolution se préparait déjà au moyen âge.

§ 2. Charles d'Orléans. — Gerson. — La paix.

Le XIVe siècle est une époque de sang et de ruines : « Par toutes terres, dit *Froissart*, était en ce temps le monde en tribulation et en guerre (1). » Dans leur longue lutte avec la France, les Anglais se montrèrent pillards insatiables; les excès auxquels ils se livrèrent engendrèrent cette haine profonde du peuple français pour le nom anglais, qui a survécu à toutes les révolutions. Au XIVe siècle, la haine des malheureux habitants, foulés par leurs avides vainqueurs, n'était que trop légitime. Ils exhalèrent leur désespoir dans des imprécations :

Ils n'ont laissé port, ne vue,
Ne guerne, ne guernellier
Tout entour notre cartier.
Dieu s'y met, mal leur en joue.

Abandonné, trahi par ses princes, le peuple invoqua Dieu et la sainte Vierge contre ses impitoyables ennemis :

Nous prierons Dieu de bon cœur fin
Et la douce vierge Marie,
Qu'el doint aux Angloys male fin,
Dieu le père si les maudie (2).

Les princes, à leur tour, subissaient parfois les malheurs de la guerre. Charles d'Orléans, fait prisonnier à Azincourt, resta trente ans dans les fers. Ses malheurs le rendirent sensible aux malheurs de sa patrie : « Jadis on la nommait en tous pays le trésor de noblesse; les étrangers y venaient pour trouver des modèles de

(1) *Froissart*, Chroniques, livre II, ch. CCXXV.
(2) *Leroux de Lincy*, Chants historiques français, T. I, p. CCCI, s.

outes les vertus chevaleresques, et maintenant elle est accablée le maux. » Le poète demande quelle est la cause de ces maux? Il épond que ce sont les vices des hommes (1). La guerre est à ses eux un châtiment divin.

Dieu a voulu chrétienté punir,
Qui a laissé de bien vivre la voie (2).

Que la France se corrige, et Dieu viendra à son aide, et lui endra la paix (3). La paix, tel est le vœu le plus ardent du pauvre risonnier. Il dit que

Tout chrétien qui est loyal et bon
Du bien de paix se doit fort réjouir,
Vu les grands maux et la destruction
Que guerre fait par tout pays courir (4).

Chacun doit l'aimer, car elle est une source de biens pour tous es hommes, tandis que la

Guerre ne sert que de tourment.
Je la hais, pour dire le voir,
Bannie serait pleinement
S'il en était à mon vouloir (5).

Ch. d'Orléans a écrit une ballade sur la paix. Il invoque d'abord a sainte Vierge :

Priez pour paix, douce Vierge Marie,
Reine des cieux et du monde maîtresse,
Faites prier par votre courtoisie
Saints et saintes, et prenez votre adresse
Vers votre fils, requérant sa hautesse,

(1) *Ch. d'Orléans*, Poésies, 1842, p. 171.
(2) *Ibid.*, Ballade CXIV, p. 180.
(3) *Ibid.*, Complainte de France, p. 174.
(4) *Ibid.*, Ballade CXIV, p. 180.
(5) *Ibid.*, Ballade CXVI, p. 183.

Qu'il lui plaise son peuple regarder
Que de son sang il a voulu racheter,
En déboutant guerre qui tout dévoye.
De prières ne vous veuillez lasser :
Priez pour paix, le vrai trésor de joye.

Les prélats, dit le poète, doivent prier pour la paix, car par la guerre l'étude cesse et les moutiers sont détruits. Les rois, les princes, les ducs et les comtes doivent prier pour la paix,

Car méchants gens surmontent gentillesse
En leurs mains ont toute votre richesse.

Le peuple doit prier pour la paix, car ses seigneurs ne peuvent, pendant la guerre, l'aider en sa grande détresse (1). Que cet amour de la paix ne soit pas tout à fait désintéressé, qu'il se confonde dans la pensée de *Ch. d'Orléans* avec sa propre délivrance, lui-même ne s'en cache pas, il exprime en beaux vers les regrets que lui inspirait le souvenir de la France. Telle est la loi de l'humanité; ce n'est pas seulement le poète prisonnier, c'est tout le genre humain qui a dû éprouver les maux infinis de la guerre, avant de faire des vœux et des efforts pour la conservation de la paix.

Après les guerres des Anglais, le désir de la paix devint général en France, on le trouve exprimé dans des chants populaires (2).

Dieu veuille mettre bonne paix
Par toute la chrétienté!
Mais que ce soit à tout jamais;
Si vivions tous en loyauté,
Si chrétienté fût unie,
Nous menassions joyeuse vie
Et mettrions tristesse en prison.
Ceux par qui c'est, Dieu les maudie
Et aussi la Vierge Marie,
Sans avoir jamais guérison.

Un théologien, s'inspirant de ces sentiments, prêcha la paix en

(1) *Ch. d'Orléans,* Ballade sur la paix, p. 176.
(2) *Leroux de Lincy,* Chants historiques, T. I, p. 379.

présence du roi et des grands, et en fit un devoir pour les princes : « Le roi, dit *Gerson*, ne peut rien faire de plus agréable à Dieu que de conclure la paix : c'est par là qu'il montrera qu'il est un vrai disciple de Jésus-Christ, car c'est la paix qui fait les enfants de Dieu. Heureux les pacifiques, dit le Christ, ils seront appelés les fils de Dieu ! Les princes chrétiens s'obligent par serment à défendre la chrétienté. Cependant par leurs guerres continuelles ils la déchirent : n'est-ce pas comme si une main coupait l'autre, comme si un œil arrachait l'autre? En vain, pour justifier les guerres, invoque-t-on l'Écriture sainte : c'est Dieu lui-même qui ordonnait les guerres du peuple élu contre les infidèles, mais dans le sein d'Israël il veut la charité et la paix. » Au xve siècle, le droit des nations s'éveillait, et les guerres avec l'Angleterre donnèrent une force immense à ce sentiment : la guerre est légitime, disait-on, car le roi soutient son bon droit. Il n'y avait rien à répondre au point de vue politique. *Gerson* fait appel au spiritualisme chrétien : « Les Anglais aussi, dit-il, prétendent que le droit est de leur côté : si chacun s'obstine dans ces prétentions, la guerre ne sera-t-elle pas éternelle? Ne vaudrait-il pas mieux céder une partie du territoire, pour donner à la nation le bienfait inappréciable de la paix. » La guerre avait aussi des partisans comme telle : c'est contre ces hommes farouches que *Gerson* tonne du haut de la chaire chrétienne : « Ils aiment la guerre, s'écrie-t-il, comme les corbeaux aiment les cadavres, comme les médecins aiment la peste, et les avocats la discorde (1). » La féodalité se plaisait aux luttes guerrières, comme l'artiste à son art; mais elle dut céder devant la réprobation générale qui s'éleva, au xive siècle, contre les maux de la guerre. Ce n'est pas à dire que la paix prenne la place des hostilités permanentes qui divisaient les barons féodaux.

Le long duel de la France et de l'Angleterre inaugura les guerres nationales. Toutefois l'idée de paix entra dans la conscience comme un devoir, tandis que la guerre était réprouvée comme contraire à la charité chrétienne. Le traité de Bréquigny de 1360 est empreint de ces sentiments nouveaux. Il dit que la guerre des deux maisons royales a porté grands dommages à leurs

(1) *Gerson*, Sermo de Spiritu Sancto. (Op., T. III, p. 1255-1260.)

royaumes et à toute la chrétienté; car par lesdites guerres sont maintefois avenues batailles mortelles, occisions de gens, pillements et destruction de peuples, périls d'âmes, défloration de vierges, déshonnêtements de femmes mariées et veuves, et arsures de villes, d'abbayes, de manoirs et édifices, roberies et oppressions; justice en est faiblie et la foi chrétienne refroidie et marchandise périe ; et tant d'autres maléfices et horribles faits s'en sont ensuivis, qu'ils ne pourraient être dits, nombrés, ni écrits (1). » Il y a toute une révolution dans ces paroles dites par un roi. Qu'on les compare avec les chants guerriers de Bertrand de Born et même avec la passion guerrière que respirent les récits de Froissart : la chevalerie célébrait comme exploits, que dis-je? comme vertus, « les occisions et pillements, les arsures et roberies. » Et voilà que les chefs de l'aristocratie féodale réprouvent ce qui faisait son unique occupation, et cela parce que « justice est faiblie, et marchandise périe. » Sous le régime féodal, la justice résidait dans les armes, et les marchands n'étaient bons qu'à être pillés par « les chevaliers robeurs. » D'où viennent donc ces sentiments qui détruisent tout l'édifice de la féodalité? Écoutons encore les traités de Bréquigny : « Savoir faisons que nous, considérant que les princes chrétiens qui veulent gouverner le peuple qui leur est sujet doivent fuir guerre et dissensions, dont Dieu est offendu, et aimer, pour eux et leurs sujets, paix et concorde, par laquelle les sujets sont gouvernés en tranquillité (2). » La paix est donc un devoir pour les rois, parce que c'est le seul moyen de garantir la justice, et les intérêts des peuples. A partir de la fin du XIVe siècle, ces sentiments deviennent presque de style dans les conventions internationales, preuve qu'ils sont entrés dans la conscience générale.

Nous lisons dans le traité d'Arras de 1435, entre le roi Charles VII et le duc Philippe de Bourgogne : « Le très glorieux roi des rois, Dieu notre créateur, nous enseigne et donne exemple par soi-même, à quérir, comme vrai pasteur, le salut et le repos de notre peuple, et le préserver des très grands et innumérables maux et dommages de guerre. Laquelle chez nous avons toujours

(1) *Froissart*, Chroniques, livre I, partie II, ch. CXXXIV.
(2) *Id.*, *ibid.*, ch. CXXXII.

désirée de tout notre cœur, connaissant que par le bien de paix est élevée et exercée justice par laquelle les rois règnent (1). »

A mesure que nous avançons dans le xve siècle, l'idée de paix domine de plus en plus; on la rapporte toujours à Dieu, comme un devoir chrétien, mais c'est surtout pour sauvegarder les biens de ce monde qu'on la célèbre, et ce sont réellement les besoins nés du commerce et de l'industrie qui ont fait désirer la paix aux hommes, bien plus que le christianisme. La religion avait plus de puissance au xiie siècle qu'au xve; cependant sous le régime féodal, tout respire la guerre, tandis que, à la fin du moyen âge, tous les vœux sont pour la paix. Louis XI, prince superstitieux tout ensemble et politique, nous dira quels étaient les sentiments de l'ère nouvelle dans laquelle l'humanité allait entrer. « Considérant qu'à l'honneur et louange des princes chrétiens rien n'est plus convenable que de désirer et aimer la paix, de laquelle le bien et le fruit ès choses terriennes et mortelles est si grand que plus ne pourrait; nous, désirant envers Dieu, notre créateur, nous montrer, par effet, vertueux, obéissant en toutes nos opérations, afin que l'Église, en vaquant au service divin, puisse prendre vigueur et demeurer en vraie et sûre franchise, que les nobles et autres hommes abondent en repos et tranquillité sans servitude d'armes; et que l'entretènement de nos pays et seigneuries, tant au fait de la marchandise qu'autrement, puisse être maintenu, et l'état d'un chacun demeurer en son entier, et conséquemment le pauvre menu peuple, ensemble tous nos sujets puissent labourer et vaquer, chacun en droit soi, à leurs besognes, industries et artifices, sans quelconque violence et oppression, et le temps à venir, moyennant la grâce de Dieu, entre eux vraie et perpétuelle paix et justice nécessaire à toute la terre chrétienne, garder, entretenir et observer, et en icelle vivre et mourir inviolablement. » Suivent les dispositions du traité; puis les princes reviennent à des considérations religieuses : « Pour considération des choses dessus dites et singulièrement en l'honneur de Dieu, notre créateur, auteur et seigneur de paix, et pour envers lui nous humilier afin de finir et éviter plus grande effusion de sang humain, et que par les inconvénients procé-

(1) Mémoires d'*Olivier de la Marche*, livre I, ch. III.

dants de la guerre ne soyons abdiqués et ôtés de la maison de Dieu le Père, exhérédés de la maison du Fils, et perpétuellement aliénés de la grâce du benoît Saint-Esprit (1)... »

C'est en subissant tous les maux d'une guerre cruelle, que les hommes se rappelèrent qu'ils adoraient un Dieu de paix. Ces sentiments firent aussi naître la pitié et la commisération pour les vaincus. La véritable humanité était inconnue au moyen âge, et elle est également inconnue au chroniqueur qui a décrit, avec amour, les hauts faits des chevaliers du XIVe et du XVe siècle. *Commines* n'a pas pour les horreurs des guerres dont il fut témoin l'indignation qu'elles soulèvent chez les historiens modernes; son indulgence ne le quitte pas au milieu des excès des hommes d'armes, mais du moins il les blâme. Il assista à la destruction de Dinant : « Ladite ville fut prise et rasée, et les prisonniers, jusques à huit cents, noyés devant Bouvines, à la grande requête dudit Bouvines. Je ne sais si Dieu l'avait ainsi permis, pour leur grande mauvaiseté, mais la vengeance fut cruelle sur eux. » Dans cette même guerre, Charles le Téméraire mit en délibération s'il ferait mourir les trois cents otages que les Liégeois lui avaient donnés : « Aucuns opinèrent qu'il les fît mourir tous, et, par espécial, le seigneur de Contay tint seul cette opinion, et jamais ne l'ouïs parler si mal ni si cruellement que cette fois. » *Commines* l'excuse, en remarquant que nous sommes tous hommes et faillibles, et « qui voudrait chercher tels que jamais ne faillissent à parler sagement, ni que jamais ne s'émussent une fois plus que l'autre, il faudrait les chercher au ciel, car on ne les trouverait pas entre les hommes; » mais, fidèle à son idée d'une justice divine, notre historien représente la mort du conseiller de Charles le Téméraire comme une punition de sa cruauté : « Il me semble bon de dire qu'après que ledit seigneur de Contay eut donné cette cruelle sentence contre ces pauvres otages, un étant en ce conseil me dit à l'oreille : Voyez-vous bien cet homme, combien qu'il soit bien vieil, si est-il de sa personne bien sain; mais j'oserais bien mettre grand'chose, qu'il ne sera point vif d'hui en un an; et le dis pour cette terrible opinion qu'il a dite. » Et ainsi en advint,

(1) Mémoires d'*Olivier de la Marche*, livre II, ch. VII.

car il ne vécut guère. » *Commines* oppose au conseil du seigneur de Contay l'avis humain du seigneur d'Aymbercourt, lequel dit : « que son opinion était pour mettre Dieu de sa part de tous points, et pour donner à connaître à tout le monde qu'il n'était ni cruel ni vindicatif, que le duc délivrât les trois cents otages. » Aymbercourt ayant réussi, contre toute attente, dans une négociation avec les Liégeois, l'historien dit, « qu'au jugement des hommes, il reçut tous les honneurs, pour la bonté dont avait usé envers lesdits otages (1). »

Froissart et Commines ont vécu dans le même siècle, et l'on dirait qu'un abîme les sépare. Il y a réellement un abîme entre eux. Le chroniqueur est l'homme du moyen âge, grand admirateur des beaux coups d'épée, mais peu sensible aux maux de la guerre, à moins qu'ils ne frappent les gens d'Église. Commines est un historien politique, c'est l'homme des temps modernes ; il n'aime pas la guerre, il réprouve la cruauté et bénit la clémence, en montrant que la main de Dieu s'appesantit sur les hommes cruels, tandis qu'il est miséricordieux pour ceux qui sont doux et cléments. On pourrait lui reprocher trop d'indulgence, mais lors même qu'il excuse les hommes qui font le mal, il condamne le mal. Encore ne cherche-t-il pas toujours des excuses : il n'hésite pas à flétrir l'orgueil et la colère qui transportèrent Charles le Téméraire, au point qu'il ressemblait à un fou furieux : « Sur ce courroux se mit aux champs ledit duc, et commença exploit de guerre ord et mauvais, dont il n'avait jamais usé, c'était de mettre le feu partout où il arrivait. » Bientôt il se vengea de ses mécomptes sur les prisonniers : « Ceux qui furent pris vifs furent pendus, sauf aucuns que les gens d'armes laissèrent courir par pitié. Un nombre assez grand eurent les poings coupés. Il me déplaît à dire cette cruauté, mais j'étais sur le lieu et en faut dire quelque chose (2). »

L'humanité s'éveillait dans les esprits d'élite, mais les mœurs étaient encore barbares. Commines est plutôt l'homme de l'avenir que du présent. C'est dans Froissart qu'il faut chercher le tableau des mœurs prises sur le fait; barbares au commencement du

(1) Memoires de *Commines*, livre III, ch. IX.
(2) *Id.*, *ibid.*, livre II, ch. II et III.

XVe siècle, même dans les classes supérieures, comment se seraient-elles subitement humanisées à la fin de ce même siècle? C'est à ce point de vue qu'il faut se placer, pour apprécier avec équité le droit de guerre au début de l'ère moderne.

SECTION II. — LE DROIT DE GUERRE AU XVIe SIÈCLE.

§ 1. Les faits.

N° 1. *Barbarie.*

I

Un de nos meilleurs historiens dit, en parlant des guerres du XVIe siècle : « On est naturellement porté à penser que les progrès de la civilisation devaient avoir adouci les mœurs, et que les peuples devaient être exposés à moins de souffrances au XVIe siècle qu'au XIe ou au XIIe; un examen attentif amène à croire le contraire. L'histoire des siècles vraiment barbares ne présente pas d'atrocités semblables à celles des châtiments de la Guyenne, sous Henri II. Alors les États étaient bien plus petits; les oppresseurs, bien plus rapprochés des opprimés, les connaissaient mieux, et éprouvaient pour eux plus de sympathies; d'ailleurs ils voyaient plus clairement qu'en détruisant leurs sujets, ils se ruinaient eux-mêmes, et ils étaient trop faibles et trop pauvres pour supporter de si grandes pertes (1). » Nous ne relèverons pas toutes les illusions qui font, de cette comparaison entre le moyen âge et le XVIe siècle, précisément le contre-pied de la réalité. Les faits parlent assez haut. Si l'Europe fut morcelée, au moyen âge, en une infinité de petits États, tout ce qui en résulte pour les maux de la guerre, c'est qu'ils furent étendus à l'infini, puisque les hostilités étaient permanentes

(1) *Sismondi*, Précis de l'histoire des Français, ch. XII, sect. III.

sur tous les points du territoire. Si les guerres furent cruelles au XVIe siècle, c'est que les mœurs étaient cruelles. Et qui avait produit les mœurs du XVIe siècle? N'étaient-elles pas le fruit du moyen âge que l'on prétend plus favorable à l'humanité que l'ère moderne? S'il y a un coupable, c'est la féodalité, ce n'est pas le XVIe siècle. On pourrait accuser à bon droit la civilisation, si le XVIe siècle avait trouvé l'Europe civilisée; mais les mœurs étaient barbares, partant le droit de guerre devait l'être aussi. Les témoignages de la barbarie générale, à la fin du moyen âge, abondent; nous n'en citerons qu'un seul, la justice.

La justice est une espèce de guerre, et la guerre une espèce de justice. L'une et l'autre débutent par la barbarie et la cruauté; l'humanité n'y pénètre qu'à la longue. Au XIVe siècle, les ordonnances renchérissent les unes sur les autres en peines atroces: les faux monnayeurs sont bouillis vivants: les femmes non mariées qui cèlent leur grossesse, sont présumées coupables d'infanticide, et le juge a le pouvoir arbitraire, en les punissant de mort, d'ordonner telle aggravation de supplice qu'il juge convenable. Pour les crimes politiques, il n'y avait aucune limite aux supplices. La Guienne se révolta sous Henri II; les prisonniers furent exécutés en masse, il y en eut de brûlés, de rompus vifs, de pendus aux battants des cloches qu'ils avaient sonnées; les juges et les bourreaux rivalisaient d'inventions pour prolonger les douleurs et l'agonie. Rendra-t-on la civilisation responsable de ces horreurs? *Sismondi* l'a fait (1), sans réfléchir qu'il calomniait la civilisation au profit de la barbarie. Qu'on se rappelle les procédures horribles contre les hérétiques et les sorcières, les guerres de destruction contre les sectes, et l'on ne sera plus tenté de regretter le moyen âge. Non, la barbarie du XVIe siècle est un legs des temps féodaux. Voilà pourquoi on trouve partout la même cruauté dans la distribution de la justice. En Allemagne, les femmes étaient enterrées vives, après qu'on leur avait coupé les seins; les hommes, déchirés avec des pinces ardentes, ou honteusement mutilés, périssaient dans de longues tortures. Dans un petit pays qui ne comptait pas plus de 100,000 habitants, il y eut, dans un

(1) *Sismondi*, Histoire des Français, T. XI, p. 87.

espace de vingt-huit ans, 1,441 personnes torturées, 474 mises à mort, sans compter les innombrables mutilations. Un petit duc fit brûler tant de sorcières, que la masse des pieux ressemblait à une forêt. Les juges prenaient plaisir aux tourments comme à l'exercice d'un art; on lit dans les actes judiciaires d'horribles plaisanteries sur les malheureux que l'on tuait dans de lents supplices (1) !

La civilisation moderne a fait disparaître la cruauté du sanctuaire de la justice : ce n'est donc pas la civilisation qui est coupable. Si nous recherchons les causes de la barbarie générale qui régnait au XVIe siècle, nous trouverons que la religion, qui passe pour l'élément principal de la civilisation européenne, donnait des leçons journalières de cruauté. Hâtons-nous d'ajouter que c'est la religion telle que le génie farouche des théologiens la comprenait. L'affreuse conception de l'enfer ne faisait-elle pas d'un Dieu de charité un bourreau? Les réformateurs renchérirent encore sur le catholicisme. Les catholiques, tout avides de supplices qu'ils étaient, avaient du moins un purgatoire, où le bourreau pardonnait; le Dieu des protestants ne connaît que des tortures éternelles. Singulière contradiction de l'esprit humain ! Il est incapable de concevoir l'éternité, et il veut qu'il y ait des peines éternelles !

Comment les mœurs se seraient-elles humanisées, quand les croyances étaient barbares? Et tant que les mœurs étaient barbares, les guerres devaient l'être, car même au milieu de notre civilisation qui se distingue par son humanité, la vue continuelle du sang finit par émousser la compassion. Nous avons dit que la royauté contribua à répandre le machiavélisme dans la diplomatie; l'orgueil royal rendit aussi les guerres plus cruelles. Louis XII enleva d'assaut la forte place de Peschiera; la garnison fut « mise à l'épée, » et le gouverneur, noble Vénitien, fut pendu aux créneaux avec son fils, pour avoir fait « une vilaine réponse » à la proposition qu'on lui fit de se rendre. C'est le roi seul qui était coupable de cette exécution, car les gentilshommes qui l'entouraient sollicitèrent la grâce des prisonniers ; le biographe du chevalier Bayard dit que la cruauté de Louis XII étonna et affligea

(1) *A. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. V, p. 127, ss.

l'armée. Cependant le roi de France avait une réputation de bonté et de douceur : pourquoi donc se montrait-il plus cruel que les soldats ? « Il y avait un orgueil insensé au fond de sa colère, répond un historien français : c'était un crime que de résister en face à un grand roi (1). » Les armées finirent par partager les préjugés de leurs chefs ; dans l'expédition italienne de François Ier, le maréchal de Montmorency ayant emporté une tour qui protégeait un pont du Tessin, fit pendre les prisonniers, parce qu'ils avaient osé défendre « un pareil poulailler contre une armée française. » Cette barbarie passa en droit, parce qu'elle se pratiquait habituellement. *De Thou*, en parlant du sac de Bovines, ajoute « qu'une partie des habitants ayant été pris par le duc de Nevers, furent pendus, *suivant les lois de la guerre, pour avoir voulu témérairement essuyer le feu du canon* (2). » C'est le droit de guerre de l'Orient : le despote étant l'image de Dieu, ceux qui osent lui résister sont des criminels, et méritent la mort. Il y avait encore un calcul dans cette cruauté ; les rois voulaient frapper les populations de terreur et faciliter la conquête. Calcul impolitique, s'il en fut jamais. La crainte d'une mort ignominieuse ouvrit aux Français les portes de quelques forteresses, mais plus tard elle leur fit perdre l'Italie, car la haine fut plus profonde que la terreur (3) !

Il y a une autre cause de la barbarie des guerres qui date du moyen âge. Les hostilités sous le régime féodal étaient universelles, en ce sens que tout habitant était ennemi, et traité comme tel ; nous devrions dire que la nature elle-même était considérée comme ennemie. Il en était encore de même au XVIe siècle. On lit dans les déclarations de guerre de François Ier contre Charles-Quint : « Savoir faisons que nous avons déclaré ledit empereur, ses adhérents et tenants son parti, ensemble les sujets de ses pays patrimoniaux, ennemis de nous et de nos royaumes, seigneuries et sujets ; et en ce faisant, permettons et donnons congé à tous nos sujets d'user d'armes contre les dessus dits en guerre, par mer et par terre (4). » Ainsi les sujets des parties belligérantes

(1) *Martin*, Histoire de France, T. VII, p. 376.
(2) *De Thou*, Histoire universelle, livre XIII.
(3) *Jovius*, Histor., lib. II (T. I, p. 30) : « Cujus inhumani facinoris fama pervagata totam Italiam sicuti maximo terrore omnibus fuit, ita Gallorum genti incredibile odium excitavit. »
(4) Papiers d'État de *Granvelle*, T. II, p. 630.

devenaient ennemis; leurs intérêts et leurs passions étaient mis en jeu; tout commerce, toutes relations pacifiques, étaient interrompus : on aurait dit un duel à mort. A mesure que les grands États se formèrent, ces sentiments étroits s'élargirent; la guerre ne fut plus une lutte d'individu à individu, mais de société à société; il en résulta que l'immense masse des habitants furent mis à l'abri des maux de la guerre. Telle fut la bienfaisante influence de la civilisation.

Ce n'est pas le sang versé dans les batailles, quelque sanglantes qu'elles soient, qui est la perte la plus considérable résultant de la guerre; le malheur le plus grand, c'est la destruction toute gratuite qui accompagnait jadis les hostilités entre voisins. Au début de l'ère moderne, ce mal existait encore. Il tenait à l'organisation des armées, Les mercenaires ne datent pas du XVIe siècle; nous les trouvons au moyen âge, dès que les luttes féodales devinrent de vraies guerres. On sait quels furent les ravages des fameuses compagnies qui désolèrent la France au XIVe et au XVe siècle, Les mercenaires furent une nécessité, tant qu'il n'y eut pas de recrutement régulier. Il est inutile d'insister sur le caractère barbare des troupes de louage; on peut dire que la barbarie est de leur essence, à en juger par les guerres du XVIe siècle. Quand une ville était prise de force, alors même qu'elle se rendait à discrétion, le viol et le pillage étaient de droit; trop souvent la ville était brûlée, les hommes, les femmes et les enfants massacrés. Quant aux campagnes, elles étaient à la lettre en proie à la destruction, les villages rasés, les moissons fauchées, le bétail égorgé, et le pays changé en désert. On ne respectait pas toujours les églises : en 1552, les soldats catholiques de Charles-Quint mirent le feu même aux temples, et y commirent, au dire d'un témoin oculaire, « des excès plus énormes que les Turcs et les infidèles ne les voudraient attenter. » Parfois les prisonniers mêmes étaient tués (1).

(1) *François de Rabutin*, Commentaires, dans *Petitot*, T. XXXI, p. 44.

II

Nous sommes obligé, pour remplir notre tâche, d'entrer dans quelques détails sur l'horrible droit de guerre du XVIe siècle, mais nous pouvons être bref : l'on n'a qu'à ouvrir le premier chroniqueur venu, pour marcher dans le sang et les ruines. C'est à juste titre que les Italiens traitèrent leurs vainqueurs de barbares; ils méritaient cette flétrissure. L'armée du bon Louis XII étouffa dans les grottes de Masano six mille réfugiés, hommes, femmes et enfants, pour se partager leurs dépouilles. Le duc de Nemours abandonna Brescia à un massacre universel : Fleurange, un de ses capitaines, dit que les Français y tuèrent 40,000 habitants sans défense. Les Suisses surtout montrèrent une avidité insatiable; leurs cruautés firent passer en proverbe *la barbarie tudesque;* ils prenaient le carnage comme un plaisir dont ils s'enivraient : on les vit tuer des malades dans les hôpitaux (1). A leur tour, les Italiens commirent des actes de sauvage. A Parme, ils dévorèrent le cœur de leurs prisonniers, ils leur ouvrirent le ventre tout vifs et y firent manger l'avoine à leurs chevaux (2).

La prise de Rome par une armée chrétienne et en grande partie catholique montre, dans toute leur laideur, les viles passions qu'allume le métier de la guerre. On a comparé le sac de Rome à l'invasion des Barbares, et un historien allemand avoue avec tristesse, qu'il ne connaît pas d'exemple dans l'histoire d'excès plus atroces (3). Il n'y a pas à s'étonner du sac d'une ville par des hordes de mercenaires qui tenaient de la brute plus que de l'homme; mais la prise de Rome eut ceci de particulier, que le pillage et les crimes qui l'accompagnent durèrent pendant des mois entiers ; le sac recommençait tous les jours, c'était moins la cruauté qui animait les farouches vainqueurs, que la cupidité poussée jusqu'à la fureur : on n'entendait que les cris des malheureux qu'ils faisaient périr dans les tortures pour leur faire

(1) *Sismondi,* Histoire des Français, T. IX, p. 153.
(2) *Du Bellay,* Mémoires, dans *Petitot,* T. XVII, p. 373.
(3) *Barthold,* Georg von Frundsberg, p. 453.

dire où ils avaient caché leur argent. Il y a une leçon morale dans ces scènes de dévastation et de carnage. L'historien gémit sur les excès des bourreaux, mais c'est à peine s'il peut plaindre les victimes. Rome comptait 30,000 hommes capables de porter les armes, et le pape ne trouva que cinq cents soldats pour défendre la capitale du monde chrétien! « Il y eut peu de tués, dit un historien italien, on ne tue guère ceux qui ne se défendent pas; mais le pillage qui se fit est inestimable (1). » Pendant des siècles, les richesses de la chrétienté avaient afflué à Rome; si les Romains ne voulaient point combattre eux-mêmes, que ne firent-ils le sacrifice d'une petite partie de leur superflu pour acheter des mercenaires ! Le pape n'obtint pas même l'argent qu'il leur demanda ; les indulgences qu'il leur promit ne furent pas plus efficaces; les sujets du souverain pontife préférèrent leurs écus au ciel (2). Mais pourquoi flétrir les sujets, alors que le vrai coupable est le détestable gouvernement des papes? Les Romains ne se défendirent pas, parce qu'il ne leur restait plus rien à défendre que leur argent. Quelques années plus tard, Florence combattit avec héroïsme contre l'empereur ligué avec le pape : elle combattait pour la liberté.

N° 2. *Humanité.*

I

Nous avons trouvé des germes d'humanité au milieu de la barbarie du moyen âge, dans les sentiments de la race germanique et dans les croyances chrétiennes. Si la chevalerie ne fut pas l'idéal que les poètes ont chanté, elle professait du moins la loyauté et la générosité, et elle pratiqua parfois ces belles vertus, bien que dans d'étroites limites. Ces germes se seraient-ils perdus subitement avec les premiers pas de la civilisation moderne? La chose serait inexplicable, disons mieux, elle est impossible. Si les mœurs barbares des temps féodaux se transmirent au XVIe siècle, les

(1) *Vettori*, dans *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. II, p. 109, note.
(2) *Barthold*, Georg von Frundsberg, p. 430.

instincts d'humanité qui s'y étaient fait jour durent également se transmettre et même se développer, en vertu de la loi du progrès. Vainement nie-t-on la perfectibilité des sentiments moraux, elle éclate dans les faits, quand on les considère sans le préjugé qui porte à glorifier un passé imaginaire aux dépens du présent dont on exagère les maux. La guerre fut atroce au XVIe siècle, nous l'avouons ; mais la conscience générale réprouvait ces atrocités, car l'on appelait *mauvaise guerre*, celle qui se faisait à outrance et sans donner quartier ; et l'on ne considérait cette *mauvaise guerre* comme légitime que quand elle avait lieu à titre de représailles (1). A cette guerre sans pitié ni miséricorde, on opposait la *bonne guerre*, où les prisonniers étaient mis à rançon ou même rendus à la liberté.

Voilà certes une chose nouvelle et un immense progrès. Au moyen âge, l'élite de la féodalité, la chevalerie, ne réprouvait pas le droit dont elle usait à l'égard des vaincus, quand c'étaient des vilains. Au XVIe siècle, ceux-là mêmes qui pratiquaient le droit atroce du vainqueur, le flétrissaient ; or un droit que l'on condamne n'est plus un droit, et il cessera bientôt d'être pratiqué. Les représailles semblaient légitimer toutes les horreurs de la guerre, mais l'instinct du juste, qui est indestructible, repoussait ce droit barbare ; la *bonne guerre* l'emporta parfois au milieu du conflit sanglant des passions. Après la bataille de Pavie, les Suisses s'attachèrent en suppliants aux lansquenets ; beaucoup d'entre eux, n'espérant aucune miséricorde de ceux à qui ils n'avaient jamais fait merci, avaient cherché le salut, pour mieux dire la mort, dans le Tessin. Ceux des Suisses qui firent appel à l'humanité des lansquenets, trouvèrent des sentiments de pitié auxquels ils n'avaient guère droit de s'attendre. Les Allemands dirent qu'ils espéraient que les Suisses auraient souvenir de la commisération qu'ils rencontraient chez leurs vainqueurs, et qu'à leur tour ils seraient humains pour les vaincus (2).

Déjà, au moyen âge, les prisonniers de marque étaient mis à rançon ; l'intérêt s'accordait avec l'humanité pour leur sauver la vie. Cet usage subsistait encore au XVIe siècle. *Martin du Bellay*,

(1) Mémoires de *du Bellay*, dans *Petitot*, T. XVII, p. 445.
(2) Chronique suisse, dans *Barthold*, Georg von Frundsberg, p. 337.

l'excellent chroniqueur, raconte que lui-même, fait prisonnier, fut mis à trois mille écus et renvoyé sur sa foi, à la charge d'être de retour dans les dix jours ou envoyer les trois mille écus ; il eut pour caution un gentilhomme de l'empereur qui autrefois avait été nourri en France (1). L'usage des rançons prêtait à des abus ; plus d'un soldat suivit l'exemple de Charles-Quint, qui montra peu de générosité comme vainqueur de François Ier. Philippe II modéra la somme qu'un Espagnol demanda du seigneur de Maintenon, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Le vaincu restait à la merci de son vainqueur jusqu'à ce qu'il l'eût satisfait, et la merci des rudes guerriers du XVIe siècle n'était pas très compatissante. Un marchand d'Anvers se plaignit à Philippe II, qu'ayant été pris par un Français, il fut détenu plus criminellement qu'un criminel environ deux ans (2).

Que devenaient les captifs dont il n'y avait aucune rançon à attendre? Le vainqueur en pouvait disposer à sa guise, et il ne les traitait pas toujours avec humanité. Charles-Quint reprocha à François Ier qu'il employait les Espagnols aux galères comme des esclaves (3). En 1552, le maréchal de Vieilleville vit ses soldats jouer les prisonniers aux dés, ainsi que les chevaux, parce qu'ils étaient de pays inconnus, et que l'on n'avait aucune espérance d'en tirer un denier. « Vieilleville s'en courrouça fort âprement, et les cuida tuer quand il les surprit sur le fait, trouvant trop inhumain que l'on turquisât ainsi le christianisme ; il mit tous les prisonniers en liberté sans rien payer, et chassa ces barbares joueurs de sa suite (4). » Le plus souvent, le commun des captifs étaient mis en liberté. Après la bataille de Pavie, le duc de Bourbon commanda que les prisonniers qui n'avaient pas moyen de payer rançon eussent à se retirer en France. « Je fus du nombre, dit *Montluc*, car je n'avais pas grand'finance. Le duc ne nous donna aucuns vivres ni moyens quelconques, de sorte que nous ne mangeâmes que raves et tronçons de choux que nous mettions sur les charbons (5). » Les traités stipulaient d'ordinaire la liberté sans

(1) Mémoires de *du Bellay*, dans *Petitot*, T. XIX, p. 236.
(2) *Négociations relatives au règne de François II*, p. 67, 132.
(3) Mémoires de *du Bellay*, dans *Petitot*, T. XVIII, p. 385.
(4) Mémoires de *Vieilleville*, dans *Petitot*, T. XXVII, p. 83.
(5) Mémoires de *Montluc*, dans *Petitot*, T. XX, p. 359.

rançon des pauvres prisonniers; mais on ne les exécutait pas toujours. Un Espagnol se plaignit au roi de France, « qu'ayant été fait prisonnier par des soldats français, ceux-ci le donnèrent à un gentilhomme de Reims, qui l'avait toujours détenu prisonnier bien misérablement en très grande pauvreté et misère. A la paix de Cateau-Cambresis, il fut convenu « que tous soudoyés, gens de pied, de part et d'autre, seraient rendus, sans avoir égard à leur nombre, et sans être tenus de payer leurs dépens (1). »

Le droit de guerre tendait à se rapprocher de celui des temps modernes; mais il y avait encore lutte entre la barbarie et l'humanité. C'était l'intérêt personnel du vainqueur qui faisait obstacle à la générosité. Ceci est encore un débris du moyen âge que la civilisation emportera. La guerre, aussi longtemps qu'elle se fit entre seigneurs, était toute individuelle ; chaque soldat la faisait en quelque sorte pour son compte, et tirait profit de sa victoire : de là les rançons. Dans l'origine, les rançons furent un bienfait, car elles intéressaient chaque combattant à la miséricorde : c'était comme une école d'humanité. Toutefois l'école n'était pas irréprochable; ce n'est pas une vraie humanité, celle que l'intérêt inspire. La cupidité est mauvaise conseillère; on le vit au XVIe siècle. L'abus avait sa racine dans le caractère individuel des guerres: il disparut quand la guerre devint une affaire d'État.

Il y avait un autre excès qui tenait à la barbarie du moyen âge, la dévastation des campagnes; elle se faisait le plus souvent sans aucun profit pour les parties belligérantes, rien que par envie de nuire à son voisin. Les mercenaires du XVIe siècle étaient tout aussi pillards et aussi dévastateurs que les guerriers féodaux. Cependant les sentiments d'humanité et de justice commençaient à lutter contre la barbarie. Vers l'année 1552, il y eut une négociation des plus intéressantes entre le maréchal de Brissac et les Espagnols. Le général français pensait que le ravage des champs était « contre le devoir de l'humanité qui devait être pratiquée à l'endroit des laboureurs, lesquels ne devaient souffrir pour les querelles des princes. » Brissac invoqua les souvenirs de l'antiquité, si puissants après la Renaissance; mais pour trouver chez les anciens des exemples d'humanité, il lui fallut avoir recours à

(1) *Négociations relatives au règne de François II*, p. 136, 250.

un roman : « Le grand roi Cyrus, dit-il, ordonna que parmi la guerre il y aurait paix de tous côtés pour les laboureurs. Il doit suffire au soldat allant en la maison du rustique, d'y prendre à boire et à manger tout seulement ; ce qui se fait au delà sent plutôt l'avarice et la rage brigandesque, que l'honnêteté et valeur qui doit être parmi soldats bien disciplinés. » Pour remédier aux excès qui en pouvaient advenir, Brissac proposa d'arrêter quelques capitulations pour la campagne, à l'assurance du pauvre peuple. Le général espagnol, tout en protestant qu'il n'avait pas moindre considération des laboureurs qu'avait le maréchal, fit des objections : « Il n'avait jamais vu qu'il se fût fait une capitulation pareille ; cela lui paraissait difficile, presque impossible, à cause de la diversité des événements de la guerre, qui sont sujets à tant de changements, qu'il serait malaisé de les régler. » Le maréchal insista et finit par obtenir un traité « pour la sûreté du labour de la campagne ; on convint que la guerre ne se ferait au paysan, sinon lorsqu'il serait trouvé menant vivres dans les forteresses ; que le soldat ne pourrait prendre chez le paysan qu'un repas de ce qu'il aurait chez lui, sans le contraindre à en aller chercher ailleurs (1). »

II

La *bonne guerre* luttait contre la *mauvaise guerre*, et elle finit par l'emporter ; mais le progrès s'accomplissait lentement. Aujourd'hui la compassion pour les vaincus semble si naturelle, que l'on ne songe plus à en faire honneur au vainqueur. Au XVIe siècle, le plus simple acte d'humanité passait pour un acte d'héroïsme. Charles-Quint entreprit le siége de Metz dans une mauvaise saison ; le camp espagnol était rempli de malades, quand le duc d'Albe fut obligé de se retirer. Écoutons un témoin oculaire : « Nous séjournâmes en la ville jusqu'au lundi, en très grande liesse, qui eût été comble, sans les grandes pitiés que nous vîmes au camp du duc d'Albe, qui étaient si hideuses, qu'il n'y avait cœur qui ne crevât de douleur. Car nous trouvions des soldats par grands troupeaux, de diverses nations, malades à la mort, qu'

(1) Mémoires de *Duvillars*, dans *Petitot*, T. XXIX, p. 1-3, 139.

étaient renversés sur la boue : d'autres assis sur de grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusqu'aux genoux, qu'ils ne pouvaient ravoir, criant miséricorde, et priant de les achever de tuer. En quoi M. de Guise exerça grandement la charité, car il en fit porter plus de soixante à l'hôpital pour les faire traiter et guérir, et, à son exemple, les princes et seigneurs en firent de semblables, si bien qu'il en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère; mais, à la plupart, il fallut couper les jambes, car elles étaient mortes et gelées (1). » Ainsi le vainqueur sauva quelques centaines de malades, au lieu d'achever des malheureux déjà à demi morts. Nous allons voir comment un contemporain apprécie ce devoir d'humanité : *Au moyen de quoi, M. de Guise ajouta à son nom, bien que très grand de beaucoup d'autres louables actions, encore cette humanité qui en rendra la mémoire et lui-même immortels* (2). Voilà un héros déclaré immortel, pour avoir fait soigner des malades ! Que l'on compare les sentiments de notre siècle avec ceux du seizième, et que l'on dise, s'il n'y a pas progrès dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel ! L'humanité des Français après la levée du siége de Metz eut un long retentissement : « Au siége de Thérouanne, les Français étant prêts à être tous mis en pièces, comme la guerre le permet, ils s'avisèrent à crier : *Bonne, bonne guerre, compagnons! Souvenez-vous de la courtoisie de Metz!* Soudain les Espagnols courtois, qui faisaient la première pointe de l'assaut, sauvèrent les soldats, seigneurs et gentilshommes, sans leur faire aucun mal, et les reçurent tous à rançon (3). »

Il y a des hommes dans lesquels s'incarnent, pour ainsi dire, les plus nobles instincts de l'humanité : tel était au XVIe siècle Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Un écrivain français, dans un ouvrage sur la chevalerie, le compare à Socrate (4). On pourrait croire que c'est trop exalter le bon chevalier. Mais pour l'apprécier, il ne faut pas oublier le milieu dans lequel il vécut, il faut se rappeler les excès de la gendarmerie française

(1) Mémoires de *Vieilleville*, dans *Petitot*, T. XXX, p. 233.
(2) *De Salignac*, le Siége de Metz, dans *Petitot*, T. XXXII, p. 389.
(3) *Brantôme*, Hommes illustres, Guise le Grand.
(4) *Delecluze*, Roland ou la chevalerie, T. I, p. 297.

dans les guerres d'Italie. Bayard brille parmi ces hommes, ivres de butin et de sang, par toutes les vertus que l'on ne trouve d'ordinaire que dans les romans, la loyauté, la courtoisie, le désintéressement, la magnanimité : « Je ne me fis oncques, dit-il, homme de guerre, pour m'enrichir, ni mourir riche ; car c'est moult difficile en la loi chrétienne suivre les armes et mourir riche ; c'est assez vivre selon Dieu, et avoir suffisance (1). » C'était une âme si droite et si candide, qu'elle ne comprenait pas même la trahison ; écoutons le biographe du *bon chevalier*. Pour se venger des Français, le pape voulut détacher d'eux le duc de Ferrare, leur allié ; cette trahison aurait mis l'armée française à la merci du souverain pontife. Le messager qu'il expédia au duc était digne de cette mission; il se laissa gagner par celui qu'il devait « pratiquer, » et s'engagea à donner du poison à son maître. Le duc de Ferrare annonça cette bonne nouvelle à Bayard, en l'assurant que, dans huit jours au plus tard, le pape ne serait plus en vie. Le bon chevalier, qui n'eût jamais pensé au fait, répondit : « Comment cela, monseigneur, vous avez donc parlé à Dieu? » « Ne vous souciez, dit le duc, mais il sera ainsi. » Il finit par avouer son projet : « Desquelles paroles le bon chevalier se signa plus de dix fois, et regardant le duc, lui dit : « Hé, monseigneur, je ne croirai jamais qu'un si gentil prince comme vous êtes, consentît à une si grande trahison; et quand je le saurais, de vrai je vous jure mon âme que, devant qu'il fût nuit, en avertirais le pape. » — « Comment, dit le duc, il a bien voulu faire autant de vous et de moi. » — « Il ne m'en chault, dit le bon chevalier ; le faire mourir d'une telle sorte, jamais je n'y consentirai. » — Le duc haussa les épaules, et, en crachant contre terre, dit ces paroles : « Par le corps Dieu ! monseigneur de Bayard, je voudrais avoir tué tous mes ennemis, en faisant ainsi ; mais puisque ne le trouvez pas bon, la chose demeurera, dont, si Dieu n'y met remède, vous et moi nous repentirons. »—« Nous ferons, si Dieu plaît, dit le bon chevalier (2). »

La conduite de Bayard, après la prise de Brescia, est bien connue ; mais c'est un devoir pour nous qui cherchons des traces d'humanité au milieu des horreurs de la guerre, de rapporter ce trait du

(1) Les Gestes du chevalier *Bayard*, par *Champier*, dans les *Archives curieuses*, T. II, p. 135.
(2) *Histoire du bon chevalier sans paour ni reproche*, dans *Petitot*, T. XV, p. 361-366.

bon chevalier. Blessé à l'assaut, il fut transporté dans une maison dont le maître s'était enfui, laissant sa femme et ses deux filles à la merci du vainqueur. La mère vint se jeter aux pieds du chevalier, et lui dit : « Noble seigneur, je vous présente cette maison et tout ce qui est dedans, car je sais bien qu'elle est vôtre, par le devoir de la guerre; mais que votre plaisir soit de me sauver l'honneur et la vie, et de deux jeunes filles qui sont prêtes à marier. » Le bon chevalier, qui oncques ne pensa méchanceté, lui répondit: « Madame, je ne sais si je pourrai échapper à la plaie que j'ai; mais tant que je vivrai, à vous, ni à vos filles ne sera fait déplaisir.» Bayard guérit et se disposa à partir. La dame, dont il était le maître de tirer douze mille ducats, sachant bien qu'il n'userait pas de son droit, lui offrit une cassette pleine de ducats, en le priant de prendre ce petit présent en gré. « Le gentil seigneur qui oncques en sa vie ne fit cas d'argent, se prit à rire, et puis dit : « Madame, combien de ducats y a-t-il en cette boîte ? » — « La pauvre femme, qui eut peur qu'il fût courroucé d'en voir si peu, lui dit : « Monseigneur, il n'y a que deux mille cinq cents ducats, mais si vous n'êtes pas content, nous en trouverons plus largement. » — Alors il lui dit : « Par ma foi, madame, quand vous me donneriez cent mille écus, ne m'auriez pas fait tant de bien que de la bonne chère que j'ai eue céans, et de la bonne visitation que m'avez faite ; vous assurant qu'en quelque lieu que je me trouve, aurez, tant que Dieu me donnera vie, un gentilhomme à votre commandement. De vos ducats, je n'en veux point, et vous remercie, reprenez-les ; toute ma vie ai toujours plus aimé les gens que les écus, et ne pensez aucunement que ne m'envoise aussi content de vous, que si cette ville était en votre disposition et me l'eussiez donnée. » La dame insistant, le bon chevalier accepta : « Bien donc, lui dit-il, je l'accepte pour l'amour de vous, mais allez-moi quérir vos deux filles, car je veux leur dire adieu. » Elles arrivées, se sont jetées à genoux, mais incontinent furent relevées, puis la plus aînée des deux commença à dire : « Monseigneur, ces deux pauvres pucelles, à qui avez tant fait d'honneur que de les garder de toute injure, viennent prendre congé de vous, en remerciant très humblement Votre Seigneurie de la grâce qu'elles ont reçue, dont à jamais, pour n'avoir autre puissance, seront tenues à prier Dieu pour vous. » — Le bon chevalier, quasi larmoyant, en voyant

tant de douceur et d'humilité en ces deux belles filles, répondit : « Mes demoiselles, vous faites ce que je devrais faire, c'est de vous remercier de la bonne compagnie que vous m'avez faite, dont je m'en sens fort tenu et obligé. Vous savez que gens de guerre ne sont pas volontiers chargés de belles besognes pour présenter aux dames; de ma part me déplaît bien fort que n'en suis bien garni, pour vous en faire présent, comme je suis tenu. Voici votre dame de mère qui m'a donné deux mille cinq cents ducats; je vous donne à chacun mille, pour vous aider à marier. » Si leur mit leurs ducats en leurs tabliers, voulussent ou non, puis s'adressa à son hôtesse à laquelle il dit : « Madame, je prendrai ces cinq cents ducats à mon profit, pour les départir aux pauvres religions de dames qui ont été pillées; et vous en donne la charge, car mieux entendrez où sera la nécessité que toute autre, et sur cela, je prends congé de vous. » — Si dit la dame : « Fleur de chevalerie, à qui nul ne se doit comparer, le benoît Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, le vous le veuille rémunérer en ce monde-ci et en l'autre (1). »

Bayard était la *fleur de chevalerie*. C'est sa gloire, mais c'est aussi la gloire de la civilisation qui procède des Germains et du christianisme. Placez le bon chevalier dans les plus beaux temps de la Grèce ou de Rome, la délicatesse de sentiments qui le distingue, devient impossible. Les esprits les plus élevés, les âmes les plus belles tiennent toujours du sol qui les vit naître, de la société au milieu de laquelle ils ont vécu. On trouve chez eux les vertus dominantes, mais idéalisées en quelque sorte. Le bon chevalier vaut mieux que son siècle, mais c'est aussi un honneur pour le XVIe siècle de compter le *chevalier sans peur et sans reproche* au nombre de ses enfants.

§ 2. Tendances pacifiques.

N° 1. *Les humanistes.*

Nous quittons le domaine des faits pour celui de la doctrine. Ce ne sont pas, comme on le croit d'habitude, deux mondes à part,

(1) *Histoire du bon chevalier*, dans *Petitot*, T. XVI, p. 9-21.

n'ayant rien de commun, la réalité d'une part, le rêve de l'autre. La théorie ne se détache jamais des faits au point de n'avoir plus aucune racine dans le sol, et d'être toute en l'air. Cela n'est pas, parce que cela est impossible : l'esprit le plus aventureux puise sa nourriture intellectuelle dans le milieu où Dieu l'a placé; alors même que l'utopiste veut imaginer une société parfaite, il arrive qu'il ne fait qu'idéaliser des sentiments et des idées qui sont en germe dans l'humanité. En entrant dans le cercle des penseurs et des poètes, nous restons toujours au XVIe siècle, mais nous sommes dans une atmosphère plus pure, comme le voyageur qui, arrivé au haut d'une montagne, voit sous ses pieds les nuages et les exhalaisons de la plaine qu'il a quittée; il est plus près du ciel, mais ses pieds foulent encore la terre.

La guerre est toujours l'idéal de la vie au XVIe siècle. Une âpre ambition inspire les princes, ils veulent étendre leurs frontières à tout prix; de là, leurs guerres incessantes. Les gentilshommes ne connaissent pas d'autre but à leur existence que de guerroyer; il n'y a pas jusqu'aux classes inférieures qui ne soient animées de cette humeur batailleuse; aussi les armées se recrutent-elles par enrôlements volontaires. Des peuples tout entiers vivent, pour ainsi dire, du métier des armes. Aujourd'hui la paix est devenue un besoin général, et si profond, que les guerres, alors même qu'elles éclatent, n'ont qu'une courte durée. Nous n'avons plus de caste guerrière; la noblesse a déserté les drapeaux, depuis que la sainte loi de l'égalité confère les titres et la puissance; d'autre part, le commerce et l'industrie ont tellement envahi les masses, que nos armées périraient d'inanition, sans la conscription forcée. La révolution est complète. Quelles en sont les causes?

La société, de militaire qu'elle était, est devenue commerçante et industrielle; or le travail est pacifique de son essence, et il finira par dompter la passion destructive de la guerre. Au XVIe siècle, le commerce et l'industrie étaient encore dans l'enfance; cependant les penseurs et les poètes réprouvent la guerre et ils célèbrent la paix. L'on serait tenté de croire que ce mouvement pacifique procède du christianisme : celui que les chrétiens adorent comme le Fils de Dieu, n'était-il pas le *Prince de la paix?* Cette supposition est une des mille illusions que l'on nourrit sur le passé; nous transportons nos propres sentiments dans le chris-

tianisme; nous en faisons une religion pacifique par essence, parce que nous sommes nous-mêmes essentiellement pacifiques. Il faut mettre les faits à la place des hypothèses. Écoutons les hommes du XVIe siècle, et nous entendrons les lettrés de la Renaissance se répandre en malédictions contre la guerre, et exalter la paix comme une loi de l'espèce humaine; nous entendrons les théologiens combattre les humanistes, et, avec leur charité habituelle, les traiter d'hérétiques. Des sectes protestantes répudient la guerre, parce qu'elle leur semble en opposition avec la perfection évangélique; mais leur hérésie est évidente. Les hommes de guerre prendront aussi la parole dans ce grave débat, et nous trouverons plus d'humanité chez ceux qui ont vu de près les maux de la guerre que chez les théologiens de profession qui ont toujours la charité à la bouche.

I. Morus — Agricola. — Érasme.

Les hommes de la Renaissance sont tous partisans décidés de la paix, et ils se distinguent par leur humanité. Au premier abord cela étonne, car l'antiquité dont ils sont les adorateurs était un temps de luttes permanentes, et les vaincus n'avaient guère à se louer de l'humanité des vainqueurs. Pour comprendre le génie pacifique de la Renaissance, il faut se rappeler les derniers travaux de la philosophie ancienne, et surtout le stoïcisme, il faut se rappeler la *paix romaine* et l'enthousiasme qu'elle inspira aux penseurs et aux poètes de l'empire. Ce sont les sentiments et les idées de l'antiquité au moment où elle va faire place à une ère nouvelle, qui inspirent les humanistes du XVIe siècle; ils parlent bien de la charité chrétienne, mais c'est Senèque plutôt que l'Évangile qui est leur livre saint; les invectives de Juvénal contre les conquérants les touchent plus que les paroles d'amour de saint Jean. C'est un mouvement tout littéraire; voilà pourquoi il tient peu compte des exigences de la réalité.

Écoutons d'abord Morus, le premier des utopistes : « Les Utopiens ont la guerre en abomination, comme une chose brutalement animale, et que l'homme néanmoins commet plus fréquemment qu'aucune espèce de bête féroce. Contrairement aux mœurs de presque toutes les nations, rien de si honteux en Utopie, que

de chercher la gloire sur les champs de bataille. C'est quand les Utopiens ont vaincu par la seule puissance de la raison, qu'ils se vantent d'avoir agi en héros, parce que c'est la raison qui distingue l'homme des animaux (1). » Ces sentiments pacifiques forment un singulier contraste avec l'humeur guerrière du XVIe siècle. *Morus* fait une vive critique de l'ambition effrénée et inintelligente des princes de son temps : « S'agit-il de conquérir de nouveaux royaumes, tout moyen leur est bon ; le crime et le sang ne les arrêtent pas. En revanche, ils s'occupent fort peu de bien administrer les États soumis à leur domination. » Les Uchoriens eurent le bonheur d'être régis par un roi conquérant. Qu'arriva-t-il ? « A tout moment, il fallait envoyer des troupes dans les pays conquis ; les citoyens étaient écrasés d'impôts et le sang coulait à flots, pour flatter la vanité d'un seul homme. Les Uchoriens trouvèrent que la gloire de leur roi, achetée à ce prix, était une sotte chose ; ils le prièrent de choisir entre son royaume héréditaire et ses conquêtes : Il ne convient pas, dirent-ils, qu'un grand peuple soit gouverné par une moitié de roi, quand pas un ne voudrait d'un muletier qui serait en même temps au service d'un autre maître (2). » Est-ce à dire qu'il faille condamner toute espèce de guerre ? Ce serait la vraie utopie, c'est à dire l'idéal irréalisable. *Morus* ne va pas jusque-là. Les Utopiens font la guerre, mais seulement pour de graves motifs. Ils ne l'entreprennent que pour défendre leur patrie, ou pour repousser une invasion ennemie sur les terres de leurs alliés, ou pour délivrer du joug d'un tyran un peuple opprimé par le despotisme. En cela, ils ne consultent pas leurs intérêts, ils ne voient que le bien de l'humanité. » *Morus* admet encore une autre cause légitime de guerre. Les Utopiens envoient des colonies dans les pays incultes ; si les colons rencontrent une nation qui repousse les lois de l'Utopie, ils la chassent des terres qu'ils veulent coloniser, au besoin, par la force des armes. Dans leurs principes, la guerre la plus juste, est celle que l'on fait à un peuple qui possède d'immenses terrains en friche et qui en interdit l'usage à ceux qui viennent y travailler et s'y nourrir suivant le droit imprescriptible de la nature (3). »

(1) *Th. Morus*, l'Utopie, livre II (traduct. de *Stouvenel*).
(2) *Id. ibid.*, livre I.
(3) *Id.*, *ibid.*, liv. I et II.

Morus, tout utopiste qu'il est, ne se place pas en dehors des lois de la société. Si les nations suivaient ses maximes, il y aurait peut-être autant de guerres qu'il y en a eu sous le régime des rois, mais ce seraient des guerres de civilisation. C'est là ce qui caractérise l'Utopie : tout s'y fait dans l'intérêt de l'humanité. Au XVIe siècle, l'on était loin de cet idéal, mais l'idéal était l'expression des lois que Dieu a données au genre humain : les intérêts particuliers doivent céder devant l'intérêt universel. Dans cet ordre d'idées, la guerre, telle qu'elle se faisait au XVIe siècle, ne différait pas des exploits des brigands. C'est ce que dit, avec une franchise un peu brutale, un lettré allemand, *Agrippa de Nettesheim :* « La guerre n'est autre chose que l'homicide et le brigandage en grand, les soldats sont des voleurs et des meurtriers à gages ; c'est une lie de scélérats, toujours prêts à commettre tous les crimes imaginables, au premier signal qu'on leur donne : c'est la vraie vengeance de Satan. » Ce qui étonne le plus notre rude humaniste, c'est que des chrétiens, des saints approuvent un métier digne de cannibales ; mais peu importe, dit-il, que saint Augustin et saint Bernard soient de cet avis, peu importe encore que les papes aient fait la guerre, il suffit pour la condamner que Jésus-Christ et les apôtres la réprouvent (1).

Agrippa oppose l'esprit chrétien à l'esprit de l'Église catholique. Un écrivain plus célèbre, *Érasme* est tout entier dans cet ordre d'idées. Nous avons dit ailleurs (2) que le brillant humaniste dépasse le christianisme traditionnel, qu'il dépasse même la réforme. Si *Érasme* est un précurseur du XVIIIe siècle dans la théologie, l'on peut dire qu'il est un contemporain de Voltaire dans le droit international. Donnons-nous le plaisir d'entendre un moine prêcher la paix, au nom de la nature de l'homme, au nom de l'Évangile, contre les princes de son temps, et contre les théologiens, tout aussi batailleurs que les rois.

Érasme dit de lui-même qu'il est l'homme de la paix (3), il la préconise à tout propos, il est l'ennemi déclaré de la guerre. Où a-t-il puisé ces sentiments? Il remonte à la nature de l'homme, à sa constitution physique, à son organisation morale, et partout il

(1) *Agrippa ab Nettesheim*, de incertitudine et vanitate scientiarum, c. LXXIX.
(2) Voyez le T. VIIIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité.*
(3) *Erasmi* Colloq. famil. (Op., T. I, p. 823).

trouve des marques de sa destinée pacifique : « L'on n'a qu'à regarder l'homme, pour se convaincre qu'il n'est pas né pour les luttes sanglantes. Où sont ses armes, soit pour attaquer, soit pour se défendre? Dieu en a donné à tous les animaux : l'homme seul naît faible, désarmé, impuissant. Ses traits, son regard, ses allures, tout en lui dénote que le créateur l'a formé pour la bienveillance et la paix, et non pour la discorde et la guerre. Il est sociable au point qu'il périrait dans la solitude; il est doué de facultés qui ne peuvent se développer que dans les loisirs de la paix. » La guerre est donc un état contre nature : « Quel mauvais génie, quelle furie a pu exciter des êtres nés pour s'aimer à se déchirer comme des bêtes féroces (1)? » *Érasme* ne répond pas à cette question. Il fallait cependant y répondre; car s'il y a dans l'homme un principe de bienveillance et de paix, il y a aussi dans la nature entière un élément de discorde et de guerre. Au point de vue philosophique, la démonstration d'*Érasme* est donc incomplète; cela est si vrai, que les partisans fanatiques de la guerre invoquent également la nature à l'appui de leur doctrine. Il y a exagération de part et d'autre; la théorie, pour être vraie, doit tenir compte de tous les éléments de la nature humaine.

Érasme est plus dans le vrai, quand il soutient que la guerre est en opposition avec le christianisme évangélique : « Le Christ dit et répète que son enseignement se résume dans la charité, et qu'y a-t-il de plus contraire à la charité que la guerre? Jésus-Christ dit plus; il veut que tous les hommes soient un en Dieu; et comment pourraient-ils être un, s'ils sont divisés au point de s'entretuer! La doctrine évangélique ne laisse aucun motif aux hommes qui puisse justifier ou excuser leurs sanglantes dissensions. Ce sont les mauvaises passions qui allument les guerres, la cupidité, l'ambition, la vengeance; mettons même que ce soit la revendication d'un droit : Jésus-Christ ne nous dit-il pas que le chrétien parfait ne doit pas poursuivre son droit, qu'à l'injure il doit répondre par l'abnégation? Il est inutile d'insister; ceux qui prennent le christianisme au sérieux doivent réprouver la guerre aussi bien que les procès : « Si le christianisme n'est qu'un

(1) *Erasmi* Adagiorum, IV, 1, 1 (Op., T. II, p. 951, 952).

vain mot, pourquoi ne le rejetons-nous pas? S'il est la voie de la vérité et de la vie, pourquoi ne le pratiquons-nous pas (1)? »

L'on sait par quels tours de force les orthodoxes se tirent d'embarras. Nous, qui ne sommes pas liés par une prétendue parole divine, nous répondons que la loi évangélique n'est pas pratiquée, parce qu'elle est impraticable, et elle est impraticable parce que son idéal est faux. La nature des choses l'a emporté sur la perfection évangélique. Mais il est vrai de dire aussi, avec *Érasme*, que le christianisme n'est qu'un mot, une apparence. Comment! voilà des princes, des peuples qui se disent chrétiens, et ils sont en guerre permanente! On traite de parricide celui qui tue son père; or le chrétien n'est-il pas lié au chrétien par des liens mille fois plus forts que le sang? ou mettrait-on la nature au dessus du Christ (2)? Les orthodoxes se défendaient tant bien que mal, l'un en invoquant la Loi ancienne, l'autre, en citant les Pères, ou en prenant appui sur l'autorité des papes. Mauvaises raisons, dit *Érasme* : « Sommes-nous encore sous la loi de Moïse? alors pratiquons la circoncision et la polygamie. Quant aux saints Pères et aux souverains pontifes, ils ne sont que des hommes et ils peuvent se tromper, tandis que la parole de Dieu est infaillible (3).» Les orthodoxes étaient loin de l'Évangile au XVIe siècle : on voyait des évêques, que dis-je? on voyait le vicaire du Christ, armé du casque, dans les champs et à l'assaut. Quoi d'étonnant si les moines suivirent l'exemple! De là, le spectacle odieux tout ensemble et grotesque des oints du Seigneur prêchant la guerre dans les chaires de paix. *Érasme*, tantôt s'indigne, tantôt rit : « En Angleterre, dit-il, ils tonnent contre les Français, en France contre les Anglais; des deux parts, ils promettent la victoire au nom du Christ. Voilà donc Jésus-Christ armé contre lui-même! Ne dirait-on pas des bateleurs de foire (4)? »

Nous prenons ici sur le fait l'esprit qui anime l'humaniste du

(1) *Erasmi* Adagiorum, IV, 1, (Op., T. II, p. 959, 960, 970); — Querela Pacis (Op., T. IV, p. 630).

(2) *Erasmi* Adagiorum, IV, I, 1 (Op., T. II, p. 959); — Panegyricus ad Philippum (Op., T. IV, p. 538).

(3) *Erasmi* Adagiorum, IV, I, 1 (Op., T. II, p. 963, 964); — Institutio principis christiani, c. XI, (T. IV, p. 608).

(4) *Erasmi* Pacis Querimonia (T. IV, p. 634); — Institutio principis christiani, (*ib.*, p. 610); — Colloquia familiaria (T. I, p. 823).

XVIe siècle. Lucien n'aurait pas traité les moines avec plus de mépris, et Voltaire ne parle pas autrement des héros et de leurs satellites. En quoi les rois, qui ne songent qu'à guerroyer, diffèrent-ils des pirates *Érasme* ne voit qu'une différence, qui est toute à l'avantage des écumeurs de mer : les rois font plus de mal au genre humain, parce qu'ils sont plus puissants. Les noms de César et d'Alexandre ne lui imposent pas, il les traite de grands brigands (1). Il ne tarit pas en invectives contre les soldats à gages : « Le sang nous fait tellement horreur, dit-il, que nous payons et flétrissons presque le bourreau, quoiqu'il remplisse un ministère social; par quelle inconcevable contradiction admirons-nous les vagabonds qui louent leurs bras pour tuer, pour voler et pour piller? Et plus ils mettent de courage et d'art à ce beau métier, plus nous les estimons (2). Le bel art que celui de brûler les maisons, de détruire les temples, de violer les religieuses, de dépouiller les malheureux et de tuer les innocents (3)! »

Les maximes d'*Érasme*, poussées à bout, conduisaient à déclarer toute guerre illégitime, ce qui, au XIVe siècle, était presque une révolte contre l'ordre social. On en fit le reproche au célèbre humaniste. Il avoua que la guerre était une espèce de justice contre ceux dont on ne pouvait pas obtenir satisfaction par d'autres voies (4); mais il entoura cet aveu de tant de restrictions, que l'on se demande quelle guerre serait juste, si l'on appréciait les faits historiques de son point de vue : « D'où proviennent les guerres? s'écrie *Érasme*. De l'ambition des princes, qui pensent et agissent comme si le monde était fait pour eux. » Il les compare à des oiseaux de proie, dont l'existence tout entière n'a qu'un but, surprendre et dévorer les animaux plus faibles qu'eux. « Il n'y a pas de lien qui les puisse attacher; parenté, alliance, traités, au lieu de devenir un gage d'amitié, sont des semences de division, de haine et de guerre; quand ils invoquent le droit, on peut être sûr que c'est pour couvrir une injustice. Le plus souvent, leurs guerres ont des causes tellement frivoles, qu'on est honteux de les rapporter. En définitive, ils n'en ont qu'une seule,

(1) *Erasmi*, Adagiorum, I, 3, 1 (T. II, p. 110); — *ib.*, 3, 1 (*ib.*, p. 778).
(2) *Erasmi*, Adagiorum, IV, 1, 1 (T. II, p. 962).
(3) *Erasmi*, Colloquia familiaria (T. I, p. 642).
(4) *Erasmi*, Consultatio de bello turcico (Op., T. I, p. 354).

l'envie d'étendre leurs frontières (1). » *Érasme* condamne toute conquête ; chaque peuple a ses limites, souvent indiquées par la nature, telles que la mer, les fleuves, les montagnes ; il n'est pas plus permis aux princes de les dépasser, qu'aux particuliers d'envahir les propriétés de leurs voisins (2). Quelle guerre sera donc légitime ? « Peut-être, répond le partisan de la paix à tout prix, celle que l'on soutient pour sa patrie. Si la guerre est légitime, quand il s'agit de défendre l'indépendance nationale, pourquoi la guerre offensive ne le serait-elle pas, quand il s'agit de soutenir son droit ? *Érasme* n'ose pas contester la légitimité des armes, quand elles sont employées au service de la justice ; mais il soutient qu'il en est des guerres comme des procès ; les citoyens qui sont convaincus de leur droit y renoncent souvent, parce que, s'ils plaident, les frais dépasseront la valeur du litige. N'en serait-il pas de même de la plupart des guerres (3) ?

Érasme se place exclusivement sur le terrain de l'utilité ; il emploie toute la pompe de son langage pour décrire les maux de la guerre ; il déprécie, autant qu'il peut, le bien qui en peut résulter, si bien il y a. C'est un faux point de vue. La question n'est pas de savoir si une nation a intérêt à faire la guerre pour maintenir son droit, mais si la guerre qu'elle ferait est légitime. Qu'un particulier néglige de poursuivre un procès, il agira peut-être en bon père de famille ; il suffit, pour le maintien du droit, qu'il ait le pouvoir de le faire. Que des nations s'en remettent à des arbitres pour la décision de leurs différends, rien de mieux ; mais les nations plus encore que les individus doivent tenir à leur indépendance, car elles cessent d'exister, du moment où elles plient volontairement sous la force. Qu'importent alors les maux de la guerre ? Il y a un mal plus grand, c'est l'abdication de la liberté, c'est la servitude volontaire ; il y a une paix plus funeste que la guerre, c'est une paix qui ruine ce que les individus et les nations ont de plus cher au monde, leur personnalité et leur dignité. *Érasme* semble considérer la paix comme l'idéal de l'humanité,

(1) *Erasmi* Colloquia (T. I, p. 633) : — Adagiorum, III, 7, 1 (T. II, p. 871, 872, 875) ; — Adagiorum, III, 3, 1 (*ib.*, p. 775) ; — Pacis Querimonia (T. IV, p. 633).
(2) *Erasmi* Adagiorum, II, 5, 1 (Op., T. II, p. 552).
(3) *Id.*, *Ibid*, IV, 1, 1 (Op., T. II, p. 965, 966).

tandis qu'elle n'est qu'un moyen pour atteindre le but. Est-ce à dire que la doctrine d'*Érasme* ne soit qu'une vaine déclamation? Non, c'est une énergique protestation contre le criminel égoïsme des princes, qui immolent à leurs passions le bien-être et trop souvent les vrais intérêts de leurs peuples. Il faut que l'humanité parvienne à une organisation telle, que les questions de paix ou de guerre, comme toutes les questions d'intérêt général soient décidées par la volonté des nations. Alors les guerres tendront à disparaître, car ce sont des motifs plus ou moins personnels aux princes qui les ont allumées daus le passé.

II. L'Arioste. — Rabelais. — Montaigne. — Charron.

L'opposition contre la guerre, que l'on trouve chez tous les lettrés de la Renaissance, tient aux sentiments humains qui les inspirent; c'est parce que les maux de la guerre les révoltent qu'ils désirent la paix. Mais la guerre peut être légitime; il faut donc tâcher que l'humanité pénètre dans les luttes des combattants, et que les hostilités se réduisent au moindre mal possible. C'est une face de la doctrine d'*Érasme* : il veut que les guerres diminuent; il veut aussi que, si elles sont inévitables, elles soient assujetties à des règles. Il y a toujours eu un droit de guerre, mais ce droit est l'expression des mœurs générales; quand les mœurs sont barbares, le droit est plus barbare encore, car c'est dans les guerres surtout que les mauvaises passions de l'homme se donnent pleine carrière. Il en était ainsi au XVIe siècle. Nous avons dit que les Français, les Suisses et les Allemands qui envahirent l'Italie méritaient le nom de barbares, que leur donnaient les malheureux Italiens; il faut entendre un des grands poètes de cette terre privilégiée flétrir leur cruauté gratuite : « Barbares, s'écrie l'*Arioste;* quel est l'homme féroce du Nord qui vous enseigna les lois de la guerre? Le Scythe vous a-t-il appris à massacrer de sang-froid le prisonnier qui rend les armes? Quoi, vous avez l'air de punir comme un criminel le combattant qui sert sa patrie? O soleil! cesse de répandre tes rayons bienfaisants dans un siècle cruel, que des Tantales et de nouveaux Alcides ensanglantent et déshonorent!... Non, les guerriers antiques ne donnèrent jamais un

pareil exemple de fureur à la terre ; contents de vaincre, la douce humanité renaissait de leurs cœurs après la victoire, et les vaincus trouvaient un asile sûr et des secours nécessaires dans leur générosité (1). »

Un des grands génies de la Renaissance adressa la même leçon à ses contemporains, sous une autre forme. Charles-Quint avait abusé de sa victoire, en maltraitant un roi captif, pour le contraindre à subir les dures conditions qu'il voulait lui imposer. *Rabelais*, dans son immortelle satire, prend le contre-pied de cette politique inhumaine, en prêtant à ses héros une générosité excessive à l'égard des vaincus. Écoutons le discours que Gargantua tient à ses prisonniers : « Nos pères, ayeux et ancêtres, ont été de ce sens, que des batailles par eux consommées ont, pour signe mémorial des triomphes et victoires, érigé trophées et monuments ès cœurs des vaincus... Tout ce ciel a été rempli des louanges et gratulations que vous-mêmes et vos pères fîtes lorsque le roi Alpharbal envahit furieusement le pays des Onys, exerçant partout le brigandage et la piraterie. Il fut en juste bataille blessé, pris et vaincu de mon père. Mais quoi ? Au cas que les autres rois et empereurs, voire qui se font nommer catholiques, l'eussent misérablement traité, durement emprisonné et rançonné extrêmement, il le traita courtoisement, le logea avec soi dans son palais, et, par incroyable débonnaireté, le renvoya en sauf-conduit, chargé de dons, chargé de grâces, chargé de toutes offices d'amitié. » La leçon n'est pas encore complète. On dira qu'une conduite pareille est tout au plus bonne dans un roman, que dans la vie réelle ce serait de la niaiserie. A vrai dire, les calculs de la politique sont parfois plus niais que les inspirations d'une âme généreuse. Charles-Quint était un habile calculateur : quel profit tira-t-il des durs traitements qu'il infligea à François Ier ? L'histoire le dit, et tout le monde le sait. Il en arriva tout autrement au roi de *Rabelais :* « Les vaincus offrirent au vainqueur leurs terres, domaine et royaume, à en faire selon son arbitre. Le roi lui-même vint avec neuf mille trente-huit grands vaisseaux chargés de présents, que lui et ses sujets y avaient déposés à l'envi ; il se rendit vassal, et paya pour sa rançon des tributs qui allaient croissant chaque

(1) *Ariosto*, Orlando furioso, XXXVI.

année, en sorte que le suzerain se vit contraint de défendre à ses vassaux de plus rien apporter (1). »

La leçon est bonne : l'humanité est un devoir, et l'accomplissement du devoir est en définitive le meilleur des calculs. Il y a des hommes qui ne se soucieraient pas beaucoup de l'humanité, si elle n'était profitable ; c'est à ceux-là que s'adresse la satire de *Rabelais*. Un autre écrivain du XVIe siècle, si riche en génies, *Montaigne*, examina la guerre en moraliste. La médaille est belle, à voir les trophées qui y sont gravés, mais elle a un revers ; c'est ce revers que l'auteur des *Essais* met en lumière : « Quant à la guerre, qui est la plus grande et pompeuse des actions humaines, je saurais volontiers, si nous nous en voulons servir pour argument de quelque prérogative, ou au rebours, pour témoigner de notre imperfection, comme de vrai, la science de nous entre-tuer, de ruiner et perdre notre propre espèce, n'a beaucoup de quoi se faire désirer aux bêtes qui ne l'ont pas. » *Montaigne* parle à une nation militaire qui se laisse trop souvent enivrer par la gloire des armes, au point d'oublier des intérêts et des droits bien autrement précieux. Ce que les Français glorifient, *Montaigne* le ravale, en estimant les bêtes supérieures aux hommes, parce qu'elles ignorent l'art funeste de se détruire. Il se reprend, toutefois, mais c'est pour lancer un nouveau trait contre la guerre. Il y a des mouches à miel qui se battent ; Virgile a décrit leurs furieuses rencontres : « Je ne vois jamais cette divine description, dit l'écrivain français, qu'il ne m'y semble lire peinte l'ineptie et la vanité humaine : car ces mouvements guerriers, qui nous ravissent de leur horreur et épouvantement, cette effroyable ordonnance de tant de milliers d'hommes armés, tant de fureur, d'ardeur et de courage, il est plaisant à considérer, par combien vaines occasions elle est agitée, et par combien légères occasions éteinte. Toute l'Asie se perdit en guerres pour le maquerelage de Pâris ; l'envie d'un seul homme, un dépit, un plaisir, une jalousie domestique, causes qui ne devraient pas émouvoir deux harengères à s'égratigner, c'est l'âme et le mouvement de ce grand trouble. » Ainsi la gloire, tant célébrée par les poètes, a son principe dans l'ineptie humaine ! C'est à dégoûter de la guerre une

(1) *Rabelais*, Gargantua, livre I, ch. LI.

nation qui ne tient pas à passer pour inepte. La noblesse française avait une espèce de culte pour ses rois, elle les suivait sur les champs de bataille comme s'ils eussent été des demi-dieux. « Vous croyez, dit *Montaigne*, que ce sont toujours de puissantes causes qui les font agir ; détrompez-vous : la même raison qui vous fait tancer avec un voisin, dresse entre les princes une guerre ; la même raison qui vous fait fouetter un laquais, tombant en un roi, lui fait ruiner une province. » Voilà les héros descendus de leur piédestal, et vus de près, les éléphants se trouvent avoir les mêmes appétits que les mouches (1).

C'est bien de déconsidérer la guerre, quand la guerre absorbe toute l'activité d'une nation. Mais il y a quelque chose de mieux à faire, c'est de montrer que la loi du devoir régit les choses humaines. Nous avons déjà dit que *Montaigne* ne tient pas le drapeau du droit assez ferme; il subit l'influence du fait universel, tandis qu'il devrait lui opposer l'autorité de la raison. Nous lui ferons le même reproche pour les lois de la guerre; il les accepte trop facilement, et leur cherche même une raison philosophique. C'est ainsi qu'il rapporte avec une espèce de complaisance le massacre que les Français firent en Italie, quand les Italiens défendaient avec trop d'opiniâtreté des places qu'ils auraient dû livrer à la première sommation du vainqueur. Au lieu de flétrir cet usage digne des despotes de l'Orient, *Montaigne* disserte gravement sur les limites du courage, « lesquelles franchies, on se trouve dans le train du vice, » et la vaillance devient une folie : « De cette considération, dit-il, est née la coutume que nous avons aux guerres, de punir, voire de mort, ceux qui s'obstinent à défendre une place qui par les règles militaires ne peut être soutenue. Autrement, sous l'espérance de l'impunité, il n'y aurait poulailler qui n'arrêtât une armée (2). » Qui ne voit que cette prétendue philosophie aboutit à ériger la force en droit, et l'héroïsme en crime? Et qui est le juge de ce crime? Toujours le plus fort. Hâtons-nous d'opposer à *Montaigne* la protestation que son disciple fait contre cette doctrine dégradante : « Il faut abominer ces propos, dit *Charron*, que le

(1) *Montaigne*, Essais, livre II, ch. XII.
(2) *Id.*, *Ibid.*, livre I, ch. XII.

droit est en la force, que l'issue en décidera, que le plus fort l'emportera. Il faut regarder la cause au fond et au mérite, et non à l'issue : la guerre a ses droits et lois comme la paix. Dieu favorise les justes guerres, donne les victoires à qui il lui plaît, il s'en faut rendre capable, par juste entreprise (1). »

N° 2. *La doctrine chrétienne.*

I

Le christianisme accepte la guerre comme un mal providentiel. Parmi les écrivains chrétiens, les uns rattachent tout mal au péché originel; ils réclament un sacrifice sanglant pour expier une faute inexpiable : c'est la doctrine que de Maistre a remise en honneur de nos jours. Au XVIe siècle, nous rencontrons une explication plus naïve du mal qui règne sur la terre. « Si les hommes étaient trop heureux, dit *Campanella*, ils ne songeraient plus à l'autre vie, car il n'y a pas un heureux de ce monde qui se soucie d'échanger son paradis terrestre contre le paradis céleste. Dieu a voulu rappeler aux hommes la vie future, en leur envoyant des calamités de tout genre, et surtout des guerres avec les maux qu'elles entraînent (2). » Que l'on considère Dieu comme bourreau avec de Maistre ou comme sauveur, avec Campanella, toujours est-il que la guerre est un fait providentiel qui durera aussi longtemps que le genre humain.

Tel est le côté théologique de la doctrine chrétienne. A ce point de vue, il est presque inutile de se demander, si la guerre est légitime; aussi un des grands théologiens du XVIe siècle n'hésite-t-il pas à déclarer hérétiques ceux qui soutiennent que la guerre est illicite. D'après *Bellarmin*, c'est une hérésie manichéenne, renouvelée dans les temps modernes par les humanistes et par des sectaires protestants. Érasme prend appui sur l'Évangile pour prêcher la paix; l'écrivain catholique le suit sur ce terrain. On sait les tours de force que l'exégèse orthodoxe se permet pour le

(1) *Charron*, de la Sagesse, livre III, ch. III.
(2) *Campanella*, Monarchia hispanica, p. 391, s.

besoin de sa cause. En voici un curieux échantillon. Il eût été difficile de trouver dans les paroles du Christ un mot qui légitime l'effusion du sang. Par bonheur un évangéliste raconte que saint Jean-Baptiste dit à des soldats : « Abstenez-vous de toute violence et de toute fraude, et contentez-vous de votre paie. » Cette réponse suffit à *Bellarmin* pour justifier la guerre. « Il faut croire, dit-il, que le précurseur n'enseigne pas une croyance contraire à celle du Fils de Dieu qu'il avait mission d'annoncer; or Jean-Baptiste, par cela seul qu'il ne dit pas aux soldats de jeter là leurs armes, approuve leur métier, et par conséquent la guerre, » Que dirait-on d'un légiste qui emploierait une pareille argumentation pour soutenir sa thèse? Les soldats ne vinrent pas consulter Jean-Baptiste sur la légitimité de la guerre, mais sur ce qu'ils devaient faire pour leur salut; dès lors, les paroles de l'anachorète juif sont tout à fait étrangères à la question.

Continuons. Des saints ont fait la guerre sous la loi ancienne et sous la loi nouvelle : *Bellarmin* cite les centurions qui, d'après l'Écriture, étaient des hommes justes et craignant Dieu : il cite les soldats chrétiens qui combattirent sous les drapeaux de Rome, et qui par la grâce divine opérèrent des miracles : il cite les princes orthodoxes auxquels Dieu donna la victoire, tels que Constantin et Clovis, Si l'illustre controversiste n'a pas de meilleures raisons pour soutenir les dogmes catholiques, la théologie court grand risque de n'être qu'un ramas d'arguties. Les centurions de l'Évangile pouvaient très bien remplir leur devoir, sans que pour cela la guerre soit un fait divin. Nous laissons les miracles de côté, parce qu'il faudrait commencer par les prouver. Quant aux Constantin et aux Clovis, le docteur orthodoxe aurait pu mieux choisir ses autorités ; les crimes, les adultères, les parricides des deux héros catholiques deviendraient-ils par hasard légitimes, parce que le succès a couronné leurs entreprises ? *Bellarmin* est plus faible encore, quand il cherche à écarter les maximes évangéliques sur la perfection chrétienne. Elles ne concernent que les individus, dit-il, et non l'État. Cela ne conduit-il pas à distinguer deux morales, l'une pour les particuliers, sévère et pure, l'autre pour les princes, facile et relâchée? *Bellarmin* ajoute que les préceptes de l'Évangile ne sont pas des lois abso-

lues, même pour les fidèles, mais seulement des conseils qu'ils suivent ou ne suivent pas, selon les circonstances. Pour le coup, le théologien ébranle les bases de la morale religieuse; car qu'est-ce qu'une morale qui ne prescrit pas de règle certaine, que tantôt il faut pratiquer, et que tantôt l'on peut se dispenser d'observer?

S'il y a une conclusion à tirer de cette discussion, c'est que la thèse de *Bellarmin* n'est pas soutenable sur le terrain de l'Écriture sainte. Faut-il donc dire avec certaines sectes que la guerre est toujours illicite? *Bellarmin* examine aussi la question au point de vue du droit de l'État, et ici il est dans le vrai. L'Église catholique, dont il est l'interprète, est un établissement politique autant que religieux : or les hommes qui vivent de la vie réelle tiennent compte de la réalité des choses. Le bon sens chez *Bellarmin*, comme chez tous les hommes d'église, l'emporte sur la croyance. L'État a le droit et le devoir de se défendre, il le fait journellement en punissant ceux qui troublent l'ordre public : et il ne pourrait pas repousser par la force un ennemi qui attaque son existence! La guerre est légitime, lorsque les armes sont employées pour la défense du droit. Il n'en est pas de même des guerres de conquête. La conquête est un abus de la force, dit *Bellarmin*, c'est le droit du lion contre le loup, du loup contre l'agneau. Cependant il n'ose pas condamner les conquêtes d'une manière absolue. La guerre est juste, dès qu'elle a une juste cause; la charité veut, il est vrai, que le vainqueur ne se propose d'autre but que la paix, mais la charité n'est pas une loi politique; le vainqueur peut donc s'emparer des biens des vaincus, sans manquer à la stricte justice. C'est en définitive légitimer la conquête. *Bellarmin* ne réfléchit pas que, si l'assujettissement des vaincus est légitime, l'esclavage l'est aussi. Puisque la défense seule justifie la guerre, il faut, pour être logique, conclure que la victoire ne peut pas dépasser la réparation de l'injure. Si le docteur catholique faiblit, quand il s'agit de la conquête, il reprend sa supériorité, en traçant les lois de la guerre : elles ne permettent, dit-il, que le mal nécessaire; les laboureurs et toutes les personnes inoffensives doivent être à l'abri des hostilités (1).

(1) Voyez sur la doctrine de *Bellarmin*, son traité *de Membris ecclesiæ*, III, 14, 15, et *de Officio principis*, I, 21.

II

La réforme n'a pas d'autre doctrine sur la guerre que le catholicisme : nous parlons de la réforme orthodoxe, si ces deux mots peuvent aller ensemble. *Calvin* parle de la guerre comme Bellarmin : « Si la puissance est laissée aux princes pour conserver la tranquillité de leur pays, la pourraient-ils employer à meilleure occasion, qu'à rompre les efforts de ceux par lesquels tant le repos d'un chacun particulièrement, que la commune tranquillité de tous est troublée? S'ils doivent être défenseurs des lois, s'ils punissent à bon droit les brigands lesquels n'auront fait tort qu'à peu de personnes, doivent-ils laisser toute la région être vexée par briganderies, sans y mettre la main? Car il ne peut chaloir si celui qui se jette sur le territoire d'autrui, auquel il n'a nul droit pour y faire pillages et meurtres, soit roi ou homme de bas état. Toutes telles manières de gens doivent être réputés comme brigands et punis pour tels. La nature même nous enseigne cela, que le devoir des princes est d'user du glaive, non seulement pour punir les fautes des personnes privées, mais aussi pour la défense des pays à eux commis, si on y fait quelque agression. Pareillement le Saint-Esprit nous déclare en l'Écriture, que telles guerres sont légitimes (1). »

L'on ne peut pas mieux dire. *Calvin* flétrit le brigandage des princes qui font la guerre sans cause, et il revendique avec la même énergie le droit des peuples de rejeter ces brigands hors de leur sein. Mais que deviennent dans cette doctrine les maximes de l'Évangile sur la perfection chrétienne? *Calvin* les écarte par une fin de non-recevoir : « L'intention des apôtres, dit-il, a été d'enseigner quel est le règne spirituel du Christ, non point d'ordonner les polices terriennes. » C'est esquiver la difficulté et non la résoudre : il n'y a qu'un idéal, la cité céleste est le modèle sur lequel doit être bâtie la cité terrestre. Peu importe que l'idéal ne puisse être réalisé sur cette terre; cela n'empêche pas que notre devoir ne soit de nous en approcher dans les limites de notre im-

(1) *Calvin*, Institution chrétienne, livre IV, ch. XX, § 11.

perfection. Des sectes puissantes se sont inspirées de ce sentiment, les sociniens, les quakers, les anabaptistes; les uns procèdent de la lettre, les autres de l'esprit, mais ils s'accordent à condamner la guerre, comme une violation de la morale évangélique.

Socin interprète l'Écriture, comme les jurisconsultes expliquent leurs textes. Il prend au pied de la lettre les célèbres maximes que Jésus-Christ prêche dans le sermon de la montagne; il en fait des lois non seulement pour les fidèles, mais aussi pour les magistrats et les princes. Les paroles mêmes du Christ prouvent, dit-il, qu'il s'agit de préceptes obligatoires pour les chefs des sociétés aussi bien que pour les simples citoyens. Quand Jésus-Christ rappelle la Loi ancienne dans ces fameuses paroles : *Vous avez entendu qu'il a été dit : œil pour œil, dent pour dent*, il entend parler de la vengeance sociale et non de la vengeance individuelle, car il n'était pas permis aux Juifs de s'arracher les yeux et les dents, pour se venger d'une injure. Lors donc que Jésus-Christ oppose le pardon à la vengeance, ses commandements s'adressent à la société comme aux individus (1). La démonstration, au point de vue juridique, est irréfutable. Partant de là, il est de toute évidence que la guerre est contraire à la doctrine chrétienne. Vainement dira-t-on que le Christ ne prononce pas même le mot de guerre : ne dit-il pas que nous aimions nos ennemis, et en faisant une loi de cette charité, ne réprouve-t-il pas la guerre bien plus énergiquement que s'il s'était borné à condamner l'effusion du sang? Que vient-on nous opposer la Loi ancienne? Oublie-t-on que bien des choses étaient permises aux Juifs qui ne le sont plus aux chrétiens? A quoi bon la venue de Jésus-Christ, si la loi de Moïse doit encore nous régir? Voilà pour les textes. Quant aux raisons puisées dans le droit de défense, dans le devoir qu'impose la patrie, Socin demande à ses adversaires s'ils ignorent que le chrétien n'a pas de patrie sur cette terre? Veut-on qu'il viole les préceptes du Christ dans l'intérêt d'une patrie de passage? Il n'y a pas d'intérêt, quelque grand qu'il soit, fût-ce celui d'existence, que l'on puisse opposer à un commandement de Jésus-Christ (2).

(1) *Socinus*, dans la *Bibliotheca fratrum polonorum*, T. II, p. 18.
(2) *Id., ibid.*, T. II, p. 26, 75, 82, 83.

Les anabaptistes et les quakers arrivèrent à la même conclusion par une autre voie. Ils s'accordent avec les sociniens en un point, c'est qu'ils prennent les maximes de Jésus-Christ au sérieux et ils les pratiquent. Ils ont encore une plus grande horreur pour la guerre que les disciples de Socin ; ils ne comprennent pas qu'elle ensanglante des sociétés chrétiennes, puisqu'elle est aussi contraire à l'esprit de l'Évangile que la lumière l'est aux ténèbres. Que l'on essaie de concilier les commandements du Christ avec la pratique de la guerre! Jésus-Christ dit : *Ne résistez pas au méchant;* et nous repoussons la force par la force. Jésus-Christ dit : *Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore la gauche;* et nous rendons coup pour coup. Jésus-Christ nous ordonne d'*aimer nos ennemis;* nous les poursuivons par le fer et par le feu. Celui qui conciliera ces choses aura concilié Dieu et le diable, le Christ et l'Antechrist, le bien et le mal. C'est dire que les hommes se trompent singulièrement, s'ils croient qu'ils peuvent être chrétiens et verser le sang de leurs frères. Les quakers avouent que, par le droit de la nature, il est permis de se défendre, mais du haut de leur spiritualisme chrétien ils méprisent la nature; écoutons la réponse accablante qu'ils font à leurs adversaires : « Ne savez-vous pas que la mission du chrétien est précisément de vaincre la nature, en l'exaltant et en la perfectionnant, de sorte que nous passions de cette vie naturelle à une vie surnaturelle (1) ! »

Nous venons d'entendre les hommes de l'esprit et les hommes de la loi ; les uns et les autres réprouvent la guerre, au point de vue du spiritualisme évangélique. Nous ne voyons pas ce qu'il y a à leur répondre. Si l'on veut faire de l'Évangile la règle de la vie, il est de toute évidence que la paix doit être la loi des sociétés. Mais il est tout aussi évident que cela est impossible. La vie réelle et ses exigences l'ont emporté sur un idéal qui demande à l'homme l'abdication de sa personnalité, et qui nie l'idée du droit, ou du moins l'affaiblit. Le catholicisme a donc bien fait de répudier un héritage qui ne lui aurait pas permis de gouverner le monde, car la politique doit prendre les hommes tels qu'ils sont, sauf à perfectionner la nature, dans la limite des lois que le Créa-

(1) *Barclai*, Apologia theologiæ vere christianæ, XV, 13.

teur lui a données. Cela n'empêche pas que les sectes soient animées du vrai esprit de l'Évangile, et en laissant les exagérations de côté, ce sentiment a aussi sa part de vérité : aujourd'hui que les peuples réclament la paix à cor et à cri, nous devons un tribut de reconnaissance à ceux qui ont prêché, à la suite du Christ, le développement pacifique de l'humanité.

N° 3. *Les politiques.*

I

Le XVIe siècle a eu un précurseur de Montesquieu. *Bodin* et l'auteur de l'*Esprit des lois* sont de la famille d'Aristote : ils observent avec curiosité les diverses formes de gouvernement, le génie et les mœurs des nations, ils décrivent admirablement ce qu'ils voient, ils exposent les lois des choses existantes. Mais il y a un écueil à cette tendance, c'est qu'à force de chercher la raison des choses, on trouve que toute chose a sa raison d'être, et par suite l'on est disposé à élever le fait général à la hauteur d'un principe. C'est ce qui arriva à Aristote, le plus profond penseur de cette école : voyant l'esclavage établi chez toutes les nations, il crut la servitude légitime, par cela seul qu'elle était un fait universel, puis il se mit à la justifier.

Bodin fait de même pour la guerre et la conquête. Il demande si l'État doit être organisé pour la guerre ou pour la paix. Il répond, à la façon des scolastiques, en donnant les motifs pour et contre. Les raisons ne lui manquent pas pour condamner la guerre. « Nous devons estimer la république bien heureuse, où le roi est obéissant à la loi de Dieu et de la nature ; les magistrats au roi ; les particuliers aux magistrats, et les sujets liés en amitié entre eux, et tous avec leur prince, pour jouir de la douceur de la paix et de la vraie tranquillité d'esprit. Or est-il que la guerre est du tout contraire à ce que j'ai dit ; aussi est-il impossible de voir une république fleurissante en religion, justice, charité, intégrité de vie et bref, en toutes sciences libérales et arts mécaniques, si les citoyens ne jouissent d'une paix très haute et assurée. » A ce tableau

d'une société pacifique, *Bodin* oppose les excès des gens de guerre, et il les peint d'après nature : « Il se faut bien garder d'acheminer les sujets à une vie si exécrable, ni chercher la guerre en sorte quelconque, sinon en repoussant la violence en extrême nécessité ; ceux qui cherchent les moindres occasions pour s'agrandir de la ruine des autres, seront en perpétuel tourment, tirant une vie misérable. »

Voilà quelques raisons pour la paix. *Bodin* s'étend bien davantage sur celles qui justifient la guerre. Il y en a une qui est décisive : c'est la défense du droit. Sur ce point, *Bodin* ne fait que reproduire la doctrine de Calvin. Il s'engage ensuite sur le terrain de la politique, et aboutit à la maxime funeste, que tout moyen est légitime, quand il s'agit du salut de la patrie. « Le plus beau moyen de conserver un État et de le garantir de rébellions et séditions, est d'avoir un ennemi, auquel on puisse faire tête. Cela se peut voir par l'exemple de toutes les républiques, et même des Romains, lesquels n'ont jamais trouvé plus bel antidote de guerres civiles que d'affronter les sujets à l'ennemi... Plût à Dieu que nous eussions faute d'exemples domestiques, pour montrer qu'il est bien difficile et presque impossible de maintenir les sujets en paix et amitié, s'ils ne sont en guerre contre l'ennemi. » Nous ne dirons rien de la désolante conception qui est au fond de cette théorie : c'est dire avec Hobbes que l'homme est un loup pour l'homme, et qu'ils doivent s'entre-déchirer ; mieux vaut alors que ce soit dans des guerres étrangères que dans des luttes intestines.

Il est vrai qu'il en était ainsi au XVIe siècle ; est-ce une raison pour qu'il en soit toujours ainsi ? Il y a une autre erreur dans la politique de *Bodin*, qui est encore moins excusable. Il fait un triste tableau des maux qu'entraîne la guerre : « Brûler les villages, saccager les villes, massacrer les bons et les méchants, les jeunes et les vieux, tous âges et tous sexes, forcer les filles, se laver dans le sang des meurtris, souiller les choses sacrées, raser les temples, et fouler aux pieds tout droit divin et humain. » Voilà, dit *Bodin*, les fruits de la guerre. Et cependant il n'hésite pas à dire que les peuples ont le droit de porter la dévastation et le meurtre chez leurs voisins, pour garantir leur propre tranquillité ! Si jamais la maxime que la fin justifie les moyens est odieuse, c'est quand on s'en prévaut pour transformer l'univers en un vaste champ de

rigandage. En assimilant les guerriers du XVIe siècle à des bri-
ands, nous ne faisons pas de figure de rhétorique. *Bodin* a soin
e dire, à l'appui de sa thèse, « qu'il n'y aura jamais faute de lar-
ons, meurtriers, vagabonds, en toute république, qui gâtent la
implicité des bons sujets, et n'y a lois ni magistrats qui en puis-
ent avoir raison. Il n'y a donc moyen de nettoyer les républiques
e telle ordure, que de les envoyer en guerre, qui est comme une
nédecine purgative et fort nécessaire pour chasser les humeurs
orrompues du corps universel d'une république. » Que dirait-on
'un État qui viderait ses prisons et ses bagnes, en donnant des
rmes et des chefs aux criminels, et qui les lancerait ensuite au
elà des frontières? Voilà, en réalité, le conseil que Bodin donne
ux princes : à force de ne considérer que le bien de sa république,
foule aux pieds le droit des nations étrangères; l'idée même du
roit disparaît dans cette débauche de force (1).

Après cela, il ne faut pas s'étonner si *Bodin* légitime la conquête
vec tous ses abus, même l'esclavage. « Il suffit que la guerre soit
ıste, pour que le vainqueur ait le droit de se faire seigneur des
iens et personnes des vaincus, gouvernant ses sujets comme es-
laves, ainsi que le père de famille est seigneur de ses esclaves et
e leurs biens, et en dispose à son plaisir par le droit des gens. »
e n'est pas que *Bodin* nie la liberté naturelle des hommes, mais
es jurisconsultes romains l'admettaient aussi, tout en plaçant les
sclaves sur la même ligne que les chevaux et les bœufs. Ce qui
rouble la haute raison du publiciste français, c'est le fait univer-
el. « C'est bien contre la loi de nature, dit-il, de faire les hommes
ibres esclaves, mais le consentement de tous les peuples a voulu
ue ce qui est acquis en bonne guerre soit propre au vainqueur,
t que les vaincus soient esclaves des vainqueurs. *Où il n'y a point
e supérieur qui commande, la force est réputée juste* (2). » Cette doc-
rine nous révolte, cependant elle est très logique, une fois que
'on admet le droit de conquête. Si la personnalité des nations n'est
as sacrée, pourquoi celle des individus serait-elle respectée ?
i l'on peut tuer les nations vaincues, pourquoi ne pourrait-on
as les réduire en servitude ? Non, la force n'est pas réputée juste,

(1) *Bodin*, de la République, livre V, ch. v, p. 754-763.
(2) *Id.*, *ibid.*, livre II, ch. II, p. 274, 278.

entre les nations pas plus qu'entre les individus: elle n'est juste que pour autant qu'elle soit employée au service du droit. La victoire ne donne donc par elle-même aucun droit au vainqueur, s'il n'en avait pas avant de recourir aux armes. Si la force l'emporte, le droit reste sauf, malgré sa défaite, et il finira par l'emporter à son tour, ou il faut dire que ce n'est pas Dieu, mais une aveugle fatalité qui gouverne les choses humaines.

II

Nous venons d'entendre un politique. Écoutons un soldat. Quand les hommes de guerre ont de l'intelligence et du cœur, ils se révoltent contre le spectacle atroce qu'ils ont sans cesse sous les yeux, ils s'élèvent au dessus du fait, parce que le fait leur rappelle ce qu'ils ont souffert et fait souffrir. Le XVIe siècle compte plus d'un de ces nobles guerriers. Nous avons rendu hommage à Bayard; *La Noue* est une figure moins brillante, mais peut-être plus sérieuse; nous ne connaissons pas de lecture qui fasse plus de bien à l'âme que celle des *Discours politiques et militaires* du capitaine huguenot. Il combattit toute sa vie pour une belle cause, la liberté de conscience; la conviction qu'il rapporta de sa rude carrière, c'est que les guerres de religion sont un crime. Nous reviendrons plus loin sur cette partie de ses *Discours*, la plus admirable sans contredit. La guerre en elle-même, abstraction faite des causes qui la produisent, trouve un adversaire dans cet homme de guerre: « Tous ceux, dit-il, qui font profession de lire et bien examiner les histoires, confessent d'une voix que la plupart des calamités et misères qui sont arrivées sur divers pays et peuples, sont procédées de l'ambition des rois et républiques, qui ont suscité les guerres qui les ont amenées. » *La Noue* ne réprouve pas la guerre d'une manière absolue; il n'entend pas que les princes dédaignent les armes, car ce serait se donner en proie, mais il veut qu'ils s'en servent pour ne pas être endommagés, non pour endommager autrui sans raison. *La Noue* s'adressait à une nation qui rêvait le rétablissement de l'empire de Charlemagne. La domination du monde avait tant d'attrait pour cette race militaire, que *La Noue* lui-même cède à la séduction; il n'a qu'une consolation à

frir à ses contemporains, c'est qu'ils ne sont plus de taille à faire e que firent leurs ancêtres : « S'ils considéraient bien la disproportion qu'il y a de la vertu antique à la moderne, ils seraient plus etenus : car, comme dit Plutarque en ses opuscules, c'est paeille imprudence et matière de risée, de vouloir approprier les its héroïques de ceux du passé aux hommes présents, que de ettre en la tête et aux pieds des petits enfants de six ans les bonets et les souliers de leurs grands pères. Mais on doit proposer es choses convenables au siècle où l'on est, qui soient toutefois ustes et honnêtes. » Nous autres Français devons penser que e temps des grands accroissements de la France n'est plus : et ue maintenant nous sommes au temps de sa déclination, auquel est beaucoup faire que de la conserver ; à quoi nous devons acher, sans nous aller repaissant de la gloire passée, puisque ous sommes destitués de la force, de l'occasion et du bonheur qui fit monter nos ancêtres. » Après ce regret donné à un passé lorieux, *La Noue* revient à un sentiment plus juste de la vraie randeur. « Entre les empereurs et rois, plusieurs y en a eu qui e sont voulu faire renommer grands par leurs conquêtes : toutepis ceux qui se sont voulu contenter de se rendre bons, ont acquis utre grandeur, qui n'est, à bien juger, pas moindre que la preière, vu qu'elle profite toujours, là où l'autre nuit ordinairement.» *a Noue* va plus loin; il quitte le terrain de l'utilité, pour se placer ur celui du devoir, et de ce point de vue il condamne les conuêtes : « Ceux qui aiment piété et vertu cherchent d'appuyer eurs actions sur justice, tant pour se satisfaire en intérieur qu'en xtérieur. Et sans ce bon fondement les guerres ne se doivent ntreprendre, parce que autrement on demeure coupable devant Dieu, lequel ne veut pas que les hommes usent de ces remèdes iolents, que par grande nécessité, ni les conduisent selon leurs ffections désordonnées. »

En réprouvant les conquêtes, *La Noue* attaquait un préjugé uniersel ; lui-même avoue « que la noblesse française ne prisait ucun renom tant que celui qui provenait de l'épée, et que la commune opinion était que les armes avaient acquis à la nation franaise cette grande gloire à quoi elle est montée. » *La Noue* dit que eux qui élèvent la profession des armes par dessus toutes autres, sont en singulière erreur : « Ils ignorent que l'homme doit prin-

cipalement tendre à la paix et tranquillité, afin de mener une vie plus juste; car, lorsqu'elle règne, toutes choses, tant publiques que particulières, sont bien mieux ordonnées, que quand les confusions de la guerre ont comme renversé les hommes et les lois.» *La Noue* flétrit ce qui enivrait ses contemporains, la guerre pour la guerre : « Il y a une petite rime en espagnol, laquelle ils ont quelquefois en la bouche, et que j'ai tournée ainsi :

La guerre est ma patrie,
Mon harnais, ma maison :
Et en toute saison
Combattre est ma vie.

« Que saurait pis dire un mauvais médecin et un mauvais juge qui désirent que la cité soit toujours pleine de maladies, de crimes et de procès, afin d'avoir bonne curée? Ceux-ci au semblable ne demandent qu'altération d'États, pour se gorger de la ruine d'iceux. Au siècle où nous sommes, il est impossible de s'exempter de la guerre, parce que l'ambition, l'avarice et la vengeance sont fertiles, autant qu'elles furent jamais, pour l'engendrer. Mais de se plaire en un usage si fâcheux, c'est faire comme celui qui voudrait toujours être en tourmente sur la mer... D'avantage ces guerriers perpétuels se dépouillent des affections qui sont les plus louables en un bon citoyen... De courir incessamment de çà, et de là, ainsi que les corbeaux aux charognes qu'ils ont flairées, c'est, par manière de dire, se transformer en oiseaux de proie ou en bêtes ravissantes (1). »

La Noue, écrivait au milieu des guerres religieuses qui déchiraient la France; plus funestes encore que les guerres de conquête, elles rompaient tous les liens sociaux. L'illustre guerrier réagit contre ce débordement de violence; il était l'organe de la réaction qui allait se faire dans les esprits : les excès de toute espèce, fruit des guerres civiles, vont rappeler les hommes à leur vraie mission, le développement pacifique de leurs facultés. A la fin du XVIe siècle, ce besoin de paix était un sentiment universel. Ceux-là mêmes qui par fanatisme avaient pris une part active à la

(1) *La Noue*, Discours politiques et militaires, XIX et IX.

tte, réprouvaient la violence et prêchaient la paix. Tel fut *Gas-rd de Saulx, seigneur de Tavannes*. Il écrivit des mémoires dont rude énergie rappelle parfois la touche de Tacite. Écoutons ce 'il dit des princes guerriers : « Plusieurs désespèrent de la vinité, qui permet tant de malheurs, sans se souvenir qu'il y a ıe autre vie où seront punis les méchants. Par la paix chacun ue Dieu, le service divin ni la justice ne sont empêchés. Maudit t le prince qui fait la guerre pour sa particulière gloire et uti-é! » La gloire des conquérants, vue de près, n'est que vanité : Il est périlleux de conquérir, malaisé de garder les conquêtes, plus difficile de les laisser à ses enfants. Quelqu'uns loueront s victoires, autres les blâmeront, les qualifiant voleries. Ainsi corsaire répondit à Alexandre, qu'il n'y avait de différence de ur volerie, sinon que l'un volait avec une galère et l'autre avec ıe armée. » Qu'est-ce après tout que la gloire du conquérant? Les plus vicieux ont été monarques; Tamerlan commandait à ıit cent mille hommes... Les livres donnent gloire à Achille et ector qui peut-être ne furent jamais. « Ces gloires sont vaines et certaines, celle d'homme de bien est désirable; si elle n'est de ırée, elle a reconfort d'espérer paradis. »

Voilà un langage digne d'un philosophe chrétien. Les princes avaient pas grand souci de la religion. *Tavannes* dit avec sa cru-té habituelle, que « s'ils croyaient à l'immortalité, ils ne feraient guerre, d'où procèdent tant de maux. Si un meurtre, un larcin t puni des peines d'enfer, celui qui est cause d'un million, n'aura orps ni âme pour souffrir selon son mérite. » *Tavannes* parcourt utes les raisons par lesquelles les rois cherchent à légitimer urs guerres; il n'en admet aucune. « Ils disent que les armes nt un mal nécessaire, qu'elles sont justes quand elles sont for-ées. Réponse, qu'il ne se faut flatter à les prendre : guerres ambition et d'avarice sont injustes, de même reconquêtes d'États erdus, si les sujets ne tendent les bras, et n'appellent leurs pre-iers seigneurs. Si les nations avaient droit sur ce qu'elles ont ıtrefois possédé, les guerres seraient immortelles : les Assy-ens, Perses, Macédoniens et Romains ont possédé le monde, ısuite de quoi ces nations diraient les guerres justes pour recon-uêter ce qu'elles ont perdu. Dieu donne et ôte les royaumes à ui lui plaît; nous n'avons droit sur les hommes que celui qu'ils

nous permettent; la sujétion est volontaire, étant les hommes composés de même étoffe. S'excuser de faire la guerre, par crainte de l'avoir, n'est pas reçu; elle peut être divertie ou éloignée; c'est se jeter au feu, pour se sauver de la fumée : telles palliations, prétextes, ne servent devant Dieu. » *Tavannes* ne trouve justes que les guerres qui se font contre les infidèles et les hérétiques, encore ne veut-il pas que les princes les fassent de leur chef : Dieu peut changer les hérétiques et les Turcs en un instant, sans que nos épées lui soient nécessaires. Il faut donc que Dieu manifeste sa volonté et il le fait par l'organe du pape (1).

Ce dernier point de la doctrine de Tavannes tient à ses croyances catholiques. Remarquons à quels abus conduit le dogme que le pape est le représentant de Dieu. Si Tavannes avait jugé les guerres contre les infidèles et les hérétiques avec les lumières de sa raison, il les aurait réprouvées, bien plus que toutes autres guerres. Sa conscience est ce qu'il y a de plus libre dans l'homme; comment peut-on donc légitimer des guerres qui ont pour fin dernière d'imposer la foi par la violence? Quand *Tavannes* n'est pas aveuglé par ses préjugés religieux, il est supérieur à Bodin. Il condamne ainsi que *La Noue*, les guerres de conquête. La raison qu'il donne est remarquable : les hommes sont libres et égaux, il n'y a donc de domination légitime que celle qui repose sur leur consentement. C'est la théorie de la souveraineté du peuple; elle ruine dans son fondement le prétendu droit de conquête. Par elle-même la force ne peut donner aucun droit, elle n'est légitime que pour garantir le droit contre la force : c'est donc en définitive le droit, comme dit *La Noue*, qui décide.

SECTION III. — LE CHRISTIANISME ET LE DROIT DE GUERRE.

§ I. L'Église et le droit des gens.

N° 1. *Le droit du pape sur les terres des infidèles.*

A entendre les ultramontains de notre temps, l'Europe devrait les bienfaits de sa civilisation à l'Église; elle lui devrait aussi

(1) Mémoires de *Tavannes*, dans *Petitot*, T. XXIV, p. 38, s., 165, s.; T. XXIII, p. 252.

le sentiment d'humanité qui nous fait reculer devant la guerre, et qui adoucit ses horreurs quand elle devient inévitable. Nous avons combattu plus d'une fois cette illusion ou ce calcul des partisans aveugles d'un passé qu'ils ignorent, ou qu'ils altèrent. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit des papes du moyen âge et de ceux du XVIe siècle ; les défenseurs de l'Église ont une excuse toute prête pour les erreurs des hommes ; elles n'empêchent pas, disent-ils, l'heureuse influence de la religion. Tant qu'il s'agit d'indulgence pour l'imperfection humaine, nous sommes d'accord ; mais si nous sommes indulgents pour les personnes, nous devons être d'autant plus sévères pour les doctrines qui les égarent ; cette sévérité devient un strict devoir quand il s'agit d'une croyance qui se prétend révélée, et d'hommes qui se disent les représentants infaillibles de Dieu. Que l'on dépouille les préjugés chrétiens, fruit d'une tradition séculaire, et l'on sera forcé de convenir que si le catholicisme moralisa les peuples barbares, il renfermait aussi des vices qui faussaient ce que le dogme chrétien a de bienfaisant. Les témoignages abondent, et ils ne peuvent pas être contestés.

L'ambition et une ambition illimitée est de l'essence de la papauté ; elle aspire par la force de son principe à une monarchie universelle, spirituelle tout ensemble et temporelle. Ces prétentions, en annulant l'indépendance des nations, enlèvent au droit des gens sa base. Les catholiques se récrient en vain : s'il y a un homme qui peut se dire le maître du monde, le droit n'est plus qu'un vain mot. Or les papes ne se sont-ils pas dits les maîtres du monde? Ils ont agi comme tels, au début de l'ère moderne, au moment où le génie de l'homme venait de découvrir un monde nouveau. C'est alors que parut la fameuse bulle d'Alexandre VI. Le pape, peu digne de s'appeler le vicaire du Christ, commence par célébrer la piété de Ferdinand et d'Isabelle ; il dit que les rois catholiques ont été à la découverte de terres nouvelles, pour convertir leurs habitants à la foi chrétienne. Dieu a récompensé leurs efforts ; ils ont trouvé des îles et des terres inconnues jusque-là. Le souverain pontife constate qu'elles sont habitées par des peuples pacifiques qui croyaient en un seul Dieu créateur ; il espère qu'on pourra facilement les amener à embrasser le christianisme. Rien de plus pieux que ce langage. Mais voilà que le saint-père

remarque, comme en passant, qu'il y a dans le nouveau monde des mines et d'autres choses précieuses. L'or n'était-il pas le mobile de ceux qui allaient aux Indes, bien plus que la religion? Toutefois, pour favoriser les desseins des rois catholiques, Alexandre VI leur fait don des pays qu'ils ont découverts et de ceux qu'ils découvriront, en traçant la célèbre ligne du pôle arctique au pôle antarctique (1).

Ainsi le pape fait donation d'un monde dont lui-même ignore l'étendue. En vertu de quel droit? Le XVIIIe siècle s'est fait cette question, et il a répondu par un éclat de rire : « Qui a accordé au pape le droit de donner le bien d'autrui ? dit *Voltaire*. Il pouvait donner même les globes de Jupiter et de Saturne avec leurs satellites. N'est-ce pas le cas de dire avec Swift que « mylord Pierre devint tout à fait fou, et que Martin et Jean ses frères auraient dû le faire enfermer par avis de parents (2). » Les catholiques ne peuvent pas traiter aussi irrévérencieusement les actes du saint-siége, quand même le successeur de saint Pierre s'appelle Borgia. Alexandre VI, tout Borgia qu'il soit, n'est-il pas le représentant de Dieu? n'est-il pas infaillible quand il décide de la foi, ou de ce qui est moralement bon ou mauvais? Alexandre VI, le pape monstre, juge souverain et infaillible de la morale! Soit. Sa bulle est donc l'expression de la justice éternelle. Quelle justice, grand Dieu! Un particulier qui donnerait ce qui appartient à un tiers, passerait pour un fou, s'il n'était pas traité comme voleur et brigand. La folie devient-elle raisonnable, et le brigandage légitime, par cela seul que le pape est en cause?

Grand est l'embarras des ultramontains. *Bellarmin*, l'habile controversiste, s'est mis à chercher des raisons pour justifier ce qui est injustifiable; il en a trouvé, mais la cause est si mauvaise, que le plaidoyer, malgré le talent de l'avocat, tourne contre celui qu'il a entrepris de défendre. Écoutons : « Le principal objet qu'Alexandre VI, ce digne pape, avait en vue, était la propagation de l'Évangile dans le nouveau monde. En donnant aux rois catholiques les terres possédées par les infidèles, il n'a pas eu l'intention d'engager Ferdinand et Isabelle à faire la guerre aux Indiens

(1) *Dumont*, Corps diplomatique, T. III, partie II, p. 302.
(2) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, au mot *Donation*.

et à s'emparer de leur pays ; il voulait seulement que les rois d'Espagne fissent entrer en Amérique de saints missionnaires, et qu'ils les prissent sous leur protection, ainsi que les indigènes qui viendraient à se convertir. Comme ensuite les rois infidèles mirent obstacle à la prédication de l'Évangile, les chrétiens eurent le droit d'user contre eux de la force des armes et de s'emparer de leurs domaines (1). »

Il n'y a qu'une réponse à faire à ces misérables chicanes, c'est de se moquer, avec *Bossuet*, des ultramontains et de leur doctrine. L'évêque de Meaux demande à ces nouveaux apôtres, où ils ont puisé leur science : « Où ont-ils lu que les disciples du Christ allèrent enseigner les nations, armés jusqu'aux dents, ou ayant à leur suite une armée prête à faire la conquête des pays habités par les infidèles? Est-ce avec cet attirail que Jésus-Christ envoya ses apôtres dans le monde? Les ultramontains diront que l'Église, dans la faiblesse de son enfance, n'a pu faire ce qui lui est loisible dans la force de l'âge. Les malheureux! ils ne savent pas de quel esprit ils sont. Ils ne connaissent pas même les faits, ou ils les altèrent. Ignorent-ils que l'âge de faiblesse a été pour l'Église l'âge de force, parce qu'alors elle avait la foi qui transporte les montagnes? Ont-ils oublié que la conversion de l'Angleterre fut opérée par des moines? Si les Saxons furent baptisés dans le sang, ne faut-il pas déplorer ces conversions violentes, bien loin d'y chercher une autorité (2)?

Laissons-là la doctrine chrétienne ; elle est si claire, que le cardinal jésuite aurait dû rougir, quand il a tenté d'y échapper par des arguties. Il ne s'agit pas de savoir ce que veut Jésus-Christ, mais ce qu'a voulu Alexandre VI. Dieu nous pardonne d'avoir accolé ces deux noms! Que dit le pieux pontife? Y a-t-il un mot dans sa bulle qui subordonne la conquête des Espagnols à la conduite des princes infidèles? Le plus mince légiste décidera, à vue d'œil, que c'est une donation pure et simple, et non une donation conditionnelle. On dirait que le pape a voulu prévenir les chicanes des interprètes : il accumule les expressions, pour marquer que sa donation doit immédiatement sortir ses effets : « C'est *de son*

(1) *Bellarminus*, de Romano pontifice, V, 2.
(2) *Bossuet*, Defensio declarationis cleri gallicani, lib. I, sect. I, cap. xv.

propre mouvement, *par pure libéralité*, et *de la plénitude du pouvoir apostolique*, qu'il DONNE les terres découvertes et à découvrir aux rois catholiques; il les leur DONNE avec PLEINE PUISSANCE, AUTORITÉ ET JURIDICTION, et défend à toutes personnes, rois, ou empereurs, de contrevenir à sa bulle, sous peine d'excommunication. » Que deviennent les chicanes ultramontaines, en présence d'un acte si clair et si formel? L'interprétation forcée à laquelle ils recourent, ici comme toujours, ne prouve qu'une chose, c'est que leur cause n'est pas à défendre. Cela est si vrai qu'en acceptant même leur explication, on aboutit encore aux conséquences les plus absurdes et les plus funestes. La donation est conditionnelle, soit. Mais qui a conféré au pape le droit de donner sous condition des terres qui sont la propriété d'un tiers? Donner sous condition, c'est toujours disposer de la propriété, c'est un acte que le propriétaire seul peut faire. Si donc la bulle d'Alexandre est l'exercice d'un droit, il faut en conclure que le pape est maître et seigneur de l'univers.

Dira-t-on que nous faisons, à notre tour, métier de mauvais légiste, en tirant de la bulle des conséquences auxquelles le pape ne songeait pas? Les faits répondent pour nous. Les rois d'Espagne devaient savoir mieux que personne le sens de l'acte, qui était leur titre à la domination du nouveau monde. Suivons-les dans leur conquête. Ils notifièrent leur donation aux possesseurs des terres qu'ils venaient occuper. Voici les termes de cet acte aussi important que curieux : « Moi, serviteur des très hauts et très puissants rois de Castille et de Léon, leur ambassadeur et capitaine, je vous notifie et déclare que le Seigneur notre Dieu, qui est un et éternel, a créé le ciel et la terre, ainsi qu'un homme et une femme de qui sont descendus vous et nous, et tous les hommes qui ont existé ou existeront dans le monde. Mais comme il est arrivé que les générations successives, pendant plus de mille ans, se sont divisées en plusieurs royaumes et provinces, *le Seigneur Dieu a remis le soin de tous ses peuples à un homme, nommé saint Pierre, qu'il a constitué* CHEF ET MAÎTRE DE TOUT LE GENRE HUMAIN, AFIN QUE TOUS LES HOMMES, EN QUELQUE LIEU QU'ILS SOIENT NÉS, OU DANS QUELQUE RELIGION QU'ILS AIENT ÉTÉ INSTRUITS, LUI OBÉISSENT. *Il a soumis la terre entière à sa juridiction, et lui a ordonné de résider à Rome, comme le lieu le plus propre pour gou-*

verner le monde. Il lui a pareillement accordé le pouvoir d'étendre son autorité sur quelque autre partie du monde qu'il voudrait, et de gouverner tous les chrétiens, Maures, Juifs, idolâtres, ou tout autre peuple, de quelque secte ou croyance qu'ils puissent être. On lui a donné le nom de PAPE, *qui veut dire* ADMIRABLE, GRAND-PÈRE ET TUTEUR, *parce qu'il est le père et le gouverneur de tous les hommes.* Ceux qui ont vécu du temps de ce saint-père lui ont obéi, en le reconnaissant pour leur SEIGNEUR ET ROI, *et pour le* MAÎTRE DE L'UNIVERS. On a obéi de même à ceux qui lui ont succédé au pontificat; et cela continue aujourd'hui et continuera jusqu'à la fin des siècles. *L'un de ces pontifes,* COMME MAÎTRE DU MONDE, *a fait la concession de ces îles et de la terre-ferme de l'Océan aux rois de Castille, Ferdinand et Isabelle, et à leurs successeurs, comme cela se trouve amplement expliqué dans certains actes que l'on vous montrera, si vous le désirez.* SA MAJESTÉ CATHOLIQUE *est donc,* EN VERTU DE CETTE DONATION, ROI ET SEIGNEUR DE CES ÎLES ET DE LA TERRE-FERME, *et c'est en qualité de roi et de seigneur que la plupart des îles, à qui l'on a fait connaître ces titres, ont reconnu Sa Majesté comme seigneur légitime.* Et, du moment que les peuples ont été instruits de sa volonté, ils ont obéi aux hommes saints qu'Elle leur a envoyés pour leur prêcher la foi; et tous, de leur plein gré, se sont rendus chrétiens et continuent de l'être. Sa Majesté les ayant reçus avec bonté, sous sa protection, a ordonné qu'on les traitât de la même manière que ses autres sujets. *Vous êtes tenus et obligés de vous conduire de même; si vous reconnaissez le pape pour le souverain et guide de l'univers, et le roi comme seigneur de ces îles, si vous consentez que les saints pères vous annoncent et vous prêchent la foi, alors le roi vous recevra avec amour et bonté, et vous laissera, exempts de servitude, jouir de la propriété de tous vos biens. Mais, si vous refusez, ou si vous différez malicieusement d'obéir à mon injonction, alors, avec le secours de Dieu, j'entrerai par force dans votre pays, je vous ferai la guerre la plus cruelle, je vous soumettrai au joug de l'obéissance envers l'Église et le roi, je vous enlèverai vos femmes et vos enfants pour les faire esclaves, je saisirai vos biens et je vous ferai tout le mal qui dépendra de moi, comme à des* SUJETS REBELLES QUI REFUSENT DE SE SOUMETTRE A LEUR SOUVERAIN LÉGITIME (1)...

(1) *Herrera,* Décades, livre VII, ch. XIV. (*Robertson,* Histoire d'Amérique, note 23.)

Voilà un commentaire authentique de la bulle d'Alexandre VI, écrit, on n'en peut douter, par quelque théologien d'Espagne. L'on voit que les conquérants fondent leur droit sur le droit du pape à la souveraineté du monde : ils se disent maîtres et seigneurs de l'Amérique, parce que le pape leur en a fait la cession, comme souverain de l'univers. Quant à la religion, que les ultramontains placent en première ligne pour justifier l'occupation conditionnelle du nouveau continent, les Espagnols n'en font qu'une mention secondaire; si le christianisme est prêché, c'est comme suite de la conquête; quand même, à la première sommation des conquérants, les Indiens se seraient soumis à l'Église, ils n'en auraient pas moins passé sous le joug de l'Espagne; le seul bienfait que les envahisseurs promettaient aux malheureux Indiens, en récompense d'une conversion volontaire, était qu'ils ne seraient pas soumis à l'esclavage. Tel est, dans toute son horreur, le droit de conquête inauguré, au début de l'ère moderne, par les rois catholiques, sous les auspices de la papauté. N'est-ce pas sanctifier le brigandage, parce qu'il s'exerce au nom de Dieu et pour sa cause?

Il n'y a qu'une excuse pour la papauté, c'est de dire avec *Bossuet* que les papes se sont trompés; mais cette excuse, les ultramontains la repoussent comme une hérésie, et, à leur point de vue, ils ont raison. Il ne s'agit pas seulement d'Alexandre VI; tout monstre qu'il est au moral, on ne lui a pas encore reproché qu'il se soit trompé sur un dogme; de Maistre remarque, au contraire, avec une certaine satisfaction, que son *bullaire* est irréprochable (1). En réalité, la bulle d'Alexandre VI est l'expression de la doctrine du saint-siége et des plus grands théologiens. Les prétentions de la papauté remontent au pape qui fonda son pouvoir spirituel, et qui par cela même, jeta les fondements de sa domination temporelle : Grégoire VII revendiqua la souveraineté de tous les royaumes de la chrétienté; il réclama notamment un droit vague mais illimité sur les îles (2). Au XIIe siècle, ce droit fut mis en pratique. Alexandre III concéda à Henri II d'Angleterre, l'île d'Irlande, moyennant le paiement d'un tribut. On comprend le but de la

(1) *De Maistre*, du Pape.
(2) Voyez le T. VIe de mes *Études* (*la Papauté et l'Empire*).

conquête pour le roi comme pour le pape; mais on ne comprend pas où le souverain pontife puisait son pouvoir; il se contenta de l'affirmer avec le ton de la certitude. « Il n'y a aucun doute, dit-il, que toutes les îles éclairées par le soleil de justice, Jésus-Christ, et qui ont reçu la foi chrétienne, n'appartiennent à saint Pierre et à la sainte Église romaine (1). » Voilà donc les missionnaires transformés en conquérants; il suffit qu'ils mettent le pied dans une île pour qu'elle devienne la propriété de Rome. Si les rois admettaient ces exorbitantes prétentions, c'est qu'ils y trouvaient leur profit. La religion était pour eux un instrument de conquête. Au XIVe siècle, Louis de la Cerda obtint du pape Clément VI la souveraineté des îles Fortunées, contre un tribut annuel de quatre cents florins d'or (2).

Le droit sur les îles, revendiqué par la papauté, ne pouvait avoir d'autre prétexte que l'intérêt de la foi. Reste à prouver que la conversion rendait les infidèles sujets de saint Pierre. En recevant le baptême, ils devenaient sujets spirituels de l'Église romaine, soit; mais comment la sujétion spirituelle se traduisit-elle en dépendance civile? C'est que celui qui est maître des âmes est par cela même seigneur des corps, la souveraineté étant indivisible par son essence. Dans les royaumes déjà possédés par des princes chrétiens, il était difficile aux papes de réaliser leur utopie; mais dans les terres des infidèles, ils ne reconnaissaient plus aucun droit. L'on sait que l'ordre teutonique n'avait d'autre autorité sur les populations slaves que celle qu'il tenait d'un acte émané du pape et de l'empereur, qui concédaient l'un et l'autre ce qui ne leur appartenait pas, toujours en vertu de cet empire du monde qui est inhérent à Rome chrétienne comme à Rome païenne. Encore au XIIIe siècle, Urbain IV donna au roi de Bohême toutes les terres des infidèles dont les habitants seraient convertis au christianisme par son ministère, ou dont il ferait la conquête (3). Qu'est-ce en définitive que ce droit des gens, sinon celui de l'is-

(1) « Sane omnes insulas quibus sol justitiæ Jesus Christus illuxit, et quæ documenta fidei christianæ susceperunt, ad jus sancti Petri et sacrosanctæ Ecclesiæ romanæ, quod tua etiam nobilitas recognoscit, non est dubium pertinere. »

(2) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1344, n° 39.

(3) *Id., ibid.*, ad a. 1264, n° 44 : « Terræ... quas per ministerium tuum converti, vel per te expugnari contigerit... »

lam? Le monde est livré en proie aux disciples du Christ, par son vicaire, comme Mahomet et ses califes le livrent en proie à leurs sectateurs. On dira que la domination des papes tendait à affranchir le monde, tandis que l'empire des califes conduisait à la servitude universelle. Que tel fût le bienfait providentiel du christianisme, nous ne le nions pas; mais ce n'était certes pas le bienfait des soi-disant vicaires du Christ. Nicolas V nous dira ce qu'il faut penser de l'amour des papes pour la liberté. En 1452, il accorda au roi de Portugal le pouvoir d'envahir les terres de tous les infidèles, de s'emparer de leurs biens, et *de réduire leurs personnes en servitude perpétuelle* (1). Nous comparions le droit pontifical au droit musulman : c'est faire injure à Mahomet. Les Arabes sont les missionnaires armés d'une loi d'égalité, les vaincus participent à tous les droits des vainqueurs par le fait seul de leur conversion. Les papes, au contraire, vouent des populations entières à l'esclavage, oubliant que la loi du Christ, dont ils se disent les vicaires, est une loi d'affranchissement.

Il est presque inutile d'ajouter que les théologiens étaient d'accord avec l'ambition pontificale; les papes ne sont-ils pas les maîtres de la théologie aussi bien que les seigneurs du monde? Les écrivains catholiques n'ont qu'un scrupule; ils ne reconnaissent pas aux rois chrétiens le droit de forcer les infidèles à embrasser le christianisme; d'après eux, les guerres contre les infidèles ne sont légitimes que lorsqu'ils veulent empêcher la propagation de l'Évangile. C'est la doctrine de saint Thomas et de tous les théologiens; elle est encore professée au milieu du XIXe siècle (2). Qui ne voit qu'elle conduit à tous les abus de la force? On impose aux princes infidèles l'obligation de permettre la prédication de la foi chrétienne, sous peine de voir leurs États envahis et partagés par des vainqueurs orthodoxes. Que cette obligation découle du dogme de la révélation, nous l'admettons volontiers; mais cela prouve que le dogme catholique est incompatible avec la souveraineté civile, incompatible avec le droit des gens. Il y a

(1) *Raynaldi*, Annales, ad a. 1452, n° 11 : « Illorum personas in perpetuam servitutem redigendi plenam et liberam auctoritate apostolica concedimus facultatem. »

(2) *Peltier*, Traité de la puissance ecclésiastique dans ses rapports avec la puissance temporelle, traduit de l'italien du père *Bianchi*, T. II, p. 104, ss.

trois religions qui se prétendent en possession de la vérité révélée; pourquoi le christianisme seul aurait-il le privilége d'envoyer des missionnaires, malgré l'opposition des peuples dits infidèles? Les Turcs traitent les chrétiens d'infidèles : les bouddhistes en font autant. Les princes musulmans et bouddhistes peuvent à tout aussi bon droit que le pape, envoyer des missionnaires pour convertir les chrétiens, et ils auront le pouvoir de les subjuguer, pour peu que les infidèles mettent obstacle à cette prédication. N'est-ce pas livrer le monde entier à l'empire de la force? Peut-il encore être question d'un droit des nations, quand, de par une prétendue révélation, on force de recevoir des missionnaires, quand ensuite, si elles s'y refusent, on s'arroge le droit de les *punir*, en les subjuguant (1)?

Croirait-on que cette débauche de violence a été célébrée en plein XIXe siècle comme une doctrine admirable? Le comte *de Maistre* trouve la bulle d'Alexandre VI, si digne d'un véritable successeur de saint Pierre, qu'il regrette qu'elle soit signée par un Borgia : « Quel beau spectacle, s'écrie-t-il, que celui des Espagnols et des Portugais consentant à soumettre leurs discussions actuelles, et même leurs discussions possibles au jugement désintéressé du père commun de tous les fidèles, à mettre pour toujours l'arbitrage le plus imposant à la place des guerres interminables (2)? » Admirons de notre côté l'art avec lequel les ultramontrains altèrent les faits les plus authentiques. La bulle d'Alexandre VI est un *arbitrage!* Et le pape lui-même dit en toutes lettres qu'il fait une *donation,* non sur la demande de l'Espagne ou du Portugal, mais de *son propre mouvement*. Un acte inouï d'usurpation se transforme sous la plume de l'écrivain catholique en une décision arbitrale. Il y a plus. La bulle légitimait la guerre la plus injuste que jamais la force se soit permise contre la faiblesse; et *de Maistre* déclare gravement qu'elle met fin aux guerres des princes! Compte-t-il donc pour rien le sang versé à flots dans les Indes? Les malheureux Indiens étaient-ils sans droit, parce que la foi romaine leur manquait?

Un philosophe du XVIIIe siècle a porté un jugement bien différent

(1) Ce sont les expressions de *Peltier*, de la Puissance ecclésiastique, T. II, p. 707.
(2) *De Maistre*, du Pape, livre II, ch. XIV.

de cette bulle fameuse; écoutons le cri d'indignation de *Raynal* : « Et c'est le chef de la plus sainte des religions qui donne à autrui ce qui ne lui appartient pas! et c'est un souverain chrétien qui l'accepte, ce don! et les conditions stipulées entre eux sont la soumission au monarque européen ou l'esclavage, le baptême ou la mort! Sur le simple exposé de ce contrat inouï, l'on est saisi d'une telle horreur, que l'on prononce que celui qui ne la partage pas est un homme étranger à toute morale, à tout sentiment d'humanité, à toute notion de justice... Prince stupide! et tu ne sens pas que les droits qu'on te confère, on se les arroge? et qu'en les acceptant, tu abandonnes ton pays, ton sceptre et ta religion à la merci d'un ambitieux sophiste (1)? » Le jugement de *Raynal* est celui de l'histoire. Comme il le dit très bien, si les droits des princes infidèles sont dans la main du pape, s'il peut les fouler aux pieds, en invoquant le prétexte de la religion, il n'y a plus de garantie même pour les princes orthodoxes; leur souveraineté n'est plus indépendante, car elle dépend de leur foi, ils sont réellement subordonnés au pouvoir du prétendu vicaire de Dieu qui peut disposer de leurs royaumes, dès qu'il lui plaira de dire que l'intérêt de la religion l'exige. Nous le demandons encore une fois : que devient le droit international avec de pareilles prétentions? Il n'en reste pas une ombre.

N° 2. *La foi du serment.*

I

La foi donnée et reçue est le lien des sociétés humaines. Là où elle est ébranlée, il n'y a plus rien de stable, parce qu'il n'y a plus rien de sacré. Les conventions internationales reposent sur la foi attachée aux engagements; pour enchaîner davantage les princes qui ne reconnaissent pas d'autorité supérieure, l'usage s'établit de confirmer toute espèce de traités par des serments solennels. Ces serments doivent être inviolables, sinon tout est livré à l'empire désordonné de la force. Cependant qui le croirait? la foi jurée a

(1) *Raynal*, Histoire philosophique des deux Indes, T. III, p. 287.

été violée par les rois chrétiens, en vertu de l'autorité de ceux-là mêmes qui se proclament les organes de la vérité absolue! Pendant de long siècles, et précisément au temps de leur puissance, les souverains pontifes se sont arrogé le droit de dispenser des serments : c'était à leurs yeux, un droit divin que Jésus-Christ, le Fils de Dieu leur avait accordé, en leur donnant mission de lier et de délier. Pourrait-on imaginer un droit plus monstrueux? « Je n'ai jamais pu comprendre la dispense du serment, dit un légiste français. Le serment est un contrat fait avec Dieu, et lorsqu'il est valable dans son principe, c'est à dire, lorsqu'il s'applique à une obligation dont la cause est légitime, et qu'il a été librement consenti par une personne capable de s'engager, nulle puissance, à mon avis, ne peut dispenser de tenir ce qu'on a ainsi promis (1). » Cette doctrine est si évidente, que l'on ne conçoit pas comment des hommes ayant le sens moral ont pu dispenser de la plus sainte des obligations. C'est encore une fois la fausse idée d'une révélation miraculeuse, d'une Église dépositaire et organe de la vérité absolue, qui a égaré les esprits. Les obligations contractées au préjudice de la religion sont nulles, car la religion est la parole de Dieu. Il en est de même des obligations qui lèsent les intérêts de l'Église, car l'Église est l'incarnation de Jésus-Christ. Qui prononcera que Dieu, la religion ou l'Église sont en cause? Le pape, comme vicaire du Christ, comme organe infaillible de la vérité. La conclusion est nécessaire, dès que l'on admet les prémisses. Nous allons voir à quels épouvantables abus conduit la doctrine de la révélation et de l'infaillibilité pontificale, dans le domaine du droit des gens.

On conçoit à la rigueur la funeste maxime *qu'un serment contraire à l'utilité de l'Église est nul*, quand la religion est réellement en cause ; on la conçoit du moins, au point de vue du catholicisme. Mais la maxime, telle qu'elle est formulée dans le corps de droit canonique, est absolue et d'un vague effrayant (2). Qu'est-ce que l'*utilité de l'Église?* Au moyen âge, et grâce à des circonstances passagères, la papauté devint une puissance temporelle ; elle était

(1) *Dupin*, Manuel du droit ecclésiastique français, p. 27.

(2) « Juramentum contra utilitatem ecclesiasticam præstitum non tenet. » (*Decretal.*, lib. II, tit. 24, c. 27 ; *Sext.*, lib. I, T. II, c. 1.)

sans cesse engagée dans des guerres avec les princes et les républiques d'Italie ; les intérêts du pape, comme prince souverain, seront-ils considérés comme tenant à l'*utilité de l'Église?* La question paraît presque une injure pour les vicaires de Dieu ; cependant l'histoire nous apprend à chaque page que les souverains pontifes usèrent et abusèrent de leur puissance spirituelle pour étendre leur domination temporelle. Dès lors rien de plus naturel que de rompre les conventions conclues au préjudice des États du saint-siége, comme étant contraire, à l'*utilité de l'Église*. Clément VI écrivit à l'évêque de Verceil que de pareils traités étaient nuls, quand même ils seraient confirmés par serment; car, dit-il, le serment ne peut pas devenir le *lien de l'iniquité* (1). Au xve siècle, Eugène IV était en guerre avec François Sforce; Piccinino, le fameux condottieri, avait promis de ne pas attaquer le duc de Milan ; le pape le délia de sa parole, en se fondant expressément sur cette raison qu'un traité désavantageux à l'Église n'était pas obligatoire (2).

Dira-t-on que ce sont là des abus d'un autre âge, tenant à des préjugés et à des erreurs que le temps a emportés? Le philosophe peut parler ainsi, les catholiques ne le peuvent pas. Cela est si vrai que nous avons entendu, en plein xixe siècle, les évêques de toute la chrétienté soutenir que le pouvoir du pape sur ses États se confondait avec sa puissance spirituelle : n'est-ce pas dire que tout ce qui touche aux intérêts temporels du pape concerne l'*utilité de l'Église?* Dès lors, il faut conclure avec les décrétales, que les traités et les serments préjudiciables au pouvoir temporel du saint-siége sont nuls. Il y a plus : l'Église voudrait revenir sur cette funeste doctrine, qu'elle ne le pourrait pas : car le droit du pape de délier de tout serment est un droit divin, fondé sur les paroles du Fils de Dieu, et son devoir est d'user de son droit, dès que l'intérêt de l'Église est engagé. Celui qui soutient le contraire se rend coupable d'hérésie. Que l'on ne se récrie pas : c'est un vicaire du Christ qui l'a dit, et les représentants de Dieu ne sont-ils pas infaillibles, quand ils prononcent sur le bien et le mal? Au

(1) « Cum sacramentum vinculum iniquitatis esse non debeat. » (*Martene*, Thesaurus Anecdotorum, T. II, p. 935.)

(2) *Sismondi*, Histoire des républiques italiennes, T. IX, p. 196.

XVIIe siècle, l'horrible conspiration des poudres épouvanta l'Angleterre et tout le monde civilisé. Le parlement voulut mettre la nation à l'abri du danger sans cesse renaissant des complots catholiques; ces attentats ayant leur source dans le prétendu pouvoir du pape de déposer les rois et de délier les sujets de leur serment de fidélité, le parlement imposa un *serment d'allégeance* à tous les Anglais, c'est à dire un serment de soumission et d'obéissance au roi, comme souverain indépendant de toute autre puissance. Paul V défendit aux catholiques anglais de prêter ce serment, parce qu'il contenait beaucoup de choses contraires à la foi et au salut des âmes. En quoi un serment politique violait-il la foi? Parce qu'il y était dit que le pape ne pouvait délier les sujets de leur obéissance, tandis que Jésus-Christ avait donné à saint Pierre et à ses successeurs le pouvoir absolu de lier et de délier (1).

On se demande comment une doctrine aussi immorale a pu être pratiquée pendant des siècles? Si les princes étaient menacés sans cesse par les prétentions de la papauté, ils trouvaient aussi dans le pouvoir reconnu au souverain pontife d'annuler les serments les plus solennels un moyen commode de se dégager de leurs promesses; il leur suffisait d'être enfants dévoués de l'Église, pour que le pape s'empressât de calmer les scrupules de leur conscience. Jean sans Terre, le plus méprisable des princes, mit sa couronne aux pieds du souverain pontife; le vicaire du Christ le récompensa de cet acte inouï d'abjection, en annulant les serments qu'il avait faits d'observer la Grande Charte. Plus d'une fois le saint-siége intervint dans les débats entre la royauté et le baronnage pour délier les rois de leurs engagements (2). La mauvaise foi des princes était intéressée à trouver un appui dans une puissance réputée sacrée. Voilà pourquoi le pouvoir de dispenser des serments fut exercé jusqu'à la veille de la réforme. Jules II délia Ferdinand le Catholique des obligations qu'il avait contractées par son traité avec Louis XII. Un historien moderne, en rapportant ce fait, dit « que les dispenses pontificales sont une des taxes les plus lourdes que la superstition ait levées sur la raison humaine (3).»

(1) Voyez les détails et les témoignages dans mon *Étude sur l'Eglise et l'État.*
(2) Voyez le tome VIe de mes *Études sur l'histoire de l'humanité.*
(3) *Prescott,* Ferdinand and Isabella, T. III, p. 299.

C'est dire trop peu en présence des incroyables abus du pouvoir des papes. Vers le milieu du XIVe siècle, Clément VI accorda aux confesseurs des rois de France le pouvoir de les dispenser de tous les vœux et de tous les serments qu'ils pourraient prêter et *qu'ils trouveraient incommode de garder* (1). Ce privilége est accordé à perpétuité !

Les rois finirent par s'apercevoir que la facilité qu'ils trouvaient à Rome pour violer les plus saints engagements tournait contre eux. Il leur était très commode d'être déliés de leurs serments ; mais comme le pape accordait la même faveur à leurs adversaires, il en résulta que personne ne pouvait plus se fier à une parole donnée, quelque sacrée qu'elle fût. Pour se mettre à l'abri de ce danger, les princes imaginèrent d'insérer dans leurs traités une clause par laquelle ils s'engageaient à ne pas demander de dispense au pape, et ils déclaraient nulle toute dispense qui serait accordée (2). Quelle injure pour le saint-siége ! Ainsi le seul moyen d'assurer l'exécution des traités, c'était de déclarer nul l'exercice que le pape pourrait faire d'un droit divin ! Le remède fut inefficace : en effet, le pape pouvait délier de cette clause, aussi bien que de la convention principale. Le traité de Madrid stipulait « que Charles-Quint et François Ier ne pourraient en façon quelconque demander relaxation du serment ; et si l'un la demandait ou l'obtenait, on voulait qu'elle ne lui pût profiter sans le consentement de l'autre. » A quoi servirent ces précautions ? Le premier qui engagea François à ne pas observer son serment, fut le pape : il fit mieux, il conclut une ligue avec le roi contre l'empereur, et cette ligue contractée au profit d'un roi qui avait violé ses serments, s'appela la *sainte ligue !*

Est-ce assez insulter à la foi publique ? Les réformés s'indignèrent, et à bon droit, contre un pouvoir qui détruit le lien des sociétés humaines. Écoutons la protestation de Guillaume d'Orange : « Si le pape a une telle puissance et autorité d'absoudre du serment, restera-t-il aucune chose assurée au monde, si les serments faits si solennellement peuvent être violés sous une telle couver-

(1) « Quæ vos et illi servare commode non possetis. » (*Gerdes*, Scrinium antiquarium, T. V, p. 320.)

(2) Traité de Brétigny de 1360, dans *Froissart*, livre I, part. II, ch. CXXVII.

ture (1)? » C'est le cri de la conscience qui flétrit le prétendu droit divin des papes. Les jésuites ont vainement essayé de justifier le pouvoir monstrueux que réclament les successeurs de saint Pierre. Avec leur audace habituelle, ils ont nié que les papes aient jamais voulu annuler des serments au préjudice de Dieu ou des droits acquis à des tiers (2); mais, comme d'habitude aussi, il y a une restriction mentale dans leurs déclarations les plus formelles. Peuvent-ils nier que les papes aient le droit de dispenser? peuvent-ils nier qu'ils aient revendiqué et exercé ce droit, dès que l'intérêt de l'Église était en cause? Eh bien, c'est là qu'est l'abus, le droit même est abusif, puisqu'il anéantit tout droit. Que les jésuites viennent dire après cela que le souverain pontife ne dispense jamais *au préjudice de Dieu et du prochain*, cela empêche-t-il la dispense d'être abusive? Il va sans dire, que les vicaires du Christ agissent toujours pour la plus grande gloire de Dieu; et quant aux *prochains*, peut-il être question de leur droit, quand il s'agit de l'*utilité de l'Église*, c'est à dire de la cause de Dieu?

II

Si un serment prêté au préjudice de l'Église est nul, la conséquence logique est que les traités faits avec les infidèles ne sont pas obligatoires. Au moyen âge, l'Église n'hésitait pas à appliquer aux relations des peuples ce que saint Paul dit des rapports des individus : « Les fidèles ne doivent pas communiquer avec les infidèles, ils ne doivent pas même manger avec eux. » Se fondant sur ces paroles, un des grands papes qui ait occupé la chaire de saint Pierre, Nicolas, défendit aux peuples chrétiens de faire des traités avec les païens (3). Les traités étaient prohibés, dans l'intérêt de la foi, ils étaient par cela seul frappés de nullité. Ce n'est pas nous qui tirons cette conséquence, c'est un pape, et il le fait dans les termes les plus absolus; nous laissons la parole à Urbain VI : « Toutes conventions, alliances, ligues, quelles qu'elles puissent

(1) *Apologie du prince d'Orange*, dans *Dumont*, Corps diplomatique, T. V, 1, p. 398.
(2) *Rosweydi*, de Societate Jesu, de Fide hæreticis servanda, p. 38, ss.
(3) *Nicolai*, Responsio ad consulta Bulgarorum, n° 82. (*Mansi*, IV, 428.)

être, faites avec des princes hérétiques, schismatiques, ou séparés de quelque manière que ce soit de la sainte Église romaine, sont illicites et nulles de plein droit, quand même ces princes ne seraient tombés dans le crime qu'après la conclusion du traité. Les rois fidèles sont déliés de toute promesse à leur égard, quoiqu'ils se soient obligés par les serments les plus solennels. Non seulement ils sont dispensés d'observer leurs engagements, il leur est même défendu de les tenir, et ils doivent veiller à ce que d'autres ne les tiennent (1). » Paul III publia un décret tout aussi abominable : il déclara d'avance nuls tous traités faits avec des hérétiques, par quelque serment qu'ils eussent été confirmés (2).

Cette doctrine n'est pas une prétention ultramontaine; elle a ses racines dans les profondeurs du catholicisme. C'est ce qui explique comment le concile de Constance, où les Gallicans dominaient, a porté le décret déshonorant sur le sauf-conduit que l'empereur avait donné à Jean Hus. Nous citons textuellement : « Le saint synode déclare que les princes ne peuvent pas accorder de sauf-conduit au préjudice de la foi ou de la juridiction de l'Église; que le juge ecclésiastique peut procéder contre les hérétiques et les punir, quoiqu'ils ne se soient présentés en justice que sous la foi des lettres royales qui leur assurent pleine sécurité. » On sait ce qui s'ensuivit : Hus périt sur le bûcher. Ce sacrifice humain offert à la foi par des Gerson et des d'Ailly nous révolte; il révolta déjà les contemporains; le concile crut devoir se justifier, mais sa justification est un nouveau crime. Les Pères se plaignent « de ce que des personnes mal intentionnées, ou voulant être plus sages qu'il ne le faut, déblatèrent contre le saint concile, en l'accusant d'avoir violé le sauf-conduit donné par l'empereur à Hus : elles ne réfléchissent pas que Hus, par cela seul qu'il attaquait avec obstination la foi orthodoxe, s'est rendu indigne de tout privilége; aucune promesse ni foi n'étant valable au préjudice de la foi catholique, ni par le droit naturel, ni par le droit divin, ni par le droit humain. » Les Pères décident que Sigismond n'a fait que son devoir : ceux qui continueront à attaquer soit le saint synode, soit l'empereur, seront

(1) *Urbani*, Constit. III. (*Bullarium Magnum*, T. III, part. 2, p. 366, s.)
(2) *Pauli III*, Constit. VII. (*Bullarium Magnum*, T. IV, part. 1, p. 129.)

punis comme fauteurs de l'hérésie, et coupables de lèse-majesté (1). »

Gallicans et ultramontains ont uni leurs efforts pour laver le concile de l'accusation qui pèse sur lui; ils nient qu'il ait décrété que l'on est dispensé de tenir la foi aux hérétiques; un jésuite a été jusqu'à dire que le synode a consacré la doctrine contraire (2). Écoutons cette singulière apologie : « Qu'a décidé le concile? Que le sauf-conduit impérial ne lie pas l'Église. Prétendre le contraire, ce serait mettre la foi à la merci des princes; les princes ne peuvent apporter aucun obstacle à la juridiction ecclésiastique, puisqu'elle est tout à fait indépendante de leur puissance. Comment donc le concile aurait-il violé un sauf-conduit qui à son égard était considéré comme n'existant pas? L'empereur ne le viola pas davantage; car il ne l'avait donné que comme prince temporel, et comme tel, il l'observa, autant que cela dépendit de lui. Il est bien vrai que Sigismond dressa le bûcher sur lequel périt l'hérésiarque; mais en livrant le malheureux Hus au bourreau, il ne fit que remplir son devoir de défenseur de l'Église et d'exécuteur de ses volontés. En définitive le concile n'a pas dit un mot sur la foi qui doit ou ne doit pas être gardée aux hérétiques ; on pourrait dire plutôt qu'en déclarant que le prince qui a fait son possible pour accomplir sa promesse, a rempli son devoir, le saint synode a décidé implicitement qu'il avait un devoir à remplir, ce qui suppose que la foi doit être tenue aux hérétiques. »

Voilà l'apologie dans toute sa force; elle fait honte aux défenseurs du concile, comme le décret fait honte au catholicisme; car elle aboutit à la tromperie la plus insigne. Hus est cité devant le concile, il ne veut s'y rendre que sous la garantie de la parole impériale, l'empereur lui accorde un sauf-conduit. L'accusé l'invoque devant les saints pères ; on lui répond que l'Église n'est pas liée par les actes de l'empereur, en matière de foi. Hus est condamné et livré au bras séculier. Le voilà dans la main de celui qui a délivré le sauf-conduit, car ce n'est pas le concile qui prononce la peine du feu, c'est l'empereur. Que répond le chef de la

(1) Voyez les deux décrets dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 150, note *cc*.

(2) *Natalis Alexander*, Histor. Eccles. Sæculi XIV et XV, Dissertatio, art. un., § 1. — *Rosweydi*, de Fide hæreticis servanda, ex decreto Constantiensi, p. 7, ss. — *Daudinus*, de Suspect. de hæres., c. IV, sect. 1, p. 411.

chrétienté au malheureux que sa parole a attiré au concile? « Comme empereur, j'ai tenu ma parole, car je vous ai recommandé à l'indulgence des saints pères. Pour le moment je suis aux ordres du concile, dont je dois exécuter les décrets : je vous livre en cette qualité au bourreau. » Tel est le rôle qu'un concile général et un empereur jouent dans cette sanglante tragédie. Que dire après cela de l'apologie de leurs défenseurs? Le concile n'a pas décidé en termes formels que la foi donnée aux hérétiques ne doit pas être gardée. Soit; mais il a fait pis que cela; la foi lui a servi à attirer un hérétique dans ses filets, la foi lui a servi à le tromper, la foi lui a servi à le faire mourir par les mains du prince qui lui avait garanti la vie. Qu'est-ce donc que la foi donnée aux hérétiques? Une duperie cléricale. Le concile de Constance immola un homme aux sanglants préjugés de l'Église, sans tenir compte de la foi donnée par le chef temporel de la chrétienté. Cependant dans ce concile siégeaient les hommes les plus éminents de la chrétienté, ceux que, par opposition aux ultramontains, l'on pourrait appeler les libéraux de l'époque.

Le même siècle fut témoin d'un manque de foi plus évident encore, dont se rendit coupable un cardinal célébré par Bossuet comme l'esprit le plus distingué de son temps. Julien Cesarini, légat du pape en Allemagne, prêcha la croisade contre les Turcs. Après quelques années de guerre, le sultan et le roi de Hongrie conclurent une paix solennelle; pour la rendre sacrée et inviolable, Amurath et Ladislas la jurèrent, l'un sur l'Alcoran et l'autre sur l'Évangile. A peine la paix fut-elle signée, que le cardinal proposa de la rompre; le moment lui paraissait favorable, et le serment ne l'arrêtait pas : « C'est à votre Dieu, dit le légat aux Hongrois, c'est aux chrétiens vos frères que vous avez engagé votre foi; cette première obligation annule un serment sacrilége fait aux ennemis de Jésus-Christ. Le pape est son vicaire dans ce monde; vous ne pouvez légitimement agir ni promettre sans sa sanction.. C'est en son nom que je vous absous (1). » Le parjure fut puni par une sanglante défaite, et une tache ineffaçable fut imprimée au nom de Julien Cesarini. Pour mieux dire, c'est la doc-

(1) Voyez les témoignages dans *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'empire romain, ch. LXVII.

trine catholique qu'il faut flétrir ; les hommes ne sont coupables que pour autant qu'ils exploitent les préjugés régnants au profit de leur ambition. Le cardinal Julien croyait agir dans l'intérêt de la foi et de la chrétienté. A la fin du xve siècle, un prince moins scrupuleux n'hésita pas à manquer à sa parole, toujours en invoquant l'intérêt de la foi, mais la foi n'était pour lui qu'un prétexte. Après une héroïque défense, les Maures livrèrent Grenade à Ferdinand et à Isabelle, en stipulant la liberté de leur culte : le vainqueur le promit, mais à peine avait-il juré, qu'il imposa aux vaincus le baptême ou l'émigration. Un conseil, réuni sous la présidence de l'archevêque de Tolède, décida que Ferdinand et Isabelle n'étaient pas obligés de tenir parole aux infidèles.

Cette doctrine, si l'on peut appeler ainsi le mépris de la foi jurée, survécut à la révolution religieuse du xvie siècle. Pie V, le plus saint et le plus fanatique des papes de la réaction, parvint à former une ligue contre les Turcs ; son légat engagea l'empereur à y entrer. Il y avait un obstacle : après de longues négociations, les sultans avaient daigné accorder une trève aux empereurs d'Allemagne. Pouvaient-ils rompre cette convention? Le légat, étonné qu'une pareille considération arrêtât un si grand prince, dit que c'était un scrupule mal placé de se croire lié par la foi des serments envers des ennemis qui ne connaissaient ni religion, ni foi (1). Disons à l'honneur des réformés qu'ils répudièrent l'héritage de ces honteuses maximes (2). Ils furent mis à l'épreuve, dans une occasion mémorable, où les préjugés religieux vinrent en collision avec la morale que la conscience leur dictait : la morale l'emporta.

Dans quelques provinces des Pays-Bas, les réformés étaient en majorité et leur intolérance les poussait à opprimer les catholiques, au mépris de la paix qui assurait le libre exercice de leur culte. Le comte de Nassau avait juré d'observer le traité : laisser libre jeu aux passions protestantes, c'était violer sa parole ; mais n'était-ce pas se rendre coupable d'une impiété, que de tolérer un culte qui, aux yeux des calvinistes, était une idolâtrie? Il consulta les théologiens et les hommes les plus éminents de la réforme.

(1) *De Thou*, Histoire universelle, livre L.
(2) *Melanchthonis*, Epist., dans le *Corpus Reformatorum*, T. I, p. 355.

Marnix répondit que la liberté devait être maintenue; il traita d'absurde l'opinion de ceux qui pensaient que la différence de religion viciait les conventions; tout en convenant que c'était une excellente chose que d'abolir un faux culte, il ajouta cette restriction qui fait honneur à son sens moral, qu'il fallait procéder par voies légitimes, et se garder de mettre la violence à la place du droit. Théodore de Bèze fut du même avis. Mais les théologiens pur sang regimbèrent; ils ne sortaient pas du cercle étroit où leur foi les tenait comme emprisonnés : « La loi ancienne, disaient-ils, la parole de Dieu nous commande de détruire l'idolâtrie. Que vient-on nous opposer des promesses et des serments? Peut-il y avoir des engagements valables, s'ils sont contraires à la gloire du Christ? S'il y en a, qu'on les viole, qu'on les annule; c'est plus que nécessité, c'est honnêteté et piété (1). »

Ainsi, c'est chose honnête et pie de faire une action impie et malhonnête, en vue de la gloire de Dieu ! Voilà la morale théologique, c'est le renversement complet du sens moral. Conçoit-on quelque chose de plus odieux que cette maxime? « La gloire de Dieu demande que les hommes violent la foi jurée en son nom ! » Chez les réformés, la voix de la conscience, peut-être aussi l'intérêt de leur propre conservation, l'emporta sur les singuliers scrupules des théologiens. Les catholiques étaient plus forts; pendant toute la durée de la lutte entre le catholicisme et la réforme, l'Église ne voulut pas entendre parler d'un traité avec les hérétiques, et quand des conventions se conclurent, elle les foula aux pieds, elle les flétrit, elle prêcha qu'elles n'avaient aucune valeur. La paix de Passau assurait aux princes protestants la liberté de professer leur culte et même le droit de réformer la religion de leurs sujets. A peine fut-elle signée, que l'évêque d'Augsbourg écrivit « qu'il ne pouvait y avoir de paix entre les catholiques et les hérétiques; qu'autant vaudrait transiger entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et l'erreur. » « C'est un châtiment dû à l'hérésie, s'écria un autre évêque, qu'il n'y a ni foi, ni serment qui obligent à l'égard des luthériens; il n'y a pas plus de traité possible avec eux que de commerce licite avec les infidèles. Comment la paix serait-elle obligatoire, quand la paix est un crime ? »

(1) *Groen van Prinsterer*, Archives de la maison d'Orange, T. VII, 127, ss., 248, ss.

Au XVIIe siècle, la doctrine était toujours la même; le catholicisme est réellement immuable. Écoutons un professeur en théologie de Mayence: « La paix de religion qui permet à chacun d'être catholique, luthérien ou calviniste, est absolument nulle, parce qu'ellé est contraire à la loi de Dieu; tout au plus peut-on la tolérer provisoirement et pour éviter un plus grand mal. » En 1629, parut un traité *ex professo* sur la paix d'Augsbourg, avec l'approbation d'une faculté de droit. On y enseignait que toute transaction entre les catholiques et les hérétiques était radicalement nulle. La démonstration se déroule avec une rigueur juridique : « Tolérer l'hérésie est une injure envers Dieu; si la nécessité commande la tolérance pendant quelque temps, elle ne peut pas légitimer les conventions par lesquelles on s'oblige à la maintenir, car tout pacte qui a pour objet un délit est nul. Il n'y a point de nécessité qui excuse de semblables concessions; car y a-t-il un mal plus grand que l'hérésie? Aucune puissance humaine ne peut valider un traité frappé d'une nullité absolue. » Les jésuites intervinrent aussi dans le débat; plus accommodants que les canonistes, ils approuvèrent les paix de religion; mais on peut être sûr que lorsqu'ils font une concession, il y a quelque tromperie en dessous; le révérend Ribadeneira en fit l'aveu naïf : *Si les catholiques*, dit-il, *transigent parfois avec les hérétiques*, C'EST UNIQUEMENT POUR GAGNER DU TEMPS *et pour rassembler des forces suffisantes avec lesquelles on puisse les accabler plus tard.* » Le rusé jésuite appelle cette duplicité une *dissimulation chrétienne* (1).

Voilà la moralité politique de ceux qui se prétendent possesseurs de la vérité révélée! Ils aboutissent à légitimer la fraude et le parjure, et ils ne se doutent pas que c'est précisément leur prétendue révélation qui les égare. Convaincus que Dieu parle par l'organe des livres sacrés, et qu'eux sont les représentants de Dieu sur la terre, ils sont poussés fatalement à maintenir cet établissement divin par tous les moyens. Que peuvent valoir des engagements contractés envers les hommes, en présence des commandements de Dieu? Et qu'y a-t-il à répondre aux fanatiques qui, la sainte Écriture à la main, proclament que l'idolâtrie doit être

(1) Voyez les témoignages dans *Deploratio pacis germanicæ, sive Dissertatio de pace pragensi.* Paris, 1636, p. 7, ss.

extirpée? Peut-il y avoir une tolérance légitime contre la parole divine? La logique est certainement pour le fanatisme, pour le parjure, et au besoin pour la *dissimulation chrétienne*. Là ne s'arrête pas l'égarement de ceux qui cherchent une règle de conduite dans de prétendus livres sacrés, où respirent les sentiments étroits d'une race qui se croyait la race élue. Il y a aussi des leçons de sang dans la Bible; si la Bible est la parole de Dieu, pourquoi ne s'en autoriserait-on pas pour commettre le meurtre? Voilà ce que des fanatiques se dirent au XVIe et au XVIIe siècle, et ils agirent en conséquence. Il y a plus : l'assassinat religieux devint une doctrine, doctrine irréfragable, puisqu'elle repose sur la révélation.

§ 2. Les guerres de religion.

N° 1. *L'assassinat religieux.*

I

Les assassinats religieux du XVIe et du XVIIe siècle ne sont pas ce qu'il y a de plus affligeant pour l'humanité; le crime est né avec l'homme et il ne disparaîtra qu'avec lui. Mais que le crime soit érigé en doctrine, que le meurtre soit sanctifié, qu'on l'enseigne au nom de Dieu, et en se fondant sur sa parole, voilà certes un des plus tristes égarements de la faiblesse humaine. Cependant si l'on admet que l'Écriture sainte est la loi suprême, l'erreur non seulement devient excusable, mais elle est fatale, éternelle, elle peut se produire demain avec son cortége de sang, comme elle s'est produite au XVIe et au XVIIe siècle. Un docteur de Sorbonne a écrit l'apologie de Châtel, un de ces malheureux égarés par la prétendue parole de Dieu. *Boucher*, le fameux ligueur, va nous dire par quelle voie le zèle religieux arriva jusqu'à l'assassinat : « La loi défend l'homicide, dit-il. Quelle justice y a-t-il donc d'attenter à la personne d'un roi, fût-il tyran? Je demanderai aussi alors, répond *Boucher*, pourquoi est loué Phinée et approuvé de Dieu, pour avoir enfoncé d'un même coup le paillard Israélite, et la paillarde Madianite? pourquoi Aod, qui tue le tyran Eglon, roi des Moabites, et lui met la dague dans le ventre? pourquoi Élie qui tue les

faux prophètes? pourquoi loué Mathathias qui tue l'idolâtre Hebrien? pourquoi louée Judith, qui tue Holopherne? pourquoi Jahel qui tue Sisara et lui fiche un clou dans la tête? pourquoi canonisées telles exécutions, et louées publiquement par l'Église, s'il n'y a dispensation de la règle qui défend de tuer? » Boucher dit que la dispense existe en certaines sortes de personnes, les hérétiques et les tyrans. « Pour l'égard des premiers, *celui*, dit l'Écriture, *qui ne voudra obéir au prêtre, qu'il meure par décret du juge*. Car par celui qui désobéit au prêtre, il faut entendre l'hérétique. De même, elle commande ailleurs de tuer les Chananéens, Jébuséens et Amalécites, et David dit : *Je tuerai de bon matin tous les pécheurs de la terre, pour exterminer de la cité de Dieu tous ceux qui opèrent iniquité*. Voire que qui en épargne un seul, sa vie répondra pour la sienne, comme il s'est vu en Saül, épargnant Agag, roi d'Amalec... Et on sait que tous ceux-là tenaient le rang d'hérétiques. » *Boucher* n'a qu'un scrupule : cela ne doit-il pas se faire par l'autorité du magistrat? et n'est-ce pas ainsi qu'il faut entendre les passages allégués de l'Écriture? Il répond que cela est vrai, quand il y a moyen de le faire; mais que si la nécessité publique le requiert, la voie est ouverte au premier qui le pourra. Les textes sacrés ne font pas défaut à notre docteur en assassinat : « Dieu, dit en l'Écriture : *Si ton père, ou ton fils ou ta fille, ou ta femme qui est en ton sein, ou ton prochain qui est comme ton âme, te veut inciter, disant en secret : allons et servons aux autres dieux, lesquels tu n'as connus toi ni tes pères, ne lui pardonne point et ne lui fais miséricorde et ne le cache point; mais soudain tu le tueras, ta main sera sur lui la première pour le mettre à mort*. Suivant lequel commandement, les exemples ci-dessus allégués de Phinée, d'Aod, d'Hélie, de Mathathias, de Judith, de Jahel, n'ont été par forme juridique, mais à la première occasion qui s'est présentée à eux (1). »

Voilà les autorités funestes qui poussèrent des fanatiques au crime. Il n'y a pas à s'y tromper, il n'y a pas à épiloguer; c'est la révélation qui est coupable, c'est l'Écriture sainte qui a armé les assassins. Vainement dira-t-on que les malheureux qui se croyaient autorisés par la parole de Dieu à tuer leurs rois, se sont trompés; qu'ils ont mal interprété les textes sacrés; nous répondrons qu'au

(1) *Apologie de J. Châtel*, ch. XI et XII. (*Mémoires de Condé*, T. VI, 3e partie.)

XVIe siècle, il n'y avait pas d'autre interprétation; catholiques et protestants, toutes les sectes chrétiennes étaient d'accord; l'assassinat était professé par les théologiens, prêché dans les chaires dites de vérité; la conscience chrétienne était donc complice des assassins, et il ne nous est pas démontré qu'elle se trompât, au point de vue de l'Écriture. Il suffit, pour condamner les livres sacrés, que l'assassinat religieux y soit représenté comme un commandement de Dieu. Nous ne dirons pas avec Voltaire, « que si Dieu demandait du sang dans l'ancien Testament, on ne pouvait obéir à cet ordre que quand Dieu lui-même descendait du ciel, pour dicter de sa bouche, d'une manière claire et précise, ses arrêts sur la vie des hommes dont il est le maître (1). » Le grand incrédule ne dit pas toute sa pensée. Dieu n'est jamais descendu du ciel pour ordonner le meurtre. Cette conception de la divinité est bonne pour un peuple barbare, et elle n'a pu naître que dans le sein de la barbarie. Mais comprend-on que l'on veuille imposer au XIXe siècle les idées fausses d'une race barbare, parce qu'il lui a plu de s'appeler le peuple de Dieu, et que ses Écritures sont des livres sacrés pour le christianisme? L'homme a une règle plus sûre, c'est la voix de sa conscience; celle-là ne lui prêchera jamais le meurtre, ne lui commandera jamais la fraude, ne sanctifiera jamais le crime.

II

Les réformés professent pour les livres sacrés un plus profond respect que les catholiques; c'est la seule autorité qu'ils reconnaissent. Voltaire remarque, et avec raison, que ce furent des sectaires protestants qui prirent l'initiative de l'assassinat religieux. Une fois qu'une lettre morte devient la loi suprême, et qu'il appartient à chacun d'interpréter les textes à sa guise, l'erreur est nécessaire, fatale. Le duc François de Guise était l'adversaire le plus redoutable des huguenots; après le massacre de Vassi, ils poursuivirent le meurtrier de leurs frères d'une haine implacable. Plus d'un sectaire, troublé par la lecture des livres saints, se crut

(1) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. CXLIV.

appelé au rôle de Jahel ou d'Aod. Un jeune gentilhomme, Poltrot de Méré, ne cessait de se vanter que *le tyran* ne mourrait que de sa main; il pénétra en traître dans le camp catholique, et tua le duc, après qu'il s'était mis en prière et qu'il avait supplié Dieu « de changer son vouloir, si ce qu'il voulait faire lui était désagréable, sinon de lui donner force et constance. »

Voilà le premier meurtre religieux qui ensanglanta les guerres de religion en France. Était-ce l'œuvre d'un fanatique, ou le crime d'un parti? On a accusé Coligny de complicité, mais à tort; la complicité n'est que morale, et elle ne pèse pas uniquement sur le chef des huguenots, le secte tout entière, pour mieux dire, toutes les sectes chrétiennes sont coupables. Écoutons la déposition de Coligny : « Avant les derniers tumultes, il en a su, dit-il, qui étaient délibérés de tuer le duc de Guise; mais tant s'en faut qu'il les y ait induits ni approuvés, qu'au contraire il les en a détournés, comme peut même savoir Mme de Guise, laquelle il en a avertie en temps et lieu. Vrai est que depuis le fait de Vassi, après les armes prises pour défendre les pauvres oppressés contre la violence dudit de Guise et de ses adhérents, il les a poursuivis comme ennemis publics; mais sur sa vie et sur son honneur, ne se trouvera qu'il ait approuvé qu'on attentât en cette façon sur sa personne, jusqu'à ce qu'il a été dûment averti que le duc de Guise et le maréchal Saint-André avaient attiré certaines personnes pour tuer le prince de Condé, lui et le seigneur d'Andelot, son frère. Quoi voyant, il confesse que depuis ce temps-là, quand il a ouï dire à quelqu'un, que s'il pouvait, il tuerait le duc jusqu'en son camp, il ne l'en a détourné. » Coligny finit en déclarant « que ce qu'il disait, n'était pas pour regret qu'il eût à la mort de M. de Guise, car il estimait que c'était le plus grand bien qu'il pût advenir à la France et à l'Eglise de Dieu. (1). » L'explication est franche, et on peut croire l'illustre guerrier sur parole. C'est un triste témoignage de la moralité du XVIe siècle. *Pasquier* dit de sa défense : « Il n'avoue pas avoir consenti à cette mort, mais aussi s'en défendit si froidement, que ceux qui lui veulent bien, souhaiteraient, ou que du tout il se fût tû, ou qu'il se fût mieux défendu (2). »

(1) *Th. de Bèze,* Histoire ecclésiastique, T. II, p. 296. — *Martin,* Histoire de France, T. IX, p. 151, ss.

(2) *Étienne Pasquier,* Lettres, IV, 21.

Pasquier a raison, mais au lieu d'en vouloir à Coligny, il devrait accuser tous les réformés ; que dis-je ? les catholiques aussi bien que les protestants. Théodore de Bèze, le fidèle disciple de Calvin, n'était pas un esprit ordinaire, ce n'était pas un fanatique ; cependant il n'hésita pas à dire qu'il voyait dans la mort du duc de Guise « un juste jugement de Dieu, menaçant de semblable ou plus grande punition tous les ennemis jurés de son saint Évangile (1). » On peut à la rigueur voir la main de Dieu dans un crime, sans pour cela approuver le coupable ; mais de Bèze alla plus loin, il justifia le meurtrier et lui accorda la récompense céleste, la couronne du juste (2). Si les chefs du calvinisme approuvèrent Poltrot, l'on conçoit quelle admiration il dut exciter parmi le commun des fidèles. Les ministres huguenots le comparèrent, les uns à Judith, les autres à David (3). Parmi ces glorificateurs du crime, le ci-devant évêque de Nevers, Spifame, trouva moyen de se distinguer : « Le fait de Poltrot, dit-il, n'est du tout dissemblable de celui de Moïse, qui, se voyant être ordonné par la vertu et puissance de Dieu à faire délivrance de son peuple, mit à mort l'Égyptien. » Le fougueux évêque fait de l'assassinat un droit de guerre. Peu importe que le meurtrier ait usé de ruse et de dissimulation, notre théologien répond avec saint Augustin que la fraude est permise contre l'ennemi. L'Écriture sainte vient comme toujours justifier toutes les horreurs : « Aod simula faire un présent à Eglon, roi des Moabites, et lui dire un secret à part, et puis le mit à mort et délivra le peuple de Dieu de cet oppresseur (4). » Les ministres huguenots ne se contentèrent pas de glorifier le meurtre accompli ; ils en vinrent bientôt à prêcher qu'il fallait massacrer la reine mère, Catherine de Médicis et son entourage, qu'il fallait éteindre la race des Valois, et ne pas laisser un rejeton de ce tronc maudit. Enfin, le ministre Sureau, élevant la passion à la hauteur d'une doctrine, publia un traité pour prouver que c'était chose licite de tuer le magistrat ou le prince persécuteur de l'Évangile (5).

(1) *De Bèze*, Histoire ecclésiastique, T. II, p. 298.
(2) *Labitte*, les Prédicateurs de la Ligue, p. 41.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. LII et 15.
(4) *Mémoires de Condé*, T. IV, p. 147, s.
(5) *Labitte*, les Prédicateurs de la Ligue, p. 41.

III

Les catholiques étaient d'accord avec les huguenots, sur la légitimité du meurtre religieux. On ne peut pas même dire, pour les excuser, qu'ils usèrent de représailles; leurs prédicateurs faisaient de l'assassinat un droit, que dis-je? une vertu, un acte de sainteté. Quand l'insurrection des Parisiens jeta Henri III dans les bras des huguenots, les chaires retentirent de sermons sanguinaires, et d'excitations continuelles au meurtre. Le curé Pigenat, en prononçant l'oraison funèbre des Guise, s'arrêta brusquement et demanda à ses auditeurs, s'il ne s'en trouvait pas parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. C'était, dit un historien, mettre le fer aux mains de ceux qui écoutaient l'orateur sacré. Il y eut à Paris une procession de plus de cent mille fidèles portant des cierges et criant : « Dieu, éteignez la race des Valois. » Des curés mirent sur l'autel des images en cire de Henri III; et pendant la messe ils les percèrent plusieurs fois au cœur (1). Un moine remplit enfin les vœux des catholiques, en assassinant Henri III. Clément consulta son prieur, « homme scientifique et bien versé en la sainte Écriture. » Voici la réponse de cet oint du Seigneur : « Il lui dit qu'il acquerrait une louange immortelle entre les catholiques et une assurée récompense de la vie éternelle, en consacrant ses mains au sang d'un si furieux tyran et persécuteur de l'Église de Dieu, ni plus ni moins que Jéhu, Judith et autres qui ont délivré le peuple de Dieu des tyrans qui le persécutaient. » Clément eut sa vision, aussi bien que les héros de l'ancien Testament : « Dieu, exauçant les prières de son serviteur, lui envoya son ange en vision, lequel, avec grande lumière, se présenta à ce religieux, et, lui montrant un glaive nu, lui dit ces mots : « Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout-puissant, qui te viens acertener que par toi le tyran de France doit être mis à mort. Pense donc à toi et te prépare, comme la couronne du martyr t'est aussi préparée (2).

(1) *Labitte*, les Prédicateurs de la Ligue, p. 45.
(2) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, T. XII, p. 362, 383, ss.

Voilà comment le meurtre fut provoqué, *préparé* par le fanatisme. Tous ceux qui avaient du sang catholique dans les veines y applaudirent. Il y avait à cette époque, dans une université de jésuites, un jeune prince destiné à un grand rôle dans les luttes religieuses du XVIIe siècle ; Maximilien de Bavière fit part à sa mère de la joie qu'il avait ressentie, en apprenant l'assassinat du roi de France (1). L'ambassadeur d'Espagne écrivit à Philippe II : « Il a plû à Notre Seigneur de vous en délivrer par un événement si heureux, qu'on ne peut l'attribuer qu'à sa main puissante... Votre Majesté jugera si ce peuple a des actions de grâces à rendre à Dieu pour le bienfait signalé qu'il vient d'accorder à la religion catholique, non seulement en France, mais dans toute l'Europe (2). » Si l'Allemagne catholique et l'Espagne battirent des mains, que l'on juge de l'enthousiasme frénétique de la Ligue ! On lit dans le *Journal de Henri III* : « Les prédicateurs criaient au peuple dans leurs sermons, que ce bon religieux qui avait enduré la mort si constamment, pour libérer la France de ce chien, Henri de Valois, était un vrai martyr (3). » On l'invoqua comme un saint, on le mit dans des litanies. Des cierges furent allumés dans les églises autour de la statue de Clément ; ses images furent placées jusque sur les autels. On fit venir sa mère à Paris, on montra au peuple comme merveille, celle qui avait porté dans ses flancs le libérateur de l'Église. Un cordelier assura que « l'âme du meurtrier était montée au ciel avec les bienheureux (4). » Il ne manquait à l'assassin qu'une approbation, celle du pape. Sixte-Quint dit, en plein consistoire, que l'heureux succès de la mort d'Henri était un témoignage manifeste du bon vouloir de Dieu pour le royaume de France (5). Si nous en croyons le chanoine *Anquetil*, le pape s'échappa, dans la première joie que lui causa la mort violente de Henri III, jusqu'à la comparer pour l'utilité, à l'Incarnation du Sauveur, et pour l'héroïsme du meurtrier, aux actions de Judith et d'Eléazar (6). Quelle aberration chez ces infaillibles ! Il y

(1) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. III, 172.
(2) *Capefigue*, la Réforme, T. V, p. 321.
(3) *Journal de Henri III*, T. II, p. 211.
(4) *Labitte*, les Prédicateurs de la Ligue, p. 80, 83, 110. — *Martin*, Histoire de France, T. X, p. 168.
(5) *Ranke*, Fürsten und Vœlker, T. III, p. 171.
(6) *Anquetil*, Esprit de la Ligue, T. III, p. 94.

quelque chose de plus triste encore pour l'historien philosophe ue les fureurs des ultramontains ; c'est que la religion elle-même st coupable, du moins la religion telle qu'on la comprenait au vie siècle. Henri III conserva des partisans parmi les catholiques ; s condamnèrent le crime de Jacques Clément, mais ils avouaient ue le meurtre pouvait être légitimé par la volonté de Dieu ; et omment auraient-ils dit autrement, en présence de l'Écriture ainte et des exemples de Judith et d'Aod? Les catholiques, dits olitiques, n'étaient en désaccord avec les ligueurs que sur une uestion de fait, ils étaient d'accord sur le droit (1).

Nous ne sommes pas au bout de la voie de sang où nous marions. Le dégoût nous arrêterait, s'il n'y avait un grand enseignement dans ces saturnales religieuses, et la leçon est à l'adresse du xxe siècle. On veut réhabiliter l'Église, on l'exalte comme la source plus pure de la civilisation, on veut ramener le monde sous joug de celui qui est l'organe de la vérité immuable. Il faut ue les hommes sachent ce que c'est que cette vérité absolue ; si lle est immuable, elle doit être aujourd'hui ce qu'elle était au vie siècle. Si l'assassinat a été prêché alors dans toutes les chaires, 'il a été applaudi par les papes, il faut admettre que le meurtre eligieux est légitime, ou il faut dire que l'Église du xvie siècle, epuis le dernier moine jusqu'au souverain pontife, a été dans erreur. Ainsi, ou une Église qui se trompe jusqu'à justifier le eurtre, ou la légitimité du meurtre religieux : voilà le cercle tal dans lequel l'Église est emprisonnée !

C'est encore à l'Écriture sainte, à la révélation que la France oit le plus grand malheur qui l'ait frappée au xviie siècle, l'assasinat de Henri IV. Après la conversion du roi de Navarre, le meurtre ut l'unique espoir des ligueurs, ces enfants chéris du pape, *ces ils de l'épouse légitime :* le meurtre fut prêché dans toutes les haires. C'est un témoin oculaire qui rapporte les sermons qu'il a ntendus, et il y en a tant que nous avons l'embarras du choix : « Nous avons déjà été délivrés une fois, dit un curé, par la main l'un pauvre petit innocent ; j'espère que, si nous nous en montrons lignes, Dieu nous délivrera de celui-ci par la main de quelque utre honnête homme. » Les jésuites, si prudents d'habitude, ren-

(1) *Mémoires de la Ligue,* T. IV, p. 129, 140.

chérissaient en violence : « Il nous faut un Aod, cria le révérend père Cournolet, il nous faut un Jéhu. Oui, oui, mes amis, il le faut, fût-il clerc, fût-il soldat, fût-il huguenot (1). » Les mêmes cris de rage retentissaient dans toutes les chaires : c'était comme un mot d'ordre (2). Les Jéhu et les Aod se trouvèrent.

Le premier assassin de Henri IV fut endoctriné par un capucin, un carme, deux prêtres de Lyon, le curé Aubry et le recteur du collége des jésuites à Paris. On lit dans les pièces du procès : « Barrière ayant déclaré au curé Aubry l'intention qu'il avait de tuer le roi, ledit curé l'assura que ce serait bien fait, et gagnerait une grande gloire en paradis. Cette parole le confirma et l'incita fort à continuer en sa résolution ; et parce qu'il n'était pas lettré, se laissa persuader et séduire par lesdits ecclésiastiques et docteurs en théologie ; et même qu'il demanda audit curé si ce ne serait pas mal de tuer le roi, maintenant qu'il allait à la messe, lequel l'assura que non, parce qu'il croyait ou avait peur que le roi n'eût toujours quelque mauvaise volonté à la religion catholique. » Ainsi un simple soupçon, la crainte qu'un prince ne soit mal disposé pour le catholicisme, suffit pour légitimer l'assassinat ! Continuons : « Enquis, après avoir laissé ledit curé, où il alla, répond : que ledit curé lui dit qu'il fallait aller vers un jésuite pour l'avertir de sa résolution de tuer le roi. Le jésuite loua sa volonté, lui disant que c'était une belle chose, avec autres propos semblables, et l'exhortant d'avoir bon courage et d'être constant et qu'il se fallait bien confesser et faire ses pâques. Ledit jésuite lui bailla sa bénédiction, disant qu'il priât bien Dieu, et que Dieu l'assisterait en son entreprise (3). » Quel horrible mélange de crime et de dévotion ! Et quelle dévotion ! Dieu invoqué pour aider à commettre un assassinat ! L'appui de Dieu promis à l'assassin par un ministre de

(1) *Journal de l'Estoile*, dans *Petitot*, T. XLVI, p. 480, 338.

(2) Voyez le discours d'un carme (*ib.*, p. 517) : « Il invita le peuple à se défaire du roi, et demanda s'il n'y avait point à Paris quelque cœur généreux, ou mâle ou femelle, qui nous pût délivrer, comme cette bonne dame Judith, des mains de ce tyran d'Holopherne. »

Voici le sermon d'un curé. Après avoir loué l'assassin de Henri III, il ajouta « qu'il fallait nécessairement se défaire de Henri IV ; qu'il était permis de le faire, et que c'était une *œuvre très sainte, héroïque et louable*. Demanda s'il ne se trouverait point quelque homme qui le voulût entreprendre ; que de lui, il pourrait bien l'assurer, quel qu'il fût, d'aller en paradis et tenir le lieu le plus proche de Dieu en sa gloire. » (*Ibid.*, p. 622.)

(3) *Mémoires de la Ligue*, T. V, p. 434, s. — *Journal de l'Estoile*, dans *Petitot*, T. LXVI, p. 514, et T. LXVII, p. 117.

l'Église! Voilà la morale que l'on prêchait au XVIe siècle au nom du Christ!

Barrière trouva des émules qui ambitionnaient comme lui la gloire d'Aod et de Judith. Dans son interrogatoire, *Châtel* déclara qu'il avait tué le roi, parce que Henri IV était un tyran et hors de l'Église. Enquis où il avait appris cette théologie, il répondit : En philosophie. C'était la philosophie des jésuites chez lesquels il avait étudié (1). Le coup manqua, au grand regret des catholiques. Pour les consoler, *Boucher* écrivit cette étonnante Apologie, dont nous avons déjà rapporté l'abominable doctrine. L'Écriture à la main, le docteur en Sorbonne prouve que l'action de Châtel est juste, parce que c'est le meurtre d'un tyran et d'un hérétique. Qu'on ne dise pas que Henri IV est roi et que les rois sont inviolables. *Boucher*, en vrai enfant de Rome, répond que Henri n'est plus roi, l'excommunication du pape l'ayant privé de son royaume. L'action de Châtel étant juste, il n'y a plus qu'à l'admirer comme l'héroïsme d'un martyr · « Il faut, dit l'apologiste, avoir perdu le sens, et tout sentiment d'humanité, tout amour envers Dieu, l'Église et sa patrie, pour ne pas convenir que l'acte de Châtel est un acte généreux, vertueux et héroïque, comparable aux plus grands et recommandables qui se soient vus en l'antiquité, de l'histoire tant sacrée que profane. » *Boucher* n'a qu'un regret, c'est que le coup ait manqué. Les royalistes disaient que c'était une faveur manifeste du ciel, et qu'il fallait être athée pour en douter. Il faut dire, au contraire, répond notre théologien, « que c'est une démonstration, non de faveur, mais de fureur, non de compassion, mais d'indignation de Dieu contre son peuple; et pour l'égard du tyran, ce n'est tant de conservation que dilation à une saison meilleure, et heure que Dieu a choisie (2). » Il y a dans ces paroles une horrible prophétie; on dirait que Ravaillac exauça le vœu de *Boucher*. Lui aussi fut poussé au régicide par les prédications qu'il avait ouïes et par les livres qu'il avait lus. Il déclara lui-même qu'il avait tué le roi, parce que Henri IV faisait des préparatifs de guerre contre les princes catholiques et contre le saint-père; or faire la guerre au pape, c'était la faire à Dieu, « d'autant que le pape est Dieu, et

(1) *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 135.
(2) *Boucher*, Apologie de J. Châtel, dans les *Mémoires de Condé*, T. VI, partie III.

Dieu est le pape (1). » L'on conçoit que les Espagnols se soient réjouis de la mort d'un ennemi qui allait mettre fin à la domination de la maison d'Autriche. Mais qui est-ce qui poussait le pape Paul V à voir la main de Dieu dans cet assassinat (2) ? Pourquoi mêler la Providence à des crimes? N'était-ce pas approuver le meurtre, et armer la main des fanatiques?

Qu'on réfléchisse un instant aux conséquences qui découlent de la doctrine, universellement reçue au XVIe siècle, sur la légitimité du meurtre religieux. Catholiques et réformés ont les mains teintes du sang de leurs ennemis; ce sang n'est pas versé sur les champs de bataille, mais par des assassins; et au lieu de flétrir l'assassinat, les deux partis y applaudissent et le sanctifient. Poltrot et Clément sont glorifiés comme des martyrs, comme des Aod et des Judith. Il n'y a aucune différence entre les orthodoxes et les hérétiques. D'après les catholiques, les princes qui persécutent la sainte Église sont des tyrans, que le premier fanatique venu peut tuer légitimement. D'après les protestants, les princes qui persécutent le saint Évangile sont des tyrans qu'il est licite d'immoler pour la gloire de Dieu. Or, dans cet âge d'intolérance, tous les princes étaient persécuteurs; c'était leur droit et leur premier devoir : donc tous sont voués à la mort! Mais ce ne sont pas seulement les rois qui persécutent; la religion peut avoir des ennemis plus redoutables, tels que les Guise, les Coligny : ils sont aussi voués à la mort. Il faut aller plus loin : si l'assassinat des chefs est légitime et sacré, pourquoi le meurtre en masse de tous les ennemis de Dieu ne serait-il pas licite et glorieux? C'est ce raisonnement affreux qui a inspiré la Saint-Barthélemy et la conspiration des poudres. En définitive, la société devient un vaste champ de carnage, où l'on tue à coup sûr des ennemis qui ne peuvent pas se défendre. Mais ces ennemis ont le même droit; une Saint-Barthélemy protestante serait tout aussi légitime que la Saint-Barthélemy catholique. Donc on aboutit à une boucherie universelle! Cette doctrine, on la tirait, au XVIe siècle, de l'Écriture sainte, de la parole de Dieu! Si ce n'étaient que des crimes individuels, il faudrait se borner à condamner le fanatisme.

(1) *Martin*, Histoire de France, T. XI, p. 11.
(2) *Ranke*, Franzœsische Geschichte, T. II, p. 142 : « Deus gentium fecit hoc. »

Quand les crimes ont leur source dans une fausse croyance, c'est la croyance qu'il faut flétrir; c'est donc l'idée de la révélation, c'est l'Écriture sainte qui est coupable, c'est cette erreur funeste qu'il faut répudier.

N° 2. *La cruauté religieuse.*

Si de fausses croyances ont égaré les esprits au point que l'assassinat a été célébré comme une action sainte, l'on conçoit quelle influence elles ont dû exercer sur les guerres de religion. Les guerres, telles qu'elles se faisaient au XVIe siècle, soulevaient par elles-mêmes les plus mauvaises passions de l'homme. Que sera-ce, quand la religion légitimera ces funestes instincts? Un homme qui a vu de près les préjugés religieux, *Bayle*, dit « que le fanatisme ôte même la conscience et le remords du crime, parce que les coupables croient rendre service à Dieu (1). » De quels excès les consciences ainsi troublées ne deviendront-elles pas capables? Il se fait une horrible confusion de ce qu'il y a de plus élevé, de plus divin dans l'âme humaine et de ce qui s'y trouve de plus bas et de plus vil. Mais, chose horrible! le divin ne sert qu'à justifier le vil. Des cruautés, dignes d'un sauvage, sont commises pour la plus grande gloire de Dieu! Il faut tenir compte de cet égarement, quand on lit les récits des témoins oculaires sur les guerres religieuses de France. On est tenté à chaque instant de maudire l'homme ou de le prendre en dégoût. Il n'y a qu'un moyen de nous réconcilier avec notre nature si imparfaite; il faut être indulgent pour les individus, et sévère pour les doctrines, il faut travailler à perfectionner les croyances; car si l'homme est imparfait, il est aussi perfectible. Que le progrès soit notre consolation pour le passé et notre espérance pour l'avenir!

I

La cruauté religieuse se trouve chez les catholiques et chez les réformés. L'on a dit que le génie de Calvin, dur et cruel, inspira

(1) *Bayle*, Dictionnaire critique, au mot *Vorstius*, note *k*.

les cruautés des huguenots, et rejaillit ensuite sur les catholiques, par la contagion du mauvais exemple. L'on a cité cette lettre de Renée de France au réformateur de Genève : « Je n'ai pas oublié ce que vous m'avez écrit, que David a haï les ennemis de Dieu d'une haine mortelle, et je n'entends pas de contrevenir en rien à cela ; car quand je saurais que le roi mon père, et la reine ma mère, et feu monsieur mon mari et tous mes enfants seraient réprouvés de Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle et leur désirer l'enfer (1). » Voilà certes l'esprit farouche de l'ancien Testament, dans son beau idéal. Mais qu'on le remarque bien, ce n'est encore que de la haine théologique. Il y a tant de contradictions dans l'homme, que cette haine peut se concilier avec la charité et avec l'humanité. Les huguenots eux-mêmes nous en fournissent la preuve. L'esprit qui les animait au commencement des guerres civiles était profondément religieux, mais il n'était pas cruel. Qu'on en juge par cette belle prière qui était l'oraison ordinaire des soldats de Condé :

« Notre Dieu, notre Père et notre Sauveur, puisqu'il t'a plû nous faire la grâce de passer la nuit, pour venir jusques au jour présent, veuille aussi maintenant nous faire ce bien, que nous l'employions tout à ton service, tellement que nous ne pensions, disions et ne fassions rien, sinon pour te complaire, et obéir à ta bonne volonté, afin que par ce moyen toutes nos œuvres soient à la gloire de ton cœur, et édification de nos prochains. Et comme il te plaît de faire luire ton soleil sur la terre, pour nous éclairer corporellement, veuille aussi par la clarté de ton esprit, illuminer nos entendements et nos cœurs, pour les diriger en la droite voie de ta justice, nous prenant en ta sainte conduite et protection, pour tout le temps de notre vie...

« Et nommément, Seigneur, parce que notre fragilité pourrait être cause, sans ton aide spéciale, de nous faire facilement abuser des armes que tu nous as mises en la main, nous te supplions très humblement, qu'il te plaît de tellement adresser, et nous et nos mains et nos armes, que suivant l'enseignement de la sainte parole, en nous contentant de nos gages, et vivant en toute sobriété et modestie, sans noise, mutinerie, batteries, pilleries, blasphèmes,

(1) *L. Blanc*, Histoire de la révolution, T. I, p. 61 (édition de Méline).

paillardises, ni autres excès, tu nous fasses la grâce de cheminer en la crainte, et nous employer saintement en cette vocation des armes, à laquelle tu nous as appelés, non pas pour lâcher la bride à quelque mauvaise affection, mais seulement pour maintenir ton honneur, avec le service de notre roi, et pour la conservation de notre patrie, en toute bonne conscience. Et s'il te plaît ainsi, Seigneur, qu'il faille venir jusques aux mains, nous protestons en vérité devant toi, grand Dieu des armées, que nous aimerions beaucoup mieux vivre en paix, sans avoir les mains sanglantes du sang humain; mais s'il est ainsi que tu nous veuilles faire exécuteurs de tes justes jugements, nous te supplions qu'il te plaise ne nous imputer point la mort de ceux que tu livreras entre nos mains, et nous faire la grâce de nous battre, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour obtenir pleine victoire contre tes ennemis et les nôtres, par laquelle ton saint nom soit glorifié en nous, tes pauvres églises soient conservées, notre roi et notre royaume soient maintenus dans ta sainte protection (1). »

Voilà de belles paroles, et un sentiment chrétien. Mais quoique chrétienne, ou peut-être parce qu'elle est chrétienne, la prière des calvinistes n'est pas sans danger. Les chrétiens, en combattant pour leur foi, se croient trop facilement les soldats de Dieu, en confondant leurs ennemis avec les ennemis de Dieu, et une fois cette malheureuse conviction enracinée dans des hommes incultes et rudes, quels excès ne seront pas légitimes à leurs yeux? Il est certain que d'horribles cruautés furent commises par les huguenots; on en fit un immense recueil, intitulé : *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps*. Les compilateurs sont trop passionnés, pour qu'on leur puisse ajouter foi entière; mais il est impossible aussi que tout soit invention; les couleurs sont chargées, mais les faits sont réels. En voici quelques extraits; il est bon de voir à quelles énormités conduit le zèle chrétien :

« En la paroisse de Chasseneuil, les huguenots prirent un prêtre, nommé Fayard, homme, selon le témoignage des habitants du lieu, de fort bonne vie et vertueux exemple; ils lui mirent les mains dans une chaudière pleine d'huile toute bouillante, et à plusieurs fois, si souvent et longuement, qu'enfin sa chair cuite et

(1) *Mémoires de Condé*, T. III, p. 262.

séparée des os tomba; et non contents de si cruel tourment, lui versèrent de cette même huile bouillante dans la bouche, et voyant que ce martyr n'était pas encore mort, ils l'arquebusèrent. »

« Ils prirent un autre prêtre, nommé Guillebaut, lequel, après lui avoir coupé les parties honteuses, ils enfermèrent dedans un coffre tout percé de trous de tairière, puis versèrent sur ce pauvre enfermé telle quantité d'huile bouillante, qu'ils le firent mourir en ce tourment. »

« A Saint-Macaire, en Gascogne, ils ouvraient les ventres des prêtres, et peu à peu enrollaient les entrailles d'iceux autour de bâtons. L'impudence d'un huguenot fut telle, qu'il se fit une chaîne d'oreilles de prêtres, laquelle il portait à son col publiquement, et s'en glorifiait devant les chefs de l'armée. »

L'auteur termine par cette réflexion : « Tels et semblables exemples pourront être assez suffisants pour admonester les sages, en connaissant l'arbre par ses fruits, d'éviter le même mal, et aux iniques donner remords de conscience, s'il y a quelque espoir de repentance (1). » S'il faut juger l'arbre par ses fruits, ce n'est pas seulement la réforme que l'on doit condamner, car les catholiques furent tout aussi cruels que les huguenots. Les réformés eurent un chef dont le nom rappelle une férocité d'animal sauvage, de même que les traits de son visage étaient ceux d'un oiseau de proie (2) : le baron des Adrets est comme le type du meurtre et de la destruction. *Brantôme* dit « qu'on le craignait plus que la tempête qui passe par de grands champs de blé. » *D'Aubigné* lui demanda « pourquoi il avait usé de cruautés mal convenables à sa grande valeur. » Écoutons la réponse du farouche guerrier : « Nul ne fait cruauté en la rendant; les premières s'appellent cruautés, les autres justice. » Là-dessus il fit un discours horrible de plus de quatre mille meurtres commis de sang-froid par les catholiques, et d'inventions de supplices inouïs; puis il dit « qu'il leur avait rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant égard au passé et à l'avenir. Au passé, ne pouvant endurer sans une grande poltronnerie le déchirement de ses

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, T. VI, p. 302-308.

(2) *De Thou*, qui vit le baron des Adrets, déjà très vieux, mais encore fort et vigoureux, dit qu'il avait le regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel que l'on dépeint Sylla. (Mémoires de *de Thou*.)

fidèles compagnons. Pour l'avenir, il y a deux raisons que nul capitaine ne peut refuser : l'une, que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre les revanches; l'autre, qu'il n'y a rien de si dangereux de montrer à ses partisans imparité de droit et de personnes; parce que, quand ils font la guerre avec respect, ils portent le front et le cœur bas; en un mot, qu'on ne peut apprendre au soldat à mettre ensemble la main à l'épée et au chapeau (1). »

A entendre le terrible chef des huguenots, les cruautés qu'on leur reproche n'auraient été que des représailles, et partant elles seraient un acte de justice. Les faits que nous allons rappeler donnent quelque poids à cette justification. La curieuse apologie du baron des Adretz nous apprend encore, ce que l'histoire ne confirme que trop, que les guerres de religion sont par essence de *mauvaises guerres*. Dans les hostilités entre nations, nous avons rencontré ce que l'on appelait la *bonne guerre;* c'était le sentiment de l'humanité qui se faisait jour jusque sur les champs de bataille. Il n'en pouvait être de même dans les guerres de religion, car elles étaient à outrance. Le baron des Adretz donne quelques raisons militaires de cette cruauté, mais qui ne l'expliquent pas. S'il n'y a pas de pitié pour les vaincus, c'est qu'ils sont les ennemis de Dieu; de sorte que plus le vainqueur a de religion, s'il est permis d'employer ce mot sacré pour marquer un fanatisme aveugle, plus la guerre devient cruelle. L'on sait les horreurs de la guerre sacrée que le peuple de Dieu fit aux habitants de la Palestine. Ces atrocités se renouvelèrent au XVIIe siècle, dans la guerre d'extermination que les réformés d'Angleterre firent en Irlande contre les insurgés catholiques. La haine du nom irlandais n'explique pas la cruauté des soldats de Cromwell, car ils furent tout aussi cruels en Écosse. On les vit pousser l'oubli des sentiments humains à ce point qu'ils vendirent leurs prisonniers comme esclaves. Nous devrions dire que c'est là l'unique trait d'humanité que l'on rencontre dans ces luttes affreuses : le plus souvent on ne faisait pas quartier aux vaincus, on les massacrait de sang-froid. Chose horrible! c'étaient les ministres de Dieu qui prêchaient le meurtre; ils tonnaient contre ceux qui faiblissaient dans *l'œuvre*

(1) *D'Aubigné,* Histoire universelle, livre III, ch. XI (T. I, p. 155).

du Seigneur; la sainte Écriture à la main, ils répétaient les ordres sanguinaires que l'on y met dans la bouche de Dieu : *Ton œil sera sans pitié, et tu n'épargneras personne* (1). Toujours la révélation, toujours la parole de Dieu, invoquée pour pousser les hommes au meurtre de leurs semblables!

II

A peine les guerres de religion commencent-elles en France, que les catholiques s'y livrent à des cruautés de sauvage. Nous citerons quelques faits entre mille. *De Bèze*, à qui nous les empruntons, est suspect comme calviniste, mais il est contemporain, et quand il cite les victimes par noms et prénoms, il est difficile de croire qu'il invente; il n'y a d'ailleurs que les bourreaux qui puissent imaginer les tourments que nous allons rapporter : « Parmi ces désordres il y eut d'autres horribles cruautés commises que je décrirai ici à la vérité. Une nommée Marguerite, femme de Jean Olivier, étant accouchée de quatre jours, fut traînée de son lit à terre et jusqu'au bas des degrés par les soldats, et comme la pauvre mère contregardait son enfant entre ses bras le mieux qu'elle pouvait, il lui fut arraché et puis froissé contre la muraille, en prononçant ces mots : *Par la mort Dieu, il faut faire perdre la race de ces huguenots* (2). »

« Les assiégeants étant entrés en la ville, commencèrent à tuer hommes, femmes et enfants, sans aucun respect, avec des cruautés les plus horribles qui furent jamais exécutées. Entre autres, il y fut tué un nommé Pierre André et sa femme, un petit enfant qu'ils avaient avec eux, lesquels ayant mis tout nus sur le pavé, ils mirent le mari sur la femme par opprobre. Ils tuèrent aussi une pauvre femme ayant un enfant allaitant entre ses bras, les ayant transpercés l'un et l'autre d'un coup de hallebarde. Le sieur de Rennepont ayant rencontré un petit enfant de six ans, après lui avoir fait prononcer le patenôtre en français, et jugeant par là qu'il était de la religion, le fit tuer devant ses yeux, disant qu'il le

(1) *Burnet*, Histoire de mon temps, T. I, p. 81 (collection de *Guizot*).
(2) *De Bèze*, Histoire ecclésiastique, livre VII (T. II, p. 356).

valait mieux tuer de bonne heure que d'attendre qu'il fût devenu grand. Une pauvre femme ladresse y fut tuée aussi, et un pauvre enfant pendu à la mamelle de sa mère. Plusieurs autres femmes y furent tuées, jusques aux femmes grosses. Non contents de cela, ces bourreaux fendirent même l'estomac à plusieurs, et allèrent jusqu'à arracher le cœur d'un de ces corps gisant sur le pavé, le mordant avec les dents et le baillant les uns aux autres, en disant qu'ils savaient bien qu'ils mangeraient le cœur d'un huguenot devant que mourir. Un jeune homme nommé Rolot, fils du procureur du roi, fut pendu à la sollicitation de son propre père, encore que quelques-uns le voulussent délivrer (1) ! »

« Les ennemis entrés n'oublièrent aucune sorte de cruauté plus que barbare et inhumaine, n'épargnant ni sexe ni âge, sain ni malade ; car quant aux hommes, ils en tuèrent qui étaient âgés de septante à nonante ans, et même quelques paralytiques gisant de longtemps en leur lit; voire même, entrés à l'hôpital, ils tuèrent tous les pauvres, sans en excepter un seul. Quant aux filles et femmes, enceintes ou non, ils en tuèrent un grand nombre, les pendant toutes grosses aux fenêtres et galeries, et plusieurs furent arquebusées avec leurs pauvres petits enfants qu'elles tenaient entre leurs bras. Non-seulement ils tuèrent, mais aussi en tuant exercèrent toutes les cruautés à eux possibles, faisant mourir les uns à petits coups de dague et d'épée, précipitant les autres sur les pointes des hallebardes, en pendant aucuns par le menton au croc des cremaillières des cheminées et les y faisant brûler, coupant aussi les génitoires à plusieurs, et qui plus est, fichant aux parties honteuses des femmes mortes des cornes de bœuf et gros cailloux, et fourrant psaumes et autres livres de l'Écriture sainte dans les plaies des hommes morts (2). »

On dit et on répète comme un axiome, que la religion a adouci la férocité des guerres. Les annales du XVIe siècle donnent à chaque page un démenti à cette glorification du christianisme. Tuer, violer, saccager, ne sont certes pas des vertus chrétiennes; mais il paraît que le crime devient un acte de piété, quand les hérétiques en sont les victimes. Un pape n'eut pas honte d'adresser une

(1) *De Bèze*, Histoire ecclésiastique, livre VII (T. II, p. 386).
(2) *Id.*, *ibid.*, livre XII (T. III, p. 262).

lettre de félicitation à Montluc, ce cher fils en Jésus-Christ, qui savait si bien pendre les huguenots. Pie IV dit que c'est par le rapport d'un cardinal qu'il a appris « avec quel zèle Montluc défendait la cause de la religion catholique, avec quel soin il s'efforçait de restituer l'observation de la foi chrétienne en son premier état. » Le vicaire du Christ loue le bourreau des huguenots « de sa grande vertu et piété. » Il assure ce digne disciple du Christ « que la faveur éternelle de Dieu ne lui manquera pas, vu que si glorieusement il défend sa bonne cause (1). » Mettons en regard de ces louanges prodiguées à un homme de sang le récit d'un contemporain : « La cruauté s'y fit très grande, sans épargner sexe ni âge, jusques à tuer les petits enfants dans les bras de leurs mères, et les mères puis après. Mais n'est-ce pas à oublier la violence des deux chefs déjà vieux et cassés ; l'un d'eux fut si infâme que de vouloir avoir deux jeunes femmes pour sa part du butin ; *et quant à Montluc, il s'y porta en taureau banier* (2). »

Que le lecteur juge de la moralité du souverain pontife, organe infaillible de la vérité absolue! Pie IV n'était cependant pas un homme cruel, c'était un bon vivant. Sa lettre à Montluc est d'autant plus remarquable ; ce n'est pas un homme qui parle et qui s'égare, c'est la papauté qui, au lieu de moraliser les peuples, leur donne des leçons de cruauté. Qu'on ne se récrie pas : voici un pape canonisé, qui va nous dire quels enseignements les hommes de guerre recevaient de Rome. Pie V envoya une petite armée au secours des catholiques de France, et il donna au général *l'ordre de ne faire prisonnier aucun huguenot, de tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre ses mains* (3). L'historien de Pie V, accuse les libéraux, disciples de Voltaire, de calomnier l'Église : cet écrivain si consciencieux rapporte-t-il l'ordre atroce que nous venons de transcrire? M. *de Falloux* se borne à dire que le pape enjoignit à ses troupes d'observer la discipline la plus sévère (4). La falsification de l'histoire est à pure perte; nous avons les lettres du saint père, elles respirent toutes une froide cruauté digne

(1) Lettre de Pie IV à Montluc, du 23 avril 1562. (*Mémoires de Condé*, T. III, p. 317.) —*Raynaldi*, Annales, ad a. 1562, n° 158.

(2) *De Bèze*, Histoire ecclésiastique, livre IX (T. II, p. 776).

(3) *Ranke*, Fürsten und Vœlker von Süd-Europa, T. II, p. 376 et 377, note.

(4) *Falloux*, Histoire de saint Pie V, T. I, p. 251 et 241 (édition de Paris, 1851).

d'un inquisiteur : c'est une excitation continuelle à la vengeance, sans pitié ni miséricorde. Nous laissons la parole au souverain pontife.

Le duc d'Anjou défit les huguenots à Jarnac. Nous comprendrions la joie du pape à cette nouvelle ; mais c'est à peine s'il y a place pour la joie dans cette âme farouche, il n'a qu'une crainte, c'est que le vainqueur use d'indulgence. Pie V écrit à Charles IX : *Aucune considération humaine, ni pour les personnes, ni pour les choses, ne doit t'induire à épargner les ennemis de Dieu, qui ne t'ont jamais épargné toi-même; car tu ne réussiras point à détourner la colère de Dieu, si ce n'est en le vengeant* AVEC LA PLUS GRANDE RIGUEUR *des scélérats qui l'ont offensé. Que Ta Majesté ait toujours sous les yeux l'exemple de Saül : Dieu lui avait commandé, par le prophète Samuel, de combattre les Amalécites, peuple infidèle, et de n'en épargner aucun. Saül n'obéit pas à la voix de Dieu, il fit grâce au roi, et garda ce que les vaincus avaient de plus précieux : aussi, peu de temps après, il fut privé du trône et de la vie.* PAR CET EXEMPLE, DIEU A VOULU AVERTIR LES ROIS, QU'EN NÉGLIGEANT DE VENGER LES INJURES QUI LUI SONT FAITES, ILS PROVOQUENT SA COLÈRE ET SON INDIGNATION CONTRE EUX-MÊMES (1).

On le voit, les catholiques aussi bien que les réformés font appel à l'ancienne loi pour y puiser des leçons de cruauté. Mais il y a cette différence entre eux, que les opinions des protestants n'avaient qu'une autorité individuelle ; aussi ont-ils pu les abandonner, en interprétant l'histoire sainte selon les exigences d'une civilisation progressive. Les orthodoxes n'en peuvent faire autant, à moins de déserter les plus chers de leurs dogmes, l'immutabilité de la foi et l'infaillibilité des papes. C'est le vicaire de Dieu qui invoque la parole divine pour rappeler aux princes que leur premier devoir est d'exterminer les infidèles et les hérétiques. Si la loi de Dieu est immuable comme expression de la vérité éternelle, elle doit nous régir aujourd'hui comme elle régissait les Hébreux. Que l'on ne dise pas que Jésus-Christ a remplacé la vengeance par la charité, car voici son vicaire qui impose aux princes la loi de vengeance, et ce vicaire est infaillible quand il

(1) *Lettres de saint Pie V*, par *De Polter*, p. 38-40.

décide en matière de foi ou de morale; or n'est-ce pas une question de foi et de morale que la charité et la vengeance!

Pie V, ayant appris que les vainqueurs des huguenots voulaient sauver quelques prisonniers et leur rendre la liberté, se hâta d'écrire à la reine mère ces affreuses paroles : *Veillez bien que cela ne se fasse pas, n'épargnez aucun effort, aucun soin pour que ces* HOMMES EXÉCRABLES PÉRISSENT DANS LES SUPPLICES QUI LEUR SONT DUS. Ce conseil de sang, adressé à Catherine de Médicis, est appuyé comme toujours sur la parole de Dieu. La crainte que les catholiques ne se montrent miséricordieux pour les vaincus, était comme un cauchemar pour le saint-père. Il écrit au duc d'Anjou pour lui rappeler les crimes des hérétiques; puis il répète ses conseils de rigueur : *Si quelque huguenot cherchait à échapper à un juste châtiment, en implorant ton intercession auprès du roi ton frère, tu dois,* EN VERTU DE TA PIÉTÉ ENVERS DIEU ET DE TON ZÈLE POUR SON HONNEUR DIVIN, rejeter ses prières : TU DOIS TE MONTRER SANS EXCEPTION INEXORABLE POUR TOUS. SI TU AGISSAIS AUTREMENT, TU OFFENSERAIS LE SEIGNEUR. Saint Pie semblait considérer l'indulgence comme le plus grand des péchés. Il écrivit lettres sur lettres au duc d'Anjou pour le tenir en garde contre ceux qui lui conseilleraient la miséricorde envers des scélérats. Il alla jusqu'à menacer le duc d'Anjou et la famille royale de la vengeance divine, *s'ils permettaient que tant et de si grandes offenses faites à Dieu tout-puissant demeurassent impunies* (1).

Pourquoi un pape, un saint, a-t-il oublié à ce point la charité, qui est la première des vertus prêchées par le Christ? Il nous le dit lui-même : *N'ambitionne pas,* écrit-il à Charles IX, *la* FAUSSE GLOIRE *d'une* PRÉTENDUE CLÉMENCE, *en pardonnant des injures faites à Dieu lui-même : car* RIEN N'EST PLUS CRUEL QUE LA MISÉRICORDE ENVERS LES IMPIES QUI ONT MÉRITÉ LE DERNIER SUPPLICE (2). Cette horrible maxime n'est pas de l'invention de Pie V, c'est un axiome de théologie. Les hérétiques sont les ennemis de Dieu; il est ordonné au chrétien d'oublier les injures qui lui sont faites, mais où est-il écrit que l'homme ait le droit de pardonner les injures faites à Dieu? Laisser la vie aux hérétiques, c'est compromettre le salut

(1) *Lettres de saint Pie V*, par *De Potter*, p. 51 et 63.
(2) *Ibid.*, p. 87.

e tous les fidèles qu'ils parviendront à égarer par leurs erreurs. ue dirait-on d'un juge qui par miséricorde lâcherait une bande 'assassins au milieu de citoyens paisibles? Ne serait-ce pas le omble de la cruauté? Que faut-il donc dire du prince qui se ıontre indulgent pour des criminels mille fois plus dangereux? ar enfin, les brigands ne peuvent nous enlever que la vie pré- ente, tandis que les hérétiques nous privent de la vie éternelle. ue si l'on demande aux catholiques, pourquoi les hérétiques ont si criminels, ils n'ont d'autre réponse que leur prétendue évélation : l'Église est dépositaire de la vérité révélée, donc tous eux qui s'écartent de ses croyances sont coupables de lèse- ıajesté divine et méritent le dernier supplice.

C'est parce que Pie V est profondément convaincu de la révé- ıtion et des devoirs qui en découlent pour les princes, qu'il ne esse de les exciter à une rigueur impitoyable. Il écrit au cardi- al de Lorraine, son légat en France, qu'il faut mettre la plus rande sévérité à punir du dernier supplice des hommes qui ont ttaqué la foi catholique : *Dieu ne saurait être apaisé autrement ue par la juste punition des coupables!* Quelle religion! Quelle onception de Dieu! Est-ce le Dieu de l'Évangile, ou est-ce le Dieu es sauvages? Le pape exhorte le cardinal, il le conjure d'exciter ıns cesse son cher fils en Jésus-Christ, le roi très chrétien, à se e venger de ses ennemis, qui sont ceux de Dieu tout-puissant. *e roi ne peut satisfaire le Rédempteur qu'en se montrant* INEXO- ABLE. (1). On se lasse d'écouter ce vicaire du Christ qui ressemble un bourreau plus qu'à un chrétien, et qui fait de Dieu lui-même n bourreau. Il lui faut du sang à ce Dieu, il lui faut le sang de ous ceux qui refusent de croire que le pape est son représentant. dmirons l'imbécillité des infaillibles! Pie V veut restaurer Église, et il ne s'aperçoit pas que les horribles maximes qu'il rêche creusent un abîme entre l'Église et l'humanité! A ceux qui êvent encore au XIXe siècle le retour à la papauté et au catholi- isme du moyen âge, l'on n'a qu'à opposer les paroles de sang d'un ape canonisé, prononcées au nom de Dieu : *Il faut que Ta Ma- sté sévisse sans pitié contre les ennemis de Dieu, en les punissant des ıstes peines établies par les lois, car si tu négliges de poursuivre les*

(1) *Lettres de saint Pie V*, p. 54-56.

injures faites à Dieu, certes tu finiras par fatiguer sa patience et par provoquer sa colère. IL FAUT N'ÉCOUTER AUCUNE PRIÈRE, NE TENIR COMPTE D'AUCUN LIEN NI DE L'AMITIÉ, NI DE LA PARENTÉ; TU DOIS TE MONTRER INEXORABLE (1).

Du sang! encore du sang! toujours du sang! surtout pas de de pitié, pas de miséricorde! Voilà les leçons qu'un vicaire du Christ adresse à un prince cruel par nature. Et il les répète à satiété. A chaque victoire remportée par les catholiques, le pape prêche « l'extermination des infâmes hérétiques. » Il écrit à Charles IX qu'il doit commencer par mettre à mort tous ceux qui ont porté les armes contre Dieu et leur roi; puis il doit établir des inquisiteurs dans chaque ville pour détruire l'hérésie jusque dans ses dernières racines (2). Quand la paix fut conclue entre les catholiques et les réformés, le saint-père réprouva comme le plus grand des crimes ce que la raison considère aujourd'hui comme le premier devoir : *De même qu'il n'y a rien de commun entre Satan et les fils de la lumière, nous tenons aussi pour indubitable, qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si ce n'est plein de faussetés et de tromperies, entre les catholiques et les hérétiques.* Si le roi a le malheur de signer la paix, *il tombera entre les mains du Dieu vivant qui détruit les États pour les péchés des rois et des peuples, et les enlève à leurs anciens maîtres, pour les soumettre à des maîtres nouveaux* (3).

Voilà comment la papauté humanisa les mœurs au XVIe siècle. On s'étonne de la fureur des guerres religieuses; on devrait s'étonner d'une chose, c'est qu'elles n'ont pas abouti à l'extermination des réformés ou des catholiques, car les paroles de vengeance qui partaient de Rome étaient répétées dans toutes les chaires. L'ordre des jésuites, fondé pour combattre la réforme, se distingua au milieu de cette frénésie; ceux qui se disaient les disciples par excellence du Christ prêchaient que l'on ne devait avoir ni paix, ni trève avec les hérétiques, que c'était chose agréable à Dieu de les mettre à mort (4). Ces excitations journalières à la cruauté finirent par transformer les hommes en bêtes sauvages

(1) *Lettres de saint Pie V*, p. 59-61.
(2) *Ibid.*, p. 86, s.
(3) *Ibid.*, p. 102, 109, s.
(4) *De Thou*, Histoire universelle, livre XLIV.

s chefs de la Ligue demandèrent qu'on ne laissât la vie à aucun
isonnier, à moins qu'il ne donnât assurance de vivre catholique-
ent (1). Qui pourrait dire l'influence funeste que ces prédications
nguinaires exercèrent sur les passions du peuple? Les catho-
ques cherchent aujourd'hui à laver leur Église du sang de la
int-Barthélemy; qu'ils commencent donc par détruire les lettres
sang adressées à Charles IX par Pie V. C'est, dit-on, la maxime
reuse que *la compassion pour les ennemis de Dieu est un crime*,
i entraîna le malheureux Charles IX à permettre le massacre
s huguenots. Et qui lui a prêché jusqu'au dégoût cette belle
orale? Pie V, le héros de la réaction catholique, le pape cano-
sé, le vicaire infaillible du Christ!

III

Laissons-là les hommes d'église et leur implacable cruauté.
our nous réconcilier avec l'espèce humaine, parlons d'un homme
guerre, qui n'est pas un saint, comme Pie V, et qui lui est
pendant infiniment supérieur, pour la noblesse de ses senti-
ents et pour la générosité de son caractère. « On se souviendra
ns tous les siècles, dit *Voltaire*, de ces paroles de Henri IV : « Si
ous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panache blanc,
ous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la
oire. » Nous aimons tout autant ce cri sorti du cœur : *Sauvez
s Français*. Les vaincus étaient cependant ses ennemis acharnés,
s fanatiques qui s'étaient jetés dans les bras de l'Espagne! Après
bataille d'Ivri, Henri IV pouvait prendre Paris par famine; il
référa nourrir les assiégés. Les généraux publièrent des défenses,
ous peine de mort, de fournir des vivres aux Parisiens. Un jour
ue, pour faire un exemple, on allait pendre deux paysans qui
vaient amené des charrettes de pain, Henri les rencontra en visi-
nt ses quartiers : ils se jetèrent à ses genoux, en lui remontrant
u'ils n'avaient que cette manière de gagner leur vie. *Allez en
aix*, leur dit le roi, en leur donnant l'argent qu'il avait sur lui.

(1) *Mémoires de la Ligue*, T. II, p. 269, s.

« Le Béarnais est pauvre, ajouta-t-il ; s'il avait davantage, il vou le donnerait (1). »

Les ennemis que Henri IV nourrissait étaient ces furieu ligueurs qui prêchaient dans toutes les chaires l'assassinat d roi huguenot. Ses amis blâmèrent son humanité ; jamais il n'y eu d'accusation plus glorieuse : « La clémence en laquelle il es excessif, dit la *Satyre Ménippée*, est une vertu fort louable, et qu porte enfin des grands fruits, encore qu'ils soient tardifs à venir Mais il n'appartient qu'aux victorieux d'en user et à ceux qui n'on plus personne qui leur résiste. » On faisait presque un crime Henri IV de sa compassion. « Notre roi devrait réserver à user d sa clémence, quand il nous aurait tous en sa puissance. C'es inclémence, voire cruauté, dit Cicéron, de pardonner à ceux qu méritent mourir, et jamais les guerres civiles ne prendront fin, s nous voulons continuer à être gracieux, où la sévérité de justic est nécessaire. La malice des rebelles s'opiniâtre, et s'endurci par la douceur dont on use envers eux, parce qu'ils pensent qu'o n'ose les irriter (2). » Voilà le langage de la politique. Henri IV s laissa aller aux instincts de sa bonne nature, et il se trouva que l sentiment fut plus raisonnable que la raison : son humanité vain quit la Ligue autant que sa valeur.

Henri IV, l'hérétique, le relaps, a plus de charité que Pie V, l vicaire du Christ, le pape canonisé. Nous avons vainement cher ché dans un écrivain catholique du XVIe siècle une protestatio contre l'horrible doctrine qui nourrit les guerres de religion, nou n'avons trouvé que des apologies de l'assassinat religieux. Il fau entrer dans le camp des huguenots et visiter les libres penseurs pour entendre quelques accents d'humanité. Nous avons déjà rendu hommage à un noble guerrier qui prêcha la paix au milieu des fureurs d'une guerre allumée par la religion ; *La Noue* met à néan toutes les subtilités des théologiens. A entendre les homme d'église, l'on faisait la guerre pour maintenir l'honneur de Dieu « O chrétiens ! s'écrie *La Noue*, qui vous entre-dévorez plus cruel lement les uns les autres, que bêtes échauffées et irritées, jusque à quand durera votre rage?... Quelles causes si violentes son

(1) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. 174.
(2) *Satyre Ménippée*, p. 225, s. (édit de *Labitte*).

es qui vous excitent? Si c'est pour *la gloire de Dieu*, considérez l n'a point agréable les sacrifices de sang humain; au con-re, il les déteste, aimant miséricorde et vérité... Si c'est pour eligion que vous vous émouvez, il me semble que vous ignorez nature; et puisqu'elle n'est que toute charité, cela vous doit uire à douceur. Si c'est pour l'Évangile, écoutez ce qu'il dit : *Bien-reux sont les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu...* nc, ne cherchez plus d'excuses pour allonger vos maux (1). » Ce discours, digne du *paysan du Danube*, dans la bouche duquel *Noue* le place, fait honte aux hommes d'église. Il a fallu qu'un errier rappelât aux vicaires de Jésus-Christ que leur religion isiste essentiellement dans la charité; il a fallu qu'une héré-ue apprît aux orthodoxes que le Dieu des chrétiens ne se com-ît pas aux sacrifices humains. Il ne manquait plus qu'une chose ır flétrir la cruauté des oints du Seigneur, c'est qu'un libre pen-ır se montrât plus religieux que ceux qui exploitaient l'Évangile profit de leur ambition. *Montaigne* était par nature porté à la ıceur; il dit « qu'il ne pouvait voir seulement sans déplaisir ırsuivre et tuer une bête qui est sans défense. » On conçoit elle impression durent faire sur lui les horribles guerres de igion dont il fut témoin. « A peine, dit-il, pouvais-je me per-ıder, avant que je l'eusse vu, qu'il se fût trouvé des âmes si ouches qui, pour le seul plaisir du meurtre, le voulussent com-ettre, sans inimitié, sans profit, et pour cette seule fin de jouir plaisant spectacle d'un homme mourant en angoisse. » *Mon-gne* se trompe en disant que cela se faisait sans inimitié; il dit -même que la piété et la religion servaient de prétexte. Pour re honte aux chrétiens de son temps, il oppose leur cruauté à lle qu'on reproche aux sauvages : « Nous les pouvons bien appe-' barbares, dit-il, eu égard aux règles de la raison, mais non pas égard à nous qui les surpassons en toute sorte de barbarie (2). » s fureurs de la religion expliquent cette recrudescence de sau-gerie; elles transformaient chaque soldat en inquisiteur; les inqueurs prenaient plaisir à torturer, parce que les vaincus aient les ennemis de Dieu.

1) *La Noue*, Discours politiques et militaires, XIX, p. 319, s.
2) *Montaigne*, Essais, II, 11; I, 30.

SECTION IV. — LE DROIT DE GUERRE AU XVIIe SIÈCLE.

§ 1. La guerre de Trente ans.

Dans les temps modernes, la guerre est un état exceptionn nous ne comprendrions pas que la société pût subsister, si cet é violent durait pendant une génération. Telle a cependant été condition de l'Allemagne au XVIIe siècle. L'on a dit qu'après guerre de Trente ans, l'Allemagne était plus désolée que le mo romain ne le fut après l'invasion des Barbares. Ce n'est pas exagération. L'invasion des peuples du Nord fut destructive, com un ouragan ; mais la tempête ne sévit jamais que dans quelq localités. Il n'en fut pas ainsi au XVIIe siècle ; il n'y eut pas un c de l'Allemagne à l'abri de la fureur des parties belligérantes. grande guerre que le XIXe siècle a inaugurée n'existait pas enco On accuse le génie de l'homme d'avoir multiplié à l'infini les m de la guerre, en employant des masses de soldats, et en perf tionnant les moyens de destruction. C'est une erreur : loin d'a menter les horreurs de la guerre, la civilisation les diminue. C la consolation que nous offre l'affreux spectacle de la guerre Trente ans.

Les historiens, épouvantés de ces horreurs, en ont recher les causes. Au XVIIe siècle, les armées ne recevaient pas de so régulière ; celle qu'on leur payait, ne suffisait pas pour les p miers besoins de la vie ; dès lors le brigandage devenait une néc sité, et la nécessité en temps de guerre équivaut au droit (1). l'on se représente ce droit exercé par la lie de la société, et d un âge où les mœurs étaient barbares jusqu'à la sauvagerie ! juges se plaisaient aux supplices des accusés, ils en inventai comme par amour de l'art (2). Quelle devait être la cruauté rudes guerriers qui eux aussi exerçaient une espèce de justice ?

(1) Dire du chancelier Oxenstiern à la diète d'Heilbronn de 1633. (*Chemnitz*, Der schwed Krieg, T. II, p. 71.)

(2) Voyez les extraits d'une vieille chronique dans *Hormayr*, Taschenbuch, 1844, p. 331.

qui mit le comble aux excès, c'est que la guerre était religieuse dans son principe; alors même que la politique s'en mêla, le fanatisme ne cessa point d'enflammer les esprits. L'ennemi était donc l'ennemi de Dieu; or, dans toutes les églises on voyait des tableaux de l'enfer, peinture vivante des supplices auxquels Dieu condamne ceux qui rejettent sa parole : quelle était donc la torture qui ne fût légitime contre les hérétiques ou contre les adversaires de l'Évangile? Les hommes rivalisèrent de cruauté avec les démons, et ils les surpassèrent.

Quelque exagéré qu'il paraisse, le langage n'atteint pas à la réalité, quand il s'agit des horreurs de la guerre de Trente ans. La guerre à la longue, dit-on, amortit le sentiment de l'humanité. Au XVIIe siècle, elle fut cruelle dès l'origine; preuve que des passions violentes étaient en jeu. Les hostilités s'ouvrent en 1618. En 1619, paraît un *Récit vrai des meurtres cruels, inouïs, commis par les soldats de la maison d'Autriche en Bohème*. L'auteur intitule son récit le *Turc espagnol;* à l'entendre, et c'est un témoin oculaire qui parle, Bucquoi surpassa en cruauté les Turcs et les empereurs païens. Un de ses lieutenants fit tuer quinze femmes et vingt-quatre enfants. Des Hongrois servant sous Dampierre mirent le feu à sept villages; ils y tuèrent tout ce qui avait vie; ils éventrèrent les femmes enceintes pour arracher le fruit de leurs entrailles; on les vit couper les mains à de pauvres enfants et les attacher à leurs chapeaux en guise de trophées, puis les clouer à leurs portes, comme on y cloue des oiseaux de proie (1). Tels furent les exploits des catholiques; les réformés valaient les orthodoxes. Les soldats de Mansfeld incendiaient les maisons des paysans, puis ils jetaient les malheureux par troupes au milieu des flammes, et abattaient comme des chiens ceux qui essayaient de se sauver. Ils forçaient les églises, détruisaient les autels, volaient tout ce qui tombait sous leurs mains, et ajoutant le sacrilége au brigandage, ils foulaient aux pieds le saint Sacrement, et ciraient leurs souliers avec le saint chrême. Leur luxure égalait leur cruauté, ils violaient les femmes en public, puis les jetaient au feu ; des enfants de neuf à dix ans devaient servir à leur hor-

(1) *Spanischer Türk,* dans *Hormayr,* Taschenbuch, 1849, p. 311, ss.

rible passion, ils se les passaient les uns aux autres jusqu'à ce qu'elles expirassent sous ces affreuses violences (1).

L'on voit par ces exploits des premières années, quel esprit animait les soldats de la guerre de Trente ans : le fanatisme, la barbarie et la luxure. Ajoutons-y la cupidité poussée jusqu'à la frénésie, et l'on pourra se faire une idée des excès de ces bandes déréglées. Le comte *Khevenhiller*, catholique et partisan dévoué de l'empereur, nous dira comment se comportait l'armée de Tilly : « Les soldats se faisaient une jouissance de mutiler les ministres protestants, ils leur coupaient les bras et les jambes, les oreilles et le nez; ils coupaient les seins aux femmes, et se conduisaient en tout pis que des Turcs et des Tartares. » Il y a une race parmi les défenseurs de l'Église, qui sut se distinguer par des raffinements de cruauté, ce sont les Croates; le même historien rapporte, à l'année 1625, qu'ils mettaient tout à feu et à sang, même en pays ami; ils arrachaient les enfants des bras de leurs mères, et menaçaient de les rôtir, pour contraindre les parents à leur donner tout ce qu'ils possédaient. Malheur à ceux qui résistaient! on les tuait comme des bêtes fauves (2).

Le grand condottieri du XVIIe siècle va paraître sur la scène; Wallenstein disait à l'empereur qu'il lui serait plus facile de nourrir cinquante mille hommes que d'en entretenir dix mille. Un chanoine de Constance, témoin oculaire, nous dira à quel prix : « L'Allemagne entière est au pillage pour payer la solde des armées. Amis et ennemis, vainqueurs et vaincus, se croient autorisés à tout prendre, à tout voler, et quand ils ne trouvent rien, ils emploient les tortures les plus atroces pour forcer les pauvres habitants à leur livrer des trésors qu'ils ne possédent pas. Les chefs donnent l'exemple; ils vivent avec un luxe insultant que les princes ne pourraient imiter, et abandonnent à leurs soldats ce qui reste, si toutefois il reste quelque chose. Pour extorquer jusqu'au dernier denier, il n'y a pas de torture qu'on n'emploie, il n'y a pas de barbarie que l'on ne trouve légitime (3). » Les Croates se distinguèrent

(1) *Des Mansfelders Ritterthaten*, p. 118. (*Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VII, p. 78, note.)

(2) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. X, p. 793, 808, 915.

(3) *Pappus*, dans *Raumer*, Geschichte Europas seit dem Ende des XVten Jahrhunderts, T. III, p. 449, s.

dans ce genre d'exploits : ils imaginèrent, dit un officier de Wallenstein, un nouveau genre de torture : ils dépouillaient hommes et femmes sans distinction, et dans cet état, ils les faisaient déchirer par des chiens affamés qu'ils traînaient avec eux pour ce cruel usage (1).

Ce qui augmentait à l'infini les excès des parties belligérantes, c'est que les soldats ne faisaient aucune distinction entre amis et ennemis ; le pillage, le vol et les traitements les plus barbares étaient un droit à leurs yeux, parce que c'était le moyen de se procurer leur solde. Après que Wallenstein eut vaincu le roi de Danemark, la cause du protestantisme se trouva sans défenseur ; il y eut donc un instant de répit dans cette longue boucherie que l'on appelle la guerre de Trente ans. Mais la paix fut aussi désastreuse pour les pays occupés par l'armée de Wallenstein que l'avait été la guerre. Écoutons les plaintes des États de Poméranie : « Pour empêcher toute résistance, on commence par désarmer les habitants, puis on se livre à un pillage systématique, sans épargner les églises ni même les tombeaux. Quand les soldats ne trouvent plus rien à prendre, ils ont recours aux tortures ; ils s'ingénient à en trouver d'inouïes, pour arracher aux malheureux leur dernière ressource. La destruction finit par devenir un besoin ; on met le feu aux maisons ; on brûle les instruments de labour et de ménage, pour le seul plaisir de détruire, comme s'il s'agissait d'une illumination. Nous ne parlons pas de la luxure des soldats : le viol est devenu chose si habituelle qu'il passe pour un droit (2). »

II

On se lasse de suivre les héros de la guerre de Trente ans dans leur carrière de sang et de brigandage. Prenons un instant de repos, et donnons-nous le spectacle de l'humanité, au milieu du débordement des plus vils et des plus cruels instincts. Gustave Adolphe passa comme un météore ; hâtons-nous de l'arrêter au

(1) *Francheville*, 192.
(2) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, ad a. 1630, p. 1061.

passage, pour nous réconcilier avec la nature de l'homme. Le roi de Suède brilla par des vertus qui semblaient inconnues à ses contemporains : il fut tolérant, dans un âge de haines religieuses : il fut humain, dans un siècle qui paraissait ignorer toute pitié. Il y a dans la guerre un malheureux enchaînement d'excès, le premier crime semble légitimer le second ; celui qui n'est pas cruel par nature le devient par représailles, or les représailles sont un droit. Se mettre au dessus de ce prétendu droit, en restant fidèle à la loi du devoir, est peut-être la chose la plus difficile pour un chef d'armée, car l'inhumanité passe pour une condition de salut. Gustave Adolphe sut résister à cet entraînement. Pendant l'hiver de 1618, les Polonais envahirent la Livonie suédoise, en mettant tout à feu et à sang. Les capitaines du roi de Suède lui proposèrent de prendre une revanche, en saccageant les possessions polonaises. Gustave Adolphe leur recommanda de traiter les habitants de la Pologne comme s'ils étaient Suédois : « Je ne fais pas la guerre aux paysans, dit-il ; j'aime mieux les protéger que de les ruiner (1). »

Quand le héros suédois intervint dans la guerre d'Allemagne, on le traita dans toutes les chaires d'Antechrist et ses soldats de démons (2). Malheur à ceux qui tombaient entre les mains des habitants fanatiques de la Bavière ! Il n'y avait pas de torture qui ne parût trop douce pour faire périr ces ennemis du pape et de Dieu. La vue des cadavres mutilés de leurs camarades poussa l'armée victorieuse à la vengeance ; il y eut même des Allemands qui excitèrent le vainqueur à détruire la capitale du duc de Bavière, afin de venger le sac de Magdebourg. Le héros du Nord n'écouta pas ces mauvais conseils ; il étonna les Bavarois par sa tolérance autant que par son humanité. Richelieu lui rend ce beau témoignage dans ses *Mémoires* : « On ne voyait dans ses actions qu'une sévérité inexorable envers les moindres excès des siens, une douceur extraordinaire envers les peuples, et une justice exacte en toutes occasions ; ce qui lui conciliait l'amour de tous ceux qui le voyaient, et l'épandait au loin en tous ceux qui entendaient parler de lui, et ce d'autant plus que l'armée de l'empereur,

(1) *Geyer*, Histoire de Suède, ch. XVI.

(2) On priait dans les églises : « Dieu, délivre-nous de l'Antechrist, du diable de Suède. » (*Gfrörer* Geschichte Gustav-Adolphs, p. 955.)

déréglée, insolente, désobéissante à ses chefs, outrageante envers les peuples, faisait éclater davantage la vertu de leurs ennemis (1). »

Au XVIe siècle, on qualifiait de *bonne guerre* celle où l'on faisait quartier aux vaincus, et où l'on épargnait les laboureurs. Dans les luttes religieuses, la compassion, comme le dit un pape canonisé, est une cruauté, et la cruauté devient miséricorde. L'on dirait que les soldats de la guerre de Trente ans étaient tous imbus de l'horrible maxime de Pie V. Gustave Adolphe seul, le roi hérétique, l'Antechrist, pratiquait la *bonne guerre*. Il avait à un haut degré le sentiment de la justice, comme le dit Richelieu. Le traité du droit de guerre de Grotius était un de ses livres de prédilection. A notre avis, le guerrier l'emportait sur le savant; il inaugura sur les champs de bataille de l'Allemagne le droit des gens tel que les peuples modernes le pratiquent. Sa maxime était qu'il ne fallait faire à l'ennemi que le mal nécessaire : c'est ce principe qui, une fois entré dans la conscience générale, mit fin aux horreurs de l'ancien droit de guerre. En Allemagne comme en Pologne, le roi de Suède commanda de protéger les paysans et tous ceux qui restaient étrangers à la lutte. Il fit une chose plus difficile ; il ordonna à des hommes fanatisés par les ministres de Dieu de respecter l'exercice de toutes les religions (2). Cependant Gustave Adolphe était profondément religieux, mais sa religion n'était pas celle des orthodoxes catholiques ou réformés. Le christianisme de Pie V et des prédicants enseignait à haïr tous ceux qui avaient le malheur de se tromper sur quelque article de foi ; le christianisme du grand Gustave le portait à aimer les hommes. Il essaya de communiquer son esprit à son armée : au début de la campagne il écrivit à ses colonels que ses soldats devaient se conduire en *chrétiens* et non en *barbares* (3).

Mais comment aurait-il été écouté, quand, au nom de ce même christianisme qu'il invoquait pour inspirer l'humanité, on prêchait la cruauté comme une vertu et l'on flétrissait la compassion comme un crime? Chose remarquable! les Allemands qui ser-

(1) *Richelieu*, Mémoires, T. VI, p. 419.

(2) *Gfrörer*, Geschichte Gustav-Adolphs, p. 920, 767, s. — *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 123, s.

(3) *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 128.

vaient sous ses drapeaux se montrèrent plus impitoyables pour leurs compatriotes que les Suédois. Le héros que les écrivains allemands maudissent aujourd'hui comme l'envahisseur de leur patrie fut obligé d'apprendre à ses capitaines allemands qu'ils avaient une patrie; il leur fit honte de leurs excès : « Je rougis, dit-il, de vous avoir pour officiers, mon cœur se soulève à votre vue ; si je vous avais connus, je n'aurais pas sellé un cheval, bien moins encore aurais-je risqué ma couronne et ma vie pour venir à votre secours (1). »

III

Ceux qui devancent leur siècle tentent l'impossible quand ils veulent imposer leurs sentiments et leurs idées à des générations qui ne les comprennent pas. Gustave Adolphe est une étoile solitaire au milieu de ténèbres profondes. Lui-même dut céder plus d'une fois à une force irrésistible, parce qu'elle était universelle ; il fut obligé de permettre à son armée le sac de Francfort : c'était le droit du vainqueur. Après sa mort, la discipline sévère qu'il avait maintenue se perdit; les Suédois défaits à Nordlingen, et démoralisés, ne se distinguèrent plus en rien des hordes féroces qui parcouraient l'Allemagne, en pillant, en détruisant et en torturant. Les capitaines formés à l'école de Gustave Adolphe maintinrent l'honneur des armes suédoises, mais ils n'héritèrent pas du génie humain de leur maître. Quant aux soldats, leurs excès furent tels qu'ils épouvantèrent leurs généraux, quelque habitués qu'ils fussent à ce spectacle. *Banner* les accusa de traiter les habitants comme si c'était un vil troupeau d'esclaves que le droit de guerre livrait à leur cupidité et à leurs caprices sanguinaires : il s'écria un jour que leurs crimes méritaient que la terre s'entr'ouvrît pour les engloutir (2).

Cependant nous doutons que les Suédois, malgré les malédic-

(1) *Khevenhiller*, Annales Ferdinandei, T. XII, p. 158. — *Chemnitz*, Der grosse schwedische Krieg, T. I, p. 404.

(2) *A. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VIII, p. 33. — *Hering*, Geschichte des Sæchsischen Hochlandes, T. I, p. 353.

tions qui poursuivent leur mémoire, fussent les plus cruels dans ce ramas de bandits qui régnaient en Allemagne : les Croates pourraient se plaindre de ce qu'on ne leur accorde pas la palme. Battus à Liegnitz, en 1634, les Autrichiens se débandèrent dans tout le pays en pillant et en tuant; ils faisaient la chasse aux habitants comme à des animaux sauvages; un de leurs menus plaisirs était d'amener les femmes par troupes et toutes nues dans leurs camps, ils dansaient avec elles, puis les violaient. Ils rôtissaient les pauvres habitants au four, ils leur arrachaient les yeux, découpaient leurs peaux en lanières, les mutilaient de toutes façons, avec des tortures incroyables : ils mettaient du soufre sous les ongles ou aux parties honteuses et l'allumaient: ils versaient de l'urine ou de l'eau de fumier dans la bouche de leurs victimes: ils leur ouvraient la plante des pieds pour y mettre du sel (1). En 1637, les états de Hesse Cassel écrivirent à leur prince : « Les Croates et les autres troupes impériales ont mis le pays à feu et à sang, avec une cruauté inouïe même chez les Turcs; ils ont détruit tout ce qui leur tombait sous le main, hommes et choses; non contents de mutiler les habitants, ils leur ont fait subir un nouveau genre de torture, en leur versant du plomb fondu dans la bouche, dans le nez, dans les oreilles. Une de leurs jouissances était d'accoupler les malheureux habitants en les attachant par des cordes ; ils les mettaient en ligne en plein champ, et les tuaient en guise de tir à la cible (2). »

Nous n'avons pas le courage de continuer. A quoi bon, d'ailleurs? Ce que nous avons dit suffit pour caractériser la guerre de Trente ans. Il faut toutefois, même dans un rapide coup d'œil, dire un mot d'une de ces immenses calamités, qui épouvantent encore la postérité après des siècles. La destruction de Magdebourg a été longtemps exploitée par les passions religieuses : c'est comme une tache de sang sur la mémoire du comte de T'serclaes-Tilly. Nous sommes heureux de dire que l'accusation, en tant qu'elle concerne l'incendie, est fausse : l'on ignore qui mit le feu à la ville; mais il est prouvé que le brave capitaine qui

(1) *Theatrum europæum*, ad a. 1634, p. 278. — *Hormayr*, Taschenbuch, p 328.
(2) Le texte du rapport se trouve par extrait dans *Sugenheim*, Geschichte der Jesuiten, T. II, p. 123, note.

commandait les assiégeants ne donna pas l'ordre de destruction (1). La question si vivement agitée n'a, du reste, aucune importance au point de vue de l'histoire générale. Ce qui a ému les contemporains, et ce qui nous émeut encore aujourd'hui, c'est la grandeur du désastre : une des villes les plus considérables de l'Allemagne détruite, vingt mille personnes tuées ou mortes dans les flammes! Mais ce n'est pas la grandeur de la calamité qui fait la grandeur du crime; ce qu'il y a d'affreux, et ce qui reste affreux, malgré toutes les apologies, c'est que le sac de Magdebourg n'offre rien de singulier : tout s'y fit selon les règles de ce qu'on appelait le droit de guerre. Les acteurs de ce terrible drame virent la main de Dieu dans le malheur qui frappa Magdebourg. Nous avons des lettres de Pappenheim, nous en avons d'un commissaire général de l'empereur, nous en avons du duc de Bavière; on n'y trouve pas un mot de regret : le duc, en écrivant à Tilly, loue Dieu de cet heureux succès (2)! En 1630, une petite ville de Poméranie fut traitée par l'armée impériale comme le fut plus tard Magdebourg; toutes les horreurs d'un sac, le pillage, la destruction gratuite de ce qui ne peut servir au vainqueur, les tortures les plus affreuses employées pour forcer les vaincus à livrer au cupide conquérant tout ce qu'ils possèdent; le viol de femmes et d'enfants en pleine rue et jusque dans les cimetières; enfin ces belles œuvres couronnées par l'incendie! Le colonel commandant les troupes autrichiennes avait juré qu'il détruirait la ville; il fallait bien qu'il tînt sa parole! Les soldats se réjouirent de l'incendie, comme s'il s'était agi d'un feu d'artifice (3). Nous ne sachions pas que l'on ait jamais fait aux Autrichiens un crime du sac de cette petite ville. Cependant le crime est le même qu'à Magdebourg. Pourquoi donc les historiens ne le flétrissent-ils pas? En réalité, le sort qui frappa les deux villes était le droit commun, s'il est permis de parler de droit là où le droit est violé.

(1) *A. Menzel*, Geschichte der Deutschen, T. VII, p. 304. — *Historisch-politische Blætter*, de *Görres*, T. III, p. 43-51.

(2) Les lettres originales sont dans *Hormayr*, Taschenbuch, 1852, p. 316, 252.

(3) *Theatrum europæum*, p. 248.

IV

Il n'est pas sans intérêt de considérer l'état moral de l'Allemagne pendant la guerre de Trente ans. Les horreurs dont nous avons rapporté quelques traits se commettaient sur tous les points du territoire. La dévastation punit les dévastateurs presque autant que les victimes : à la fin, il ne resta plus un coin de terre qui n'eût été ravagé; il en résulta des famines épouvantables. Dès l'année 1630, on faisait en Silésie du pain avec des glands et des racines ; beaucoup d'habitants moururent de faim; il y eut des pères de famille qui, pour épargner cette horrible torture à leurs enfants, leur donnèrent la mort (1). En 1635, la famine envahit les provinces les plus fertiles de l'Allemagne, c'étaient celles-là que les armées visitaient de préférence; les habitants se nourrissaient de charogne; ils dépouillaient les gibets, ils ouvraient les tombeaux pour se repaître de cadavres. Ces affreux aliments ne suffisant pas, l'homme devint à la lettre un loup pour l'homme; on s'attaquait en pleins champs, que dis-je? au milieu des villes, et le plus faible servait de pâture au plus fort; il y eut des bandes d'affamés qui firent la chasse à leurs semblables pour se procurer de la chair humaine; des parents immolèrent leurs enfants pour les dévorer ! Ceux qui mouraient devenaient régulièrement la proie de leurs proches; l'on vit une femme se nourrir du cadavre de son mari, et des enfants manger leur père (2)! La faim et ces horribles aliments produisirent des maladies contagieuses, qui emportèrent les bourreaux avec leurs victimes : des armées entières, dit un contemporain, disparurent comme un souffle (3)!

La dépopulation fut effrayante : l'Allemagne perdit les deux tiers de ses habitants. Il y eut des villages que les loups occupèrent, à

(1) *Theatrum europæum*, p. 118.
(2) Voyez les témoignages dans *Sugenheim*, Geschichte der Jesuiten in Deutschland, T. II, p. 124, s. — *Hormayr*, Taschenbuch, 1844, p. 328.
(3) *Raumer*, Geschichte Europas, T. III, p. 599.

défaut d'hommes. Dans les villes, les maisons étaient abandonnées par centaines; on les démolissait pour se procurer le chauffage (1). Il y a quelque chose de plus affligeant que l'extinction des populations, c'est l'état des misérables débris qui survécurent. Que l'on s'imagine une génération née et élevée au milieu des horreurs que nous avons décrites! La guerre avait été allumée par les passions religieuses. Nous avons dit ailleurs comment elle procura le salut des âmes : les Allemands ne savaient plus rien du Christ, à la fin d'une guerre entreprise pour la gloire du Christ! La dégradation était telle que les historiens sont à la recherche d'expressions flétrissantes pour la dépeindre; ils n'en trouvent d'autre que la bestialité, et l'on est tenté de dire qu'ils calomnient les bêtes. Les mœurs des soldats nous donnent une idée de celles de la population d'où ils sortaient : c'était la même rage de jouissances animales, le même mépris de toute pudeur, de tout droit, de toute justice! Si l'on peut se consoler des excès et des malheurs de cette guerre funeste, c'est en pensant que ce furent précisément ces excès et ces malheurs qui dégoûtèrent pour toujours les peuples des guerres de religion.

La désolation de l'Allemagne, après la guerre de Trente ans, la barbarie dans laquelle elle tomba, nous offrent encore un autre enseignement et une autre consolation. Nous avons eu au XIXe siècle des guerres gigantesques, des batailles monstrueuses dans lesquelles les tués furent plus nombreux que ne l'étaient les armées entières du XVIIe siècle. Cependant, au bout de ces longues guerres, l'Europe ne se trouva ni dépeuplée, ni ruinée, ni démoralisée. Il n'est donc pas vrai que la civilisation augmente les maux de la guerre; elle les diminue au contraire. La raison en est que le droit et l'humanité ont pris la place de la violence et de la barbarie, même dans les débats sanglants des peuples. Cette révolution est due au progrès qui s'accomplit incessamment dans nos sentiments et dans nos idées.

(1) Voyez des détails dans *Hormayr*, Taschenbuch, 1844, p. 329-331. — *Raumer*, T. III, p. 606 — *Barthold*, Der grosse deutsche Krieg, T. II, p. 17.

§ 2. Le droit des gens moderne.

N. 1. *Grotius.*

I

Montaigne compare les guerres civiles de son temps aux combats des sauvages, et il trouve les chrétiens plus cruels que les habitants du nouveau monde. Quelque exagérée qu'elle paraisse, la comparaison est encore au dessous de la réalité, si on l'applique aux luttes religieuses du XVIIe siècle : il faut descendre jusqu'à la plus horrible fiction, il faut visiter les enfers, pour trouver des êtres fabuleux que l'on puisse comparer aux hommes qui figurent dans la guerre de Trente ans. Cependant, qui le croirait? c'est au milieu de cette société de démons que le droit des gens moderne prit naissance. Jamais la puissance des idées ne s'est montrée avec plus d'éclat; jamais la désolante doctrine, que le fait brutal régit le monde, n'a reçu un plus solennel démenti. Les diplomates, les hommes d'église et les rudes guerriers du XVIIe siècle ont dû sourire, quand on leur dit qu'un savant avait publié un livre sur le *droit de guerre;* pour eux, il n'y avait d'autre *droit* que la *force. Grotius* devait donc passer pour le plus utopiste des rêveurs, quand il parlait d'introduire la justice dans des luttes où la violence trônait en souveraine. Toutefois la doctrine finit par pénétrer dans les faits; il y a plus : la réalité au XIXe siècle est plus avancée que ne l'était la théorie au XVIIe. Grande leçon, et enseignement consolant! Ce ne sont pas les faits, ce sont les idées qui gouvernent le monde; et ces idées vont en se modifiant sans cesse d'après la loi du progrès. Ce qui est dédaigné aujourd'hui comme utopie se réalise demain, et le jour arrive où l'utopie elle-même est dépassée.

La gloire de *Grotius* est d'avoir élevé la voix en faveur du droit et de l'humanité au milieu de la force et de la barbarie. Il donna l'impulsion à un mouvement qui après lui acquit une force immense, au point que, déjà au XVIIIe siècle, sa doctrine passait pour surannée. Il en est de *Grotius* comme de tous ceux qui inaugurent

une nouvelle ère dans n'importe quel domaine de l'activité intellectuelle; ils devancent leur siècle, mais ils ont un pied dans le temps où ils vivent et ils en subissent l'influence. Le progrès ne s'accomplit pas autrement : il ne peut jamais y avoir solution complète de continuité, puisqu'il n'y aurait plus aucun lien entre le passé et l'avenir. Les philosophes du dernier siècle n'ont pas tenu compte de cette loi en jugeant *Grotius*. *Voltaire* le traite de franc pédant, et le pédantisme, dit-il, est incompatible avec la justesse de l'esprit (1). *Rousseau* est encore plus sévère pour Grotius : « Sa plus constante manière de raisonner, dit-il, est d'établir toujours le droit par le fait. » De là il arrive à justifier l'esclavage et à douter si les princes sont faits pour les peuples ou les peuples pour les princes. Quelle ignoble conception de l'humanité que celle « qui divise l'espèce humaine en troupeaux de bétail, dont chacun a son chef qui le garde pour le dévorer (2). »

Ces reproches sont injustes, en tant qu'ils s'adressent à l'homme, car c'est demander à un écrivain du XVIIe siècle les sentiments du XVIIIe; mais ils sont fondés, en tant qu'ils se rapportent à la doctrine. *Grotius* est un savant universel, et avant tout un philologue enchaîné par l'autorité des anciens et de l'Écriture sainte. Il transporte cette tendance dans le droit des gens, et il ne saurait y en avoir de plus malheureuse. *Grotius* voulait introduire le droit dans les débats des peuples; or là où il allait puiser ses témoignages et pour ainsi dire son inspiration, régnait la force brutale. Les Grecs et les Romains ne connaissaient qu'une règle, le droit du plus fort; le peuple de Dieu lui-même n'en connaissait pas d'autre seulement il cherchait à légitimer ses violences en les rapportant à un commandement de Dieu; quant au christianisme, il est par son essence étranger aux choses de ce monde, de sorte que l'Évangile ne peut rien nous dire sur les rapports des nations.

Telles sont les autorités sur lesquelles *Grotius* voulait bâtir le droit des gens. S'il avait procédé logiquement, il aurait dû légitimer la force, comme le faisait l'antiquité tout entière. Heureusement que le savant Hollandais, tout savant qu'il fût, avait les instincts d'un homme moderne, et ses instincts valaient mieux que

(1) *Voltaire*, Dialogue XXIV : *Hobbes et Montesquieu*.
(2) *Rousseau*, Contrat social, livre I, ch. II.

oute sa science. Quand l'idée du droit est en opposition avec les émoignages sur lesquels il veut l'appuyer, il fait des réserves, uisées dans les aspirations de sa conscience. C'est dans ces réerves que se manifeste la véritable pensée de *Grotius*. Il résulte e là des contradictions, qui rendent la doctrine de l'auteur très onfuse. Si l'on fait abstraction de la forme, ces incertitudes, ces ätonnements seront pleins d'intérêt : c'est la lutte entre le passé t l'avenir. Le cortége de citations latines, grecques et hébraïques ui défilent devant nous représente la sagesse de nos ancêtres; *Grotius* ne parvient pas à s'affranchir de cette autorité; il avait cela e commun avec son siècle, et il aurait été très mal venu à déaigner ce que tout le monde respectait. A côté de la tradition ntique nous entendons des accents d'humanité, d'énergiques evendications du droit qui annoncent un monde nouveau. Que era la postérité? Elle rejettera le bagage de citations empruntées une civilisation qui n'est plus la nôtre, pour s'en tenir à une auorité infaillible, la conscience et la raison. Voilà comment *Grotius* est devenu le lien entre un vieux monde qui s'en allait, et une ère nouvelle qui se préparait. Comme toujours, l'élément de l'aveir l'a emporté; la gloire de l'auteur du *Droit de guerre* est d'avoir ouvert la voie dans laquelle l'humanité a marché après lui.

II

Le droit des gens moderne repose sur les idées de nationalité et d'humanité. Il faut que les nations soient reconnues pour des êtres capables de droit, sinon la science d'un droit qui les régit serait un non-sens. L'idée de nationalité ne suffit pas, il faut aussi qu'il y ait un lien entre les peuples, car s'ils sont isolés, s'il n'y a d'autre lien entre eux que les conventions qu'ils font, alors il faut nier l'existence d'un droit des gens universel, ces conventions n'étant jamais que particulières et n'embrassant que des intérêts déterminés. Mais si les nations, tout en étant libres et souveraines, ne sont que des parties d'un corps plus vaste, le genre humain, alors le droit des gens est un droit nécessaire, de même que la coexistence des individus dans un État suppose nécessairement un droit qui règle leurs rapports.

Grotius s'arrête peu sur ces notions qui sont cependant fon mentales pour la science nouvelle qu'il construit, c'est à peine s'en occupe. Des deux éléments d'unité et de diversité qui form le droit des gens, le premier avait les racines les plus fortes da la conscience générale, grâce à la longue domination de l'Égl catholique. *Grotius* dit en passant, comme une vérité reconn par tout le monde, qu'il y a entre les hommes une parenté na relle, qui fait que l'un doit respecter l'individualité de l'autre Il va plus loin que l'Église : elle excluait les infidèles de son uni et elle déclarait illicite toute convention avec des peuples qui trouvaient hors de son sein. *Grotius* étend le lien naturel qui u les hommes à toutes les nations ; la différence de religion n' pas une raison pour invalider les traités (2). Mais si on lui mande comment il entend l'unité humaine, il ne donne pas réponse ; le peu de mots qu'il en dit impliquent même une cont diction avec le principe qui est son point de départ. Il veut que peuples chrétiens soient particulièrement unis entre eux, con les infidèles, parce qu'ils sont tous membres du Christ (3). Vo *Grotius* qui abandonne l'idée de l'unité humaine pour retom dans l'unité catholique hostile à tous ceux qui ne sont pas ch tiens. Cela est si vrai qu'il place l'empereur à la tête de son uni Il ne manque plus que le pape ; or *Grotius*, comme on sait, bi que protestant, admettait sinon la nécessité, du moins l'util d'un chef visible de l'Église.

La réforme brisa la fausse unité du moyen âge, pour mettre à place des nations libres et indépendantes sous l'influence du pr testantisme. L'unité s'efface pour faire place à la diversité. Cepe dant, au XVIIe siècle, il y avait lutte entre les deux principes. maison d'Autriche était accusée d'aspirer à la domination de chrétienté, de concert avec la papauté. Si l'empereur et le pa étaient parvenus à détruire la réforme et à rétablir l'unité re gieuse, il eût été bien difficile d'échapper à l'unité politique. grande guerre du XVIIe siècle avait donc pour but de sauvegard le principe de la diversité religieuse et celui de la diversité nati

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. II, cap. XV, § V, n° 1.
(2) *Id.*, *ibid.*, II, XV, 8.
(3) *Id.*, *ibid.*, II, XV, 12.

ale. *Grotius* fut témoin de la lutte; ses principes et sa qualité de éformé lui commandaient de prendre parti pour les puissances palisées contre les descendants de Charles-Quint. Cependant il emble réprouver les coalitions formées contre une puissance qui enace l'indépendance des autres États. Il admet que, s'il y a une ste cause de guerre, la crainte d'une prépondérance dangereuse evient un motif politique pour l'entreprendre; mais il ne veut pas ue cette crainte seule légitime les hostilités : « La possibilité un dommage, dit-il, n'autorise pas à le prévenir par les armes; faut prendre ses précautions et se fier à l'appui de Dieu (1). » ette doctrine, prise à la lettre, compromettrait la liberté du genre umain. Si les contemporains de *Grotius* l'avaient suivie, que serait devenue la réforme? que serait devenue l'indépendance de Europe? Gustave-Adolphe ne serait pas intervenu dans les débats es protestants et de l'empereur, Richelieu encore beaucoup oins; la réforme aurait succombé, et avec elle le principe de nationalité. Motif politique, dira-t-on avec *Grotius*, et pour justifier guerre, il faut un motif de droit. Nous répondrons que le motif olitique implique un motif de droit. La guerre défensive est certes plus juste de toutes; or quand une puissance compromet réellement l'indépendance des autres nations, faut-il que celles-ci attendent pour agir qu'on les attaque? Ce serait attendre, pour se éfendre, que la défense soit impossible. Nous comprenons le crupule de *Grotius*, et nous en tenons compte. Si la crainte suffiait, l'abus serait inévitable, car il serait dans la règle même. ais la crainte seule ne suffit pas, il faut un danger réel; et, en e cas, la guerre devient une guerre défensive, peu importe qui commence.

III

Nous touchons à une question capitale. Les nations sont indépendantes, souveraines. Quelle sera la loi de leurs rapports, la uerre ou la paix? Au XVIIe siècle comme au XVIe, on aurait pu roire que les hommes ont été créés par Dieu pour s'entre-dé-

(1) *Grotius*, de Jure belli, II, I, 17.

truire : les guerres se faisaient pour les causes les plus futiles, et une fois engagées, il n'y avait plus de limites aux maux qu'elles entraînaient. *Grotius* constate cette barbarie sauvage; c'est le motif qui l'a porté à écrire, il veut mettre le droit à la place de la force (1). Il y avait des écrivains qui allaient plus loin et qui réprouvaient la guerre comme un crime. Le bon sens de Grotius le sauve de cet égarement, il enseigne que le droit naturel légitime la guerre (2), en tant qu'elle est une défense de la vie et des biens de celui qui est attaqué. Voilà qui suffirait aux yeux de la raison. Mais la guerre avait ses adversaires parmi les théologiens, et ils la combattaient, l'Écriture à la main; *Grotius* cherche donc à confirmer la décision du bon sens par des autorités.

Nous avons dit que si l'on prend le spiritualisme chrétien au sérieux, il faut réprouver la guerre. Pour s'en convaincre, l'on n'a qu'à lire les explications auxquelles sont obligés de recourir les interprètes qui veulent concilier ce qui est inconciliable. Rien de plus curieux que l'interprétation de *Grotius*, nous devrions dire, rien de plus ridicule et de plus indigne de la majesté de l'Évangile : « Quand Jésus-Christ dit que nous devons souffrir l'injure avec patience, au lieu de rendre le mal pour le mal, il n'entend pas parler de toute espèce d'injure mais seulement des injures les plus légères, telles qu'un petit soufflet; c'est l'exemple que lui-même donne et qui nous révèle sa pensée. Jésus-Christ n'exige pas davantage une abdication complète de notre personnalité, il ne l'exige que quand elle est peu dommageable, comme de faire quelques pas pour rendre service. » Ne dirait-on pas un légiste qui cherche à restreindre, autant que possible, une loi odieuse, et qui ne recule devant aucune chicane pour faire dire au législateur le contraire de ce qu'il a voulu dire? Hâtons-nous d'ajouter qu'il y a dans Grotius des considérations plus sérieuses, mais elles sont étrangères à l'Évangile : « Que deviendrait la société, si l'on prenait les maximes évangéliques à la lettre? Il faudrait condamner non seulement la guerre, mais aussi la justice pénale, et même la justice civile. Peut-on croire que Jésus-Christ ait prêché une doctrine qui aboutit à la dissolution de tous les liens sociaux? »

(1) *Grotius*, de Jure belli, prolegomena, n° 28.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. I, cap. II.

Si le Christ était un législateur politique, *Grotius* aurait mille fois raison : mais il a dit assez clairement que son règne n'est pas de ce monde; il était si convaincu de la fin prochaine de toutes choses, qu'il ne songeait même pas aux institutions civiles et politiques. De là l'embarras inextricable de ceux qui veulent appliquer les préceptes évangéliques à un ordre de choses pour lequel ils n'ont pas été donnés.

Il faut abandonner le terrain du christianisme, pour revenir à celui du droit. La guerre est légitime, à condition qu'elle soit juste. Reste à définir quand la guerre est juste. *Grotius* n'admet qu'une seule cause qui la légitime, le maintien du droit lésé par une injure. La guerre est donc un moyen d'obtenir justice; hors de là elle n'est qu'un brigandage (1). C'est la vraie doctrine, et la gloire de Grotius est de l'avoir professée au milieu du débordement de la force. Au XVIIe siècle, la royauté était absolue ou elle tendait à le devenir dans toute l'Europe. Le despotisme trouve toujours des adulateurs qui, dans leur platitude, dépassent les prétentions mêmes des despotes; il ne faut pas trop s'en plaindre, car ces louangeurs du pouvoir absolu en inspirent le dégoût. Il y eut donc des écrivains, c'étaient des théologiens, qui confondirent la puissance avec la justice, de sorte que pour juger de la justice d'une guerre, il suffisait de considérer la puissance du prince qui la faisait. Comme l'autorité souveraine des rois de France était plus grande que celle des autres rois, ils en concluaient qu'ils avaient plus juste cause de faire la guerre que tout autre monarque (2).

Cette doctrine est si brutale, si absurde, qu'on a de la peine à la comprendre dans bouche des gens d'église. Sachons gré à l'auteur du *Droit de guerre* d'avoir soumis la force au droit. Mais si nous sommes d'accord avec *Grotius* sur le principe, nous ne pouvons accepter les applications qu'il en fait. Il admet avec le pape Innocent que la guerre est licite contre les peuples qui violent le droit naturel. « Ceux qui violent la loi de la nature, dit-il, sont coupables, et leur faute est telle que, si elle restait impunie, il n'y aurait plus de société possible. Qui a le droit de leur infliger une

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. II, c. 1, § I, n°s 3 et 4.
(2) Voyez les passages cités dans le *Mars gallicus*, p. 15.

peine? Ceux-là mêmes dont la sûreté est compromise, c'est à dire les nations civilisées (1). » Cette doctrine tend à légitimer les guerres contre les peuples barbares. C'est avec raison que des écrivains célèbres de la compagnie de Jésus l'ont combattue. « Qu'est-ce que la loi de la nature? Peut-il être question d'une peine là où il est impossible de définir la loi pénale? Supposons que la loi naturelle soit claire et qu'elle soit violée; où est le juge compétent pour l'appliquer? Qui a donné mission à tel peuple de punir ceux qui sont barbares? Le droit de punir implique une supériorité légitime du juge sur le coupable. Cette supériorité existe-t-elle entre nations libres et souveraines? » Concluons avec Vasquez, Azorius et Molina, que la violation de la loi naturelle ne peut devenir une juste cause de guerre, que lorsqu'il en résulte une lésion d'un droit.

Grotius enseigne encore que la guerre est licite pour venger les injures faites à la divinité : « Sans religion, dit-il, il n'y a plus aucun lien entre les hommes, il n'y en a surtout aucun entre les peuples. Les individus sont liés par les lois de l'État dans lequel ils vivent ; mais où sera le lien des nations, si elles ne reconnaissent plus les principes qui sont la base de la société? Les nations qui rejettent ces principes se mettent en quelque sorte hors du droit commun, et comme elles compromettent la coexistence des hommes, en ruinant les fondements sur lesquels elle repose, la guerre contre elles devient un droit et un devoir. » *Grotius* donne pour exemple les peuples qui font des sacrifices humains à leurs faux dieux (2). Cette doctrine est aussi fausse que dangereuse. Les principes que *Grotius* considère comme les fondements de la religion sont à peu près ce que nous appelons aujourd'hui la religion naturelle : un Dieu, créateur et juge souverain. Qui donne à un prince le droit d'imposer cette religion naturelle? En supposant qu'il y ait délit social à la rejeter, où est le juge? Une nation peut-elle s'arroger le droit de condamner une autre nation? Où est alors l'indépendance, et sans indépendance où est la souveraineté? Et si les nations ne sont plus souveraines, peut-il encore être question d'un droit des gens? *Grotius* dit très

(1) *Grotius*, de Jure belli, liv. II, c. xx, § 41, n° 4.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. II, c. xx, c. 44-48.

bien qu'il doit y avoir une injure, un droit lésé pour qu'il y ait lieu à la guerre. Or où est la lésion, où est l'injure, quand un peuple ne reconnaît pas un Dieu créateur et arbitre des choses humaines?

Grotius s'est laissé entraîner, sans s'en douter, par un préjugé chrétien. Au moyen âge, toute déviation de la foi était considérée comme le plus grand des crimes; de là l'inquisition et les croisades contre les hérétiques et les infidèles. *Grotius* se garde bien d'admettre cette doctrine : « Le christianisme, dit-il, consiste en mystères, qui ne s'établissent pas par des preuves matérielles; on ne peut donc pas l'imposer, ni faire un crime à personne, de ne pas croire, car ne croit pas qui veut. Si la guerre contre les infidèles ne peut pas se justifier, bien moins encore la guerre contre les hérétiques, lesquels ne se séparent de l'Église que sur des croyances secondaires (1). » L'on ne peut pas mieux dire, mais aussi il est difficile d'être plus inconséquent; les catholiques pouvaient répondre à *Grotius*, en s'emparant de ses propres principes : « La loi révélée est plus sacrée que la loi naturelle, et plus certaine, puisque c'est la parole de Dieu, écrite dans nos livres saints. Violer la loi révélée est donc un crime sans nom; celui qui s'en rend coupable mérite le dernier supplice; si ce sont des peuples, la guerre contre eux est la plus légitime des guerres. » Nous ne voyons pas ce que *Grotius* aurait pu répondre, à moins de répudier sa fausse doctrine sur la religion naturelle, et sa fausse doctrine sur le droit de punir, là, où il n'y a ni loi pénale, ni délit, ni juge compétent. Il n'y a qu'un moyen de se soustraire à ces dangereuses maximes, c'est de s'en tenir au principe tel que *Grotius* lui-même l'a formulé : la guerre n'est légitime que lorsqu'il y a un droit lésé. Il ajoute que la partie lésée ne peut recourir à la guerre, que s'il n'y a pas d'autre moyen de sauvegarder son droit.

Ici encore *Grotius* est l'initiateur de la science moderne : « Il y a deux manières de terminer une contestation, la discussion et la force; celle-ci tient de la bête brute, la première est propre aux êtres doués de raison; il n'est donc permis de recourir à la violence, que lorsque la raison est impuissante. » Ces paroles sont de Cicéron ; l'antiquité n'observait guère cette

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. II, c. xx, §§ 48-50.

maxime. *Grotius* la reproduit au XVIIe siècle; c'est le siècle des congrès. Malheureusement ces réunions de diplomates étaient peu propres à empêcher l'effusion du sang; elles trompaient les peuples, en leur faisant espérer la paix, pendant que les princes ne respiraient que la guerre. Le temps viendra où les nations exigeront une conduite plus loyale; qu'on négocie, non à la fin de la guerre, mais avant de l'entreprendre, voilà la loi du devoir. *Grotius* veut que les puissances chrétiennes se réunissent, pour délibérer sur leurs intérêts communs, et, au besoin, pour imposer la paix. Il ne dit pas où elles puisent le droit de contraindre à la paix ceux qui recourent aux armes pour terminer leurs différends; il se borne à citer un assez singulier témoignage : « Les druides, dit-il, intervenaient jadis chez les Gaulois pour rétablir la paix (1). » *Grotius* aurait pu trouver plus près une autorité plus imposante. La papauté s'est donné au moyen âge la mission de maintenir la paix au sein de la chrétienté. Ces tentatives échouèrent presque toujours. Une fois qu'elles ont conscience de leur souveraineté, les nations ne se laissent pas imposer la paix; et nous ne voyons pas de quel droit un congrès le ferait. L'idée de *Grotius* n'est qu'un germe; c'est l'instinct de la solidarité humaine qui l'a inspirée. Pour que les peuples aient le droit de se contraindre réciproquement à la paix, il faut qu'ils abdiquent une partie de leur indépendance entre les mains d'une autorité supérieure, ce qui suppose une association ou confédération. Cette conception ne tient-elle pas de l'utopie? L'avenir décidera; en tout cas, c'est déjà un immense progrès que les délibérations qui s'établissent entre les nations européennes, comme le désirait *Grotius* : elles préviennent la guerre, ou elles y mettent un terme.

En définitive, la paix est la loi des relations internationales. *Grotius* s'exprime sur ce point avec une énergie qui ne lui est pas habituelle. Il y a quelque chose de la bête sauvage, à faire la guerre pour la guerre. Gardons-nous d'oublier que nous sommes des créatures humaines. Si la nécessité nous pousse à la guerre, faisons-la dans le but d'obtenir une prompte paix; achetons-la même par quelques sacrifices. Surtout, observons avec une bonne

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. II, c. XXXIII, § 9, n° 3.

foi à toute épreuve, les traités qui rétablissent la paix : la bonne foi est le seul lien des nations ; les princes n'étant soumis à aucune autorité supérieure, si la parole donnée ne les enchaîne pas, ils seront semblables à des bêtes féroces. Qu'ils ne croient pas ceux qui disent qu'ils sont en droit de rompre les traités, quand leur intérêt l'exige; ils pourront trouver un avantage momentané à manquer à leurs promesses, mais il est impossible qu'une doctrine qui fait l'homme ennemi de l'homme, soit profitable à la longue. *Grotius* termine ces considérations, et en même temps son ouvrage, en priant Dieu d'inspirer aux princes le sentiment du juste : qu'ils n'oublient pas qu'ils sont ministres de Dieu pour gouverner les hommes : que l'humanité adoucisse les maux de la guerre, quand elle est inévitable (1). Dieu a exaucé cette belle prière : c'est la plus grande gloire de *Grotius*.

IV

Le progrès ne s'est pas accompli sans lutte et sans contradiction. *Grotius* prend la plume, parce que la barbarie de la guerre le révolte ; il voudrait que la justice et l'humanité régnassent dans les luttes sanglantes des peuples. Mais il a contre lui les usages suivis depuis la plus haute antiquité. On les décorait du beau nom de droit des gens ; parfois même on leur donnait un nom plus auguste, en rapportant à la nature, c'est à dire, à Dieu, l'origine de ces règles arbitraires. *Grotius* n'ose pas répudier cet héritage ; écrivain politique, et ayant l'ambition d'influer sur la marche des choses humaines, il ne peut pas se placer en dehors de la réalité. Il commence donc par exposer ce que le droit des gens et même le droit naturel regardent comme licite pendant la guerre ; puis, il fait un retour sur ce qu'il a dit, et critique la pratique universelle au nom de la justice et du sentiment chrétien. Voyons ce qu'au XVIIe siècle, on considérait comme droit gens, comme droit naturel.

Le droit le plus terrible que donne la guerre est celui de tuer l'ennemi ; la guerre une fois considérée comme juste, il est im-

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. XXV.

possible de ne pas légitimer le meurtre qui en constitue l'essence. Mais tout moyen de donner la mort est-il légitime? Peut-on employer le poison? *Grotius* n'hésite pas à répondre que, d'après le droit de la nature, cela est licite : dès que l'ennemi mérite la mort, dit-il, qu'importe quel moyen on emploie pour la lui donner? Il se hâte toutefois d'ajouter que le droit des gens a fini par réprouver l'empoisonnement, et il avoue qu'il est plus généreux de tuer de manière que l'adversaire ait la faculté de se défendre (1). Il fallait dire que l'empoisonnement est illicite. Ce qui a égaré *Grotius*, dans toute cette discussion, c'est une fausse idée de justice. La guerre, à ses yeux, est un jugement, les parties belligérantes sont des juges, le vaincu est un coupable qui mérite la mort; dès lors tout moyen est légitime, le poison par lequel périt Socrate, aussi bien que le glaive ou la corde; au besoin on peut même avoir recours à un assassin; pourvu que celui qui se prête à cet honnête métier ne soit pas engagé par sa foi envers la victime (2). Nous repoussons cette doctrine aussi fausse que dangereuse. Non, le vainqueur n'est pas un juge ni le vaincu un coupable. La guerre est un duel, dans lequel doit régner la plus parfaite égalité de droit; aucune des parties n'est juge ni coupable, ou il faut admettre que l'une et l'autre sont tout ensemble juges et coupables; ce qui est absurde. La possibilité de se défendre est donc plus qu'une question de générosité, c'est un droit, et tout moyen de tuer qui empêche l'exercice de ce droit est illicite. Sinon le duel et la guerre dégénèrent en assassinat.

A quelles personnes s'étend le droit de tuer? Au XVIIe siècle, la guerre se faisait encore comme dans l'antiquité et au moyen âge; les hostilités ne frappaient pas seulement l'État ennemi, mais encore tous les habitants du territoire, quels que fussent leur âge ou leur sexe. Pour les hommes adultes, ce droit barbare se conçoit à la rigueur, car ils peuvent faire du mal; et, en réalité, ils n'y manquaient pas. Mais comment expliquer le meurtre des enfants? *Grotius* ne dit pas que cet affreux abus de la force soit de droit naturel; il cite cependant les autorités les plus respectables : Dieu lui-même commanda de tuer les enfants dans la guerre sacrée;

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. IV, § 15, n° 1.
(2) *Id., ibid.*, lib. III, c. IV, § 18, n°s 1, 2.

et peut-on croire que Dieu ordonne une chose contraire au droit? Aussi le psalmiste estimait-il bien heureux ceux qui brisaient les enfants des Babyloniens contre les rochers (1). Voilà un bonheur que nous ne comprenons plus au XIXe siècle ; nous ne comprenons pas davantage le mal gratuit infligé à l'ennemi. Du temps de *Grotius*, on regardait comme un profit, tout le mal qu'on lui faisait : c'était un calcul, mais un calcul qui avait sa racine dans la barbarie des mœurs. Le vainqueur se croyait tout permis, même de tuer les prisonniers (2) : il est vrai que c'était la *mauvaise guerre*, mais la *mauvaise guerre* passait aussi pour un droit, droit strict contre lequel l'équité pouvait réclamer, mais qui ne restait pas moins un droit.

C'est ce droit absolu de tuer indistinctement toute personne ennemie qui, aux yeux des anciens, justifiait l'esclavage. Le droit du vainqueur paraissait évident. N'avait-il pas le pouvoir de tuer les prisonniers? A plus forte raison devait-il avoir la faculté de leur infliger un moindre mal, mal qui était presque un bienfait. En dépit de ce mauvais sophisme, la servitude disparut de la chrétienté ; au XVIIe siècle, elle n'était plus qu'une très rare exception. Pourquoi donc *Grotius* dit-il qu'elle est autorisée par le droit des gens? C'est la malheureuse habitude de chercher ses autorités chez les anciens qui l'a égaré : il n'a pas aperçu ou du moins il n'a pas constaté l'immense progrès accompli sous l'influence des races germaniques. Si l'ennemi a un pouvoir absolu sur la vie des vaincus, il va sans dire que son droit sur les biens est tout aussi illimité. Le droit naturel, à en croire Cicéron cité par *Grotius*, est d'accord en ce point avec la pratique de toutes les nations et de tous les temps : celui qui a le droit de tuer, a, à plus forte raison, le droit de piller et de détruire à son gré. Ce droit survit à la victoire ; de même que les personnes des vaincus, leurs biens sont à la merci du vainqueur. L'existence des nations n'est pas à l'abri de sa toute-puissance. Chez les anciens, et surtout chez les Romains, la conquête était un mode légitime d'acquérir, le plus légitime de tous, comme le plus glorieux. Si une tradition universelle et con-

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. IV, §§ 8 et 9.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. III, c. IV, § 10.

stante suffit pour fonder un droit, il n'y en a pas de plus solide que celui du conquérant (1).

Ainsi le droit des gens, qualifié aussi de droit naturel, reconnaît à l'ennemi un pouvoir illimité sur les personnes et les choses. Toutefois ce pouvoir était en décadence dès le XVIIe siècle. Rien ne prouve mieux la loi consolante du progrès. Jamais guerre n'avait paru aussi sauvage que celle de Trente ans, et néanmoins plus d'un droit, reconnu par *Grotius* sur l'autorité de la tradition, n'était plus pratiqué. Les vaincus n'étaient pas réduits en esclavage, preuve que l'on n'admettait plus ce droit absolu sur la vie des captifs d'où les jurisconsultes avaient dérivé le pouvoir de leur ôter la liberté. Révolution immense, qui contenait le germe d'une révolution nouvelle. Dès que l'ennemi n'a pas un droit absolu, toute la théorie antique du droit de guerre s'écroule : il n'est pas vrai que le vainqueur soit un juge en présence d'un coupable. Si procès il y a, il n'est pas criminel, mais civil ; il tend au maintien d'un droit, et non à l'application d'une loi pénale : si les vaincus sont condamnés, c'est à des restitutions et à des réparations, non à des peines, bien moins encore à la plus cruelle de toutes, la mort. *Grotius* a l'instinct de ce progrès, mais il n'en a pas une vue claire et nette ; ses sentiments sont excellents, mais ses idées sont confuses : il parle au nom de la justice et de l'humanité, tout en restant sous le joug d'une tradition barbare. Suivons-le dans cette lutte : la civilisation moderne en a profité.

Il y a des choses licites, dit *Grotius*, en ce sens qu'on les peut faire impunément ; elles sont cependant injustes si elles sont contraires au droit, ou en opposition avec quelque vertu, ou avec les sentiments d'un honnête homme (2). Le principe est loin d'être clairement formulé, il est même contradictoire. On ne comprend pas trop comment un acte contraire au droit puisse être licite ; on ne comprend pas davantage ce que les vertus morales ou chrétiennes ont de commun avec le droit. Le droit ne peut être limité que par le droit ; il y a contradiction à établir une règle juridique, et à la restreindre ensuite par des considérations étrangères au

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. V, § 1 ; lib. III, c. VIII, § 1, n° 1, § 4, n° 1.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. III, c. X, § 1, n° 1.

droit. La confusion, étant dans le principe, doit inévitablement se retrouver dans les applications.

Le pouvoir de l'ennemi sur les choses n'est pas absolu, dit *Grotius*, et il a raison; mais où est la limite de ce qui est licite et de ce qui est illicite? Il répond que le mal fait par l'ennemi doit être en proportion du droit qu'il réclame, et de la culpabilité de celui contre lequel il le revendique (1). Voilà un nouveau principe, excellent pour déterminer l'étendue des réparations que le vainqueur peut exiger après la victoire, mais tout à fait étranger aux droits des parties belligérantes pendant la guerre. Ont-elles le droit de dévaster le pays ennemi, et de piller les habitants? Le principe de *Grotius* ne résout pas la question; quel que soit le droit contesté, dès qu'il est revendiqué, les armes à la main, l'on peut employer contre l'ennemi les moyens réputés légitimes pour vaincre sa résistance. Mais quels moyens sont légitimes? Peut-on faire tout ce qui contraint l'ennemi à reconnaître le droit, c'est à dire à se soumettre? Répondre affirmativement, ce serait dire que le droit est illimité, ce qui justifierait les guerres de destruction, car la destruction peut porter l'ennemi à faire la paix. *Grotius* dit que la dévastation peut se légitimer par le but que l'on se propose; si elle tend à amener une paix prompte, il l'approuve (2). Cette règle est bien dangereuse, car elle tend à juger les moyens par le but. Quels sont les excès qui ne se justifient pas par là! Ne serait-il pas plus juridique de dire que les moyens employés par les parties belligérantes doivent trouver leur justification en eux-mêmes? De ce point de vue, il serait bien difficile de légitimer la dévastation, à moins que l'on n'admette que la guerre se fait contre les individus, aussi bien que contre l'État. *Grotius* ne s'est pas dégagé entièrement de cette funeste idée; de là l'incertitude qui règne dans ses principes.

Quels sont les droits des parties belligérantes après la victoire? *Grotius* pose en principe, que le vainqueur peut s'emparer des biens des vaincus, pour se payer de ce qui lui est dû. La dette qui incombe aux vaincus ne consiste pas uniquement dans le droit qui a donné naissance à la guerre, car celui qui perd son procès est

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. XII, § 1, n° 1.
(2) *Id.*, *ibid.*, lib. III, c. XII, § 1, n° 3.

encore condamné à réparer le dommage qu'il a causé par une injuste résistance. Le droit du vainqueur est certain, mais comment l'exercera-t-il? Ici reparaît l'hésitation de *Grotius* entre la tradition et la doctrine des temps modernes. Tant que l'on considérait les guerres comme faites aux individus, il était naturel de prendre aussi aux individus ce qui était nécessaire pour dédommager le vainqueur. *Grotius* admet la légitimité de ce droit; il avoue toutefois que les contributions de guerre qui commençaient à s'introduire sont plus justes (1). *Grotius* n'a pas aperçu l'immense révolution que cette pratique nouvelle impliquait. Une contribution de guerre est une charge publique, c'est l'État qui la paie, c'est lui qui la répartit sur les contribuables et la lève : tout se fait d'après des règles juridiques. Sans doute les habitants du pays en souffrent et supportent en définitive le dommage, mais cela est juste, puisque les sujets s'identifient avec l'État. L'ancien procédé au contraire est celui de la violence, il est né à une époque où l'on reconnaissait au vainqueur un droit absolu sur les choses comme sur les personnes des ennemis; le droit se confondait alors avec la force. Dès que l'on admet que la guerre se fait contre l'État ennemi, et que le droit du vainqueur est limité comme une créance, il est impossible de maintenir le principe de *Grotius;* en vain voudrait-on le régler, on n'impose pas la règle à ce qui est déréglé de sa nature : l'abus est moins dans l'application que dans le principe.

Quel est le droit du vainqueur sur les personnes des vaincus? *Grotius* part de la supposition que les vaincus méritent une peine; il les considère comme coupables et il voit un juge dans le vainqueur. Nous avons déjà relevé ce qu'il y a de faux dans cette manière de considérer la guerre. Aussi *Grotius* essaie-t-il vainement d'établir une limite juridique à ce terrible droit : où s'arrêtera le vainqueur qui croit avoir devant lui des coupables? On peut lui recommander l'humanité, mais cette recommandation n'est pas une loi. *Grotius* dit que la peine doit être proportionnée à la faute (2) : cela est très vrai, mais comment parvient-on à proportioner la peine au délit, dans la justice criminelle? En défi-

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. XIII, §§ 1 et 2.
(2) *Id., ibid.*, lib. III, c. XI.

nissant le délit, et en déterminant la peine pour tous les cas possibles qui se rencontrent : la garantie du prévenu est dans la loi pénale qui lie le juge. Où sont ces garanties quand le vaincu est en présence du vainqueur? C'est celui qui punit qui définit le délit, et c'est aussi lui qui établit la peine; outre cela il est partie, c'est l'offensé qui est juge. Lui prêcher la modération, n'est-ce pas demander l'impossible? Ici encore, il faut dire que les abus sont inévitables, parce que le principe même est un abus.

Les restrictions que *Grotius* apporte aux droits des puissances belligérantes lui sont inspirées par le sentiment de l'humanité, bien plus que par sa doctrine juridique. Il demande que par grandeur d'âme, le vainqueur pardonne même aux auteurs de la guerre. Fort bien! Mais si le vainqueur ne veut pas user de générosité? Il faut épargner les coupables, de crainte de faire périr des innocents, ajoute *Grotius;* c'est pour ce motif que, d'accord avec les théologiens, il réprouve le sac des villes prises d'assaut (1). Rien de mieux : nous nous trompons, il y avait quelque chose de mieux à dire, c'est que le vainqueur n'a de droit sur la vie du vaincu, que pendant le combat; après la victoire ce droit cesse même contre ceux qui ont porté les armes ; à plus forte raison doit-il respecter les personnes qui, par leur sexe, leur âge ou leur condition sont étrangères aux hostilités. Nous n'insistons pas, parce que, heureusement, ces vérités sont devenues des lieux communs. Il y a cependant un point sur lequel nous devons appeler l'attention. *Grotius* enseigne que dans les pays où l'esclavage est admis, le vainqueur peut licitement réduire les vaincus en servitude (2); il va plus loin, il pense que la servitude, quoiqu'elle soit contraire à la nature, n'est pas en opposition avec la justice. Nous ne dirons pas les pitoyables raisons qu'il donne à l'appui d'une opinion qui ne compte plus de partisans que parmi les propriétaires d'esclaves. *Grotius* a été égaré par la plus haute autorité, le christianisme : preuve, entre mille, que ce n'est pas à la religion chrétienne que nous devons l'abolition de cette honteuse institution. L'erreur de *Grotius* tient encore à sa fausse conception des droits du vainqueur ; c'est parce que le vaincu est un coupable, que son

(1) *Grotius,* de Jure belli, lib. III, c. XI, § 7, n° 1 ; § 8, ss.
(2) *Id., ibid.,* lib. III, c. XIV, § 1.

juge le peut condamner à toutes les peines légitimes, à l'esclavage par conséquent, s'il est considéré comme licite. Otez au vainqueur son prétendu pouvoir de juge, vous lui enlevez en même temps tout pouvoir sur la personne du vaincu.

En reconnaissant au vainqueur un droit sur la liberté des vaincus, *Grotius* admet implicitement le droit de conquête. A son point de vue, cela est très logique. Mais comme il limite tous les droits du vainqueur, il cherche aussi à limiter le droit du conquérant; il veut qu'on le restreigne à une réparation ou à une peine ; il ajoute que ce qui légitime la conquête, c'est la crainte d'un très grand danger (1). La limite est illusoire : si le vainqueur a le droit de punir les vaincus, en leur enlevant leur liberté ou leur indépendance, son droit est illimité, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse. N'est-ce pas à lui à apprécier l'étendue de la faute ou du crime? n'est-ce pas lui seul qui peut savoir quel danger le menace, s'il laisse la liberté à ceux qu'il a vaincus? n'est-ce donc pas à lui à déterminer la peine? Et s'il s'empare de tout le pays ennemi, s'il anéantit sa nationalité, n'use-t-il pas d'un droit? On peut lui reprocher d'avoir abusé de son droit, mais le reproche même témoigne pour le droit. Nous croyons qu'il en doit être de la guerre comme des procès; le jugement ne crée aucun droit nouveau, il ne fait que reconnaître un droit préexistant. Si la justice régulière ne confère pas de droit, mais se borne à le sanctionner, comment la justice irrégulière que les nations poursuivent par les armes pourrait-elle donner un droit à celui qui l'emporte? Pourquoi y aurait-il plus de puissance dans la justice violente que dans la justice pacifique? Serait-ce parce que la première offre moins de garanties ? N'en faut-il pas conclure plutôt que le droit du vainqueur doit être renfermé dans les plus étroites limites?

La critique que nous faisons de *Grotius* n'enlève rien à son mérite; ce n'est pas nous qui la faisons. Nous constatons seulement le progrès accompli par l'humanité. Sous quelle inspiration ce progrès s'est-il réalisé? C'est l'idée du droit qui a insensiblement pris la place de la force. Or c'est *Grotius* qui a donné l'impulsion à ce mouvement ; c'est donc à lui qu'en revient l'honneur. S'il a des défaillances, s'il ne tient pas d'une main assez ferme le dra-

(1) *Grotius*, de Jure belli, lib. III, c. xv, § 1.

peau du droit au milieu du conflit des passions et des intérêts, il ne faut pas lui en faire un crime; il a subi l'influence du fait universel, l'influence de la tradition du genre humain. Sa gloire est d'avoir secoué ce joug, autant que cela est donné à l'homme. S'il porte les chaînes de son temps, il porte aussi les marques de l'avenir : c'est là le caractère des esprits supérieurs.

N° 2. *Descartes.*

Les philosophes du XVIIIe siècle ont déprécié Grotius, parce qu'ils l'ont jugé du point de vue de leur temps. Si l'on appréciait ainsi les plus grands génies, on les trouverait tous bien petits. Il faut se placer au milieu des circonstances où vécut Grotius pour l'apprécier à sa juste valeur. La force dominait tellement dans les relations internationales, et jusque dans l'intérieur des États, qu'elle fut considérée par de profonds penseurs comme la loi suprême des individus et des peuples. Nous ne parlons pas de Hobbes, qui nie le droit; il y a eu au XVIIe siècle un philosophe qui est encore célébré aujourd'hui comme le rénovateur de la philosophie. *Descartes* est l'homme de la raison pure; il semble ignorer la tradition; s'il ne l'ignore pas, il la dédaigne du moins. Qui ne s'attendrait à trouver le penseur français supérieur au politique hollandais? Cependant c'est Grotius qui pourrait passer pour l'utopiste, tandis que *Descartes* subit l'influence du fait, au point d'ériger le fait en théorie.

Nous avons dit plus haut que *Descartes* détruit la justice internationale, en la fondant sur l'intérêt et la puissance des princes; peu s'en faut que le grand philosophe ne soit de l'avis de ces théologiens français qui accordaient d'autant plus de droits aux rois qu'ils avaient plus de force. Qu'est-ce que cette doctrine, sinon le droit du plus fort? *Descartes* demande ce qui est permis à l'égard des ennemis; il répond : *Au regard des ennemis, on a quasi permission de tout faire, pourvu qu'on en retire quelque avantage pour soi ou pour ses sujets, et je ne désapprouve pas en cette occasion qu'on accouple le renard avec le lion, et qu'on joigne l'artifice à la force* (1).

(1) Œuvres de *Descartes*, T. IX, p. 387, ss.

On le voit, le philosophe admet l'utile comme règle du juste et quoi qu'il n'enseigne pas comme Hobbes que l'homme est un loup pour l'homme, il aboutit aux mêmes conséquences. Grotius aussi développe longuement le funeste droit des gens qui permet de tout faire à l'égard de l'ennemi, mais son instinct juridique et ses sentiments humains se révoltent contre cet amas de barbaries; il y substitue des règles, peu logiques, si l'on veut, mais qui tendent du moins à mettre le droit là où dominait la force, et l'humanité là où régnait la barbarie. *Descartes* s'en tient au fait, et il s'en déclare passablement satisfait. Dès lors il ne peut plus être question d'un droit qui régit les nations. Grotius examine avec un soin scrupuleux les causes qui justifient la guerre, et il n'en admet d'autre que le maintien du droit; il qualifie de brigandage toutes autres hostilités. *Descartes* trouve ce brigandage très légitime; après avoir déclaré que tout est permis à l'égard de l'ennemi, il demande ce qu'il faut entendre par ennemi; sa réponse est à peine croyable : *Même je comprends sous le nom d'ennemis tous ceux qui ne sont point amis ou alliés, parce qu'on a le droit de leur faire la guerre quand on y trouve son avantage et que, commençant à devenir suspects et redoutables, on a lieu de s'en défier.* Voilà la bride lâchée à la plus impétueuse des passions, l'amour des conquêtes; les princes n'ont plus aucun droit à respecter, pour mieux dire, on transporte dans les relations internationales la funeste maxime du despotisme, que la volonté du prince fait le droit. Ajoutez à cela que *Descartes* n'est pas plus scrupuleux sur les moyens que sur le but; la force et l'artifice, tout lui est bon : c'est à la lettre le règne de la force brutale.

On a de la peine à comprendre cette aberration dans une si haute intelligence; il faut se rappeler que *Descartes* se replie sur son moi, et vit dans le monde intérieur de la pensée: le monde extérieur ne le touche guère, il s'en occupe très peu, et l'accepte tel quel, parce qu'il s'est arrangé de manière à n'en recevoir aucun trouble. Mais s'il est timide dans le domaine des faits, il montre d'autant plus d'audace dans celui de la spéculation; le philosophe pose des principes qui conduiront à une révolution, même dans les relations internationales. *Descartes* établit admirablement la loi de la solidarité humaine : « Après qu'on a reconnu la bonté de Dieu, l'immortalité de nos âmes et la grandeur de l'univers, il y a

encore une vérité dont la connaissance me semble fort utile, qui est que bien que chacun de nous soit une personne séparée des autres et dont par conséquent les intérêts sont en quelque façon distincts de ceux du reste du monde, on doit toutefois penser qu'on ne saurait subsister seul, et qu'on est en effet l'une des parties de l'univers, et plus particulièrement encore l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet État, de cette société, de cette famille, à laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance, et il faut toujours préférer les intérêts du tout dont on est partie à ceux de sa personne en particulier (1). » Le principe de la solidarité, formulé par *Descartes*, est gros de conséquences : il est vrai qu'il le limite aux individus, mais les principes ne se laissent pas circonscrire ainsi : si la loi du devoir régit les individus, pourquoi ne régirait-elle pas les peuples? Les peuples ne sont-ils pas une association d'individus? Et comment ce qui est vrai pour la partie, ne serait-il pas vrai pour le tout? Il est impossible que la loi de l'intérêt gouverne les États, quand on la rejette pour les membres de l'État; si les citoyens sont soumis à la règle du devoir, les nations doivent aussi s'y soumettre.

N° 3. *Locke*.

Peu d'années séparent *Locke* de Grotius. Cependant l'on dirait que ce sont des siècles, quand on compare leurs doctrines sur le droit de conquête. L'écrivain hollandais ne soupçonne pas même l'illégitimité d'un droit pratiqué par toutes les nations. *Locke* ruine ce prétendu droit dans sa base. Grotius ne repousse le droit de conquête que dans les guerres injustes; il va sans dire que le philosophe anglais est de cet avis; il ne ménage pas beaucoup ses expressions pour flétrir le vulgaire des conquérants : « Peut-on soutenir que des voleurs et des pirates aient droit de domination sur tout ce dont ils peuvent se rendre maîtres, ou sur ce qu'on aura été contraint de leur accorder par des promesses que la violence aura extorquées? Un injuste conquérant qui me soumet

(1) Lettre du 15 juin 1645 à la princesse Élisabeth.

à lui par la force, n'en a pas davantage. L'injure est la même, le crime est égal, qu'il soit commis par un homme qui porte une couronne, ou par un homme de néant. La qualité de celui qui fait tort, ou le nombre de ceux qui le suivent, ne change point le tort et l'offense, ou s'il le change, c'est pour l'aggraver. Toute la différence qu'il y a, c'est que les grands voleurs sont récompensés de lauriers et de triomphes. Ceux qui ont été conquis ou leurs enfants, n'ont nul juge sur la terre, ni nul arbitre auquel ils puissent appeler. Ils doivent appeler au ciel, comme fit Jephté, et appeler jusqu'à ce qu'ils aient recouvré le droit de leurs ancêtres. »

Ainsi une guerre injuste ne peut jamais produire un droit en faveur du conquérant. *Locke* n'admet pas davantage qu'une guerre juste légitime la conquête. Il applique à la guerre sa théorie du contrat social. L'État n'existe que par le concours de consentement de ceux qui y vivent, et il n'a de pouvoirs que ceux qu'il tient de ce contrat; mais les hommes ne peuvent donner à l'État que les droits qu'ils ont eux-mêmes; or, n'ayant pas le pouvoir de rien faire d'injuste, ils ne peuvent pas par leur consentement autoriser l'État à entreprendre une injuste guerre. De là le philosophe anglais conclut que l'injustice de la guerre n'est imputable qu'à ceux qui en sont les auteurs; les conséquences qui en découlent au profit du vainqueur ne peuvent donc frapper que les coupables proprement dits. On ne peut pas considérer le peuple comme complice, il est plutôt victime, de même qu'il serait victime et non coupable, si l'État commettait des injustices dans son gouvernement intérieur. La question du droit de conquête se réduit donc à déterminer quel droit le vainqueur a sur les personnes et les biens de ceux qui ont commis l'injustice.

Grotius déduit le pouvoir sur les biens des vaincus du pouvoir que le vainqueur a sur leurs personnes, et au premier abord on serait tenté de croire que, s'il a un droit absolu sur les personnes, il doit, à plus forte raison, avoir un droit absolu sur les biens. *Locke* admet le principe, il nie la conséquence. Pourquoi accorde-t-on un pouvoir sur la vie du vaincu à celui qui a été injustement attaqué? Parce que l'injuste agresseur donne par le fait de sa violence le droit de le repousser, et au besoin de lui ôter la vie, comme à un être nuisible et dangereux. Ce droit de défense n'a rien de commun avec les biens de celui qui fait une injuste

guerre. Il est vrai que le vainqueur a un droit sur ces biens, mais seulement en tant qu'il a souffert un dommage de l'attaque injuste, et dans les limites du dommage. Pour prouver sa thèse, *Locke* prend l'exemple du voleur : « Je puis tuer un voleur qui se jette sur moi dans un grand chemin ; je ne puis pas pourtant, ce qui semble être quelque chose de moins, lui ôter son argent, même en lui laissant la vie et la liberté ; si je le faisais, je commettrais un larcin. La violence de ce voleur et l'état de guerre où il s'est mis lui ont fait perdre le droit qu'il avait sur la vie, mais ils ne m'ont point donné droit sur ses biens. De même, le droit de conquête s'étend seulement sur la vie de ceux qui attaquent injustement, mais non sur leurs biens. Le vainqueur n'a de droit sur les biens que jusqu'à concurrence de la perte pécuniaire qu'il a éprouvée, de même que celui qui a été dépouillé par un voleur a droit à des dommages intérêts contre le voleur. »

Le vainqueur a droit à une indemnité complète, mais sur les biens de qui peut-il la prendre? Partant du principe que ce droit est la suite d'une injuste attaque, *Locke* dit que la faute étant personnelle, la réparation doit l'être aussi. De là il conclut que les biens des femmes et des enfants sont à l'abri du pouvoir des conquérants. Il en résulte que le conquérant n'a jamais le droit de déposséder la postérité de ceux qu'il a subjugués. Dès lors, il ne peut être question d'un droit de conquête. La conquête est un droit sur les personnes et sur les biens des vaincus et de leur postérité. Mais comment pourrait-on prétendre un droit sur la personne de ceux qui sont tout à fait étrangers à l'injustice de la guerre, injustice qui donne seule un droit au conquérant? Il ne peut pas davantage exercer un droit sur leurs biens, puisque la victoire ne lui donne droit qu'à une indemnité sur les biens des coupables.

Reste une dernière raison invoquée par les conquérants, ou par ceux qui plaident leur cause. On prétend que la conquête, viciée par la violence, devient légitime, alors que la violence cesse, et que les vaincus consentent à se soumettre au vainqueur. *Locke* reconnaît la force de cet argument ; car, dans sa doctrine, le droit repose sur le consentement. Il répond que ce prétendu consentement n'est jamais libre, parce que le peuple conquis n'est pas dans une position où il puisse rejeter, s'il le voulait, le joug

du vainqueur. Il est donc vrai de dire que le consentement est vicié par la violence; or la violence ne peut pas fonder un droit, quelque longue qu'ait été la soumission apparente; le peuple conquis conserve son droit à la liberté, il peut toujours se délivrer de la tyrannie que la force lui a imposée : « Qui doute, s'écrie *Locke*, que les chrétiens de la Grèce, descendants des anciens possesseurs de ce pays qui est aujourd'hui sous la domination du Grand Seigneur, ne pussent justement, s'ils en avaient la force, secouer le joug des Turcs, sous lequel ils gémissent depuis si longtemps? »

La Grèce a secoué le joug, aux applaudissements du monde civilisé, et sa révolution a donné une éclatante approbation aux idées du philosophe anglais. Nous acceptons sa doctrine, mais avec quelques réserves. Nous ne dirons rien du droit absolu que *Locke* reconnaît au vainqueur sur les personnes des vaincus; nous avons déjà réclamé contre ce pouvoir, ainsi que contre l'assimilation des vaincus à des criminels. Il y a un autre vice dans la théorie de *Locke* : c'est le consentement qui dans sa doctrine légitime au besoin le pouvoir du conquérant. La théorie du contrat social est répudiée par la science moderne; il est inutile d'y insister. Appliquée au droit de conquête, elle conduit à des conséquences que nous ne saurions admettre. On peut d'abord objecter à *Locke* qu'il n'est question dans sa théorie que d'individus, tandis que la guerre se fait entre États, et que le droit du conquérant, si droit il y a, s'étend sur l'État, bien plus que sur les biens des individus qui le composent. En d'autres termes, il s'agit de savoir si la nationalité peut être détruite, soit par la violence, soit par le consentement des vaincus. Qu'elle ne puisse pas l'être par la violence, la chose est évidente, dès qu'on n'accorde pas un droit absolu au vainqueur; mais si l'on dit avec *Locke* que le vainqueur a un droit absolu, même de vie et de mort sur le vaincu, que répondra-t-on au conquérant qui dira : « Le vaincu, ce n'est pas tel ou tel individu, car ce ne sont pas les individus qui déclarent la guerre, le vaincu c'est l'État, la nation; j'ai donc le droit de les détruire? » Nous ne voyons pas ce que dans la doctrine de *Locke* on répondrait. Il y a cependant une réponse à faire, et elle est décisive;

(1) *Locke*, du Gouvernement civil, chap. xv, §§ 1-118.

c'est que les nationalités ne peuvent pas plus être détruites que les vaincus ne peuvent être mis à mort ou réduits en esclavage après la victoire. Si elles ne peuvent pas être détruites par la force, elles ne peuvent pas davantage se dissoudre par le consentement, car ce n'est pas le consentement qui les a formées. Les nations sont de Dieu comme les individus, elles ne peuvent pas abdiquer leur personnalité, pas plus que l'individu ne peut abdiquer la sienne. Il n'y a pas de convention qui légitime la servitude, il n'y en a pas qui légitime l'asservissement d'une nation. Les nationalités sout indestructibles, au point de vue du droit : Dieu seul, qui leur a donné l'existence, peut la leur enlever.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

LES LUTTES NATIONALES

CHAP. I. Monarchie universelle et nationalités. 7
§ 1. Considérations générales 7
§ 2. La monarchie universelle. 14
§ 3. Les nationalités. 33
§ 4. L'équilibre politique 44
CHAP. II. Charles Quint. 53
§ 1. La monarchie universelle. 53
§ 2. Opposition des nations. 62
N° 1. La France 64
N° 2. L'Angleterre. 71
§ 3. La papauté 77
N° 1. La politique des papes. 77
N° 2. La papauté dans la lutte de François Ier et de Charles V. 82
§ 4. Les Turcs 100
N° 1. Monarchie universelle des Turcs. . . . 100
N° 2. Le saint-empire romain et les Turcs. . . 108
N° 3. François Ier et les infidèles. 116
§ 5. Ce que les hommes veulent et ce que Dieu veut. . 124

Chap. III. Philippe II 129
§ 1. Politique de Philippe II 129
§ 2. Rivalité de la France et de l'Espagne 138
N° 1. Disputes sur le rang. 138
N° 2. Les frontières naturelles 142
N° 3. Négociations avec l'Angleterre 149
N° 4. Négociations avec l'Allemagne 152
N° 5. La France et les Pays-Bas. 154
§ 3. Élisabeth, Henri IV et Philippe II. 157
N° 1. Élisabeth, Henri IV et la réforme . . . 157
I. Élisabeth et les insurgés des Pays-Bas . . 157
II. Élisabeth et les huguenots. 163
III. Henri IV et la réforme. 165
N° 2. Lutte de Philippe II contre l'Angleterre et la France 170
I. Philippe II et l'Angleterre. 170
II. Philippe II et la France 172
N° 3. Henri IV, Élisabeth et Philippe II. . . 180
§ 4. La politique des papes pendant la seconde moitié du XVIe siècle. 186
§ 5. L'ambition de l'Espagne et ses résultats. 193
Chap. IV. La guerre de Trente ans et la paix de Westphalie. . . 203
§ 1. L'objet de la lutte. 203
§ 2. La maison d'Autriche. 211
§ 3. Les protestants d'Allemagne. 220
§ 4. Les puissances protestantes 232
N° 1. L'Angleterre. 232
N° 2. Les Provinces-Unies 236
N° 3. La Suède. 239
I. Gustave-Adolphe. 239
II. La Suède après Gustave-Adolphe. . . . 246
§ 5. La France 248
N° 1. Le grand dessein de Henri IV 248
N° 2. Richelieu. 252
I. Le roi et le ministre 252
II. L'agrandissement de la France 259
III. Richelieu. 268
§ 6. Le catholicisme et la papauté 271
N° 1. La politique et la religion. 271
N° 2. Sécularisation de l'Église 279
N° 3. La papauté au congrès de Münster. . . 281

§ 7. La paix de Westphalie et la république européenne de Sully. 284
N° 1. La paix de Westphalie. 284
N° 2. La république européenne de Sully. . . 287

LIVRE II

DROIT DES GENS

CHAP. I. Le droit des gens moderne. 293
CHAP. II. La diplomatie. 303
SECT. I. Le machiavélisme. 306
§ 1. Les faits. 306
§ 2. La théorie 313
N° 1. Machiavel. 313
N° 2. Commines. 321
SECT. II. La diplomatie au XVIe siècle. 330
§ 1. Les faits. 330
§ 2. Les théorie 339
SECT. III. La diplomatie au XVIIe siècle 344
§ 1. Les faits. 344
§ 2. La théorie 354
CHAP. III. La guerre 363
SECT. I. Le droit de guerre à la fin du moyen âge. . . 363
§ 1. Froissart. 364
§ 2. Charles d'Orléans. — Gerson. — La paix. . . . 370
SECT. II. Le droit de guerre au XVIe siècle. 378
§ 1. Les faits. 378
N° 1. Barbarie 378
N° 2. Humanité. 384
§ 2. Tendances pacifiques 392
N° 1. Les humanistes 392
I. Morus. — Agrippa. — Érasme 394
II. L'Arioste. — Rabelais. — Montaigne. — Charron 401
N° 2. La doctrine chrétienne. 405
N° 3. Les politiques 411
SECT. III. Le christianisme et le droit de guerre. . . . 418

§ 1. L'Église et le droit des gens. 418
N° 1. Le droit du pape sur les terres des infidèles. 418
N° 2. La foi du serment 428
§ 2. Les guerres de religion 440
N° 1. L'assassinat religieux 440
N° 2. La cruauté religieuse 451
Sect. IV. Le droit de guerre au XVIIe siècle 466
§ 1. La guerre de Trente ans. 466
§ 2. Le droit des gens moderne 477
N° 1. Grotius 477
N° 2. Descartes. 495
N° 3. Locke. 497

FIN.

a39003 0083763026

DÛ LE	NOM DE L'EMPRUNTEUR	REMIS LE

DATE DUE

12 DEC 1966			
29 OCT 1983			
SEP 22 2010			
SEP 14 2010			